

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**



**MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Institut National de la Statistique  
(INS)**

**Enquête Harmonisée sur les Conditions  
de Vie des Ménages (2018/2019)**

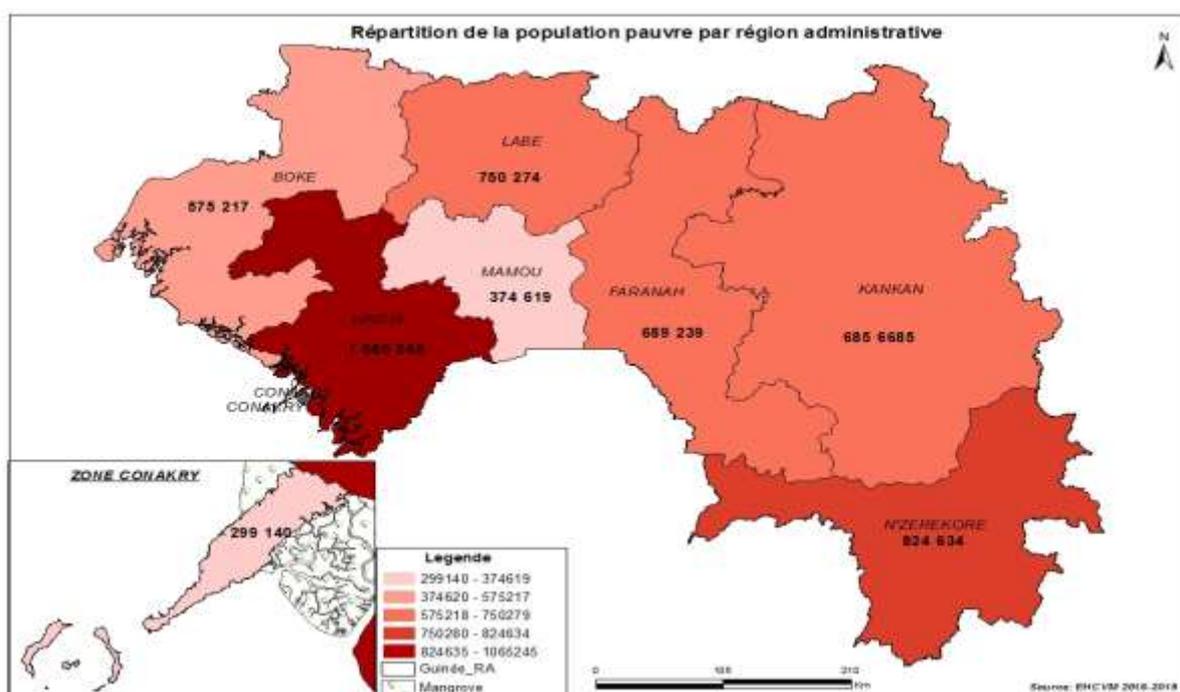
**DÉCEMBRE 2020**



# Institut National de la Statistique (INS)



## Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages EHCVM-2018/2019



Partenaires techniques et financiers

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	3
LISTE DES TABLEAUX .....	14
LISTE DES GRAPHIQUES .....	26
LISTE DES CARTES.....	28
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	30
PREFACE.....	31
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE PAUVRETÉ EN GUINÉE EN (ELEP 2012 et EHCVM 2019) .....	32
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS .....	34
INTRODUCTION .....	40
CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA GUINEE .....	41
1.1 Présentation du pays .....	42
1.2 Contexte politique .....	43
1.3 Contexte économique et social .....	44
1.4 Stratégies nationales de développement .....	46
1.4.1 Stratégies de réduction de la pauvreté.....	46
1.4.2 Plan Quinquennal de Développement (PQD) .....	47
1.4.3 Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).....	47
1.5 Historique des enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie en Guinée .....	49
1.5.1 Enquête Intégrale Budget Consommation .....	50
1.5.2 Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) 2002-2003 .....	50
1.5.3 Enquêtes Légères pour l'Évaluation de la pauvreté (ELEP 2007 et 2012) .....	50
1.6. Système Statistique National (SSN), statistiques de pauvreté et conditions de vie des ménages .....	51
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE .....	53
2.1 Objectifs .....	53
2.2 Cadre Institutionnel .....	53
2.3 Phases de l'enquête.....	55
Phase 1 : Activités préparatoires .....	55
Phase 2 : Opérations de terrain .....	55
Phase 3 : Traitement des données et rédaction du rapport .....	55
2.4 Activités préparatoires.....	56
2.4.1 Conception des outils méthodologiques.....	56
2.4.2 Enquête pilote .....	56
2.4.3 Phase finale de conception des outils et de la méthodologie.....	56
2.4.4 Enquête sur les Unités Non Standards (NSU).....	57
2.4.5 Outils de collecte des données .....	57
Questionnaire ménage.....	58
Questionnaire communautaire .....	58
Fiche de relevés des prix communautaire .....	59
Fiche de dénombrement des ménages.....	59
Manuel des agents de terrain.....	59
Autres documents .....	59
2.4.6 Nombre de passage et période de collecte .....	60
2.4.7 Champ de l'enquête et type d'enquête et population cible.....	61
2.4.8 Base de sondage.....	61
2.4.9 Zone de Dénombrement.....	62
2.4.10 Domaines d'étude .....	63
2.4.11 Taille de l'échantillon des ménages .....	63
2.4.12 Développement de l'application de collecte numérique des données .....	65
2.4.13 Formation des agents de terrain .....	65
2.4.14 Personnels de terrain.....	65

2.4.15 Sensibilisation.....	66
2.5 Operations de terrain .....	66
2.5.1 Tirage des unités de sondage et répartition de l'échantillon en deux vagues .....	66
2.5.2 Stratégie de collecte des données.....	67
2.5.3 Contrôle de qualité et supervision de la collecte.....	68
2.6 Traitement et analyse des données .....	69
2.6.1 Méthode de traitement .....	69
2.6.2 Pondération.....	69
2.7 Couverture de l'échantillon.....	70
<b>CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION .....</b>	<b>71</b>
3.1 Principales caractéristiques des ménages .....	71
3.1.1 Répartition spatiale des ménages .....	71
Milieu de résidence.....	71
Zone de résidence .....	71
Région administrative.....	72
Région naturelle.....	73
3.1.2 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage .....	73
Sexe du chef de ménage.....	73
Groupe d'âge du chef de ménage .....	73
Niveau d'instruction du chef de ménage.....	73
Statut matrimonial du chef de ménage.....	74
3.1.3 Quintile de bien-être économique du ménage.....	74
3.2 Taille moyenne des ménages .....	75
3.2.1 Caractéristiques géographiques des ménages .....	75
Région administrative.....	75
Milieu de résidence.....	75
3.2.2 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage .....	75
3.2.3 Quintile de bien-être économique .....	76
3.3 Structure et volume de la population .....	77
3.3.1 Structure de la population par âge et par sexe.....	77
3.3.2 Tendance du Rapport de Dépendance Démographique (RDD) de 2002 à 2019 .....	78
3.3.3 Volume de la population.....	79
Milieu de résidence.....	79
Région administrative.....	79
Groupe d'âges spécifiques .....	80
Niveau d'instruction .....	81
Sexe des individus .....	81
Statut matrimonial .....	81
3.4 autres caractéristiques .....	82
3.4.1 Population de 3 ans et plus par niveau d'instruction.....	82
Région administrative.....	82
Milieu de résidence.....	83
Sexe des individus .....	83
3.4.2 Population de 15 ans et plus et branche d'activité .....	83
Répartition des agriculteurs par région administrative.....	83
Répartition des commerçants par région administrative .....	84
Branche d'activité et région naturelle .....	85
Milieu de résidence.....	85
Zone de résidence .....	85
Branche d'activités et sexe.....	85
3.4.3 Population spécifique et catégorie socioprofessionnelle.....	86
Région administrative.....	86

Sexe des occupés .....	87
Milieu de résidence.....	87
Zone de résidence .....	88
3.5 disponibilité et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) .....	88
3.5.1 Répartition de la population de 15 ans et plus selon les NTIC.....	88
Région administrative.....	89
Milieu de résidence.....	90
Zone de résidence .....	91
Groupes d'âges .....	92
Sexe des individus .....	93
Grands groupes d'âges des individus.....	93
Niveau d'instruction achevé .....	94
<b>CHAPITRE 4 : CONSOMMATION DES MENAGES .....</b>	<b>95</b>
4.1. Niveau de consommation totale annuelle des ménages .....	95
4.1.1 Caractéristiques géographiques .....	96
Région administrative.....	96
Region naturelle.....	97
Milieu de residence.....	97
4.1.2 Quintile de bien-être économique du chef de ménage .....	98
4.1.3 Caractéristiques individuelles du chef de ménage .....	99
Sexe du chef de ménage.....	99
4.1.4 Caractéristiques dans l'activité du chef de ménage.....	99
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	99
Secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage .....	100
4.2 Niveau de consommation alimentaire annuelle .....	100
4.2.1 Caractéristiques géographiques .....	101
Région administrative.....	101
Milieu de résidence.....	102
4.2.2 Mode d'acquisition des aliments .....	102
4.2.3 Taille du ménage.....	102
4.2.4 Quintile de bien-être économique du chef de ménage .....	103
4.2.5 Caractéristiques individuelles du chef de ménage .....	103
Sexe du chef de ménage.....	103
Situation matrimoniale du chef de ménage .....	104
4.2.6 Caractéristiques dans l'activité du chef de ménage.....	104
Catégorie socio professionnelle du chef de ménage .....	104
Secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage .....	105
4.3 Niveau de consommation annuelle non alimentaire .....	105
4.3.1 Caractéristiques géographiques .....	106
Région administrative.....	106
Milieu de résidence.....	107
4.3.2 Quintile de bien-être économique du ménage.....	107
4.3.3 Caractéristiques individuelles du chef de ménage .....	108
Sexe du chef de ménage.....	108
Niveau d'instruction du chef de ménage.....	108
4.3.4 Caractéristiques dans l'activité du chef de ménage.....	108
Catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage.....	108
Secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage .....	109
4.4 Structure de consommation totale des ménages .....	109
4.4.1 Structure globales des principaux postes de consommations.....	110
Caractéristiques géographiques.....	111
Quintile de bien-être économique du ménage.....	113

4.4.2	Structure de dépense des postes de consommation alimentaire .....	113
	Structure globale des postes de dépenses alimentaires.....	114
	Caractéristiques géographiques du ménage .....	114
	Quintile de bien-être économique.....	115
	Caractéristiques individuelles.....	116
4.4.3	Dépense moyenne des postes de consommation alimentaire .....	117
	Caractéristiques géographiques du ménage .....	117
	Quintile de bien-être économique.....	119
	Caractéristiques individuelles.....	119
4.4.4	Structure de dépenses des produits alimentaires dans les ménages.....	120
	Caractéristiques géographiques du ménage .....	120
	Mode d'acquisition .....	122
	Quintile de bien-être économique et sexe du chef de ménage .....	123
	Caractéristiques individuelles du chef de ménage .....	125
4.4.5	Dépense moyenne annuelle des produits alimentaires dans les ménages.....	125
	Caractéristiques géographiques du ménage .....	125
	Milieu de résidence.....	127
	Quintile de bien-être économique.....	127
	Caractéristiques individuelles du chef de ménage .....	127
	Mode d'acquisition des produits.....	128
4.5	Structure de consommation non alimentaire.....	129
	3.5.1 Caractéristiques géographiques du ménage .....	129
	3.5.2 Quintile de bien-être économique et sexe du chef de ménage .....	130
<b>CHAPITRE 5 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE .....</b>		<b>132</b>
5.1	Panier de consommation alimentaire .....	133
	5.1.1 Constitution du panier.....	133
	5.1.2 Composition du panier.....	134
5.2	Seuil de pauvreté .....	135
	5.2.1 Élaboration du seuil .....	135
	5.2.2 Seuil de pauvreté de référence .....	135
	5.2.3 Seuil spécifique de pauvreté selon les caractéristiques géographiques .....	136
5.3	Indicateur du bien être .....	138
	5.3.1 Région administrative.....	138
	5.3.2 Région naturelle et milieu de résidence .....	139
5.4	Profil de pauvreté monétaire .....	140
	5.4.1. Indicateurs de pauvreté nationaux et de ligne de pauvreté internationale .....	140
	5.4.2 Montant nécessaire pour éradiquer la pauvreté.....	141
	5.4.3. Indicateurs de pauvreté selon les caractéristiques géographiques du ménage.....	142
	Région administrative .....	142
	Région naturelle.....	144
	Milieu de résidence.....	144
	5.4.4 indicateurs de pauvreté et taille des ménages.....	145
	Taille de ménage.....	145
	5.4.5. Pauvreté en milieu rural .....	145
	Région administrative .....	145
	Région naturelle.....	146
	Taille du ménage.....	146
	5.4.6 Pauvreté en milieu urbain .....	147
	Région administrative .....	147
	Région naturelle.....	147
	5.4.7. Pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage .....	148
	Sexe des chefs de ménage.....	148

Age du chef de ménage.....	148
Niveau d’instruction du chef de ménage.....	149
Situation matrimoniale du chef de ménage.....	150
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.....	151
5.4.8 Pauvreté selon les caractéristiques individuelles de la population.....	151
Sexe des individus.....	151
Age des individus.....	151
Niveau d’instruction des individus.....	152
Situation matrimoniale des individus.....	153
Catégorie socio professionnelle des individus.....	153
Branche d’activités de l’entreprise des individus occupés.....	154
5.4.9 Tendance des indicateurs de pauvreté de 2012 à 2019.....	154
5.5 Déterminants de la pauvreté.....	156
5.6 Pauvreté des enfants.....	157
5.6.1 Niveau de pauvreté des enfants.....	157
5.6.2. Pauvreté des enfants et émergence en 2040.....	159
5.7 Pauvreté extrême.....	160
5.7.1. Indicateurs de l’extrême pauvreté et région de résidence.....	160
5.7.2. Indicateurs de l’extrême pauvreté selon le milieu et la zone de résidence.....	162
5.8 Analyse de l’inégalité.....	162
5.8.1 Indice de GINI.....	162
5.8.2 Rapport de consommation moyenne des riches par rapport aux pauvres.....	163
5.9 Pauvreté non monétaire.....	164
5.9.1 Méthodologie de calcul de l’Indice de Pauvreté Multidimensionnel (IPM).....	164
5.9.2 Indice de Pauvreté Multidimensionnel (IPM).....	165
CHAPITRE 6 : ALPHABETISATION ET ÉDUCATION.....	167
6.1. Alphabétisation.....	167
6.1.1 Statut d’alphabétisation.....	167
6.1.2 Langues d’alphabétisation.....	169
6.1.3. Alphabétisation et pauvreté.....	170
Taux d’alphabétisation par caractéristiques géographiques.....	170
Taux d’alphabétisation par caractéristiques individuelles.....	173
6.2 Scolarisation.....	174
6.2.1. Scolarisation au primaire.....	174
Taux brut de scolarisation au primaire.....	174
Taux net de scolarisation au primaire.....	176
6.2.3. Scolarisation au secondaire.....	177
Taux brut au secondaire.....	177
Taux net au secondaire.....	178
6.3. Niveau d’étude actuel.....	179
6.4 Type d’établissement fréquenté.....	180
6.5. Satisfaction de l’éducation reçue.....	182
6.5.1 Niveau de satisfaction du système éducatif.....	182
6.5.2. Problèmes rencontrés dans le système éducatif.....	183
6.5.3 Pauvreté et problèmes rencontrés dans le système éducatif.....	185
6.5.4 Nombre de problèmes rencontrés.....	185
6.6 Non-fréquentation scolaire.....	187
6.6.1 Statut de non fréquentation scolaire.....	187
6.6.2 Pauvreté et non-fréquentation scolaire.....	189
6.6.3 Raisons de non-fréquentation scolaire.....	190
6.6.4 Pauvreté et raisons de non-fréquentation scolaire.....	192
6.7 Niveau d’études atteint.....	193

6.7.1 Niveau d'études atteint par les personnes de 3 ans ou plus.....	193
6.7.2 Pauvreté et niveau d'études atteint.....	194
6.8 Dépense des ménages et par tête en éducation.....	195
6.8.1 Dépense moyenne annuelle au niveau national.....	195
6.8.2 Dépense en éducation par caractéristiques géographiques.....	196
6.8.3 Dépense en éducation par taille du ménage.....	197
6.8.4 Dépense en éducation caractéristiques individuelles des élèves/étudiants.....	197
6.8.5 Dépenses moyennes annuelles par tête des différents postes en éducation.....	199
CHAPITRE 7. Santé-pauvreté.....	201
7.1 Morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours.....	201
7.2 Principaux problèmes de santé rencontrés au cours des 30 derniers jours.....	202
7.3 Consultation dans les structures sanitaires.....	204
7.4. Structure de santé consultée.....	206
7.5. Personnel consulté.....	208
7.6 Satisfaction.....	209
7.7. Type de problèmes rencontrés dans les services de santé.....	210
7.8 Accessibilité des services de santé.....	212
7.9 Dépense en santé des ménages.....	213
7.9.1 Caractéristiques géographiques.....	214
7.9.2 Taille du ménage.....	216
7.9.3 Caractéristiques individuelles.....	217
CHAPITRE 8 : SECURITE ALIMENTAIRE, CHOCS ET FILETS DE SECURITE.....	218
8.1 Sécurité alimentaire.....	218
8.1.1 Échelle d'expérience d'insécurité alimentaire.....	218
Milieu de résidence.....	218
Région administrative.....	218
Région naturelle.....	222
Taille de ménage.....	222
Sexe du chef de ménage.....	222
Catégorie socio professionnelle du chef de ménage.....	222
Quintile de bien-être économique.....	223
8.1.2 Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages.....	223
Région administrative.....	223
Milieu de résidence.....	224
Quintile de bien-être économique.....	225
8.1.2 Complémentent sur la consommation alimentaire.....	226
Région administrative.....	226
Milieu de résidence.....	227
Taille de ménages.....	227
Sexe du chef de ménages.....	228
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.....	228
Quintile du bien-être économique des ménages.....	228
8.1.3 Partage de repas.....	229
8.3 Chocs et stratégies de suivie.....	230
8.3.1 Principaux chocs.....	230
8.3.2 Conséquences des chocs.....	233
8.2.3 Stratégies de survie face aux chocs.....	236
8.3 Filets de sécurité.....	239
8.3.1 Accessibilité aux programmes sociaux.....	239
8.3.2 Types de programmes sociaux.....	240
CHAPITRE 9 : TRANSFERTS D'ARGENT DANS LES MENAGES.....	244
9.1. Statut de transfert d'argent des ménages.....	244

9.1.1 Transferts reçus par le ménage .....	244
9.1.2 Transferts émis par le ménage .....	246
9.2. Transfert reçu .....	247
9.2.1. Caractéristiques des bénéficiaires de transferts .....	247
9.2.2. Caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire .....	250
9.3. Caractérisation de l'expéditeur de transferts reçus .....	251
9.3.1. Sexe de l'expéditeur .....	251
9.3.2. Lien de parenté avec l'expéditeur .....	253
9.3.3 Niveau d'instruction de l'expéditeur .....	255
9.3.4 Catégorie socio professionnelle de l'expéditeur .....	257
9.4. Motif de transfert d'argent aux bénéficiaires .....	259
9.5 Canal de transfert .....	260
9.6 Résidence de l'expéditeur .....	262
9.7. Montant moyen annuel reçu .....	264
9.8 Montant total reçu .....	266
CHAPITRE 10: EMPLOI .....	268
10.1 Population en âge de travailler .....	268
10.2 Taux de participation à la main d'œuvre ou Taux d'activité .....	270
10.3 Taux de participation à la main d'œuvre selon le niveau d'instruction .....	271
10.4 Taux de participation à la main-d'œuvre et pauvreté .....	271
10.5 Taux d'emploi ou ratio emploi/population .....	272
10.6 Taux d'emploi et niveau d'instruction .....	274
10.7 Taux d'emploi et pauvreté .....	275
10.8 Proportion emploi informel .....	275
10.9 Taux d'auto-emploi .....	277
10.10 Taux de pluriactivité .....	278
10.11 Taux de salarisation .....	279
10.12 Chômage .....	281
10.12.1 Taux de chômage .....	281
10.12.2 Taux de chômage et pauvreté .....	283
10.12.3 Taux de chômage des jeunes (15-35 ans) .....	283
10.13 Proportion des jeunes (15-35 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation .....	285
10.14 Moyen de recherche de l'emploi .....	287
10.15 Population hors de la main-d'œuvre .....	288
10.16 Sous-utilisation de la main-d'œuvre .....	289
10.12.1 Taux combiné de chômage et main-d'œuvre potentielle .....	289
10.17 Caractéristiques des emplois principaux .....	291
10.17.1 Secteur institutionnel de l'activité des personnes en emploi .....	291
10.17.2 Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi .....	293
10.17.3 Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi et pauvreté .....	294
10.17.4 Branche d'activité des personnes en emploi .....	294
10.17.5 Branche d'activité des personnes en emploi et pauvreté .....	296
10.18 Niveau de salaire .....	296
10.19 Activité économique de la population de 5 ans et plus .....	300
10.19.1 Taux d'activité de la population de 5 ans et plus .....	300
10.19.2 Taux d'activité des enfants de 5-14 ans .....	302
10.19.3 Taux d'emploi de la population de 5 ans et plus .....	302
10.19.4 Taux d'emploi des enfants de 5-14 ans .....	303
CHAPITRE 11 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE .....	304
11.1 Type de logement .....	304
11.1.1 Caractéristiques géographiques .....	304
Milieu de résidence .....	304

Région naturelle.....	305
Région administrative.....	305
11.1.2 Catégorie socio professionnelle du chef de ménage .....	306
11.1.3 Quintile de bien-être économique des ménages .....	306
11.2 Personnes par pièce .....	307
11.2.1 Caractéristiques géographiques.....	307
Milieu de résidence.....	307
Région naturelle.....	308
Région administrative.....	308
11.2.2 Catégorie socio professionnelle du chef de ménage .....	309
11.2.3 Type de logement .....	310
11.3 Statut d'occupation du logement .....	310
11.3.1 Caractéristiques géographiques.....	310
Milieu de résidence.....	310
Région naturelle.....	311
Région administrative.....	311
11.3.2 Catégorie socio professionnelle du chef de ménage .....	312
11.3.3 Type de logement .....	313
11.3.4 Quintile de bien-être économique .....	314
11.4 Caractéristiques physique du logement .....	314
11.4.1 Principal matériau des murs extérieurs .....	314
Milieu de résidence.....	314
Région naturelle.....	315
Région administrative.....	315
Catégorie socio professionnelle du chef de ménage .....	316
Type de logement .....	316
Quintile de bien-être économique.....	316
11.4.2 Principal matériau du toit.....	317
Région naturelle.....	318
Région administrative.....	318
Catégorie socio professionnelle du chef de ménage .....	318
Type de logement .....	319
Quintile de bien-être économique.....	319
11.4.3 Principal matériau de revêtement du sol .....	320
Milieu de résidence.....	320
Région naturelle.....	320
Région administrative.....	321
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	321
Type de logement .....	322
Quintile de bien-être économique.....	322
11.5 Source d'approvisionnement en eau de boisson.....	322
11.5.1 Caractéristiques géographiques.....	323
Milieu de résidence.....	323
Région naturelle.....	323
Région administrative.....	324
11.5.2 Quintile de bien-être économique .....	325
11.6 Qualité d'eau de boisson.....	326
11.6.1 Caractéristiques géographiques.....	327
11.6.2 Quintile de bien-être économique .....	328
11.7 Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson.....	328
11.8 Source d'éclairage .....	330
11.8.1 Caractéristiques géographiques.....	330

Milieu de résidence.....	330
Région naturelle.....	331
Région administrative.....	331
11.8.2 Quintile de bien-être économique du ménage.....	332
11.9 Mode d'évacuation des ordures ménagères.....	332
11.9.1 Caractéristiques géographiques.....	332
Milieu de résidence.....	332
Région naturelle.....	333
Région administrative.....	333
11.9.2 Quintile de bien-être économique.....	333
11.10 Type de sanitaire utilisé par le ménage.....	334
11.10.1 Caractéristiques géographiques.....	334
Milieu de résidence.....	334
Région administrative.....	335
Région naturelle.....	336
11.10.2 Quintile de bien-être économique des ménages.....	336
11.11 Dépense en logement.....	337
11.12 Dépenses spécifiques de conditions d'existence.....	341
11.12.1 Dépense annuelle moyenne des ménages en transport.....	341
11.12.2 Dépense annuelle moyenne des ménages en Habillement.....	341
11.12.3 Dépense annuelle moyenne des ménages en énergie.....	342
11.12.4 Dépense annuelle moyenne des ménages en communication.....	342
11.12.5 Dépense annuelle moyenne des ménages en entretien de logement.....	343
11.12.5 Dépense annuelle moyenne des ménages en biens durables.....	343
CHAPITRE 12 : BIENS DURABLES.....	344
12.1 Réfrigérateur/Congélateur.....	344
12.1.1 Possession.....	344
12.1.2 : Durée moyenne de vie.....	345
12.1.3. État d'acquisition.....	346
12.1.4 Pauvreté et possession de réfrigérateur/congélateur.....	346
12.2 Possession de ventilateurs.....	347
12.2.1 Possession.....	347
12.2.2 Etat d'acquisition.....	348
12.2.3 Pauvreté et possession de ventilateurs.....	348
12.3 Climatiseur.....	349
12.3.1 Possession de climatiseur.....	349
12.3.2 Pauvreté et possession de climatiseur.....	349
12.4 Motocyclette.....	350
12.4.1 Possession.....	350
12.4.2 Durée de vie.....	351
12.4.3 Pauvreté et possession de motocyclette.....	351
12.4.4 Etat d'acquisition.....	352
12.5 Téléviseur.....	353
12.5.1 Possession.....	353
12.5.2 Durée de vie moyenne.....	353
12.5.3 Etat d'acquisition.....	354
12.5.4 Pauvreté et possession de Téléviseur.....	354
12.6 Véhicule.....	355
12.6.1 Possession.....	355
12.6.2 Durée moyenne de possession.....	356
12.6.3 Pauvreté et possession de véhicule.....	356
12.7 Téléphone mobile au ménage.....	357

12.7.1 Possession .....	357
12.7.2 Nombre moyen .....	357
12.7.3 Durée moyenne de possession .....	357
12.7.4 Mode d'acquisition .....	358
12.7.4 Pauvreté et possession de téléphone mobile .....	358
12.8 Ordinateur .....	359
12.8.1 Possession.....	359
12.8.2 Etat d'acquisition.....	360
12.8.3 Pauvreté et possession d'ordinateur.....	360
<b>CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES .....</b>	<b>361</b>
13.1 EXISTENCE D'ENTREPRISES NON AGRICOLES.....	361
13.2 Nombre moyen d'entreprise non agricole disponible dans les ménages .....	362
13.3 Type d'entreprise non agricole disponible dans les ménages.....	363
13.4 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES NON AGRICOLES .....	365
13.4.1 Part d'action de l'entreprise revenant au ménage .....	365
13.4.2 Part du bénéfice de l'entreprise revenant au ménage ayant au moins un copropriétaire.....	366
13.5 Type de local d'activité .....	367
1 369	
3.6 Équipements et documents administratifs.....	370
13.6.1 Disponibilité d'électricité et de téléphone au sein de l'entreprise .....	370
13.6.2 Disponibilité de la comptabilité, du NIF, du RCCM et enregistrement des travailleurs à la CNSS au sein de l'entreprise 371	
13.7 Principale source de financement pour le redémarrage de l'entreprise.....	372
13.8 Disponibilité d'équipements.....	373
13.9. Dépense moyenne des entreprises non agricoles .....	374
13.10 Revenu moyenne des entreprises non agricoles par type de revenu.....	375
13.11. Entreprises actuellement en activité.....	376
13.12 Difficultés rencontrées par les entreprises .....	376
<b>CHAPITRE 14. LA PAUVRETE SUBJECTIVE EN GUINEE .....</b>	<b>378</b>
14.1. Perception sur la pauvreté en Guinée .....	378
14.2. Perception sur les conditions de vie étant donné le revenu disponible .....	381
14.3. Perception sur les conditions de leur vie par rapport aux voisins .....	382
14.4. Perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale .....	384
14.5 Position des ménages sur échelle de bien-être.....	386
14.6. Perception des ménages du montant minimum mensuel viable .....	388
14.7. Perception des ménages sur les difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois .....	390
14.8 Perception des causes de la pauvreté .....	393
<b>ANNEXE.....</b>	<b>397</b>
<b>ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE MESURE DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>397</b>
Les agrégats de consommation .....	397
La consommation alimentaire dans le ménage .....	397
Scénario a : on combine les valeurs unitaires et les prix du marché .....	397
Scénario b : on fait exclusivement appel aux prix du marché .....	398
Scénario c : on utilise les seules valeurs unitaires.....	398
Le repas pris hors ménage .....	399
La consommation non alimentaire.....	399
La valeur d'usage des biens durables.....	400
Le loyer imputé des ménages propriétaires.....	401
Les paramètres d'ajustement des aggregates de consommation .....	402
La composition ou taille du ménage .....	402
Le déflateur temporel.....	402
Le déflateur spatial .....	403

Le seuil de pauvreté .....	403
ANNEXE 2: LA NON COMPARABILITE DE L'EHCVM 2018/2019 ET L'ELEP 2012.....	405
Différence d'approche .....	405
Différence entre les questionnaires de l'EHCVM et l'ELEP .....	405
Différence de méthodologie de collecte.....	405
La différence de méthodologie de mesure de pauvreté.....	406
ANNEXE 3 : CORRECTION DES VALEURS ABBERANTES ET INVRAISSEMBLABLES .....	406
La correction des valeurs aberrantes .....	406
Calage des données .....	407
Calcul de la population moyenne projetée des années 2018 et 2019.....	408
Précision de la moitié de la population moyenne projetée de 2018 et 2019.....	408
Calcul du coefficient de calage .....	409
ANNEXE 4 : Déterminants des dépenses de consommation par tête des ménages en 2019.....	410

## LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE .....	53
Tableau 2.1 : Répartition des ZD, ménages de la base de sondage par région administrative et milieu de résidence.....	62
Tableau 2.2: Indicateurs de base pour le tirage de l'échantillon et taille de l'échantillon des ménages et grappes par strate .....	64
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION .....	71
Tableau 3.1 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le milieu de résidence.....	72
Tableau 3.2 : Répartition (%) des ménages par région naturelle selon le milieu de résidence .....	73
Tableau 3.3 : Répartition des ménages (%) selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	74
Tableau 3.4 : Répartition des ménages selon le quintile de bien-être économique du ménage .....	75
Tableau 3.5: Taille moyenne des ménages .....	75
Tableau 3.6 : Taille moyenne des ménages selon la situation matrimoniale du chef de ménage .....	76
Tableau 3.7 : Volume de la population par région administrative .....	77
Tableau 3.8 : Structure de la population totale (%) selon le milieu de résidence et le sexe par groupe d'âge et sexe .....	78
Tableau 3.9 : Volume de la population par milieu de résidence .....	79
Tableau 3.10 : Répartition (%) de la Population selon le milieu de résidence par groupe d'âge, niveau d'instruction et sexe .....	81
Tableau 3.11 : Répartition (%) de la Population de 15 ans ou plus selon le milieu de résidence et le sexe par statut matrimonial et sexe .....	82
Tableau 3.12 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon le niveau d'instruction par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe .....	82
Tableau 3.13 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la branches d'activités par région administrative .....	84
Tableau 3.14 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon branche d'activités par région naturelle, milieu de résidence et sexe .....	86
Tableau 3.15 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle par milieu de résidence et sexe .....	88
Tableau 3.16 : Répartition (%) de la population de 15 ans ou plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable par région administrative, région naturelle, milieu de résidence .....	89
Tableau 3.17 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable par groupe d'âge et niveau d'instruction .....	92
CHAPITRE 4 : CONSOMMATION DES MENAGES .....	95
Tableau 4.1 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région administrative .....	97
Tableau 4.2 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région naturelle .....	97
Tableau 4.3 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête milieu de résidence .....	98
Tableau 4.4 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par quintile du bien-être économique du ménage.....	99
Tableau 4.5 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par sexe du chef de ménage .....	99
Tableau 4.6 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	100
Tableau 4.7: Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage .....	100
Tableau 4.8 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région administrative .....	102
Tableau 4.9 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par mode d'acquisition .....	102
Tableau 4.10 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par taille du ménage.....	103
Tableau 4.11 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par quintile de bien-être économique du chef de ménage.....	103

Tableau 4.12 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par sexe du chef de ménage.....	104
Tableau 4.13 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par situation matrimoniale du chef de ménage.....	104
Tableau 4.14 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	104
Tableau 4.15 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage .....	105
Tableau 4.16 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région administrative.....	107
Tableau 4.17 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par milieu de résidence.....	107
Tableau 4.18 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par quintile de bien-être économique du ménage .....	107
Tableau 4.19 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par sexe du chef de ménage.....	108
Tableau 4.20 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par niveau d'instruction du chef de ménage.....	108
Tableau 4.21 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	109
Tableau 4.22 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage .....	109
Tableau 4.23 : Part (%) de la Dépense totale selon les postes de consommation.....	111
Tableau 4.24 Part (%) de la Dépense totale selon la région administrative .....	112
Tableau 4.25 Part (%) de la Dépense totale .....	112
selon le milieu de résidence.....	112
Tableau 4.26 : Part (%) de la Dépense totale selon le quintile de bien être du chef de ménage .....	113
Tableau 4.27 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par région administrative	115
Tableau 4.28 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par milieu de résidence	115
Tableau 4.29 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par quintile de bien-être économique du ménage.....	116
Tableau 4.30 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par sexe du chef de ménage	116
Tableau 4.31 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par statut matrimonial du chef de ménage .....	116
Tableau 4.32a : Dépense moyenne (GNF) des ménages des postes de consommation alimentaires par région administrative .....	117
Tableau 4.32b : Dépense moyenne (GNF) par tête des postes de consommation alimentaires par région administrative .....	117
Tableau 4.33 : Dépense moyenne (GNF) des ménages et par tête des postes de consommation alimentaires par milieu de résidence .....	118
Tableau 4.34 : Dépense moyenne (GNF) des ménages et par tête des postes de consommation alimentaires par taille du ménage, quintile de bien-être économique du chef de ménage .....	119
Tableau 4.35 : Dépense moyenne (GNF) des ménages et par tête des postes de consommation alimentaires par sexe du chef de ménage.....	119
Tableau 4.36 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon région administrative .....	121
Tableau 4.37 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon milieu de résidence .....	122
Tableau 4.38 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon le mode d'acquisition.....	123
Tableau 4.39 : Part (%) des dépenses de la consommation .....	123
des produits alimentaires dans les ménages par mode d'acquisition.....	123
Tableau 4.40 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon quintile de bien-être économique du chef de ménage.....	124
Tableau 4.41 : Dépense moyenne (GNF) des ménages des produits dans les ménages par région administrative	126

Tableau 4.42 : Dépense moyenne (GNF) des ménages des produits dans les ménages par région administrative .....	127
Tableau 4.43 : Dépense moyenne (GNF) par tête et des ménages des produits dans les ménages par quintile de bien-être économique et sexe du chef de ménage .....	128
Tableau 4.44 : Dépense moyenne(GNF) par tête et des ménages des produits dans les ménages par mode d'acquisition des produits.....	128
Tableau 4.45 : Part (%) des postes de consommation non alimentaires par région administrative, région naturelle	130
Tableau 4.46 : Part (%) des postes de consommation non alimentaires par milieu de résidence.....	130
Tableau 4.47 : Part (%) des postes de consommation non alimentaires par sexe, quintile, niveau d'instruction du chef de ménage .....	131
<b>CHAPITRE 5 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE .....</b>	<b>132</b>
Tableau 5.1: Part (%) des produits alimentaires du panier dans la dépense totale au niveau national par produit	134
Tableau 5.2 : Part (%) des produits du panier par région administrative, région naturelle, milieu de résidence	134
Tableau 5.3: Seuil de pauvreté de référence en 2012 et 2019 .....	136
Tableau 5.4 : Répartition (GNF) du seuil de pauvreté spécifique, seuil de pauvreté alimentaire (GNF) et le seuil de pauvreté non alimentaire (GNF) par région administrative.....	137
Tableau 5.5 : Répartition (GNF) du seuil de pauvreté spécifique, seuil de pauvreté alimentaire (GNF) et le seuil de pauvreté non alimentaire (GNF) par région naturelle et milieu de résidence .....	138
Tableau 5.6 : Consommation moyenne annuelle par tête (GNF) par région administrative.....	138
Tableau 5.7 : Consommation moyenne annuelle par tête (GNF) par région naturelle,.....	139
Tableau 5.8 : Indicateurs de pauvreté monétaire modérée suivant les seuils internationaux PPA par pays....	141
Tableau 5.9 : Population et montant nécessaire pour éradiquer la pauvreté .....	141
Tableau 5.10: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par région administrative .....	143
Tableau 5.11: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par région naturelle.....	144
Tableau 5.12: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par zone de résidence .....	144
Tableau 5.13: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par taille de ménage .....	145
Tableau 5.14: Indicateurs de pauvreté (%) en milieu rural par région administrative et naturelle .....	145
Tableau 5.15: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté en milieu rural par taille de ménage.....	146
Tableau 5.16 : Indicateurs de pauvreté (%) en milieu urbain par région naturelle et région administrative .....	147
Tableau 5.17: Indicateurs de pauvreté (%) par sexe du chef de ménage .....	148
Tableau 5.18 : Indicateurs de pauvreté (%) en milieu urbain par groupe d'âge du chef de ménage .....	148
Tableau 5.19 : Indicateurs de pauvreté (%) selon le niveau d'instruction du chef de ménage .....	149
Tableau 5.20: Indicateurs de pauvreté selon la situation matrimoniale du chef de ménage .....	150
Tableau 5.21 : Indicateurs de pauvreté selon La catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.....	151
Tableau 5.22: Indicateurs de pauvreté selon le sexe des individus .....	151
Tableau 5.23: Indicateurs de pauvreté selon le groupe d'âge des individus .....	152
Tableau 5.24: Indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction .....	152
Tableau 5.25: Indicateurs de pauvreté selon la situation matrimoniale des individus .....	153
Tableau 5.26: Indicateurs de pauvreté selon la catégorie socio professionnelle des individus .....	153
Tableau 5.27: Indicateurs de pauvreté selon la branche d'activité de l'entreprise des individus.....	154
Tableau 5.28 : Tendances de l'incidence de pauvreté de 1994 à 2019 en Guinée.....	155
Tableau 5.29 : Evolution des indicateurs de pauvreté selon la région administrative .....	155
Tableau 5.30 : Evolution de l'incidence de pauvreté entre 2012 et 2019 par milieu de résidence et par région administrative .....	156
Tableau 5.31 : Taux de pauvreté par groupe d'âge, sexe et milieu de résidence .....	159
Tableau 5.32: Taux de pauvreté par groupe d'âge, sexe et région administrative .....	160
Tableau 5.33: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon la région administrative de résidence des individus ...	161
Tableau 5.34: Indicateurs de pauvreté selon le milieu et la zone de résidence des individus.....	162
Tableau 5.35 : Indice de GINI par région administrative, région naturelle, milieu de résidence.....	163

Tableau 5.36: Rapport de consommation moyenne des riches par rapport aux plus pauvres par région administrative, milieu de résidence, taille de ménage, sexe du chef de ménage .....	163
Tableau 5.37 : Répartition (%) de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnel de 2012 et 2019 par région administrative selon le milieu de résidence .....	165
<b>CHAPITRE 6 : ALPHABETISATION ET ÉDUCATION .....</b>	<b>167</b>
Tableau 6.1a : Taux d'alphabétisation par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et branches d'activité selon le sexe. ....	167
Tableau 6.1b : Taux d'alphabétisation par groupe d'âge, Situation matrimoniale selon le sexe. ....	168
Tableau 6.2 : Répartition (%) des alphabétisés (15 ans ou plus) par région administrative, région naturelle, la zone de résidence selon la langue d'alphabétisation .....	169
Tableau 6.3 : Taux d'alphabétisation par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon le quintile de bien-être économique .....	171
Tableau 6.4 : Taux nets et bruts de scolarisation au primaire par régions administrative, région naturelle selon le sexe	175
Tableau 6.5 : Taux nets et bruts de scolarisation au primaire par incidence de pauvreté et quintile de bien-être économique des élèves selon le sexe.....	176
Tableau 6.6 : Taux nets et bruts de scolarisation au secondaire par milieu de résidence, région administrative, région naturelle selon le sexe.....	177
Tableau 6.7 : Taux nets et bruts de scolarisation au secondaire par incidence de pauvreté et quintile de bien-être économique des individus selon le sexe .....	178
Tableau 6.8 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par région administrative, région naturelle, milieu et zone de résidence selon le niveau d'éducation actuel .....	179
Tableau 6.9 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par sexe, groupe d'âges et le type d'établissement selon le niveau d'éducation actuelle.....	180
Tableau 6.10 : Répartition (%) des personnes âgées de 3 ans ou plus par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon le type d'établissement fréquenté .....	181
Tableau 6.11 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par sexe et par groupe d'âges selon le type d'établissement fréquenté .....	182
Tableau 6.12 : Répartition des personnes scolarisées âgées de 3 ans ou plus par région administrative selon le statut de satisfaction de l'éducation reçu.....	182
Tableau 6.13 : Répartition des personnes scolarisées âgées de 3 ans ou plus par région naturelle, milieu de résidence selon le statut de satisfaction de l'éducation reçu .....	182
Tableau 6.14 : Répartition des personnes scolarisées âgées de 3 ans ou plus par sexe, groupe d'âges scolaires, niveau d'étude actuelle et type d'établissement selon le statut de satisfaction de l'éducation reçu .....	183
Tableau 6.15 : Répartition (%) des individus scolarisés par région administrative, région naturelle, milieu de résidence selon le type de problèmes rencontrés dans le système éducatif.....	183
Tableau 6.16 : Répartition (%) des individus scolarisés par sexe, par groupe d'âges scolaires, par niveau d'étude actuelle et par type d'établissement selon le type de problèmes rencontrés dans le système éducatif .....	184
Tableau 6.17 : Répartition (%) des individus scolarisés par quintile de bien-être selon les problèmes rencontrés dans le système éducatif.....	185
Tableau 6.18 : Répartition (%) du nombre de problèmes rencontrés dans le système éducatif .....	185
Tableau 6.19 : répartition (%) des scolarisés par région administrative, région naturelle, zones de résidence selon le nombre de problèmes rencontrés. ....	186
Tableau 6.20 : répartition (%) des scolarisés par sexe, groupe d'âge, niveau d'étude actuelle, type d'établissement fréquenté selon le nombre de problèmes rencontrés .....	187
Tableau 6.21 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquentée une école formelle par région naturelle, milieu de résidence selon le sexe.....	187
Tableau 6.22 : répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquentée une école formelle par région administrative, région naturelle, par milieu de résidence selon quintile de bien-être économique ..	189
Tableau 6.23 : répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquentée une école formelle par sexe et âge selon quintile de bien-être économique .....	190
Tableau 6.24 : Répartition (%) des individus par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon les principales causes de la non-fréquentation scolaire .....	191
Tableau 6.25 : Répartition (%) des individus par sexe et groupes d'âges selon les causes de la non-fréquentation scolaire	192
Tableau 6.26 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté une école formelle par quintile de bien-être selon les raisons de la non-fréquentation. ....	192

Tableau 6.27 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon le niveau d'éducation atteint .....	193
Tableau 6.28 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus selon le sexe, le groupe d'âges, par niveau d'éducation atteint .....	193
Tableau 6.29 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus selon le sexe, le groupe d'âges, la catégorie socioprofessionnelle et la branche d'activités par niveau d'éducation atteint .....	194
Tableau 6.30 : Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des ménages et des individus par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et zone de résidence.....	197
Tableau 6.31 : Dépenses moyenne et médiane des ménages annuelles (GNF) en éducation par taille du ménage.....	197
Tableau 6.32 : Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des ménages et des individus par quintile de bien-être économique et sexe des chefs de ménages et individus.....	198
Tableau 6.33: Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des ménages et des individus par niveau d'instruction du chef de ménage, niveau d'étude actuelle et type d'école fréquentée des individus.....	198
Tableau 6.34: Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des individus région administrative, zone de résidence et sexe selon les postes de dépense en éducation.....	200
CHAPITRE 7. Santé-pauvreté .....	201
Tableau 7.1 : Taux de morbidité (%) de la population par région administrative, région naturelle selon le milieu .....	201
Tableau 7.2 : Taux de morbidité (%) de la population par sexe, groupe d'âge selon le milieu.....	201
Tableau 7.3 : Répartition (%) des personnes ayant été malades selon la région administrative par type de maladies.....	203
Tableau 7.4 : Répartition (%) des personnes ayant été malades selon le milieu de résidence et le sexe du patient par type de maladies.....	203
Tableau 7.5: Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être et niveau de vie selon le type problème de santé .....	204
Tableau 7.6: Répartition des individus malades qui ont consultés au cours des 30 derniers jours dans un service de santé par région administrative selon le milieu de résidence .....	204
Tableau 7.7: : Répartition des individus malades qui ont consultés au cours des 30 derniers jours dans un service par sexe, groupe d'âges, catégorie socioprofessionnelle selon le milieu de résidence.....	205
Tableau 7.8: Répartition des individus malades ayant consulté un service de santé par quintile selon le milieu de résidence.....	206
Tableau 7.9 : : Répartition (%) des individus malades qui ont consultés au cours des 30 derniers jours dans un service par région administrative, milieu de résidences selon le type de structure de santé consultée .....	206
Tableau 7.10: Répartition des individus malades qui ont consultés dans un service au cours des 30 derniers jours par sexe selon le type de structure de santé consulté.....	207
Tableau 7.11: Répartition des individus malades ayant consultés au cours des 30 derniers jours par quintile pauvreté selon le type de structure de santé consulté .....	207
Tableau 7.12: Répartition des individus malades qui ont consulté dans un service au cours des 30 derniers jours par région administrative, milieu de résidence, sexe selon le personnel soignant .....	208
Tableau 7.13: Répartition des individus ayant consulté un service de santé au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être économique selon le personnel soignant.....	208
Tableau 7.14: Répartition (%) des individus malades qui ont consulté dans un service de santé par région administrative, milieu de résidence, personnel de santé consulté, par lieu de consultation selon le statut de satisfaction .....	209
Tableau 7.15: Répartition des individus malades qui ont consulté dans un service par sexe, groupes d'âge selon le statut de satisfaction.....	210
Tableau 7.16 : Répartition des individus ayant consulté un service de santé par quintile de bien-être selon le statut de satisfaction .....	210
Tableau 7.17: Répartition (%) des individus ayant consulté un service de santé par région administrative, milieu de résidence, quintile de bien-être économique selon le type de problèmes rencontrés dans le système sanitaire. ....	212
Tableau 7.18 : Répartition (%) des individus par région administrative, milieu de résidence selon la distance à parcourir pour atteindre les structures de santé le plus proche.....	213
Tableau 7.19 : Dépenses moyenne et médiane annuelle en santé (GNF) par ménage et tête par région administrative, région naturelle, milieu de résidence.....	215
Tableau 7.20a : Dépenses moyenne et médiane annuelle en santé (GNF) par ménage et tête par sexe, niveau d'instruction et quintile de bien-être économique .....	215

Tableau 7.20b : Dépense moyenne (GNF) annuelle en santé par tête selon les postes de dépenses par région administrative, zone de résidence et sexe. ....	216
Tableau 7.21 : Dépense moyenne (GNF) annuelle.....	216
par ménage en santé selon la taille des ménages .....	216
Tableau 7.22: Dépense moyenne (GNF) annuelle par ménage et par tête en santé par quintile de bien-être, sexe et niveau d'instruction .....	217
Tableau 7.23 : Dépense moyenne (GNF) annuelle.....	217
par tête en santé par groupe d'âge .....	217
<b>CHAPITRE 8 : SECURITE ALIMENTAIRE, CHOCS ET FILETS DE SECURITE .....</b>	<b>218</b>
Tableau 81 : Répartition (%) des ménages selon le type d'expérience d'insécurité alimentaire vécu par région administrative, agro écologique et milieu résidence .....	220
Tableau 8.2 Répartition (%) des ménages selon le type d'expérience d'insécurité alimentaire vécu par taille de ménage, sexe, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le quintile de bien-être économique ....	221
Tableau 8.3a : Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages par région administrative.....	223
Tableau 8.3b : Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages par région naturelle et milieu de résidence.....	225
Tableau 8.4 : Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages par quintile de bien-être économique	225
Tableau 8.5 : Durée moyenne (jours) de consommation des groupes produits alimentaires dans les ménages au cours des 7 derniers jours par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et taille de ménage	227
Tableau 8.6 : Durée moyenne (jours) de la consommation des groupes produits alimentaires dans les ménages au cours des 7 derniers jours par sexe et catégorie socio-professionnelle.....	228
Tableau 8.7 : Durée moyenne (jours) de la consommation des groupes produits alimentaires dans les ménages au cours des 7 derniers jours par quintile de bien-être économique .....	229
Tableau 8.8 Répartition (%) des ménages ayant partagé le repas avec d'autres personnes non membre selon la région naturelle, la région administrative et milieu de résidence .....	229
Tableau 8.9 Répartition (%) des ménages ayant partagé le repas avec d'autres personnes non membre du ménage selon la taille de ménage, sexe et la catégorie socio-professionnelle du chef du ménage.....	230
Tableau 8.10. Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon la survenance de chocs. ....	230
Tableau 8.11 : Répartition (%) des ménages par taille de ménage, par genre du chef du ménage par catégorie socio-professionnelle selon la survenance de chocs .....	231
Tableau 8.12 : Répartition (%) des principaux chocs ayant affectés les ménages au cours des trois dernières années par Région naturelle, région administrative et milieu de résidence .....	232
Tableau 8.13 : les principaux chocs ayant affectés les ménages au cours des trois dernières années par taille de ménage, sexe du chef du ménage et catégorie socio-professionnelle.....	232
Tableau 8.14 : les principaux chocs ayant affectés les ménages au cours des trois dernières années par taille du ménage, sexe, catégorie socio professionnelle du chef de ménage et quintile de bien-être économique ..	233
Tableau 8.15 : Conséquences négatives (diminution) des chocs par région administrative, milieu résidence et Région naturelle.....	234
Tableau 8.16 : Conséquences négatives (diminution) des chocs par taille du ménage, Catégorie sociodémographique et sexe du chef de ménage.....	235
Tableau 8.17 : Conséquences négatives (diminution) des chocs par quintile de bien-être économique et par niveau de vie .....	236
Tableau 8.18 : Répartition des ménages par région administrative, région naturelle et milieu de résidence selon la stratégie de survie utilisée .....	237
Tableau 8.20 : Répartition des ménages par taille de ménage, par quintile de bien-être économique du ménage selon la stratégie utilisée .....	238
Tableau 8.21 : Proportion (%) des ménages bénéficiers des programmes de filets de sécurité.....	241
Tableau 8.22 : Répartition (%) des ménages ayant bénéficiés des programmes de filets de sécurité par région administrative, région naturelle et milieu de résidence.....	242
Tableau 8.23 : Répartition (%) des ménages ayant bénéficiés des programmes de filets de sécurité par taille de ménage et le sexe du chef de ménage .....	242
Tableau 8.24 : Répartition (%) des ménages ayant bénéficiés des programmes de filets de sécurité par quintile de bien-être économique .....	243
<b>CHAPITRE 9 : TRANSFERTS D'ARGENT DANS LES MENAGES.....</b>	<b>244</b>

Tableau 9. 1: Proportion (%) de ménages ayant reçu des transferts (en argent) au cours des 12 derniers mois par région administrative, région naturelle et milieu de résidence selon le statut de lien de l'expéditeur avec le ménage	244
Tableau 9.2a : Proportion (%) de ménages ayant reçu des transferts (en argent) au cours des 12 derniers mois par quintile de bien être en fonction du lien de l'expéditeur avec le ménage	245
Tableau 9. 2b : Proportion (%) de ménages ayant reçu des transferts par sexe et niveau d'instruction du ménage ou du chef de ménage selon le lien de l'expéditeur avec le ménage	245
Tableau 9.3 : Proportion (%) de ménages ayant émis des transferts en argent au cours des 12 derniers mois par région administrative, milieu de résidence selon le lien du destinataire avec le ménage	246
Tableau 9.4: Proportion (%) de ménages ayant émis des transferts (en argent) par quintile de bien être économique et l'incidence de pauvreté selon le lien du destinataire avec le ménage	246
Tableau 9.5: Proportion (%) de ménages ayant émis des transferts par sexe, niveau d'instruction du chef de ménage selon statut de lien avec le ménage	247
Tableau 9.6 : Répartition (%) des transferts recus par région administrative, milieu de résidence de bénéficiaire selon le milieu de résidence	247
Tableau 9.7 : Répartition (%) des transferts recus par région naturelle, milieu de résidence de bénéficiaire selon le milieu de résidence	248
Tableau 9.8: Répartition (%) des transferts recus par quintile de bien être économique du bénéficiaire selon le milieu de résidence	250
Tableau 9.9 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative et milieu de résidence du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur	251
Tableau 9.10 : Répartition (%) des transferts reçus par Taille du ménage, quintile de bien-être économique et Incidence de pauvreté du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur	252
Tableau 9.11 : Répartition (%) des transferts reçus par Taille du ménage du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur	253
Tableau 9.12 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon le lien avec l'expéditeur	253
Tableau 9.13 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon le lien avec l'expéditeur	254
Tableau 9.14 : Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien-être économique, incidence de pauvreté et taille de ménage selon le lien avec l'expéditeur	254
Tableau 9.15: Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon le niveau d'instruction de l'expéditeur	255
Tableau 9.16 : Répartition (%) des transferts reçus par Sexe, niveau d'instruction et situation matrimoniale du bénéficiaire selon le niveau d'instruction de l'expéditeur	256
Tableau 9.17 : Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien-être économique et incidence de pauvreté selon le niveau d'instruction de l'expéditeur	256
Tableau 9.18 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur	257
Tableau 9.19 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur	257
Tableau 9.20: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles de l'expéditeur selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur	258
Tableau 9.21 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur	258
Tableau 9.22: Répartition des transferts reçus par milieu de résidence, milieu de résidences et région naturelle selon le principal motif du transfert	259
Tableau 9.23 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie de ménage ayant reçu le tranfert selon le motif de transfert	260
Tableau 9.24 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative selon le principal canal de transfert	260
Tableau 9.25 : Répartition (%) des transferts reçus par milieu de résidence selon le principal canal de transfert	261
Tableau 9.26: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie de ménage selon le principal canal de transfert	261
Tableau 9.27: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles de l'expéditeur selon le principal canal de transfert	261
Tableau 9.28 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence de l'expéditeur selon la zone de résidence de l'expéditeur	262

Tableau 9.29 : Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien-être économique et incidence de pauvreté de l'expéditeur selon la zone de résidence de l'expéditeur .....	263
Tableau 9.30: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur .....	263
Tableau 9.31: Répartition (%) des transferts reçus par le motif de transfert l'argent, le canal de transfert d'argent selon la zone de résidence de l'expéditeur .....	264
Tableau 9.32 : Montant moyen (GNF) reçus par région administrative, milieu de résidence et quintile de bien être «économique du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur .....	265
Tableau 9.33 : Montant moyen (GNF) reçus par sexe et situation matrimoniale du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur .....	265
Tableau 9.34 : Montant total (en milliards de GNF), part (%) et proportion (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur .....	266
Tableau 9.35 : Montant total (en milliards de GNF), part (%) et la proportion (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur.....	267
CHAPITRE 10: EMPLOI .....	268
Tableau 10. 1 : Ratio Population en âge de travailler/Population totale et répartition(%) de la population en âge de travailler par région administrative, milieu de résidence et sexe .....	269
Tableau 10. 2:Taux de participation à la main d'œuvre (%) par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	270
Tableau 10. 3:Taux de participation à la main d'œuvre par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et statut de handicap selon le niveau d'instruction .....	271
Tableau 10.4 : Taux de participation à la main d'œuvre (%) par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe .....	272
Tableau 10.5 : Taux d'emploi (%) par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe.....	273
Tableau 10.6 : Taux d'emploi (%) par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et statut de handicap selon le niveau d'instruction.....	274
Tableau 10.7 : Taux d'emploi (%) par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe.....	275
Tableau 10.8 : Proportion des emplois informels par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	276
Tableau 10.9 : Taux d'auto-emploi (%) par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	277
Tableau 10.10 : Taux de pluriactivité par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	278
Tableau 10.11 : Taux de salarisation (%) par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	280
Tableau 10.12 : Taux de chômage par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	282
Tableau 10.13 : Taux de chômage par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et statut de handicap selon le niveau d'instruction.....	282
Tableau 10.14 : Taux de chômage par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe.....	283
Tableau 10.15 : Taux de chômage des jeunes (15-35 ans) par région administrative, région naturelle et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	284
Tableau 10.16 : Taux de chômage des jeunes (15-35 ans) par région administrative, milieu de résidence, sexe selon le niveau d'instruction .....	285
Tableau 10.17 : Proportion des jeunes (15-35 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par région administrative, région naturelle et statut de handicap selon le milieu de résidence et sexe .....	286
Tableau 10.18 : Répartition (%) des chômeurs par région administrative, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	287
Tableau 10.19 : Taux de hors main-d'œuvre par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sex .....	289
Tableau 10.20 : Taux combiné de chômage et main d'œuvre potentielle par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	291
Tableau 10.21 : Répartition (%) des personnes en emploi par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le secteur institutionnel de l'activité .....	292
Tableau 10.22 : Répartition (%) des personnes en emploi par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon la catégorie socioprofessionnelle .....	293

Tableau 10.23 : Répartition (%) des personnes en emploi par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle .....	294
Tableau 10.24 : Répartition (%) des personnes en emploi par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon la branche d'activité (classification simplifiée) .....	295
Tableau 10.25 : Répartition (%) des personnes en emploi par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon la branche d'activité (classification simplifiée).....	296
Tableau 10.26 : Répartition (%) des personnes en emploi salarié par milieu de résidence et sexe selon le niveau de salaire mensuel (GNF) .....	297
Tableau 10.27 : Répartition (%) des personnes salariées en emploi par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le niveau de salaire	297
Tableau 10.28 : Salaires mensuels moyens (fg) des salariés par région administrative, région naturelle, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	298
Tableau 10.29: Salaires mensuels moyens et médians (GNF) des salariés selon le milieu de résidence et le sexe	299
Tableau 10.30 : Salaire mensuel moyen (GNF) des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon le milieu de résidence et sexe .....	299
Tableau 10.31: Salaire mensuel médian (GNF) par catégorie socioprofessionnelle salariée selon le milieu de résidence et sexe .....	300
Tableau 10.32 : Taux d'activité (5 ans et plus) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (en %)	300
Tableau 10.33: Taux d'activité (5 ans et plus) par région administrative et lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (en %) .....	302
Tableau 10.34 : Taux d'activité des enfants (5-14 ans) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (en %).....	302
Tableau 10.35 : Taux d'emploi (5 ans et plus) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (%)	303
Tableau 10.36: Taux d'emploi des enfants (5-14 ans) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (en %).....	303
<b>CHAPITRE 11 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE .....</b>	<b>304</b>
Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de logement .....	304
Tableau 11.2 : Répartition (%) des ménages par région naturelle selon le type de logement .....	305
Tableau 11.3 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le type de logement .....	305
Tableau 11.4 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le type de logement .....	306
Tableau 11.5 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le type de logement	306
Tableau 11.6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le nombre de personnes par pièce de logement et nombre moyen de personne par pièce .....	307
Tableau 11.7 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon le nombre de personnes par pièce de logement ; nombre moyen de personne par pièce.....	308
Tableau 11.8 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le nombre de personnes par pièce de logement.....	309
Tableau 11.9 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement	310
Tableau 11.10 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon le statut d'occupation du logement .....	311
Tableau 11.11 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le statut d'occupation du logement.....	313
Tableau 11.12 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique du chef de ménage et le type de logement selon le statut d'occupation du logement.....	314
Tableau 11.13: Répartition en (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal matériau de construction des murs extérieurs .....	314
Tableau 11.14: Répartition en (%) des ménages par Région naturelle selon le principal matériau de construction des murs extérieurs.....	315
Tableau 11.15: Répartition en (%) des ménages par région administrative selon le principal matériau de construction des murs extérieurs .....	315

Tableau 11.16: Répartition en (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le principal matériau de construction des murs extérieurs .....	316
Tableau 11.17 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le principal matériau de construction des murs extérieurs .....	317
Tableau 11.18 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal matériau du toit.....	317
Tableau 11.19 : Répartition (%) des ménages par Région naturelle selon le principal matériau du toit.....	318
Tableau 11.20 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le principal matériau du toit....	318
Tableau 11.21 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le principal matériau du toit .....	319
Tableau 11.22 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le principal matériau du toit. 319	
Tableau 11.23: Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon le principal matériau du sol .....	320
Tableau 11.24: Répartition (%) des ménages par région administrative selon le principal matériau du sol .....	321
Tableau 11.25: Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le principal matériau du sol .....	321
Tableau 11.26 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le principal matériau du toit. 322	
Tableau 11.27 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la source d'eau d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche et saison des pluies.....	323
Tableau 11.28 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon la source d'eau d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche et saison des pluies .....	324
Tableau 11.29 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche .....	325
Tableau 11.30 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon source d'approvisionnement en eau de boisson en saison des pluies .....	326
Tableau 11.31 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, selon la qualité d'eau de boisson .....	327
Tableau 11.32 : Répartition (%) par quintile de bien être .....	328
du ménage selon la qualité d'eau de boisson .....	328
Tableau 11.33 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon le temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson .....	328
Tableau 11.34 : Répartition (%) des ménages par région administrative, région naturelle, milieu de résidence selon la Principale source d'éclairage du logement .....	330
Tableau 11.35 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon la principale source d'éclairage du logement .....	332
Tableau 11.36 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères .....	333
Tableau 11.37 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le mode d'évacuation des ordures .....	333
Tableau 11.38 : Répartition en (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de sanitaire utilisé par le ménage.....	334
Tableau 11.39 : Répartition en (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon le type de sanitaire utilisé par le ménage.....	335
Tableau 11.40 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le type de sanitaire utilisé dans le ménage .....	336
Tableau 11.41 : Dépenses annuelle moyenne et médiane (GNF) des ménages en loyer pour le loyer par région administrative, région naturelle, milieu de résidence.....	337
Tableau 11.42 : Dépenses annuelle moyenne et médiane (GNF) des ménages en location et logement par taille et type de ménage .....	339
Tableau 11.43 : Dépenses annuelle moyenne et médiane (GNF) de location et de logement par caractéristiques individuelles du chef de ménage (sexe, niveau d'instruction, quintile du bien-être économique).....	340
Tableau 11.44 : Dépense annuelle moyenne des ménages en transport, habillement/chaussures, communication et énergie par région administrative et milieu de résidence .....	342
Tableau 11.45 : Dépense annuelle moyenne des ménages en entretien du corps, entretien de logement, bijoux et autres dépenses du ménage par région administrative et milieu de résidence .....	343
CHAPITRE 12 : BIENS DURABLES .....	344

Tableau 12.1: Proportion (%) de ménages possédants un réfrigérateur/congélateur par région administrative, région naturelle et milieu de résidence.....	344
Tableau 12.2 : Proportion (%) de ménages possédants un réfrigérateur/congélateur par Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.....	345
Tableau 12.3 : Répartition (%) des ménages possédants un réfrigérateur/congélateur par région administrative milieu de résidence selon la durée moyenne de possession .....	345
Tableau 12.4 : Répartition (%) des ménages par région administrative, milieu de résidence selon l'état d'acquisition du réfrigérateur/congélateur .....	346
Tableau 12.5 : Répartition (%) des ménages par région administrative, milieu de résidence selon l'état d'acquisition du ventilateur.....	348
Tableau 12.6 : Proportion (%) de ménages possédants .....	350
une moto par région administrative .....	350
Tableau 12.7 : Proportion (%) de ménages possédants .....	350
une moto par région naturelle et milieu de résidence.....	350
Tableau 12.8 : Durée de vie moyenne de moto par région administrative .....	351
Tableau 12.9 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon l'état d'acquisition de la moto .....	352
Tableau 12.10 : Proportion (%) de ménages possédants de télévision par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence .....	353
Tableau 12.11 : Durée moyenne de possession de télévision par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence .....	353
Tableau 12.12 : Répartition (%) des ménages par région administrative, région naturelle, milieu de résidence selon l'état d'acquisition de la télévision.....	354
Tableau 12.13: Proportion (%) de ménages possédants de véhicule par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence .....	355
Tableau 12.14 : Durée moyenne (années) de possession de véhicule par région administrative, Région naturelle	356
Tableau 12.15 : Durée moyenne (année) de possession de téléphone par région administrative, milieu de résidence.....	357
Tableau 12.16 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon l'état d'acquisition du téléphone.....	358
Tableau 12.17 : Proportion (%) de ménages possédants d'ordinateur par région administrative et milieu de résidence.....	359
Tableau 12.18 : Proportion (%) de ménages possédants un ordinateur par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	359
Tableau 12.19 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence selon l'état d'acquisition d'ordinateur .....	360
<b>CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES .....</b>	<b>361</b>
Tableau 13.1 : Répartition (%) des ménages disposant au moins une entreprise non agricole par catégorie socio-professionnel.....	362
Tableau 13.2 : Répartition (%) des ménages par nombre d'entreprise non agricole possédés par région administrative et milieu de résidence .....	363
Tableau 13.3 : Répartition (%) des ménages selon le type d'entreprise non agricole par région administrative, milieu de résidence et quintile de bien-être économique .....	364
Tableau 13.4 : Répartition (%) des ménages selon le type d'entreprise non agricole disponibles selon le sexe et la catégorie socio professionnelle du chef de ménage.....	365
Tableau 13.5 : Proportion (%) d'entreprises non agricole ayant des non-membres du ménage en copropriétaires par quintile de bien-être économique .....	366
Tableau : 13.6 Part du bénéfice de l'entreprise revenant au ménage ayant au moins un copropriétaire par région naturelle, Région administrative et Milieu résidence .....	367
Tableau : 13.7 : Répartition des entreprises non agricole par type de lieu de travail (type de local d'activité) par région naturelle, région administrative et milieu de résidence.....	368
Tableau 13.8 : Type de local d'activité utilisé par quintile de bien-être économique .....	369
Tableau 13.9: Répartition (%) des entreprises non agricole disposant d'électricité et de téléphone par région naturelle, région administrative et milieu de résidence.....	370
Tableau 13.10 : Répartition (%) des entreprises non agricole disposant de la comptabilité formelle, NIF, du RCCM et enregistrement des travailleurs à la CNSS par Région naturelle, région administrative et milieu de résidence.....	371

Tableau : 13.11 Principales sources de financement pour le redémarrage de l'entreprise par région naturelle, région administrative et milieu de résidence .....	372
Tableau 13.12 : Répartition (%) des entreprises non agricole disposant des équipements par région naturelle, région administrative et milieu de résidence .....	373
Tableau 13.13 : dépense moyenne des entreprises non agricoles selon le type de dépense par région naturelle, région administrative et milieu de résidence .....	374
Tableau 13.14 : Revenu moyen annuelle (GNF) des entreprises non agricoles selon le type de revenu par région naturelle, région administrative et milieu de résidence.....	375
Tableau 13.15 : Répartition (%) des entreprises non agricoles actuellement en activité par région naturelle, région administrative et milieu de résidence. ....	376
Tableau 13.16 : Répartition (%) des entreprises selon le type de difficultés rencontrées par régions naturelle, région administrative et milieu de résidence .....	377
<b>CHAPITRE 14. LA PAUVRETE SUBJECTIVE EN GUINEE .....</b>	<b>378</b>
Tableau 14.1 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et région naturelle selon leur perception sur l'état de la pauvreté en Guinée .....	378
Tableau 14.2 : Pauvreté perçue en Guinée .....	379
Pourcentage de ménages selon leurs perception sur la pauvreté de la Guinée par région administrative .....	379
Tableau 14.3 : Répartition (%) des ménages estimant que la Guinée est un pays pauvre par Caractéristique sociodémographique .....	380
Tableau 14.4 : Répartition (%) des ménages par zones de résidence Selon la perception qu'ils ont de leur vie étant donné le revenu disponible .....	381
Tableau 14.5 : Répartition (%) des ménages par caractéristiques géographiques selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux voisins de la localité .....	383
Tableau 14.6 : Répartition (%) des ménages par caractéristiques individuelles du chef de ménage selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux voisins de la localité .....	383
Tableau 14.7 Répartition (%) des ménages région administrative selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale .....	384
Tableau 14.8 : Répartition (%) des ménages par région naturelle et milieu de résidence selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la capitale.....	385
Tableau 14.9 Répartition (%) des ménages par quelques caractéristiques sociodémographiques selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale .....	386
Tableau 14.10 : Répartition (%) des ménages selon la perception de leur position sur l'échelle de pauvreté par caractéristiques géographiques .....	387
Tableau 14.11 : Répartition (%) des ménages selon la perception de leur position sur l'échelle de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle .....	388
Tableau 14.12 : Montant minimum mensuel viable par région naturelle et milieu de résidence .....	388
Tableau 14.13 : Montant minimum mensuel viable par caractéristique sociodémographique et quintile de bien-être économique du chef de ménage.....	389
Tableau 14.14 : Répartition (en %) des ménages par zones de résidence selon certaines difficultés rencontrent au cours des 12 derniers mois .....	390
Tableau 14.15 : Répartition (en %) des ménages par caractéristiques du chef de ménage selon certaines difficultés rencontrent au cours des 12 derniers mois .....	392
Tableau 14.16 : Répartition (%) des ménages selon leurs perceptions sur les causes de la pauvreté en Guinée par caractéristiques géographiques .....	393
Tableau 14.17 : Répartition (%) des ménages selon leurs perceptions sur les causes de la pauvreté en Guinée par caractéristiques géographiques .....	396
<b>ANNEXE .....</b>	<b>397</b>
<b>ANNEXE 3 : CORRECTION DES VALEURS ABBERANTES ET INVRAISSEMBLABLES .....</b>	<b>406</b>
Tableau 1 : Répartition de la population résidente pondérée de vague 1 et 2 .....	407
Tableau 2 : Répartition de la population projetée en 2018 et 2019 par région et milieu.....	408
Tableau 3 : Répartition de la population moyenne projetée en 2018 et 2019 par région administrative et milieu	408
Tableau 4 : Répartition de la moitié de population projetée de 2018 et 2019 par région administrative et milieu	408
Tableau 5 : Répartition des coefficients de calage (cc).....	409
<b>ANNEXE 4 : Déterminants des dépenses de consommation par tête des ménages en 2019.....</b>	<b>410</b>

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Répartition des ménages selon la zone de résidence .....	71
Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	76
Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages selon le quintile de bien-être .....	76
Graphique 3.4: Tendances du Rapport de Dépendance Démographique (RDD) dans la période de 2002 à 2019	79
Graphique 3.5 : Tendances de la proportion de travailleurs indépendants de la période de 2002 à 2019.....	87
Graphique 3.6 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable.....	88
Graphique 3.7 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable par milieu de résidence.....	91
Graphique 3.8 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par groupe d'âges quinquennaux .....	93
Graphique 3.9 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par sexe .....	93
Graphique 3.10 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par grands groupes d'âges .....	94
Graphique 3.11 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par niveau d'instruction achevé .....	94
CHAPITRE 4 : CONSOMMATION DES MENAGES .....	95
CHAPITRE 5 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE .....	132
Graphique 5.1: Tendances de pauvreté de 1994 à 2019 (en bâton).....	155
CHAPITRE 6 : ALPHABETISATION ET ÉDUCATION.....	167
Graphique 6.1 : Taux d'alphabétisation (%) des personnes de 15 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	169
Graphique 6.2 : Répartition (%) des alphabétisés par sexe selon la langue d'alphabétisation .....	170
Graphique 6.3 : Taux d'alphabétisation par groupe d'âge quinquennal selon le quintile du bien-être.....	173
Graphique 6.4 : Taux d'alphabétisation par sexe selon le quintile du bien-être .....	174
Graphique 6.5 : Répartition (%) des personnes de 3 ans ou plus qui n'ont jamais fréquenté une école formelle par groupe d'âge .....	189
Graphique 6.6 : Répartition (%) des personnes de 3 ans ou plus par quintile de bien-être économique selon le niveau d'éducation atteint .....	195
Graphique 6.7: Dépense moyenne annuelle en éducation par tête selon les postes de dépenses .....	196
CHAPITRE 7. Santé-pauvreté.....	201
Graphique 7.1 : Cause de la morbidité (%) des personnes malades .....	202
Graphique 7.2 : Répartition (%) des individus selon le type de problèmes rencontrés dans les services de santé	211
Graphique 7.3 : Dépense moyenne en santé par type de service.....	214
CHAPITRE 8 : SECURITE ALIMENTAIRE, CHOCS ET FILETS DE SECURITE .....	218
Graphique 8.2 : Proportion (%) des ménages ayant reçu au moins un programme de filets de sécurité par région administrative .....	239
Graphique 8.3 : Proportion (%) des ménages ayant bénéficié au moins un programme de filets de sécurité par région naturelle et milieu de résidence.....	240
Graphique 8.4 : Proportion (%) des ménages ayant reçu au moins un programme de filets de sécurité par quintile de bien-être économique du ménage.....	240
CHAPITRE 9 : TRANSFERTS D'ARGENT DANS LES MENAGES .....	244
Graphique 9.1: Répartition (%) des transferts reçus selon la région administrative .....	248
Graphique 9.2 : Répartition (%) des transferts reçus par le sexe du bénéficiaire.....	248
Graphique 9.3 : Répartition (%) des transferts reçus par le niveau d'instruction du bénéficiaire.....	249
Graphique 9.4 : Répartition (%) des transferts reçus par le l'âge du bénéficiaire.....	249
Graphique 9.5 : Répartition (%) des transferts reçus par le statut matrimonial du bénéficiaire .....	249
Graphique 9.6 : Répartition (%) des transferts reçus par le statut d'handicap du bénéficiaire .....	249
Graphique 9.7 : Répartition (%) des transferts reçus par le sexe, le niveau d'instruction et l'âge du bénéficiaire selon le milieu de résidence.....	249

Graphique 9.8 : Répartition (%) des transferts reçus par le statut matrimonial et le statut d'handicap du bénéficiaire selon le milieu de résidence.....	250
Graphique 9.9 : Répartition (%) des transferts reçus selon le sexe de l'expéditeur .....	251
Graphique 9.10 : Répartition (%) des transferts reçus par sexe et âge du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur 251	
Graphique 9.11: Répartition (%) des transferts reçus par niveau d'instruction et statut matrimonial du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur .....	252
CHAPITRE 10: EMPLOI.....	268
CHAPITRE 11 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE.....	304
CHAPITRE 12 : BIENS DURABLES .....	344
Graphique 12.1 : Proportion (%) de ménages possédants un réfrigérateur/congélateur par quintile de bien-être et niveau de vie du ménage. ....	346
Graphique 12.2: Répartition (%) des ménages possédant un ventilateur par région administrative .....	347
Graphique 12.3 : Proportion (%) de ménages possédants de ventilateur région administrative, Région naturelle, milieu de résidence .....	347
Graphique 12.4 : Répartition (%) des ménages ayant acquis les ventilateurs à l'état neuf par région administrative, milieu de résidence .....	348
Graphique 12.5 : Proportion (%) de ménages possédants un ventilateur par quintile de bien-être et niveau de vie du ménage .....	348
Graphique 12.6 : Répartition (%) des ménages possédants un climatiseur par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage) .....	349
Graphique 12.7 : Proportion (%) de ménages possédants une moto par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage .....	350
Graphique 12.8: Durée de vie moyenne (années) de possession de moto par région naturelle et milieu de résidence.....	351
Graphique 12.9 : Proportion (%) de ménages possédants une moto par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage) .....	351
Graphique 12.10 : Proportion (%) de ménages possédants une télévision par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage) .....	354
Graphique 12.11 : Proportion (%) de ménages possédants une voiture par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage).....	356
Graphique 12.12 : Proportion (%) de ménages possédants au moins un téléphone par région administrative et milieu de résidence .....	357
Graphique 12.13 : Proportion (%) de ménages possédants un téléphone par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage) .....	358
Graphique 12.14 : Proportion (%) de ménages possédants un ordinateur par quintile de bien-être et niveau économique du ménage.....	360
CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES .....	361
Graphique 13.1 : Répartition (%) des ménages disposant au moins une entreprise non agricole par milieu de résidence, sexe du chef de ménage et taille du ménage .....	362
Graphique : 13.2: Proportion (%) d'entreprises non agricole ayant des non-membres du ménage en copropriétaires par région administrative, région naturelle et milieu de résidence .....	366
CHAPITRE 14. LA PAUVRETE SUBJECTIVE EN GUINEE.....	378
Graphique 14.1 : Perception des ménages sur l'état de pauvreté en Guinée .....	380
Graphique 14.2: Perception des individus sur l'état de la pauvreté en Guinée .....	381
Graphique 14.3 : Perception des ménages sur le quintile de bien être selon le revenu disponible par quintile de bien être .....	382
Graphique 14.4 : Perception des ménages sur le quintile de bien être selon le revenu disponible par type d'handicap.....	382

## LISTE DES CARTES

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE .....	53
Carte 2.1 : Carte de zone de dénombrement en milieu rural .....	63
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION .....	71
Carte 3.1 : Proportion des ménages selon la région administrative .....	72
Carte 3.2 : Répartition (%) de la population par totale par région administrative .....	80
Carte 3.3 : Proportion (%) des agriculteurs de 15 ans et plus par région administrative .....	83
Carte 3.4 : Proportion (%) des commerçants de 15 ans et plus par région administrative .....	84
Carte 3.5 : Proportion des travailleurs indépendants de 15 ans et plus par région administrative .....	87
Carte 3.6 : Proportion des utilisateurs du téléphone portable par région administrative .....	90
Carte 3.7 : Proportion des utilisateurs de l'internet par région administrative .....	90
CHAPITRE 4 : CONSOMMATION DES MENAGES .....	95
Carte 4.1 : Part (%) de la dépense totale par région administrative .....	96
Carte 4.2 : Dépense totale annuelle moyenne (GNF des ménages par région administrative .....	98
Carte 4.3 : Dépense alimentaire moyenne annuelle des ménages (GNF) par région administrative .....	101
Carte 4.4 : Dépense non alimentaire moyenne annuelle par région administrative .....	106
Carte 4.5 : Part (%) de l'auto consommation dans la dépense alimentaire .....	114
CHAPITRE 5 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE .....	132
Carte 5.1 : Seuil de pauvreté de référence (GNF) par région administrative .....	136
Carte 5.2: Seuil de pauvreté non alimentaire (GNF) par région administrative .....	137
Carte 5.3 : Consommation moyenne annuelle par tête (GNF) par région administrative .....	139
Carte 5.4 : Incidence de pauvreté (%) par région administrative.....	142
Carte 5.5 : Effectif de la population pauvre par région administrative .....	143
Carte 5.6 : Incidence de pauvreté des enfants par région administrative.....	158
Carte 5.7 : Incidence de pauvreté des jeunes de 18-35 ans par région administrative .....	158
Carte 5.8: Incidence de l'extrême pauvreté (%) par région administrative .....	161
Carte 5.9 : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (%).....	165
CHAPITRE 6 : ALPHABETISATION ET ÉDUCATION .....	167
Carte 6.1 : Taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus .....	168
Carte 6.2 : Taux d'alphabétisation des personnes de 3 ans ou plus du 1 <sup>er</sup> quintile (très pauvre) par région administrative .....	172
Carte 6.3 : Taux d'alphabétisation des personnes de 3 ans ou plus du 5 <sup>ème</sup> quintile (très riche) par région administrative .....	172
Carte 6.4 : Proportion (%) des personnes de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté l'école.....	188
CHAPITRE 7. Santé-pauvreté .....	201
Carte 7.1 : Répartition (%) des personnes malades ayant consulté un service de santé par région administrative .....	205
Carte 7.2 : Taux de satisfaction (%) des services de santé par région administrative .....	210
CHAPITRE 8 : SECURITE ALIMENTAIRE, CHOCS ET FILETS DE SECURITE .....	218
Carte 8.1 : Proportion (%) des ménages dont les membres ont eu faim mais n'ont pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour en procurer à manger au cours des 12 derniers mois par région administrative .....	219
Carte8.2 : Proportion (%) des ménages dont les membres ont passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources au cours des 12 derniers mois par région administrative .....	219
Carte 8.3 : Proportion (%) des ménages n'ayant vécu aucune expérience d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois.....	224
Carte 8.4 : Proportion (%) des ménages ayant vécu toutes les huit expériences d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois.....	224
Carte 8.5 : Répartition (%) des ménages ayant vécu de chocs au cours des 3 dernières années .....	231
Carte 8.6 : Proportion (%) des ménages ayant bénéficié au moins de don de moustiquaire imprégnée au cours des 12 derniers mois.....	241
CHAPITRE 9 : TRANSFERTS D'ARGENT DANS LES MENAGES .....	244
CHAPITRE 10: EMPLOI.....	268
Carte 10.1 : Ratio Population en âge de travailler dans la Population totale par region administrative.....	269

Carte 10.2 : Taux de salarisation (%) par région administrative.....	280
Carte 10.3 : Proportion des jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par région administrative ..	286
Carte 10.4 : Population hors main d'œuvre par région administrative.....	288
Carte 10.5 : Taux combiné de chômage et main d'œuvre potentielle par région administrative .....	290
CHAPITRE 11 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE.....	304
Carte 11.1 : Répartition (%) des ménages ayant plus de deux personnes par pièce par région administrative 309	
Carte 11.2 : proportion de ménages propriétaire/copropriétaire de logement par région administrative. ....	312
Carte 11.3. Proportion de ménages en location dans les logements par région administrative .....	312
Carte 11.4 : proportion de ménage s'approvisionnant au robinet en eau de boisson en saison sèche par région administrative.....	324
Carte 11.5 : proportion de ménage s'approvisionnant en eau de boisson dans les sources non aménagées/fleuves/rivières en saison sèche par région administrative.....	325
Carte 11.6 : Proportion de ménages ne consommant pas d'eau de boisson potable par région administrative 327	
Carte 11.7 : Proportion de ménages n'ayant pas accès à une source d'eau de boisson par région administrative 329	
Carte 11.8 : Proportion de ménage ayant accès à l'électricité par région administrative .....	331
Carte 11.9 : Proportion de ménages n'ayant aucune toilette (se soulage dans la nature) par région administrative. 336	
CHAPITRE 12 : BIENS DURABLES .....	344
CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES .....	361
Carte 13.1 : Répartition (%) des ménages disposant au moins une entreprise non agricole par région administrative .....	361
Carte 13.2 : Répartition (%) des entreprises non agricoles exerçant leurs activités sur la voie publique.....	368
CHAPITRE 14. LA PAUVRETE SUBJECTIVE EN GUINEE.....	378
Carte 14.1. Pourcentage de ménages qui estiment que la Guinée par régions .....	379
Carte 14.2 : Répartition (%) des ménages qui estiment vivre moins bien que les gens de la capitale par région administrative .....	384
Carte 14.3 : Répartition (%) des ménages qui estiment vivre nettement mieux que les gens de la capitale par région administrative .....	385
Carte 14.4 : Perception sur le montant moyen mensuel minium pour le ménage pour vivre décemment.....	389
Carte 14.6 : Mauvaise gestion/corruption comme principale cause de la pauvreté en Guinée .....	395

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANAFIC : Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales  
ANIES : Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale  
ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics  
BAD : Banque Africaine de Développement  
BSD : Bureau de Stratégie et de Développement  
BTP : Bâtiment et des Travaux Publics  
CAPI : Computer Assisted Personal Interviewing  
CC : Coefficient de Calage  
CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest  
CIMA : Chartered Institute of Management Accountants  
CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie  
DNS : Direction Nationale de la Statistique  
DSA : Dimension Sociale d'Ajustement  
DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté  
EDS : Enquête Démographique et de Santé  
EGTACB : Economic Governance and Technical Assistance, Capacity Building  
EHCVM : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages  
EIBC : Enquête Intégrale Budget Consommation  
EIBEP : Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté  
ELEP : Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté  
GNF : Franc Guinéen  
HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre  
IDH : Indice de Développement Humain  
INS : Institut National de la Statistique  
IPPTE : Initiative Pays Pauvres Très Endettés  
MICS : Multiple Indicator Cluster Surveys  
MVE : Maladie à Virus Ebola  
NSU : Non Standard Units (Unité Non Standard)  
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires  
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
ONG : Organisation Non-Gouvernementale  
PADSE : Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation  
PAM : Programme Alimentaire Mondiale  
PAPI : Personality And Preference Inventory  
PARCS : Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Statistiques  
PARFSE : Projet d'Appui au Renforcement des Fonctions Statistiques de l'État  
PHMECV : Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PNDES : Plan National de Développement Économique et Social  
PNDH : Programme National de Développement Humain  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PPTTE : Pays Pauvre Très Endetté  
PQD : Plan Quinquennal de Développement  
PRCI : Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles  
PREF : Programmes de Réformes Économiques et Financières  
PTF : Partenaires Techniques et Financiers  
QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base pour le Bien-être  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
SISRP : Système Intégré d'Informations Statistiques pour la Réduction de la Pauvreté  
SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique  
SNLC : Stratégie Nationale de Lutte contre la COVID-19  
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
SSN : Système Statistique National  
UA : Union Africaine  
UCEP : Unité de Coordination et d'Exécution des Projets  
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine  
UPE : Unité Primaire d'Échantillonnage  
UPS : Unité Primaire de Sondage  
ZD : Zone de Dénombrement  
ZMOA : Zone Monétaire Ouest-Africaine

## PREFACE

Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, l'Institut National de la Statistique (INS) a réalisé l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM). Elle est la cinquième enquête de type pauvreté réalisée en Guinée depuis 1992. L'EHCVM est une enquête intégrale et harmonisée avec 9 autres pays (les 8 pays de l'UEMOA et le Tchad) dans le programme statistique dénommé « Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) », sous financement et coordination technique de la Banque Mondiale et de l'UEMOA.

En Guinée, la collecte des données de cette investigation statistique s'est déroulée en deux phases de 3 mois chacune (une période de soudure et une période d'abondance), sur un échantillon global de 8280 ménages (4 140 ménages pour chaque vague). Le taux de couverture de l'enquête est de 99,7%.

L'EHCVM est une enquête d'envergure nationale qui vise à fournir des informations sur les conditions de vie des ménages, caractéristiques socioéconomiques des populations, consommation des ménages, profil de pauvreté, sécurité alimentaire, chocs et stratégie de survie, transfert d'argent, logement et conditions d'existence, alphabétisation et éducation, santé générale, emploi, pauvreté subjective, etc.

Les résultats de cette importante opération statistique permettent de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Plan National de Développement Économiques et Social (PNDES 2016-2020), notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, d'accès aux services sociaux de base et des engagements internationaux auxquels la Guinée a souscrit tels que : les Objectifs de Développement Durable, etc.

Ainsi, les résultats montrent que, entre 2012 et 2019, il y a eu des progrès remarquables. En effet, l'accès des ménages à l'électricité, à l'eau potable, aux services de santé et d'éducation s'est fortement amélioré au niveau national. L'incidence de pauvreté est évaluée à 43,7% en 2019. L'indice de Gini, qui mesure l'inégalité, est de 0,272.

Les données de cette enquête permettent d'actualiser les coefficients budgétaires utilisés dans le calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), d'améliorer l'estimation de Produit Intérieur Brut (PIB). Enfin, les résultats pourront permettre d'améliorer l'approche de ciblage des ménages pauvres/vulnérables en vue d'éradiquer la pauvreté.

Le rapport de l'EHCVM est disponible sur le site de l'INS à l'adresse : [www.stat-guinee.org](http://www.stat-guinee.org).

Je voudrais remercier la Banque Mondiale, le Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF...) pour leur contribution à la réalisation de cette enquête. Je voudrais particulièrement adresser mes sincères remerciements aux experts de la Banque Mondiale qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette enquête.

Je voudrais exprimer mes félicitations à l'équipe technique de l'INS et au personnel de terrain (Enquêteurs, chefs d'équipe, superviseurs, etc.) pour la qualité des résultats obtenus et le dévouement dont ils ont fait montre. Aussi, j'adresse mes remerciements aux autorités politiques, administratives, religieuses, à tous les niveaux, pour leur soutien aux équipes de collecte des données et aux populations pour leur adhésion aux objectifs de l'enquête.



Aboubacar KABA  
Directeur Général de l'INS

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE PAUVRETÉ EN GUINÉE EN (ELEP 2012 ET EHCVM 2019)**

N°	Indicateur	2012	2019
1	Projection de population		12 218 357
2	Population totale de la Guinée estimée par l'enquête		12 046 031
3	Estimation du nombre total de ménage	1 745 951	2 434 516
4	Proportion de la population urbaine	32,3	35,5
5	Seuil de référence	3 217 305	5 006 533
6	Seuil alimentaire	1 837 983	3 068 265
7	Seuil non alimentaire	1 379 322	1 938 268
8	Incidence de la pauvreté au niveau national	55,2	43,7
9	Profondeur de la pauvreté au niveau national	18,4	12,5
10	Sévérité de la pauvreté au niveau national	8,4	5
11	Incidence de la pauvreté en milieu urbain	35,4	22,4
12	Incidence de la pauvreté en milieu rural	64,7	55,4
13	Profondeur de la pauvreté en milieu urbain	9,6	4,5
14	Profondeur de la pauvreté en milieu rural	22,6	16,9
15	Sévérité de la pauvreté en milieu urbain	3,8	1,4
16	Sévérité de la pauvreté en milieu rural	10,5	7
17	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin)	55,9	43,5
18	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin)	49,3	44,9
19	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin)	18,6	12,4
20	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin)	16,4	12,9
21	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin)	8,4	5
22	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin)	7,6	5,3
23	Indice d'inégalité (GINI)	0,317	0,272
24	Proportion de ménages dirigés par une femme	13,2	21
25	Taux d'activité chez les 15 ans ou plus (%)	69,1	64,8
26	Taux de chômage au sens du BIT (%)	3,8	2,2
27	Taux de salarisation au niveau national (%)		13,5
28	Taux de salarisation à Conakry (%)		34,4
29	Taux de salarisation en milieu urbain (%)		28,2
30	Taux de salarisation en milieu rural (%)		5
31	Taux de pauvreté subjective (%)		77
32	Pourcentage des ménages ne disposant pas de toilettes	19,3	11,1
33	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement	65,6	64,5
34	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement avec un titre ou acte de propriété		22,9
35	Pourcentage des ménages en location	11,5	20,3
36	Pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité au niveau national	18,5	42,2
37	Pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité réseau (EDG) au niveau national	17,5	31,6
38	Pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité en milieu urbain	55,7	86
39	Pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité réseau (EDG) en milieu urbain	53,7	81,2
40	Pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité en milieu rural	2,1	18,3
41	Pourcentage de ménages s'éclairant à l'électricité réseau (EDG) en milieu rural	1,1	4,4
42	Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable	67,8	77,8
43	Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural	56,4	68,4
44	Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable en milieu urbain	93,1	94,9
45	Pourcentage de ménages qui utilisent les briques en ciment comme principal matériau du mur	23,5	36,4
46	Proportion des enfants de moins de 5 ans		19,5
47	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire (%)	86,2	96,0
48	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire (%)	57,8	64,5
49	Taux Brut de Scolarisation (TBS) au le secondaire (%)	41,2	46,7

N°	Indicateur	2012	2019
50	Taux Net de Scolarisation (TNS) au le secondaire (%)	28,8	26,6
51	Taux d'alphabétisation chez les 15 ans et plus (%)	34	39,6
52	% enfants primaire satisfaits de l'enseignement	52,9	66,1
53	% enfants au secondaire satisfaits de l'enseignement	50,9	73
54	Pourcentage d'individus malades ayant consulté un corps médical	16,4	55,3
55	Pourcentage d'individus malades ayant consulté un corps médical satisfaits services santé	65,9	78
56	Dépense moyenne annuelle en santé par individu (GNF)	–	328 666
57	Pourcentage d'élève satisfait de l'enseignement reçu (%)	–	69,2
58	Dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant (GNF)	–	299 210
59	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant en Guinée (GNF)	–	412 261
60	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant à Conakry (GNF)	–	826 486
61	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant dans les autres milieux urbains (GNF)	–	406 941
62	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant en milieu rural	–	201 304
63	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant au primaire (GNF)	–	316 997
64	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant au collège (GNF)	–	542517
65	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant au lycée (GNF)	–	733532
66	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant dans les établissements privés (GNF)	–	796256
67	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant dans les établissements publics	–	207952
68	Population active occupée de 15 ans et plus	–	63,3
69	Dépense moyenne annuelle des ménages pour le loyer en Guinée	–	1 925 856
70	Dépense moyenne annuelle des ménages pour le loyer à Conakry	–	2 584 860
71	Dépense moyenne annuelle des ménages pour le loyer dans les autres milieux urbains	–	1 448 268

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

La collecte des données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), dans son premier épisode, a été réalisée sur une période de 6 mois en deux vagues (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2018 pour la 1<sup>ère</sup> vague et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019 pour la 2<sup>ème</sup> vague). Elle a porté sur un échantillon national de 8280 ménages. Le taux de couverture de l'enquête est 99,7%.

L'EHCVM s'inscrit dans un « Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) », sous financement de la Banque Mondiale. La Guinée et 9 autres pays africains (les 8 pays de l'UEMOA et le Tchad) se sont engagés dans ce vaste programme statistique. L'un de ses objectifs a été de renforcer les capacités des cadres nationaux dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. La mise en œuvre de cette vaste opération statistique en Guinée a été facilitée par un financement additionnel de la Banque Mondiale du Projet (EGTACB 2017-2021), que l'INS a bénéficié à travers sa composante 3 pour le renforcement des capacités en statistique.

L'EHCVM est une enquête à objectifs multiples. Elle couvre la majeure partie des aspects de conditions de vie des ménages et la pauvreté.

Le présent rapport synthèse de l'EHCVM fournit de façon détaillée, l'ensemble des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté en Guinée en 2019. Il dresse également les tendances de ces indicateurs sur la période 2012 à 2019.

Les indicateurs ainsi obtenus sont indispensables pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement nationaux ainsi que les Objectifs du pour le Développement Durables (ODD). La base de données de l'EHCVM est aussi un outil indispensable pour tous ceux qui souhaiteraient entreprendre des recherches sociologiques ou à caractère micro-économiques sur le comportement des ménages. Ce rapport national sera complété par une publication de la Banque Mondiale portant sur le diagnostic de la pauvreté en Guinée. Une cartographie de la pauvreté à l'échelle des communes sera élaborée par l'Institut Nationale de la Statistique (INS) en utilisant les données de l'EHCVM et celles du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2014.

Le rapport national qui fait l'objet de la présente publication comporte 14 chapitres, ce sont :

- Chapitre 1 : Aperçu de la situation économique et sociale de la Guinée
- Chapitre 2 : Méthodologie de l'enquête
- Chapitre 3 : Caractéristiques des ménages et de la population ;
- Chapitre 4 : Niveau et structure de consommation des ménages
- Chapitre 5 : Profil de pauvreté monétaire
- Chapitre 6 : Alphabétisation et éducation
- Chapitre 7 : Santé générale de la population
- Chapitre 8 : Sécurité alimentaire, chocs et filets de sécurité
- Chapitre 9 : Transfert d'argent
- Chapitre 10 : Emploi
- Chapitre 11 : Logement et conditions d'existence
- Chapitre 12 : Biens durables

- Chapitre 13 : Entreprise non agricole
- Chapitre 14 : pauvreté subjective

### **Niveau et structure de consommation des ménages**

Selon les résultats de l'EHCVM, la dépense totale des ménages en Guinée est évaluée à 73 431,8 milliards GNF en 2019. Avec un tiers de la population (35,4%) du pays, le milieu urbain absorbe près de la moitié des dépenses totales (45,2%) des ménages. La ville de Conakry et la région Kankan se démarquent des autres régions par le niveau élevé des dépenses (respectivement 22,4% et 20,3% de dépense totale des ménages). La part de consommation des individus du 1er quintile (20% les plus pauvres) est de 9,1% alors que celle du 5ème quintile (20% les plus riches) est de 36,3%.

Les ménages dépensent en moyenne 30 162 798 GNF par an ; cette dépense était de 23 045 496 GNF en 2012 (ELEP-2012), soit un accroissement annuel de 4,4 points de pourcentage. Pour les ménages de Conakry et ceux du 5ème quintile, la dépense annuelle moyenne est supérieure à 40 millions GNF.

Par ailleurs, La dépense annuelle par tête est 4 fois plus élevée dans les ménages du 5ème quintile par rapport à ceux du 1er quintile.

Au niveau national, plus de la moitié de dépense totale des ménages est allouée à la consommation alimentaire (56,7%). La dépense annuelle moyenne des ménages pour l'alimentation est de 17 246 939 GNF. Elle est légèrement élevée à Conakry, Kankan et Nzérékoré par rapport aux autres régions. La majeure partie de la dépense alimentaire est destinée à l'achat des produits alimentaires ou des repas pris hors ménage (83,4%). Un dixième de la dépense alimentaire est de l'autoconsommation (11%).

La part de dépense du repas pris hors ménage est de 15,9% dans la dépense totale et 28,2% dans la dépense alimentaire. Plus d'un tiers de la dépense alimentaire des ménages est alloué au repas pris hors ménage à Conakry, Nzérékoré et Kankan. La région de Labé affiche la plus faible proportion de la part du repas pris hors ménage. Le riz, la viande et le poisson constituent les produits alimentaires les plus consommés.

### **Profil de pauvreté**

La consommation annuelle moyenne par tête ou l'indicateur du bien-être des individus détermine le niveau de vie de la population dans un pays. Quant au coût de vie, il est déterminé par le seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est passé de 3 217 305 GNF en 2012 à 5 006 533 GNF en 2019, soit un accroissement annuel de 7,9% du coût de la vie.

Par contre, le niveau de vie de la population a fortement amélioré, la dépense moyenne par tête est passée de 3 575 515 GNF en 2012 à 6 054 491 GNF en 2019, soit un accroissement annuel de l'amélioration du niveau de vie de 12,6%.

Le coût de vie est très élevé dans les régions de Conakry, Kankan, le milieu urbain et la Haute Guinée. Par contre, la Guinée Forestière, la Moyenne Guinée et le milieu rural affichent des coûts de vie très faibles.

Par contre, les résultats de l'enquête ont relevé que le niveau de vie des populations de Conakry, Kankan et du milieu urbain est meilleur et il est extrêmement faible en Moyenne Guinée et en milieu rural.

Dans l'ensemble, l'effectif de la population pauvre est estimée à 5 264 038 individus<sup>1</sup> en 2019. En outre, la pauvreté a chuté de 11,5 points de pourcentage, passant de 55,2% en 2012 à 43,7% en 2019<sup>2</sup>. Ce qui pourrait se justifier par les résultats encourageants obtenus sur le plan économique durant la période 2012-2019. En effet, sur cette période, le PIB a augmenté que de plus 4,5%. L'atteinte du point d'achèvement du PPTTE en 2012 a aussi permis au Gouvernement d'investir davantage dans les secteurs sociaux. Le secteur minier a connu de fort rendement et a fortement boosté l'économie guinéenne depuis 2012, des gros investissements dans les programmes sociaux auraient permis d'améliorer les indicateurs sociaux.

Moins d'un quart de la population urbaine est pauvre (22,4%). Par contre, plus de la moitié de la population rurale vit sous le seuil de pauvreté (55,4%). L'incidence de pauvreté dans la capitale est passée de 27,4% en 2012 à 15,7% en 2019<sup>3</sup>. Plus de la moitié des habitants des régions de Labé, Faranah et Kindia sont pauvres. La région de Kindia apporte la plus grande contribution à la pauvreté du pays. Un cinquième de pauvres vit dans cette région (20,2%). Plus de huit pauvres sur dix vivent en milieu rural (81,9%). La pauvreté augmente avec la taille du ménage.

Malgré une légère différence, les femmes restent la couche la plus pauvre (44,6% contre 42,8%) et elles représentent plus de la moitié des pauvres du pays (53,6%). Plus de trois quarts des pauvres sont des jeunes de moins de 35 ans (77%). Plus le niveau d'instruction des personnes augmente, moins ils sont pauvres. Cependant trois quart des pauvres n'ont aucun niveau d'instructions (74,4%).

Il ressort que la polygamie est une poche de pauvreté, plus de la moitié des polygames sont pauvres (53,8%) contre un tiers des mariés monogames (33,4%). Près de deux tiers des pauvres n'ont jamais connu de mariage (célibataires et enfants). Les personnes évoluant dans les secteurs agricultures, élevages/pêches sont les plus pauvres.

L'extrême pauvreté touche 13,4% de la population guinéenne, soit 1 615 664 individus. Elle est plus accentuée en milieu rural (19,7%), dans les régions de Labé (30,2%) et Faranah (26,4%).

L'inégalité a aussi fortement baissé de 2012 à 2019, l'indice de Gini est passé de 0,317 à 0,272 pendant cette période. Par ailleurs, le rapport de consommation moyenne des 20% des individus les plus aisés au 20% les plus pauvres est de 3,975. En 2012, ce rapport était de 5.

### **Alphabétisation et éducation**

Le taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans ou plus a augmenté d'environ 5 points de pourcentage de 2012 à 2019. Il est passé de 34% en 2012 à 39,6% en 2019. Malgré une légère hausse du taux d'alphabétisation des femmes (passant de 22,8% en 2012 à 27,7% en 2019), seulement 13,7% des femmes du milieu rural sont alphabétisées, le français est la langue d'alphabétisation pour trois quart de la population alphabétisée (75,5%). Seulement 4,6% de la population sont alphabétisées en langue locale. En considérant le quintile de bien-

<sup>1</sup> En se basant sur la ligne de pauvreté internationale, qui estime un taux de pauvreté en Guinée de 56%, la population pauvre serait estimée à 6 751 096 individus. Mais, ce taux se base sur estimation d'une IPL afin de pouvoir faire des comparaisons internationales

<sup>2</sup> Les taux de pauvreté de l'ELEP 2012 (55,2%) et de l'EHCVM de 2019 (43,7%) ne sont pas comparables, car les deux enquêtes ont été mises en œuvres sur des méthodologies très différentes (voir en Annexe, méthodologie de mesure de la pauvreté). La valeur de l'incidence de pauvreté de 2012 a été mise pour des raisons d'informations seulement.

<sup>3</sup> Idem

être économique des individus, on remarque que le taux d'alphabétisation croît considérablement avec le niveau du quintile. Ce taux passe de 19,9% dans le groupe des individus du 1<sup>er</sup> quintile à 60,6% dans celui du 5<sup>ème</sup> quintile.

Trois cinquième de la population guinéenne n'ont jamais fréquenté une école formelle. Ce problème est plus accentué chez les individus moins aisés, du 1<sup>er</sup> quintile (74,6%) suivi du 2<sup>ème</sup> (66,9%) et surtout chez les femmes de ces groupes (moins aisés). Le refus de la famille et le manque de moyen financiers sont les principaux motifs évoqués.

L'EHCVM estime à 89,3% le taux brut de scolarisation au primaire. Ce taux atteint 114,5% en milieu urbain et 92,9% chez les garçons. En milieu rural et chez les filles, on enregistre respectivement 77,4% et 85,6%. Par ailleurs, le taux net de scolarisation est estimé à 60,5%. En milieu rural et chez les filles, on enregistre respectivement 52,2% et 58,5%. Le taux net de scolarisation évolue dans le même sens que le quintile de bien-être économique. Ce taux est de 46,7% chez les enfants du 1<sup>er</sup> quintile contre 77,7% chez leurs homologues du 5<sup>ème</sup> quintile. Un peu plus d'un tiers des personnes scolarisées fréquentent les établissements d'enseignement privé contre 61,2% pour le public.

Deux tiers des personnes scolarisées sont globalement satisfaits de l'enseignement reçu (69,2%). Cette proportion est relativement faible dans la région de Kankan (53,5%), dans les écoles publiques (63,5%) et au niveau primaire (66,1%). L'effectif pléthorique dans les salles de classe, l'insuffisance de livres/fournitures et l'absentéisme des enseignements figurent parmi les principaux problèmes évoqués. Ces problèmes sont plus prononcés en milieu rural, dans la région de Kankan et dans les écoles publiques.

La dépense moyenne annuelle des ménages en éducation est de 861 654 GNF, elle avoisine deux millions GNF à Conakry. Quant à la dépense annuelle par tête en éducation, elle est estimée à 412 261 GNF. Les dépenses de transport, restauration et les frais d'inscription et de scolarisation constituent les trois principaux postes de dépenses majeures en éducation. Les dépenses en éducation dans les établissements privés sont trois fois plus élevées que dans les établissements publics.

### **Santé générale de la population**

Le paludisme/fièvre (39,2%) constitue le principal problème de santé de la population. Il est suivi par la toux/rhume. Dans le cas de problèmes de santé, seulement 55,3% des personnes consultent les services de santé. Les centres de santé et postes de santé demeurent les principales structures consultées (respectivement 35,9% et 23,2% des patients). En milieu urbain, ce sont les centres de santé et les hôpitaux qui sont fréquemment visités par les malades. Plus d'un dixième des patients du 1<sup>er</sup> quintile consultent les guérisseurs traditionnels (12,2%) contre seulement 3,2% chez des personnes malades du 5<sup>ème</sup> quintile.

Un peu plus de trois quart des patients ayant consulté sont satisfaits des prestations de services de santé (78%), cette proportion est relativement faible dans les hôpitaux. En dépit du niveau de satisfaction élevé, des problèmes subsistent. La cherté des services de santé offerts est évoquée par plus de la moitié des patients (57,4%). La longue attente (37,4%) et le manque de médicaments dans les structures de santé (21,6%) sont aussi très prononcés. L'absentéisme du personnel médical est un problème criard dans la région de Nzérékoré.

Un dixième des patients ont déclaré être à plus de 15 Km de la structure de santé la plus proche (11,8%). Ce problème d'accessibilité est plus important en milieu rural (16%), dans les régions de Faranah (21,6%), Boké (17,1%) et Kankan (11,6%).

La dépense moyenne annuelle des ménages en santé est de 1 210 925 GNF. Elle est plus élevée à Nzérékoré (1 636 997 GNF), Conakry (1 461 469 GNF), Kankan (1 307 946 GNF). Dans les ménages dirigés par les individus du 1<sup>er</sup> quintile, la dépense en santé est de 867 530 GNF contre 1 385 998 GNF dans les ménages du 5<sup>ème</sup> quintile. Par ailleurs, la dépense moyenne annuelle en santé par tête est de 328 666 GNF. Elle avoisine cinq cent mille à Conakry et chez les individus du 5<sup>ème</sup> quintile.

Les frais d'hospitalisation, les frais de médicaments et les frais des examens médicaux constituent les principaux postes de dépense en santé.

### **Sécurité alimentaire, chocs et filets de sécurité**

L'EHCVM a révélé que dans 18,6% des ménages, les membres ont passé toute une journée sans manger par manque d'argent. Cette proportion est plus élevée à Nzérékoré. On a enregistré 14,7% des ménages qui n'ont vécu aucune expérience d'insécurité alimentaire contre 13% qui ont connu les 8 expériences.

Dans l'ensemble, 57,8% des ménages ont bénéficié au moins un des programmes de filets de sécurité au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est relativement faible à Conakry (26%) et dans la région de Kindia (46,4%).

### **Transfert d'argent**

L'EHCVM a mis en évidence que le principal motif de transferts d'argent en Guinée est le soutien familial (71,6%), suivi de motifs de santé/éducation (13,1%) et pour des fêtes/cérémonies (8,4%). Près d'un tiers des transferts d'argent reçu ont été effectués par le mobile banking (32,2%). Les autres canaux de transferts d'argent les plus fréquents sont : les sociétés de transfert (24,4%), à travers des tierces personnes (14,5%), les voyageurs (13,3%) ou en Cash (13,8%). Les bénéficiaires des transferts ont reçu en moyenne 1 934 649 GNF par an.

### **Emploi**

Selon les résultats de l'EHCVM de 2018/2019, la population en âge de travailler en Guinée est estimée à 6 396 434 sur une population totale de 12 046 031, soit un ratio de 53,1%. Près de deux tiers (64,8%) de la population en âge de travailler se trouvent dans la main-d'œuvre, 63% en milieu urbain, 65,9% en milieu rural et 55,9% chez les femmes.

Le taux d'emploi est de 63,3%, on note des disparités suivant le sexe et le milieu de résidence. Selon le sexe, le taux d'emploi des hommes (74,3%) reste plus élevé que celui des femmes (54,5%). Le milieu rural apparaît avec un taux d'emploi plus élevé que celui du milieu urbain (65,5% contre 59,9%).

Il en ressort une proportion assez élevée de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (27,9%), davantage chez les jeunes femmes (37%). En milieu rural, cette proportion est de 32,9% contre 21,3% en milieu urbain.

## **Logement et conditions d'existence**

Les ménages propriétaires de leur logement représentent 64,5% (dont 22,9% avec titre/acte de propriété et 41,6% sans titre/acte de propriété). Un ménage sur cinq est locataire (20,3%). Plus du tiers des ménages (37,6%) habitent dans des maisons individuelles et 20,1% sont dans des cases. On compte en moyenne 2,2 personnes par pièce. Trois logements sur quatre sont couverts de tôle métallique (77,7%) et environ un cinquième est couvert de chaume ou de paille (21,1%). La majorité des ménages habitent dans des logements dont les murs sont en ciment/béton (36,4%) ou en brique cuite (27%).

La principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays demeure le forage (43,6% en saison sèche et 38,3% en saison des pluies). L'eau de robinet profite à 22,4% des ménages. Les eaux de surface (cours d'eau, lacs, mares etc.) continuent d'être la source d'approvisionnement pour 14% des ménages en saison sèche et la proportion atteint 21,4% en milieu rural. Un peu moins de huit ménages sur dix (77,8%) s'approvisionnent d'une eau potable alors qu'en 2012, la proportion était de 67,8%. Les puits constituent une source d'approvisionnement en eau d'un nombre important de ménages. En effet, 10,6% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement (20% en 2012).

Près d'un ménage sur dix (11,1%) ne dispose pas de toilette et les membres de ces ménages font leurs besoins dans la nature, cette proportion était de 19,3% en 2012.

La lampe à pile constitue la principale source d'éclairage des ménages guinéens (54%) alors qu'en 2012, cette proportion était de 71,1%. L'électricité ne constitue que la seconde source d'éclairage des ménages en Guinée et bénéficie à 42,2% des ménages (31,6% pour l'électricité réseau, 8,7% pour les plaques solaires et 1,9% pour l'électricité générateur). Mais cette proportion cache de fortes disparités entre milieux de résidence et régions. La presque quasi-totalité des ménages de Conakry disposent l'électricité comme principale source d'éclairage (98,6%), en milieu rural, seulement 4,4% des ménages utilisent cette source.

La dépense moyenne annuelle en loyer est de 1 925 856 GNF. Elle est de 2 584 860 GNF à Conakry. Par ailleurs, la dépense en logement (y compris les factures, les frais d'achat d'eau, etc.) est de 2 293 926 GNF en Guinée ; elle est supérieure à trois millions GNF à Conakry. La dépense moyenne annuelle des ménages en transport est de 2 559 927 GNF, elle est considérablement élevée à Conakry et dans la région de Kankan. Quant aux dépenses moyennes annuelles des ménages en habillement/chaussures et en communication, elles sont respectivement égales à 1 473 583 GNF et 1 213 476 GNF.

## INTRODUCTION

La pauvreté a toujours fait l'objet de préoccupation du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que des ONG. Ils n'ont jamais cessé de multiplier les actions de développement en vue de l'éradiquer.

En effet, la pauvreté étant multidimensionnelle, elle est appréhendée sous les angles monétaires et non monétaires. Du point de vue monétaire, « un individu est dit pauvre lorsque le montant du revenu dont il dispose pour satisfaire ses besoins vitaux de base est inférieur au seuil de pauvreté monétaire ». Quant à la pauvreté non monétaire, « elle fait référence à une alimentation insuffisante ou à la malnutrition, à l'absence d'éducation, d'un logement insalubre. » (A. Sen, 1991)

L'objectif de toute politique publique est de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par la réduction de l'incidence de la pauvreté sur celles-ci. C'est dans cette optique que la lutte contre la pauvreté est plus que jamais au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs de la vie socio-économique d'un pays (autorités publiques, acteurs du secteur privé et de la société civile, partenaires au développement, etc.).

Cependant, malgré qu'à l'instar des autres États, les autorités guinéennes soient dans la même lancée, les résultats ne sont guère satisfaisants en Guinée ; les données fournies par l'INS montrent que de 2002 à 2012, les taux de pauvreté n'ont jamais baissé. Ils ont été respectivement : 41,9% en 2002-2003, 53% en 2007 et 55,2% en 2012 (64,7% en milieu rural et 35,4% en milieu urbain). Selon ces données, la lutte contre la pauvreté en Guinée reste encore entière.

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement de la troisième République a mis en place une série de mesures dont entre autres :

- la création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (**ANAFIC**) . C'est un instrument de financement du développement local. Ce programme de développement communautaire a pour objectif global de renforcer la gouvernance locale, ainsi que les capacités socioéconomiques des populations particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés en milieu rural ;
- la création de l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (**ANIES**) qui marque un tournant dans l'histoire de la Guinée. Il a un objectif, de consentir un effort financier d'au moins 2% du PIB à la politique de partage de la prospérité à partir de l'année 2020. D'ici 2025, l'objectif est d'atteindre 4% du PIB pour la prévision dans la lutte contre la pauvreté. L'agence favorisera la réduction de l'extrême pauvreté grâce aux transferts monétaires et des denrées alimentaires au bénéfice des plus démunis. Elle favorisera et soutiendra la création d'emplois via les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en milieu urbain, au bénéfice des jeunes valides et sans emploi.

## **CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA GUINEE**

La Guinée a connu une longue période difficile sur le plan politique et sécuritaire qui ne lui a pas permis de transformer son énorme potentialité économique (ressources du sol et du sous-sol) en prospérité pour les populations. L'avènement de la troisième République a permis à la Guinée de prendre un véritable élan de développement socioéconomique qui a suscité beaucoup d'espoir grâce à la stabilité politique, institutionnelle et à l'amélioration du système de gestion des ressources publiques.

La nécessité d'améliorer le cadre global de son développement socioéconomique a conduit le Gouvernement guinéen dès l'avènement de la deuxième République, en 1985, de mettre en œuvre un vaste programme de réformes économiques et financières. Ce programme visait à promouvoir un développement rationnel du potentiel du pays, en réduisant les déséquilibres macro-économiques dans le cadre d'un système économique libéral.

La mise en œuvre du volet stabilisation au cours des dix premières années a permis de maîtriser l'inflation, d'obtenir des progrès significatifs dans le domaine des finances publiques et de réaliser des taux moyens de croissance économique supérieurs à la croissance démographique. Entre 1995 et 1999, par exemple, le taux de croissance économique était en moyenne de 4,4% alors que le taux de croissance de la population se situait autour de 2,8%, ce qui représente un taux de croissance per capita de 1,6%.

Depuis 2011, d'importantes réformes structurelles assorties de mesures de redressement économique et financier sont entreprises. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption d'un nouveau code des investissements qui accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs pendant la phase d'installation et de production ; (ii) l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) afin d'assurer plus de transparence dans l'attribution des marchés publics ; (iii) l'adoption du nouveau code du travail qui exempte l'embauche des travailleurs étrangers de l'espace CEDEAO de l'autorisation préalable du service public d'emploi ; (iv) la mise en place d'un centre de formalité des entreprises permettant de réduire le délai de création d'entreprise à 72 heures.

Ces mesures sont mises en œuvre en vue de renforcer la gouvernance, d'accélérer la croissance économique réelle, d'arrêter la spirale inflationniste et de reconstituer les réserves de change dont le niveau était extrêmement bas.

Elles ont en outre permis une poursuite des activités économiques. Malgré la pertinence de ces réformes, il convient de signaler que durant la période 2012-2014 le taux de croissance de l'économie guinéenne a enregistré une baisse passant de 3,9% en 2012 à 2,3% en 2013 et à 1,1% en 2014. Quant à la période 2014-2018, on a enregistré une croissance de 7% du PIB en moyenne par an.

Malgré les agitations sociopolitiques et l'irruption de la maladie à virus Ebola, l'activité économique a connu une légère augmentation de 3,8% en 2015 contre 3,7% en 2014. Par contre, les années 2016, 2017 et 2018 ont enregistré de fortes croissances du PIB (respectivement 10,8%, 10% et 7,8%). Ces croissances sont imputables au dynamisme du secteur secondaire par l'augmentation de la production minière à travers l'installation de nouvelles sociétés minières à l'installation et à la mise en marche du barrage Kaléta. Aussi, le

revenu par habitant a connu une forte amélioration, passant de 1,4% en 2014 à 7,5% en 2017 avant de baisser à 5,5% en 2018.

Malgré les nombreuses actions ont été engagées par les autorités pour impacter positivement le développement national en général et en particulier les secteurs de l'énergie, de l'hôtellerie et des travaux publics, d'importants défis qui interpellent le Gouvernement quant à la satisfaction des aspirations et des préoccupations des populations guinéennes restent encore à relever.

### **1.1 Présentation du pays**

La République de Guinée est un pays côtier situé dans la partie occidentale du continent africain, à mi-chemin entre l'Équateur et le Tropique du Cancer (7° 30' et 12° 30' de latitude Nord et 8° et 15° de longitude Ouest). Elle est limitée à l'Ouest par la Guinée Bissau et l'Océan Atlantique, au Nord par le Sénégal et le Mali, à l'Est par la Côte d'Ivoire et au Sud par la Sierra Léone et le Liberia et couvre une superficie de 245 857 km<sup>2</sup>.

Selon les résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) de 2014, la Guinée a une population résidente recensée de 10 523 261 ; la densité de la population est de 42 habitants au km<sup>2</sup>. Marquée par de fortes disparités régionales et constituée en majorité de femmes (52%), sa démographie est caractérisée par un fort taux de croissance (2.9) et plus de trois quart de la population a moins de 35 ans (77,4%). Par ailleurs, un peu plus d'un tiers de la population est âgé de 15-35 ans (34,5%).

La République de Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles assez bien distinctes et homogènes du point de vue géo-écologique. Ce sont : la Guinée maritime (ou Basse Guinée), la Moyenne Guinée (ou Fouta-Djalou), la Haute Guinée et la Guinée forestière. Les différences entre ces régions se caractérisent par des contrastes climatiques, des barrières montagneuses et l'orientation des reliefs. Ces différences se combinent pour donner à chaque région des particularités du point de vue climat, sols, végétation et mode de vie des populations. Ceci pour dire que le milieu naturel guinéen est assez diversifié. Cette situation géographique pourrait bien être à l'origine des disparités régionales en matière d'emploi ou de chômage.

S'agissant de l'organisation administrative du territoire, la Guinée compte sept (7) régions administratives (Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan et N'Zérékoré) auxquelles s'ajoute la zone spéciale de Conakry (avec ses cinq (5) communes) ; trente-trois (33) préfectures et 345 sous-préfectures/communes.

Le climat est partagé en deux zones : Tropical et Subéquatorial ; le climat tropical est divisé en climat tropical maritime en Basse Guinée qui est large de 150 km et s'étale le long de l'océan atlantique sur environ 300 km de côtes et en climat tropical de montagne en Moyenne Guinée qui se caractérise par une saison des pluies qui dure cinq mois.

La Basse Guinée qui couvre près de 44 000 km<sup>2</sup> est arrosée par de nombreux cours d'eau issus des bassins versants des massifs du Fouta Djallon. Ces cours d'eau drainent sur la côte de larges plaines rizicoles et offrent ainsi d'importantes potentialités énergétiques. La proximité de l'océan atlantique favorise la pêche artisanale maritime et l'aménagement de grands ports commerciaux et miniers (Conakry et Kamsar).

La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon est une région de montagnes et de plateaux. De nombreux cours d'eau qui y prennent leur source font de la Guinée « **le Château d'eau de l'Afrique de l'ouest** ». Cependant, ces cours d'eau sont enfermés dans des plaines qui les longent, entraînant ainsi des difficultés de leur aménagement hydro agricole.

Du point de vue richesses naturelles, la Guinée dispose de plus de la moitié des réserves mondiales de bauxite (2/3 avant les découvertes récentes de grands gisements en Asie du Sud Est), d'importants gisements de fer (9 milliards de tonnes), de nickel, de cuivre, d'or, de diamant et de titane. Ce qui fait du sol et du sous-sol guinéens un "**un scandale géologique** ».

Malgré ces richesses naturelles et bien qu'ayant connu une légère hausse de son IDH qui est passé de 0,341 en 2011 à 0,4 en 2015, la Guinée reste encore dans le giron des pays les plus pauvres au monde (179ème sur 187 pays en 2013).

Le pays enregistre un faible taux d'accès à l'eau et à l'électricité avec une faiblesse du système éducatif dont le taux net de scolarisation au primaire est de 60% pour les garçons contre 55,4% pour les filles. De même, les taux d'alphabétisation sont faibles notamment chez les femmes où il est de 22% par rapport à celui des hommes (43,6%). Concernant le système de santé, les insuffisances s'expliquent par les niveaux élevés des taux de mortalité maternelle et infantile. Selon EDS 2012, durant la période 2005-2012, le taux de mortalité maternelle est de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes ; le taux de mortalité infantile est de 87 pour mille en milieu urbain et 148 pour mille en milieu rural ; celui des enfants de moins de 5 ans est de 163 pour mille. Quant à la pauvreté, selon l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté réalisée en 2012 par l'Institut national de la statistique (INS), plus de la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté (55,2%).

Les principales causes de cette situation sont entre autres : (i) la mauvaise gouvernance ayant comme conséquence une croissance insuffisante et une inflation trop forte pour réduire la pauvreté ; (ii) l'absence ou la faible qualité des infrastructures de base (énergie, routes...) ; (iii) la faiblesse des allocations budgétaires dans les secteurs sociaux prioritaires, leur répartition géographique inéquitable ; (iv) et l'absence d'un système de protection sociale adéquat.

## 1.2 Contexte politique

La Guinée est sortie depuis 2010 d'une longue crise socio-politique qui a entravé le processus de consolidation de l'État de droit. La tenue des élections présidentielles en 2010 et 2015 et législatives en 2013, bien que constituant une avancée considérable, n'a pas permis au pays de renouer entièrement avec la normalisation institutionnelle. En outre, le pays a mis à profit ces avancées démocratiques pour améliorer la gouvernance institutionnelle à travers la mise en place des institutions républicaines, notamment la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, la Haute Autorité de la Communication et le Médiateur de la République. Néanmoins, il faut signaler qu'il reste à mettre en place la Haute Cour de Justice. Notons aussi que des documents cadres de développement ont également été formulés dans le domaine

---

<sup>44</sup> Annuaire statistique 2016 de l'Institut national de la statistique

de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, de la santé, de l'habitat et de la protection de l'environnement en vue de renforcer le système de planification nationale.

Ces progrès ont été enregistrés grâce aux actions de renforcement de capacités techniques et institutionnelles des structures nationales au niveau central, déconcentré et décentralisé.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance judiciaire, des changements positifs ont été enregistrés tels que l'application du statut particulier des magistrats, garantissant leur indépendance et améliorant substantiellement leur traitement salarial. Aussi, la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, a permis une meilleure intégration du genre, un renforcement de la quiétude sociale et l'instauration de la discipline au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). De même, des avancées notables dans la consolidation de l'État de droit ont été enregistrées grâce à : (i) l'amendement du code pénal et du code de procédure pénal répondant à plusieurs préoccupations en rapport avec les droits de l'Homme ; (ii) la suppression des cours d'assises et l'habilitation des tribunaux de première instance de juger les affaires criminelles ; (iii) l'adoption du code de justice militaire ainsi que l'élaboration de l'avant-projet du code civil et l'avant-projet du code de l'enfance et (iv) la mise en place effective de la Commission Nationale OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires)

Malgré ces avancées, l'analyse de la situation du pays met en exergue de nombreux problèmes majeurs qui constituent des facteurs de fragilité politique et sociale.

Sur le plan institutionnel, la poursuite des réformes administratives et institutionnelles, aussi bien au niveau central, que déconcentré et décentralisé, reste un défi à relever en termes de mise en place des outils ou mécanismes de gestion, d'amélioration d'offres de services publics et de ressources humaines de qualité. En dépit de la volonté du Gouvernement, la mise en œuvre de la politique de décentralisation demeure encore timide en raison des insuffisances dans le transfert des compétences aux collectivités décentralisées.

### **1.3 Contexte économique et social**

A la faveur du renouveau politique instauré par la troisième République, le Gouvernement a entrepris dès 2011 de grandes réformes économiques et financières. Ces réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, d'améliorer le climat des affaires, de renouer les relations avec les PTF et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en 2012. Il a résulté de ces réformes une reprise économique et partant, une amélioration de la situation macroéconomique et financière du pays. Malheureusement, cette dynamique a été contrariée par la baisse des cours des minerais sur le marché international, l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) et des difficultés socio-politiques, provoquant un ralentissement de l'activité économique et une décélération de la croissance du PIB.

Malgré son énorme potentiel agricole, minier et une pluviométrie abondante, la Guinée demeure fragile et vulnérable. Les réformes économiques et financières engagées à partir de 2011, ont certes permis d'atteindre les conditions de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTTE) permettant de réduire sa dette publique, mais elles n'ont pas permis d'engranger une croissance forte et durable susceptible de conduire le pays vers l'émergence économique.

La croissance économique moyenne au cours des huit dernières années (2008-2016) n'a été que de 2,9 % et le revenu moyen par tête négatif (-0,5 %). La survenue de la maladie à virus

Ébola en 2014 et 2015 et la baisse des cours de la bauxite ont contribué à fragiliser davantage l'économie.

Sur le plan structurel, l'économie guinéenne a une forte dépendance des exportations de la bauxite et est dominée par le secteur informel (48,7 % du PIB). Le milieu rural emploie 51 % de la population active qui est en majorité pauvre.

Selon la Banque Mondiale (2015), les projections tablaient sur un taux de croissance du PIB réel avoisinant les 5 % sur la période 2013-2014, et devant s'accélérer fortement, à près de 20 %, entre 2015-2016, après le lancement du grand projet d'extraction du minerai de fer de Simandou. En 2012, d'après les résultats de l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP), 66,4% de la population guinéenne âgée de 15 ans ou plus étaient occupés. Les chômeurs représentaient 2,6%. La population inactive était estimée à 30,9%. Ainsi, par rapport à la situation de 2007, la participation de la population guinéenne à l'activité économique a diminué de 11 points de pourcentage. Cette diminution proviendrait essentiellement de l'augmentation de la population inactive qui est passée de 21,3% en 2007 à 30,1% en 2012. Cela s'expliquerait par le fait que contrairement à 2007, les données de l'ELEP 2012 ont été collectées au cours des mois de février et mars 2012. Il se pourrait que des agriculteurs se seraient déclarés inactifs alors qu'ils étaient en situation d'inactivité saisonnière.

Selon les résultats de l'ELEP 2007, le taux de chômage entre 2002 et 2007 est passé de 10,2% à 15% à Conakry et de 6,7% à 3,2% dans les autres villes. Globalement, le sous-emploi concerne 9,1 % de la population active en 2007 contre 11,8% en 2002. Selon l'EIBEP (Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté), le chômage touche 16,6% des élèves qui ont atteint le niveau du 2ème cycle du secondaire, 15,4% ceux qui ont achevé l'enseignement technique professionnel et près de 12% ceux qui ont obtenu un diplôme universitaire ou post universitaire. En outre, il faudrait voir et comprendre ces résultats avec réserve car, la seule dimension du sous-emploi utilisé lors de cette ELEP est celle qui correspond au sous-emploi visible. Si on tenait compte du sous-emploi invisible, les chiffres varieraient significativement.

Par ailleurs, le sous-sol guinéen recèle des richesses minières comme la bauxite, le fer, l'or, le diamant, le graphite, le calcaire, l'uranium, le manganèse, les métaux de base dont le nickel et des hydrocarbures. Quelques sociétés s'affairent autour de ces mines, mais dans l'ensemble, le gisement d'emplois, pour les jeunes notamment, que constitue l'exploitation optimale du sous-sol guinéen n'est pas mis à profit. En conséquence, les principales richesses du pays ne profitent pas à son économie.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a connu un regain croissant d'activités au cours de ces dernières années et apparaît comme un grand pourvoyeur d'emplois notamment en milieu urbain. On attribue la croissance économique essentiellement à l'extraction minière, au secteur rural et au BTP. Le taux de croissance du PIB est estimé en 2013 à 2,3 en termes réels, soit une meilleure performance que les années suivantes surtout à cause de l'épidémie d'Ébola (Banque Mondiale, 2013).

En dépit des nombreuses réformes mises en œuvre et des acquis incontestables enregistrés à partir de 1985, début de la seconde République, les mutations annoncées et le développement économique et social qui devaient les accompagner n'étaient pas au rendez-vous en fin 2008 à l'arrivée de la junte militaire (CNDD) au pouvoir.

Le pays qui avait pourtant bien démarré son processus de développement par des taux de croissance moyen de 4% avec des stratégies emblématiques tels que le Programme National de Développement Humain (PNDH), la Guinée vision 2010 et la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au début des années 2000, est tombé progressivement dans un marasme économique doublé d'une profonde crise sociale et politique entre 2001 et 2010.

La Guinée sous sanctions internationales entre 2008 et 2010 pour raison de coup d'état a doublement subi le choc lié au manque de ressources extérieures. Isolée, la junte militaire au pouvoir, ne recevant plus de ressources de l'étranger et confrontée à des pressions de toute part, va suspendre les versements au titre de la dette extérieure et multiplier la masse monétaire pour financer les dépenses publiques.

Ces mesures inflationnistes entraîneront la réduction du pouvoir d'achat des ménages, la dépréciation de la monnaie nationale face aux devises étrangères et l'amenuisement des réserves de change. L'activité économique s'est comprimée et la croissance a chuté à des niveaux rarement atteints auparavant.

La dégradation des conditions de vie des populations a atteint un niveau insupportable et entraîné une forte crispation du climat social. L'ampleur de la dégradation de la situation sociale est illustrée par l'Indice de Développement Humain (IDH) estimé à 0,345 en 2010.

La Guinée est de ce fait classée 156<sup>ème</sup> sur 182 pays. De surcroît, la pauvreté s'est largement aggravée depuis 2002 dans toutes les zones géographiques du pays avec ses implications négatives sur la consommation, la nutrition, l'accès aux services sociaux de base et la cohésion sociale. Si les tendances persistent et si des efforts gigantesques de la part du Gouvernement, des partenaires au développement et du secteur privé ne sont pas fournis, la Guinée ne réussira pas son pari de réduire l'extrême pauvreté et la faim à l'échéance de 2040.

## **1.4 Stratégies nationales de développement**

Après les DSRP 2002-2003 ; 2007 et 2011-2012, la Guinée s'est dotée d'une vision à l'horizon 2040, d'un Plan Quinquennal 2011-2015 et d'un PNDES 2016-2020 qui ont pour objectifs de réaliser l'émergence et la prospérité inclusive.

### **1.4.1 Stratégies de réduction de la pauvreté**

Le profil de pauvreté élaboré en 1994/95 avait révélé que 40,3% de la population vivaient encore en dessous du seuil de pauvreté, évalué à l'époque à environ 300 \$ US par an et par personne. Cette situation ne semble pas améliorée. En effet, ces dernières années, la performance globale de l'économie a été instable. Une telle situation est un handicap sérieux dans la lutte contre la pauvreté et reste en deçà des potentialités naturelles et humaines du pays et des attentes des populations guinéennes.

Face à ce constat, il était devenu impérieux de concevoir et de mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté. Plus qu'un document du Gouvernement, *Le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP1)* a servi de cadre de référence pour l'ensemble des politiques et programmes de développement.

En raison d'une grave instabilité institutionnelle et politique, d'un déficit démocratique et d'une situation économique particulièrement difficile, qui ont engendré de graves tensions sociales, le DSRP2 n'a pas été correctement mis en œuvre. Deux rapports d'étape 2007 et 2008 ont, cependant, été élaborés pour faire le point de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Leur

conclusion est qu'il n'y a pas eu de progrès dans la lutte contre la pauvreté, l'incidence de celle-ci étant de l'ordre de 58% en 2010 contre 49,2% en 2002, année d'élaboration et de mise en œuvre du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

S'agissant du troisième document de la Stratégie de réduction de pauvreté élaboré en 2015, sa mise en œuvre s'est opérée dans un contexte marqué par la poursuite des efforts d'amélioration de la gouvernance, de la stabilisation du cadre macroéconomique, du développement des infrastructures de soutien à la croissance ainsi que du renforcement de l'accès aux services sociaux de base, concomitamment aux efforts pour endiguer la flambée de la maladie à virus Ébola (MVE) dans la perspective de réduire la pauvreté.

#### **1.4.2 Plan Quinquennal de Développement (PQD)**

Le Plan quinquennal 2011-2015 a été élaboré dans un contexte socio-politique et économique difficile. Il s'inscrit dans le cadre stratégique Guinée Vision 2040 élaborée en 2014. Il constitue une étape cruciale du processus de développement socio-économique du pays après des années de turbulences politiques et d'insécurité, de crise économique et de régression sociale.

En renouant avec la planification stratégique, régulatrice du processus de développement, le Gouvernement a voulu donner au pays un cadre cohérent de gestion du développement afin de rompre avec le pilotage à vue, le manque de vision, et les actions improvisées. Les indicateurs économiques, financiers et sociaux avaient pris une ampleur inquiétante. Le Plan quinquennal a créé une nouvelle dynamique de développement, donné de l'espoir et ouvert des perspectives.

Il a visé l'adoption d'une politique économique et sociale équilibrée, une croissance forte et des investissements accrus qui garantiraient l'accès à des services publics de meilleure qualité, la création d'emplois et de sources de revenus pour les familles les plus défavorisées et de ses implications sur la nutrition, la mortalité maternelle et infantile, et l'accès aux services sociaux de base, en particulier l'éducation et la santé. Le Plan Quinquennal ambitionnait une croissance forte, soutenue et équitable ; une amélioration de l'environnement politique, juridique, institutionnel et humain ; et des avancées significatives en matière de progrès social. Il a été articulé autour de cinq axes : (i) amélioration de la gouvernance et des réformes institutionnelles (axe 1); (ii) lutte contre la pauvreté, poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et valorisation des ressources humaines (axe 2); (iii) développement des infrastructures économiques et des équipements socio collectifs (axe 3); (iv) développement et expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance (axe 4); et (v) restructuration des forces de défense et de sécurité (axe 5). C'est autour de ces cinq axes que le Plan Quinquennal a été évalué.

Traduisant la vision du Gouvernement en matière de développement national, le Plan de Développement est le cadre de référence dans lequel s'intègrent toutes les actions du gouvernement, mais aussi les interventions du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

#### **1.4.3 Plan National de Développement Économique et Social (PNDES)**

Le PNDES renoue avec la tradition planification de la Guinée qui, de 1960 à 1984, a mis en œuvre le Plan Triennal (1960-1963), le Plan Septennal (1964-1971), le 1er Plan Quinquennal

(1973-1978) et le 2<sup>ème</sup> Plan Quinquennal 1980-1985, interrompu par la prise du pouvoir par l'armée en 1984. Suite au discours programme du 22 Décembre 1985, le plan en tant qu'instrument de gestion du développement, a laissé la place aux Programmes de Réformes Économiques et Financières (PREF), dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, soutenues par les institutions de Breton Woods.

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020, constitue la deuxième génération de plan sous la 3<sup>ème</sup> République, après le Plan Quinquennal 2011-2015. Il fait suite à une série de trois (3) Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)<sup>1</sup> adoptés par le pays à la faveur de son éligibilité à l'Initiative PPTÉ<sup>2</sup>, et qui ont servi de cadre de référence pour les actions de développement sur la période 2002-2015.

En s'engageant dans le processus d'élaboration du PNDES, les autorités guinéennes visent à insuffler un nouvel élan à l'action publique après la grave crise sanitaire et socioéconomique provoquée par la maladie à virus Ébola, accélérer les réformes entreprises depuis l'avènement de la 3<sup>ème</sup> République et renforcer la résilience de l'État et les capacités nationales de gestion du développement. Cet engagement traduit en outre, la volonté politique de faire du plan, l'unique cadre de référence de toutes les interventions en faveur du développement. Cette volonté a été clairement affirmée par le Premier Ministre dans sa Déclaration de Politique Générale devant l'Assemblée nationale le 04 mai 2016. A travers ce choix, le Gouvernement s'engage à inscrire ses actions de court et de moyen termes dans une perspective de long terme en optant pour l'articulation du PNDES 2016-2020 avec la Vision 2040 de la Guinée.

Le PNDES 2016-2020 est élaboré dans un contexte de reprise économique après les faibles performances enregistrées sur la période 2013-2015, dues à un environnement défavorable marqué au plan interne, par les tensions sociopolitiques et les stigmates de la Maladie à virus Ébola (MVE), et au plan externe, par la baisse des cours mondiaux des produits d'exportation. Ce contexte de reprise économique contraste avec un net ralentissement des progrès sociaux. Outre l'aggravation de la pauvreté, les réalisations dans l'atteinte des cibles des OMD font ressortir d'importants écarts à combler par la Guinée, dans bien de domaines : la malnutrition, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité maternelle.t

A travers le PNDES 2016-2020, les autorités entendent répondre aux différents défis de développement que pose la situation socio-économique et environnementale, tout en assurant la veille sanitaire post Ébola ; l'alignement sur les agendas internationaux de développement : les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), le New Deal, la Vision 2020 de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; une meilleure traduction des priorités nationales dans le budget ; la mise en place d'un cadre programmatique robuste pour les actions de développement ; l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques ; l'adoption d'un outil performant de mobilisation des ressources intérieures et extérieures y compris les investissements privés. Les principaux bénéficiaires du PNDES, sont les populations guinéennes, mais en particulier, les pauvres et les groupes vulnérables (les jeunes, les femmes ; les personnes du âgées, les personnes vivant avec un handicap), l'État, le secteur privé, etc.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) du PNDES 2016-2020, chaque année, a donné l'opportunité au Gouvernement et à ses partenaires au développement de mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des populations et le

niveau atteint dans l'exécution des différents programmes de coopération. Cet exercice est rendu plus facile cette année, par la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation aux différents niveaux de concertation à savoir : (i) le Cadre de Concertation et de Coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement qui en est l'organe de pilotage ; (ii) le Comité Technique de Suivi, qui en est l'organe technique et qui dispose en son sein le Secrétariat Technique du PNDES ; (iii) les Unités Fonctionnelles de Suivi ; (iv) les Groupes Thématiques de Dialogue ; et (v) les Bureaux de Stratégie et de Développement et les Cellules Régionales/Prélectorales de Suivi et d'Évaluation.

S'agissant de l'amélioration du bien-être de la population, des progrès satisfaisants ont été réalisés. Selon les résultats de l'EDS V 2018, près de 8 ménages sur 10 s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée (98% en milieu urbain contre 70% en milieu rural). Moins de la moitié des ménages (44%) disposent d'électricité. La comparaison des résultats de l'EDS V 2018 avec ceux des enquêtes précédentes, révèle que les niveaux de mortalité des enfants ont baissé au cours des dernières décennies. Plus de la moitié des naissances (53%) se sont déroulées dans un établissement de santé, la plupart dans le secteur public. Près de la moitié des mères (49%) ont reçu des soins postnatals dans les deux jours consécutifs à l'accouchement.

En termes de bilan sur la gestion macroéconomique, les résultats ont été satisfaisants. En effet, la croissance économique s'est située à 5,8 % en 2018 pour une prévision de 8,8 % du PNDES. Sur la même période, la Guinée a respecté la plupart des critères de la CEDEAO et de la ZMOA. Quant au taux d'inflation annuel, il s'est maintenu en dessous de 2 chiffres (9,8%).

La crise sanitaire de la COVID-19 est susceptible d'annihiler les bonnes performances enregistrées dans la mise en œuvre du PNDES notamment : (i) le recul de la pauvreté et la réduction des inégalités.

Le Gouvernement, conscient de l'enjeu et face à cette pandémie aux issues incertaines et aux effets aussi dévastateurs, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre, la Stratégie Nationale de Lutte contre la COVID-19 (SNLC) pour la période 2020-2022. La SNLC est conçue pour être, à la fois : (i) le cadre fédérateur des différentes phases du Plan de Riposte Économique mis en œuvre dès avril 2020 par le Gouvernement : (ii) le trait d'union entre le PNDES 2016-2020 et le PNDES 2021-2025 en cours de préparation : et (iii) l'instrument de mobilisation des ressources pour le financement du relèvement et de la résilience post-COVID.

## **1.5 Historique des enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie en Guinée**

Depuis le début des années 1990, un dispositif d'enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté a été mis en place (EDS, MICS, enquêtes de suivi de la pauvreté).

L'objectif principal de ces enquêtes est de produire des données pour évaluer les politiques publiques, suivre et évaluer les projets et programmes de développement et réaliser des études socio-économiques.

Pour ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la pauvreté, un dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages a été mis en place en octobre 1989 dans le cadre du PADSE.

### **1.5.1 Enquête Intégrale Budget Consommation**

L'Enquête Intégrale Budget Consommation (EIBC) a été réalisée dans le cadre du programme Dimension Sociale d'Ajustement (DSA) mis en place en 1987 par le PNUD, la Banque Mondiale et la BAD. Les domaines couverts par cette enquête ont été : les caractéristiques démographiques, l'éducation et l'alphabétisation, la santé et la nutrition, l'emploi et les travaux domestiques, la migration, le logement, les dépenses et les revenus, des activités agricoles, non agricoles et les entreprises familiales gérées par les ménages. Quatre types de questionnaires (A, B, C et prix). Ont été conçus à cet effet.

L'objectif du programme DSA est d'évaluer l'impact social des programmes d'ajustement structurel mis en place et de proposer des mesures compensatoires pour atténuer les effets négatifs sur le niveau et les conditions de vie des ménages pauvres et vulnérables :

L'EIBC de 1994-1995 avait pour objectifs de :

- fournir tous les indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des ménages ;
- suivre et évaluer le Programme des Réformes Économiques et Financières (PREF) ;
- élaborer le premier profil de pauvreté en Guinée.

### **1.5.2 Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) 2002-2003**

A partir des années 2000, les politiques publiques ont été centrées sur la réduction de la pauvreté.

L'EIBEP 2002-2003 avait pour objectif de fournir des données pour le suivi et l'évaluation de la SRP et des OMD et de mettre à jour les indicateurs socio-économiques de base de 1994. L'EIBEP était couplée à l'enquête QUIBB (questionnaire des indicateurs de base pour le bien être). Les enquêtes QUIBB (2002, 2007 et 2012) sont conçues pour permettre de faire une évaluation rapide du niveau de vie de la population et de la pauvreté.

### **1.5.3 Enquêtes Légères pour l'Évaluation de la pauvreté (ELEP 2007 et 2012)**

Les Enquêtes Légères pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP-2007 et 2012) étaient basées sur le Questionnaire QUIBB. Les ELEP – 2007 et 2012 furent la deuxième et troisième expérience du genre après celle de 2002 qui a été réalisée concomitamment avec l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002/2003). Elles s'insèrent dans le dispositif du Système Intégré d'Informations Statistiques pour la Réduction de la Pauvreté (SISRP).

L'ELEP-2012 a revêtu une importance capitale pour avoir permis de réactualiser la base de données de la pauvreté et fournir la tendance de la pauvreté de 1994 à 2012 qui étaient parmi les conditions d'obtention par la Guinée de l'Initiative PPTE. Les objectifs assignés aux enquêtes ELEP 2007 et 2012 concernaient principalement la mise à jour de l'ensemble des indicateurs socio-économiques établis en 2002 pour l'ELEP 2007 et en 2007 pour l'ELEP 2012. A cet effet, ils ont permis de :

- fournir rapidement des données socio-économiques relatives aux indicateurs de niveaux de vie de la population : alphabétisation, éducation, santé, emploi, logement, possession de biens durables, d'actifs agricoles et de bétail, consommation, revenu et dépenses des ménages ;

- réactualiser le profil de pauvreté établi en 2002 pour l'ELEP 2007 et celui établi en 2007 pour l'ELEP 2012.

## **1.6. Système Statistique National (SSN), statistiques de pauvreté et conditions de vie des ménages**

Afin de permettre un développement harmonieux du système statistique guinéen en vue d'assurer le suivi des politiques, projets et programmes de développement socioéconomique, la Guinée s'est dotée dès 2008 d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) couvrant la période 2009-2015. Sa mise en œuvre s'est heurtée au contexte sociopolitique difficile qu'a traversé le pays en 2008 et 2009, caractérisé entre autres par l'isolement du pays et le tarissement des financements extérieurs.

Le faible niveau de mise en œuvre de la SNDS 2009-2015 et les nouveaux besoins en informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, projets et programmes de développement ainsi que les exigences et enjeux aux niveaux sous régional, régional et international ont milité en faveur de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement de la statistique qui couvrirait la période 2016-2020.

La nouvelle SNDS a pris en compte l'évaluation de la SNDS 1, l'état des lieux actuel du SSN, les opportunités qui s'offrent au SSN ainsi que les menaces auxquelles elle est confrontée. Elle a pris en charge les informations statistiques liées au suivi et à l'évaluation du PNDES dont la responsabilité incombe à l'INS et aux services de statistiques des BSD des départements ministériels.

Le Système Statistique National est la synthèse de l'ensemble des études thématiques et/ou sectorielles réalisées successivement en 1988 et 1994 en collaboration avec l'Union Européenne qui ont permis de jeter en 1995, les bases légales et réglementaires du système statistique guinéen qui est fortement décentralisé. Ce système comprend un organe central, l'Institut National de la Statistique créé en mai 2010 en lieu et place de la Direction Nationale de la Statistique (DNS), les services sectoriels, les organes publics/parapublics (y compris la Banque Centrale), privés et les services déconcentrés.

Dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI), une étude diagnostic du Système Statistique a été menée en 2002 en collaboration avec le bureau d'études CIMA International. Cette étude a révélé que de nombreuses contraintes continuent de peser sur le Système Statistique guinéen dont la faible coordination des activités statistiques, l'insuffisance de concertation avec les utilisateurs, l'insuffisance de ressources humaines et financières et la forte dépendance des ressources extérieures.

Dans le cadre d'une opérationnalisation du Système Statistique National (SSN), l'INS, en collaboration avec l'Union Européenne (UE) a initié le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Statistiques (PARCS) et le Projet d'Appui au Renforcement des fonctions Statistiques de l'État (PARFSE) qui avaient, entre autres, pour objectifs de :

- renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'INS afin d'accroître sa capacité de coordination, de production et de diffusion statistiques ;
- développer en quantité et en qualité la production des statistiques de routine administrative pour appuyer le processus de décisions politiques, notamment dans les structures productrices de statistiques.

Les appuis techniques et financiers des projets sus mentionnés ont permis à l'INS :

- d'élaborer et de mettre à la disposition du Système Statistique National :
  - la loi statistique ;
  - le manuel des codes et nomenclatures,
  - les rapports annuels des activités statistiques du SSN ;
- d'assurer, à travers des modules de formation en informatique, le perfectionnement de certains cadres du SSN et
- d'évaluer le SSN à travers un questionnaire conçu par la Direction de la Coordination et de la Programmation Statistique, destiné à toutes les directions de l'INS et aux BSD.

## CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-2018/2019), s'insère dans le dispositif d'informations statistiques pour le suivi et l'évaluation du PNDES et des conditions de vie de la population. Elle constitue la cinquième enquête du genre, après celles de 1992, 2002, 2007 et 2012 et utilise une méthodologie harmonisée de collecte et traitement des données avec les huit pays de l'UEMOA, le Tchad, l'appui technique de la Banque Mondiale, Afristat, l'UEMOA.

### 2.1 Objectifs

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020) est l'unique cadre de référence des actions de développement 2016-2020 en Guinée. Pour cela, la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation devient une nécessité. D'où, l'organisation d'une enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de la population apparaît évidente.

Les objectifs de l'EHCVM 2018/2019 se déclinent comme suit :

- fournir les indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020 ;
- mettre à jour les indicateurs socio-économiques dans les domaines de de l'alphabétisation, de l'éducation, de la santé, l'emploi, du logement, de la possession de biens durables, du transfert d'argent, des filets de sécurité, sécurité alimentaire, de l'emploi non agricole, de la consommation de biens et services, des revenus des ménages ;
- fournir les indicateurs qui répondent aux différents défis de développement en termes de pauvreté et des conditions de vie de la population qui s'alignent sur les agendas internationaux de développement ;
- réactualiser les données sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages qui sont obsolètes et datent de 2012 ;
- harmoniser la méthodologie des enquêtes ménages avec d'autres pays de la sous-région ;
- garantir la comparabilité des indicateurs de pauvreté et conditions de vie avec ceux des autres pays de la sous-région ;
- renforcer les capacités dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages en Guinée.

La mesure de la pauvreté est l'exercice qui consiste à produire des indicateurs de pauvreté à partir des données d'enquête. La mesure de la pauvreté se déroule en plusieurs étapes, construire un indicateur de mesure du bien-être, construire un seuil de pauvreté, et agréger les données pour produire les indicateurs de pauvreté. Cette note explicite les choix méthodologiques retenus pour la mesure de la pauvreté.

### 2.2 Cadre Institutionnel

Dans le cadre du renforcement des capacités pour la gouvernance économique en Guinée, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié d'un appui financier de la Banque Mondiale sur la période 2017-2020. Il s'agit en effet de renforcer les capacités statistiques de la Guinée

pour un montant de 4 millions de dollars US pour la réalisation de plusieurs activités dont l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM).

L'INS a coordonné la mise en œuvre de l'ensemble des activités de l'enquête en collaboration avec les partenaires techniques et financiers. L'INS a bénéficié de l'appui technique d'un consultant permanent qui a été consulté par la Banque Mondiale.

L'encadrement du projet a été assuré par l'INS à travers :

- la direction générale ;
- la Coordination technique du projet ;
- l'équipe technique du projet ;

Les services administratifs et financiers de l'INS et de l'UCEP qui ont assuré la gestion financière et comptable du projet.

les étapes de mises en œuvre de l'enquête ont été les suivantes:

- la conception de la méthodologie de l'étude ;
- l'élaboration des outils de collecte des données ;
- la réalisation de l'enquête pilote
- la constitution des différentes bases de sondage ;
- l'élaboration du plan de sensibilisation ;
- l'élaboration des plans de tabulation et d'analyse des données ;
- le développement des programmes de collecte des données ;
- le recrutement et la formation des agents de terrain ;
- le suivi et la supervision des opérations de collecte des données ;
- le traitement et l'analyse des données.\*
- la rédaction du rapport.

L'organisation des travaux de cette enquête a nécessité la mise en place à tous les échelons (national, régional et préfectoral) d'un dispositif opérationnel efficace en vue d'assurer un déroulement efficace de l'opération dans les délais requis.

Le l'équipe technique du projet composé de cadre de l'INS et du consultant international résident basé à Conakry a été chargé du suivi de la mise en œuvre du projet et de veiller sur l'exécution correcte de l'enquête.

L'équipe technique a été l'organe de conduite technique de l'EHCVM. Elle est chargée de la mise en œuvre des différentes phases du projet dans le strict respect de la méthodologie sous le regard de la Banque Mondiale et de l'UEMOA afin de coordonner la supervision et l'assurance-qualité. Elle est l'équipe technique de l'EHCVM de la phase de conception à la publication des résultats.

Elle comprend six (06) cadres, ce sont :

- coordonnateur technique
- responsable chargé de la conception et du suivi du programme de collecte des données;

- responsable de conception;
- responsable des opérations de terrain ;
- responsable de traitement et d'analyse ;
- responsable de communication des données ;

### **2.3 Phases de l'enquête**

L'EHCVM 2018/2019 a privilégié une approche quantitative. Elle a utilisé plusieurs types de questionnaires, dont les principaux sont les questionnaires ménage et communautaire. En plus de ces outils, des fiches de dénombrement des ménages et de relevés des prix ont été élaborées.

La réalisation de l'EHCVM est passée par 3 phases :

#### ***Phase 1 : Activités préparatoires***

La phase préparatoire ou de conception a concerné l'élaboration des documents techniques, la réalisation de l'enquête pilote, le tirage de l'échantillon, la validation de la méthodologie d'intervention sur le terrain, le développement des programmes de collecte des données (sous Survey Solutions), le recrutement d'un consultant international, la sensibilisation des acteurs concernés, la réalisation l'enquête NSU.)

Cette phase regroupe toutes les opérations préalables au démarrage de l'opération de collecte des données. Cette phase a duré plus d'un an.

#### ***Phase 2 : Opérations de terrain***

Cette phase regroupe les opérations suivantes :

- Recrutement et formation des agents de terrain ;
- Constitution des équipes de collecte des données (agents enquêteurs, chefs d'équipe et superviseurs) ;
- Déploiement des agents de collecte sur le terrain ;
- Reconnaissance des zones de collecte par les agents de terrain ;
- Délimitation des ZD
- Dénombrement de tous les ménages dans la ZD et constitution de la grappe ;
- Collecte des données auprès d'un échantillon de 12 ménages
- Réalisation du focus group à l'aide du questionnaire communautaire auprès des leaders locaux
- Le relevé des prix dans les marchés communautaires de proximité.

La durée effective de cette phase est de **6 mois**.

#### ***Phase 3 : Traitement des données et rédaction du rapport***

Les étapes de cette phase sont les suivantes :

- Formation de l'équipe technique au traitement des données et à la production des indicateurs de pauvreté
- Apurement des données
- Production des indicateurs de base pour l'analyse ;

- Élaboration du rapport d'analyse

Cette phase va durer **3 mois**.

## **2.4 Activités préparatoires**

### **2.4.1 Conception des outils méthodologiques**

Dans la phase préparatoire, des ateliers de conception des questionnaires ont été organisés par la Banque Mondiale et l'UEMOA à Dakar et à Ouagadougou. À l'issue de ces ateliers, une première version du questionnaire ménage et communautaire a été validée. Toutefois, la contextualisation des outils devrait être réalisée par chaque équipe pays. Dans ces différents ateliers de conception, la méthodologie harmonisée de mise en œuvre de l'enquête a aussi été éclaircie par les équipes expertes de la Banque Mondiale, de l'UEMOA et de l'Afristat.

Pour les travaux d'adaptation des outils de collecte, deux ateliers nationaux ont été organisés à Cote d'Ivoire et au Mali avec les services sectoriels de statistique (BSD des ministères) afin de mieux finaliser les questionnaires.

### **2.4.2 Enquête pilote**

Après la première phase de validation des outils, il a été organisé deux enquêtes pilotes. La première a été organisée avec la méthode PAPI (papier) et la seconde avec la méthode CAPI (Survey Solutions).

Les objectifs assignés à la mise en œuvre de l'enquête pilote ont été de :

- **Tester les outils de collecte des données (questionnaires ménage et communautaire, l'application Survey Solutions) en terme :**
  - ✓ de cohérence dans les informations à recueillir,
  - ✓ de pertinence des questions posées ;
  - ✓ d'objectivité escomptée de l'étude ;
  - ✓ de la complétude des informations à collecter ;
- **Tester la méthodologie de collecte sur le terrain**
  - ✓ Durée de l'interview ou temps d'administration des questionnaires ;
  - ✓ Nombre de sections et ménages à enquêter par agent et par jour.
- **Tester le niveau de formation des agents de terrain**

La durée globale de ces deux enquêtes pilote a été de 50 jours. Au Mali, deux communes urbaines et deux communes rurales ont été les zones de test. Dans sa finalité, ces opérations ont permis de tester l'adéquation de tous les documents techniques (les questionnaires, le manuel des agents recenseurs) ainsi que des stratégies (les techniques de contrôle de qualité, la procédure de reconnaissance et délimitation des ZD, la durée de l'interview, l'évaluation du nombre d'interviews réalisables par jour et par agent recenseur), l'organisation du matériel de la collecte, tester la méthodologie de traitement des données mise en place etc.

### **2.4.3 Phase finale de conception des outils et de la méthodologie**

Des ateliers avec des experts des INS des pays participants au programme de modernisation et d'harmonisation de la collecte des données sur les conditions de vie des ménages, sous l'égide de la Banque Mondiale et de l'UEMOA ont été organisés à Dakar, Cotonou et Ouagadougou. Au cours de ces ateliers, une méthodologie cohérente de collecte des données

a été définie. Des questionnaires ménages et communautaires validés et adaptés aux contextes nationaux. Un chronogramme de réalisation de l'enquête a aussi été défini.

#### **2.4.4 Enquête sur les Unités Non Standards (NSU)**

Cette opération a été une étape cruciale dans la phase préparatoire de l'EHCVM. L'objectif de cette opération a été collecter les données afin d'établir une base de facteurs de conversions précis des différents produits de consommation ou de cultures qui sont exprimées en unités locales et utilisées dans les enquêtes.

Plus spécifiquement :

- identifier les unités non standards de chaque produit au niveau des marchés ;
- descendre dans les marchés/points de vente, et pour chaque produit-unité relever le poids et le prix et
- prendre la photo de références de chaque produit-unité qui est mesuré.

La sélection des marchés/points de vente a été faite par choix raisonné, le pays ne disposant pas d'une liste exhaustive. Les localités à visiter ont ainsi été choisies pour assurer une couverture nationale adéquate par milieu et région administrative.

L'échantillon des marchés/points de vente a été tiré dans 15 strates correspondant aux milieux urbain et rural des 7 régions administratives plus la ville de Conakry. Dans l'objectif de visiter 3 marchés dans chacune des 14 strates de l'intérieur du pays ; quant à la ville de Conakry, compte tenu de son importance économique, démographique et du nombre de ses communes, 6 marchés ont été tirés. Au total, 48 marchés/points de vente ont été choisis de façon raisonnée dans les 15 strates.

Pour sa mise en œuvre, il a été organisé un pré test du 22 au 23 septembre 2017 dans le marché « Mayolon » du quartier Tannerie dans la commune de Matoto à Conakry. Ce pré test a été suivi par des experts de la Banque Mondiale et du consultant résident.

Les travaux de terrain ont consisté à collecter les données qui ont servi à élaborer la base de données des facteurs de conversion en unités standards des unités de mesure non-conventionnelles et à prendre les photos des différentes combinaisons produits-unités. Il a consisté à :

- Trouver les combinaisons produit-unités-taille ;
- Peser les combinaisons produit-unités-taille ;
- Prendre des Photos de référence.

Le personnel de collecte a été constitué de 3 chefs d'équipe et de 15 agents de collecte. Trois équipes ont été mobilisées pendant 40 jours de collecte de données sur le terrain, du 28 septembre au 15 novembre 2017. Pour chaque marché ou point de vente sélectionné, 3 binômes d'enquêteurs font 1 relevé pour toutes les combinaisons produit-unités.

#### **2.4.5 Outils de collecte des données**

Deux questionnaires ont été conçus pour l'EHCVM. Ces questionnaires ont permis de recueillir des informations sur le ménage, ses membres et la communauté dans laquelle vit le ménage.

- Le premier instrument de collecte, le Questionnaire Ménage est un instrument intégré multithématique qui recueille les informations au niveau du ménage et des individus

qui y vivent. Comprendre le comportement des ménages nécessite ce type d'information multidimensionnelle.

- Le second instrument de collecte est le Questionnaire communautaire qui recueille des informations qui sont communes aux populations des zones sélectionnées pour l'enquête. Le Questionnaire Communautaire rassemble des informations sur l'accès des ménages aux services sociaux (éducation, santé, etc.), aux infrastructures (routes, marchés, etc.) et sur les prix pour analyser les différences de coût de la vie entre les régions du pays.

### **Questionnaire ménage**

Le questionnaire ménage de l'EHCVM a comporté 20 sections. Les sections sont réparties en 3 principales catégories en fonction de l'unité de collecte, ce sont :

1. Individu comme unité de collecte : comprend les sections suivantes
  - Caractéristiques individuelles,
  - Éducation,
  - Santé générale,
  - Emploi et activité principale,
  - Revenu hors emploi
  - Épargne et crédit
  - Transfert émis et reçu
  - Repas pris hors du ménage
2. Ménage comme unité de collecte
  - Consommation alimentaire dans le ménage,
  - Sécurité alimentaire,
  - Consommation non alimentaire,
  - Logement et conditions d'existence,
  - Actifs du ménage,
  - Chocs et stratégie de survie,
  - Filets de sécurité,
  - Équipements agricoles
  - Pauvreté subjective
  - Pêche
3. Autres éléments comme unités statistiques
  - Entreprise non agricole (a pour unité de collecte : ménage, individu et entreprise)
  - Agriculture (pour unité de collecte : ménage, individus, parcelle, culture et intrant)
  - Élevage (pour unité de collecte les bétails)

### **Questionnaire communautaire**

Ce questionnaire est un instrument de collecte qui a permis de recueillir les informations qui sont communes à la population de la zone de collecte sur.

- La disponibilité et accessibilité de la communauté aux services sociaux ;
- Les conditions d'exercice de l'activité agricole dans la communauté (la disponibilité et l'accessibilité aux principaux intrants agricoles) ;
- Le niveau d'implication des populations dans les projets mis en œuvre dans leur communauté

- La participation communautaire pour construire ou réparer l'infrastructure locale
- Les actions communautaires qui existent dans la communauté et les types de projets qui ont été accomplis

Les répondants à ce questionnaire ont été des groupes de personnes de la localité/village. Ce groupe a été composé de l'essentiel des composantes socio-culturelles de la localité ou du village (leaders des jeunes, femmes, des groupes vulnérables, imams, enseignants, agents de santé, etc.). Quatre sections ont été développées dans ce questionnaire, ce sont :

- Caractéristiques générales du village/localité
- Existence et accessibilité aux services sociaux
- Agriculture
- Participation communautaire

En plus de ces deux principaux outils de collecte, d'autres outils non négligeables pour la mise en œuvre de l'opération de collecte des données ont été conçus, ce sont :

#### ***Fiche de relevées des prix communautaire***

Permet de relever le prix des produits de consommation alimentaire au niveau des points de vente et marchés de la communauté. Cette fiche a été constituée de 138 produits alimentaires (y compris le vin et la bière).

L'exercice à consister d'aller sur les différents marchés de la localité couramment fréquentés par les individus de la ZD sélectionnée pour les différents achats, afin de recueillir les informations demandées sur le prix.

Pour chaque produit, il s'agit de relever le prix du produit (la variété spécifiée), et son poids à deux points de vente différents pour chaque taille

Ces points de vente peuvent être les marchés permanents, les marchés périodiques, les marchés spécialisés

#### ***Fiche de dénombrement des ménages***

Cette fiche a servi de faire le listing des ménages dans chaque zone de dénombrement de l'échantillon. Elle a aussi servi d'outils de tirage de l'échantillon des ménages à enquêter dans chaque ZD.

#### ***Manuel des agents de terrain***

Il a pour but de permettre au personnel de l'enquête de mieux s'acquitter de leurs tâches de collecte des données. Il présente la procédure de collecte des données et la méthode de remplissage des documents techniques.

Ce manuel a servi de guide aux agents de terrain (agents enquêteurs, chefs d'équipes et superviseurs) en vue de pouvoir bien administrer les questionnaires, de veiller sur la complétude des réponses fournies et aussi d'obtenir des taux de réponse appréciables. Une bonne présentation des objectifs de l'étude, la manière de conduire l'interview, l'agencement des questions, les méthodes de détection des incohérences sont autant d'aspects qui sont abordés dans ce manuel.

#### ***Autres documents***

- Calendrier de formation des chefs d'équipe

- Calendrier de supervision de terrain
- Calendrier de formation des agents de terrain
- Badge des agents de terrain ;
- Ordre de mission

#### **2.4.6 Nombre de passage et période de collecte**

L'EHCVM est enquête intégrale multi-thèmes auprès d'un échantillon de ménages et de communautés. Parmi les questions méthodologiques, les plus importantes pour les enquêtes sur la pauvreté et conditions de vie des ménages, sont entre autres :

- la définition du ménage,
- la période de l'année à laquelle il faut collecter les données
- le nombre de passage,
- l'approche utilisée pour la collecte des données sur la consommation

La consommation des ménages, qui est l'ingrédient principal pour la mesure de la pauvreté est un de ces phénomènes saisonniers ; mais il y a aussi les données agricoles, les revenus, l'emploi, la source d'eau utilisée pour boire, etc.

La Guinée connaît deux grandes saisons :

- une saison des pluies entre mai et octobre et
- une saison sèche de novembre à avril

Les données de consommation peuvent être sujettes à des fluctuations au cours de l'année. Les récoltes se font à la fin de la saison des pluies et plus on s'éloigne de cette période, plus la consommation peut diminuer pour les ménages agricoles ruraux. Il y a une période dite de soudure qui est caractérisée par une baisse notable de la consommation et qui va à peu près du mois d'avril à la prochaine récolte. Dans ce contexte quelle est la meilleure stratégie de collecte ? Il n'y a pas de standards internationaux en la matière.

L'enquête idéale devrait être une collecte des données pendant 365 jours, où chaque ménage est visité chaque jour de l'année. Mais cette approche à démontrer des limites très importantes. Pour l'EHCVM, l'approche retenue par la Guinée et les pays de l'UEMOA sous la supervision de la Banque Mondiale, est : l'enquête à un seul passage et à deux vagues.

Il s'agit de mener une enquête à un passage et à deux vagues, avec un échantillon tournant. Une première vague de ménages est enquêtée pendant trois mois à un moment donné de l'année et une deuxième vague de ménages est enquêtée 6 mois plus tard à compter du début des travaux de collecte de la première vague. La collecte pour la seconde vague a aussi durée 3 mois. Chaque vague a contenu la moitié de l'échantillon. Le plan de sondage a été élaboré de telle façon que le sous-échantillon de chacune des vagues soit « représentatif » au niveau national et au niveau de chacun des domaines d'étude.

Cette approche a permis de saisir les variations saisonnières (notamment de consommation) et donc une estimation plus crédible de la consommation annuelle des ménages. Le deuxième avantage réside dans la qualité des données, cette approche utilise un nombre réduit de personnel pour la collecte et cela donne l'opportunité d'une supervision plus efficace.

Donc l'EHCVM a été réalisée en deux vagues :

- Vague 1 : En saison pluvieuse (juillet, août septembre)
- Vague 2 : En saison sèche (avril, mai juin)

Chaque vague a été constituée de 345 ZD donc de 4140 ménages et 345 communautés (enquête communautaire)

#### **2.4.7 Champ de l'enquête et type d'enquête et population cible**

Cette enquête a été réalisée sur toute l'étendue du territoire, tant en milieu urbain que rural. Les zones de dénombrement.

Il s'agit d'une enquête transversale par grappe. La collecte des données a été organisée avec une approche intégrée qui consiste non seulement à collecter les données auprès des ménages, mais aussi réaliser des focus group quantitatifs auprès des leaders communautaires dans les villages/localités couverts par l'échantillon et enfin réaliser le relevé des prix de 138 produits de consommation alimentaires dans les marchés et points de ventes communautaires.

Les unités statistiques à enquêter sont de quatre catégories :

- Les ménages ;
- Les individus
- Les leaders communautaires
- Les produits dans les marchés

L'EHCVM s'est déroulée en Guinée, au Tchad et dans les huit États membres en deux vagues. En Guinée, la première vague s'est déroulée pendant la période de soudure (juillet à septembre 2018) et la seconde pendant la période d'abondance (avril à juin 2019).

Pour chaque vague la collecte des données a porté sur la moitié de l'échantillon. L'approche en deux vagues a été retenue afin de prendre en compte la saisonnalité de la consommation (aussi bien en termes d'habitudes qu'en termes de consommation), à défaut d'une enquête dont la collecte se serait étendue sur toute l'année.

#### **2.4.8 Base de sondage**

La République de Guinée est subdivisée en huit régions administratives, chaque région est subdivisée en préfectures, chaque préfecture est subdivisée en sous-préfectures. Au total, il y a 38 préfectures et 345 sous-préfectures.

Pour les enquêtes auprès des ménages, l'INS dispose d'une base de sondage des zones de dénombrement. Cette base de sondage résume le découpage de tout le territoire national habité en des petites portions géographiques pouvant contenir une population d'individus ou de ménages qu'un agent peut couvrir pendant une opération de collecte des données.

La principale base de sondage retenue pour l'EHCVM 2018/2019, est la base de données des zones de dénombrement établie après le troisième Recensement Général de la Population de l'Habitation (RGPH-3) de 2014 et mise à jour en 2017.

**Tableau 2.1 : Répartition des ZD, ménages de la base de sondage par région administrative et milieu de résidence**

Région administrative	Milieu	Nombre de ZD	Nombre de Ménages	Taille moyenne des ménages	Proportion des ZD	Proportion des ménages
Boké	Urbain	189	39 559	209	2,0%	2,6%
	Rural	835	112 180	134	8,6%	7,4%
	<b>Total</b>	<b>1024</b>	<b>151 739</b>	<b>148</b>	<b>10,6%</b>	<b>10,1%</b>
Conakry	Urbain	1 241	236 736	191	12,8%	15,7%
	<b>Total</b>	<b>1241</b>	<b>236 736</b>	<b>191</b>	<b>12,8%</b>	<b>15,7%</b>
Faranah	Urbain	152	25 499	168	1,6%	1,7%
	Rural	729	102 566	141	7,5%	6,8%
	<b>Total</b>	<b>881</b>	<b>128 065</b>	<b>145</b>	<b>9,1%</b>	<b>8,5%</b>
Kankan	Urbain	267	43 726	164	2,8%	2,9%
	Rural	1 495	172 351	115	15,5%	11,4%
	<b>Total</b>	<b>1762</b>	<b>216 077</b>	<b>123</b>	<b>18,2%</b>	<b>14,3%</b>
Kindia	Urbain	399	75 684	190	4,1%	5,0%
	Rural	976	152 351	156	10,1%	10,1%
	<b>Total</b>	<b>1375</b>	<b>228 035</b>	<b>166</b>	<b>14,2%</b>	<b>15,1%</b>
Labé	Urbain	91	18 387	202	0,9%	1,2%
	Rural	941	148 448	158	9,7%	9,9%
	<b>Total</b>	<b>1032</b>	<b>166 835</b>	<b>162</b>	<b>10,7%</b>	<b>11,1%</b>
Mamou	Urbain	89	16 617	187	0,9%	1,1%
	Rural	763	123 454	162	7,9%	8,2%
	<b>Total</b>	<b>852</b>	<b>140 071</b>	<b>164</b>	<b>8,8%</b>	<b>9,3%</b>
Nzérékoré	Urbain	289	49 817	172	3,0%	3,3%
	Rural	1 212	188 430	155	12,5%	12,5%
	<b>Total</b>	<b>1501</b>	<b>238 247</b>	<b>159</b>	<b>15,5%</b>	<b>15,8%</b>
Guinée		<b>9 668</b>	<b>1 505 805</b>	156	100,0%	100,0%
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain		2 717	506 025	186	28,1%	33,6%
Rural		6 951	999 780	144	71,9%	66,4%
<b>Total</b>		<b>9 668</b>	<b>1 505 805</b>	156	100,0%	100,0%

Cette base de sondage est constituée de 1 505 805 ménages et 10 806 529 résidents en 2017. Près de trois quart (72%) des ZD sont en milieu rural (6951) ainsi que les deux tiers (66%) des ménages. Dans cette enquête, quinze strates ont été définies au niveau desquelles l'échantillon a été tiré. Le milieu de résidence (urbain ou rural) de chaque région administrative a constitué une strate. On a obtenu ainsi huit en milieu urbain et sept en milieu rural.

Ce qui donne en conclusion huit domaines d'étude qui sont les régions administratives et 15 strates.

#### **2.4.9 Zone de Dénombrement**

Une Zone de Dénombrement (ZD) est une aire géographique sur laquelle vit 800-1200 individus en milieu rural et 1200-1600 individus en milieu urbain. La taille d'une ZD est au tour de 250 ménages.

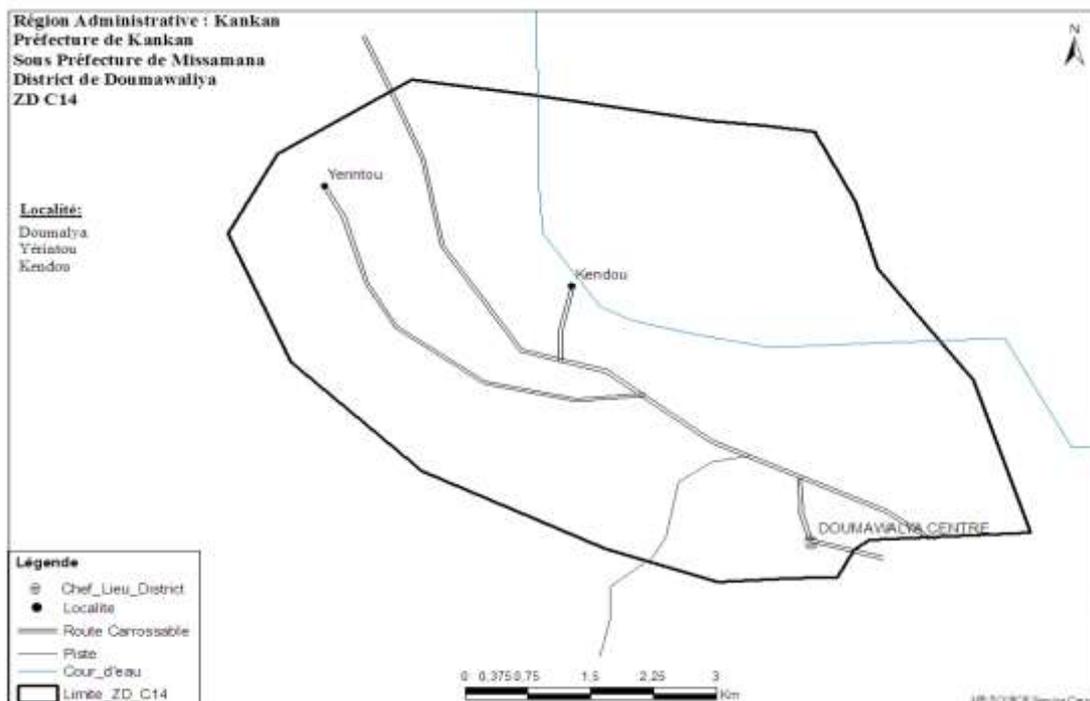
En milieu rural, une ZD peut être un village/localité, une partie du village/localité, plusieurs villages/localités. En milieu urbain, une ZD peut être un secteur, une partie du secteur, plusieurs secteurs.

Chaque zone de dénombrement est caractérisée par une carte sur laquelle, les limites généralement sont bien identifiables ((route carrossables, rivières, limites des

secteurs/quartier, bas-fonds, les rues, etc.), ainsi que tous les éléments de localisation (région administrative, préfecture, commune, district/quartier, localité/secteur).

Pour la mise en œuvre de l'opération de collecte, l'ensemble des cartes des ZD éligibles ont été mises à la disposition des agents de terrain.

**Carte 2.1 : Carte de zone de dénombrement en milieu rural**



#### 2.4.10 Domaines d'étude

L'échantillon de l'EHCVM est un échantillon stratifié et tiré à deux degrés. Sur ce, il est important de bien définir les strates qui représentent les domaines d'analyse.

Une strate est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et d'une précision suffisante. Dans l'EHCVM, quinze strates ont été définies. Le milieu urbain/rural de chaque région administrative a été constitué d'une strate. Sur cette base, huit strates urbaines et sept strates rurales ont été validées.

#### 2.4.11 Taille de l'échantillon des ménages

L'EHCVM vise l'observation d'un grand nombre d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et population. Pour obtenir des estimations fiables à travers les différentes variables qui seront observées dans l'enquête, il a fallu pour chaque strate, la taille de l'échantillon suffisamment représentative pour satisfaire les conditions de validité statistique.

Pour calculer la taille de l'échantillon, il faut un certain nombre de paramètres, dont la base de données d'une enquête antérieure (similaire), une variable d'intérêt.

Pour la réalisation de l'EHCVM-2018/2019, l'ELEP-2012 a été l'enquête de référence. Par ailleurs, la dépense moyenne par tête normalisée au niveau de chaque strate a été considérée comme variable d'intérêt (voir tableau).

Pour le calcul de la taille de l'échantillon, l'allocation de Neyman a été choisie. Cette taille a été ajustée dans certaines strates afin d'avoir une erreur relative cohérente et acceptable dans chaque strate.

La formule de détermination de la taille d'échantillon pour un domaine d'inférence est :

$$n = \left[ \frac{t_{\alpha}^2 \times \text{Var}(X)}{E^2} \right] [1 + \rho(m-1)]$$

Où  $t_{\alpha}$  représente le niveau de confiance,  $\text{Var}(X)$  est la variance (carré de l'écart-type) de la variable d'intérêt,  $E^2$  est la marge d'erreur maximale que est tolérable,  $\rho$  est le coefficient de corrélation intra grappe et  $m$  est la taille des grappes. La variance et le coefficient de corrélation intra grappe ont été calculés en se basant sur les données d'enquêtes antérieures de nature similaire (ELEP 2012).

Une règle empirique pour obtenir un échantillon "représentatif" est que l'erreur relative, définie comme le rapport entre l'erreur type de sondage et la moyenne estimée ( $\mu$ ) soit inférieure à 10%. Quant à  $t_{\alpha}$ , il est égal à 1.96 pour un niveau de confiance de 95%, la taille des grappes sera de 12. Dans ce cas, on a :

$$E \leq \frac{(t_{\alpha})(\mu)}{10}$$

Ceci implique que la taille de l'échantillon dans un domaine d'inférence ne devrait pas être inférieure à :

$$n = \frac{100(\text{Var}(X))}{\mu^2} [1 + 11\rho]$$

**Tableau 2.2: Indicateurs de base pour le tirage de l'échantillon et taille de l'échantillon des ménages et grappes par strate**

Strates	ELEP 2012 dépende moyenne par tête (GNF)	Base de sondage		Échantillon EHCVM			
		ZD	Ménages	deft	erreur relative (%)	Ménages	Grappes
Boké urbain	4 547 481	189	39 559	1,66	4,89	408	34
Boké rural	3 178 835	1 241	236 736	1,60	4,02	408	34
Conakry	6 060 714	152	25 499	1,19	2,88	1 200	100
Faranah urbain	3 761 546	267	43 726	1,29	5,85	504	42
Faranah rural	3 041 169	399	75 684	1,92	5,19	480	40
Kankan urbain	4 288 820	91	18 387	2,24	5,49	504	42
Kankan rural	3 911 703	89	16 617	1,77	3,87	600	50
Kindia urbain	4 775 090	289	49 817	1,60	4,89	528	44
Kindia rural	3 143 237	835	112 180	1,75	4,00	600	50
Labé urbain	5 257 821	729	102 566	1,23	4,11	408	34
Labé rural	3 435 213	1 495	172 351	1,61	5,36	600	50
Mamou urbain	4 985 372	976	152 351	1,03	3,26	408	34
Mamou rural	3 309 648	941	148 448	1,60	4,84	456	38
Nzérékoré urbain	3 937 054	763	123 454	1,30	4,17	504	42
Nzérékoré rural	3 235 088	1 212	188 430	1,18	3,76	672	56
<b>Ensemble</b>		<b>9 668</b>	<b>1 505 805</b>		-	<b>8 280</b>	690

Après le calcul, une erreur relative de l'échantillon des ménages égale à 1,25% au niveau national a été trouvée. Au niveau des strates, l'erreur relative de sondage varie de 3.3% à 5.9%. Quant à l'effet imputable à la conception de l'échantillon (deft) il varie de 1.03 à 2.24 dans les strates.

Sur la base de ces calculs, l'EHCVM-2018/2019 de la Guinée vise un échantillon de 8 280 ménages repartis entre 690 grappes. Chaque grappe a été constituée de 12 ménages.

L'EHCVM vise un échantillon de 8280 ménages répartis entre 690 ZD dans les quinze strates.

#### **2.4.12 Développement de l'application de collecte numérique des données**

Suite à la finalisation des documents méthodologiques et la validation des questionnaires, un atelier de formation des informaticiens et responsables de traitement des données a été organisée par la Banque Mondiale à Cotonou sur le programme de développement Survey Solutions. Après cette formation de deux semaines, l'équipe de coordination nationale en collaboration avec le consultant résident et le pool informatique ont organisé une formation de renforcement de capacité en Survey Solutions pour un meilleur suivi de la collecte des données. L'équipe de pool informatique a été érigée en gestionnaire de quartier général au moment de collecte des données.

Pendant la phase d'adaptation du programme de collecte conçu par la Banque Mondiale et l'UEMOA, le pool informatique et la coordination ont mis à profit pour mieux s'imprégner de la technique de suivi de la collecte. L'apport du consultant résident a été très salubre.

#### **2.4.13 Formation des agents de terrain**

Les agents de terrain sont les chevilles ouvrières des enquêtes et recensements. La formation des agents de terrain occupe une place importante dans la réalisation des opérations statistiques. La qualité des résultats en dépend largement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'EHCVM, une formation de 30 jours a été organisés pour les agents de terrain et une formation supplémentaire de 3 jours pour les chefs d'équipes, cela pour chaque vague.

L'objectif de ces séries de formations a été de permettre aux agents de terrain de s'imprégner des documents techniques de l'opération et de la stratégie de collecte des données afin d'assurer aisément les tâches qui leurs sont dévolues. Elles ont permis aux agents de mieux comprendre le questionnaire, l'utilisation des tablettes, la méthode de remplissage et les techniques d'administration des questionnaires (comment conduire une interview, etc.).

Les formations des agents enquêteurs, chefs d'équipe et superviseurs ont été faites à Conakry, dans un local loué à cet effet. Pour chaque vague, 150 personnes ont participé à la formation. Pour la seconde vague, les meilleurs enquêteurs, chefs d'équipe ont été retenus et les mauvais ont été relâchés.

#### **2.4.14 Personnels de terrain**

Pour tenir dans le délai imparti des activités de terrain lors de la collecte principale, trente une (31) équipes ont été constituées pour chaque vague. Chaque équipe a été composée de trois enquêteurs, un chef d'équipe et un chauffeur. Après la formation, des tests d'évaluations ont été organisés, les meilleurs ont été retenus comme enquêteurs, chefs d'équipe ou superviseurs.

Dans chaque vague, 134 personnes ont participé activement aux opérations de collecte des données sur le terrain, ce sont :

- 91 enquêteurs
- 31 chefs d'équipe
- 10 superviseurs de terrain

En plus de ces agents de terrain, une équipe technique a été mobilisée au quartier général pour le suivi de la collecte des données. Elle a été composée de 10 personnes qui ont capitalisé la manipulation de Survey Solutions

#### **2.4.15 Sensibilisation**

Le succès d'une enquête dépend de celui de la sensibilisation des acteurs concernés. Pour permettre la collaboration active des différents intervenants pendant la phase d'exécution de cette enquête, une campagne de sensibilisation a été organisée avant, pendant et après la collecte des données.

Des spots audio ont été montés et diffusés en français et dans les principales langues nationales. Des communiqués radiophoniques en français et en langues locales ont fait l'objet de passage sur les antennes des radios nationales et communautaires sur toute l'étendue du territoire national.

### **2.5 Operations de terrain**

#### **Procédure de tirage de l'échantillon**

##### **2.5.1 Tirage des unités de sondage et répartition de l'échantillon en deux vagues**

L'échantillon de l'EHCVM est un échantillon stratifié et tiré à deux degrés. Globalement, 690 grappes ont été sélectionnées en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille des ZD (nombre de ménages). Les ZD sont des UPS dans cette enquête.

Depuis sa conception, l'EHCVM a respecté la méthodologie de deux passages, ceci en tenant compte de la contrainte de saisonnalité (emploi) et de l'habitude alimentaire (consommation). Pour cela, l'échantillon des 690 grappes de l'EHCVM a été divisé en deux vagues de 345 grappes chacune. Cette répartition a été faite avec probabilité égale.

Le tirage du second degré a été fait sur le terrain. Dans chaque ZD échantillon, un dénombrement exhaustif des ménages a été effectué. Ce qui a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré un échantillon de 12 ménages avec un tirage systématique à probabilité égale. Au niveau de chaque ZD échantillon, 12 ménages ont été tirés de façon systématique. Chacun de ces 12 ménages a constitué une grappe. Quatre ménages de remplacement ont été aussi tirés dans chaque ZD.

Le processus de sélection des ménages à enquêter dans la ZD a été fait comme suit :

- Reconnaissance des limites des ZD (en se référant à la carte des ZD) avec les autorités du village ou secteur.
- Dénombrement exhaustif de tous les ménages dans la ZD pendant une journée et demi. Tous les ménages de la ZD ont été numérotés de 1 à n à l'intérieur de la ZD ;

- Établissement de la liste des ménages de la ZD après renumérotation ;
- Calculer le pas (P) de tirage des ménages en divisant le nombre total de ménages dénombré dans la ZD par 12 (échantillon de ménages à enquêter dans chaque ZD) ;
- Une fois que le pas P est connu, choisir de manière aléatoire un nombre k compris entre 1 et le pas P. ce nombre constitue le numéro du 1<sup>er</sup> ménage à enquêter dans la grappe ;
- Ajouter le pas P à ce 1<sup>er</sup> numéro pour trouver le numéro du 2<sup>ème</sup> ménage à enquêter ; puis ajouter le pas P à ce 2<sup>ème</sup> numéro pour trouver le numéro du 3<sup>ème</sup> ménage à enquêter ; ainsi de suite ;
- Enfin, trouver les numéros des 12 ménages à enquêter dans chaque ZD par cette méthode.
- Avec la même procédure, et le même pas P, tirer les 4 autres ménages de remplacement
- Partir sur le terrain pour enquêter les 12 ménages échantillon.

### 2.5.2 Stratégie de collecte des données

La collecte des données a eu lieu en trois phases :

- Collecte des données auprès des ménages
- Relevées de prix des produits dans les marchés
- Focus group

La principale tâche de l'agent enquêteur est de renseigner les questionnaires pour les ménages qui lui sont confiés. Lors du remplissage des questionnaires, l'agent doit se référer au manuel des agents et respecter les consignes qui ont été prodiguées pendant la formation.

Dans chaque grappe, chacun des 3 agents a une charge de travail de 4 ménages. La collecte proprement dit a été faite en quatre jours. Les deux derniers jours ont été consacrés à la collecte des données sur les prix et aux corrections dans les questionnaires.

Au lieu de traiter un seul ménage par jour, il a été fortement conseillé de visiter trois ménages chaque jour, en consacrant deux à trois heures par ménage. Dès la première visite, il a été indiqué d'informer le ménage que l'administration du questionnaire va prendre trois ou quatre jours.

- a. Lors de la première visite, les sections individuelles ont été privilégiée ;
- b. Les sections concernant la consommation et les activités agricoles ont été administrées lors de la deuxième visite dans le ménage ;
- c. Les sections relatives aux emplois, revenus, logements ont été abordées lors de la troisième visite.

Cette approche de collecte des données, a permis d'éviter le piège de mobiliser les répondants pendant trop longtemps en un seul jour.

Les agents enquêteurs ont été chargés aussi de faire la relevée des prix dans les marchés communautaires. Les 138 produits ont été partagés en trois groupes, dont chaque agent s'est occupé à la collecte des données de chaque groupe de produits.

Le chef d'équipe a été chargé d'animer et de coordonner l'ensemble des travaux de l'équipe. Il a supervisé les activités des membres de son équipe et s'assure que les agents enquêteurs suivent les règles édictées lors de la formation.

Dès l'arrivée de l'équipe dans un village/quartier, le chef d'équipe a été chargé de prendre contact avec les autorités administratives et locales. Il doit notamment les informer des objectifs de l'enquête, de la manière dont le travail va se dérouler et de la durée du séjour. Il prend aussi des dispositions pour l'administration du questionnaire communautaire.

Ensuite, le chef d'équipe, accompagné de tous les membres de son équipe a été chargé d'identifier les ménages devant être enquêtés (12 par ZD).

Le chef d'équipe est chargé de répartir les 12 ménages à enquêter entre les trois agents (chaque enquêteur doit avoir 3 ménages).

Si un des ménages identifiés est absent pour une longue durée ou refus catégoriquement de répondre à l'enquête, le chef d'équipe a été chargé de son remplacement après avis de l'équipe technique.

L'une des tâches les plus importantes du chef d'équipe est de participer à certaines interviews avec l'agent enquêteur. À cet effet, il a suivi de près le déroulement de l'interview et a formulé ses observations à l'agent (hors du ménage) pour l'aider à s'améliorer. Il corrige éventuellement les concepts mal compris.

La partie communautaire du questionnaire communautaire est remplie par le chef d'équipe ; la partie prix est remplie par les agents enquêteurs.

Au niveau de chaque grappe, un guide a été mis à la disposition de l'équipe pour accompagner les enquêteurs auprès des ménages et des responsables communautaires. Ces guides, ont été désignés par les responsables locaux.

### **2.5.3 Contrôle de qualité et supervision de la collecte**

Le contrôle de qualité a été assuré à travers des missions de supervision et le suivi des équipes sur le terrain. En plus des superviseurs de terrain, des missions de supervision ont été organisées par l'INS et le consultant résident. Ces missions ont eu pour but de s'assurer que toutes les activités sont exécutées comme prévues. Sur le terrain, des séances de travail ont été organisées avec les équipes pour renforcer la formation reçue et corriger toutes les erreurs de collecte décelées.

L'équipe de supervision numérique a aussi été mobilisée au niveau du quartier général. Chaque superviseur numérique a été en charge de trois équipes de terrain pour valider ou rejeter les données collectées par les enquêteurs.

## 2.6 Traitement et analyse des données

### 2.6.1 Méthode de traitement

Deux ateliers internationaux ont été organisés à Ouagadougou pour mieux comprendre la méthodologie de traitement et d'analyse des données. Une approche harmonisée de traitement des données a été conçue et validée par l'ensemble des pays.

Des ateliers nationaux d'apurement et d'analyse des données ont été organisés à Coyah avec la facilitation du consultant résident et d'autres consultants internationaux recrutés à cet effet.

Pendant trois mois, dans le cadre de la production des indicateurs, des séances de travaux ont été organisés entre le coordonnateur technique et les experts de la Banque Mondiale mandatés pour la Guinée.

C'est à l'issue de la validation finale du niveau et la structures de certains indicateurs de pauvreté avec les experts de la Banque Mondiale, que la base de données a été enfin validée pour continuer les travaux d'analyse et de rédaction du rapport.

### 2.6.2 Pondération

Les poids de sondage sont les facteurs d'ajustement à appliquer à chaque observation durant l'analyse pour prendre en compte la probabilité de sélection des unités d'échantillonnage, la conception de l'échantillon ou le hasard. Dans sa forme la plus simple, le poids est l'inverse de la probabilité de sélection.

Ainsi le poids de sondage a été calculé comme suit

$$p_{hij} = P_1 P_2 = \frac{k_h n_{hi} m_{hi}}{N_h n'_{hi}}$$

- $p_{hij}$  = Probabilité de sélectionner le ménage  $h_{ij}$  dans l'UPE  $h_i$  de la strate  $h$  ;
- $P_1$  = Probabilité de sélectionner l'UPE au premier degré ;
- $P_2$  = Probabilité de sélectionner le ménage au second degré 2 ;
- $k_h$  = Nombre d'UPE sélectionnées dans la strate  $h$  ;
- $n_{hi}$  = Taille de l'UPE  $h_i$  ;
- $N_h$  = Taille de la strate  $h$  ;
- $m_{hi}$  = Nombre de ménages sélectionnés dans l'UPE  $h_i$  ;
- $n'_{hi}$  = Nombre de ménages présents dans l'UPE  $h_i$  .

Généralement, le calcul typique des poids dans une enquête se fait comme suit :

$$W_{final} = W_{sel} \times W_{ps} \times W_{nr}$$

- $W_{sel}$  représentant le processus de sélection ;
- $W_{ps}$ , la post stratification et
- $W_{nr}$ , la non réponse.

Dans l'EHCVM, le poids dans le processus de sélection des UPE a été déjà calculé ( $W_{sel}=P_1*P_2$ ) et la population des ménages et individus a été calculée pour chaque vague (voir tableau 2.3 en Annexe 2).

Les résultats de l'EHCVM ont estimé une population totale de 10 728 016 habitants et 2 163 210 ménages. Cette population, semble être sous-estimée par rapport à la projection issue du RGPH-3 pour les années 2018 et 2019. Pour ces raisons, il a été nécessaire de faire un ajustement post stratification.

La post stratification est généralement la dernière étape dans le processus de calcul des poids. Elle a été utilisée pour ajuster le total des poids au vrai total connu de la population.

Cette approche a consisté à prendre en compte les moitiés des populations issues des projections de 2018 et 2019 par région et cela dans chaque milieu (urbain et rural) (voir tableau 2.4).

Les coefficients du calage pour la pondération sont dans le tableau 2.5 en Annexe 2. Ainsi les coefficients de correction (cc) à appliquer aux coefficients de pondération (Pi).

## **2.7 Couverture de l'échantillon**

Les ménages qui ont accepté de se prêter aux interviews se chiffrent à 8256 ménages, soit un taux de couverture de 99,7 %. La non réponse lors de l'EHCVM est principalement due à la non collecte des données dans deux grappes de Conakry pour des raisons de deguerpissement.

## CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION

L'EHCVM-2018/2019 fournit des informations détaillées sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages et de la population.

L'analyse des données sur les caractéristiques des ménages et de la population comporte cinq sections : (i) les principales caractéristiques des ménages ; (ii) la taille moyenne des ménages, (iii) la structure et l'état de la population ; (iv) Autres caractéristiques individuelles de la population spécifiques ; et (v) l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### 3.1 Principales caractéristiques des ménages

L'analyse de cette section concerne la répartition spatiale des ménages et leur taille moyenne selon les caractéristiques sociodémographiques et géographiques.

#### 3.1.1 Répartition spatiale des ménages

Le tableau 3.1 donne la répartition spatiale des ménages selon les caractéristiques géographiques.

##### **Milieu de résidence**

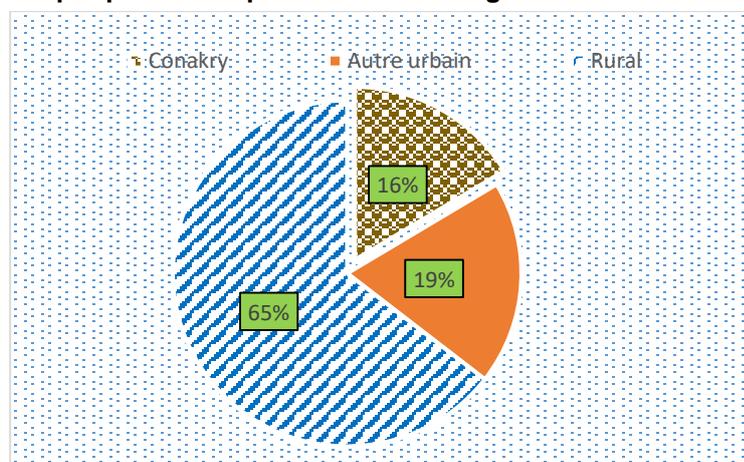
Le graphique 3.1 montre que les ménages guinéens sont inégalement répartis selon le milieu de résidence. Près de deux tiers des ménages sont situés en milieu rural (65%). La forte proportion des ménages en milieu rural serait dû à l'entrée précoce des jeunes en union par rapport au milieu urbain. En milieu urbain, seulement 35% des ménages s'y trouvent.

##### **Zone de résidence**

La ville de Conakry entièrement urbaine, regorge 16% des ménages contre 19,1% dans les autres centres urbains (Graphique 3.1). En effet, dans les autres centres urbains, les conditions de création d'un ménage semblent être plus favorables en termes de dépenses liées au logement, à la santé et à l'éducation des enfants.

En comparant ces données à celles de l'ELEP-2012, on constate que le rythme de croissance moyen des ménages dans la capitale est à la baisse entre 2012-2019.

**Graphique 3.1 : Répartition des ménages selon la zone de résidence**



### Région administrative

On observe de fortes disparités régionales dans la répartition des ménages (carte 3.1). Les régions de Kankan, Conakry et Kindia comptent respectivement 17%, 16% et 15% des ménages du pays contre 8% à Mamou et à Faranah. (Voir tableau 3.1)

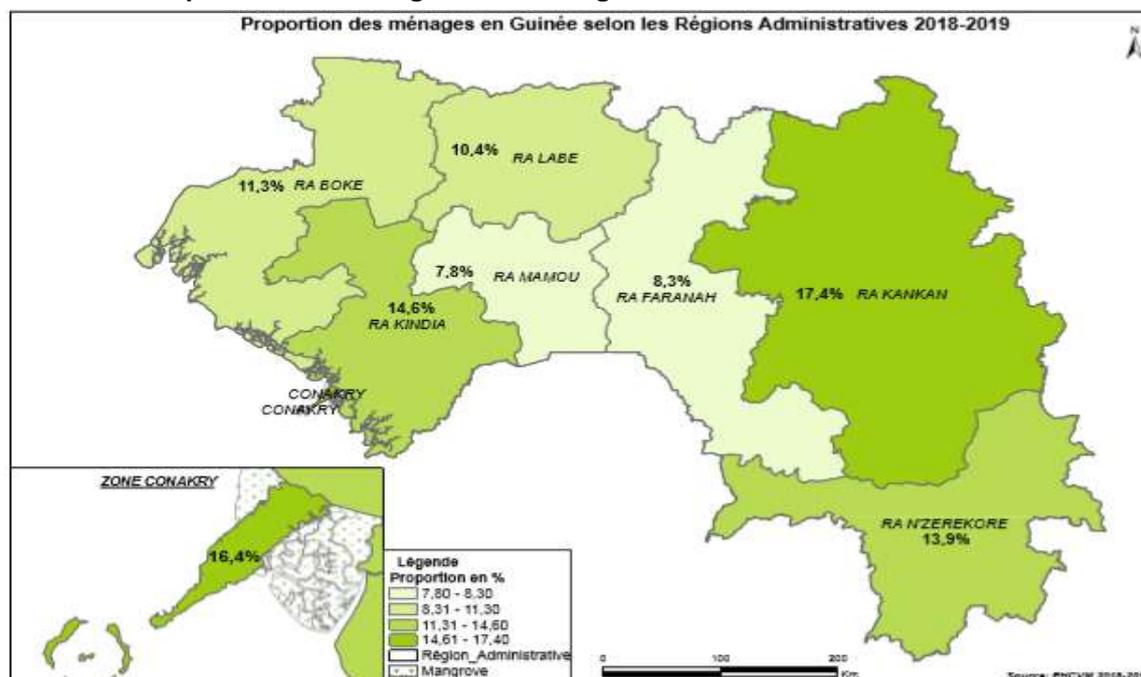
En milieu rural, les régions de Labé et Mamou abritent respectivement 89% et 88% des ménages ruraux.

**Tableau 3.1 : Répartition (%) des ménages par région administrative selon le milieu de résidence**

Région administrative	Effectif	Proportion	Proportion (%) par caractéristiques		
			Urbain	Rural	Total
<b>Guinée</b>	<b>2 434 516</b>		<b>35,5</b>	<b>64,5</b>	<b>100</b>
<b>Boké</b>	273 849	11,3	24,3	75,7	100,0
<b>Conakry</b>	398 430	16,4	100,0	0,0	100,0
<b>Faranah</b>	202 579	8,3	21,3	78,7	100,0
<b>Kankan</b>	424 176	17,4	21,6	78,4	100,0
<b>Kindia</b>	355 536	14,6	37,9	62,1	100,0
<b>Labé</b>	252 451	10,4	10,9	89,1	100,0
<b>Mamou</b>	188 627	7,8	12,3	87,7	100,0
<b>Nzérékoré</b>	338 868	13,9	23,1	76,9	100,0

Globalement, la proportion de ménages varie de 62,1% à 89,1% en milieu rural et de 10,9% à 37,9% en milieu urbain. S'agissant des ménages en milieu urbain, les proportions sont plus faibles dans les régions qui enregistrent les plus grandes proportions de ménages en milieu rural. Ainsi Labé et Mamou enregistrent les plus faibles proportions de ménages soit respectivement 11% et 12% en milieu urbain. (Voir tableau 3.1)

**Carte 3.1 : Proportion des ménages selon la région administrative**



## Région naturelle

Le tableau 3.2 montre une répartition assez uniforme des ménages selon la région naturelle (à l'exception de la région forestière et Conakry). Les régions de la Haute Guinée, Basse Guinée et Moyenne Guinée enregistrent les proportions les plus élevées des ménages avec respectivement 23,4%, 22,7% et 21,3% des ménages. La Guinée Forestière compte 16,3% de ces ménages. Le retournement de niveau de cet indicateur en Guinée Forestière au regard de l'analyse comparative avec les données des ELEP (2002, 2007 et 2012) est dû aux conflits intercommunautaires dans cette région. (Voir tableau 3.2)

**Tableau 3.2 : Répartition (%) des ménages par région naturelle selon le milieu de résidence**

Région Naturelle	Ensemble		Milieu de résidence		Total
	Effectif	Proportion (%)	Urbain (%)	Rural (%)	
<b>Guinée</b>	<b>2 434 516</b>	<b>100</b>	<b>35,47</b>	<b>64,53</b>	<b>100</b>
<b>Basse Guinée</b>	551 421	22,7	35,7	64,3	100
<b>Moyenne Guinée</b>	519 042	21,3	10,7	89,3	100
<b>Haute Guinée</b>	568 447	23,4	19,7	80,3	100
<b>Guinée Forestière</b>	397 176	16,3	25,4	74,6	100
<b>Conakry</b>	398 430	16,4	100	0	100

Il ressort du tableau 3.1 que les proportions de ménages en milieu rural sont plus importantes en Moyenne Guinée (89,3%) et en Haute Guinée (80,3%) en. Par contre la Basse Guinée enregistre la plus faible proportion de ménages ruraux soit 64,3%. (Voir tableau 3.2).

### 3.1.2 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Cette partie de l'analyse porte sur la répartition des ménages par milieu de résidence selon les caractéristiques sociodémographiques du Chef de ménage (CM) à savoir : le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial.

#### **Sexe du chef de ménage**

L'examen des données sur la répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage montre que plus de trois quart des ménages (79%) sont dirigés par les hommes et seulement 21% des ménages dirigés par des femmes (voir tableau 3.3).

#### **Groupe d'âge du chef de ménage**

Du point de vue groupe d'âges, il ressort du tableau 3.3 que 33% des ménages guinéens sont dirigés par des CM âgés de 46-64 ans et 29% sont dirigés par des chefs de ménage de la tranche 15-34 ans alors que 12% des ménages sont dirigés par des chefs de 65 ans et plus.

Par milieu de résidence, la proportion de ménages dirigés par les personnes de 45-64 ans est plus importante (66,5%) en milieu rural ; tandis qu'en milieu urbain, ce sont les personnes du groupe 35-44 ans qui sont nombreux en tant que chefs de ménage (41%). Quant aux chefs de ménage du groupe d'âge 65 ans et plus, on dénombre un quart en milieu urbain (25.1%).

#### **Niveau d'instruction du chef de ménage**

Les ménages dirigés par un chef n'ayant aucun niveau d'instruction prédominent (71%). La proportion des chefs de ménage qui ont fréquenté l'école sont repartis par niveau comme suit : primaire (8,1%) ; secondaire général (10.6%) ; secondaire professionnel/technique (2,4%) ; supérieur (8,4%). Voir tableau 3.3

En milieu urbain, la proportion des ménages augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage soit (24% pour les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction contre 84%

pour les ménages dont le chef à un niveau supérieur). C'est l'effet contraire qui est observé en milieu rural. Voir tableau 3.3.

### **Statut matrimonial du chef de ménage**

De fortes disparités sont observées dans la répartition des ménages selon le statut matrimonial du chef de ménage. En effet, il ressort du tableau 3.2 que les ménages formés par les mariés monogames et polygames ont les proportions de ménages les plus élevées du (62% pour les monogames et 22% pour les polygames).

Par contre, les ménages formés par les divorcés/séparés, les célibataires ou les veufs, représentent respectivement 2%, 4% et 10% des ménages du pays. On conclut à cet effet que 84% des ménages guinéens sont dirigés par des chefs de ménages en union et vivent maritalement avec un conjoint.

**Tableau 3.3 : Répartition des ménages (%) selon certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage**

	Ensemble		Milieu de Résidence		Total
	Effectif	Proportion (%)	Urbain (%)	Rural (%)	
<b>Ensemble</b>	2 434 516	100	35,5	64,5	100
<b>Sexe</b>					
Masculin	1 933 453	79,4	35,5	64,6	100
Féminin	501 063	20,6	35,6	64,4	100
<b>Groupe d'âge</b>					
15-34 ans	711 730	29,2	36,1	63,9	100
35-44 ans	639 234	26,3	41,8	58,2	100
45-64 ans	800 747	32,9	33,5	66,5	100
65 ans et +	282 805	11,6	25,1	74,9	100
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	1 717 848	70,6	24,1	75,9	100
Primaire	196 448	8,1	42,6	57,4	100
Second général	257 848	10,6	58,7	41,3	100
Second Prof/Techn	57 257	2,4	75,7	24,3	100
Supérieur	205 115	8,4	83,7	16,3	100
<b>Statut matrimonial</b>					
Célibataire	89 207	3,7	73,5	26,5	100
Monogame	1 510 501	62,1	38	62	100
Polygame	54 332	22,3	19,9	80,1	100
Veuf	248 882	10,2	37,2	62,8	100
Divorcé/Séparé	42 606	1,8	55,4	44,6	100

NB : la distinction entre polygame et monogame n'est pas l'objet de l'analyse du type d'union mais de mesurer l'ampleur des indicateurs de pauvreté selon le nombre d'épouses par ménage.

### **3.1.3 Quintile de bien-être économique du ménage**

Le tableau 3.4 sur la répartition des ménages selon le quintile de bien-être économique montre que la proportion de ménages croît selon que le quintile de bien-être économique s'améliore ; elle passe de 16% pour les ménages du 1er quintile à 27% pour ceux du 5ème quintile.

Cette tendance reste la même en milieu urbain alors qu'en milieu rural, la proportion augmente plus le quintile de bien-être économique se détériore (91% pour les ménages dirigés par les chefs du ménage du 1er quintile contre 38% pour les ménages du 5ème quintile).

**Tableau 3.4 : Répartition des ménages selon le quintile de bien-être économique du ménage**

Quintile de bien-être économique	Ensemble		Milieu de résidence		Total
	Effectif	Proportion (%)	Urbain (%)	Rural (%)	
1 <sup>er</sup> quintile	387932	15,9	9,1	90,9	100
2 <sup>ème</sup> quintile	429599	17,7	19,6	80,4	100
3 <sup>ème</sup> quintile	462952	19	29,2	70,8	100
4 <sup>ème</sup> quintile	497473	20,4	40,8	59,2	100
5 <sup>ème</sup> quintile	65656	27	61,9	38,1	100

### 3.2 Taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages en Guinée est estimée à 4,9 personnes (voir tableau 3.5).

#### 3.2.1 Caractéristiques géographiques des ménages

##### *Région administrative*

	Taille Moyenne
<b>Ensemble</b>	4,9
<b>Région administrative</b>	
Boké	4.5
Conakry	4.8
Faranah	5.3
Kankan	5.3
Kindia	5.0
Labé	4.5
Mamou	4.4
Nzérékoré	5.3
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	4.9
Rural	5.0

. La taille des ménages est relativement stable selon les caractéristiques de localisation. Toutefois, des faibles disparités existent, d'autant plus que les régions de N'Nzérékoré, Kankan et Faranah comptent en moyenne 5,3 individus par ménage, tandis que celles de Mamou, Labé et Boké hébergent environ 4,5 individus par ménages en moyenne. La taille moyenne des ménages de Conakry est de 4,8 personnes. Voir tableau 3.5.

##### *Milieu de résidence*

La taille moyennes des ménages est légèrement plus élevée en milieu rural (5.0 personnes) qu'en milieu urbain (4.9 personnes).

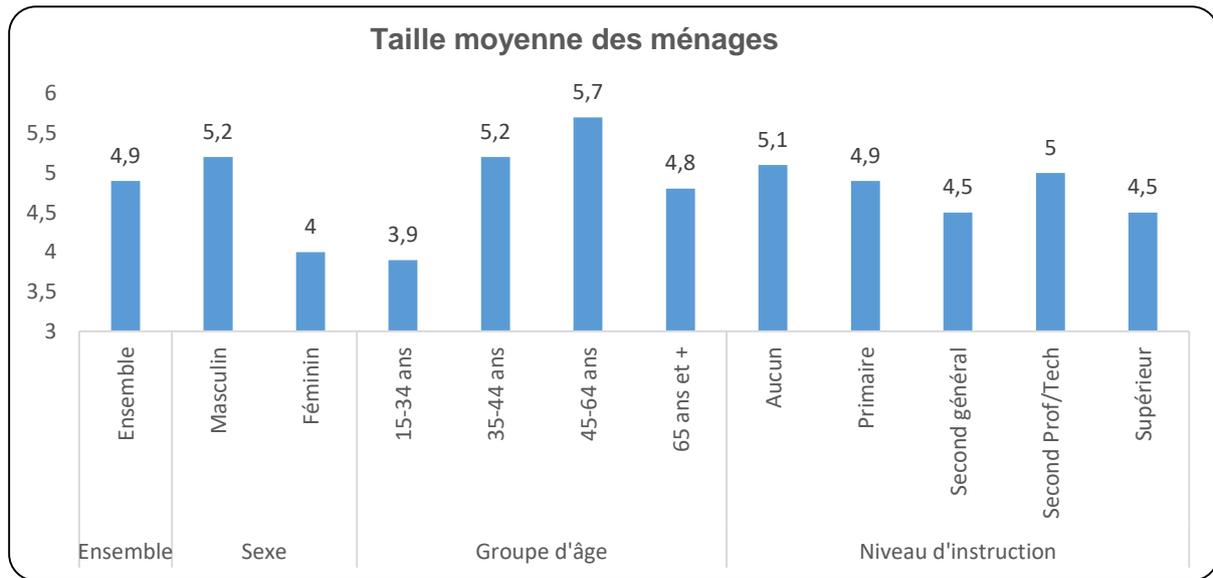
#### 3.2.2 Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

L'analyse du graphique 3.2 montre qu'en moyenne 5,2 personnes vivent dans des ménages dirigés par les hommes contre 4 personnes pour les ménages dirigés par les femmes.

La taille des ménages augmente avec l'âge des chefs de ménage. En effet, elle passe de 3,9 personnes dans les ménages dirigés par les chefs âgés de 15-34 ans à 5,7 personnes pour ceux de 45-64 ans. Comme il fallait s'y attendre aux groupes d'âges jeunes 65 ans et plus, la taille moyenne des ménages est 4,8 personnes (voir graphique 3.2).

Le niveau d'instruction des chefs de ménage a peu d'influence sur la taille des ménages. Toutefois, la taille est relativement faible dans les ménages dont le chef est plus instruit.

**Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage**



L'analyse selon la situation matrimoniale, les résultats montrent que la taille des ménages par des mariés polygames est plus élevée s (6,6 personnes).

**Tableau 3.6 : Taille moyenne des ménages selon la situation matrimoniale du chef de ménage**

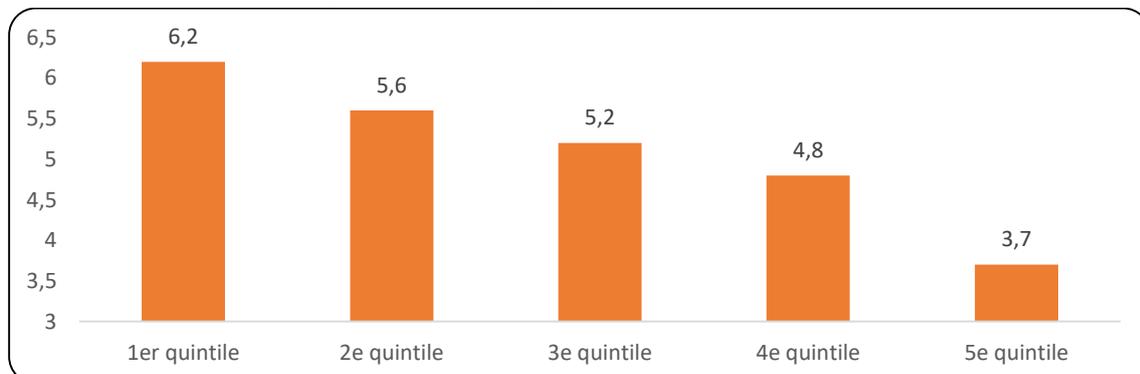
Modalités	Taille Moyenne
<b>Ensemble</b>	<b>4.9</b>
Statut matrimonial	
Célibataire	2.1
Marié Monogame	4.7
Marié Polygame	6.6
Veuf	4.1
Divorcé/Séparé	3.6

Pour les autres statuts matrimoniaux, les tailles moyennes des ménages sont respectivement de : 4.7 personnes pour mariés monogames ; 4.1 personnes pour les veufs/veuves ; 3.6 personnes pour les divorcés/séparé (les chefs de ménage célibataires ont la taille moyenne de ménage la plus faible (voir tableau 3.6).

### 3.2.3 Quintile de bien-être économique

La taille moyenne des ménages augmente quand le quintile de bien-être économique se dégrade ; soit en moyenne elle passe de 6,2 individus pour les ménages dirigés par un chef du 1er quintile à 3,7 individus pour les ménages dirigés par un chef du 5ème quintile (voir graphique 3.3).

**Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages selon le quintile de bien-être**



### 3.3 Structure et volume de la population

#### 3.3.1 Structure de la population par âge et par sexe

L'EHCVM estime la population guinéenne à 12 046 031 habitants en 2019 (voir tableau 3.7). Les femmes représentent 53 %, soit un rapport de masculinité de 89 hommes pour 100 femmes.

**Tableau 3.7 : Volume de la population par région administrative**

Région administrative	Effectif	Proportion	Proportion (%) par caractéristiques		
			Urbain	Rural	Total
<b>Guinée</b>	<b>12 046 031</b>	<b>100</b>	<b>35,4</b>	<b>64,6</b>	<b>100</b>
<b>Boké</b>	1 240 238	10,3	26,1	73,9	100
<b>Conakry</b>	1 904 342	15,8	100	0	100
<b>Faranah</b>	1 079 365	9	22,5	77,5	100
<b>Kankan</b>	2 249 997	18,7	20,6	79,4	100
<b>Kindia</b>	1 789 055	14,9	35,9	64,1	100
<b>Labé</b>	1 138 586	9,5	11,6	88,4	100
<b>Mamou</b>	837 794	7	14,1	85,9	100
<b>Nzérékoré</b>	1 806 654	15	24	76	100

La structure de la pyramide des âges de la population totale présente des similitudes avec celle de la population rurale. On pourrait conclure que la population totale est majoritairement rurale (65% en milieu rural contre 35% en milieu urbain). En outre, la pyramide a une base large, un gonflement lent visible au milieu avec un rétrécissement lent vers un sommet effilé, reflétant une baisse lente de la fécondité et une augmentation de la mortalité. (Voir tableau 3.8).

L'observation des proportions de femmes et d'hommes par groupe d'âge permet de constater plus d'individus de sexe masculin que féminin avant 10 ans alors que ce gap diminue plus l'âge avance avec une ampleur remarquable entre 20-24 ans avant de commencer à croître pour atteindre son pic à 35 ans (tableau 3.6). On note que l'effectif des femmes baisse de manière très lente avec un milieu plus gonflé et un sommet effilé. (Voir tableau 3.8).

Par contre, chez les hommes, un creux visible au milieu pour les jeunes de 20-29 ans. Une telle observation pourrait s'avérer vraie par ce qu'elle résulterait de l'émigration de la population masculine de la tranche 20-29 ans au cours des 5 dernières années.

**Tableau 3.8 : Structure de la population totale (%) selon le milieu de résidence et le sexe par groupe d'âge et sexe**

Groupe d'âges	Guinée			Milieu de résidence					
	Masculin	Féminin	Total	Urbain			Rural		
				Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Guinée</b>	<b>47,4</b>	<b>52,6</b>	<b>100</b>	48,2	51,8	100	47	53	100
<b>0-4</b>	9,9	9,6	19,5	8,5	8,1	16,5	10,6	10,5	21,1
<b>5-9</b>	8,5	8,2	16,8	6,9	7,6	14,5	9,4	8,6	18
<b>10-14</b>	5,4	5,3	10,7	5,2	5,6	10,8	5,5	5,1	10,6
<b>15-19</b>	4	4,9	8,9	5,1	6,2	11,3	3,4	4,2	7,6
<b>20-24</b>	2,4	4,6	7	3,5	5,4	8,9	1,7	4,2	5,9
<b>25-29</b>	2,7	4,8	7,5	3,5	5,3	8,7	2,2	4,6	6,8
<b>30-34</b>	3	3,4	6,4	3,8	3,7	7,5	2,5	3,3	5,8
<b>35-39</b>	2,7	3,2	5,9	3,4	2,8	6,2	2,3	3,4	5,7
<b>40-44</b>	1,9	2	3,9	2,3	1,8	4,1	1,7	2,1	3,8
<b>45-49</b>	1,7	1,7	3,4	1,6	1,5	3,1	1,7	1,9	3,5
<b>50-54</b>	1,3	1,3	2,6	1,3	1	2,2	1,3	1,5	2,8
<b>55-59</b>	1,2	1	2,2	0,9	0,9	1,9	1,3	1,1	2,4
<b>60-64</b>	1,1	0,9	2	0,9	0,8	1,8	1,2	1	2,1
<b>65-69</b>	0,9	0,6	1,4	0,6	0,5	1,1	1	0,6	1,6
<b>70-74</b>	0,5	0,4	0,9	0,4	0,3	0,7	0,5	0,5	1
<b>75-79</b>	0,4	0,3	0,6	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,7
<b>80 et +</b>	0,3	0,3	0,5	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,7

### 3.3.2 Tendances du Rapport de Dépendance Démographique (RDD) de 2002 à 2019

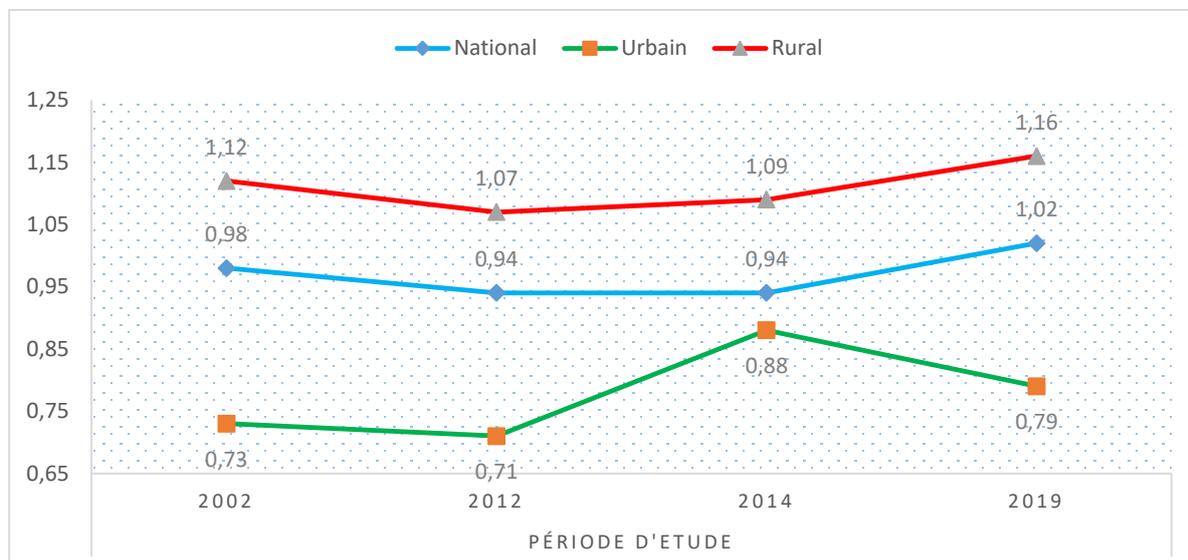
L'examen de la répartition de la population par grands groupes d'âges indique que 50,4% de la population guinéenne est indépendant soit un rapport de dépendance démographique de 1,02. Ce qui signifie que 100 guinéens indépendants ont en leur charge 102 individus non actifs. Cet indicateur indique le nombre de personnes inactives à la charge d'une personne active. Il est de 116 individus en charge pour 100 actifs en milieu rural contre 79 personnes en milieu urbain.

La tendance du rapport de dépendance démographique (RDD) de 2002 à 2019 par milieu de résidence (Graphique 3.4) montre que l'évolution du RDD au niveau national est similaire à celle du niveau rural au cours de la période (2002-2019) bien que l'ampleur soit plus élevée en milieu rural. Le graphique montre aussi que le RDD a baissé de 2002 à 2012 quel que soit le niveau de résidence. Le RDD a été constant au niveau national de 2012 à 2014 avant de croître pour atteindre son pic en 2019. Cela traduit une charge démographique plus élevée en milieu rural, qui serait la conséquence de la forte fécondité persistante dans ce milieu.

En milieu urbain, le poids démographique est plus faible quel que soit l'année. Le RDD a légèrement baissé entre 2002 et 2012 passant de 73 individus en charge à 71 individus pour 100 travailleurs. Il a évolué entre 2012 et 2014 pour atteindre un pic de 88 personnes en charge pour 100 travailleurs avant de commencer à baisser jusqu'à 79 personnes en charge pour 100 travailleurs. (Voir graphique 3.4).

Cette évolution du RDD en milieu urbain est le reflet de la structure par âge de la population urbaine qui est prometteuse d'une force productrice future et une base sur laquelle des politiques pourront s'adosser pour capter le dividende démographique en Guinée.

**Graphique 3.4: Tendence du Rapport de Dépendance Démographique (RDD) dans la période de 2002 à 2019**



### 3.3.3 Volume de la population

Cette section analyse l'état de la population guinéenne selon les caractéristiques de localisation et individuelles (milieu et zone de résidence, régions administrative et naturelle), sociodémographiques (sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut matrimonial) et géographiques.

#### Milieu de résidence

	Effectif	Proportion
<b>Milieu de résidence</b>		
<b>Urbain</b>	4 261 081	35,4
<b>Rural</b>	7 784 950	64,6
<b>Capitale</b>	1 904 342	15,8
<b>Autres Autre urbain</b>	2 356 739	19,6

La répartition de la population guinéenne selon le milieu de résidence (tableau 3.9) est à l'image de celle observée au niveau des ménages : la majeure partie de la population vit en milieu rural (64.6%) contre 35,4%

en milieu urbain. Par rapport aux résultats de l'ELEP 2012 (32.3%), on constate que la population guinéenne s'urbanise au fil des années.

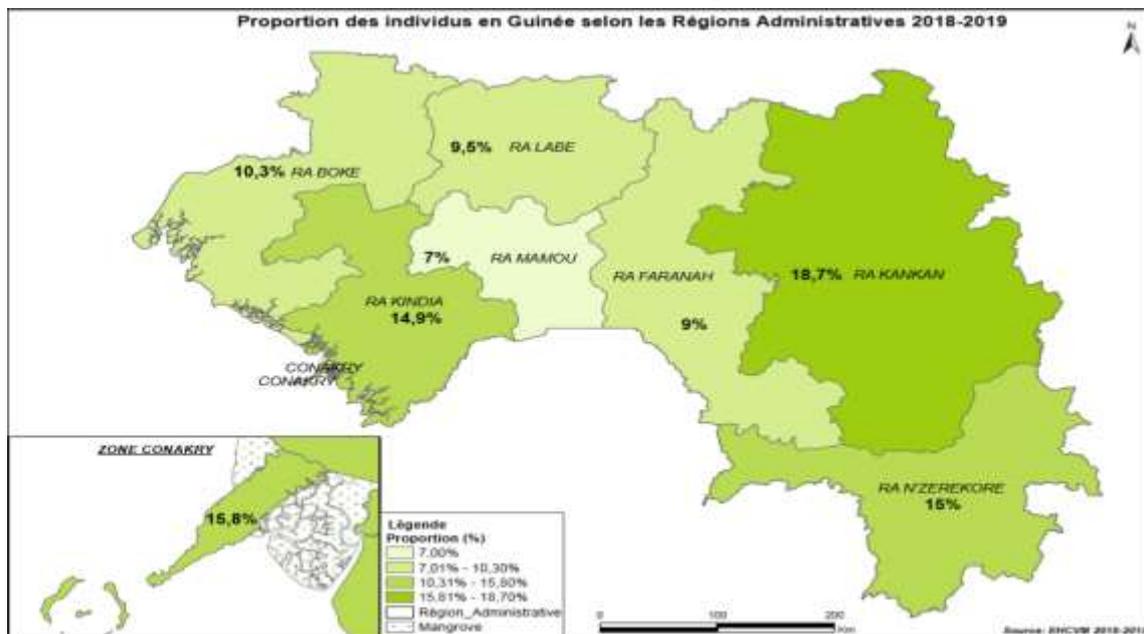
La ville de Conakry à elle seule abrite 15.8 % de la population du pays et 44,6% de la population urbaine (Voir tableau 3.8). En effet, l'amélioration des services sociaux de base et l'accès facile aux infrastructures de base et à l'emploi décent font de Conakry une ville de plus en plus attractive par rapport aux autres centres urbains.

#### Région administrative

L'analyse des données de l'EHCVM-2018-2019 montre que la population guinéenne est inégalement répartie entre les régions administratives du pays. La carte 3.2 indique que la région de Kankan compte 18,7% de la population nationale soit un peu moins d'un cinquième

de la population totale du pays. La zone spéciale de Conakry, les régions de Nzérékoré et Kindia comptent respectivement 15,8%, 16% et 15% alors que les régions de Mamou (7%) et Faranah (9%) sont les moins peuplées.

**Carte 3.2 : Répartition (%) de la population par totale par région administrative**



L'étude différentielle de la variation des proportions régionales, le tableau 3.7 montre une forte variation des populations régionales selon le milieu de résidence. En effet, dans la région de Kindia environ 40% de la population vivent milieu urbain ; elle est la région la plus urbanisée après la capitale Conakry. Les régions de Labé et de Mamou sont les régions les moins urbanisées respectivement (11,6% et 14%). La région de Labé (88,4%) a la proportion de population rurale est plus élevée. (Voir tableau 3.7).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que la Basse Guinée et de la Guinée Forestière ont les plus fortes proportions des populations urbaines, respectivement 34,6% et 26,8%. La Moyenne Guinée (11,9%) et la Haute Guinée (19%) ont les plus faibles proportions de populations urbaines.

### **Groupe d'âges spécifiques**

La répartition de la population guinéenne par groupes d'âges spécifiques (tableau 3.10) indique de fortes variations. Près de la moitié de la population a moins de 15 ans (46,9%). (Tableau 3.9). Par ailleurs, près de la moitié de la population est âgée de 15-64 ans, avec une forte représentativité des jeunes de 15-34 ans ; seulement 3,5% de cette population se retrouve dans le troisième âge (65 ans ou plus).

Ces résultats mettent de nouveau en évidence l'extrême jeunesse de la population guinéenne avec une augmentation continue de la fécondité naturelle et de la mortalité.

En milieu urbain, les jeunes de 15-34 ans sont plus nombreux (43,2%) à cause certainement des besoins de formation, d'emploi ou de recherche de bien-être économique. Un peu plus d'un quart des personnes âgées (25,7%) vit en milieu urbain. (Tableau 3.9).

### **Niveau d'instruction**

La répartition des individus par niveau d'instruction révèle un faible niveau de la population guinéenne. En effet, deux tiers de la population (66%) n'ont aucun niveau d'instruction, 21% ont un niveau primaire, 10% ont un niveau secondaire et seulement 9% ont un niveau supérieur. (Voir tableau 3.10).

La population urbaine est plus instruite que celle rurale. 25,4% des individus sans niveau d'instruction vivent en milieu urbain contre 74,6% en milieu rural. Par ailleurs, 88,1% des individus de niveau supérieur résident en milieu urbain contre 11,9% qui vivent en milieu rural.

### **Sexe des individus**

Globalement les femmes représentent 52,6% de la population totale contre 47,4% pour les hommes (tableau 3.10). Quel que le sexe, près de deux tiers de la population est rurale. (Voir tableau 3.10).

**Tableau 3.10 : Répartition (%) de la Population selon le milieu de résidence par groupe d'âge, niveau d'instruction et sexe**

	Ensemble		Milieu de résidence		Total
	Effectif	Proportion (%)	Urbain (%)	Rural (%)	
	<b>12 046 031</b>	<b>100</b>	<b>35,4</b>	<b>64,6</b>	<b>100</b>
<b>Groupes d'âges</b>					
Moins de 15 ans	5649657	46,9	31,6	68,4	100
15-34 ans	3584407	29,8	43,2	56,8	100
35-44 ans	1173827	9,7	37,3	62,7	100
45-64 ans	1220834	10,1	31,4	68,6	100
65 ans et +	417306	3,5	25,7	74,3	100
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	7933975	65,9	25,4	74,6	100
Primaire	2497003	20,7	42,1	57,9	100
Secondaire général	1084380	9	67,4	32,6	100
Second Prof/Techn	140 231	1,2	83,1	16,9	100
Supérieur	390 442	3,2	88,1	11,9	100
<b>Sexe</b>					
Masculin	5714695	47,4	36	64,1	100
Féminin	6331336	52,6	34,9	65,2	100

### **Statut matrimonial**

La répartition de la population selon le statut matrimonial indique que près d'un tiers de la population de 12 ans ou plus sont célibataires (31,9%). Toutefois, les mariés représentent plus de la moitié de la population (61%) avec une prédominance des mariés monogames (42,3%). Environ un cinquième de la population guinéenne âgée de 12 ans et plus sont des mariés polygames (18,6%). Les veufs/ves (5,8%) et les divorcés/séparés (1,3%) sont les moins représentés dans la population. (Voir tableau 3.11).

Dans cette tranche de population, les célibataires sont plus présents en milieu urbain (51,8%) que rural (48,3%). Les célibataires sont plus nombreux parmi les hommes (57,5%) que les femmes (42,5%). Par ailleurs, la polygamie est prédominante en milieu rural (81,6%) et deux tiers des polygames sont des femmes (67,7%). Plus de trois quart des divorcés sont des femmes (77,3%) et 93,7% des veufs/ves sont de sexe féminin.

**Tableau 3.11 : Répartition (%) de la Population de 15 ans ou plus selon le milieu de résidence et le sexe par statut matrimonial et sexe**

	Total	Milieu de résidence		Sexe	
		Urbain	Rural	Masculin	Féminin
célibataire	31,9	51,8	48,3	57,5	42,6
Marié monogame	42,3	37,9	62,1	47,7	52,4
Marié polygame	18,6	18,4	81,6	32,3	67,7
Veuf	5,8	33,1	66,9	6,3	93,7
Divorcé/séparé	1,3	48,7	51,3	22,7	77,3

### 3.4 autres caractéristiques

Cette partie traite des populations spécifiques c'est-à-dire des personnes de 3 ans et plus et celles de 15 ans et plus selon certaines caractéristiques démographiques sous mentionnées. L'analyse porte sur leur niveau d'instruction par sexe ainsi que leurs caractéristiques géographiques et sociogéographiques.

#### 3.4.1 Population de 3 ans et plus par niveau d'instruction

##### *Région administrative*

L'examen de la répartition des individus par niveau d'instruction selon la région administrative montre que la proportion des individus n'ayant aucun niveau d'instruction est plus élevée dans les régions de Faranah et Kankan avec respectivement 73% et 71% (tableau 3.12). Par contre, cette proportion est très faible à Conakry (32%).

Dans l'ensemble la proportion des individus ayant le niveau maternel est faible (1,7%) et c'est seulement à Conakry que la proportion atteint 5%.

**Tableau 3.12 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon le niveau d'instruction par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe**

	Niveau d'Instruction						Total
	Aucun niveau	Maternel	Primaire	Secondaire général	Secondaire professionnel	Supérieur	
	60	1,7	23,3	10,1	1,3	3,6	100
<b>Région Administrative</b>							
Boké	59,9	1,2	24,9	10,2	1,6	2,2	100
Conakry	31,5	5,2	26,3	20,9	4	12	100
Faranah	73,1	0,4	18,1	6,1	0,7	1,5	100
Kankan	71,2	0,4	19,4	6,2	0,7	2	100
Kindia	60,2	2	23,1	10,3	0,9	3,5	100
Labé	68,5	0,6	23,4	6	0,7	0,8	100
Mamou	65,4	0,9	25,2	6,5	0,5	1,5	100
Nzérékoré	61,2	1,1	25,7	9,7	0,5	1,7	100
<b>Région Naturelle</b>							
B. Guinée	58,2	1,8	24,6	10,9	1,3	3,3	100
M. Guinée	68,5	0,7	23,2	6	0,6	1	100
H. Guinée	72,8	0,4	18,5	5,8	0,7	1,8	100
Guinée F	61,5	1,1	25,3	9,6	0,6	1,9	100
Conakry	31,5	5,2	26,3	20,9	4	12	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	37,9	3,9	27,3	19	3	8,9	100
Rural	72,4	0,5	21	5,1	0,3	0,7	100
Autre urbain	43,1	2,8	28,2	17,4	2,3	6,4	100
<b>Sexe</b>							
Masculin	53	1,8	25,6	12,5	1,6	5,6	100
Féminin	66,3	1,6	21,2	8	1,1	2	100

Dans l'ensemble Conakry enregistre les plus fortes proportions des instruits (quel que soit le niveau). Voir tableau 3.12.

### **Milieu de résidence**

Le milieu urbain étant le milieu où l'offre scolaire est plus favorable et où les familles s'investissent plus en éducation, les indicateurs de niveau d'instruction de la population sont plus élevés par rapport au milieu rural (tableau 3.11). Conakry compte 12% pour le supérieur et 4% pour le professionnel contre 6% et 2% pour les autres centres urbains (tableau 3.12).

### **Sexe des individus**

Il ressort de l'analyse du tableau 3.12 que 66,3% des femmes n'ont aucun niveau d'instruction contre 53% des hommes. Au niveau supérieur, on compte 5,6% des hommes contre 2% de femmes. D'une manière générale, le niveau d'instruction des hommes est supérieur à celui des femmes.

## **3.4.2 Population de 15 ans et plus et branche d'activité**

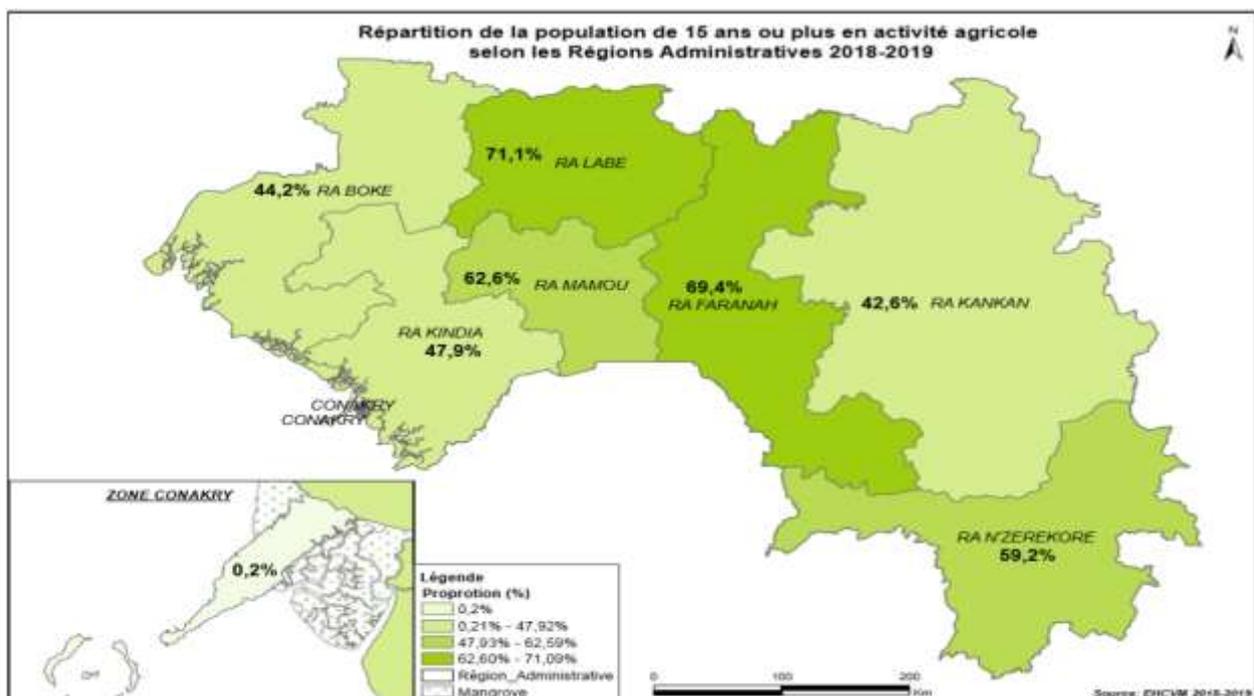
Cette partie étudie la population de 15 ans et plus selon certaines caractéristiques telles que : le sexe, la région administrative, la région naturelle, le milieu de résidence et la zone de résidence par branche d'activités.

### **Répartition des agriculteurs par région administrative**

De l'analyse du tableau 3.12, il ressort que l'agriculture est l'activité dominante en Guinée ; elle est la plus pratiquée dans toutes les régions administratives du pays excepté la capitale Conakry, avec un pic à Labé (71,1%). Comme il fallait s'y attendre, la ville de Conakry n'enregistre que 0,2% des agriculteurs.

L'analyse de la carte 3.3 indique que les régions administratives de Faranah et de Labé constituent les grandes zones agricoles du pays. Elles sont suivies de Mamou et de Nzérékoré.

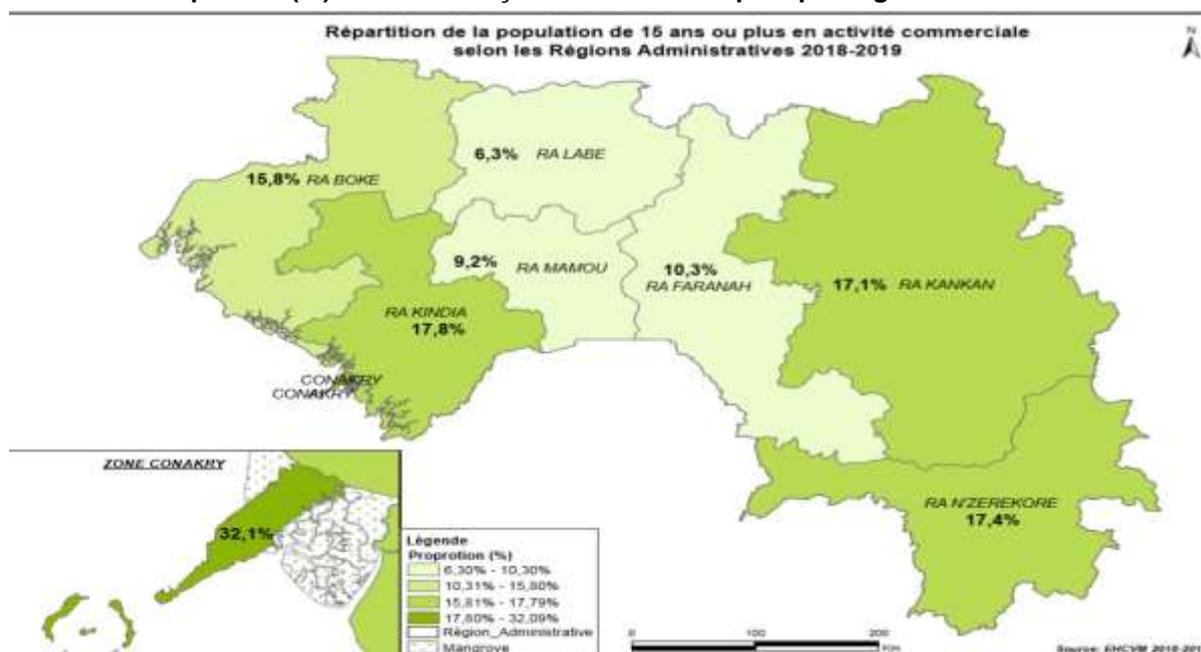
**Carte 3.3 : Proportion (%) des agriculteurs de 15 ans et plus par région administrative**



### Répartition des commerçants par région administrative

L'activité liée au commerce est majoritairement pratiquée en milieu urbain quel que soit la région administrative du pays suivi de l'activité agricole. Toutefois des disparités sont observées dans la répartition des commerçants entre les régions (tableau 3.13).

Carte 3.4 : Proportion (%) des commerçants de 15 ans et plus par région administrative



En effet, on note que 32% des personnes occupées de Conakry exercent l'activité de commerce. Dans les régions de Kindia, Kankan et Nzérékoré cette proportion est de respectivement 17,8%, 17,1% et 17,4% (Voir Carte 3.4).

Les régions de Labé, Mamou et Faranah enregistrent les plus faibles proportions respectivement (6%, 9% et 10%). (Voir tableau 3.13).

Tableau 3.13 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la branches d'activités par région administrative

	Agriculture	Élevage/pêche	Industries extractives	Autres industries	BTP	Commerce	Restaurant/Hôtel	Transports/Communication	Éducation/Santé	Services pers.	Autres services	Total
<b>Guinée</b>	<b>46,2</b>	<b>4</b>	<b>4,8</b>	<b>10</b>	<b>2,2</b>	<b>17,2</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>4,1</b>	<b>100</b>
<b>Boké</b>	44,2	6,7	5,7	10,6	2	15,8	0,8	4,3	2,7	3,8	3,3	100
<b>Conakry</b>	0,2	0,9	0,2	19,1	4,9	32,1	2,1	8,5	6,6	9	16,6	100
<b>Faranah</b>	69,4	3	0,8	7,9	1,2	10,3	0,1	1,6	2,4	1,8	1,5	100
<b>Kankan</b>	42,6	3,7	20	7,6	1	17,1	0,5	1,9	2,3	1,8	1,7	100
<b>Kindia</b>	47,9	2,8	0,7	11,3	4,3	17,8	0,9	4,6	4,3	3,1	2,5	100
<b>Labé</b>	71,1	5	0,1	7,8	1,5	6,3	0,6	2,7	2	1,5	1,2	100
<b>Mamou</b>	62,6	12	0	7	0,6	9,2	0,8	2,1	1,9	2,9	1,2	100
<b>Nzérékoré</b>	59,2	3	0,8	6,5	1,5	17,4	0,8	2,7	3	3,8	1,3	100

### ***Branche d'activité et région naturelle***

La lecture du tableau 3.13 montre que les activités de commerce et celles industrielles (hors mis industrie extractive) sont fortement présentes à Conakry qui est une ville de négoce et d'affaires (respectivement 32% et 19,1%) par rapport aux autres régions naturelles.

L'industrie extractive et l'élevage/pêche sont des activités propres à certaines régions. Concernant l'industrie extractive, la Haute Guinée, enregistre la plus grande proportion des personnes évoluant dans ce secteur (15,3%) suivie de la Basse Guinée (3,1%). Ces proportions sont les effets directs de l'extraction traditionnelle de l'or et du diamant en Haute Guinée dû au boom minier dans cette région et en Basse Guinée. (Voir tableau 3.14).

L'élevage/pêche ne sont pratiqués majoritairement qu'en Moyenne Guinée (8,1%), en Basse Guinée (3,8%) et en Haute Guinée (3,6%). Les autres activités bien que dominantes à Conakry, restent relativement faibles dans les autres régions.

### ***Milieu de résidence***

Le tableau 3.14, dévoile qu'en milieu rural, l'agriculture est l'activité dominante. Elle est exercée par 67,3% des actifs occupés. Toutefois, certaines activités y sont pratiquées : le commerce (9,3%), l'Industrie Extractive (6,3%) et l'élevage/Pêche (5%).

Quant aux milieu urbain, les principales activités exercées sont : le commerce (33,2%), autres industries (19,4%), On note des activités non négligeables, telles que : le transport/communication (8,4%), services personnels (7,7%), éducation/santé (7,1%) et autres services (11%)

En effet, en milieu urbain, les difficultés d'accès aux domaines cultivables et aux pâturages pour les animaux d'une part, et les besoins pressant de moyens financiers pour faire face aux dépenses de santé, de scolarisation des enfants et de survie des individus, font que les individus en milieu urbain s'impliquent plus vite dans les activités leurs permettant de faire face au coût de la vie.

Par contre, en milieu rural l'abondance des terres cultivables et des pâturages, le faible coût de réalisation de ces activités en plus du coût faible de la vie, font que les individus s'investissent plus dans les activités agricoles, d'élevage/pêche et dans l'Industries extractives à long ou moyen terme.

### ***Zone de résidence***

Selon la zone de résidence, la lecture du tableau 3.14 montre que l'agriculture, l'industrie extractive et l'élevage ne sont pas totalement du domaine rural d'autant plus qu'ils sont pratiqués dans les autres centres urbains. Les autres services sont encore pratiqués à Conakry (16,6%) contre 6,7% pour les autres centres urbains). Les autres activités gardent la même tendance selon le milieu de résidence.

### ***Branche d'activités et sexe***

La lecture du tableau 3.14 montre que les femmes s'investissent plus dans les secteurs comme l'agriculture, le commerce, les autres industries, l'élevage/pêche et l'hôtellerie, que les hommes soient respectivement (48,6% contre 43,5%), (23% contre 10,8%), (12,2% contre 7,6%) (4,5% contre 3,5%) et (1,3% contre 0,4%).

S'agissant des autres activités, ils sont majoritairement pratiqués par les hommes bien que moindre quel que soit le sexe de la personne.

**Tableau 3.14 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon branche d'activités par région naturelle, milieu de résidence et sexe**

	Branches d'activités											
	Agriculture	Élevage/pêche	Industries extractives	Autres industries	BTP	Commerce	Restaurant/Hôtel	Transports/Communication	Éducation/Santé	Services pers.	Autres services	Total
<b>Guinée</b>	<b>46,2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>2,2</b>	<b>17,2</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
<b>Région naturelle</b>												
<b>Basse Guinée</b>	42,9	3,8	3,1	11,7	3,6	18,6	0,9	4,7	4	3,6	3	100
<b>Moyenne Guinée</b>	68,5	8,1	0,1	7,1	1,1	7	0,7	2,5	1,8	2	1	100
<b>Haute Guinée</b>	50,4	3,6	15	7,4	1	14,8	0,4	1,7	2,2	1,8	1	100
<b>Guinée Forestière</b>	58,9	3	0,8	7,1	1,5	17,2	0,7	2,7	3	3,5	2	100
<b>Conakry</b>	0,2	0,9	0,2	19,1	4,9	32,1	2,1	8,5	6,6	9	17	100
<b>Milieu de résidence</b>												
<b>Urbain</b>	2,8	1,9	1,9	19,4	4,6	33,2	1,8	8,4	7,1	7,7	11	100
<b>Rural</b>	67,3	5	6,3	5,4	1,1	9,3	0,5	1,4	1,5	1,6	1	100
<b>Autre urbain</b>	5,1	2,8	3,5	19,6	4,3	34,2	1,4	8,2	7,6	6,6	7	100
<b>Sexe</b>												
<b>Masculin</b>	43,5	3,5	5,7	7,6	4,6	10,8	0,4	7,6	4,8	4,8	7	100
<b>Féminin</b>	48,6	4,5	4,1	12,2	0,1	23	1,3	0,1	2	2,5	2	100

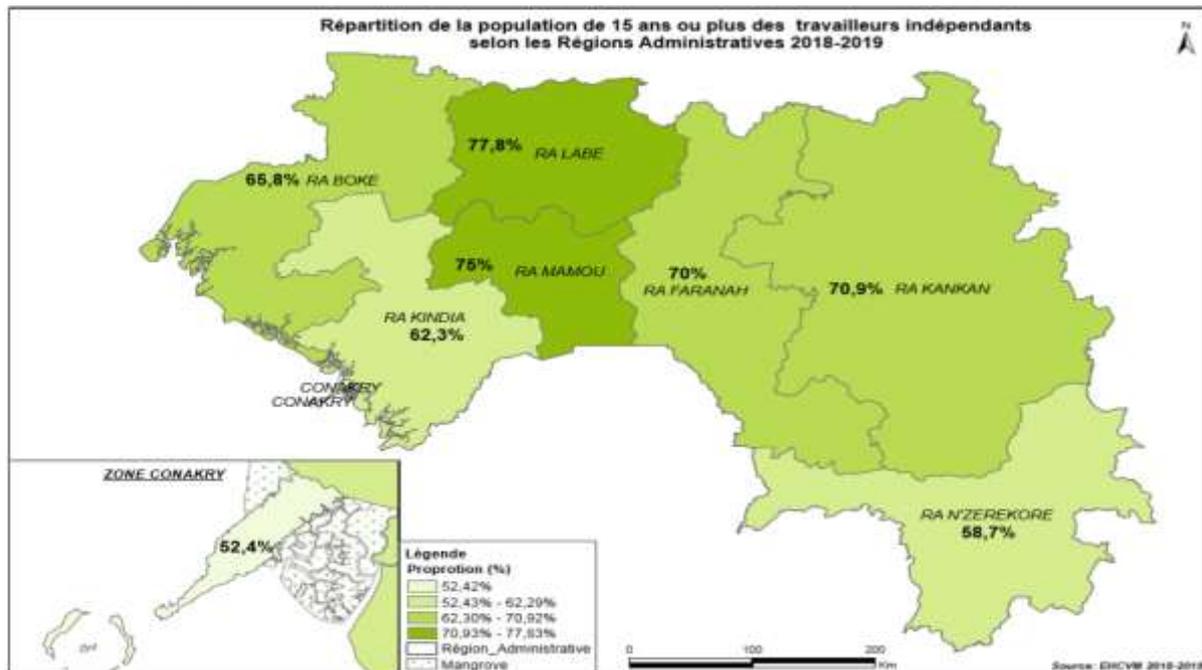
### 3.4.3 Population spécifique et catégorie socioprofessionnelle

#### *Région administrative*

Il ressort du tableau 3.15 qu'environ deux personnes occupées sur trois travaillent à leur propre compte soit 65,4% et une personne sur cinq (22,2%) sont stagiaires/apprentis non rémunérés. La part des cadres représente 5.3% de la population dont 2.2% sont des cadres supérieurs et 3.1% des cadres moyens ou agents de maîtrise.

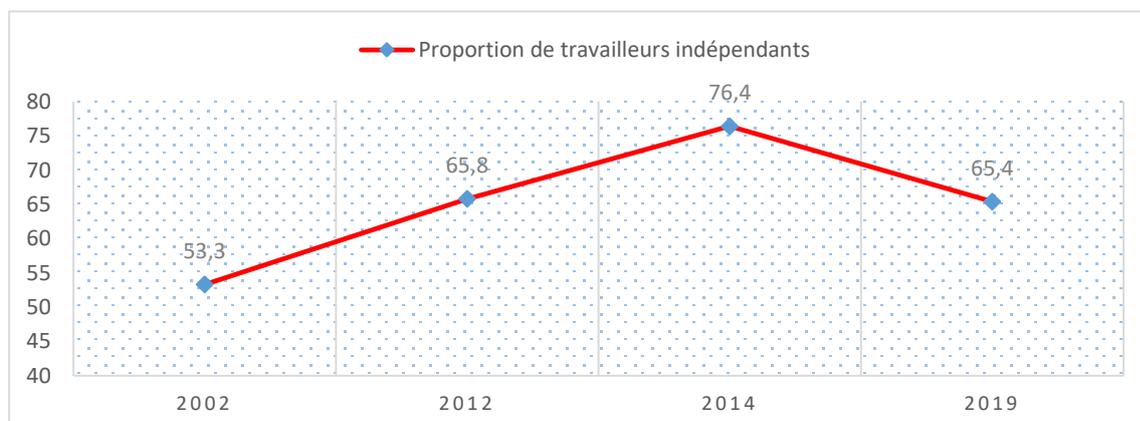
Les régions de Mamou et de Labé enregistrent les proportions les plus élevées des travailleurs indépendants (respectivement 75% et 78%) contre 52% à Conakry, représente la plus faible proportion des indépendants.

**Carte 3.5 : Proportion des travailleurs indépendants de 15 ans et plus par région administrative**



L'analyse de l'évolution de la proportion de travailleurs indépendants au cours de la période de 2002-2019 montre que de 2002 à 2012 la proportion croit de 53% à 66%, avant d'atteindre le pic en 2014 (76%). Elle baisse ensuite pour atteindre 65% en 2019. (Voir graphique 3.5).

**Graphique 3.5 : Tendence de la proportion de travailleurs indépendants de la période de 2002 à 2019**



### **Sexe des occupés**

De l'analyse du tableau 3.13, il ressort que les travailleurs indépendants constituent la catégorie socio professionnelle dominante tant chez les hommes (68,2%) que chez les femmes (62,9%). À la différence des hommes, on constate que 32,4% des femmes sont des stagiaires et apprentis non rémunérés contre 11,3% chez les hommes. On note que 8,4% des hommes sont des cadres contre 2,3% chez les femmes.

### **Milieu de résidence**

Le tableau 3.15 montre que les individus ayant comme statut de travailleur indépendant et Stagiaire/Apprenti non rémunéré sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain soit respectivement 68,9% et 26,5%) ; en milieu urbain, ces proportions sont 58,2% et 13,4%.

Les autres statuts bien que sous représentés dans l'ensemble, restent plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural. Quant au statut de patron, la proportion est très faible quel que soit le milieu de résidence.

### Zone de résidence

L'analyse du tableau 3.15 montre que les proportions d'individus ayant le statut de travailleurs indépendant et de Stagiaire/Apprenti non rémunéré sont plus faibles à Conakry (respectivement 52,4% et 12,7%) qu'aux autres milieux urbains (respectivement 63,3% et 14%). À Conakry, 16,8% des occupés sont des cadres ; alors que dans les autres milieux urbains, 10,2% sont cadres. Cette proportion très faible en milieu rural (1,4%).

**Tableau 3.15 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle par milieu de résidence et sexe**

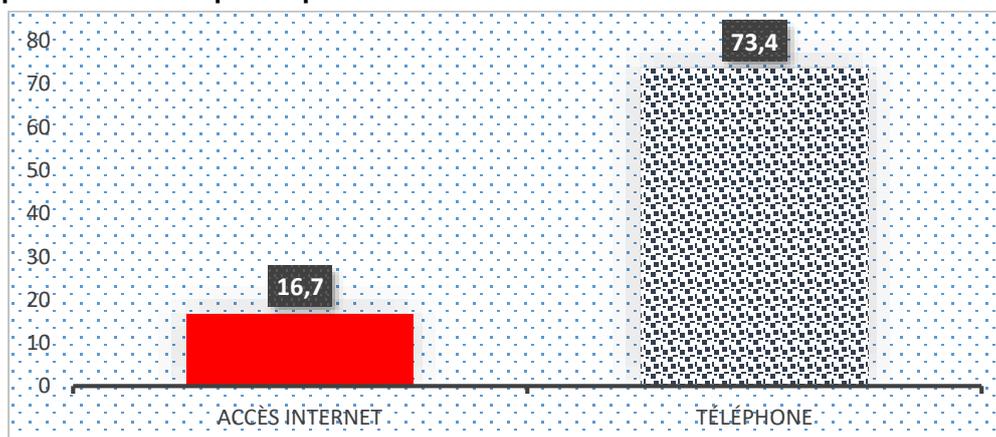
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Manœuvre/aide-ménagère, stagiaire	Stagiaire/apprenti non rémunéré	Travailleur indépendant	Patron	Total
Guinée	2,2	3,1	2,6	2,5	1,5	22,2	65,4	0,5	100
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	5,6	7,7	6,5	4,7	3,1	13,4	58,2	0,8	100
Rural	0,6	0,8	0,7	1,5	0,7	26,5	68,9	0,4	100
Autre urbain	4,4	5,8	5	4,4	2,4	14	63,3	0,6	100
<b>Sexe</b>									
Masculin	3,8	4,6	5,1	4,4	1,9	11,3	68,2	0,8	100
Féminin	0,7	1,6	0,4	0,8	1,1	32,4	62,9	0,2	100

## 3.5 disponibilité et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

### 3.5.1 Répartition de la population de 15 ans et plus selon les NTIC

Selon le graphique 3.6, on dénote que 73,4% de la population de 15 ans et plus possèdent un téléphone alors que seulement 16,7% ont accès à l'internet (Voir graphique 3.6).

**Graphique 3.6 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable**



### Région administrative

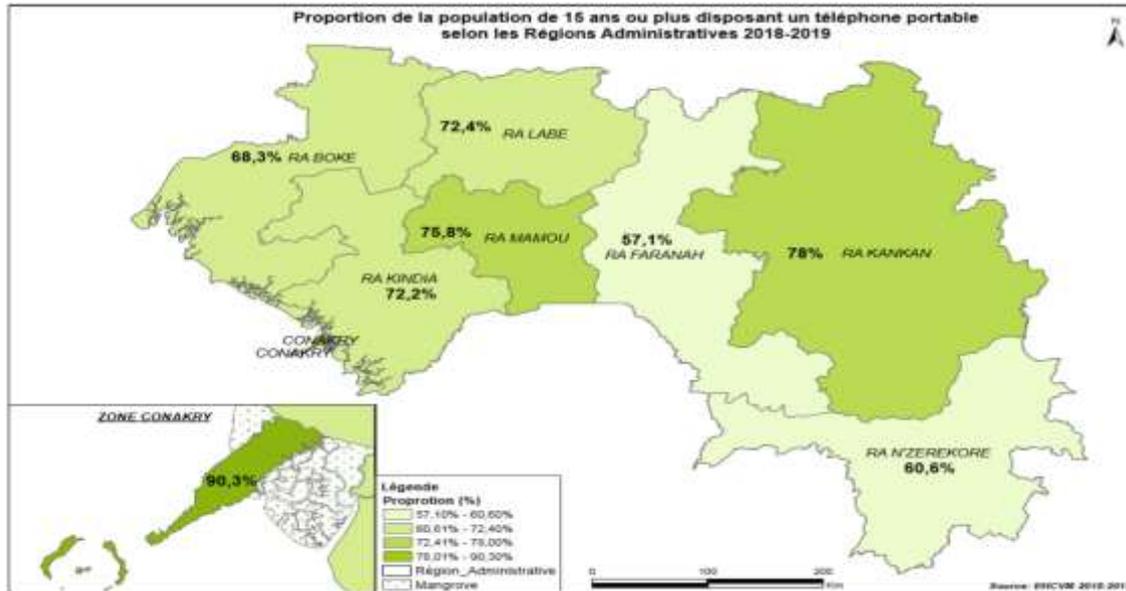
Du point de vue disponibilité du téléphone (tableau 3.16), la région de Conakry enregistre 90,1% des individus qui en possèdent. Suivie des régions de Kankan (78%), Mamou (75,8%), Labé (72,4%) et Kindia (72,2%). La région de Faranah a la plus faible proportion d'individus disposant de téléphone (57,1%).

**Tableau 3.16 : Répartition (%) de la population de 15 ans ou plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable par région administrative, région naturelle, milieu de résidence**

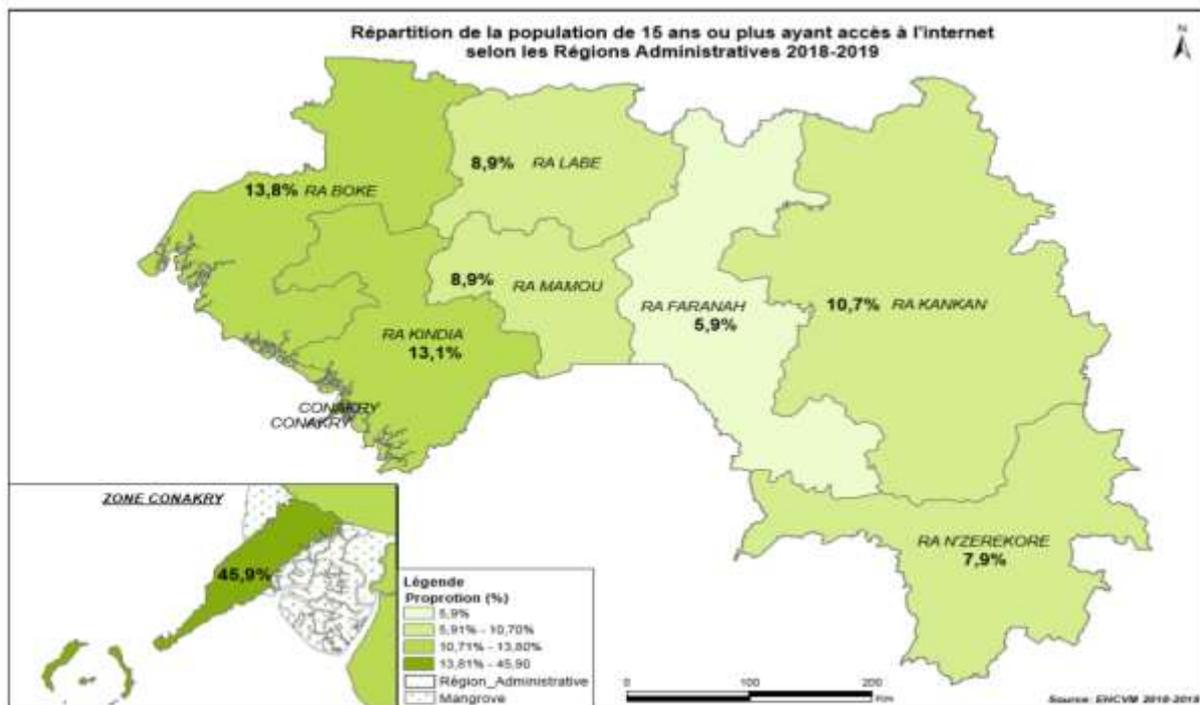
Caractéristiques	Utilisation des NTIC			
	Disponibilité du téléphone		Accessibilité à l'internet	
	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif
<b>Guinée</b>	<b>73,4</b>	<b>6 396 374</b>	<b>16,7</b>	<b>6 396 374</b>
<b>Région administrative</b>				
<b>Boké</b>	68,3	666 569	13,8	666 569
<b>Conakry</b>	90,3	1 167 756	45,9	1 167 756
<b>Faranah</b>	57,1	540 494	5,9	540 494
<b>Kankan</b>	78	1 124 129	10,7	1 124 129
<b>Kindia</b>	72,2	948 527	13,1	948 527
<b>Labé</b>	72,4	575 289	8,9	575 289
<b>Mamou</b>	75,8	442 378	8,9	442 378
<b>Nzérékoré</b>	60,6	931 232	7,9	931 232
<b>Région naturelle</b>				
<b>Basse Guinée</b>	73,2	1 462 984	14,2	1 462 984
<b>Moyenne Guinée</b>	70,2	1 169 779	8,5	1 169 779
<b>Haute Guinée</b>	72,5	1 501 960	9	1 501 960
<b>Guinée Forestière</b>	60,4	1 093 895	8,3	1 093 895
<b>Conakry</b>	90,3	1 167 756	45,9	1 167 756
<b>Milieu de résidence</b>				
<b>Urbain</b>	87,4	2 478 096	35,5	2 478 096
<b>Rural</b>	64,6	3 918 278	4,8	3 918 278
<b>Autre urbain</b>	84,7	1 310 340	26,2	1 310 340

Quant à l'accès et l'utilisation de l'internet, il ressort de l'analyse que Conakry enregistre la plus forte proportion d'utilisateurs d'internet (45,9%), suivie des régions de Boké (13,8%), Kindia (13,1%). Seulement 5,9% des individus de la région de Faranah qui ont accès à l'internet (voir tableau 3.16).

**Carte 3.6 : Proportion des utilisateurs du téléphone portable par région administrative**



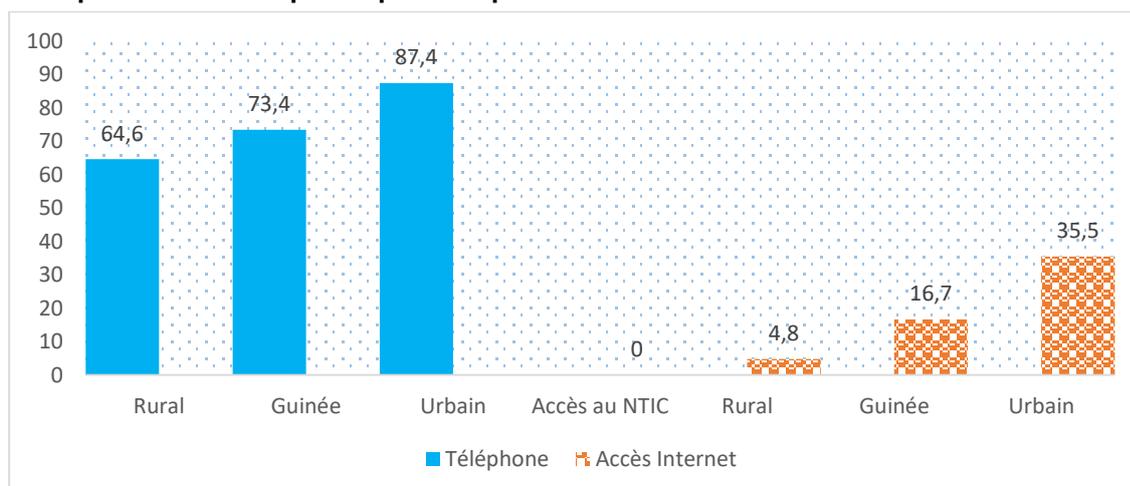
**Carte 3.7 : Proportion des utilisateurs de l'internet par région administrative**



**Milieu de résidence**

Le Graphique 3.7 montre que le milieu urbain reste la zone où la possession de téléphone et l'accès à l'internet sont les plus élevés soit environ 87,4% pour le téléphone et 35,5% pour l'accès à l'internet (voir tableau 3.16). En milieu rural, ces proportions sont respectivement 64.5% et 4,8%).

**Graphique 3.7 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable par milieu de résidence**



### **Zone de résidence**

On relève que Conakry est la zone où la possession du téléphone et l'accès à l'internet sont plus élevés (respectivement 90,3% et 45,9%). Ces proportions sont respectivement de 84,7% et 26,2% dans les autres milieux urbains. (Voir graphique 3.7)

Il est pourtant vrai que les autres centres urbains regorgent dans des proportions assez considérables par rapport à la moyenne nationale. Les besoins de communication à partir des NTIC notamment la (gestion de portefeuille d'affaire, de formation en ligne, de groupe sociaux professionnels, de concurrence dans le marché des affaires et d'emploi prennent de plus en plus de l'ampleur dans les villes et surtout à Conakry.

## Groupes d'âges

La possession de téléphone est plus élevée au niveau des personnes des groupes d'âges 20-59 ans ; la proportion atteint son pic entre 30-34 ans soit (82%) (tableau 3.17).

**Tableau 3.17 : Répartition (%) de la population de 15 ans et plus selon l'accessibilité à l'internet et la disponibilité du téléphone portable par groupe d'âge et niveau d'instruction**

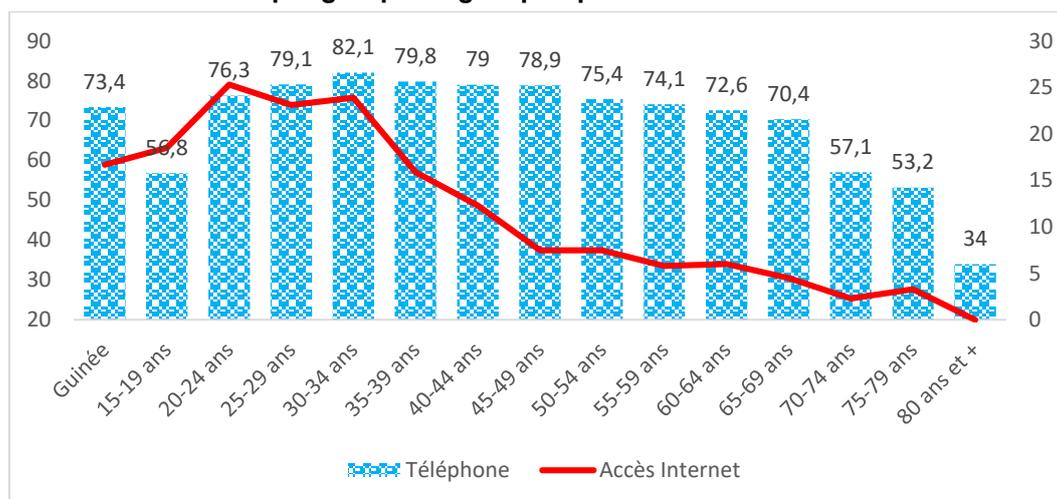
Caractéristiques sociodémographiques	Téléphone		Internet	
	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif
Guinée	73,4	6 396 374	16,7	6 396 374
<b>Grand groupe d'âge</b>				
15-34 ans	72,4	3 584 407	22,4	3 584 407
35-44 ans	79,5	1 173 827	14,5	1 173 827
45-64 ans	75,8	1 220 834	6,9	1 220 834
65 ans et +	58,4	417 306	3	417 306
<b>Groupe d'âge quinquennal</b>				
15-19 ans	56,8	1 073 779	18,5	1 073 779
20-24 ans	76,3	8 396	25,3	8 396
25-29 ans	79,1	900 188	23,1	900 188
30-34 ans	82,1	77 084	23,9	77 084
35-39 ans	79,8	704 593	15,9	704 593
40-44 ans	79	469 234	12,3	469 234
45-49 ans	78,9	408 985	7,5	408 985
50-54 ans	75,4	308 632	7,5	308 632
55-59 ans	74,1	262 918	5,8	262 918
60-64 ans	72,6	240 299	6	240 299
65-69 ans	70,4	172 202	4,5	172 202
70-74 ans	57,1	10 731	2,3	10 731
75-79 ans	53,2	74 134	3,3	74 134
80 ans et +	34	6 366	0	6 366
<b>Niveau d'instruction achevé</b>				
Aucun	67.5	4252457	3.2	4252457
Primaire	73.2	663,31	16.6	663,31
Secondaire général	84.5	989,277	43.8	989,277
Secondaire prof/Tech	95.0	138,71	60.4	138,71
Supérieur	99.0	390,442	78.4	390,442

Les personnes des groupes d'âges 15-19 ans et 60 ans et plus enregistrent les plus faibles proportions des personnes possédant le téléphone (voir graphique). L'utilisation du téléphone est une priorité du modernisme en ce sens qu'elle élargit les réseaux des individus. (Voir tableau 3.17).

Quant à l'utilisation de l'internet, l'observation du même graphique indique que les individus de 15-34 ans ont plus accès à l'internet que les individus des autres groupes d'âges (graphique 3.8). Le pic de l'accès à l'internet est atteint chez les individus de 20-24 ans (25,3%). À partir de cette tranche d'âge, la proportion des individus ayant accès à l'internet diminue avec l'âge. (Voir tableau 3.17).

Cela s'avère si pertinent que les jeunes ont une certaine facilité de manipulation du téléphone, d'accès aux réseaux sociaux d'une part, et d'autre part, tirent tous les avantages en termes de formations, de business, de loisirs et de recherche. Alors que les individus d'âges avancés, utilisent bien plus le téléphone mais pour des besoins de communication et rarement pour l'utilisation de l'internet. Ce sont des individus qui utilisent les techniques classiques de communication et de l'information (médias).

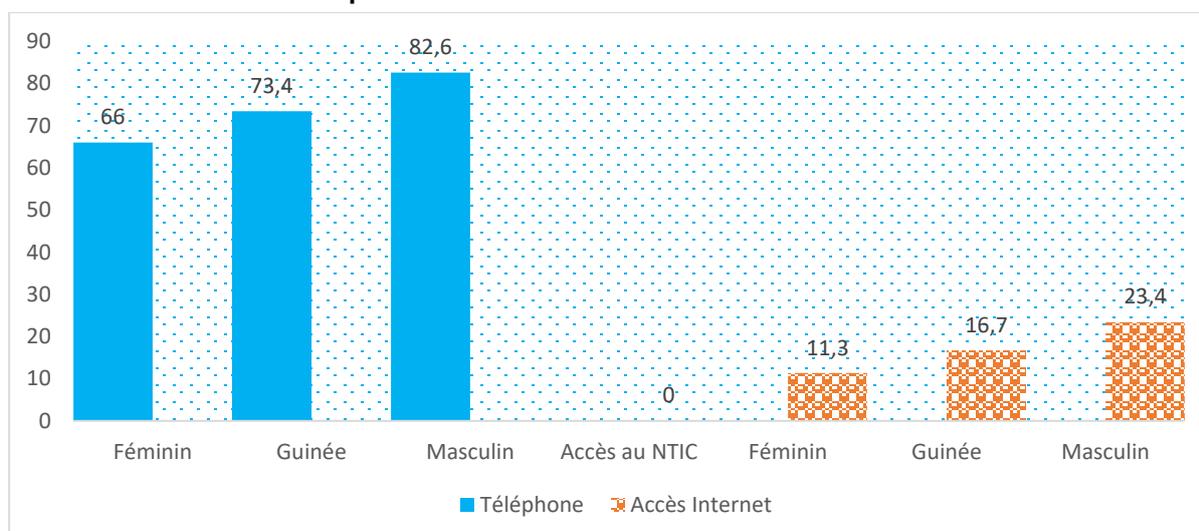
**Graphique 3.8 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par groupe d'âges quinquennaux**



### Sexe des individus

La possession de téléphone et l'accès à l'internet sont aussi différenciés selon le sexe (graphique 3.9). Les hommes utilisent plus ces deux moyens des NTIC que les femmes. (Voir graphique).

**Graphique 3.9 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par sexe**

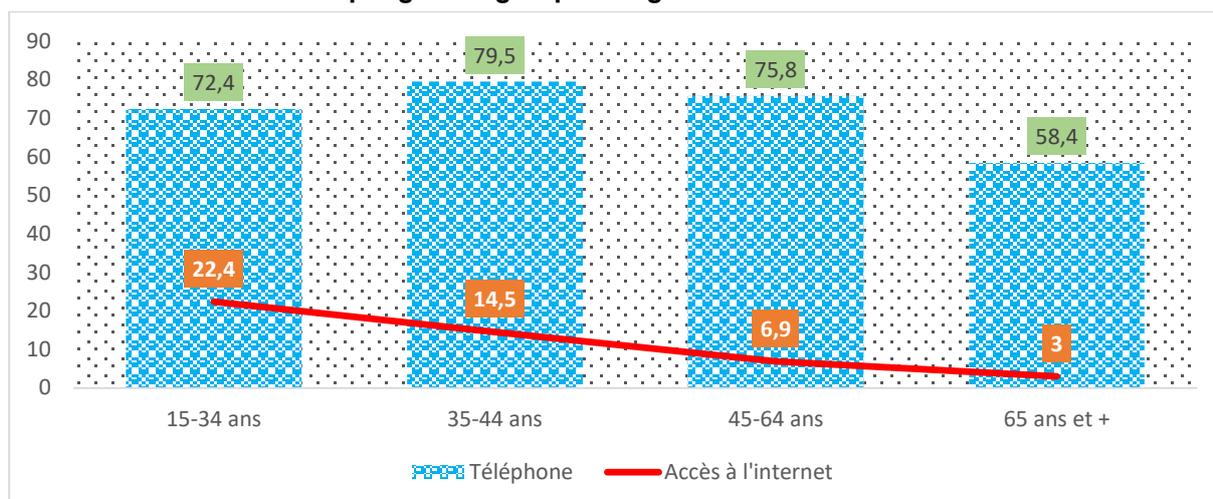


### Grands groupes d'âges des individus

Globalement, les personnes de la tranche d'âge 15-34 ans ont plus accès à l'internet (22,4%) que les personnes des autres groupes d'âge. (Voir graphique 3.10). Seulement 3% des personnes de 65 ans et plus ont accès à l'internet.

Par contre, la possession de téléphone est plus prononcée chez les individus de 35-44 ans (79,5%) suivis de leurs aînés de 45-64 ans (75,8%). 58,4% des personnes de 65 ans et plus possèdent le téléphone.

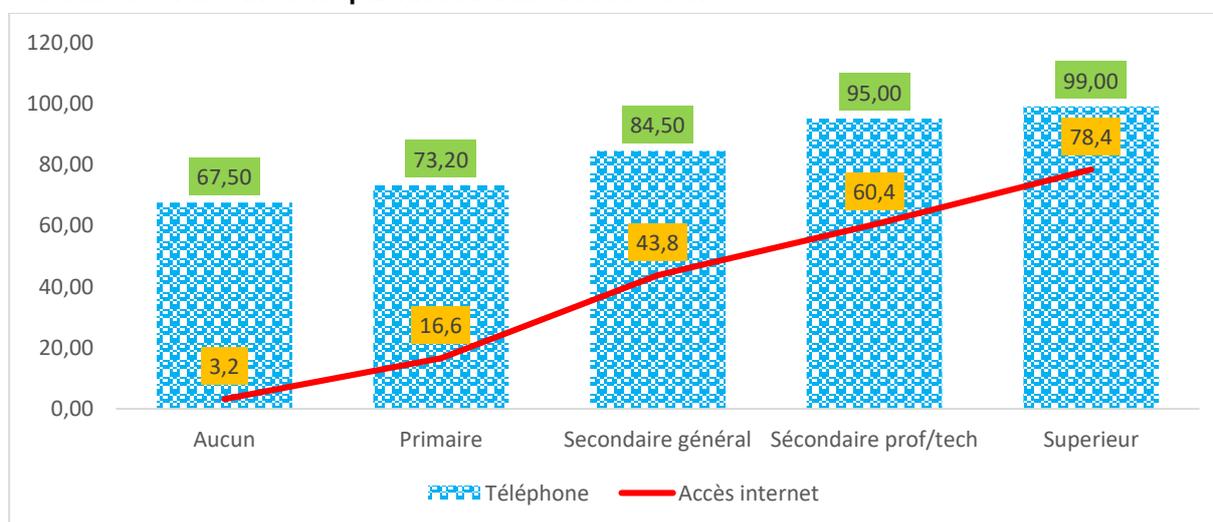
**Graphique 3.10 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par grands groupes d'âges**



### **Niveau d'instruction achevé**

La possession de téléphone et l'utilisation de l'internet sont liés au niveau d'instruction (Graphique 3.11). En effet, plus le niveau d'instruction de la population augmente, plus le niveau d'accès et d'utilisation des NTIC augmente. Ainsi, le graphique 3.18 indique que la possession de téléphone passe de 67,5% pour les personnes sans niveau d'instruction à 99% pour les personnes ayant le niveau supérieur. De même, l'utilisation de l'internet qui n'est que 3,2% pour les personnes sans niveau d'instruction est de 78,4% pour les personnes de niveau supérieur.

**Graphique 3.11 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la possession du téléphone et l'utilisation de l'internet par niveau d'instruction achevé**



## CHAPITRE 4 : CONSOMMATION DES MENAGES

Pour mieux comprendre l'analyse de la pauvreté monétaire, il est indispensable d'étudier le niveau et la structure de la consommation des ménages. Cet agrégat, est la consommation annuelle du ménage. Elle est calculée en agrégeant la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire. Le concept de consommation dont il est question dans ce chapitre englobe :

- La consommation alimentaire
- La consommation alimentaire des produits pris dans le ménage
- Achats effectués et effectivement consommés,
- Autoconsommation de la production propre du ménage,
- Cadeaux/dons/prélèvements reçus et effectivement consommés
- Le repas pris hors ménage
- La consommation alimentaire des fêtes
- La consommation non alimentaire :
- Valeur d'acquisition des biens non durables et des services
- valeur d'usage des biens durables
- valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires

Les dépenses de consommation ont été normalisées par les déflateurs spéciaux issus de chaque milieu (urbain et rural) des régions naturelles (zones agro écologiques) et le déflateur temporaire obtenu à partir des taux d'inflation mensuels pendant les périodes de collecte des données. Pour les dépenses par tête, un autre niveau de normalisation a été fait en divisant la dépense des ménages par la taille.

Ce chapitre tente de répondre à la question suivante : comment les individus et ménages ont-ils consommés leurs revenus ? il est subdivisé en trois parties :

- Niveau de consommation
- Structure de consommation
- Structure de consommation alimentaire

### 4.1. Niveau de consommation totale annuelle des ménages

L'EHCVM a permis de cerner dans les moindres détails la consommation ou dépense totale des ménages. Cinq principaux indicateurs sont analysés dans cette section ; il s'agit de la :

- dépense moyenne annuelle des ménages,
- dépense médiane annuelle des ménages,
- dépense moyenne annuelle par tête,
- dépense médiane annuelle par tête ;
- part de la consommation dans la dépense totale.

Ces différents indicateurs sont analysés selon certaines caractéristiques géographiques (région administrative, région naturelle, milieu et zone de résidence), la taille du ménage, les caractéristiques individuelles du chef de ménage (quintile de bien-être économique, sexe,

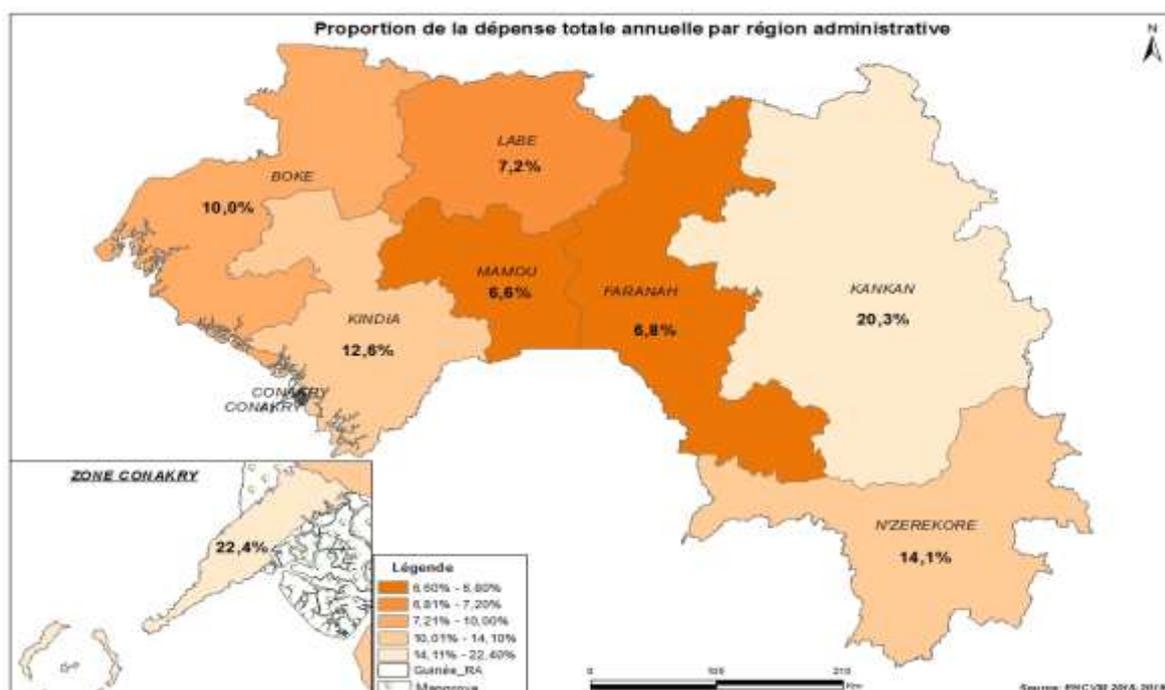
niveau d'instruction, situation matrimoniale, âge) et les caractéristiques dans l'activité du chef de ménage (catégorie socio professionnelle dans l'activité, branche d'activité de l'entreprise et le secteur d'activité de l'entreprise).

La dépense totale des ménages en Guinée est évaluée à 73 431,8 milliards GNF en 2019 (voir tableau 3.1). En moyenne, chaque ménage dépense par an 30 162 798 GNF et la moitié des ménages dépense moins de 26 733 310 GNF par an. La dépense moyenne par tête est estimée à un peu plus de six millions GNF (6 096 906 GNF).

#### 4.1.1 Caractéristiques géographiques

##### *Région administrative*

Carte 4.1 : Part (%) de la dépense totale par région administrative



L'analyse désagrégée par région administrative révèle que près de la moitié de la dépense totale est utilisée dans les régions de Conakry (22,4%) et Kankan (20,3%) alors qu'elles sont constituées seulement d'un tiers de la population du pays (respectivement 15,8% et 18,7%). Pour les autres régions, la part de la dépense totale est inférieure à la proportion de la population de ces régions. Voir carte 4.1.

Les dépenses moyennes des ménages dans les régions de Conakry et Kankan sont les plus élevées (respectivement 41 342 802 GNF et 35 101 750 GNF) ; elles sont suivies par la région de Nzérékoré (30 594 952 GNF). La région de Labé enregistre la plus faible dépense moyenne annuelle des ménages (20 908 969 GNF).

Quant à la dépense moyenne par tête, elle est supérieure à la moyenne nationale dans les régions de Conakry et Kankan et atteint son plus faible niveau dans les régions de Labé et Faranah (Voir tableau 4.1).

**Tableau 4.1 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région administrative**

	Dépense totale ménage			Dépense par tête		Proportion	
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	dépense (%)	pop (%)
Ensemble	73 431,8	30 162 798	26 733 310	6 096 906	5 437 591	100,0	100,0
Région administrative							
Boké	7351,0	26 843 218	24 052 160	5 927 079	5 214 739	10,0	10,3
Conakry	16472,2	41 342 802	36 800 228	8 649 819	7 825 561	22,4	15,8
Faranah	4992,4	24 644 443	21 749 590	4 625 355	4 192 275	6,8	9,0
Kankan	14889,3	35 101 750	32 185 934	6 617 484	6 033 442	20,3	18,7
Kindia	9216,8	25 923 712	23 480 122	5 151 777	4 519 674	12,6	14,9
Labé	5278,5	20 908 969	18 220 536	4 643 836	4 004 489	7,2	9,4
Mamou	4863,9	25 785 782	22 267 354	5 805 597	5 383 035	6,6	7,0
Nzérékoré	10367,7	30 594 952	27 427 756	5 738 592	5 263 510	14,1	15,0

### **Region naturelle**

La Haute Guinée se démarque des autres régions naturelles du pays, elle utilise près d'un quart de la dépense totale des ménages (24,8%). Quelle que soit la région naturelle, la part des dépenses de consommation est inférieure à la proportion de la population (excepté Conakry). Voir tableau 4.2

La Haute Guinée (31 993 186 GNF) et la Guinée Forestière (30 371 890 GNF) ont les dépenses moyennes des ménages les plus élevées. La Moyenne Guinée, enregistre la plus faible dépense moyenne des ménages (22 150 985 GNF). Dans cette région, la moitié des ménages dépensent moins de 19 208 498 GNF contre 29 020 254 GNF en Haute Guinée ; 27 231 068 GNF en Guinée Forestière et 25 064 648 GNF en Basse Guinée.

En ce qui concerne la dépense moyenne par tête, quelle que soit la région naturelle, elle est inférieure à la moyenne nationale. Toutefois, la Haute Guinée (6 035 242 GNF) se distingue des autres régions naturelles.

**Tableau 4.2 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région naturelle**

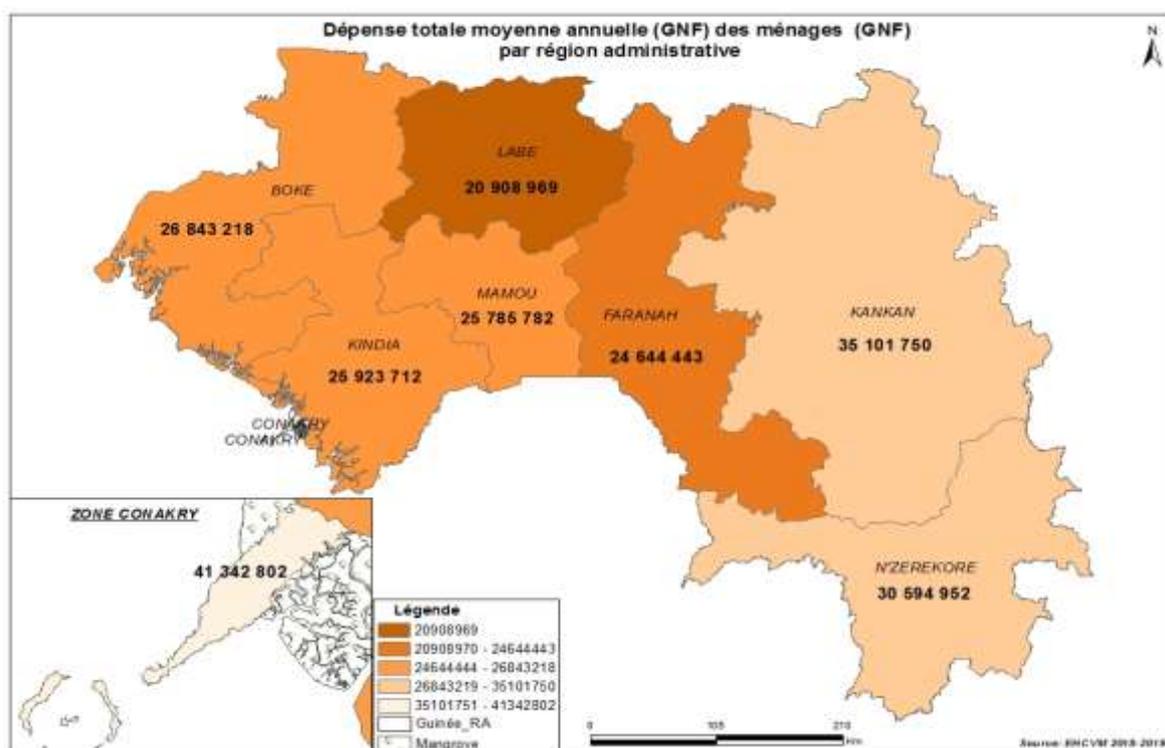
	Dépense totale ménage			Dépense par tête		Proportion	
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	dépense (%)	pop (%)
Ensemble	73 431,8	30 162 798	26 733 310	6 096 906	5 437 591	100,0	100,0
Région naturelle							
Basse Guinée	15212,9	27 588 529	25 064 648	5 577 202	4 899 868	20,7	22,7
Moyenne Guinée	11497,3	22 150 985	19 208 498	5 051 401	4 453 471	15,7	18,9
Haute Guinée	18186,4	31 993 186	29 020 254	6 035 242	5 495 271	24,8	25,0
Guinée Forestière	12063,0	30 371 890	27 231 068	5 683 000	5 219 947	16,4	17,6
Conakry	16472,2	41 342 802	36 800 228	8 649 819	7 825 561	22,4	15,8

### **Milieu de résidence**

Le milieu rural, avec 64,6% de la population, utilise 54,8% de dépense totale des ménages. Quant aux ménages du milieu urbain, ils utilisent 45,2% des dépenses totales avec seulement un peu plus d'un tiers de la population du pays (35,4%). Dans les autres milieux urbains (excepté Conakry), les ménages utilisent 22,4% de dépense totale avec 15,6% de la population. Voir tableau 4.3.

L'analyse de la dépense moyenne annuelle des ménages par milieu de résidence dévoile une forte disparité entre le milieu urbain et rural. Elle est fortement élevée en milieu urbain. Elle est de 25 622 726 GNF en milieu rural contre 38 420 743 GNF en milieu urbain. Pour les autres milieux urbains (excepté Conakry), cette dépense est de 35 918 140 GNF. Voir tableau 4.3.

**Carte 4.2 : Dépense totale annuelle moyenne (GNF des ménages par région administrative**



La dépense moyenne par tête est fortement inférieure à la moyenne nationale en milieu rural (5 171 524 GNF). Elle est de 7 787 153 GNF en milieu urbain et 7 090 084 GNF dans les autres milieux urbains. Voir tableau 4.3.

**Tableau 4.3 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête milieu de résidence**

	Dépense totale ménage			Dépense par tête		Proportion	
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	dépense (%)	pop (%)
Ensemble	73 431,8	30 162 798	26 733 310	6 096 906	5 437 591	100,0	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	33181,7	38 420 743	34 669 120	7 787 153	6 919 753	45,2	35,4
Autres urbains	16709,5	35 918 140	33 154 660	7 090 084	6 393 565	22,8	19,6
Rural	40250,1	25 622 726	23 082 442	5 171 524	4 716 718	54,8	64,6

#### 4.1.2 Quintile de bien-être économique du chef de ménage

Le quintile de bien-être économique est un indicateur de classification de la population selon la dépense annuelle moyenne par tête. Il est déterminé en divisant la population du pays en cinq catégories distinguées de même proportion (20%) en fonction de la dépense annuelle moyenne par tête. C'est un indicateur individuel qui classe la population en cinq quintiles (1er quintile, 2ème quintile, 3ème quintile, 4ème quintile, 5ème quintile). Les premiers quintiles sont des individus qui sont dans la catégorie des pauvres et les derniers quintiles sont des classes aisées. Toutefois, le quintile de bien-être économique ne détermine pas l'incidence ou le taux de pauvreté d'un individu. Dans cette étude, le statut de bien-être économique du chef de ménage est associé à celui du ménage. Les ménages du 1er quintile (très pauvres), consomment seulement 9,1% des dépenses totales des ménages contre 36,3% pour les ménages du 5ème quintile (très aisés). Quant aux ménages du 4ème quintile (aisés), ils utilisent 23% des dépenses totales des ménages. Voir tableau 4.4.

Par ailleurs, la dépense annuelle moyenne des ménages du 1er quintile est de 17 277 345 GNF et 40 637 386 GNF pour ceux du 5ème quintile. Cette dépense est inférieure à la moyenne nationale pour les ménages du 1er quintile, 2ème quintile et 3ème quintile.

Quant à la dépense moyenne annuelle par tête, elle est de 2 857 383 GNF pour les individus vivants dans les ménages du 1er quintile contre 11 082 029 GNF pour les individus du 5ème quintile. Voir tableau 4.4.

**Tableau 4.4 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par quintile du bien-être économique du ménage**

	Dépense totale ménage			Dépense par tête		dépense (%)
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	
Ensemble	73 431,8	30 162 798	26 733 310	6 096 906	5 437 591	100,0
Quintile de bien être						
1er quintile	6702,4	17 277 345	16 292 159	2 780 840	2 857 383	9,1
2e quintile	10079,0	23 461 383	22 135 250	4 184 395	4 181 859	13,7
3e quintile	13102,2	28 301 457	27 283 826	5 437 060	5 438 415	17,8
4e quintile	16867,3	33 905 952	31 265 300	7 005 261	6 934 814	23,0
5e quintile	26680,9	40 637 386	36 746 324	11 082 029	10 164 824	36,3

#### 4.1.3 Caractéristiques individuelles du chef de ménage

##### **Sexe du chef de ménage**

La dépense moyenne des ménages dirigés par les hommes est plus élevée que pour les ménages dirigés par les femmes, respectivement 31 624 697 GNF et 24 521 766 GNF. La moitié des ménages dirigés par les femmes dépense moins de 19 888 352 GNF par an contre 28 220 834 GNF pour celle dirigée par les hommes. Voir tableau 4.5

**Tableau 4.5 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par sexe du chef de ménage**

	Dépense totale ménage			Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Sexe du chef de ménage					
Masculin	61144,9	31 624 697	28 220 834	6 096 378	5 441 059
Féminin	12286,9	24 521 766	19 888 352	6 099 537	5 424 860

#### 4.1.4 Caractéristiques dans l'activité du chef de ménage

##### **Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Le tableau ci-dessous montre que ce sont les ménages dirigés par les cadres supérieurs, les cadres moyens, les patrons et les ouvriers qualifiés qui enregistrent des dépenses moyennes les plus élevées par an. Ces dépenses sont respectivement de 49 879 637 GNF, 39 209 101 GNF, 38 761 418 GNF et 36 051 732 GNF. Par contre, les ménages dirigés par les travailleurs à compte propre, enregistrent la plus faible dépense moyenne annuelle (28 353 634 GNF). Voir tableau 4.6

Quant à la dépense moyenne par tête, elle est plus élevée dans les ménages dirigés par les cadres supérieurs (8 365 474 GNF) et les cadres moyens (7 523 850 GNF). Elle est plus faible pour les ménages dirigés par les travailleurs à compte propre (5 639 652 GNF). La dépense médiane par tête est la plus faible dans les ménages dirigés par les manœuvres/aide ménagères (4 789 476 GNF). Voir tableau 4.6

**Tableau 4.6 : Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

	Dépense totale ménage			Dépense par tête		Proportion dépense (%)
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	
Ensemble	73 431,8	30 162 798	26 733 310	6 096 906	5 437 591	93,1
Catégorie socio professionnelle du CM						
Cadre supérieur	4234,1	49 879 637	44 913 936	9 561 078	8 365 474	5,8
Cadre moyen/agent de maîtrise	4066,6	39 209 101	34 235 660	8 088 380	7 523 850	5,5
Ouvrier ou employé qualifié	3597,7	36 051 732	33 351 154	7 611 307	6 850 741	4,9
Ouvrier ou employé non qualifié	2487,2	30 584 534	28 352 688	6 798 523	6 134 258	3,4
Manœuvre, aide-ménagère	241,3	30 788 970	23 322 792	6 190 337	4 789 476	0,3
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	508,0	29 378 273	23 558 318	7 574 439	6 378 254	0,7
Stagiaire/Apprenti non rémunéré	308,5	22 483 106	21 516 618	7 851 062	7 931 843	0,4
Aide familial	183,4	31 491 765	25 227 152	6 276 583	6 306 788	0,2
Travailleur pour compte propre	52082,7	28 353 634	25 379 780	5 639 652	5 107 135	70,9
Patron	666,4	38 761 418	35 837 284	7 218 564	6 044 241	0,9

### **Secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage**

Les ménages dont les chefs travaillent dans les organismes internationales/ONG se démarquent considérablement des autres ménages quel que soit le type de dépense. Ces ménages dépensent en moyenne 75 752 050 GNF par an pour la consommation. Ils sont suivis par les ménages dirigés par les chefs travaillant dans l'État/collectivité locale (42 785 504 GNF) et dans les entreprises publiques/parapubliques (42 280 650 GNF). La plus faible dépense moyenne des ménages est enregistrée dans les ménages dont les chefs travaillent dans les entreprises privées (29 209 156 GNF). Cela pourrait être lié par le fait que la majeure partie de ces chefs de ménage travaillent à compte propre. Voir tableau 4.7

La dépense moyenne par tête atteint 12 millions GNF pour les individus vivants dans les ménages dont les chefs travaillent dans les organismes internationales/ONG (12 183 539 GNF) alors qu'elle n'est que de 5 870 363 GNF dans les ménages dont les chefs travaillent dans les entreprises privées. Voir tableau 4.7.

**Tableau 4.7: Dépense annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage**

	Dépense totale ménage			Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ensemble	73 432	30 162 798	26 733 310	6 096 906	5 437 591
État/Collectivités locales	4267,4	42 785 504	38 526 248	8 036 700	7 412 517
Entreprise publique/parapublique	2228,5	42 280 650	36 052 696	9 201 435	8 321 133
Entreprise Privée	61174,5	29 209 156	26 109 250	5 870 363	5 266 785
Entreprise associative	456,8	31 321 010	27 841 040	7 684 709	7 080 113
Ménage comme employeur de personnel domestique	194,4	30 513 946	22 854 374	6 911 663	6 898 743
Organisme international /Ambassade	54,3	75 752 050	55 978 088	12 183 539	11 083 245

## **4.2 Niveau de consommation alimentaire annuelle**

Cette section détaille le niveau de consommation alimentaire annuelle des individus et des ménages à travers :

- La dépense moyenne des ménages
- La dépense moyenne par tête
- La part des dépenses dans la dépense alimentaire totale

Ces différents indicateurs sont analysés selon les caractéristiques géographiques (région administrative, milieu de résidence), la taille du ménage, le mode d'acquisition des aliments, les caractéristiques individuelles du chef de ménage (quintile de bien-être économique, sexe,

situation matrimoniale) et les caractéristiques dans l'activité du chef de ménage (catégorie socio professionnelle dans l'activité et le secteur d'activité de l'entreprise).

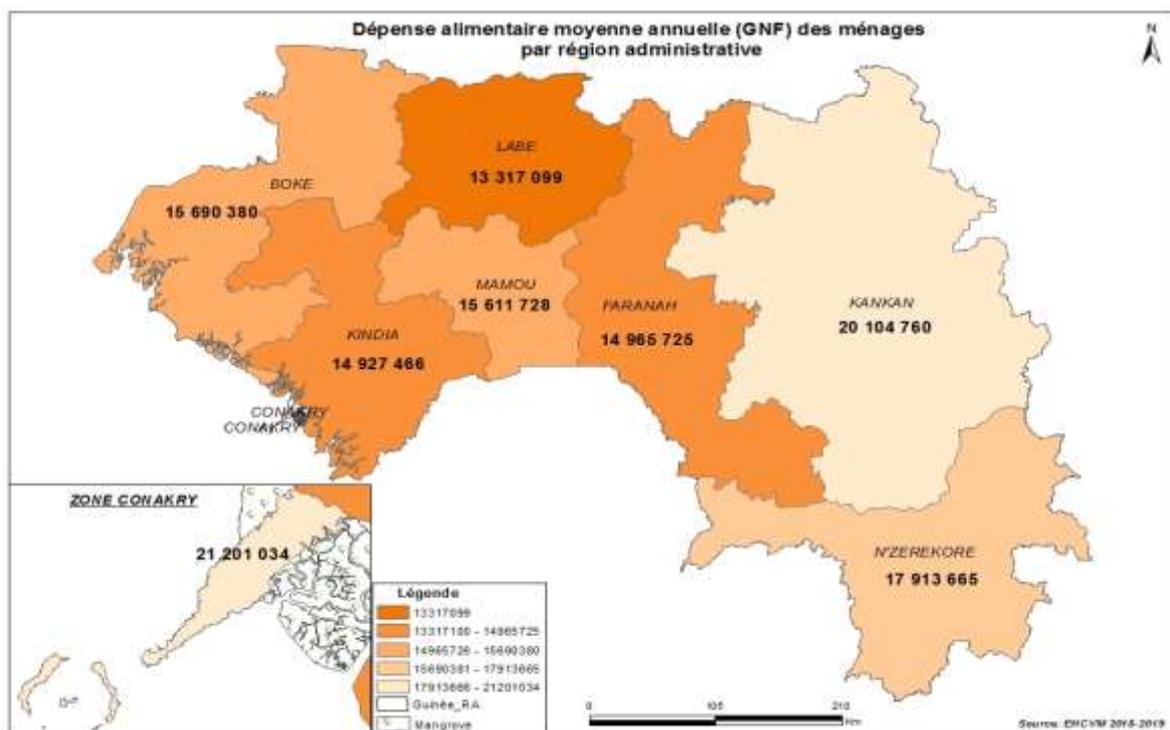
En Guinée, la dépense alimentaire des ménages est de 41 987,9 milliards GNF en 2019. La dépense moyenne annuelle des ménages en alimentation est de 17 246 939 GNF quant à la dépense moyenne par tête, elle est estimée à 3 486 181 GNF.

#### 4.2.1 Caractéristiques géographiques

##### *Région administrative*

Deux cinquième de la dépense alimentaire du pays est utilisée dans les régions de Kankan (20,3%) et Conakry (20,1%). La dépense moyenne des ménages est aussi plus élevée dans ces deux régions (respectivement 20 104 760 GNF et 21 201 034 GNF). Par contre, les ménages de Labé (13 317 099 GNF), Kindia (14 927 466 GNF) et Faranah (14 965 725 GNF) enregistrent les plus faibles dépenses moyennes en alimentation par an. Voir carte 4.3.

**Carte 4.3 : Dépense alimentaire moyenne annuelle des ménages (GNF) par région administrative**



La dépense alimentaire moyenne par tête est supérieure à la moyenne nationale dans les régions de Conakry (4 435 720 GNF), Kankan (3 790 208 GNF) et Mamou (3 514 937 GNF). Cette dépense est inférieure à trois millions GNF dans les régions de Labé, Faranah et Kindia. Voir tableau 4.8

**Tableau 4.8 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région administrative**

	Dépense des ménages			Dépense par tête		
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
Région administrative						
Boké	4 296,8	10,2	15 690 380	14 083 327	3 464 492	3 058 468
Conakry	8 447,1	20,1	21 201 034	18 745 997	4 435 720	3 953 658
Faranah	3 031,7	7,2	14 965 725	12 708 918	2 808 820	2 497 343
Kankan	8 528,0	20,3	20 104 760	17 640 248	3 790 208	3 521 407
Kindia	5 307,3	12,6	14 927 466	13 532 044	2 966 511	2 703 418
Labé	3 361,9	8,0	13 317 099	11 646 020	2 957 698	2 567 010
Mamou	2 944,8	7,0	15 611 728	13 320 741	3 514 937	3 183 148
Nzérékoré	6 070,4	14,5	17 913 665	14 823 272	3 360 006	2 898 917

### **Milieu de résidence**

Cette section dévoile la disparité existante entre le milieu rural, le milieu urbain, Conakry et les autres milieux urbains (excepté Conakry) en terme de dépense en consommation alimentaire. La dépense moyenne des ménages en alimentation est légèrement élevée à Conakry (21 201 034 GNF) que dans les autres milieux urbains (20 523 055 GNF). Elle est de 15 445 788 GNF en milieu rural et 20 523 055 GNF en milieu urbain.

Quant à la dépense moyenne par tête, elle est supérieure à la moyenne nationale à Conakry (4 435 720 GNF), en milieu urbain (4 159 632 GNF) et dans les autres milieux urbains (3 936 542 GNF) et inférieure à cette moyenne en milieu rurale (3 117 477 GNF).

### **4.2.2 Mode d'acquisition des aliments**

Dans cette enquête, trois principaux modes d'acquisition des produits alimentaires ont été appréhendés, il s'agit de l'achat, autoconsommation et don/cadeau/prélèvement.

Plus de trois quart des dépenses alimentaires des ménages ont été consacrées à l'achat des aliments/repas (83,4%). La part de l'autoconsommation est aussi importante, elle est de 11,6% contre 5% des cadeaux/dons/prélèvement. Voir tableau 4.9

Par ailleurs, l'analyse révèle que les ménages dépensent en moyenne 17 784 047 GNF par an pour l'achat en alimentation ; 15 054 149 GNF pour l'autoconsommation et 14 786 394 GNF pour le don/cadeau/ prélèvement. Voir tableau 4.9

**Tableau 4.9 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par mode d'acquisition**

	Dépense totale			Dépense des ménages		Dépense par tête	
	Totale (GNF)	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Mode d'acquisition							
Achat	3,5024E+13	35 023,9	83,4	17 784 047	15 292 338	3 602 487	3 197 404
Autoconsommation	4,8726E+12	4 872,6	11,6	15 054 149	12 729 422	2 854 344	2 539 660
Don/Cadeau	2,0915E+12	2 091,5	5,0	14 786 394	12 925 038	3 401 374	3 046 170

### **4.2.3 Taille du ménage**

Plus la taille des ménages est élevée, plus la dépense moyenne annuelle des ménages en alimentation augmente.

**Tableau 4.10 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par taille du ménage**

	Dépense des ménages				Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
Taille de ménage						
1 personne	444,6	1,1	4 265 872	3 839 314	4 265 872	3 839 314
2-3 personnes	7 617,1	18,1	12 078 575	10 787 795	4 590 339	4 196 755
4-5 personnes	14 368,8	34,2	16 577 866	14 915 333	3 685 479	3 348 765
6-7 personnes	10 582,1	25,2	20 260 058	18 087 413	3 172 888	2 842 033
8-10 personnes	6 072,0	14,5	26 339 122	23 711 375	3 018 475	2 747 614
11 personnes ou plus	2 903,4	6,9	36 259 291	30 648 847	2 805 238	2 523 816

Par contre, globalement, la dépense par tête et la taille des ménages évoluent en sens inverse. À titre d'illustration, les individus vivants dans les ménages de 2-3 personnes, dépensent en moyenne 4 590 339 GNF par an contre 3 348 765 GNF pour les individus vivants dans les ménages de 4-5 personnes ; 3 172 888 GNF pour ceux des ménages de 6-7 personnes et 2 805 238 GNF pour les individus des ménages de 11 personnes et plus. Voir tableau 4.10

#### 4.2.4 Quintile de bien-être économique du chef de ménage

Les dépenses moyennes des ménages et par tête augmentent en fonction du quintile. L'analyse montre que les ménages du 1er quintile utilisent 9,6% de la consommation alimentaire totale contre 23,5% pour les ménages du 4ème quintile et 34,6% pour le 5ème quintile. Voir tableau 4.11.

Les individus vivants dans les ménages du 1er quintile dépensent en moyenne 1 672 909GNF par an contre 4 093 987GNF pour les individus du 4ème quintile et 6 039 180GNF pour ceux du 5ème quintile. Voir tableau 4.11.

**Tableau 4.11 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par quintile de bien-être économique du chef de ménage**

	Dépense des ménages				Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
Taille de ménage						
Quintile de bien être						
1er quintile	4 032,1	9,6	10 393 775	9 508 252	1 672 909	1 678 280
2e quintile	5 886,8	14,0	13 702 926	12 593 916	2 443 951	2 444 187
3e quintile	7 671,8	18,3	16 571 424	14 950 955	3 183 576	3 149 721
4e quintile	9 857,5	23,5	19 815 183	17 598 144	4 093 987	4 117 122
5e quintile	14 539,8	34,6	22 145 448	19 971 298	6 039 180	5 803 786

#### 4.2.5 Caractéristiques individuelles du chef de ménage

##### **Sexe du chef de ménage**

L'analyse selon le sexe révèle que les ménages dirigés par les hommes dépensent plus en alimentation (17 999 985 GNF) que les ménages dirigés par les femmes (14 341 159 GNF).

Par contre, la dépense moyenne par tête est légèrement plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (3 567 216GNF) comparativement à ceux des hommes (3 469 905 GNF). Voir tableau 4.12.

**Tableau 4.12 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par sexe du chef de ménage**

	Dépense des ménages				Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
Sexe du CM						
Masculin	34 802,1	82,9	17 999 985	15 466 687	3 469 905	3 055 972
Féminin	7 185,8	17,1	14 341 159	11 573 129	3 567 216	3 134 598

#### **Situation matrimoniale du chef de ménage**

La dépense moyenne annuelle par tête en alimentation est considérablement élevée chez les célibataires que les autres catégories matrimoniales ; elle est de 5 233 425 GNF. Pour les individus vivants dans les ménages polygames, la dépense moyenne par tête est la plus faible (3 042 988 GNF). La moitié de ces individus dépensent moins de 2 708 238 GNF pour l'alimentation par an. Voir tableau 4.13.

**Tableau 4.13 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par situation matrimoniale du chef de ménage**

	Dépense des ménages				Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
Statut matrimonial du CM						
célibataire	975,5	2,3	10 934 771	7 781 214	5 233 425	4 890 578
Marié monogame	25 824,1	61,5	17 096 363	14 888 780	3 640 868	3 249 006
Marié polygame	10 931,2	26,0	20 119 280	17 032 068	3 042 988	2 708 238
veuf/ve	3 690,7	8,8	14 829 190	11 976 804	3 627 802	3 176 253
Divorcé/séparé	566,5	1,3	13 296 053	12 154 850	3 648 124	3 439 691

#### **4.2.6 Caractéristiques dans l'activité du chef de ménage**

##### **Catégorie socio professionnelle du chef de ménage**

De l'analyse du tableau 3.9 il ressort que les ménages dirigés par les cadres supérieurs (24 234 044 GNF), les cadres moyens (20 331 508 GNF) réalisent en moyenne les dépenses les plus élevées en alimentation. La plus faible dépense en alimentation est enregistrée dans les ménages dirigés par les stagiaires/apprentis non rémunérés (11 989 900 GNF).

**Tableau 4.14 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

	Dépense des ménages				Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
Catégorie socio professionnelle du CM						
Cadre supérieur	2 057,2	4,9	24 234 044	21 901 820	4 645 254	4 066 493
Cadre moyen/agent de maîtrise	2 108,7	5,0	20 331 508	17 669 749	4 194 153	3 944 286
Ouvrier ou employé qualifié	1 957,6	4,7	19 616 478	17 409 604	4 141 466	3 574 632
Ouvrier ou employé non qualifié	1 361,8	3,2	16 745 304	15 257 732	3 722 252	3 507 737
Manœuvre aide-ménagère	143,0	0,3	18 252 338	14 450 969	3 669 760	3 022 229
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	282,6	0,7	16 345 294	13 532 449	4 214 217	3 213 271
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	164,5	0,4	11 989 900	10 677 149	4 186 852	4 516 827
Aide familial	112,1	0,3	19 255 414	14 168 247	3 837 772	3 545 849
Travailleur pour compte propre	30 672,7	73,1	16 698 114	14 296 615	3 321 322	2 937 709
Patron	338,2	0,8	19 669 106	16 610 284	3 662 990	2 659 842

Par ailleurs, on constate que les individus vivants dans les ménages dirigés par les travailleurs à compte propre (3 321 322 GNF) absorbent la plus faible dépense moyenne annuelle par tête. Par contre, la plus forte dépense est observée chez les individus vivants dans les ménages des cadres supérieurs (4 645 254 GNF) et Stagiaires/apprentis rémunérés (4 214 217 GNF). Voir tableau 4.14.

### **Secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage**

Le tableau 3.13 montre que les dépenses moyennes des ménages en alimentation sont plus élevées chez les travailleurs des organismes internationaux/ONG (34 776 615 GNF) suivis des travailleurs de l'État/Collectivités locales (21 685 735 GNF) et ceux des entreprises publiques/parapubliques (21 021 532 GNF). Cette dépense est plus faible pour les ménages dirigés par les travailleurs des entreprises privées (16 115 453 GNF) et des ménages comme employeurs de personnel domestique (16 122 275 GNF). Voir tableau 4.15.

Par ailleurs, la dépense moyenne annuelle par tête est plus faible chez les individus vivants dans les ménages dont les chefs travaillent dans les entreprises privées (3 412 833GNF).

**Tableau 4.15 : Dépense alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage**

	Dépense des ménages				Dépense par tête	
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	41 987,9	100,0	17 246 939	14 793 092	3 486 181	3 069 482
État/Collectivités locales	2 162,9	5,2	21 685 735	19 608 561	4 073 383	3 618 741
Entreprise publique/parapublique	1 108,0	2,6	21 021 532	17 604 816	4 574 865	4 114 399
Entreprise Privée	35 564,8	84,7	16 981 226	14 597 284	3 412 833	2 999 286
Entreprise associative	235,1	0,6	16 115 453	14 336 504	3 953 977	3 420 981
Ménage comme employeur de personnel domestique	102,7	0,2	16 122 275	10 842 780	3 651 830	3 793 276
Organisme international /Ambassade	24,9	0,1	34 776 615	30 590 756	5 593 278	4 917 341

### **4.3 Niveau de consommation annuelle non alimentaire**

La consommation non alimentaire est constituée principalement de cinq composantes, ce sont :

- Consommation non-alimentaire en biens non durables et services ;
- Consommation non alimentaire des fêtes et cérémonies religieuses/traditionnelles (chaussures, vêtements, bijoux, etc.) ;
- Valeur d'usage des biens durables ;
- Loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.
- Consommation des alcools

Dans la mesure de la consommation non alimentaire, l'un des points importants est la définition des biens durables et des dépenses exceptionnelles afin de ne pas les prendre en compte. Les dépenses exceptionnelles exclues dans cette analyse sont :

- Dépenses de prestiges de fêtes et cérémonies (mariage, baptême, etc.) ;
- Dépenses de pèlerinage ;

- Frais d'hospitalisation.

Par ailleurs, les biens retenus comme durables sont :

- Les moyens de locomotion (voiture, motocyclette, vélo, etc.) ;
- Les appareils électro-ménagers (téléviseur, réfrigérateur, congélateur, four, climatiseur, etc.) ;
- Les gros meubles (salon, table à manger et chaises, bibliothèque, autres armoires, etc.) ;
- Les appareils électroniques et d'autres biens (ordinateur, téléphone portable, appareils photos, instruments de musique comme la guitare ou le piano, tapis, etc.).

Cette section détaille le niveau de dépense de consommation non alimentaire annuelle des ménages à travers :

- La dépense moyenne des ménages ;
- La part des dépenses dans la dépense non alimentaire totale.

Ces différents indicateurs sont analysés selon les caractéristiques géographiques (région administrative, région naturelle, milieu de résidence), la taille du ménage, les caractéristiques individuelles du chef de ménage (quintile de bien-être économique, sexe, niveau d'instruction, situation matrimoniale, âge) et les caractéristiques dans l'activité du chef de ménage (catégorie socio professionnelle dans l'activité et le secteur d'activité de l'entreprise).

En Guinée, la dépense non alimentaire des ménages est de 31 443,9 milliards GNF en 2019. La dépense moyenne annuelle des ménages en consommation non alimentaire est de 12 915 859 GNF. La moitié des ménages dépense moins de 11 141 631 GNF. Voir tableau 4.16.

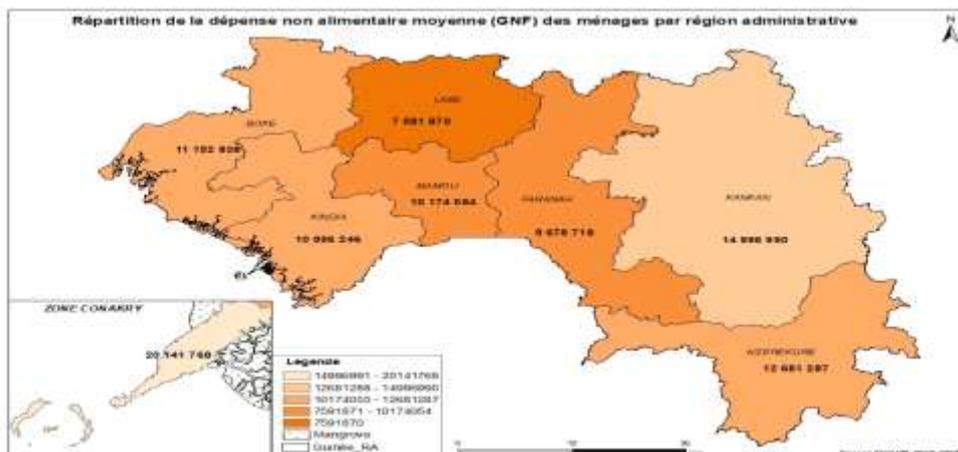
### 4.3.1 Caractéristiques géographiques

#### *Région administrative*

Près de la moitié de la dépense non alimentaire du pays est utilisée dans les régions de Conakry (25,5%) et Kankan (20,2%). Voir carte 4.3.

La dépense moyenne en consommation non alimentaire des ménages est plus élevée à Conakry (20 141 760 GNF), suivie des régions de Kankan (14 996 990 GNF) et Boké (11 152 838 GNF). C'est dans la région de Labé que cette dépense atteint son niveau le plus faible (7 881 870 GNF).

**Carte 4.4 : Dépense non alimentaire moyenne annuelle par région administrative**



**Tableau 4.16 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par région administrative**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Région administrative				
Boké	3054,2	9,7	11 152 838	9 618 468
Conakry	8025,1	25,5	20 141 768	17 317 247
Faranah	1960,7	6,2	9 678 718	8 373 543
Kankan	6361,4	20,2	14 996 990	14 227 246
Kindia	3909,6	12,4	10 996 246	9 632 137
Labé	1916,6	6,1	7 591 870	6 207 794
Mamou	1919,1	6,1	10 174 054	8 486 078
Nzérékoré	4297,3	13,7	12 681 287	11 619 850

### **Milieu de résidence**

Cette partie dévoile la disparité existante entre le milieu rural, le milieu urbain, Conakry et les autres milieux urbains (excepté Conakry) en terme de consommation non alimentaire. Il n'existe pas de grande différence dans la part de dépense non alimentaire utilisée entre le milieu urbain (49,2%) et rural (50,8%). Par contre, les autres milieux urbains enregistrent seulement 23,6% des dépenses non alimentaires contre 25,5% pour la capitale Conakry.

La dépense moyenne des ménages en consommation non alimentaire est très élevée à Conakry (20 141 768 GNF) que dans les autres milieux urbains (15 975 742 GNF). Cette dépense est de 10 176 937 GNF en milieu rural et 17 897 689 GNF en milieu urbain. Voir tableau 4.17.

**Tableau 4.17 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par milieu de résidence**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Milieu de résidence				
Urbain	15457,2	49,2	17 897 689	15 795 072
Conakry	8025,1	25,5	20 141 768	17 317 247
Autres urbains	7432,1	23,6	15 975 742	14 672 855
Rural	15986,7	50,8	10 176 937	9 050 608

### **4.3.2 Quintile de bien-être économique du ménage**

L'analyse des résultats selon le quintile de bien-être économique du ménage montre les ménages du 1er quintile utilisent 8,5% de la consommation non alimentaire totale contre 38,6% pour les ménages du 5ème quintile.

**Tableau 4.18 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par quintile de bien-être économique du ménage**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Quintile de bien être				
1er quintile	2670,4	8,5	6 883 571	6 032 892
2e quintile	4192,2	13,3	9 758 457	9 165 696
3e quintile	5430,4	17,3	11 730 032	10 794 472
4e quintile	7009,8	22,3	14 090 770	12 961 723
5e quintile	12141,1	38,6	18 491 938	15 942 918

Par ailleurs, les dépenses moyennes des ménages augmentent en fonction du quintile. Les ménages du 1er quintile dépensent seulement 6 883 571 GNF en moyenne par an contre 14 090 770 GNF pour ceux du 4ème quintile et 18 491 938 GNF pour le 5ème quintile. Voir tableau 4.18.

### 4.3.3 Caractéristiques individuelles du chef de ménage

#### Sexe du chef de ménage

L'analyse selon le sexe révèle que les ménages dirigés par les hommes dépensent plus en consommation non alimentaire (13 624 712 GNF) que ceux dirigés par les femmes (10 180 607 GNF). Par contre, la dépense médiane des ménages est de 11 949 229 GNF et 7 829 977 GNF respectivement dans les ménages dirigés par les hommes et les femmes. Voir tableau 4.19.

**Tableau 4.19 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par sexe du chef de ménage**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Sexe du CM				
Masculin	26342,7	83,8	13 624 712	11 949 229
Féminin	5101,1	16,2	10 180 607	7 829 977

#### Niveau d'instruction du chef de ménage

Plus le niveau d'instruction des chefs de ménage est élevé, plus la dépense moyenne annuelle en consommation non alimentaire est considérable. À titre d'illustration, dans les ménages dirigés par les chefs sans instruction (aucun niveau), la dépense non alimentaire moyenne par an est de 11 241 774 GNF contre 14 342 467 GNF dans ceux dont les chefs ont le niveau primaire, 19 841 797 GNF pour le niveau secondaire professionnel/technique et 21 065 753 GNF pour le niveau supérieur. Voir tableau 4.20

**Tableau 4.20 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par niveau d'instruction du chef de ménage**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Niveau d'instruction du CM				
Aucun	19311,7	61,4	11 241 774	9 777 563
Primaire	2817,5	9,0	14 342 467	13 087 379
Secondaire général	3857,7	12,3	14 961 045	13 456 190
Secondaire prof/technique	1136,1	3,6	19 841 797	16 840 704
Supérieur	4320,9	13,7	21 065 753	18 489 108

### 4.3.4 Caractéristiques dans l'activité du chef de ménage

#### Catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage

De l'analyse du tableau 4.21 il ressort que les ménages dirigés par cadres supérieurs (25 645 593 GNF), les patrons (19 092 312 GNF), les cadres moyens (18 877 593 GNF) et les ouvriers/employés qualifiés (16 435 254 GNF) consacrent les dépenses les plus élevées en consommation non alimentaire par an. Par contre, la plus faible dépense en consommation non alimentaire est enregistrée dans les ménages dirigés par les stagiaires/apprentis non

rémunérés (10 493 206 GNF) et ceux des travailleurs à compte propre (11 655 520 GNF). La moitié des ménages dirigés par les manœuvres/aide ménagères dépense moins de 8 789 282 GNF en consommation non alimentaire par an. Voir tableau 4.21.

**Tableau 4.21 : Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Catégorie socio professionnelle du CM				
Cadre supérieur	2177,0	6,9	25 645 593	21 932 270
Cadre moyen/agent de maîtrise	1957,9	6,2	18 877 593	16 390 389
Ouvrier ou employé qualifié	1640,1	5,2	16 435 254	15 701 120
Ouvrier ou employé non qualifié	1125,4	3,6	13 839 230	12 459 228
Manœuvre aide-ménagère	98,2	0,3	12 536 633	8 789 282
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	225,4	0,7	13 032 979	10 895 755
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	144,0	0,5	10 493 206	9 491 233
Aide familial	71,3	0,2	12 236 352	10 020 167
Travailleur pour compte propre	21410,0	68,1	11 655 520	10 345 310
Patron	328,3	1,0	19 092 312	17 115 437

#### **Secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage**

Le tableau 4.22 montre que la dépense moyenne en consommation non alimentaire est plus élevée dans les ménages des travailleurs des organismes internationaux/ONG (40 975 434 GNF) suivis de ceux des travailleurs des entreprises publiques/parapubliques (21 259 119 GNF) et ceux de l'État/Collectivité locales (21 099 769 GNF). Cette dépense est plus faible pour les ménages dirigés par les travailleurs des entreprises privées (12 227 930 GNF). Voir tableau 4.22.

**Tableau 4.22: Dépense non alimentaire annuelle totale, moyenne et médiane (GNF) des ménages et par tête par secteur institutionnel de l'entreprise du chef de ménage**

	Dépense des ménages			
	Totale (Milliard)	Proportion (%)	Moyenne	Médiane
Total	31443,9	100,0	12 915 859	11 141 631
Secteur institutionnel de l'entreprise				
État/Collectivités locales	2104,5	6,7	21 099 769	18 059 188
Entreprise publique/ parapublique	1120,5	3,6	21 259 119	19 797 947
Entreprise Privée	25609,7	81,4	12 227 930	10 759 107
Entreprise associative	221,8	0,7	15 205 557	12 994 107
Ménage comme employeur de personnel dom	91,7	0,3	14 391 671	12 421 870
Organisme international /Ambassade	29,4	0,1	40 975 434	35 095 279

#### **4.4 Structure de consommation totale des ménages**

Cette section détaille la structure de consommation totale des ménages et des individus à travers :

- La consommation alimentaire :
  - Les achats effectués et effectivement consommés ;
  - L'autoconsommation de la production propre du ménage (agriculture, élevage, pêche, etc.) ;
  - Les cadeaux/dons/prélèvements reçus et effectivement consommés.
  - Le repas pris hors du ménage ;
  - La consommation alimentaire des fêtes religieuses et traditionnelles.

- La consommation non alimentaire :
  - La dépense en transport ;
  - La dépense en éducation ;
  - La dépense en santé ;
  - La dépense en logement ;
  - La dépense en bien durable ;
  - La dépense en habillement et chaussures ;
  - La dépense en communication ;
  - La dépense en énergie ;
  - La dépense en entretien du logement ;
  - La dépense en entretien du corps ;
  - La dépense en bijoux ;
  - La dépense en boissons alcoolisées ;
  - Autres types de dépenses en consommation non alimentaire.

Cette section passe en revue la structure de la dépense annuelle totale des ménages à travers les indicateurs suivants :

- La part de chaque type de dépense dans la dépense totale
- La dépense moyenne des ménages

Ces différents indicateurs sont analysés selon les caractéristiques géographiques (région administrative, région naturelle, milieu et zone de résidence), la taille du ménage, les caractéristiques individuelles du chef de ménage (quintile de bien-être économique, sexe, niveau d'instruction, situation matrimoniale, âge) et les caractéristiques dans l'activité du chef de ménage (catégorie socio professionnelle dans l'activité et le secteur d'activité de l'entreprise).

#### **4.4.1 Structure globales des principaux postes de consommations**

En Guinée, 56,9% des dépenses totales de la consommation des ménages sont allouées à l'alimentation contre 43,1% pour la dépense non alimentaire. Les achats des produits alimentaires (31,6%) et les repas pris hors ménage (15,9%) occupent les plus grandes parts dans la dépense totale des ménages en consommation. Ces postes de dépense sont suivis par les dépenses d'habillement/chaussures (7,3%), dépenses de transport (6,8%), dépenses de logement (5,1%). La part de l'autoconsommation des produits alimentaires dans les ménages représente 4,9% de la dépense totale. Toutefois, les dépenses en énergie (4,7%), en communication (4,4%) et biens durables (4,1%) sont non négligeables dans les ménages. Seulement 1,2% et 3,9% des dépenses totales des ménages sont allouées respectivement à l'éducation et à la santé.

L'analyse par poste de dépense montre que, les achats (9 432 784 GNF), le repas pris hors de ménage (6 026 170 GNF), le transport (2 559 927 GNF), l'auto consommation des produits alimentaires dans le ménage (2 426 279 GNF) et les habillements/chaussures (2 049 192 GNF) ont des dépenses moyennes annuelles des ménages les plus élevées. La plus faible dépense moyenne des ménages est enregistrée au niveau des bijoux (36 656 GNF). Voir tableau 4.23.

**Tableau 4.23 : Part (%) de la Dépense totale selon les postes de consommation**

Type de dépense		Total (Milliard)	Part (%) dans la dépense totale	Dépense du ménage	
				Moyenne	Médiane
Ensemble		73 431,8	100,0	30 162 798	26 733 310
Alimentaire	Alimentaire total	41 987,9	56,9	17 246 939	14 793 092
	Achat	22 918,5	31,6	9 432 784	8 085 34 8
	Autoconsommation	2 817,5	4,9	2 426 279	1 641 814
	Dons/cadeaux	2 090,5	3,7	1 370 205	771 954
	Repas hors ménage	13 650,7	15,9	6 026 170	4 279 631
	Fêtes	510,9	0,8	211 447	188 225
Non alimentaire	Non alimentaire total	31 443,9	43,1	12 915 859	11 141 631
	Transport	5 393,6	6,8	2 559 927	1 911 351
	Éducation	1 121,9	1,2	861 654	410 321
	Santé	2 789,5	3,9	1 210 925	944 820
	Logement	3 425,3	5,1	1 406 955	963 584
	Biens durables	3 299,8	4,1	1 358 007	709 954
	Habillement	4 977,0	7,3	2 049 192	1 846 693
	Communication	3 318,7	4,4	1 473 583	1 133 206
	Énergie	2 938,6	4,7	1 213 475	1 060 334
	Entretien logement	722,7	1,1	302 598	243 787
	Entretien corps	1 613,9	2,3	679 378	537 087
	Bijoux	80,4	0,1	46 146	36 656
	Boissons alcoolisées	365,4	0,5	1 649 488	1 068 180
	Autres dépenses	1 397,2	1,9	598 975	335 251

### **Caractéristiques géographiques**

#### **Région administrative**

Quelle que soit la région administrative, la part de la dépense alimentaire dans la dépense totale est plus élevée. Toutefois, quelques disparités sont révélées. Les régions de Labé (64%), Mamou (60,3%), Faranah (59,7%) et Kindia (58%) se démarquent des autres régions en ce qui concerne la part élevée de la consommation alimentaire. C'est Conakry qui enregistre la plus faible proportion de la dépense alimentaire (50,5%). Voir tableau 4.24.

Dans toutes les régions, la part des achats et celle des repas pris hors de ménage dans la dépense totale sont les plus élevées. La part de l'autoconsommation atteint un niveau considérable dans les régions de Faranah (10,6%), Labé (8,7%) et Mamou (7%). Et elle est plus faible à Conakry (0,1%). Quant aux dons/cadeaux des produits alimentaires, la part est plus élevée à Labé (6,4%) et Mamou (5,7%). Voir tableau 4.24.

Pour le repas pris hors de ménage, un cinquième des dépenses des ménages de Nzérékoré (22,4%), Conakry (20,1%) et Kankan (19,9%) sont allouées à ce poste contre 7,8% à Labé.

Par ailleurs, la part du transport est plus élevée à Kankan (8,7%) et Conakry (8,1%). Cette proportion reste faible dans la région de Labé (3,8%). Voir tableau 4.24.

**Tableau 4.24 Part (%) de la Dépense totale selon la région administrative**

	Ensemble	Région administrative							
		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré
Alimentaire	56,9	57	50,5	59,7	55,8	58	64	60,3	55,6
Achat	31,6	36,3	28,8	28,8	26,6	36,9	40	35,4	25
Autoconsommation	4,9	4,3	0,1	10,6	4,5	4,2	8,7	7	4,7
Dons/ cadeaux	3,7	2,7	0,9	4,7	4	4,6	6,4	5,7	2,7
Repas hors ménage	15,9	12,9	20,1	14,8	19,9	11,6	7,8	11,4	22,4
Fêtes	0,8	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	1	0,8	0,9
Non alimentaire total	43,1	43	49,5	40,3	44,2	42	36	39,7	44,4
Transport	6,8	6,6	8,1	5,3	8,7	6,6	3,8	5,3	7
Éducation	1,2	0,9	3	0,6	0,5	1,2	0,7	0,8	1
Santé	3,9	3,4	3,1	4,7	3,7	3,4	3,1	4,2	5,7
Logement	5,1	5,6	8,3	4,1	4,1	5,9	4,7	4	2,6
Biens durables	4,1	3,3	5,8	4,3	4,1	3,9	3,7	4,7	2,6
Habillement	7,3	7,2	7,1	7,4	6,8	6,7	7,3	8,1	8,3
Communication	4,4	4,2	5,3	3,2	4,8	4,8	3,8	3,8	3,9
Énergie	4,7	5,8	2,8	5,4	5,5	4,7	4,5	4,3	5
Entretien logement	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	1
Entretien corps	2,3	2	2,5	2	2,4	1,9	2	2,1	2,8
Bijoux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Boissons alcoolisées	0,5	0,3	0,5	0,5	0,1	0,2	0	0,1	2
Autres dépenses	1,9	2,6	1,8	1,6	2,4	1,6	0,9	1,4	2,2

En ce qui concerne la dépense en éducation, les ménages des régions de Kankan (0,5%), Faranah (0,6%) investissent moins dans ce secteur par rapport aux autres postes de dépense et aux autres régions. À Conakry, 8,3% des dépenses totales sont destinées au logement contre 2,6% à Nzérékoré. Voir tableau 4.24.

### Milieu de résidence

En milieu rural, 59,4% des dépenses totales des ménages sont allouées à la consommation alimentaire contre 52,4% en milieu urbain et 54% dans les autres milieux urbains (excepté Conakry). Voir tableau 4.25.

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Autres urbains
Alimentaire	52.4	59.4	54.0
Achat	30.6	32.1	32.1
Autoconsommation	0.4	7.4	0.6
Dons/ cadeaux	1.6	4.8	2.3
Repas hors ménage	19.1	14.2	18.3
Fêtes	0.7	0.9	0.7
Non alimentaire total	47.6	40.6	46.0
Transport	7.7	6.3	7.3
Éducation	2.3	0.5	1.6
Santé	3.5	4.1	3.8
Logement	7.0	4.0	6.0
Biens durables	5.3	3.4	4.9
Habillement	7.2	7.3	7.3
Communication	5.1	4.0	4.8
Énergie	3.3	5.4	3.8
Entretien logement	1.0	1.1	1.0
Entretien corps	2.6	2.1	2.7
Bijoux	0.1	0.1	0.1
Boissons alcoolisées	0.5	0.5	0.5
Autres dépenses	1.9	1.8	2.0

Par ailleurs, la part de l'autoconsommation en milieu rural est de 7,4% contre 0,4% en milieu urbain. Quant aux repas pris hors de ménage, elle représente 19,1% en milieu urbain et 14,2% en milieu rural. Voir tableau 4.25

Quel que soit le milieu de résidence, la part de la dépense de l'habillement/chaussure dans la dépense totale est quasi-constante et est environ 7,3%. Par contre, celle de logement est fortement variable entre le milieu urbain (7%), rural (4%) et autre urbain (6%). Voir tableau 4.25.

En milieu rural, 5,3% des dépenses des ménages sont orientées vers l'énergie, cette proportion est de 3,3% en milieu urbain et 3,8% dans les autres milieux urbains.

La part de la dépense de communication dans la dépense totale des ménages est importante quel que soit le milieu de résidence, elle est

légèrement élevée en milieu urbain (5,1%) par rapport au milieu rural (4,0%) et autres milieux urbains (4,8%). Voir tableau 4.25.

En milieu rural, seulement 0,5% des dépenses des ménages sont orientées vers l'éducation contre 2,3% en milieu urbain et 1,6% dans les autres milieux urbains. Pour la part de dépense en santé, elle est plus élevée en milieu rural (4,1%) qu'en milieu urbain (3,5%). Voir tableau 4.25.

#### **Quintile de bien-être économique du ménage**

La part de dépense en alimentation décroît lorsque le niveau de quintile des ménages augmente. Elle part de 60,1% pour les ménages du 1er quintile à 52,9% pour leurs homologues du 5ème quintile. Les parts des achats, autoconsommation et dons/cadeaux suivent les mêmes tendances que la dépense alimentaire. Toutefois, pour le repas pris hors ménage, on constate que plus le niveau de quintile augmente, plus la part de dépense de ce poste est élevée. À titre d'illustration, les ménages du 1er quintile dépensent 8,7% de dépense totale pour le repas pris hors ménage contre 20,1% pour les ménages du 5ème quintile. Voir tableau 4.26.

**Tableau 4.26 : Part (%) de la Dépense totale selon le quintile de bien être du chef de ménage**

	Quintile de bien être				
	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile
Alimentaire	60.1	58.1	58.3	57.3	52.9
Achat	34.6	33.3	32.1	31.2	28.6
Autoconsommation	9.7	6.5	5.3	4.0	1.3
Dons/ cadeaux	6.1	4.4	4.0	3.0	2.1
Repas hors ménage	8.7	13.1	16.1	18.3	20.1
Fêtes	1.0	0.8	0.8	0.7	0.7
Non alimentaire total	39.9	41.9	41.7	42.7	47.1
Transport	4.2	6.1	6.4	7.1	8.8
Éducation	0.8	1.0	1.2	1.3	1.3
Santé	4.4	4.4	4.2	3.8	3.0
Logement	5.1	4.6	4.6	4.9	5.9
Biens durables	2.8	3.2	3.4	4.3	5.7
Habillement	7.6	7.5	7.3	7.1	7.1
Communication	3.8	4.3	4.4	4.5	4.7
Énergie	5.9	5.3	4.7	4.2	3.9
Entretien logement	1.3	1.1	1.0	1.0	1.1
Entretien corps	2.0	2.2	2.2	2.2	2.5
Bijoux	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Boissons alcoolisées	0.3	0.4	0.5	0.4	0.7
Autres dépenses	1.4	1.6	1.8	1.8	2.4

Les parts des dépenses des ménages pour le transport, l'éducation, les biens durables et la communication croient avec le niveau de quintile. À titre d'illustration, ce sont 4,2% des dépenses des ménages du 1er quintile qui sont allouées au transport contre 8,8% pour les ménages du 5ème quintile. Voir tableau 4.26.

#### **4.4.2 Structure de dépense des postes de consommation alimentaire**

Cette section détaille la structure de dépense des postes de consommation alimentaire des ménages et individus dans la consommation alimentaire totale. Ces postes de dépenses alimentaires sont :

- Les achats effectués et effectivement consommés ;

- L'autoconsommation de la production du ménage (agriculture, élevage, etc.) ;
- Les cadeaux/dons/prélèvements reçus et effectivement consommés.
- Le repas pris hors ménage ;
- La consommation alimentaire des fêtes religieuses et traditionnelles.

Cette section passe en revue la structure de la dépense alimentaire annuelle des ménages à travers l'indicateur « part de chaque poste de dépense » dans la dépense alimentaire totale.

Cet indicateur sera analysé selon les caractéristiques géographiques (région administrative, milieu de résidence), la taille du ménage, les caractéristiques individuelles du chef de ménage (quintile de bien-être économique, sexe, niveau d'instruction, situation matrimoniale) et la catégorie socio professionnelle dans l'activité du chef de ménage.

### **Structure globale des postes de dépenses alimentaires**

Dans l'ensemble, 55,9% des dépenses alimentaires sont allouées à l'achat des produits alimentaires dans le ménage et 28,2% aux repas pris hors ménage. La part de l'autoconsommation dans la dépense alimentaire est de 8% et 6,3% pour les dons/cadeaux/prélèvements. Seulement 1,5% des dépenses alimentaires des ménages sont orientées pour l'alimentation lors des fêtes et cérémonies religieuses.

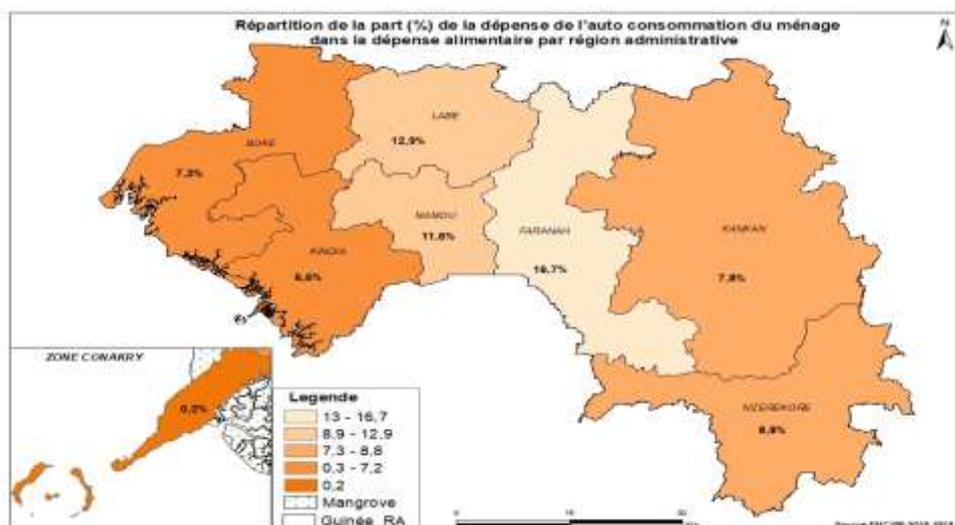
### **Caractéristiques géographiques du ménage**

#### **Région administrative**

Les régions de Kindia, Boké et Labé allouent près de deux tiers des dépenses alimentaires à l'achat des produits alimentaires dans le ménage. Ces régions allouent respectivement 64,1%, 63,9% et 63% des dépenses alimentaires à l'achat dans le ménage. Par contre, les faibles proportions allouées à l'achat sont enregistrées dans les régions de Nzérékoré (44,9%) et Kankan (49,6%).

La part de l'auto consommation dans la dépense alimentaire est plus importante dans les régions de Faranah (16,7%), Labé (12,9%) et Mamou (11,6%). Plus d'un tiers des dépenses alimentaires sont allouées aux repas pris hors ménage dans les régions de Kankan (35,6%), Conakry (38,5%) et Nzérékoré (39,5%). Par contre, dans la région de Labé, seulement 12,3% des dépenses alimentaires sont destinées aux repas pris hors ménage (Voir tableau 4.27).

**Carte 4.5 : Part (%) de l'auto consommation dans la dépense alimentaire**



**Tableau 4.27 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par région administrative**

	Consommation alimentaire					
	Total (Milliards)	Achat	Auto consommation	Dons	Dépense des fêtes	Repas hors ménage
Ensemble	41 987,9	55,9	8,0	6,3	1,5	28,2
Région administrative	-					
Boké	4 296,8	63,9	7,2	4,8	1,5	22,6
Conakry	8 447,1	58,2	0,2	1,7	1,3	38,5
Farannah	3 031,7	49,6	16,7	7,8	1,4	24,4
Kankan	8 528,0	47,9	7,8	7,2	1,5	35,6
Kindia	5 307,3	64,1	6,6	7,7	1,4	20,1
Labé	3 361,9	63	12,9	10,2	1,7	12,3
Mamou	2 944,8	59	11,6	9,4	1,4	18,5
Nzérékoré	6 070,4	44,9	8,8	5,0	1,9	39,5

### Milieu de résidence

Il ressort du tableau 4.28 que la part de l'achat dans la consommation alimentaire est légèrement élevée en milieu urbain (59,3%) qu'en milieu rural (54,1%). Par contre, la part de l'autoconsommation dans la dépense alimentaire est de 12,1% en milieu rural contre 0,6% en milieu urbain et 0,2% à Conakry. Quant aux repas pris hors ménage, sa part dans la consommation alimentaire est 35,6% en milieu urbain, 33,2% dans les autres milieux urbains et 24,1% en milieu rural. Les dons/cadeaux des produits alimentaires sont plus prononcés en milieu rural (8,2%) qu'en milieu urbain (3%) ou dans les autres milieux urbains (4,1%). Voir tableau 4.28.

**Tableau 4.28 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par milieu de résidence**

	Consommation alimentaire					
	Total (Milliards)	Achat	Auto consommation	Dons	Dépense des fêtes	Repas hors ménage
Ensemble	41 987,9	55,9	8,0	6,3	1,5	28,2
Milieu de résidence	-					
Urbain	17 724,5	59,3	0,6	3,0	1,5	35,6
Conakry	8 447,1	58,2	0,2	1,7	1,3	38,5
Autres urbains	9 277,4	60,2	1,0	4,1	1,6	33,2
Rural	24 263,4	54,1	12,1	8,2	1,6	24,1

### Quintile de bien-être économique

En ce qui concerne le quintile de bien-être économique, on constate que la disparité est plus visible en ce qui concerne le repas pris hors ménage, l'auto consommation et les dons/cadeaux/prélèvements. Plus le niveau de quintile de bien être de ménage augmente, plus la part de repas pris hors ménage dans la consommation alimentaire est élevée. Cette proportion est de 14,4% pour les ménages du 1er quintile et 37,4% pour les ménages du 5ème quintile. Près d'un tiers des dépenses alimentaires des ménages du 4ème quintile est allouée au repas pris hors ménage (31,9%). Voir tableau 4.29. Quant à l'auto consommation, 16% des dépenses du 1er quintile sont allouées à ce poste. Cette proportion est de 10,7% pour le 2ème quintile et seulement 2,4% pour le 5ème quintile.

**Tableau 4.29 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par quintile de bien-être économique du ménage**

	Consommation alimentaire					
	Total (Milliards)	Achat	Auto consommation	Dons	Dépense des fêtes	Repas hors ménage
Ensemble	41 987,9	55,9	8,0	6,3	1,5	28,2
Quintile de bien être	-					
1er quintile	4 032,1	57,8	16,0	9,9	1,8	14,4
2e quintile	5 886,8	57,6	10,7	7,4	1,6	22,7
3e quintile	7 671,8	55,4	8,6	6,6	1,5	27,9
4e quintile	9 857,5	55,1	6,4	5,2	1,4	31,9
5e quintile	14 539,8	54,7	2,4	4,1	1,5	37,4

### **Caractéristiques individuelles**

#### **Sexe du chef de ménage**

Dans les ménages dirigés par les femmes, 60,6% des dépenses alimentaires sont allouées aux achats des produits alimentaires du ménage, 22,4% au repas pris hors ménage, 8,2% aux dons des produits, 7,1% à l'autoconsommation et 1,6% aux dépenses des fêtes et cérémonies religieuses. Dans les ménages dirigés par les hommes, ces proportions sont respectivement égales à : 54,7% ; 29,7% ; 5,8% ; 8,3% et 1,5%. Voir tableau 4.30.

**Tableau 4.30 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par sexe du chef de ménage**

	Consommation alimentaire					
	Total (Milliards)	Achat	Auto consommation	Dons	Dépense des fêtes	Repas hors ménage
Ensemble	41 987,9	55,9	8,0	6,3	1,5	28,2
Sexe du CM	-					
Masculin	34 802,1	54,7	8,3	5,8	1,5	29,7
Féminin	7 185,8	60,6	7,1	8,2	1,6	22,4

#### **Situation matrimoniale du chef de ménage**

Près de la moitié des dépenses alimentaires des célibataires sont allouées au repas pris hors ménage (45,9%). Quant à l'autoconsommation, elle représente 8% de la consommation alimentaire des célibataires contre 6,3% pour les dons. Dans les ménages polygames, la part des dépenses du repas pris hors ménage est de 23,6% et celle des achats 56,2%. Dans ces ménages, 11,7% des dépenses de consommation alimentaire sont orientées vers la consommation des produits. Un tiers des dépenses des ménages dirigés par les divorcés/séparés sont allouées au repas pris hors ménage (33,5%). Voir tableau 4.31.

**Tableau 4.31 : Part (%) des postes alimentaires dans la dépense alimentaire totale par statut matrimonial du chef de ménage**

	Consommation alimentaire					
	Total (Milliards)	Achat	Auto consommation	Dons	Dépense des fêtes	Repas hors ménage
Ensemble	41 987,9	55,9	8,0	6,3	1,5	28,2
Statut matrimonial du CM	-					
célibataire	975,5	47,1	1,9	2,8	2,4	45,9
Marié monogame	25 824,1	56	7,4	5,8	1,5	29,2
Marié polygame	10 931,2	56,2	11,7	7,2	1,4	23,6
veuf/ve	3 690,7	58,3	6,4	8,8	1,7	24,8
Divorcé/séparé	566,5	53,3	5,3	6,0	1,9	33,5

#### 4.4.3 Dépense moyenne des postes de consommation alimentaire

Cette section appréhende les dépenses moyennes des ménages et par tête pour les différents postes de dépenses alimentaires dans la dépense totale.

##### *Caractéristiques géographiques du ménage*

##### Région administrative

En considérant les différents postes de dépense alimentaire, on constate que l'achat, affiche la moyenne annuelle la plus élevée au niveau des ménages. Au niveau national, cette moyenne pour l'achat des produits est de 9 432 784 GNF. Elle atteint 11 861 021 GNF dans la ville de Conakry et 9 823 686 GNF à Boké. Voir tableau 4.32.

Dans la région de Faranah, la dépense moyenne des ménages pour l'achat des produits alimentaires est la plus faible (7 188 344 GNF). Elle est aussi inférieure à la moyenne nationale dans les ménages des régions de Labé, Mamou et Nzérékoré. Voir tableau 4.32.

La dépense moyenne pour l'auto consommation est de 2 426 279 GNF par an au niveau national ; quant aux dons/cadeau/prélèvements, cette dépense est de 1 370 205 GNF. À l'exception de Conakry (1 003 776 GNF), la dépense moyenne des ménages pour l'autoconsommation est supérieure à deux millions GNF dans toutes les régions ; elle atteint son plus haut niveau à Faranah (3 248 497 GNF). Voir tableau 4.32.

Pour la dépense moyenne des fêtes (alimentation), les ménages des régions de Kankan (247 446 GNF), Nzérékoré (244 247 GNF) et Conakry (231 892 GNF) se distinguent des autres régions pour le niveau élevé. Voir tableau 4.32.

**Tableau 4.32a : Dépense moyenne (GNF) des ménages des postes de consommation alimentaires par région administrative**

	Dépense moyenne annuelle des ménages					
	Ensemble	Achat	Auto conso	Dons	Dépense fêtes	Repas hors ménage
Ensemble	17 246 939	9 432 784	2 426 279	1 370 205	211 447	6 026 170
Boké	15 690 380	9 823 686	2 066 044	1 098 252	188 190	4 720 466
Conakry	21 201 034	11 861 021	1 003 776	968 610	231 892	8 877 670
Faranah	14 965 725	7 188 344	3 248 497	1 239 069	177 743	4 433 494
Kankan	20 104 760	9 683 532	2 756 959	1 708 720	247 446	7 454 748
Kindia	14 927 466	9 547 005	2 178 270	1 565 264	175 226	3 900 554
Labé	13 317 099	8 406 447	2 170 714	1 332 523	193 198	2 525 567
Mamou	15 611 728	9 046 705	2 056 266	1 430 716	190 982	4 087 071
Nzérékoré	17 913 665	8 153 159	2 464 392	1 174 569	244 247	7 767 012

**Tableau 4.32b : Dépense moyenne (GNF) par tête des postes de consommation alimentaires par région administrative**

Dépense moyenne annuelle par tête					
Ensemble	Achat	Auto consommat	Dons	Dépense des fêtes	Repas hors ménage
3 486 181	1 906 541	473 093	276 332	42 605	1 199 870
3 464 492	2 166 568	420 232	241 308	41 285	1 019 231
4 435 720	2 479 816	205 918	198 375	48 195	1 854 022
2 808 820	1 348 976	604 349	237 417	33 360	824 991
3 790 208	1 825 568	480 562	320 961	46 609	1 404 960
2 966 511	1 901 143	410 997	309 971	34 737	764 026
2 957 698	1 867 053	474 649	306 984	42 872	538 295
3 514 937	2 033 766	470 247	322 548	42 804	884 217
3 360 006	1 529 261	454 667	214 713	45 737	1 454 466

La dépense moyenne annuelle par tête pour l'alimentation est de 3 486 181 GNF. L'analyse du tableau ci-dessous dévoile qu'elle est plus élevée pour l'achat des produits alimentaires (1 906 541 GNF) et le repas pris hors ménage (1 199 870 GNF). Voir tableau 4.32.

En analysant selon les régions administratives, on constate que la dépense moyenne par tête pour le repas pris hors ménage est très élevée dans les régions de Conakry (1 854 022 GNF), Nzérékoré (1 454 466 GNF) et Kankan (1 404 960 GNF). C'est dans la région de Labé que cette dépense atteint son plus bas niveau (538 295 GNF). Voir tableau 4.32.

### Milieu de résidence

Cette partie analyse les dépenses moyennes annuelles des ménages et par tête des différents postes alimentaires dans la dépense totale selon le milieu de résidence. Ces dépenses moyennes sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 20 523 055 GNF contre 15 445 788 GNF pour la dépense moyenne des ménages et 4 159 632 GNF contre 3 117 477 GNF pour la dépense moyenne par tête). Pour les autres milieux urbains, ces dépenses sont respectivement égales à 19 942 398 GNF et 3 936 542 GNF. Voir tableau 4.33.

**Tableau 4.33 : Dépense moyenne (GNF) des ménages et par tête des postes de consommation alimentaires par milieu de résidence**

	Milieu de résidence			
	Urbain	Conakry	Autres Urbains	Rural
	Dépense moyenne annuelle des ménages			
Ensemble	20 523 055	21 201 034	19 942 398	15 445 788
Achat	11 708 890	11 861 021	11 578 576	8 179 469
Auto consommation	1 123 401	1 003 776	1 148 862	2 548 268
Dons	1 293 338	968 610	1 453 719	1 396 240
Dépense des fêtes	238 943	231 892	244 912	196 404
Repas hors ménage	8 046 940	8 877 670	7 324 322	4 821 733
	Dépense moyenne annuelle par tête			
Ensemble	4 159 632	4 435 720	3 936 542	3 117 477
Achat	2 373 056	2 479 816	2 286 671	1 650 744
Auto consommation	203 353	205 918	202 883	500 497
Dons	255 554	198 375	282 335	283 565
Dépense des fêtes	48 193	48 195	48 191	39 553
Repas hors ménage	1 625 857	1 854 022	1 439 127	951 809

En tenant compte des postes de dépense alimentaire dans la dépense totale, on observe de fortes inégalités entre urbain ; autres urbains et rural. Pour l'achat des produits alimentaires, la dépense moyenne des ménages est de 11 708 890 GNF en milieu urbain et 8 179 469 GNF en milieu rural. Par contre, quant à l'autoconsommation, cette moyenne est plus élevée en milieu rural (2 548 268 GNF) qu'en milieu urbain (1 123 401 GNF). La dépense moyenne des ménages pour le repas pris hors ménage est presque deux fois plus élevée en milieu urbain (8 046 940 GNF) par rapport au milieu rural (4 821 733 GNF). Voir tableau 4.33.

La dépense moyenne par tête du repas pris hors ménage est plus élevée en milieu urbain (1 625 857 GNF) comparativement aux autres milieux urbains (1 439 127 GNF) et au milieu rural (951 809 GNF). Quant à la moyenne par tête de l'autoconsommation, elle est deux fois plus faible en milieu urbain (203 353 GNF) qu'en milieu rural (500 497 GNF). Voir tableau 4.33.

### Quintile de bien-être économique

Les dépenses moyennes annuelles des ménages et par tête de la consommation alimentaire augmentent avec le quintile de bien-être économique du ménage. À titre d'illustration, pour :

- achat des produits alimentaires (on passe de 5 918 662 GNF pour le 1er quintile à 10 679 948 GNF pour le 5ème quintile) Voir tableau 4.34.
- repas hors ménage (on passe de 2 216 503 GNF pour le 1er quintile GNF à 8 833 567 GNF pour le 5ème quintile) Voir tableau 4.34.
- dépense des fêtes religieuses (on passe de 163 205 GNF pour le 1er quintile à 251 414 GNF pour le 5ème quintile). Voir tableau 4.34.

En ce qui concerne la dépense alimentaire moyenne annuelle par tête, elle passe de 1 672 909 GNF pour le 1er quintile à 6 039 180 GNF pour le 5ème quintile. L'écart entre les dépenses moyennes se creuse profondément entre le 1er quintile et le 5ème quintile quand il s'agit du repas pris hors ménage par tête. Cette dépense passe de 338 089 GNF pour le 1er quintile à 2 397 652 GNF pour 5ème quintile. Voir tableau 4.34.

**Tableau 4.34 : Dépense moyenne (GNF) des ménages et par tête des postes de consommation alimentaires par taille du ménage, quintile de bien-être économique du chef de ménage**

	Ensemble	Quintile de bien être				
		1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile
Dépense moyenne annuelle des ménages						
Ensemble	17 246 939	10 393 775	13 702 926	16 571 424	19 815 183	22 145 448
Achat	9 432 784	5 918 662	7 687 398	9 044 816	10 679 948	11 970 053
Auto consommation	2 426 279	2 327 888	2 347 231	2 679 646	2 763 049	1 918 510
Dons	1 370 205	1 274 667	1 352 604	1 406 222	1 354 918	1 447 360
Dépense des fêtes	211 447	163 205	183 781	206 956	224 405	251 414
Repas hors ménage	6 026 170	2 216 503	3 791 754	5 346 049	7 145 786	8 833 567
Dépense moyenne annuelle par tête						
Ensemble	3 486 181	1 672 909	2 443 951	3 183 576	4 093 987	6 039 180
Achat	1 906 541	951 147	1 372 257	1 737 482	2 204 966	3 264 244
Auto consommation	473 093	369 039	424 919	548 400	601 489	532 485
Dons	276 332	204 592	243 719	283 272	284 513	407 189
Dépense des fêtes	42 605	26 156	32 735	39 671	46 222	68 247
Repas hors ménage	1 199 870	338 089	654 684	1 003 815	1 448 984	2 397 652

### Caractéristiques individuelles

**Tableau 4.35 : Dépense moyenne (GNF) des ménages et par tête des postes de consommation alimentaires par sexe du chef de ménage**

Rubriques	Ensemble	Sexe du CM	
		Masculin	Féminin
Dépense moyenne annuelle des ménages			
Moyenne globale	17 246 939	17 999 985	14 341 159
Achat	9 432 784	9 723 174	8 311 573
Auto consommation	2 426 279	2 659 240	1 542 672
Dons	1 370 205	1 403 295	1 257 530
Dépense des fêtes	211 447	218 747	183 287
Repas hors ménage	6 026 170	6 290 522	4 910 654
Dépense moyenne annuelle par tête			
Moyenne globale	3 486 181	3 469 905	3 567 216
Achat	1 906 541	1 874 520	2 065 947
Auto consommation	473 093	483 787	413 353
Dons	276 332	265 465	327 232
Dépense des fêtes	42 605	42 035	45 441
Repas hors ménage	1 199 870	1 203 667	1 179 751

### Sexe du chef de ménage

Quel que soit le poste de dépense alimentaire des ménages, la dépense moyenne en alimentation est plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. L'écart est très élevé quand il s'agit du repas pris hors ménage, avec une moyenne de 6 290 522 GNF dans les ménages dirigés par hommes contre 4 910 654 GNF pour les ménages dirigés par les femmes.

Quant à la dépense alimentaire moyenne annuelle par tête, elle est légèrement élevée pour le repas pris hors ménage chez individus vivants dans les ménages dirigés par les hommes (1 203 667 GNF) que ceux vivants dans les ménages dirigés par les femmes (1 179 751 GNF). Voir tableau 4.35.

#### **4.4.4 Structure de dépenses des produits alimentaires dans les ménages**

L'analyse de la structure de consommation des produits alimentaires dans le ménage se fait par rapport aux 13 grands groupes de produits élaborés. Il s'agit de : riz, autres céréales, les pains/pâte/biscuit/gâteau/beignet, viandes, poissons et fruits de mer, laits et produits laitiers/œufs, huiles et graisses, fruits, légumes, légumineuses et graines, tubercules et plantains, sucres et miels, épices et condiments, boissons.

La dépense totale des ménages des produits alimentaires est de 27 902,5 milliards GNF en Guinée en 2019. Cette dépense représente 38% de la dépense totale et 66,5% de la dépense alimentaire des ménages.

Environ 15% des dépenses alimentaires sont allouées au riz (14,9%). Les dépenses des viandes et des poissons sont aussi fortement représentées dans la consommation alimentaire, avec des proportions respectives de 8% et 7,8%. Les parts du Pain/pâte/Biscuit/gâteau, des huiles et du lait dans la consommation alimentaire représentent respectivement 4,4%, 3,8% et 3%. Quant aux épices/condiments et boissons, ils représentent aussi 4,3% et 2,1%. (Voir tableau 4.32). Voir tableau 4.36.

#### ***Caractéristiques géographiques du ménage***

##### **Région administrative**

Cette partie s'intéresse à l'analyse de la part des dépenses des produits alimentaires dans la dépense alimentaire totale selon les régions administratives.

La part de la dépense des produits alimentaires dans la dépense alimentaire est fortement élevée dans les régions de Labé (83,9%), Kindia (75,9%), Mamou (75,5%) et Boké (72,2%). Cette proportion est faible dans la région de Nzérékoré (56,5%) et à Conakry (57,7%) par rapport aux autres régions. Voir tableau 4.36.

**Tableau 4.36 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon région administrative**

Rubriques	Total	Région administrative							
		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Nzérékoré
Dépense totale produit (Milliard GNF)	27902,5	3103,3	4877,9	2144,2	5276,7	4026,5	2820,0	2223,6	3430,4
dépense alimentaire (Milliard GNF)	41987,9	4296,8	8447,1	3031,7	8528,0	5307,3	3361,9	2944,8	6070,4
Dépense totale ménage (Milliard GNF)	73431,8	7351,0	16472,2	4992,4	14889,3	9216,8	5278,5	4863,9	10367,7
Proportion produit dans dépense alimentaire (%)	66,5	72,2	57,7	70,7	61,9	75,9	83,9	75,5	56,5
Proportion produit dans dépense totale (%)	38,0	42,2	29,6	42,9	35,4	43,7	53,4	45,7	33,1
Proportion produit dans dépense totale produit (%)	100,0	11,1	17,5	7,7	18,9	14,4	10,1	8,0	12,3
<b>Part dans la dépense alimentaires (%)</b>									
Riz	14,9	17,0	9,5	20,1	12,2	19,1	17,9	13,7	17,5
Autres céréales	1,9	0,5	0,4	3,5	3,4	0,7	4,2	2,3	1,3
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	4,4	4,7	4,3	3,6	4,0	4,8	6,1	6,0	3,2
Viandes	8,0	7,0	6,2	10,5	9,6	6,6	10,7	7,9	7,6
Poissons et fruits de mers	7,8	9,9	8,8	5,6	6,5	10,3	7,6	8,5	5,3
Lait et produits laitiers, œuf	3,0	3,4	3,8	2,3	2,6	2,8	3,6	4,2	2,0
Huiles et graisses	3,8	5,4	4,1	3,5	2,6	5,8	3,7	4,4	2,5
Fruits	2,7	2,7	2,3	2,1	1,8	3,6	4,4	4,0	2,1
Légumes	7,1	7,1	7,1	6,8	6,5	8,4	9,7	9,4	4,7
Légumineuses et graines	2,4	2,4	1,1	3,2	3,0	2,3	3,8	3,1	2,2
Tubercules et plantains	2,1	1,8	2,2	2,0	1,9	1,9	2,8	2,5	2,5
Sucre et miel	1,8	2,2	1,4	2,1	1,6	2,0	2,7	2,6	1,4
Épices et condiments	4,3	5,6	4,3	3,7	3,5	5,7	4,8	5,1	2,8
Boissons	2,1	2,5	2,3	1,6	2,8	1,9	1,9	1,7	1,4

Dans la région de Labé, plus de la moitié des dépenses totales des ménages est consacrée aux produits alimentaires (53,4%). Cette proportion est de 33,1% à Nzérékoré et 29,6% à Conakry. Voir tableau 4.36.

La part de dépense de riz dans la dépense alimentaire est très importante dans les régions de Faranah (20,1%), Kindia (19,1%), Labé (17,9%), Nzérékoré (17,5%) et Boké (17%). Quant à la viande, sa part de dépense est supérieure à la moyenne nationale dans les régions de Labé (10,7%), Faranah (10,5%) et Kankan (9,6%). Pour le poisson, les régions de Kindia, Boké, Conakry et Mamou enregistrent les proportions les plus élevées dans la dépense alimentaire, respectivement 10,3% ; 9,9%, 8,8% et 8,5%. La forte consommation du pain/gâteaux/pâtes/biscuit est révélée dans les régions de Labé (6,1%) et Mamou (6%).

### Milieu de résidence

Alors que 60,7% des dépenses alimentaires des ménages sont allouées aux produits alimentaires en milieu urbain, en milieu rural, cette proportion est de 70,1% ; soit un écart de 10 points. Dans les autres milieux urbains (excepté Conakry), on enregistre 63,3%. Voir

tableau 4.37. La part de la dépense des produits alimentaires dans la dépense totale est de 42,6% en milieu rural alors qu'elle est de 32,4% en milieu urbain et 35,2% dans les autres milieux urbains.

**Tableau 4.37 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon milieu de résidence**

Rubriques	Total	Milieu de			
		Conakry	Urbain	Rural	Autres urbains
Dépense totale des produits (Milliard GNF)	27902,5	4877,9	10751,5	17151,1	5873,6
Dépense alimentaire (Milliard GNF)	41987,9	8447,1	17724,5	24263,4	9277,4
Dépense totale (Milliard GNF)	73431,8	16472,2	33181,7	40250,1	16709,5
Proportion produit dans dépense alimentaire (%)	66,5	57,7	60,7	70,7	63,3
Proportion produit dans dépense totale (%)	38,0	29,6	32,4	42,6	35,2
Proportion produit dans dépense totale produit (%)	100,0	17,5	38,5	61,5	21,1
<b>Part (%) dans la dépense alimentaire</b>					
Riz	14,9	9,5	10,8	17,9	11,9
Autres céréales	1,9	0,4	0,8	2,7	1,1
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	4,4	4,3	4,5	4,3	4,8
Viandes	8,0	6,2	7,1	8,7	7,9
Poissons et fruits de mers	7,8	8,8	8,3	7,4	7,8
Lait et produits laitiers, œuf	3,0	3,8	3,9	2,4	4,0
Huiles et graisses	3,8	4,1	4,1	3,7	4,0
Fruits	2,7	2,3	2,3	2,9	2,3
Légumes	7,1	7,1	7,0	7,3	6,9
Légumineuses et graines	2,4	1,1	1,4	3,1	1,7
Tubercules et plantains	2,1	2,2	2,2	2,1	2,2
Sucre et miel	1,8	1,4	1,5	2,1	1,7
Épices et condiments	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3
Boissons	2,1	2,3	2,5	1,8	2,6

L'analyse des parts des dépenses des produits alimentaires dans la dépense alimentaire totale par type de produits selon le milieu de résidence dévoile des disparités importantes. À titre d'illustration, en milieu rural, le riz (17,9%), les viandes (8,7%), les légumes (7,3%), légumineuses/graines (3,1%), les fruits (2,9%) et les autres céréales (2,7%) sont fortement dépensés par rapport au milieu urbain. Par contre, en milieu urbain, ce sont les produits poissons (8,3%), lait/produits laitiers (3,9%), huiles (4,1%), boissons (2,5%) qui ont des proportions de dépenses très élevées comparativement au milieu rural. Voir tableau 4.37.

### **Mode d'acquisition**

Dans les achats alimentaires, la part des dépenses des produits alimentaires est de 65,6% ; cette proportion est de 57,8% pour l'autoconsommation. La quasi-totalité des dons provient des produits alimentaires. Voir tableau 4.38.

Dans l'achat de la consommation alimentaire, il est alloué 14,3% des dépenses au riz ; 7,1% à la viande ; 8,7% aux poissons ; 4,7% aux épices ; 3,3% aux laits/produits laitiers ; 4,3% aux huiles. Voir tableau 4.38. Parmi les produits de l'autoconsommation dans la consommation alimentaire, il a été obtenu 20,9% des dépenses pour le riz ; viande (9%) ; poissons (1,6%) ; épices/condiments (1,3%). Voir tableau 4.38.

**Tableau 4.38 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon le mode d'acquisition**

Rubriques	Total			
		Achat	Auto Consommation	Don
Dépense totale des produits (Milliard GNF)	27902,5	22 983,0	2 818,3	2 101,3
Dépense alimentaire (Milliard GNF)	41987,9	35023,9	4872,6	2091,5
Proportion produit dans dépense alimentaire (%)	66,5	65,6	57,8	100,0
Proportion produit dans dépense totale produit (%)	100,0	82,4	10,1	7,5
<b>Produits alimentaires</b>				
Riz	14,9	14,3	20,9	12,2
Autres céréales	1,9	1,0	6,4	5,0
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	4,4	5,1	0,2	3,1
Viandes	8,0	7,1	9,0	21,1
Poissons et fruits de mers	7,8	8,7	1,6	6,7
Lait et produits laitiers, œuf	3,0	3,3	0,8	3,9
Huiles et graisses	3,8	4,3	0,8	3,0
Fruits	2,7	1,6	4,7	15,6
Légumes	7,1	7,3	4,8	9,8
Légumineuses et graines	2,4	2,0	4,7	4,4
Tubercules et plantains	2,1	1,9	2,3	6,1
Sucre et miel	1,8	2,1	0,1	2,1
Épices et condiments	4,3	4,7	1,3	4,3
Boissons	2,1	2,3	0,2	3,3

**Tableau 4.39 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages par mode d'acquisition**

Rubriques	Achat	Auto Consommation	Don
Riz	11,9	2,4	0,6
Autres céréales	0,9	0,7	0,3
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	4,2	0,0	0,2
Viandes	5,9	1,0	1,1
Poissons et fruits de mers	7,2	0,2	0,3
Lait et produits laitiers, œuf	2,8	0,1	0,2
Huiles et graisses	3,6	0,1	0,1
Fruits	1,3	0,5	0,8
Légumes	6,1	0,6	0,5
Légumineuses et graines	1,7	0,5	0,2
Tubercules et plantains	1,6	0,3	0,3
Sucre et miel	1,7	0,0	0,1
Épices et condiments	3,9	0,1	0,2
Boissons	1,9	0,0	0,2

Le tableau 4.39 donne la part des dépenses produits alimentaires dans la dépense alimentaire totale par mode d'acquisition.

Dans la consommation alimentaire, 11,9% des dépenses ont été allouées à l'achat du riz ; 2,4% à l'autoconsommation du riz et 0,6% au dons/cadeau du riz. Voir tableau 4.39.

Pour la viande, 5,9% des dépenses ont été faites par l'achat ; 1% comme autoconsommation et 1,1% comme dons. Voir tableau 4.39.

Ce sont 7,2% des dépenses alimentaires qui ont été orientées à l'achat de poissons et 3,9% à l'achat des épices/condiments.

#### **Quintile de bien-être économique et sexe du chef de ménage**

La part des dépenses des produits alimentaires dans la dépense alimentaire baisse lorsque le niveau de quintile de bien être augmente. Cette proportion passe de 81,6% pour les ménages du 1er quintile à 59,9% pour les ménages du 5ème quintile. Dans la dépense totale, cette proportion passe de 49,1% pour le 1er quintile à 32,7% pour le 5ème quintile. Voir tableau 4.40.

**Tableau 4.40 : Part (%) des dépenses de la consommation des produits alimentaires dans les ménages selon quintile de bien-être économique du chef de ménage**

Rubriques							
	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Masculin	Féminin
Dépense totale (Milliard GNF)	3290,2	4324,3	5239,0	6333,8	8715,3	22931,1	4971,4
Dépense alimentaire (Milliard GNF)	4032,1	5886,8	7671,8	9857,5	14539,8	34802,1	7185,8
Dépense Totale produit (Milliard GNF)	6702,4	10079,0	13102,2	16867,3	26680,9	61144,9	12286,9
Proportion produit dans dépense alimentaire (%)	81,6	73,5	68,3	64,3	59,9	65,9	69,2
Proportion produit dans dépense totale (%)	49,1	42,9	40,0	37,6	32,7	37,5	40,5
Proportion produit dans dépense totale produit (%)	11,8	15,5	18,8	22,7	31,2	82,2	17,8
Riz	25,6	19,7	16,4	14,0	9,8	14,9	15,1
Autres céréales	3,0	2,2	2,2	1,8	1,3	1,9	1,8
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	4,4	4,9	4,8	4,4	4,0	4,3	4,7
Viandes	7,6	7,1	8,1	7,8	8,6	8,1	7,7
Poissons et fruits de mers	7,4	8,1	7,7	8,0	7,6	7,6	8,3
Lait et produits laitiers, œuf	1,7	2,4	2,6	3,1	3,9	3,0	3,3
Huiles et graisses	4,8	4,6	4,0	3,7	3,3	3,7	4,4
Fruits	4,0	3,2	2,6	2,4	2,2	2,6	3,1
Légumes	8,3	8,1	7,5	7,0	6,3	7,0	7,9
Légumineuses et graines	3,7	2,9	2,6	2,2	1,9	2,4	2,3
Tubercules et plantains	2,1	2,1	2,1	2,0	2,3	2,1	2,2
Sucre et miel	2,5	2,3	1,9	1,8	1,5	1,8	1,8
Épices et condiments	5,3	4,6	4,2	4,1	4,1	4,2	4,8
Boissons	1,2	1,4	1,6	2,0	3,0	2,2	1,7

Par ailleurs, la part des dépenses des produits alimentaires dans la dépense totale des produits atteint 31,2% pour le 5ème quintile alors qu'elle n'est que de 11,8% pour le 1er quintile. Voir tableau 4.40.

Plus le niveau de quintile des ménages augmente, plus la part de consommation de riz, des huiles, des légumes, des épices/condiments et de sucres/miels baisse. À titre d'exemple, un quart des dépenses alimentaires des ménages du 1er quintile est alloué au riz (25,6%) contre 14% pour le 4ème quintile et 9,8% pour le 5ème quintile. La dépense du lait/produits laitiers représente 3,9% de la dépense alimentaire pour les ménages du 5ème quintile contre 1,7% pour les ménages du 1er quintile. Voir tableau 4.40

## ***Caractéristiques individuelles du chef de ménage***

### **Sexe du chef de ménage**

En tenant compte du sexe du chef de ménage, on constate que les ménages dirigés par les hommes, allouent 65,9% des dépenses alimentaires et 37,5% de dépense totale à la consommation des produits alimentaires dans les ménages contre respectivement 69,2% et 40,5% pour les ménages dirigés par les femmes. Voir tableau 4.40.

Par ailleurs, dans les ménages des femmes, la part de dépense allouées aux riz, aux poissons, aux laits/produits laitiers, aux huiles, aux fruits, aux légumes et aux épices est plus élevée que dans les ménages dirigés par les hommes.

### **4.4.5 Dépense moyenne annuelle des produits alimentaires dans les ménages**

Cette section passe en revue la dépense moyenne des ménages en produits alimentaires. Les résultats ont été analysés selon la région administrative, le milieu de résidence, le quintile de bien-être économique du chef de ménage, le sexe du chef de ménage, la situation matrimoniale du chef de ménage et le niveau d'instruction du chef de ménage. Voir tableau 4.41.

Les produits pris individuellement laisse entrevoir de grandes disparités au niveau national et quelle que soit la région administrative. Le riz et la viande demeurent les produits alimentaires les plus dispendieux en Guinée. Les ménages dépensent en moyenne par an 1 971 843 GNF pour le riz et 1 571 188 GNF pour la viande. Les poissons (682 835 GNF), les autres céréales (624 747 GNF), pains/pâtes/biscuits (458 517 GNF) et les huiles (425 371 GNF) sont aussi des postes de dépenses importants pour les ménages. Voir tableau 4.41.

## ***Caractéristiques géographiques du ménage***

### **Région administrative**

En s'intéressant à l'analyse de la dépense moyenne des produits alimentaires par région administrative, on constate que le riz et la viande constituent les produits alimentaires qui nécessitent des dépenses moyennes les plus élevées. Néanmoins, des disparités subsistent entre les régions. Les ménages des régions de Nzérékoré (2 390 297 GNF), Kindia (2 240 669 GNF) et Boké (2 178 202 GNF) enregistrent les dépenses moyennes les plus élevées pour ce produit. La plus faible dépense moyenne pour le riz est enregistrée dans la région de Mamou (1 490 436 GNF). Voir tableau 4.41.

Pour la viande, ce sont les ménages des régions de Labé (1 845 791 GNF), Kindia (1 711 240 GNF) et Boké (1 676 351 GNF) qui affichent les fortes dépenses moyennes annuelles. Les plus petites dépenses annuelles pour la viande sont enregistrées dans la région de Nzérékoré (1 182 097 GNF). Voir tableau 4.41.

La dépense moyenne annuelle pour le poisson est très élevée à Conakry (844 401 GNF) et atteint son plus bas niveau dans la région de Faranah (480 182 GNF). Voir tableau 4.41.

**Tableau 4.41 : Dépense moyenne (GNF) des ménages des produits dans les ménages par région administrative**

Produits alimentaires	Totale	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Nzérékoré
Ensemble	455 056	517 498	457 031	412 256	454 486	523 767	452 119	434 953	389 883
Produits alimentaire									
Riz	1 971 843	2 178 202	1 811 033	2 118 580	1 588 105	2 240 669	2 085 527	1 490 436	2 390 297
Autres céréales	624 747	547 491	442 877	643 414	716 437	521 899	771 078	503 238	473 091
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	458 517	482 579	574 937	342 653	418 602	538 298	501 786	578 449	296 227
Viandes	1 571 188	1 676 351	1 549 159	1 596 632	1 651 187	1 711 240	1 845 791	1 667 337	1 182 097
Poissons et fruits de mers	682 835	844 401	688 670	480 182	739 147	771 822	674 511	729 462	482 257
Lait et produits laitiers, œuf	427 389	434 241	463 588	331 125	419 744	422 025	433 841	467 965	383 680
Huiles et graisses	425 371	531 259	416 999	330 599	328 707	527 924	424 140	513 955	365 323
Fruits	291 931	320 482	321 112	214 919	254 895	430 471	312 839	269 515	216 579
Légumes	212 022	253 519	247 648	167 967	209 611	251 723	205 570	229 103	136 816
Légumineuses et graines	308 237	315 261	250 633	292 043	359 838	315 726	376 983	348 430	226 682
Tubercules et plantains	321 868	355 022	332 418	286 265	395 914	360 214	354 152	294 378	243 098
Sucre et miel	287 274	309 975	270 321	260 437	248 767	313 726	334 606	347 721	262 876
Épices et condiments	187 484	236 563	232 991	138 932	166 823	234 640	155 052	182 933	134 467
Boissons	315 604	348 354	298 576	234 850	387 487	291 657	286 631	264 183	309 320

## **Milieu de résidence**

<b>Produits alimentaires</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Capital</b>	<b>Autres urbains</b>
Ensemble	453 338	456 140	457 031	450 317
Produits alimentaire				
Riz	1 796 476	2 060 208	1 811 033	1 786 021
Autres céréales	438 377	686 674	442 877	436 906
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	543 279	409 409	574 937	519 673
Viandes	1 535 108	1 593 333	1 549 159	1 525 177
Poissons et fruits de mers	688 016	678 642	688 670	687 353
Lait et produits laitiers, œuf	467 233	387 966	463 588	470 480
Huiles et graisses	433 020	419 431	416 999	448 990
Fruits	288 598	293 921	321 112	264 643
Légumes	229 427	201 263	247 648	214 693
Légumineuses et graines	262 337	327 341	250 633	269 548
Tubercules et plantains	313 406	328 566	332 418	298 355
Sucre et miel	282 311	290 065	270 321	292 124
Épices et condiments	222 225	168 201	232 991	213 246
Boissons	327 819	304 528	298 576	355 321

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la dépense moyenne annuelle des ménages en produit alimentaire est légèrement élevée en milieu rural (456 140 GNF) qu'en milieu urbain (453 338 GNF). Toutefois, la capitale Conakry enregistre une moyenne plus élevée (457 031 GNF). Le niveau élevé de la dépense moyenne en milieu rural est dû aux dépenses en riz (2 060 208 GNF), autres céréales (686 674 GNF), légumineuses/graines (327 341 GNF). Voir tableau 4.42.

La dépense moyenne des ménages en pains/pâtes est plus élevée en milieu urbain (543 279 GNF) qu'en milieu rural (409 409 GNF). Voir tableau 4.42.

### **Quintile de bien-être économique**

(GNF) La dépense moyenne annuelle des ménages pour le riz est quasiment constante dans les ménages du 1er au 4ème quintile. Toutefois, cette dépense atteint son plus faible niveau dans les ménages du 5ème quintile. Elle varie de 2 166 597 GNF pour les ménages du 1er quintile à 1 666 087 GNF pour les ménages du 5ème quintile. Voir tableau 4.43.

### **Caractéristiques individuelles du chef de ménage**

#### **Sexe du chef de ménage**

En considérant le sexe des chefs de ménage, on constate que quel que soit le produit alimentaire, la dépense moyenne des ménages dirigés par les hommes est plus élevée que dans les ménages dirigés par les femmes. Voir tableau 4.43.

**Tableau 4.43 : Dépense moyenne (GNF) par tête et des ménages des produits dans les ménages par quintile de bien-être économique et sexe du chef de ménage**

Produits alimentaires	Quintile de bien-être économique					Sexe	
	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Masculin	Féminin
Ensemble	439 801	449 403	459 548	478 133	445 428	468 557	401 673
Riz	2 166 597	2 068 569	2 056 530	2 066 566	1 666 087	2 039 418	1 703 152
Autres céréales	740 157	681 286	643 464	640 660	517 624	662 101	484 594
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	419 414	449 808	475 916	485 933	446 731	466 155	427 424
Viandes	1 510 270	1 510 185	1 543 944	1 606 257	1 601 187	1 596 086	1 455 920
Poissons et fruits de mers	548 961	659 691	683 021	743 911	698 359	696 245	628 889
Lait et produits laitiers, œuf	343 057	378 799	414 704	444 083	451 258	432 464	406 538
Huiles et graisses	409 081	437 739	427 912	438 592	414 495	430 017	407 140
Fruits	348 066	319 697	296 434	288 476	258 115	298 319	268 757
Légumes	185 422	208 187	211 266	227 416	214 709	216 626	194 443
Légumineuses et graines	313 451	307 310	324 579	315 342	290 201	317 486	268 600
Tubercules et plantains	318 807	305 253	310 923	330 463	329 711	330 912	285 715
Sucre et miel	288 684	308 197	293 821	302 893	260 947	295 691	252 200
Épices et condiments	151 376	168 573	177 034	198 686	215 840	192 776	167 825
Boissons	215 804	215 230	275 117	327 359	377 455	330 883	243 630

### **Mode d'acquisition des produits**

Cette sous-section analyse les dépenses moyennes des ménages des produits alimentaires selon le mode d'acquisition.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la dépense moyenne annuelle des ménages en produit alimentaire est plus élevée pour l'autoconsommation (668 891 GNF) que l'achat (448 299 GNF). Le niveau élevé de la dépense moyenne pour l'autoconsommation est dû aux dépenses en riz (2 239 933 GNF), autres céréales (848 081 GNF), viandes (2 004 451 GNF), poissons (945 535 GNF) ; légumineuses/graines (445 458 GNF). Voir tableau 4.44.

La dépense moyenne des ménages pour l'achat de riz est de 1 988 584 GNF, la viande (1 555 646 GNF), le poisson (682 835 GNF). Voir tableau 4.44.

**Tableau 4.44 : Dépense moyenne(GNF) par tête et des ménages des produits dans les ménages par mode d'acquisition des produits**

Produits alimentaires	Total	Achat	Auto Consommation	Don
		455 056	448 299	668 891
Riz	1 971 843	1 988 584	2 239 933	1 199 818
Autres céréales	624 747	553 527	848 081	466 044
Pains, pâte, Biscuit, gâteau	458 517	467 119	585 238	297 101
Viandes	1 571 188	1 555 646	2 004 451	1 355 009
Poissons et fruits de mers	682 835	681 401	945 535	613 110
Lait et produits laitiers, œuf	427 389	431 271	503 662	356 356
Huiles et graisses	425 371	431 681	471 842	300 558
Fruits	291 931	262 185	360 423	311 388
Légumes	212 022	219 206	208 094	152 546
Légumineuses et graines	308 237	283 450	445 458	279 602
Tubercules et plantains	321 868	307 969	452 641	317 336
Sucre et miel	287 274	286 786	452 946	278 388
Épices et condiments	187 484	189 741	225 541	140 440
Boissons	315 604	333 533	100 078	246 796

## 4.5 Structure de consommation non alimentaire

Cette section détaille la structure de consommation non alimentaire des ménages à travers :

- La dépense en transport ;
- La dépense en éducation ;
- La dépense en santé ;
- La dépense en logement ;
- La dépense en bien durable ;
- La dépense en habillement et chaussures ;
- La dépense en communication ;
- La dépense en énergie ;
- La dépense en entretien du logement ;
- La dépense en entretien du corps ;
- La dépense en bijoux ;
- La dépense en boissons alcoolisées ;
- Autres types de dépenses en consommation non alimentaire.

Cette section passe en revue la structure de la dépense annuelle non alimentaire des ménages à travers la part de chaque type de dépense dans la dépense non alimentaire

Cet indicateur est analysé selon les caractéristiques géographiques (région administrative, milieu de résidence), les caractéristiques individuelles du chef de ménage (quintile de bien-être économique, sexe,)

En Guinée, l'habillement/chaussures (17,4%), le transport (14,8%), le logement (11,9%), l'énergie (11,3%) et la communication (10,4%) constituent les postes de dépenses les plus importants dans la dépense non alimentaire. La part de la dépense en santé dans la dépense non alimentaire est de 9,5% contre 2,7% pour l'éducation.

### 3.5.1 Caractéristiques géographiques du ménage

#### Région administrative

Cette section analyse la part des postes de dépenses non alimentaire dans la dépense non alimentaire totale par région administrative. Les principaux constats sont les suivants :

Dépense en Transport : Kankan (18,7%) enregistre la plus forte proportion et Labé (9,6%) a le plus bas niveau ; Voir tableau 4.45.

Dépense en éducation : Conakry (6,3%) enregistre la plus grande proportion et Kankan (1,1%) a le plus bas niveau ; Voir tableau 4.45.

Dépense en Logement : Conakry (16,9%) enregistre la plus forte proportion et Nzérékoré (6,1%) a la plus faible proportion ; Voir tableau 4.45.

Dépense en communication : Kindia (11,6%), Kankan (11,2%) et Conakry (11%) présentent les proportions de dépenses les plus élevées ; contre seulement 8,1% à Faranah ;

Dépenses-en énergie : Kankan (13,8%) et Boké (13,6%) enregistrent les plus fortes proportions et Conakry (5,8%) a le plus bas niveau ; Voir tableau 4.45.

Dépense en alcool : Nzérékoré (4,7%) enregistre la plus forte proportion.

**Tableau 4.45 : Part (%) des postes de consommation non alimentaires par région administrative, région naturelle**

Rubriques	Ensemble	Région administrative							
		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré
Total (Milliard)	31443,9	3054,2	8025,1	1960,7	6361,4	3909,6	1916,6	1919,1	4297,3
Transport	14,8	14,8	15,7	12,2	18,7	15,1	9,6	12,9	15
Éducation	2,7	2,1	6,3	1,5	1,1	2,8	1,9	2	2,3
Santé	9,5	8,3	6,5	12,5	8,9	8,6	8,9	11	13,2
Logement	11,9	13,1	16,9	10,6	9,4	14,2	13,4	10,4	6,1
Biens durables	8,7	7,3	11	8,9	8,8	8,4	9,6	10,8	5,6
Habillement et chaussures	17,4	16,8	14,8	19,1	15,7	16,2	20,9	20,5	19
Communication	10,4	9,9	11	8,1	11,2	11,6	10,8	9,7	9,1
Énergie	11,3	13,6	5,8	13,8	12,5	11,6	12,9	11,1	11,3
Entretien logement	2,6	2,7	2,3	2,7	2,5	2,9	3,4	2,5	2,3
Entretien corps	5,3	4,6	5,2	5,3	5,5	4,5	5,7	5,4	6,2
Bijoux	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Alcool	1,1	0,7	0,8	1	0,2	0,4	0,1	0,2	4,7
Autres dépense	4,2	5,9	3,5	4	5,3	3,6	2,6	3,4	4,9

### Milieu de résidence

L'analyse de la part des différents postes de dépenses dans la dépense non alimentaire totale par milieu de résidence montre des disparités importantes. En milieu rural, les parts de dépenses en habillements/chaussures (18,5%), transports (14,4%), énergie (13,5%) sont les plus élevées. Tandis qu'en milieu urbain, ce sont les habillements/chaussures (17,4%), le transport (15,5%) et le logement (11,9%) qui enregistrent les parts les plus importantes.

En milieu urbain, 2,7% des dépenses non alimentaires des ménages sont allouées à l'éducation contre 1,4% en milieu rural. Voir tableau 4.46.

**Tableau 4.46 : Part (%) des postes de consommation non alimentaires par milieu de résidence**

Rubriques	Dépense Non Alimentaire totale	Milieu de résidence			
		Urbain	Capitale	Autres urbains	Rural
Total (Milliard)	31443,9	15457,2	8025,1	7432,1	15986,7
Transport	14,8	15,5	15,7	15,4	14,4
Éducation	2,7	4,9	6,3	3,7	1,4
Santé	9,5	7,7	6,5	8,6	10,4
Logement	11,9	14,7	16,9	12,8	10,3
Biens durables	8,7	10,6	11	10,2	7,7
Habillement/chaussures	17,4	15,4	14,8	16	18,5
Communication	10,4	11	11	10,9	10,1
Énergie	11,3	7,3	5,8	8,6	13,5
Entretien logement	2,6	2,2	2,3	2,2	2,8
Entretien corps	5,3	5,6	5,2	6	5,1
Bijoux	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3
Alcool	1,1	0,9	0,8	1,1	1,1
Autres dépense	4,2	3,9	3,5	4,3	4,4

### 3.5.2 Quintile de bien-être économique et sexe du chef de ménage

En considérant le quintile de bien-être économique du ménage et la part des postes de dépense non alimentaire, on constate que dans les ménages du 5ème quintile, 17,7% des dépenses non alimentaires sont consacrées au transport ; 15,9% à l'habillement ; 12,2% au logement et 11% aux biens durables. Dans les ménages du 1er quintile, ces proportions sont respectivement égales à 14,8% ; 17,4%, 11,9% et 8,7%. Voir tableau 4.47.

Les parts de dépense de l'éducation et de la santé dans les ménages du 1er quintile sont respectivement de 2% et 11,3% contre 2,5% et 6,9% dans les ménages du 5ème quintile.

En tenant compte du sexe du chef de ménage, on observe que les parts de dépenses des ménages des différents postes non alimentaires varient considérablement pour le transport (15,7% pour les hommes et 11,2% pour les femmes) ; logement (11,1% pour les hommes et 14,8% pour les femmes) ; habillements/chaussures (17% pour les hommes et 18,8% pour les femmes) ; communication (10,8% pour les hommes et 8,7% pour les femmes) ; énergie (10,8% pour les hommes et 12,8% pour les femmes). Voir tableau 4.47.

**Tableau 4.47 : Part (%) des postes de consommation non alimentaires par sexe, quintile, niveau d'instruction du chef de ménage**

Rubriques	Ensemble	Quintile de bien être					Sexe du CM	
		1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Masculin	Féminin
Total (Milliard)	31443,9	2670,4	4192,2	5430,4	7009,8	12141,1	26342,7	5101,1
Transport	14,8	9,6	13,7	14,5	16,1	17,7	15,7	11,2
Éducation	2,7	2	2,4	2,8	3	2,9	2,5	3,4
Santé	9,5	11,3	10,7	10,4	9,5	6,9	9,5	9,3
Logement	11,9	13,5	11,4	11,1	11,3	12,2	11,1	14,8
Biens durables	8,7	6,9	7,4	7,9	9,2	11	8,8	8,4
Habillement et chaussures	17,4	19,2	18,1	17,8	17	15,9	17	18,8
Communication	10,4	9,7	10,4	10,6	10,8	10,3	10,8	8,7
Énergie	11,3	14,9	12,9	11,5	10,2	8,8	10,8	12,9
Entretien logement	2,6	3,5	2,8	2,5	2,4	2,3	2,5	3,1
Entretien corps	5,3	5,1	5,2	5,3	5,3	5,4	5,2	5,8
Bijoux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Alcool	1,1	0,7	0,9	1,1	1	1,5	1,2	0,6
Autres dépense	4,2	3,4	3,8	4,3	4,1	5	4,6	2,7

## CHAPITRE 5 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE

La pauvreté est un phénomène complexe, difficile à appréhender. Elle peut être appréhendée sous plusieurs angles : manque de ressources monétaires, déficit d'éducation et de santé, l'absence de liberté, l'impossibilité de participer aux activités de la communauté ou le manque d'un sentiment d'appartenance à une société donnée.

À cet effet, plusieurs approches ont été développées : monétaire, satisfaction des besoins de base, détention de capacités etc...

L'approche monétaire résulte d'une insuffisance des ressources monétaires, indispensables pour la satisfaction des besoins essentiels en nourriture, logement, éducation, santé, transport et loisirs. Elle définit un minimum de ressources monétaires que doit posséder toute personne (seuil de pauvreté), niveau en dessous duquel, les personnes peuvent être considérées comme pauvres. Cette approche est la plus dominante et est utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

L'approche par les besoins de base est une approche non monétaire reposant sur l'identification des besoins communs nécessaires à tous les êtres humains pour l'atteinte d'une certaine qualité de vie (éducation, santé, hygiène, assainissement, eau potable et habitat. En effet une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un standard de vie.

L'approche par les capacités ou « capabilities » conduite par Amartya Sen (1987), repose sur le concept de « justice sociale ». Ici la « chose » qui manque n'est pas l'utilité ni les besoins de base, mais les capacités humaines jugées fondamentales pour pouvoir accéder à un certain niveau de vie. Les capacités d'un individu sont déterminées par ses potentialités qui correspondent à des dotations en capital social, capital humain, capital physique et capital économique (Rousseau, 2001), ainsi que par ses opportunités, qui sont conditionnées par l'environnement propre à l'individu qui déterminera ses choix possibles, c'est-à-dire les contraintes de fonctionnement. Le bien-être est donc d'être bien éduqué, en bonne santé et de participer à la vie de la collectivité

La pauvreté subjective : Consiste à évaluer les perceptions des ménages qui ont été soumis à des enquêtes et qui répondent à des questions relatives à leur situation actuelle par rapport à une situation de référence passée.

Ce chapitre, traite la pauvreté monétaire. L'analyse de la pauvreté monétaire, nécessite le choix :

- d'un panier de consommation
- d'un indicateur de bien être
- d'une ligne de pauvreté (seuil de pauvreté).

Compte tenu du fait que la méthodologie de l'EHCVM diffère de celle des précédentes enquêtes de pauvreté, un nouveau panier et du seuil de pauvreté ont été établis à différents domaines géographiques.

Ce chapitre comprend sept parties :

- Élaboration du panier de consommation
- Indicateur de bien-être économique
- Seuil de pauvreté
- Profil de pauvreté monétaire
- Pauvreté des enfants
- Extrême pauvreté
- Analyse des inégalités

## 5.1 Panier de consommation alimentaire

### 5.1.1 Constitution du panier

Compte tenu de la forte différence de méthodologie entre l'EHCVM et l'ELEP de 2012 et la vétusté du panier de l'EIBEP 2002, l'élaboration du seuil alimentaire, nécessite qu'un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir 2300 kilocalories (qui est dans l'intervalle de la norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire) soit déterminé. Les milieux de résidence des régions naturelles ont été retenus comme domaines pour élaborer le panier.

La valorisation du panier fournit le seuil alimentaire. Trois points ont été importants pour cette tâche :

- La population de référence pour déterminer le panier ;
- La manière de déterminer le panier ;
- Le vecteur des prix utilisés pour valoriser le panier.

Sur le premier point, l'objectif a été d'avoir une population de référence ayant les habitudes de consommation ni trop pauvres, ni trop aisés. Étant donné que les incidences de pauvreté se situent autour de 40 à 50 pour cent en Guinée, l'intervalle du 3ème au 8ème décile a été accepté pour cette population de référence.

Ayant retenu une population de référence, il a été construit un panier national couvrant 90% des dépenses des produits alimentaires les plus consommés par cette population de référence, excepté le repas pris à l'extérieur<sup>5</sup>. Le panier est construit sur la dépense annuelle de chaque produit corrigé du déflateur spatial. En procédant de la sorte on s'assure que les différences dans les prix n'affectent pas la procédure pour construire le seuil de pauvreté.

Avant de retenir définitivement le panier, il a été vérifié qu'il représente au moins 80 pour cent de la consommation alimentaire des produits de chaque domaine (urbain/rural de chaque région naturelle).

---

<sup>5</sup> Les repas pris à l'extérieur ne peuvent pas être utilisés dans la construction du seuil de pauvreté. La raison en est que l'exercice requiert une correspondance entre les quantités consommées et leur apport en calories, cette information n'est pas disponible pour les repas pris à l'extérieur.

### 5.1.2 Composition du panier

Au cours de cette enquête, un panier de consommation des ménages qui correspond à 90% des dépenses des ménages en consommation alimentaire (excepté le repas pris hors ménage) a été produit. Ce panier de consommation alimentaire est composé de 48 produits (voir tableau 5.1).

**Tableau 5.1: Part (%) des produits alimentaires du panier dans la dépense totale au niveau national par produit**

N°	Produit	Part (%)	N°	Produit	Part (%)
1	Riz local Barabara	9,4	25	Poisson séché	1,2
2	Riz importé blanc	8,7	26	Konkoye fumé/ Sosoé	1,2
3	Viande de bœuf	5,3	27	Fonio	1,1
4	Pain traditionnel (tapalapa)	5	28	Mayonnaise	1
5	Poulet sur pied	3,6	29	Carpe/Tèbèn/Autres	0,9
6	Huile de palme rouge	3,2	30	Maïs en grain	0,9
7	Riz local blanc	3,1	31	Feuilles de patate	0,9
8	Riz parfumé, étuvé	3	32	Beurre	0,8
9	Bonga fumé/Siniki	2,9	33	Thé	0,8
10	Bonga frais/bôbôye	2,6	34	Farines de manioc	0,7
11	Sucre	2,6	35	Sel	0,7
12	Oignon frais	2,5	36	Manioc	0,7
13	Pâte d'arachide	2,4	37	Soumbara	0,6
14	Piment	2,3	38	Œufs	0,6
15	Sinapa frais/Débeleyi	1,9	39	Pomme de terre	0,6
16	Mangue	1,8	40	Feuilles de manioc	0,6
17	Huile d'arachide	1,8	41	Farine de maïs	0,6
18	Lait en poudre	1,7	42	Pâtes alimentaire	0,6
19	Aubergine, Courge	1,7	43	Gibiers	0,5
20	Tomate fraîche	1,4	44	Banane douce	0,5
21	Concentré de tom	1,4	45	Avocats	0,5
22	Cube alimentaire	1,3	46	Lait frais	0,5
23	Gombo frais	1,3	47	Silure frais	0,5
24	Viande de poulet	1,3	48	Lait et farines	0,5

Selon les résultats, le riz local barabara constitue le produit de consommation alimentaire qui attire la plus grande dépense du panier. Près d'un dixième des dépenses de consommation alimentaire est allouée à ce produit (9,4%) suivi du riz importé blanc (8,7%). Un vingtième des dépenses de consommation alimentaire est alloué à la viande de bœuf (5,3%) ou au pain traditionnel (5%). (Voir tableau 5.1).

**Tableau 5.2 : Part (%) des produits du panier par région administrative, région naturelle, milieu de résidence**

Rubriques	Dépense (%) du panier	Caractéristique	Dépense (%) panier
<b>Guinée</b>	<b>90</b>		
Région administrative		Région naturelle	
Boké	93	Basse Guinée	93
Conakry	88	Moyenne Guinée	90
Faranah	87	Haute Guinée	88
Kankan	88	Guinée Forestier	87
Kindia	93	Conakry	88
Labé	88	Milieu de résidence	
Mamou	90	Urbain	88
Nzérékoré	88	Rural	90

Le panier national élaboré lors de cette enquête, est largement représentative des régions administratives, régions naturelles ou zones agro écologique et du milieu de résidence. Le

tableau ci-dessous affirme ce constat. Ce panier de consommation représente 93% des dépenses de consommation alimentaire des ménages de la région de Boké et 93% pour celles de Kindia. (Voir tableau 5.2).

Quelle que soit la région de résidence, la part de la consommation alimentaire dans le panier de chaque région administrative, région naturelle et milieu de résidence est supérieure à 85%. Voir tableau 5.2

L'analyse selon la région naturelle montre que ce panier est plus représentatif des dépenses des ménages de Basse Guinée (93%) et la Moyenne Guinée (90%) que leurs homologues de la Haute Guinée (88%) ou de la Guinée Forestière (87%). Ce sont 88% des dépenses alimentaires des ménages qui sont alloués à ce panier en milieu urbain contre 90% pour le milieu rural. Voir tableau 5.2.

## **5.2 Seuil de pauvreté**

### **5.2.1 Élaboration du seuil**

Dans l'analyse de la pauvreté, le seuil de pauvreté détermine le coût de la vie dans un pays ou dans une entité géographique (région, milieu). Il est la ligne de dépense (alimentaire et non alimentaire) en dessous de laquelle un individu est considéré comme pauvre.

L'idée sous-jacente est l'obtention d'une norme en deçà de laquelle les revenus (la consommation par tête) sont insuffisants pour satisfaire les besoins essentiels des individus. Il s'agit de construire un seuil de pauvreté de référence.

En ce qui concerne les besoins nutritifs, ce sont évidemment les besoins en calories (2300 Kcal par personne et par jour) qui sont essentiels puisque leur non couverture se traduit non seulement par des carences en nutriments mais aussi remet en question l'activité et donc la survie de l'individu.

Deux seuils ont été calculés au niveau de chaque domaine : le seuil alimentaire et le seuil non alimentaire. Le seuil de référence a été obtenu en faisant la somme de ces deux seuils.

La méthode utilisée pour calculer le seuil de pauvreté repose sur l'estimation de la consommation totale annuelle par tête nécessaire pour satisfaire le besoin énergétique minimum en partant d'un panier de 48 produits alimentaires couvrant près de 90% de la consommation alimentaire. Sur cette base, le seuil alimentaire a été obtenu pour chaque individu.

L'estimation du seuil de pauvreté non alimentaire correspondante n'est pas aisée. (Voir chapitre 1 « Méthodologie »).

### **5.2.2 Seuil de pauvreté de référence**

Les résultats de l'EHCVM 2018/2019 ont déterminé un seuil de pauvreté de référence égal à 5 006 533 GNF. C'est le revenu annuel minimum que doit disposer un individu pour vivre en Guinée. En d'autres termes, tout individu dont la consommation globale annuelle en alimentaire et non alimentaire est en dessous de ce seuil est classé dans la catégorie des pauvres. En 2012, le seuil de pauvreté était de 3 217 305 GNF soit un accroissement annuel de 7,9% de 2012 à 2019. (Voir tableau 5.3). Le seuil de pauvreté a augmenté de 56% entre 2012 et 2019 en Guinée.

Le seuil alimentaire de référence est de 3 068 265 GNF soit 61,3% du seuil global de référence. Quant au seuil non alimentaire, il est estimé à 1 935 268 GNF soit 38,7% du seuil global. (Voir tableau 5.3).

Le seuil alimentaire est passé de 1 837 983 GNF en 2012 à 3 068 265 GNF en 2019 (soit une augmentation de 67% sur la période de 2012 à 2019 et un accroissement annuel moyen de 9,6%). (Voir tableau 5.3).

**Tableau 5.3: Seuil de pauvreté de référence en 2012 et 2019**

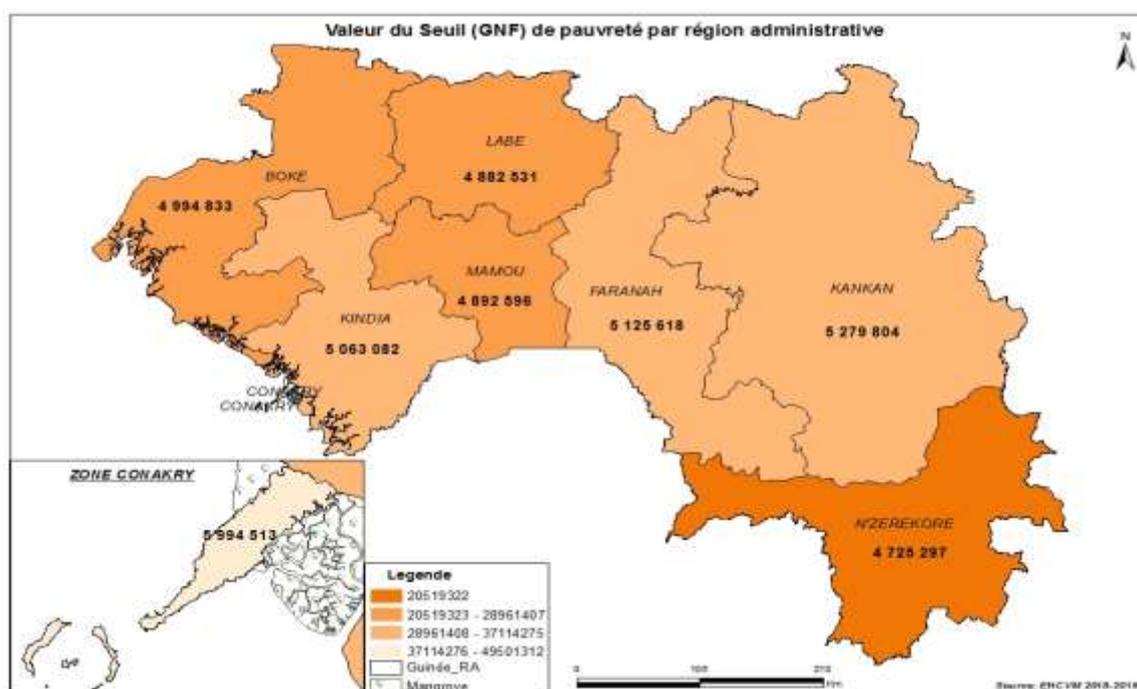
Seuil de pauvreté	EHCVM 2018/2019	ELEP 2012	Croissance globale (2012-2019)	Accroissement annuel
Seuil de référence (global)	5 006 533	3 217 305	56%	7,9%
Seuil alimentaire	3 068 265	1 837 983	67%	9,6%
Seuil non alimentaire	1 938 268	1 379 322	41%	5,8%

### 5.2.3 Seuil spécifique de pauvreté selon les caractéristiques géographiques

Il est important d'analyser le coût de la vie selon certaines caractéristiques géographiques. D'où l'intérêt de produire les seuils de pauvreté par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et zone de résidence.

L'analyse des seuils de pauvreté selon la région administrative montre que la capitale Conakry demeure la région la plus chère où le coût de la vie reste élevé. Le seuil de pauvreté est de 5 994 513 GNF à Conakry. Cette cherté du coût de la vie est plus imputable aux consommations non alimentaires (seuil non alimentaire).

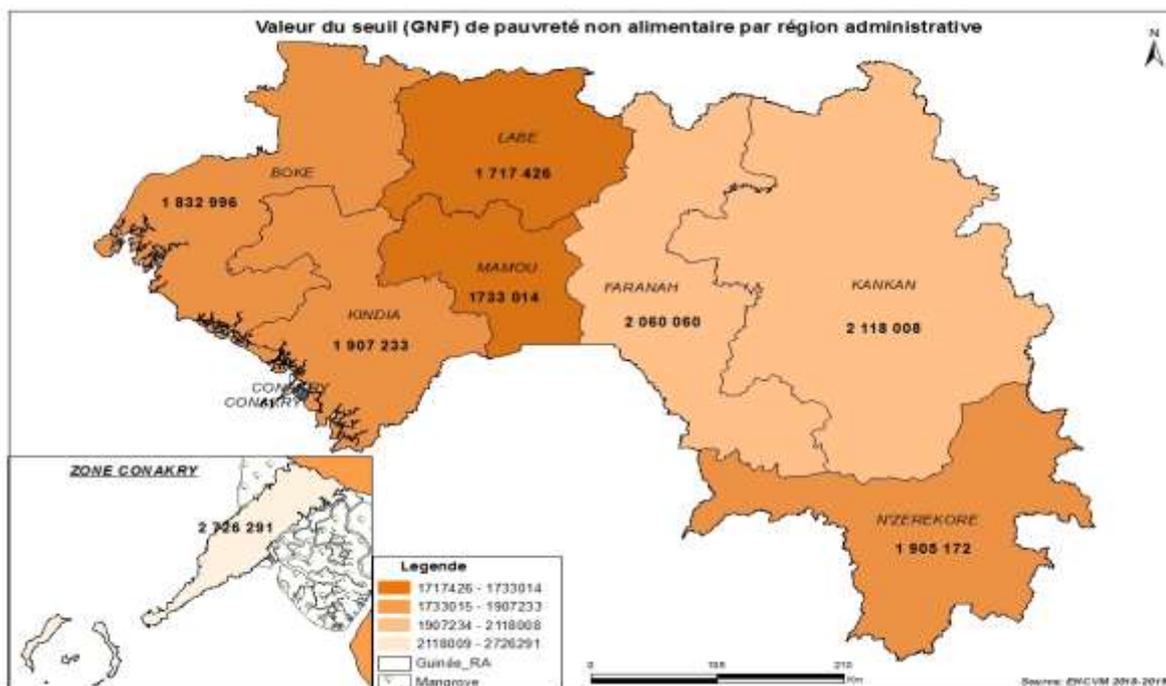
**Carte 5.1 : Seuil de pauvreté de référence (GNF) par région administrative**



Les régions de Kankan et Faranah affichent les seuils de pauvreté plus élevée que les autres régions (excepté Conakry). La région de Nzérékoré, est la moins chère en termes de coût de vie, car son seuil de pauvreté est le plus faible (4 725 297 GNF). (Voir Carte 5.1)

L'analyse des résultats dévoile que comparativement à la région de Nzérékoré, le coût de la vie est 27% plus élevé à Conakry, 12% plus élevé à Kankan, 7% à Faranah. L'analyse du tableau 4.37 montre que le coût de vie élevé dans les régions de Conakry, Kankan, Faranah et Kindia est fortement soutenu par le coût des consommations non alimentaires (logement, transport, habillement, énergie, etc.). (Voir carte 5.2).

**Carte 5.2: Seuil de pauvreté non alimentaire (GNF) par région administrative**



L'analyse selon la région naturelle montre que la Haute Guinée et la Basse Guinée demeurent les plus chères, dans ces régions, le seuil de pauvreté globale est respectivement égal à 5 275 291 GNF et 5 054 039 GNF. Ce niveau de seuil global de pauvreté est soutenu par la consommation non alimentaire en Haute Guinée et la consommation alimentaire en Basse Guinée. La Guinée Forestière dispose le plus faible seuil de pauvreté (4 735 848 GNF). (Voir tableau 5.4).

**Tableau 5.4 : Répartition (GNF) du seuil de pauvreté spécifique, seuil de pauvreté alimentaire (GNF) et le seuil de pauvreté non alimentaire (GNF) par région administrative**

Région administrative	Seuil de pauvreté global		Seuil alimentaire		Seuil non alimentaire	
	Valeur du Seuil (GNF)	Ratio	Valeur du Seuil (GNF)	Ratio	valeur du Seuil (GNF)	Ratio
Boké	4 994 833	1,06	3 161 837	1,12	1 832 996	1,07
Conakry	5 994 513	1,27	3 268 222	1,16	2 726 291	1,59
Faranah	5 125 618	1,08	3 065 558	1,09	2 060 060	1,20
Kankan	5 279 804	1,12	3 161 796	1,12	2 118 008	1,23
Kindia	5 063 082	1,07	3 155 849	1,12	1 907 233	1,11
Labé	4 882 531	1,03	3 165 105	1,12	1 717 426	1,00
Mamou	4 892 596	1,04	3 159 582	1,12	1 733 014	1,01
Nzérékoré	4 725 297	1,00	2 820 125	1,00	1 905 172	1,11

L'analyse selon le milieu de résidence montre que le coût de la vie est 15% plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural et 22% plus élevé à Conakry. Le seuil global de pauvreté est de 5 644 747 GNF en milieu urbain et 4 909 851 GNF en milieu rural. Par ailleurs, le seuil non alimentaire est 40% plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Voir tableau 5.5.

**Tableau 5.5 : Répartition (GNF) du seuil de pauvreté spécifique, seuil de pauvreté alimentaire (GNF) et le seuil de pauvreté non alimentaire (GNF) par région naturelle et milieu de résidence**

Rubriques	Seuil de pauvreté global		Seuil alimentaire		Seuil non alimentaire	
	Valeur du Seuil (GNF)	Ratio	Valeur du Seuil (GNF)	Ratio	valeur du Seuil (GNF)	Ratio
Région administrative						
Région naturelle						
Basse Guinée	5 054 039	1,07	3 156 437	1,12	1 897 602	1,10
Moyenne Guinée	4 883 809	1,03	3 164 404	1,12	1 719 405	1,00
Haute Guinée	5 275 291	1,11	3 163 567	1,12	2 111 724	1,23
Guinée Forestier	4 735 848	1,00	2 819 537	1,00	1 916 311	1,11
Conakry	5 994 513	1,27	3 268 222	1,16	2 726 291	1,59
Milieu de résidence						
Urbain	5 644 747	1,15	3 129 694	1,01	2 515 053	1,40
Autres urbains	5 362 122	1,09	3 017 757	1,00	2 344 365	1,30
Rural	4 909 851	1,00	3 111 639	1,00	1 798 212	1,00

### 5.3 Indicateur du bien être

La consommation des ménages, est l'ingrédient principal pour la mesure de la pauvreté. Elle est un phénomène saisonnier. La consommation moyenne annuelle par tête est la variable utilisée pour construire l'indicateur du bien-être.

L'indicateur du bien être correspond à la consommation moyenne annuelle par tête de la population de référence obtenue (3ème et 8ème quintile) et pour le panier de consommation alimentaire. Il est légèrement inférieur à la dépense moyenne annuelle par tête (précédemment calculée). Il est normalisé à partir des déflateurs temporel et spatial. Le niveau de vie de la population est mesuré à partir de l'indicateur du bien-être économique. Il sera aussi appelé comme étant la consommation moyenne annuelle par tête.

Selon les résultats de l'EHCVM 2018/2019, la consommation moyenne annuelle par tête est de 6 054 491 GNF en 2019. Cet indicateur était de 3 575 515 GNF en 2012, soit une croissance annuelle de 7,8% entre les deux périodes. (Voir tableau 4.19). En d'autres termes, le niveau de vie de la population a augmenté pendant la période de 2012 à 2019.

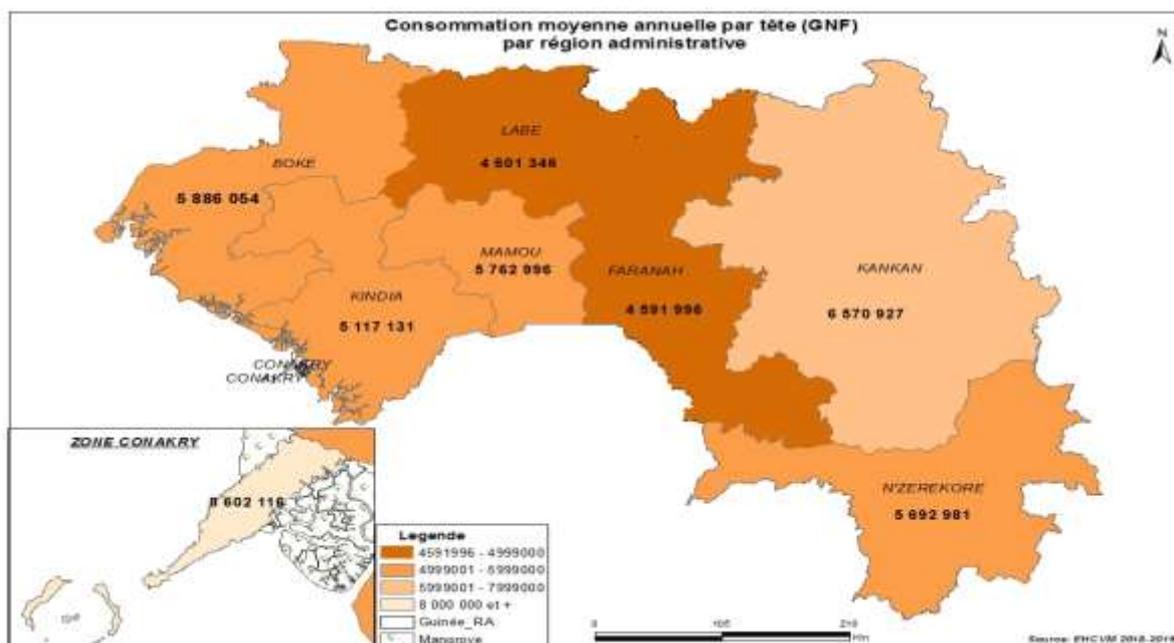
#### 5.3.1 Région administrative

Rubriques	Pcexp
Guinée	6 054 491
Région administrative	
Boké	5 886 054
Conakry	8 602 116
Faranah	4 591 996
Kankan	6 570 927
Kindia	5 117 131
Labé	4 601 346
Mamou	5 762 996
Nzérékoré	5 692 981

L'analyse désagrégée de l'indicateur de bien être selon la région administrative montre que cet indicateur est plus élevé à Conakry (8 602 116 GNF) et dans la région de Kankan (6570 927 GNF). Le niveau de vie de ces populations est élevé comparativement aux habitants des autres régions. Voir tableau 5.6

Par ailleurs, le niveau de vie de la population des régions de Faranah et Labé est très faible. Dans ces régions, la consommation moyenne annuelle est respectivement de 4 591 996 GNF et 4 601 346 GNF. (Voir tableau 5.6).

Carte 5.3 : Consommation moyenne annuelle par tête (GNF) par région administrative



### 5.3.2 Région naturelle et milieu de résidence

**Tableau 5.7 : Consommation moyenne annuelle par tête (GNF) par région naturelle, milieu de résidence**

Guinée	6 054 491
Région naturelle	
Basse Guinée	5 540 389
Moyenne Guinée	5 009 031
Haute Guinée	5 992 774
Guinée Forestière	5 638 155
Conakry	8 602 116
Milieu de résidence	
Urbain	7 739 244
Autres urbains	7 042 007
Rural	5 132 116

L'analyse selon la région naturelle dévoile que le niveau de vie de la population est plus élevé en Haute Guinée et en Guinée Forestière (respectivement 5 992 774 GNF et 5 638 155 GNF) comparativement à la Moyenne Guinée (5 992 774 GNF). (Voir tableau 5.7).

En tenant compte des milieux de résidence, les résultats révèlent que le niveau de vie de la population est faible en milieu rural (5 132 116 GNF) par rapport au milieu urbain (7 739 244 GNF). (Voir tableau 5.7).

## 5.4 Profil de pauvreté monétaire

L'indicateur utilisé pour l'analyse de la pauvreté est l'indice de Foster Greer et Thorbecke

(FGT) fourni par la formule : 
$$P_a = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^h \left(1 - \frac{Y_i}{Z}\right)^a$$
. La sommation est étendue à tous les individus pauvres. L'exposant « a » est appelé paramètre d'aversion pour la pauvreté. Les autres paramètres ont la signification suivante :

- N : représente le nombre d'individus ;
- Z : le seuil de pauvreté ;
- $Y_i$  : la dépense par tête de l'individu i.
- h : le nombre de pauvres.

Trois indices sont couramment utilisés : P0, P1 et P2, correspondant respectivement à a=0, a=1 et a=2. Il est indispensable pour une meilleure interprétation des tableaux qui suivent de fournir la signification de ces trois indices.

### 5.4.1. Indicateurs de pauvreté nationaux et de ligne de pauvreté internationale

Cette section examine la pauvreté sous l'angle monétaire c'est-à-dire le déficit de ressources monétaires par rapport à l'indicateur de bien être choisi (consommation par tête) et la ligne de pauvreté.

Les indicateurs de la pauvreté monétaire sont calculés selon deux approches différentes. La première approche utilise le seuil international de pauvreté monétaire modérée (3,2 dollars par personne et par jour en Parité du Pouvoir d'Achat de 2011). Cette approche permet de produire des indices de pauvreté comparables entre pays.

Des indicateurs de pauvreté monétaire ont également été calculés en construisant un seuil de pauvreté national, afin de permettre l'évaluation des politiques publiques dans les pays. Il faut indiquer que les indicateurs de pauvreté monétaire calculés sur la base du seuil national ne sont pas comparables entre pays, étant donné que les seuils de pauvreté qui sont à la base des calculs dérivent des habitudes de consommation strictement nationales.

Il est aussi important de relever que compte tenu de différences d'ordre méthodologique entre l'enquête harmonisée et les anciennes enquêtes de pauvreté en Guinée, les indicateurs de pauvreté monétaire de l'EHCVM ne sont pas comparables avec ceux issus de ces anciennes enquêtes.

L'indice P0 représente l'incidence de la pauvreté ou le ratio de pauvreté par tête (en anglais Head Count Ratio) autrement dit la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Selon les résultats de l'EHCVM-2018/2019, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national, c'est-à-dire disposant d'un revenu annuel par tête inférieur à 5 006 533 GNF, est de 43,7%. Cet indicateur représente le taux de pauvreté ou l'incidence de pauvreté national. (Voir tableau 5.8).

L'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté (P1) représente la profondeur de pauvreté, il est de 12,5% au niveau national. La sévérité de pauvreté (P2) qui prend en compte l'intensité de la pauvreté et les inégalités entre les pauvres, représente 5 % de la ligne

de pauvreté au niveau national. Avec une population totale de 12 046 031 habitants, l'effectif de la population pauvre en Guinée est de 5 264 038 en 2019. (Voir tableau 5.8).

**Tableau 5.8 : Indicateurs de pauvreté monétaire modérée suivant les seuils internationaux PPA par pays**

Rubriques	Indicateurs de pauvreté					
	Seuil pauvreté (GNF)	Incidence de pauvreté (%)	Profondeur de pauvreté (%)	sévérité de pauvreté (%)	Population pauvre	Indicateur de bien être
Seuil national	5 006 533	43,7	12,5	5	5 264 038	6 054 491
Seuil international en 2018 (\$3,2 PPA 2011)	5 947 113	56	18,5	8,2	6 751 096	6 365 591

Par ailleurs, pour des raisons de comparaison internationale, une ligne de pauvreté est établie pour chaque pays sur la base d'un seuil international de pauvreté en 2018 (3.2 dollars PPA 2011). Pour la Guinée, ce seuil international de pauvreté a été estimé à 5 947 1136 GNF (Voir tableau 4.39). Sur la base de ce seuil international, les indicateurs de pauvreté comparables pour la Guinée ont été calculés. D'où l'incidence de pauvreté internationale (pour des comparaisons internationales) est de 56% (voir tableau 5.8).

#### 5.4.2 Montant nécessaire pour éradiquer la pauvreté

En termes monétaires, avec une population totale de 12 046 031 habitants (en 2019), pour éradiquer la pauvreté avec un ciblage optimal, il faut un montant de 7538,60647 Milliards de Francs Guinéens (avec le seuil national). En d'autres termes, le revenu moyen qui sépare un pauvre de la ligne de pauvreté est égal à 1 431 868 GNF. Ce qui illustre bien l'importance de la croissance dans toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté. (Voir tableau 5.9).

**Tableau 5.9 : Population et montant nécessaire pour éradiquer la pauvreté**

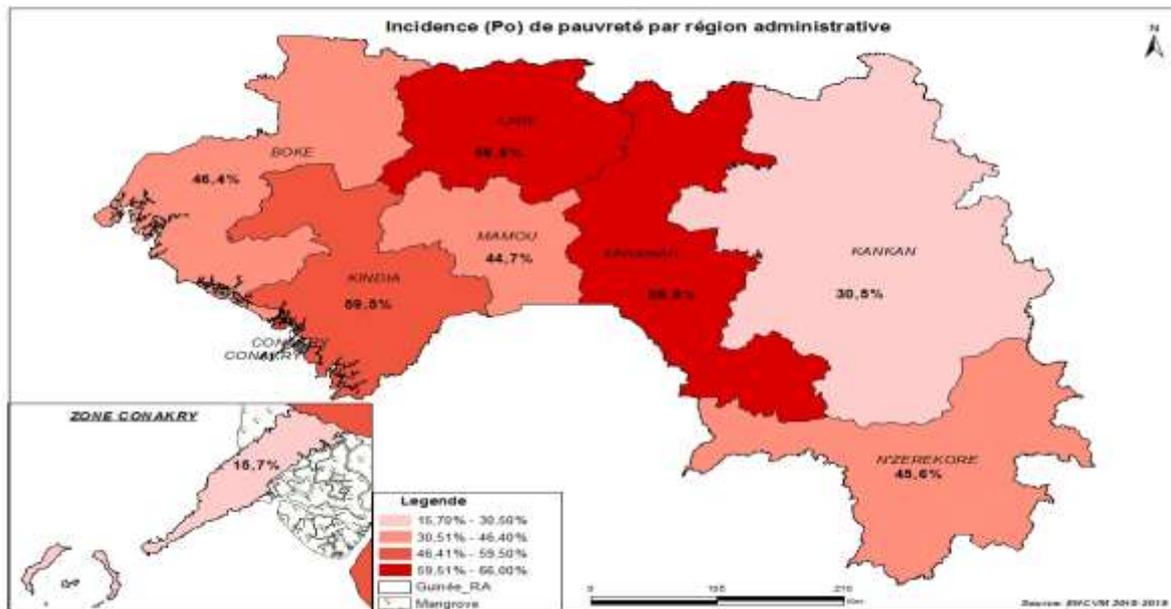
Rubriques	Population	Seuil de pauvreté (GNF)	Incidence de pauvreté (%)	Profondeur de pauvreté (%)	Population pauvre	Montant pour éradiquer la pauvreté (Milliard GNF)	Montant par pauvre (GNF)
Seuil national	12 046 031	5 006 533	43,7	12,5	5 264 877	7 538,6065	1 431 868
Seuil international de pauvreté en 2018 (\$3,2 PPA 2011)	12 046 031	5 947 113	56,0	18,5	6 751 096	13 236,49	1 960 643

### 5.4.3. Indicateurs de pauvreté selon les caractéristiques géographiques du ménage

#### Région administrative

Un des intérêts de l'analyse régionale de la pauvreté est de déterminer les régions les plus susceptibles d'être ciblées par les politiques publiques.

Carte 5.4 : Incidence de pauvreté (%) par région administrative



Le ciblage peut se faire en utilisant l'un quelconque des indicateurs de pauvreté, tout dépend de l'objectif fixé. Par exemple réduire le nombre de pauvres, ou alors faire augmenter le niveau moyen des revenus des plus pauvres. On peut aussi utiliser la contribution à la pauvreté, qui mesure le pourcentage de pauvres parmi tous les pauvres par région. La contribution à la pauvreté dépend du double facteur du niveau de pauvreté et de la croissance démographique.

L'analyse des indicateurs de pauvreté selon les régions administratives de résidence des individus dévoile de fortes disparités en matière de bien-être.

Les régions les plus affectées par la pauvreté sont par ordre : Labé (66%), Faranah (63.9%), Kindia (59.5%). Par contre, les régions de Nzérékoré, Boké et Mamou ont connu de fortes améliorations de conditions de vie entre 2012 à 2019. L'incidence de pauvreté de la région de Nzérékoré est passée de 66.9% en 2012 à 45.6% en 2019. (Voir tableau 5.10).

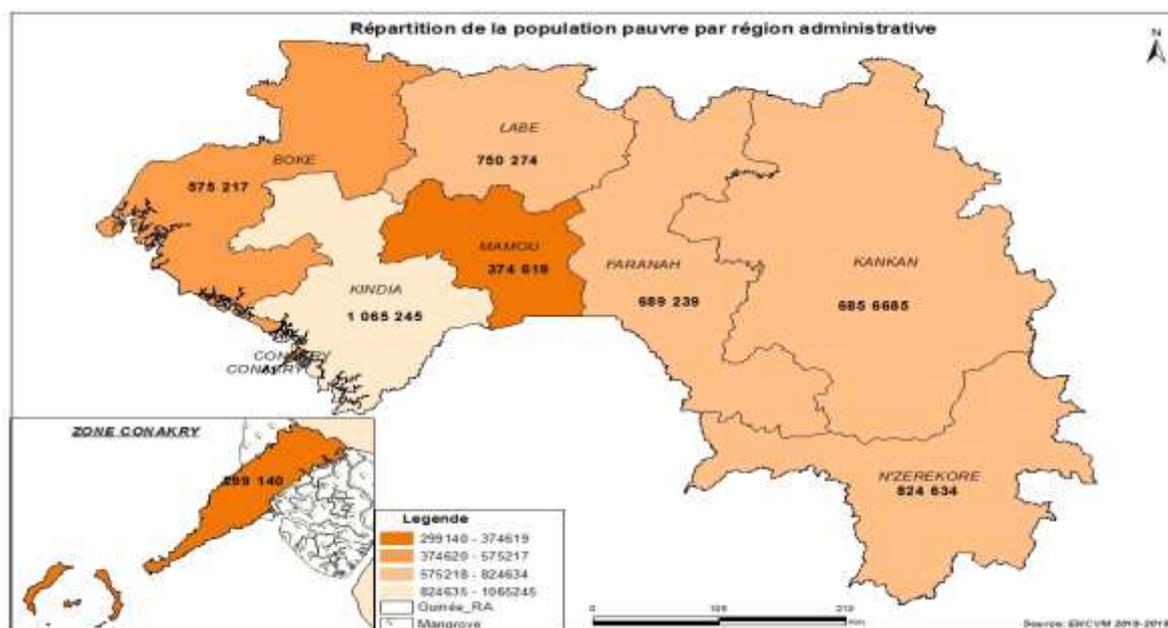
Quant à la région de Mamou, elle a affiché une incidence de pauvreté de 44.7% en 2019 alors qu'elle était à 60.8% en 2012. L'incidence de pauvreté dans la capitale guinéenne est de 15.7% en 2019. Cet indicateur était de 27.4% en 2012. La région de Kankan, affiche une incidence de pauvreté de 30.5%. (Voir tableau 5.10).

**Tableau 5.10: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par région administrative**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
<b>Guinée</b>	<b>43,7</b>	<b>12,5</b>	<b>5</b>	<b>5 264 038</b>	<b>100</b>
<b>Région administrative</b>					
Boké	46,4	12,4	4,6	575 217	10,9
Conakry	15,7	2,9	0,9	299 140	5,7
Faranah	63,9	22,2	10,1	689 239	13,1
Kankan	30,5	6,6	2	685 665	13
Kindia	59,5	18,1	7,5	1 065 245	20,2
Labé	66	23,4	10,9	750 279	14,3
Mamou	44,7	11,6	4,2	374 619	7,1
Nzérékoré	45,6	12,3	4,7	824 634	15,7

Ces résultats sur la forte baisse du taux de pauvreté dans certaines régions, seraient en partie, l'illustration éloquentes des investissements faits dans ces régions administratives (Boké, Mamou, Kankan, Nzérékoré) pour la célébration des fêtes d'indépendances pendant la période 2012-2018 initiées par le Gouvernement. Le constat est qu'une forte baisse de niveau de pauvreté a été enregistrée dans ces régions au détriment de celles qui n'ont pas bénéficié de ces cérémonies. À cela s'ajoutent l'implantation des sociétés minières, l'exploitation artisanale de l'or, le développement des cultures de rente (anacarde, pomme de terre, ...) la pisciculture et de l'aviculture.

**Carte 5.5 : Effectif de la population pauvre par région administrative**



Concernant la profondeur de la pauvreté qui détermine l'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté, elle est plus élevée dans les régions de Labé et Faranah. La région de Kindia détient la contribution à la pauvreté la plus élevée. Un cinquième des pauvres résidents dans cette région (20,2%). Les régions de Nzérékoré et Labé contribuent respectivement à 15,7% et 14,3% à la pauvreté. Malgré une faible incidence de pauvreté, la région de Kankan contribue à 13% dans la sphère de pauvreté en Guinée.

## Région naturelle

Les régions naturelles en Guinée constituent les zones agro écologiques, elles influencent non seulement les habitudes alimentaires des populations mais aussi les prix des produits de premières nécessités. L'analyse des indicateurs de pauvreté selon les régions naturelles pourra dévoiler des disparités et apporter des recommandations dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté en Guinée.

La moyenne Guinée constitue la région naturelle la plus pauvre de la Guinée. L'incidence de la pauvreté dans cette région est de 5,6%. La Basse Guinée (excepté Conakry), affiche un taux de pauvreté de 52,5%. (Voir tableau 5.11).

Par ailleurs, la Haute Guinée demeure la région naturelle la moins pauvre ; elle est suivie de la Guinée Forestière. Dans ces régions naturelles, moins de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Toutefois, plus de la moitié des pauvres en Guinée vivent en Basse Guinée et en Moyenne Guinée. (Voir tableau 5.11).

La Haute Guinée, contribue à 23,1% à la pauvreté contre 18,7% pour la Guinée Forestière. La profondeur de la pauvreté est de 18,9% en Moyenne Guinée contre 11,6% en Haute Guinée. Seulement 299 140 pauvres ont été identifiés à Conakry avec une profondeur de pauvreté de 2,9%. La contribution de Conakry à la pauvreté au niveau national est de 5,7%.

**Tableau 5.11: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par région naturelle**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
<b>Guinée</b>	<b>43,7</b>	<b>12,5</b>	<b>5</b>	<b>5 264 038</b>	<b>100</b>
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	52,5	15	6	1 432 204	27,2
Moyenne Guinée	58,6	18,9	8,2	1 333 156	25,3
Haute Guinée	40,4	11,6	4,6	1 217 675	23,1
Guinée Forestière	46,3	12,4	4,6	981 863	18,7
Conakry	15,7	2,9	0,9	299 140	5,7

## Milieu de résidence

La pauvreté est avant tout un phénomène rural. L'incidence de la pauvreté dans ce milieu est de 55,4% contre 22,4% en milieu urbain. En termes de pauvreté, Conakry se démarque des autres milieux urbains. L'incidence de la pauvreté dans les autres milieux urbains (excepté Conakry) est de 27,8%. (Voir tableau 5.12).

La contribution du milieu rural dans la pauvreté en Guinée est très élevée. Plus de quatre cinquième des pauvres vivent en milieu rural (81,9%) soit 4 309 224 personnes, contre 18,1% en milieu urbain. Dans les autres milieux urbains, 12,5% des pauvres y résident. (Voir tableau 5.12).

**Tableau 5.12: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par zone de résidence**

Caractéristiques géographiques	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
<b>Guinée</b>	<b>43,7</b>	<b>12,5</b>	<b>5</b>	<b>5 264 038</b>	<b>100</b>
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	22,4	4,5	1,4	954 814	18,1
Autres urbains	27,8	5,8	1,8	655 674	12,5
Rural	55,4	16,9	7	4 309 224	81,9

#### 5.4.4 indicateurs de pauvreté et taille des ménages

##### Taille de ménage

Selon les résultats de cette enquête, l'incidence de la pauvreté est une fonction croissante de la taille des ménages. Plus la taille des ménages croît, plus l'incidence de pauvreté augmente. L'incidence de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale chez les individus vivant dans les ménages de 6 personnes ou plus. Près de deux tiers des individus vivant dans les ménages de 11 personnes ou plus sont pauvres (63,4%). Plus de neuf pauvres sur dix vivent dans les ménages de 4 personnes ou plus. (Voir tableau 5.13).

**Tableau 5.13: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté par taille de ménage**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
<b>Guinée</b>	<b>43,7</b>	<b>12,5</b>	<b>5,0</b>	<b>5 264 038</b>	<b>100,0</b>
<b>Taille des ménages</b>					
Une personne	10,7	2,2	0,7	11 113	0,2
2-3 personnes	21,9	5,4	2,0	363 312	6,9
4-5 personnes	37,7	9,7	3,6	1 468 422	27,9
6-7 personnes	48,5	13,7	5,3	1 616 740	30,7
8-10 personnes	57,1	16,8	6,8	1 148 559	21,8
11 personnes ou +	63,4	23,3	11,1	655 892	12,5

#### 5.4.5. Pauvreté en milieu rural

Le principal foyer de pauvreté en Guinée est le milieu rural. Cette section passe en revue certaines spécificités de la pauvreté dans ce milieu. Avec une incidence de pauvreté de 55,4% en 2019 contre 64,7% en 2012, plus de 4 millions de personnes vivent en milieu rural sous le seuil de pauvreté. (Voir tableau 5.14).

##### Région administrative

Dans la région de Kindia, plus de trois quart des résidents vivent sous le seuil de pauvreté (75,8%). La pauvreté est aussi fortement ancrée dans les milieux ruraux des régions de Labé (72,4%) et Faranah (68,9%). (Voir tableau 5.14).

Presque la moitié des résidents du milieu rural de la région Nzérékoré vit sous le seuil de pauvreté (49,9%). (Voir tableau 5.14).

**Tableau 5.14: Indicateurs de pauvreté (%) en milieu rural par région administrative et naturelle**

Caractéristiques géographiques	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Guinée rurale	55,4	16,9	7,0	4 309 224	81,9
<b>Région administrative</b>					
Boké	53,5	15,2	5,8	490 739	9,3
Faranah	68,9	25,8	12,1	576 550	11,0
Kankan	34,2	7,5	2,3	611 169	11,6
Kindia	75,8	24,7	10,6	869 970	16,5
Labé	72,4	25,9	12,1	726 646	13,8
Mamou	48,6	12,7	4,6	349 636	6,6
Nzérékoré	49,9	13,8	5,3	684 514	13,0
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	64,9	20,0	8,2	1 157 676	22,0
Moyenne Guinée	63,8	20,8	9,1	1 279 315	24,3
Haute Guinée	44,4	13,1	5,3	1 083 430	20,6
Guinée Forestière	50,7	14,2	5,4	788 803	15,0

Les contributions à la pauvreté des milieux ruraux de Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré sont très énormes. Elles sont respectivement de 16,5%, 13,8%, 13%, 13% et 11,6%. (Voir tableau 5.14).

La profondeur étant de 16,9% en milieu rural, cet indicateur dépasse 25% dans les milieux ruraux de Labé et Faranah (respectivement 25,9% et 25,8%). Dans le milieu rural de Kindia, la profondeur de la pauvreté est de 24,7%. Près de 500 000 de pauvres vivent dans le milieu rural de Boké. (Voir tableau 5.14).

### **Région naturelle**

Près de deux tiers des habitants du milieu rural de la Basse Guinée (64,9%) et de la Moyenne Guinée (63,8%) sont pauvres. Cette proportion est de 50,7% en Guinée Forestière et 44,4% en Haute Guinée. (Voir tableau 5.14).

L'analyse de la contribution à la pauvreté des milieux ruraux des régions naturelles a dévoilé que près d'un quart des pauvres de la Guinée résident dans le milieu rural de la Moyenne Guinée (24,3%). Le milieu rural de la Haute Guinée héberge un cinquième des pauvres (20,6%). En Basse Guinée, cette proportion est de 22%. La profondeur de la pauvreté en milieu rural varie de 13,1% en Haute Guinée à 2,8% en Moyenne Guinée. (Voir tableau 4.5.14).

### **Taille du ménage**

Il a été utile d'analyser les tendances des indicateurs de pauvreté selon la taille des ménages en milieu rural. Dans ce milieu, plus la taille des ménages augmente, plus la proportion des pauvres augmente. (Voir tableau 5.15).

Cette proportion des pauvres évolue de 19,3% pour des ménages d'une personne à 70,3% pour les ménages de 11 personnes ou plus. (Voir tableau 5.15).

Par ailleurs, la forte contribution à la pauvreté des individus vivant dans les ménages de 4-7 personnes a été mise en exergue. Dans ces ménages, près de la moitié des pauvres y vivent (24,6% dans les ménages de 4-5 personnes et 24,6% dans les ménages de 6-7 personnes). L'indice de profondeur de pauvreté augmente avec la taille des ménages, il atteint 283% dans les ménages de 11 personnes ou plus. (Voir tableau 5.15).

**Tableau 5.15: Répartition (%) des indicateurs de pauvreté en milieu rural par taille de ménage**

Rural					
	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
<b>Guinée rurale</b>	<b>55,4</b>	<b>16,9</b>	<b>7,0</b>	<b>4 309 224</b>	<b>81,9</b>
<b>Taille des ménages</b>					
Une personne	19,3	4,1	1,4	10 472	0,2
2-3 personnes	31,1	7,8	2,9	343 128	6,5
4-5 personnes	49,4	13,3	5,1	1 268 805	24,1
6-7 personnes	61,3	18,6	7,5	1 293 831	24,6
8-10 personnes	72,2	23,2	9,8	886 077	16,8
11 personnes ou +	70,3	28,3	14,2	506 911	9,6

## 5.4.6 Pauvreté en milieu urbain

### Région administrative

Le milieu urbain guinéen affiche une incidence de pauvreté de 22,4%. Les régions de Faranah (46,4%), Nzérékoré (32,3%) et Kindia (30,4%) disposent des taux de pauvreté les plus élevés. Kankan et Labé affichent respectivement 16,1% et 17,9% d'incidence de pauvreté. Le milieu urbain guinéen enregistre au total 954 814 pauvres. C'est Conakry qui abrite le plus grand nombre de pauvres vivant en milieu urbain (299 140 personnes soit 5,7% des pauvres du pays). Les régions de Kindia et Nzérékoré abritent respectivement 195 275 et 140 120 pauvres en milieu urbain. (Voir tableau 5.16).

### Région naturelle

L'analyse des indicateurs de pauvreté urbains selon la région naturelle montre qu'un tiers des résidents urbains de la Guinée Forestières est pauvre (34%). Le milieu urbain de la Moyenne Guinée est le moins pauvre. Dans cette région, 19,8% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté contre 23,4% en Haute Guinée. (Voir tableau 5.16).

Le milieu urbain de la Basse Guinée abrite 5,2% des pauvres contre 1% en Moyenne Guinée ; 2,6% en Haute Guinée et 3,7% en Guinée Forestière. (Voir tableau 5.16).

Toutefois, la profondeur de la pauvreté est plus importante en milieu urbain de la Guinée Forestière qu'en Basse Guinée (respectivement 7,4% et 5,7%). (Voir tableau 5.16).

**Tableau 5.16 : Indicateurs de pauvreté (%) en milieu urbain par région naturelle et région administrative**

Caractéristiques géographiques	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
<b>Guinée urbaine</b>	<b>22,4</b>	<b>4,5</b>	<b>1,4</b>	<b>954 814</b>	<b>18,1</b>
<b>Région administrative</b>					
Boké	26,1	4,6	1,2	84 478	1,6
Conakry	15,7	2,9	0,9	299 140	5,7
Faranah	46,4	10,0	3,3	112 689	2,1
Kankan	16,1	3,1	0,9	74 496	1,4
Kindia	30,4	6,2	1,9	195 275	3,7
Labé	17,9	4,2	1,5	23 633	0,5
Mamou	21,1	4,9	1,6	24 983	0,5
Nzérékoré	32,3	7,6	2,6	140 120	2,7
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	29,1	5,7	1,7	274 528	5,2
Moyenne Guinée	19,8	4,5	1,5	53 841	1,0
Haute Guinée	23,4	5,2	1,7	134 245	2,6
Guinée Forestière	34,0	7,4	2,5	193 060	3,7
Conakry	15,7	2,9	0,9	299 140	5,7

#### 5.4.7. Pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage

##### **Sexe des chefs de ménage**

Du point de vue du sexe du chef de ménage, les résultats de l'enquête montrent que l'incidence de pauvreté est plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par les hommes, respectivement 44,9% et 43,5%. (Voir tableau 5.17).

On s'attendait à ce résultat du fait de la forte vulnérabilité des femmes et leur faible niveau d'instruction d'une part, et qu'une grande proportion de femmes chefs de ménages sont des divorcées/séparées ou veuves d'autre part. La profondeur de la pauvreté est aussi plus large chez les individus vivant dans les ménages dirigés par les femmes (12,9%) que chez ceux vivant dans les ménages dirigés par les hommes (12,4%). (Voir tableau 5.17).

Par ailleurs, il est à retenir que quatre cinquième des pauvres vivent dans des ménages dirigés par les hommes (82,8%) du fait de l'importance numérique de ce type de ménage. (Voir tableau 5.17).

**Tableau 5.17: Indicateurs de pauvreté (%) par sexe du chef de ménage**

Caractéristiques du chef de ménage					
	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Guinée	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
Sexe du chef de ménage					
Masculin	43,5	12,4	5,0	4 359 900	82,8
Féminin	44,9	12,9	5,3	904 138	17,2

##### **Age du chef de ménage**

Concernant l'âge du chef de ménage, cette variable semble avoir une forte corrélation avec le niveau de pauvreté. Plus l'âge du chef de ménage augmente, plus l'incidence de la pauvreté des individus vivant dans ces ménages aussi augmente. Cela est dû au fait que les personnes âgées sont généralement mariées et polygames.

L'incidence de la pauvreté dans les ménages dirigés par les jeunes de moins de 35 ans est de 34,3% contre 43,4% chez les chefs de ménages de 35-44 ans et 48,7% chez les chefs de ménages de 45-64 ans. (Voir tableau 5.18).

**Tableau 5.18 : Indicateurs de pauvreté (%) en milieu urbain par groupe d'âge du chef de ménage**

Caractéristiques du chef de ménage					
	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
Classe d'âge	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Guinée	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
Groupe d'âge du chef de ménage					
Moins de 35 ans	34,3	9,1	3,6	947 525	18,0
35-44 ans	43,4	12,2	4,8	1 445 296	27,5
45-64 ans	48,7	14,4	6,0	2 242 303	42,6
65 ans et +	46,6	13,4	5,3	628 914	12,0

Plus de deux cinquièmes des pauvres (46.6%) vivent dans des ménages dont le chef est âgé de 65 ans et plus. La contribution à la pauvreté est de 18% pour les individus vivant dans les ménages dont le chef est âgé de moins de 35 ans (Voir tableau 5.18).

Seulement 12% des pauvres vivent dans des ménages dirigés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Quant à l'évolution de la profondeur de pauvreté, elle suit celle de l'âge du chef de ménage.

L'hypothèse admise est que la courbe de l'évolution de la pauvreté selon l'âge devrait avoir une allure contraire à celle des revenus. La pauvreté devrait être forte chez les jeunes actifs et diminuer au fur et à mesure que l'âge avance. En d'autres termes, la pauvreté doit baisser avec l'âge.

Les résultats obtenus montrent le contraire. L'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dont le chef est âgé de moins de 44 ans. Elle s'accroît jusqu'à la tranche d'âge (45-64 ans) où elle atteint 48,7 % et baisse légèrement pour les personnes de troisième âge (65 ans ou plus). (Voir tableau 5.18). Pour mieux comprendre ce schéma de la pauvreté il faut le mettre en perspective avec d'une part la structure du marché du travail et d'autre part avec le poids des charges familiales.

En premier lieu pour ce qui est de la structure du marché du travail, l'hypothèse énoncée plus haut se vérifie généralement dans des pays avec un marché du travail organisé et dominé par le travail salarié, ce qui est loin d'être le cas en Guinée, dont l'économie essentiellement agricole implique un processus d'accumulation faible. L'accumulation étant faible, le poids des charges familiales qui s'accroît avec l'âge l'emporte et c'est donc la composition des ménages qui paraît être l'élément déterminant du profil de pauvreté selon l'âge. Effectivement, la taille moyenne des ménages croît en fonction de l'âge. Il faut néanmoins souligner que l'utilisation de la consommation par personne comme indicateur de bien-être tend à surévaluer l'impact de la taille du ménage sur la pauvreté.

### **Niveau d'instruction du chef de ménage**

Le capital humain semble avoir une forte incidence sur le niveau de pauvreté. On s'attend à ce que les investissements consentis par les individus en matière d'éducation se reflètent sur leur niveau de vie. Sur ce plan, l'éducation semble être rentable car l'incidence de la pauvreté dans les ménages dont le chef n'a pas été à l'école est 4,3 fois supérieure à celle des ménages dont le chef à un niveau supérieur.

L'incidence de pauvreté des individus vivant dans les ménages dont le chef n'est pas instruit est de 50,9% contre 11,8% chez les individus dont le chef de ménage à un niveau supérieur. (Voir tableau 5.19).

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Guinée	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>					
Aucun	50,9	15,1	6,2	4 431 273	84,2
Primaire	33,0	8,0	2,8	317 925	6,0
Secondaire général	28,8	6,7	2,2	336 024	6,4
Secondaire Prof/Techn	24,5	4,6	1,5	70 431	1,3
Supérieur	11,8	2,2	0,6	108 385	2,1

Il est également intéressant de relever que le niveau de pauvreté baisse progressivement quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente et qu'il y a un réel gain en matière de réduction de la pauvreté au niveau de tous les cycles surtout au niveau du secondaire

général, secondaire technique/professionnel et du supérieur où les incidences de la pauvreté sont respectivement 28,8%, 24,5%, et 11,8%. Autrement dit, les études devraient s'étendre sur les niveaux secondaires ou au supérieurs. (Voir tableau 5.19).

Toutefois, la lutte contre la pauvreté doit forcément passer par les ménages dont le chef n'est pas instruit, car plus de quatre cinquièmes des pauvres vivent dans ces ménages (84,2% soit 4 431 273 personnes). Seulement 2,1% des pauvres vivent dans des ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur et 1,3% dont le chef a le niveau secondaire professionnel/technique. (Voir Tableau 5.19).

### **Situation matrimoniale du chef de ménage**

La situation matrimoniale et la pauvreté des individus sont fortement corrélées selon les résultats des études antérieures. Les individus vivant dans les ménages dirigés par les mariés polygames sont généralement les plus pauvres. Cela compte tenu des charges afférentes à toutes les personnes supportées par un certain nombre de catégories d'actifs.

Plus de la moitié des individus vivant dans des ménages dont le chef est polygame sont pauvres (56,6%). (Voir Tableau 5.20).

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Guinée	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
<b>Situation matrimoniale</b>					
célibataire	10,9	2,5	0,9	20 324	0,4
Marié monogame	38,5	10,3	3,9	2 731 320	51,9
Marié polygame	56,6	18,1	7,7	2 032 956	38,6
Veuf	42,2	10,7	4,0	429 080	8,2
Divorcé/séparé	32,4	8,9	3,5	50 358	1,0

Les chefs de ménage veufs/veuves, vivent généralement une situation de vulnérabilité due à la multiplication de la charge familiale après le décès du conjoint (e). Les individus, vivant dans les ménages dirigés par cette frange de population, croupissent généralement dans la pauvreté. Près de la moitié de ces individus est pauvre (42,2%). (Voir Tableau 5.20).

L'incidence de la pauvreté des personnes vivant dans les ménages monogames est de 38,5%. On note que plus de la moitié des pauvres vivent dans des ménages monogames (51,9%) contre 38,6% qui vivent dans des ménages polygames. Seulement 1% des pauvres vivent dans des ménages de divorcés/séparés. (Voir Tableau 5.20).

### **Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Les individus tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exercice d'une activité économique, donc la situation sur le marché du travail est fondamentale pour expliquer les différences de niveaux de pauvreté entre divers groupes socioéconomiques.

**Tableau 5.21 : Indicateurs de pauvreté selon La catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Guinée	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
<b>Catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage occupés</b>					
Cadre supérieur	10,4	1,6	0,3	46 115	0,9
Cadre moyen/agent de maîtrise	22,1	4,5	1,4	111 283	2,1
Ouvrier ou employé qualifié	19,9	4,0	1,2	94 134	1,8
Ouvrier ou employé non qualifié	32,7	8,6	3,3	119 559	2,3
Manœuvre, aide-ménagère, Stagiaire apprenti rémunéré	42,5	8,1	2,8	45 018	0,9
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré,	37,4	14,4	6,7	25 594	0,5
Travailleur pour compte propre	48,8	14,3	5,8	4 508 511	85,7
Patron	31,0	5,6	1,9	28 623	0,5

Les taux de pauvreté selon la typologie des ménages en huit catégories présentées plus haut attestent que l'incidence de la pauvreté est inférieure à la moyenne nationale à l'exception des travailleurs pour compte propre. Cela tient à un facteur très intéressant qui pourrait être expliqué par l'exercice d'une activité secondaire ou encore la présence d'autres actifs dans le ménage. Ceux-ci peuvent également influencer le bien-être des ménages. Cela étant, les individus vivant dans les ménages dirigés par les travailleurs pour compte propre contribuent à 85,7% à la pauvreté. (Voir Tableau 5.21).

### **5.4.8 Pauvreté selon les caractéristiques individuelles de la population**

#### **Sexe des individus**

Plus de la moitié des pauvres en Guinée sont des femmes (53,6%). (Voir Tableau 5.22). Avec un taux de pauvreté de 44,6%, les femmes restent la couche la plus vulnérable en Guinée. L'incidence de pauvreté chez les hommes est de 42,8%. (Voir Tableau 5.22).

<b>Tableau 5.22: Indicateurs de pauvreté selon le sexe des individus</b>					
	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Total	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
<b>Sexe des individus</b>					
Masculin	42,8	12,2	4,9	2 442 776	46,4
Féminin	44,6	12,8	5,1	2 821 262	53,6

Ce sont 2 821 262 femmes qui sont pauvres en Guinée contre 2 442 776 hommes. La profondeur ainsi que la sévérité de la pauvreté sont légèrement élevées chez les femmes que chez les hommes. Chez les femmes, ces indicateurs sont respectivement de 12,8% et 5,1% contre 12,2% et 4,9% chez les hommes. (Voir Tableau 5.22).

#### **Age des individus**

Concernant l'âge des individus, cette variable a une forte corrélation avec le niveau de pauvreté. La pauvreté est fortement présente chez les enfants de moins de 15 ans. Près de la moitié de cette frange de la population vit sous le seuil de pauvreté (49,9%). (Voir Tableau

4.55). Les jeunes de 15-34 ans sont les moins pauvres. L'incidence de pauvreté dans cette catégorie de personne est de 34,6%. (Voir Tableau 5.23).

<b>Tableau 5.23: Indicateurs de pauvreté selon le groupe d'âge des individus</b>					
	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Total	43,7	12,5	5,0	5 264 038	100,0
<b>Groupe d'âge des individus</b>					
Moins de 15 ans	49,9	14,7	6,0	2 800 800	53,2
15-34 ans	34,6	9,3	3,6	1 251 948	23,8
35-44 ans	41,9	11,9	4,8	491 701	9,3
45-64 ans	43,1	12,4	4,9	526 199	10,0
65 ans et +	46,3	13,0	5,0	193 390	3,7

Par ailleurs, les personnes âgées de 65 ans ou plus affichent un taux de pauvreté de 46,3%. Plus de la moitié des pauvres de la Guinée sont des enfants de moins de 15 ans (53,2%) ; quant aux jeunes de 15-34 ans, ils représentent 23,8% des pauvres du pays. (Voir Tableau 5.23).

Seulement 3,7% des pauvres sont des personnes âgées (65 ans ou plus). La profondeur de la pauvreté est supérieure à celle de la moyenne nationale chez les personnes âgées de 65 ans ou plus (13%) et les enfants de moins de 15 ans (14,7%). Cet indicateur reste faible chez les jeunes de 15-34 ans (9,3%). (Voir Tableau 5.23).

#### **Niveau d'instruction des individus**

**Tableau 5.24: Indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Total	43.71	12.50	5.01	5 264 038	100
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	49.8	14.8	6.1	3 291 127	62.5
Primaire	41.3	11.0	4.1	1 029 948	19.6
Secondaire général	24.5	5.5	1.8	266 156	5.1
Secondaire Prof/Techn	15.1	2.9	0.8	21 215	0.4
Supérieur	7.6	1.3	0.3	29 675	0.6

L'analyse des indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction des individus montre que l'incidence de pauvreté est une fonction décroissante de l'instruction. Les personnes non instruit\*es (aucun niveau) sont 6,5 fois plus pauvres que les personnes de niveau supérieur. L'incidence de pauvreté des non instruits est de 49,8% contre 7,6% pour les personnes de niveau supérieur et 15,1% pour celles ayant le niveau secondaire technique. Par ailleurs, il faut retenir que près de deux tiers des pauvres sont sans instruction (62,5%). Les pauvres de niveau supérieur représentent moins d'un pourcent (0,6%). Il existe 0,4% de personne de niveau secondaire professionnel/technique parmi les pauvres. (Voir Tableau 5.24).

### Situation matrimoniale des individus

Selon les résultats de l'enquête pauvreté de 2018/2019 en Guinée, près de deux tiers des pauvres sont des célibataires (63%) et un cinquième sont des mariés monogames (19,2%). (Voir Tableau 5.25).

**Tableau 5.25: Indicateurs de pauvreté selon la situation matrimoniale des individus**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Total	43.7	12.5	5.0	5 264 038	100
Statut matrimonial					
célibataire	37.2	10.6	4.3	846 615	16.1
Marié monogame	33.5	8.7	3.3	1 009 211	19.2
Marié polygame	53.8	16.5	6.8	714 801	13.6
Veuf	45.5	12.6	4.9	189 637	3.6
Divorcé/separé	36.4	12.1	5.6	32 748	0.6
Enfants de moins de 12 ans	50.3	14.7	5.9	2 471 026	46.9

La part des mariés polygames parmi les pauvres représente 13,6% alors que seulement 3,6% des pauvres sont des veufs/veuves. Selon la situation matrimoniale, l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les mariés polygames (53,8%), les veufs/veuves (45,5%). Seulement un tiers des mariés monogames sont pauvres (33,5%). (Voir Tableau 5.25).

La profondeur de la pauvreté est de 16,5% chez les mariés polygames contre 8,7% chez les monogames.

### Catégorie socio professionnelle des individus

Cette partie s'intéresse à l'analyse des niveaux de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle des individus en emploi. En Guinée, les personnes en emploi représentent 39,8% dans la population des pauvres soit 2 096 434 personnes. Les travailleurs indépendants sont les plus nombreux parmi les pauvres, ils représentent 24% des pauvres ; ils sont suivis des travailleurs familiaux (11,8%). (Voir Tableau 5.26).

Toutefois, l'incidence de la pauvreté des travailleurs pour compte propre est de 40,6% et celle des travailleurs familiaux est de 56,5%. Seulement 8,1% des cadres supérieurs sont pauvres et ils représentent 0,2% des pauvres de la Guinée. (Voir Tableau 5.26).

**Tableau 5.26: Indicateurs de pauvreté selon la catégorie socio professionnelle des individus**

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Ensemble	43,7	12,5	5	2 096 434	39,8
Cadre supérieur	8,1	1,3	0,3	8 319	0,2
Cadre moyen/agent de maîtrise	12,6	2,5	0,7	18 108	0,3
Ouvrier ou employé qualifié	15,5	3,2	1	19 028	0,4
Ouvrier ou employé non qualifié	28,2	8,1	3,3	34 078	0,6
Manœuvre, aide-ménagère, Stagiaire rémunéré	25,4	6,3	2,3	18 063	0,3
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	34,9	8,4	3	115 972	2,2
Travailleur familial	56,5	17,9	7,6	620 249	11,8
Travailleur pour compte propre, patron	40,6	11,4	4,5	1 262 617	24

### **Branche d'activités de l'entreprise des individus occupés**

L'analyse des indicateurs de pauvreté selon la branche d'activités dévoile que la plus grande contribution à la pauvreté des agriculteurs (26,8%) suivis des personnes en emploi évoluant dans le commerce (3,9%). (Voir Tableau 5.27).

	Indicateurs de pauvreté			Contribution à la pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre	Proportion de pauvre
Total	43,7	12,5	5	2 096 434	39,8
Agriculture	57,7	18,3	7,8	1 409 770	26,8
Élevage/pêche	45,3	12,6	4,7	89 615	1,7
Industrie extractive	19,4	3,6	0,9	45 474	0,9
Autres, industries	31,3	7,1	2,4	167 555	3,2
BTP/Construction	33,1	7,9	2,7	36 412	0,7
Commerce	25,1	5,2	1,7	206 364	3,9
Restaurant/Hôtel	32,9	6,7	2,2	14 418	0,3
Transport/Communication	18,1	4,1	1,4	31 831	0,6
Éducation/Santé	17,5	3,8	1,2	27 264	0,5
Services personnels	21,8	4,9	1,6	39 032	0,7
Autres services	14,4	3,3	1,2	28 699	0,5

L'incidence de la pauvreté dans la branche agriculture est de 57,7% et celle de l'élevage/pêche est de 45,3%. (Voir Tableau 5.27).

Seulement un cinquième des personnes employées dans l'industrie extractive est pauvre. Chez les personnes évoluant dans le commerce, les pauvres représentent 25,1% (soit 206 364 personnes), leur contribution dans la pauvreté est de 3,9%. (Voir Tableau 5.27).

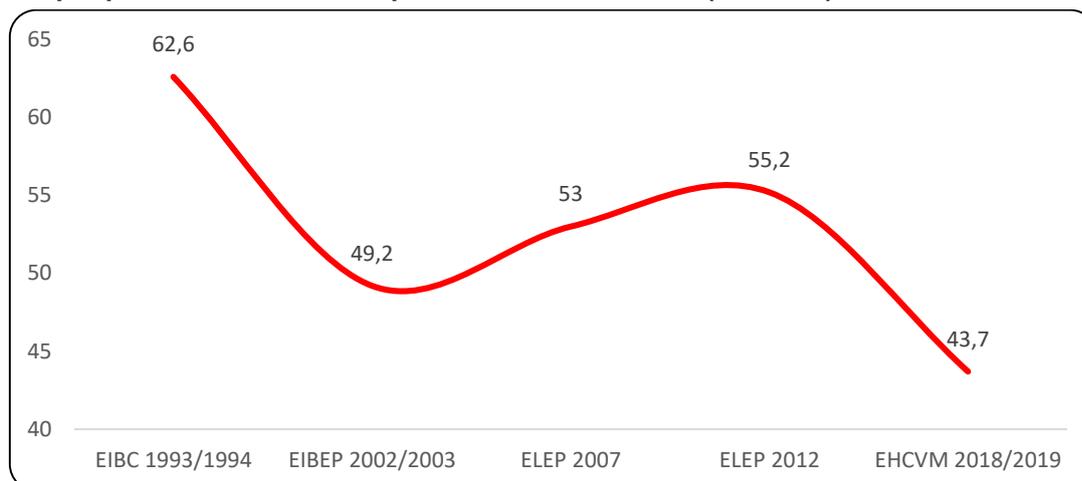
#### **5.4.9 Tendances des indicateurs de pauvreté de 2012 à 2019**

Bien que les méthodologies de collecte des données de l'EHCVM et des enquêtes précédentes soient différentes, il serait important de rappeler les différentes tendances de pauvreté de 1994 à 2019 en Guinée sur les cinq enquêtes de pauvreté réalisées dans le pays.

Le graphique ci-dessous montre la tendance du taux de pauvreté au niveau national de 1994 à 2019. Globalement, la pauvreté a baissé en passant de 62,6% en 1994 à 43,7% en 2019 soit une baisse de 18,9% pendant 25 ans. Mais cette tendance est en dent de scie.

L'incidence de pauvreté a connu une baisse remarquable de 13,4% durant la période allant de 1994 à 2003 en passant de 62,6% à 49,2%. Durant cette période, la pauvreté a connu une légère croissance jusqu'en 2012 avant de baisser de 11,5% entre 2012 et 2019.

**Graphique 5.1: Tendances de pauvreté de 1994 à 2019 (en bâton)**



Le tableau ci-dessous précise les différentes tendances de l'incidence de la pauvreté de 1994 à 2019 selon le milieu de résidence et à Conakry.

Globalement, comparativement aux autres années, le taux de pauvreté a connu une baisse importante en milieu rural en 2019. Malgré une forte baisse de l'incidence de la pauvreté de 2012 à 2019 en milieu urbain et à Conakry, par rapport à 1994, la pauvreté est encore élevée dans ces milieux (Milieu urbain et Conakry). Voir tableau 5.28.

**Tableau 5.28 : Tendances de l'incidence de pauvreté de 1994 à 2019 en Guinée**

	Incidence de pauvreté				
	EIBC 1993/1994	EIBEP 2002/2003	ELEP 2007	ELEP 2012	EHCVM 2018/2019
Ensemble	62,6	49,2	53	55,2	43,7
Conakry	10,2	20,6	26,3	27,4	15,7
Urbain	17,5	23,5	30,5	35,4	22,4
Rural	82,1	59,9	63	64,7	55,4

L'analyse du tableau 5.29 ci-dessous indique que l'incidence de la pauvreté a baissé dans 6 régions administratives (Conakry, Boké, Kankan, Kindia, Mamou et Nzérékoré) sur les 8. Les deux autres régions (Faranah et Labé) l'incidence de la pauvreté est restée quasiment identique entre 2012 et 2019.

**Tableau 5.29 : Évolution des indicateurs de pauvreté selon la région administrative**

Région	2012			2019		
	P <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	P <sub>2</sub>	P <sub>0</sub>	P <sub>1</sub>	P <sub>2</sub>
Boké	58,9	18,8	8,1	46,4	12,4	4,6
Conakry	27,4	6,2	2	15,7	2,9	0,9
Faranah	64,8	25	12,3	63,9	22,2	10,1
Kankan	48,7	17,2	8,7	30,5	6,6	2
Kindia	62,5	19,3	8,1	59,5	18,1	7,5
Labé	65	25,8	13,4	66	23,4	10,9
Mamou	60,8	21,3	10	44,7	11,6	4,2
Nzérékoré	66,9	22	9,6	45,6	12,3	4,7
Ensemble	55,2	18,4	8,4	43,7	12,5	5

Le tableau 5.30 révèle que si le taux de pauvreté dans le milieu urbain de toutes les régions administratives, il a par contre augmenté dans les milieux ruraux des régions de Labé, Faranah et Kindia sur la période 2012-2019.

**Tableau 5.30 : Évolution de l'incidence de pauvreté entre 2012 et 2019 par milieu de résidence et par région administrative**

Région	2012			2019		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Guinée
Boké	41.34	64.63	58,9	26,1	53,5	26,1
Conakry	27.44		27,4	15,7		15,7
Faranah	57.15	66.48	64,8	46,4	68,9	46,4
Kankan	41.69	50.24	48,7	16,1	34,2	16,1
Kindia	39.21	68.42	62,5	30,4	75,8	30,4
Labé	38.24	68.05	65	17,9	72,4	17,9
Mamou	29.96	65.48	60,8	21,1	48,6	21,1
Nzérékoré	56.12	69.32	66,9	32,3	49,9	32,3
Ensemble	35.38	64.66	55,2	22,4	55,4	43,7

### 5.5 Déterminants de la pauvreté

Cette section est consacrée aux déterminants microéconomiques de la pauvreté, c'est-à-dire à la recherche des facteurs qui expliquent les variabilités des dépenses de consommation par tête des ménages. À cet effet, on utilise un modèle de régression linéaire dans laquelle la variable dépendante est le logarithme de la dépense par tête rapportée au seuil de pauvreté. Les variables explicatives sont retenues sur la base de la disponibilité des informations d'une part, de la liste proposée aux précédentes éditions d'analyse de pauvreté en 2007 et 2012 d'autre part. Le modèle est estimé à trois niveaux : le niveau national, le milieu urbain et le milieu rural (voir tableau en annexe 4).

D'après ce tableau, le nombre d'enfants de moins de 5 ans a un effet significativement négatif sur le bien-être des individus en Guinée. En effet, lorsque le nombre d'enfants de moins de 5 ans augmente d'une unité, la consommation par tête du ménage baisse de 19%. Cet effet est de 20% en milieu urbain contre 18% en milieu rural. De même, lorsque le nombre d'adolescents (enfants âgés de 5 à 14 ans) augmente d'une personne, le ménage enregistre une baisse de 15% de dépenses de consommation par tête. L'effet négatif de la taille du ménage baisse donc avec l'âge moyen des membres. En effet, plus le poids des personnes âgées augmente dans le ménage, moins l'effet de la taille du ménage agit négativement sur le bien-être individuel ; par contre moins le poids des personnes âgées est grand, plus la taille de ménage contribue négativement à l'amélioration du bien-être des membres du ménage. L'effet de l'âge du chef de ménage sur le bien-être individuel n'est significatif qu'au niveau urbain. D'après les résultats, jusqu'à 52 ans, le niveau de bien-être individuel du ménage augmente avec l'âge du chef de ménage.

Lorsque le chef de ménage est une femme, son ménage enregistre une perte en consommation annuelle moyenne par tête de 11,4 pour cent par rapport à un ménage dirigé par un homme. De la même façon, on constate que le niveau d'instruction du chef de ménage, sa branche d'activité, le secteur institutionnel sont des facteurs qui impactent significativement le bien-être des populations. Par exemple, si le ménage est dirigé par un chef qui a atteint le niveau d'instruction du cycle supérieur, le niveau de consommation du ménage enregistre un gain de 23,1% par rapport un ménage dirigé par un chef sans aucun niveau d'instruction. Les ménages dont le chef évolue dans l'agriculture ont un niveau de bien-être inférieur à ceux évoluant dans l'industrie (15% de gain), les services (15%), commerces (17,6%). Les ménages

dirigés par un chef portant un handicap majeur enregistrent en moyenne une baisse de 8% dans la dépense de consommation par tête par rapport aux ménages dirigés par un chef sans handicap majeur. Le secteur institutionnel employeur du chef de ménage est aussi un facteur qui influe sur le niveau de vie des membres du ménage. A titre illustratif, lorsque le chef de ménage est employé dans une entreprise publique ou parapublique, le niveau de bien-être de son ménage est supérieur de 36,3% par rapport à un ménage dont le chef de ménage est employé comme personnel de maison ou un domestique.

Les caractéristiques du conjoint du chef de ménage ont également des effets significatifs importants dans l'amélioration du niveau de bien-être individuel des membres du ménage. A titre illustratif, en milieu rural lorsque le conjoint du chef de ménage a atteint le niveau d'instruction du secondaire, cela entraîne un gain en consommation par tête de 13,4% par rapport à un ménage dont le conjoint n'a atteint aucun niveau d'instruction. Si le conjoint du chef de ménage a un travail cela contribue à augmenter de 7% les dépenses de consommation par tête du ménage par rapport à un ménage dont le conjoint est sans emploi.

Ces résultats mettent en lumière également les inégalités spatiales dans les dépenses de consommation des ménages : les ménages résidant à Conakry ont un niveau de consommation par tête supérieur à ceux des autres régions administratives. Par exemple, les ménages des régions de la Haute Guinée (7,7% de perte) et Guinée forestière (16% de perte) ont un niveau de consommation inférieur à ceux de Conakry.

## **5.6 Pauvreté des enfants**

### **5.6.1 Niveau de pauvreté des enfants**

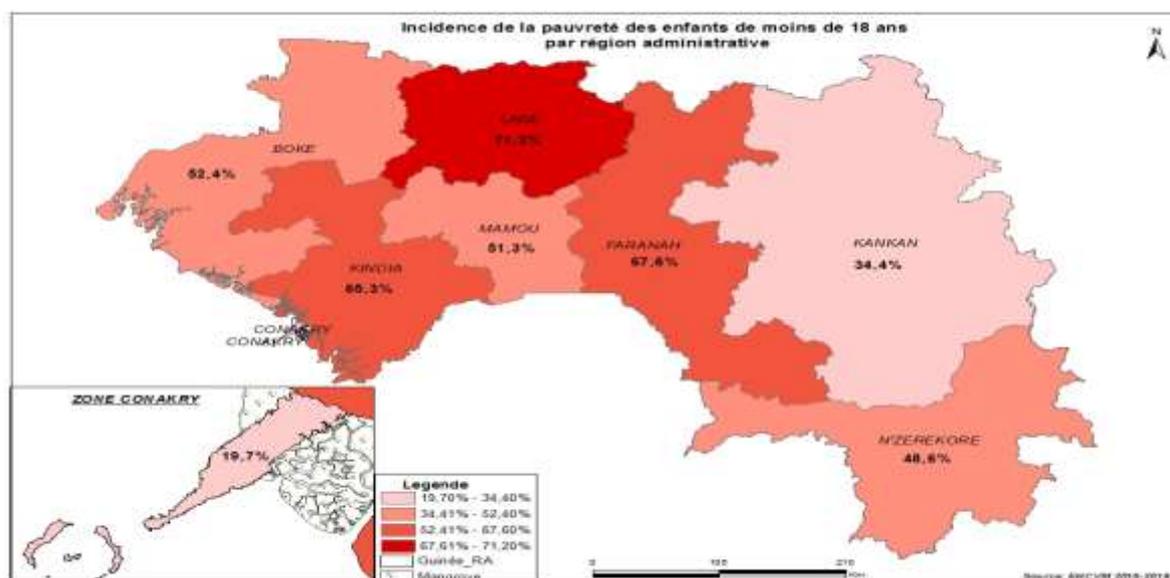
La pauvreté monétaire touche les enfants plus que tout autre groupe social en Guinée. L'incidence de la pauvreté chez les enfants (pourcentage d'enfants qui vivent dans un ménage pauvre) a été de 48.9% en 2019. L'incidence de la pauvreté chez les enfants est plus élevée que pour tout autre groupe d'âge. Elle est de 33.5% chez les jeunes, 42.6% chez les adultes et 44.6% chez les personnes âgées. (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

En outre, les enfants pauvres représentent plus de la moitié (58%) de la population pauvre. La proportion des jeunes (19%), des adultes (17.4%) et des personnes âgées (5.6%) dans la population pauvre est largement inférieure à celle des enfants (58% (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

La pauvreté monétaire touche près d'un enfant sur deux en Guinée (48.9%). L'incidence de la pauvreté chez les enfants est particulièrement très élevée dans les régions administratives de Labé (71.2%), Faranah (67.6%), Kindia (65.3%) et en milieu rural (59.6%). (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

L'incidence de la pauvreté chez les enfants de sexe masculin (49.8%) est légèrement supérieure à celle des enfants de sexe féminin (48%) au niveau national. Il en est de même en milieu rural (60.0% pour les garçons et 59.2% pour les filles) (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

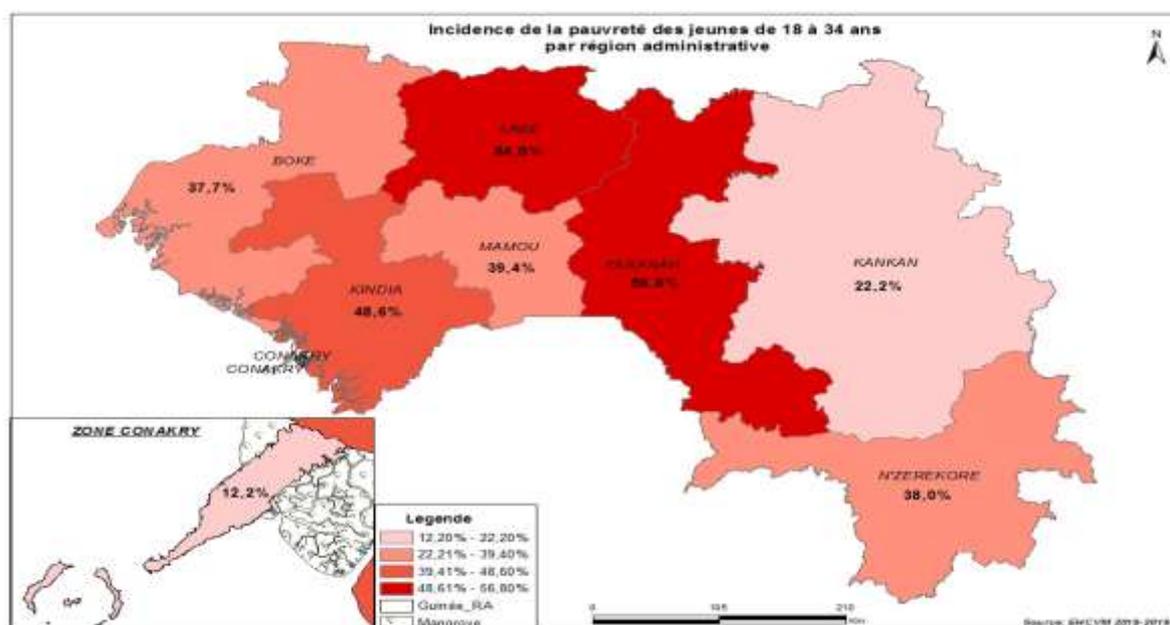
**Carte 5.6 : Incidence de pauvreté des enfants par région administrative**



Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté chez les garçons est plus élevée que chez les filles dans les régions administratives de Labé (73.1% pour les garçons et 69.3% pour les filles), Faranah (68.3% et 66.8%), Boké (55.2% et 49.6%) et Mamou (53.2% et 49.5%). (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

A l'inverse, l'incidence de la pauvreté chez les filles est plus élevée que chez les garçons dans les régions administratives de Kindia (64.4% pour les garçons et 66.2% pour les filles) et Nzérékoré (45.9% et 51.1%). (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

**Carte 5.7 : Incidence de pauvreté des jeunes de 18-35 ans par région administrative**



La répartition de la population pauvre par groupe d'âge est dominée par les enfants. En Guinée, près de 3 pauvres sur 5 sont des enfants (les enfants représentent 58% de la population pauvre). La proportion des enfants (58%) dans la population pauvre est largement supérieur à celle des jeunes (19%), des adultes (17.4%) et des personnes âgées (5.6%). En

outre, la répartition de la population pauvre par sexe est de 53.6% pour les femmes et 46.4% pour les hommes (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

Par ailleurs, la population pauvre réside principalement en milieu rural (81.9%. En d'autres mots, plus de 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural. Par ailleurs, 63.1% des pauvres vivent dans 4 régions administratives : Kindia (20.2%), Nzérékoré (15.6%), Labé (14.2%) et Faranah (13.1%). (Voir Tableau 5.31 et 5.32).

### 5.6.2. Pauvreté des enfants et émergence en 2040

La Guinée ambitionne d'atteindre l'émergence socio-économique en 2040. Les enfants âgés de 3 à 17 ans (en âge préscolaire, primaire et secondaire) auront 23 à 37 ans en 2040, soit le noyau dur de la population active à l'horizon 2040 par lequel l'émergence sera possible. Que se passera-t-il pour l'émergence de la Guinée si la moitié de ses enfants grandissent dans un ménage pauvre qui manque du minimum vital pour nourrir et prendre en charge leur éducation ?

Comme nous l'avons vu dans les précédents paragraphes, les enfants sont non seulement nombreux dans les ménages pauvres (1 enfant sur 2) mais aussi ils représentent la proportion la plus large de la population pauvre (3 pauvres sur 5 sont des enfants). Le plan national de développement économique et social (PNDES) doit avoir par conséquent, les enfants au cœur de sa stratégie pour construire le capital humain de ces enfants vivant dans la pauvreté et ainsi rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté à travers une combinaison de la protection sociale (transfert monétaire et promotion des services sociaux envers les enfants pauvres) avec des investissements importants dans les secteurs sociaux sensibles aux besoins des enfants (éducation, santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, logement, etc.).

**Tableau 5.31 : Taux de pauvreté par groupe d'âge, sexe et milieu de résidence**

		Enfants	Jeunes	Adultes	Personnes âgées	Total
Total	National	48.9	33.5	42.6	44.6	43.7
	Urbain	26.9	16.8	20.0	21.6	22.4
	Rural	59.6	46.0	54.5	53.5	55.4
Masculin	National	49.8	25.8	40.3	43.4	42.8
	Urbain	27.8	14.5	18.7	20.6	22.1
	Rural	60.0	36.0	54.2	51.6	54.4
Féminin	National	48.0	38.4	44.7	46.2	44.6
	Urbain	25.9	18.6	21.7	22.7	22.7
	Rural	59.2	51.7	54.8	56.0	56.3

**Tableau 5.32: Taux de pauvreté par groupe d'âge, sexe et région administrative**

		Enfants	Jeunes	Adultes	Personnes âgées	Total
Total	National	48.9	33.5	42.6	44.6	43.7
	Boké	52.4	37.7	41.8	46.5	46.4
	Conakry	19.7	12.2	12.9	12.8	15.7
	Faranah	67.6	56.8	63.7	56.8	63.9
	Kankan	34.4	22.2	30.5	34.4	30.5
	Kindia	65.3	48.6	58.8	57.4	59.5
	Labé	71.2	54.0	64.5	60.6	66.0
	Mamou	51.3	39.4	38.4	33.4	44.7
	N'Nzérékoré	48.4	38.0	46.2	46.1	45.6
Masculin	National	49.8	25.8	40.3	43.4	42.8
	Boké	55.2	28.5	38.7	46.9	46.1
	Conakry	21.0	10.0	12.7	11.9	15.4
	Faranah	68.3	48.9	67.7	57.4	64.1
	Kankan	35.6	15.9	29.1	32.1	29.7
	Kindia	64.4	42.2	57.0	57.7	58.3
	Labé	73.1	44.9	67.8	60.9	67.8
	Mamou	53.2	23.9	40.0	34.0	44.9
	N'Nzérékoré	45.9	32.3	44.9	40.2	43.2
Féminin	National	48.0	38.4	44.7	46.2	44.6
	Boké	49.6	43.1	45.0	46.0	46.7
	Conakry	18.6	13.9	13.2	13.9	16.0
	Faranah	66.8	61.4	60.3	55.9	63.7
	Kankan	33.2	26.9	32.1	38.0	31.2
	Kindia	66.2	52.6	60.4	56.9	60.7
	Labé	69.3	57.8	62.8	60.4	64.7
	Mamou	49.5	45.5	37.3	32.8	44.5
	N'Nzérékoré	51.1	41.3	47.5	54.1	47.9

## 5.7 Pauvreté extrême

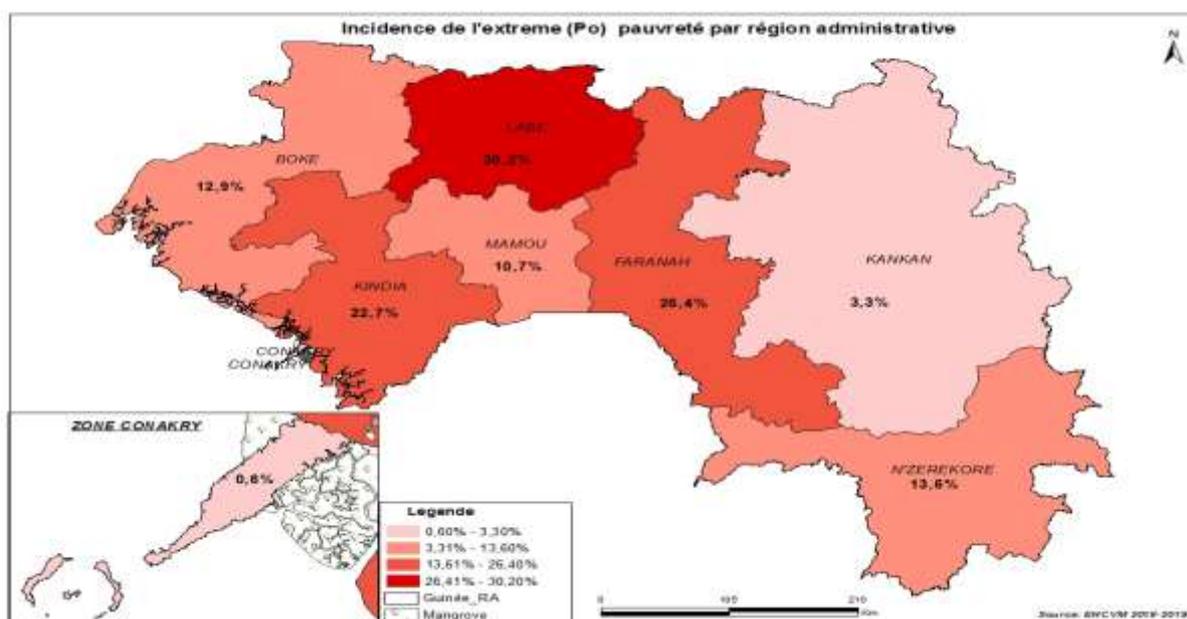
Une personne vit dans une condition d'extrême pauvreté si elle ne dispose pas de revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels définis sur la base de besoin calorique minimal de 2300 calories par jour et par personne (OMS).

Le seuil de l'extrême pauvreté correspond à la consommation nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires, soit 3 068 265 GNF. Tout individu en dessous de ce seuil présente une forte probabilité de risque nutritionnel. Ce second seuil permet de cerner le "noyau dur" de pauvreté.

### 5.7.1. Indicateurs de l'extrême pauvreté et région de résidence

L'incidence de l'extrême pauvreté est de 13,4%, soit environ 1 615 664 individus pauvres. L'extrême pauvreté est ancrée dans les régions de Labé (30,2%) et Faranah (26,4%). Dans ces deux régions, plus d'un quart de la population vit dans l'extrême pauvreté. Dans la région de Kindia, plus d'un cinquième de la population vit dans l'extrême pauvreté (22,7%). (Voir carte 5.8).

**Carte 5.8: Incidence de l'extrême pauvreté (%) par région administrative**



Plus d'un quart la population vivant dans l'extrême pauvreté résident dans la région de Kindia. La région de Labé enregistre 21,2% et celle de Faranah 17,6%. Dans la région de Nzérékoré, l'incidence de l'extrême pauvreté est de 13,6% avec une contribution à ce phénomène équivalent à 15,2%. Les régions de Faranah, Kindia et Labé demeurent les plus vulnérables en matière d'extrême pauvreté, ce sont les noyaux de la pauvreté en Guinée. (Voir Tableau 5.33).

**Tableau 5.33: Indicateurs de l'extrême pauvreté selon la région administrative de résidence des individus**

	Indicateurs de l'extrême pauvreté			Contribution à l'extrême pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population pauvre extrême	Part (%) population
Total	13,4	2,9	1,0	1 615 664	
Région administrative					
Boké	12,9	2,4	0,7	160 377	9,9
Conakry	0,6	0,1	0,0	12 302	0,8
Faranah	26,4	6,3	2,0	284 522	17,6
Kankan	3,3	0,3	0,0	73 639	4,6
Kindia	22,7	4,8	1,5	405 758	25,1
Labé	30,2	7,7	3,2	343 098	21,2
Mamou	10,7	2,4	0,7	89 869	5,6
N'Nzérékoré	13,6	3,0	1,0	246 099	15,2
Région naturelle					
Basse Guinée	17,5	3,6	1,1	478 071	29,6
Moyenne Guinée	22,9	5,5	2,1	521 031	32,2
Haute Guinée	10,4	2,2	0,7	312 485	19,3
Guinée Forestière	13,7	2,9	0,9	291 775	18,1
Conakry	0,6	0,1	0,0	12 302	0,8

L'analyse de l'incidence de l'extrême pauvreté par région naturelle dévoile la vulnérabilité des résidents de la Moyenne Guinée et de la Basse Guinée. Dans ces régions, l'incidence de l'extrême pauvreté est respectivement de 22,9% et 17,5%. Ces deux régions naturelles, ont une contribution à l'extrême pauvreté de près de deux tiers (32,2% en Moyenne Guinée et 29,6% en Basse Guinée). (Voir tableau 5.33).

Un dixième de la population de la Haute Guinée vit un besoin nutritionnel sévère. Près de 20% des personnes vivant dans l'extrême pauvreté résident en Haute Guinée ; cette proportion est de 18,1% en Guinée Forestière. (Voir Tableau 5.33).

### 5.7.2. Indicateurs de l'extrême pauvreté selon le milieu et la zone de résidence

Environ un cinquième des résidents du milieu rural guinéen vit dans l'extrême pauvreté (19,7%). Cette proportion est de 1,9% en milieu urbain et 2,9% dans les autres milieux urbains (excepté Conakry). (Voir Tableau 5.34).

En milieu rural, 1 534 915 personnes vivent dans l'extrême pauvreté, soit une contribution de 95% à ce phénomène. Conakry regorge seulement 0,6% des personnes extrêmement pauvres. Cette conclusion s'accorde bien avec les hypothèses soutenues par la revue qui stipulent que la pauvreté est relative et elle est fortement différenciée selon le milieu de résidence. En effet, si en général la pauvreté est plus prononcée en milieu rural, alors sa sévérité devrait se ressentir plus dans ce milieu. (Voir Tableau 5.34).

**Tableau 5.34: Indicateurs de pauvreté selon le milieu et la zone de résidence des individus**

	Indicateurs de l'extrême pauvreté			Contribution à l'extrême pauvreté	
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Population noyau de pauvreté	Proportion de noyau de pauvreté
Guinée	13,4	2,9	1,0	1 615 664	
Milieu de résidence					0,0
Urbain	1,9	0,3	0,1	80 749	5,0
Rural	19,7	4,4	1,5	1 534 915	95,0
Zone de résidence					0,0
Conakry	0,6	0,1	0,0	12 302	0,8
Autres urbains	2,9	0,5	0,1	68 447	4,2
Rural	19,7	4,4	1,5	1 534 915	95,0

## 5.8 Analyse de l'inégalité

### 5.8.1 Indice de GINI

Dans la détermination du niveau de répartition des richesses dans la population, il existe plusieurs indicateurs dont l'indice de Gini est celui qui est le plus connu et le plus répandu. C'est un indicateur synthétique d'inégalités de revenu et de niveaux de vie entre les pauvres. Il permet de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus, les niveaux de vie seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

L'Indice de Gini est calculé au moyen de la courbe de Lorenz. Cette courbe affecte à chaque part de population, organisée par revenu croissant, la part que représentent ses consommations annuelles moyennes par tête. La courbe de Lorenz illustre la répartition de la richesse dans le pays. Plus cette courbe est éloignée de la bissectrice, plus les inégalités sont fortes.

L'estimation de l'indice de Gini a été faite à partir de la dépense nominale moyenne annuelle par tête (dtet). Pour l'ensemble du pays, il est de 0,272 contre 0,317 lors de l'ELEP 2012 et 0,403 lors de l'EIBEP de 2002/2003. Ce qui dénote un très fort recul des inégalités sur la période 2012-2019. L'analyse selon la région, montre la forte inégalité entre les pauvres dans la région de Labé (0,278) et celle de Boké (0,259). (Voir Tableau 5.35).

**Tableau 5.35 : Indice de GINI par région administrative, région naturelle, milieu de résidence**

	Guinée	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Nzérékoré
Gini	0,272	0,259	0,248	0,261	0,225	0,266	0,278	0,238	0,241
	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestier	Conakry	Urbain	Autres urbains	Rural	
Gini	0,266	0,265	0,253	0,237	0,248	0,250	0,240	0,250	

### 5.8.2 Rapport de consommation moyenne des riches par rapport aux pauvres

Rapport de consommation moyenne par tête des 20% les plus aisés aux 20% les moins aisés

Le rapport de consommation moyenne des riches par rapport aux pauvres est aussi un indicateur pertinent de mesure de l'inégalité de consommation dans la population. Le rapport de consommation moyenne des 20% des individus les plus aisés au 20% les plus pauvres est de 3,975. (Voir Tableau 5.36).

	5ème/1er	4ème/2ème
Ensemble	3,975	1,675
Région administrative		
Boké	3,826	1,684
Conakry	3,886	1,669
Faranah	3,833	1,660
Kankan	3,463	1,673
Kindia	3,922	1,657
Labé	3,793	1,670
Mamou	3,866	1,658
N'Nzérékoré	3,674	1,680
Milieu de résidence		
Urbain	3,837	1,667
Rural	3,665	1,670
Capital	3,886	1,669
Autres urbains	3,736	1,664
Taille de ménage		
Une personne	5,183	1,703
2-3 personnes	4,240	1,699
4-5 personnes	3,817	1,669
6-7 personnes	3,563	1,679
8-10 personnes	3,582	1,676
personnes ou +	3,737	1,629
Sexe du chef de ménage		
Masculin	3,958	1,676
Féminin	4,061	1,672

En analysant par région administrative, on constate que ce rapport est légèrement plus élevé dans les régions de Kindia (3,922), Conakry (3,886). Dans la région de Kankan, ce rapport a son plus bas niveau (3,463).

Ce rapport de consommation moyenne des 20% les plus aisés aux 20% les plus pauvres est plus élevé en milieu urbain (3,837) qu'en milieu rural (3,665). Les autres milieux urbains affichent un rapport de 3,736 légèrement inférieur à celui observé à Conakry.

Plus la taille des ménages augmenté, plus le rapport de consommation des 20% les plus aisés au 20% les plus pauvres est faible. Ce rapport passe de 5,183 pour les individus vivants dans les ménages d'une seule personne à 3,737 pour les individus vivants dans les ménages de 11 personnes ou plus.

S'agissant du sexe du chef de ménage, les résultats montrent que le rapport est plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes (4,061) qu'aux ménages dirigés par les hommes (3,958).

En tenant compte du milieu de résidence, on observe que le rapport de consommation entre le 5ème quintile et le 1er quintile est plus élevé en milieu urbain (3,846) qu'en milieu rural (3,696). Toutefois, à l'exception du 5ème quintile, le rapport de consommation des autres niveaux de quintile par rapport au 1er quintile est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Rapport de consommation moyenne par tête des 40% les plus aisés aux 40% les moins aisés

Ce rapport de consommation moyenne est de 1,675. Cet indicateur est légèrement élevé dans la région de Nzérékoré (1,680) et Boké (1,684). En tenant compte du milieu de résidence, on observe qu'en terme d'inégalité de consommation moyenne des 40% des individus les plus aisés aux 40% les moins aisés, le milieu rural se démarque légèrement du milieu urbain. Par ailleurs, cette inégalité est plus profonde dans les ménages de taille faible que les ménages de taille élevée ; ainsi que dans les ménages dirigés par les hommes.

## 5.9 Pauvreté non monétaire

Bien que la pauvreté soit habituellement mesurée en termes monétaires, elle possède de nombreux autres aspects. La pauvreté n'est pas seulement liée au manque de revenus ou de consommation, mais aussi à des performances insuffisantes en matière de santé, d'alimentation et d'alphabétisation, à des déficiences de relations sociales, à l'insécurité, à une faible estime de soi-même et à un sentiment d'impuissance. Dans certains cas, les outils développés pour mesurer la pauvreté monétaire peuvent s'appliquer aux indicateurs non monétaires du bien-être (Coudouel et al.). En Guinée, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel et complexe. C'est pourquoi, il est difficile de lui donner une définition fixe et unique.

### 5.9.1 Méthodologie de calcul de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnel (IPM)

Dans cette enquête, l'analyse de la pauvreté non monétaire a été appréhendée à travers l'Indice de Pauvreté Multidimensionnel.

L'Indice de pauvreté multidimensionnel (IPM ou MPI) est un indicateur statistique élaboré en 2010 par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour mesurer les inégalités et la pauvreté dans le monde. Le rapport du PNUD, "La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain" (2010) reprend ainsi ce nouvel indicateur qui permet de souligner que le développement et la pauvreté sont multidimensionnels. L'indicateur permet de mettre en évidence, grâce aux différentes questions, les privations élémentaires dont souffre un ménage. Dans cette étude, la privation dans ces trois dimensions est évaluée à l'aide de 11 indicateurs :

- éducation (2 indicateurs, chacun pondéré 1/6) ;
- santé et alimentation (3 indicateurs, chacun pondéré 1/9) ;
- niveau de vie (6 indicateurs, chacun pondéré 1/18).

L'IPM reflète non seulement l'incidence (H) de la pauvreté (c'est-à-dire combien de personnes sont classées comme pauvres), mais aussi l'intensité moyenne (A) de la privation chez les pauvres. L'IPM est calculé en multipliant l'incidence de la pauvreté par l'intensité moyenne des pauvres :  $MPI = H \cdot A$ , où :

- MPI est l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI),
- H est l'incidence de la pauvreté (pourcentage de pauvres) et
- A est l'intensité moyenne de privation.

L'incidence de la pauvreté (H) est donnée par le nombre de pauvres divisé par la population totale,  $H = D/N$ , où D représente le nombre de pauvres et N la population totale.

L'intensité moyenne de privation chez les pauvres (A) est la moyenne des scores obtenus par les pauvres divisés par le nombre de pauvres.  $A = \sum S_d / D$ , où  $S_d$  est le score obtenu par les

pauvres et D représente le nombre de pauvres.

Le MPI peut théoriquement prendre des valeurs de zéro à un ; (0) étant une situation d'absence de pauvreté et (1) une situation de privation complète. En Afrique subsaharienne en moyenne, il est de 0,38 (Alkire et Santos, 2010).

### 5.9.2 Indice de Pauvreté Multidimensionnel (IPM)

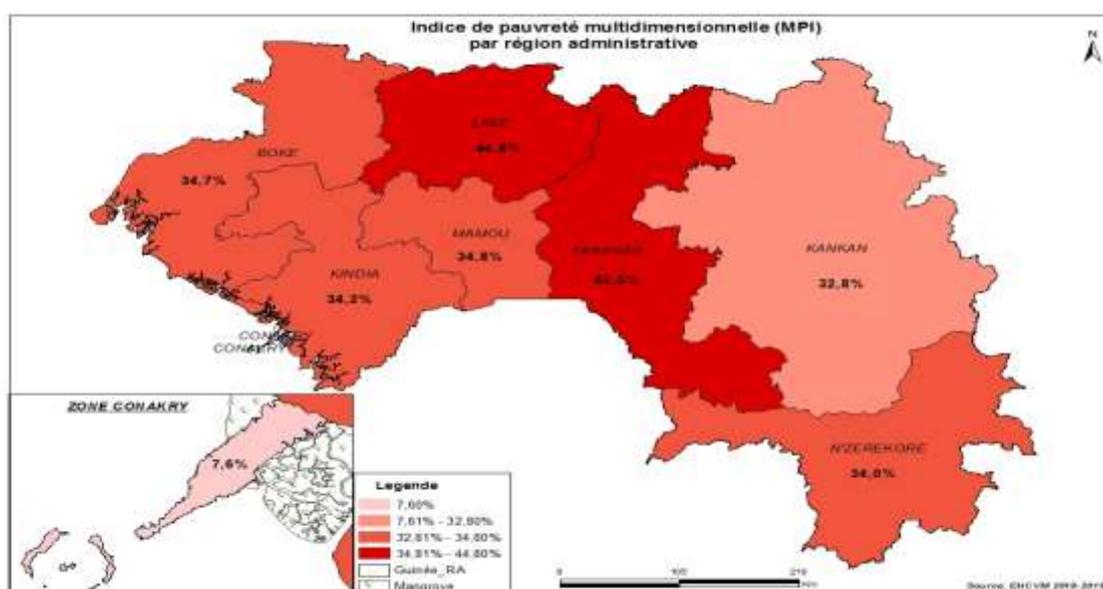
**Tableau 5.37 : Répartition (%) de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnel de 2012 et 2019 par région administrative selon le milieu de résidence**

	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)					
	EHCVM 2019			ELEP 2012		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Ensemble</b>	<b>11,4</b>	<b>42,7</b>	<b>31,6</b>	<b>11,1</b>	<b>48,4</b>	<b>36,3</b>
Boké	12,3	42,6	34,7	9,0	49,8	39,9
Conakry	7,6		7,6	8,1		8,1
Faranah	13,9	52,0	43,5	28,4	51,4	47,3
Kankan	13,6	37,8	32,8	18,3	48,4	42,9
Kindia	12,7	46,2	34,2	8,7	49,3	41,1
Labé	11,9	49,2	44,8	11,5	47,1	43,4
Mamou	12,5	38,4	34,8	10,9	50,2	45,0
Nzérékoré	20,9	38,1	34,0	17,9	45,2	40,2

L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle semble utile pour compléter l'évaluation de la pauvreté. Le calcul de l'Indice de la Pauvreté Multidimensionnel (IPM) basée sur une approche internationalement acceptée, tout en produisant un indice qui s'adapte bien aux circonstances du pays et des données disponibles. La méthodologie identifie un ensemble d'indicateurs sur lesquels les ménages sont privés et résume leur profil de pauvreté dans un score de privation. Ils sont identifiés comme pauvres (pauvreté multidimensionnelle) si leur score de privation dépasse un seuil de pauvreté transversal.

Au niveau national, l'IPM est 31,6% en 2019. L'ELEP 2012 a estimé cet indice international à 63,3% (soit une baisse de 4.7% durant cette période). (Voir Tableau 5.37).

**Carte 5.9 : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (%)**



Au niveau des régions administratives, les résultats montrent qu'en 2019, la capitale Conakry

a enregistré le plus faible niveau d'Indice de Pauvreté Multidimensionnel (7,6%). En 2012, cet indice était de 8,1% dans la capitale. (Voir Tableau 5.37).

La région de Kankan, avec un indice de 32,8% en 2019, a enregistré une baisse de 10% entre 2012 et 2019. La forte inégalité est enregistrée dans les régions de Labé (44,8%) et Faranah (43,5%). De 2012 à 2019, seule la région de Labé a connu une augmentation de l'IPM, en passant de 43,4% à 44,8%. (Voir Tableau 5.37).

Les baisses de l'IPM enregistrées dans les régions de Kankan (10%), Mamou (10,2%), Kindia (6,9%) et Nzérékoré (6,2%) sont remarquables. Ces baisses sont globalement enregistrées en milieu rural. (Voir Tableau 5.37).

## CHAPITRE 6 : ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION

L'EHCVM-Guinée 2018/2019 fournit des informations sur l'alphabétisation et l'éducation. Elle aborde l'accès et l'utilisation des services de l'éducation, la satisfaction par rapport aux prestations fournies, les difficultés rencontrées dans le système éducatif et les causes probables d'abandon scolaire. Elle touche du doigt également les manifestations de la pauvreté multidimensionnelle dans le processus d'accès et ou du non-accès aux services de l'éducation.

### 6.1. Alphabétisation

#### 6.1.1 Statut d'alphabétisation

<b>Tableau 6.1a : Taux d'alphabétisation par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et branches d'activité selon le sexe.</b>			
	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>Total</b>
Total	54,4	27,7	39,6
<b>Région administrative</b>			
Boké	60,3	24,0	40,5
Conakry	82,0	62,4	72,1
Faranah	35,7	13,5	23,2
Kankan	42,1	18,1	29,3
Kindia	52,9	25,0	37,4
Labé	37,6	17,7	24,7
Mamou	58,2	29,1	40,3
N'Nzérékoré	46,4	19,1	31,3
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	55,8	25,4	39,1
Moyenne Guinée	48,6	21,9	31,9
Haute Guinée	39,3	15,9	26,7
Guinée Forestière	46,6	19,5	31,6
Conakry	82,0	62,4	72,1
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	76,6	51,9	63,6
Rural	38,9	13,6	24,4
Autres urbains	71,4	43,2	56,1
<b>Branche d'activité de l'entreprise</b>			
Agriculture	29,3	9,1	18
Élevage/pêche	42,4	12,5	25
Industrie extractive	46,0	13,1	32
Autre industrie	51,7	32,6	40
BTP	56,2	19,3	56
Commerce	56,6	26,9	36
Restaurant/Hôtel	67,4	31,9	39
Transit /Commerce	62,9	94,5	63
Éducation/Santé	97,4	95,2	97
Services personnels	62,0	45,4	56
Autres services	81,6	81,0	82

En Guinée, 39,6% des individus âgés de 15 ans ou plus sont alphabétisés. La proportion des personnes alphabétisées augmente graduellement en fonction du degré d'urbanisation. Il reste au-dessus de la moyenne nationale en milieu urbain (63,6%), les autres milieux urbains (56,1% et la capitale Conakry (72,1%). Moins d'un quart des individus de 15 ans ou plus résidants en milieu rural sont alphabétisés (24,4%). Les régions de Faranah, Labé et Kankan demeurent les moins alphabétisées. Voir tableau 6.1a.

En tenant compte du sexe, on note que plus de la moitié des hommes sont alphabétisés (54,4%) contre 27,7% de femmes. En milieu rural, seulement 13,6% des femmes sont alphabétisées contre 51,9% en milieu urbain. Près de deux tiers des

femmes résidentes à Conakry sont alphabétisées (62,4%). (Tableau 6.1a).

Dans toutes les régions naturelles à l'exception de Conakry, le taux d'alphabétisation est en dessous de la moyenne nationale. La tendance au niveau rural est observée dans les régions de Faranah (23%) et de Labé (25%). Par contre à Boké (41%) et à Mamou (40%), le taux est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (Carte 6.1).

Le taux d’alphabétisation est inégalement réparti selon le sexe (54% chez les hommes contre 28% chez les femmes) et selon les branches d’activités. Les agriculteurs (18%) et les éleveurs/pêcheurs (25%) sont faiblement alphabétisés, tandis que les individus qui œuvrent dans l’éducation/santé (97%), dans les autres services (82%) le sont fortement.

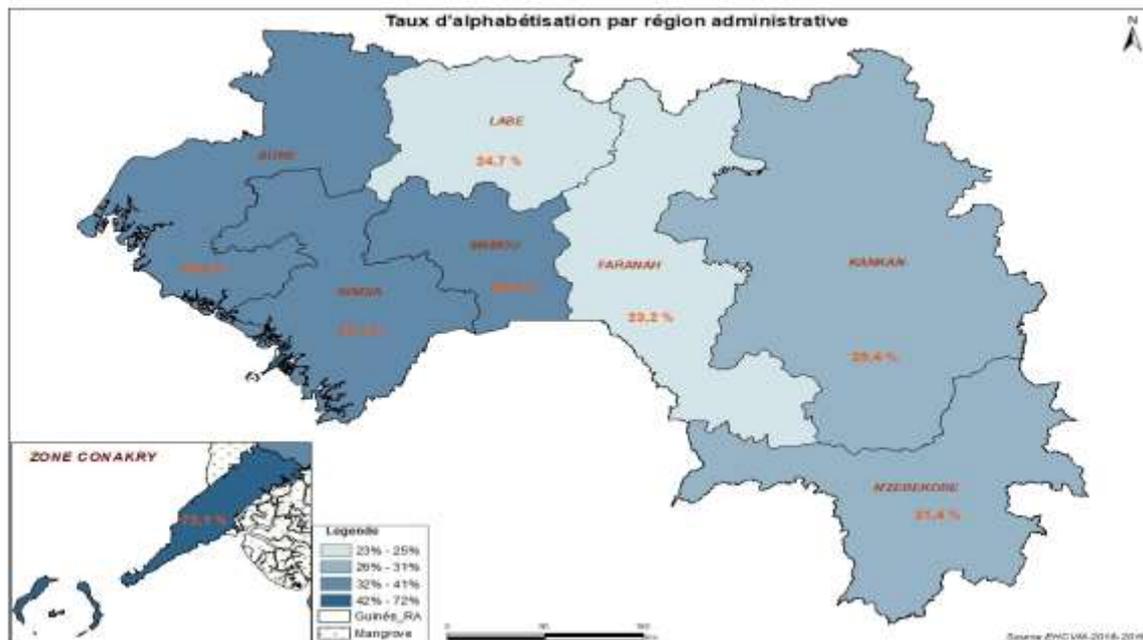
**Tableau 6.1b : Taux d’alphabétisation par groupe d’âge, Situation matrimoniale selon le sexe.**

	Masculin	Féminin	Total
Total	54,4	27,7	39,6
<b>Groupe d’âge</b>			
15-25 ans	69,7	43,4	53,9
25-34 ans	62,6	30,1	43,3
35-44 ans	47,7	15,7	30,7
45-64 ans	40,7	12,0	26,6
65 ans ou plus	33,8	9,6	23,0
<b>Situation matrimoniale</b>			
célibataire	76,7	52,5	69,7
Marié monogame	54,1	30,6	42,1
Marié polygame	47,0	19,0	29,7
Veuf	70,4	32,9	44,4
Divorcé/sépare	64,3	38,0	47,4

En considérant l’âge des individus, on remarque que le taux d’alphabétisation baisse lorsque l’âge augmente. En d’autres termes, les moins âgés sont les plus alphabétisés. Alors que moins d’un quart des personnes de 65 ans ou plus sont alphabétisées (23,0%), plus de la moitié des jeunes de 15-25 ans en sont (53,9%). Voir tableau 6.1b.

Les mariés polygames sont les moins alphabétisés (29,7%) suivis des mariés monogames (42,1%). Plus de deux tiers des célibataires sont alphabétisés (69,7%). Voir tableau 6.1b.

**Carte 6.1 : Taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus**

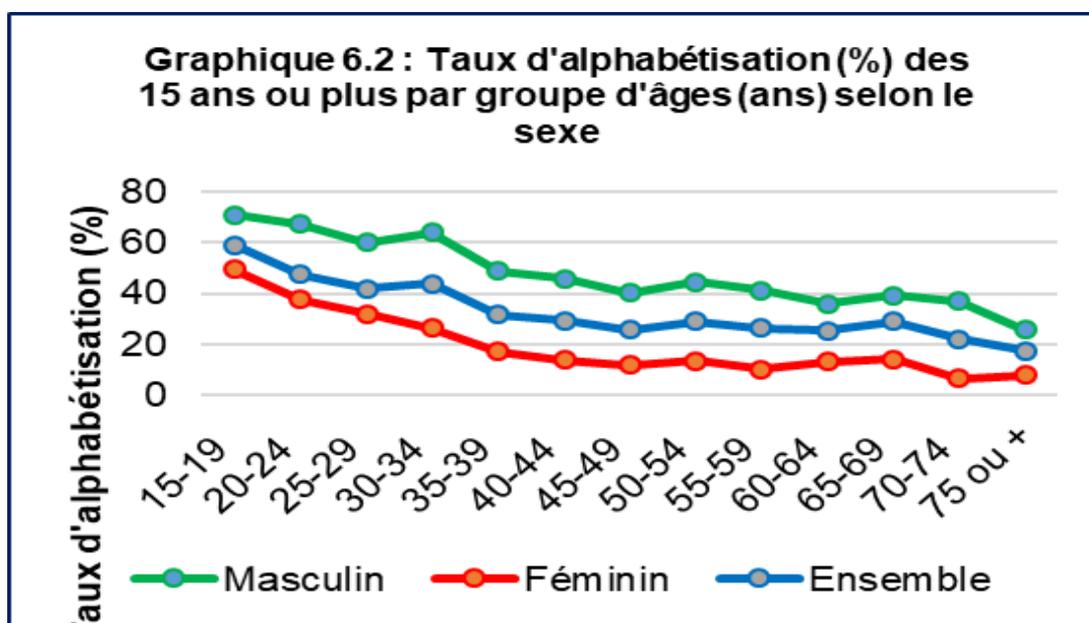


À tous les âges, il y a plus d’alphabétisés chez les hommes que chez les femmes. Aussi, quel que soit le groupe d’âges, le pourcentage d’hommes alphabétisés reste largement au-dessus de la moyenne nationale.

Le taux d’alphabétisation évolue en sens inverse avec l’âge. Les jeunes générations (59%) sont mieux alphabétisées que les vieilles générations (17%). Chez les hommes et au niveau national, un pic est observé au niveau de la tranche 30-34 ans (Graphique 6.1). Cette variation

pourrait s'expliquer par une série d'événements qu'a connus la Guinée durant la décennie 1985-1995.

**Graphique 6.1 : Taux d'alphabétisation (%) des personnes de 15 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe**



### 6.1.2 Langues d'alphabétisation

Dans l'ensemble de la population alphabétisée, chez les hommes comme chez les femmes, il y a plus d'individus d'expression française que dans les autres langues. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la Guinée est une ancienne colonie française et que le français reste la langue officielle de travail.

Majoritairement, les personnes alphabétisées sont d'expression française (76 %). La capacité à lire et à écrire dans une langue vernaculaire reste à la traîne (5%). Cette tendance est confirmée quel que soit la région

**Tableau 6.2 : Répartition (%) des alphabétisés (15 ans ou plus) par région administrative, région naturelle, la zone de résidence selon la langue d'alphabétisation**

	Langue d'alphabétisation			Total
	Français	Langue locale	Autre langue	
Ensemble	75,5	4,6	19,9	100
<b>Région administrative</b>				
Boké	70,1	1,1	28,9	100
Conakry	75,9	8,1	16,0	100
Faranah	81,2	2,4	16,4	100
Kankan	71,9	4,3	23,8	100
Kindia	79,7	4,0	16,2	100
Labé	80,3	3,8	15,9	100
Mamou	46,7	1,2	52,1	100
N'Zérékoré	91,6	1,8	6,6	100
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	79,8	2,9	17,2	100
Moyenne Guinée	57,0	2,2	40,9	100
Haute Guinée	72,9	3,9	23,2	100
Guinée Forestière	90,7	1,9	7,4	100
Conakry	75,9	8,1	16,0	100
<b>Zone de résidence</b>				
Capital	75,9	8,1	16,0	100
Autres urbains	84,9	2,4	12,7	100
Rural	68,0	3,1	28,8	100

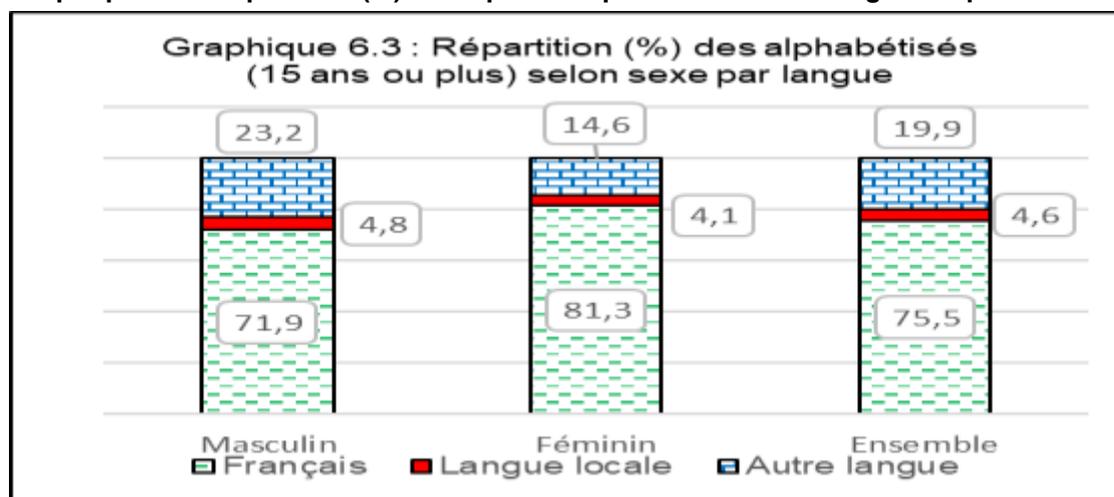
(administrative ou naturelle), la zone de résidence ou le groupe d'âges de la population. Sur une base de 100, la plus grande concentration des alphabétisés d'expression française se trouve dans les régions de la Guinée Forestière (91%) et de la Basse Guinée (80%). À l'opposé, dans ces régions le pourcentage d'individus alphabétisés dans une langue locale reste largement inférieur à celui observé à Conakry (8%). Quant aux autres langues, c'est

parmi la population alphabétisée de la Moyenne Guinée où on l'observe une forte concentration (41 %).

Dans les zones de résidence et les régions, Conakry ne vient pas en tête de liste comme on pourrait l'imaginer. C'est parmi les alphabétisés des autres milieux urbains, qu'il y a une forte concentration d'individus d'expression française (85%). Aussi, c'est dans la population alphabétisée de la région administrative de Nzérékoré (92%) qu'on retrouve la plus grande proportion d'individus d'expression française. Conakry (76%) vient en quatrième position après Faranah (81%), Labé et Kindia (80%).

En termes de pourcentage et pour les groupes pris isolément, il n'y a quasiment pas de différence entre les hommes (80%) et les femmes (81%) en matière d'alphabétisation dans la langue française. Quel que soit le groupe, la proportion d'alphabétisés dans les langues vernaculaires reste faible (moins de 5%) (Graphique 6.2).

**Graphique 6.2 : Répartition (%) des alphabétisés par sexe selon la langue d'alphabétisation**



En ce qui concerne l'âge des alphabétisés, la proportion d'individus d'expression française diminue avec l'âge (84,5% pour les moins de 25 ans contre 41,3% pour les 65 ans ou plus).

À contrario, pour les autres langues internationales, elle augmente avec l'âge (11,7% pour les moins de 5 ans contre 54,3% pour les 65 ans ou plus). Cette inversion de tendance pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes générations sont beaucoup plus exposées à la formation de masse que les vieilles générations. Ces dernières ont beaucoup voyagé à l'international et ont donc appris d'autres langues étrangères (Tableau 6.2).

### 6.1.3. Alphabétisation et pauvreté

#### **Taux d'alphabétisation par caractéristiques géographiques**

Une stabilité économique offre à l'individu le luxe de créer autour de soi, un environnement propice à l'éducation. Étant à l'abri du besoin, les ménages de niveau de vie acceptable investissent sur le capital humain de ses membres. Raison pour laquelle, le taux d'alphabétisation augmente dans le même sens que le quintile du bien-être économique des individus. L'EHCVM 2018/2019 confirme cette tendance. Au niveau national, le taux d'alphabétisation chez les individus du 5ème quintile est 61%. Cette valeur décroît au fur et à mesure que baisse le quintile du bien-être ; elle est de 20% chez les personnes de 1er quintile. Voir tableau 6.3.

La tendance observée au niveau national est suivie dans presque toutes les catégories des différentes caractéristiques géographiques. Le taux d'alphabétisation des riches reste très élevé comparativement à celui observé chez les individus du 1er quintile. C'est à Conakry (79,5%) et les autres milieux urbains (65%) qu'on rencontre une frange importante d'individus alphabétisés qui sont issus du 5ème quintile. Voir tableau 6.3

Cependant, Faranah et Mamou se soustraient de cette allure observée au niveau national. À Faranah, les individus du 3ème quintile sont plus alphabétisés (29%) que ceux venant du 5ème quintile (27%). A Mamou, le quintile de bien-être n'explique

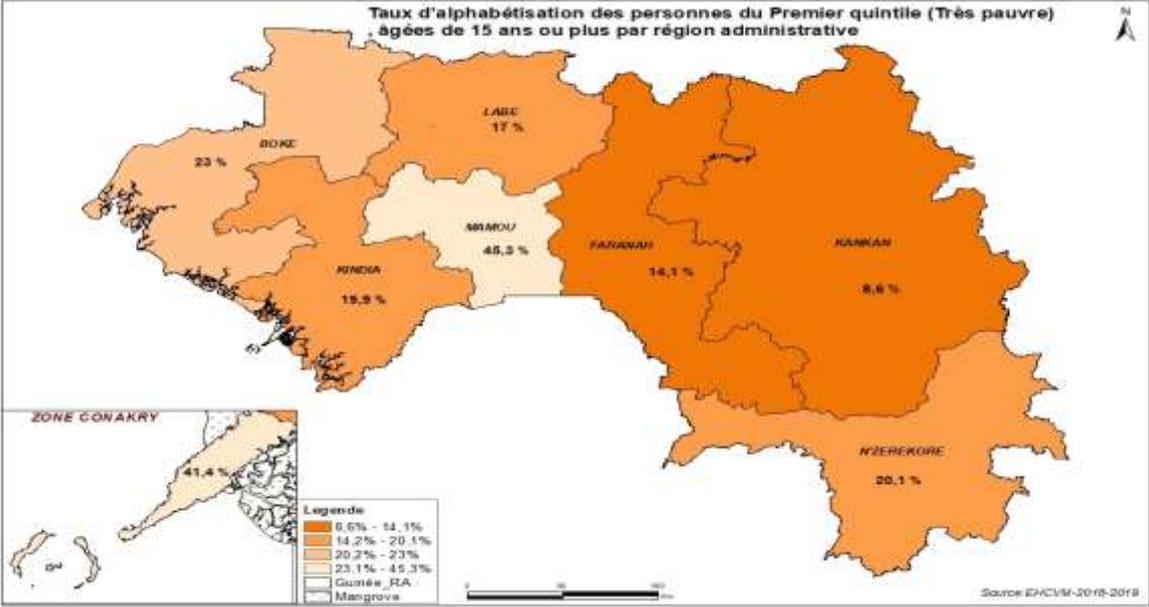
pas l'alphabétisation. En termes de pourcentage, il y a quasiment autant d'alphabétisés chez les personnes du 1er quintile (45,3%) que chez celles du 5ème quintile (45,0%). Le même constat est aussi noté entre d'autres catégories dans cette région. Voir tableau 6.3.

Chez les individus du 1er quintile, les plus faibles taux d'alphabétisation sont enregistrés à Kankan (8,6%), en Haute Guinée dans son ensemble (11%) et en milieu rural (17,5%). Dans ces localités et au niveau de toutes les catégories du quintile de bien-être, moins de 45% des individus savent lire et écrire au moins dans une langue donnée (Tableau 6.3).

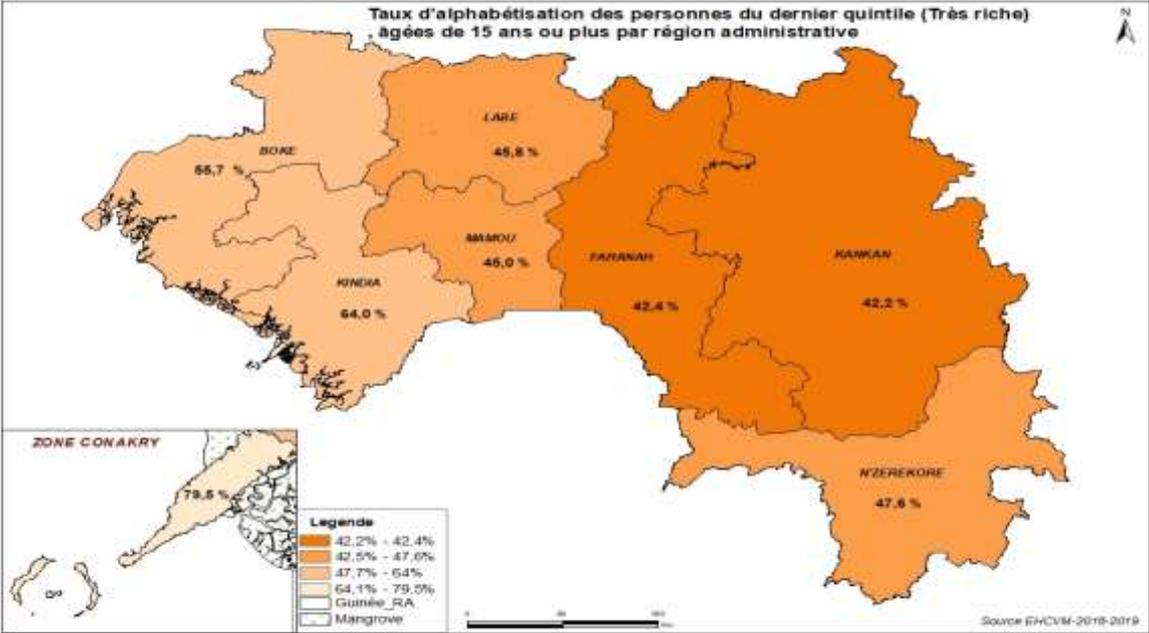
**Tableau 6.3 : Taux d'alphabétisation par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon le quintile de bien-être économique**

Caractéristiques géographiques	Quintile de bien-être économique				
	1 <sup>er</sup> quintile	2 <sup>ème</sup> quintile	3 <sup>ème</sup> quintile	4 <sup>ème</sup> quintile	5 <sup>ème</sup> quintile
<b>Région administrative</b>					
Boké	23,0	34,4	39,4	44,7	55,7
Conakry	41,4	54,4	66,8	68,5	79,5
Faranah	14,1	21,1	29,1	26,6	42,4
Kankan	8,6	18,1	25,8	31,5	42,2
Kindia	19,9	30,7	39,0	46,9	64,0
Labé	17,0	24,4	23,8	29,8	45,8
Mamou	45,3	37,7	37,7	39,2	45,0
N'Nzérékoré	20,1	23,0	25,8	40,2	47,6
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	20,2	32,5	39,4	45,3	60,2
Moyenne Guinée	23,3	30,3	31,5	37,1	45,5
Haute Guinée	10,8	18,3	25,7	29,9	41,5
Guinée Forestière	20,8	23,5	27,2	39,3	48,3
Conakry	41,4	54,4	66,8	68,5	79,5
<b>Zone de résidence</b>					
Capital	41,4	54,4	66,8	68,5	79,5
Urbains	35,8	47,4	52,12	57,83	65,4
Rural	17,5	22,4	23,8	27,7	36,0
Ensemble	19,8	28,9	35,9	43,6	60,6

**Carte 6.2 : Taux d’alphabétisation des personnes de 3 ans ou plus du 1<sup>er</sup> quintile (très pauvre) par région administrative**



**Carte 6.3 : Taux d’alphabétisation des personnes de 3 ans ou plus du 5<sup>ème</sup> quintile (très riche) par région administrative**

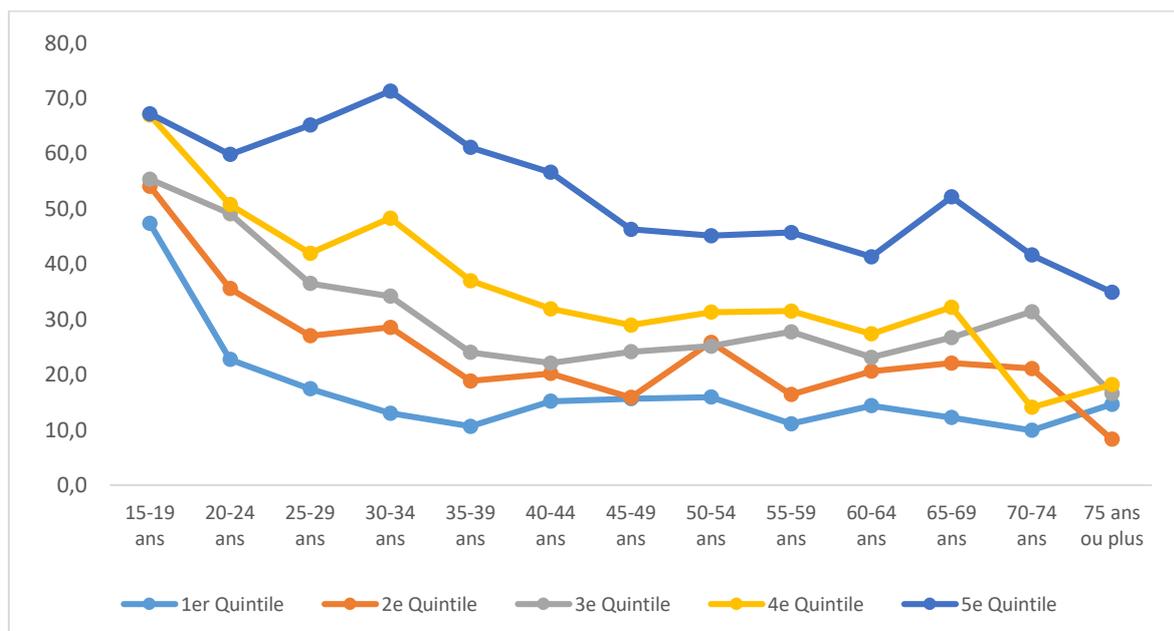


### Taux d'alphabétisation par caractéristiques individuelles

Il ressort du Graphique 6.3 qu'en Guinée, l'alphabétisation reste essentiellement l'apanage des individus aisés. Comme décrit précédemment, le taux d'alphabétisation croît en fonction du quintile de bien-être des individus. Cette tendance est suivie presque dans toutes les catégories d'âges. À différents niveaux du quintile de bien-être, une frange importante d'individus relativement jeunes (15-19 ans), sait lire et écrire au moins dans une langue. Cette performance est beaucoup plus ressentie chez les individus aisés (4ème et 5ème quintile) qu'ailleurs.

Aussi, à différents niveaux du quintile de bien-être (hormis chez les individus du 1er quintile), on observe une augmentation du taux d'alphabétisation dans les tranches d'âge 30-35 ans et 65-69 ans. Cette hausse a été beaucoup plus ressentie dans les individus de niveau de vie aisé (4ème et 5ème quintile) qu'ailleurs. La hausse observée dans la génération 30-35 ans pourrait s'expliquer par les réformes mises en place par le Gouvernement de la deuxième République ; notamment la libéralisation de l'économie, chose qui a attiré les investisseurs étrangers. Le français étant la langue de travail, les enfants d'alors, notamment ceux issus des ménages de niveau de vie acceptable, furent massivement scolarisés.

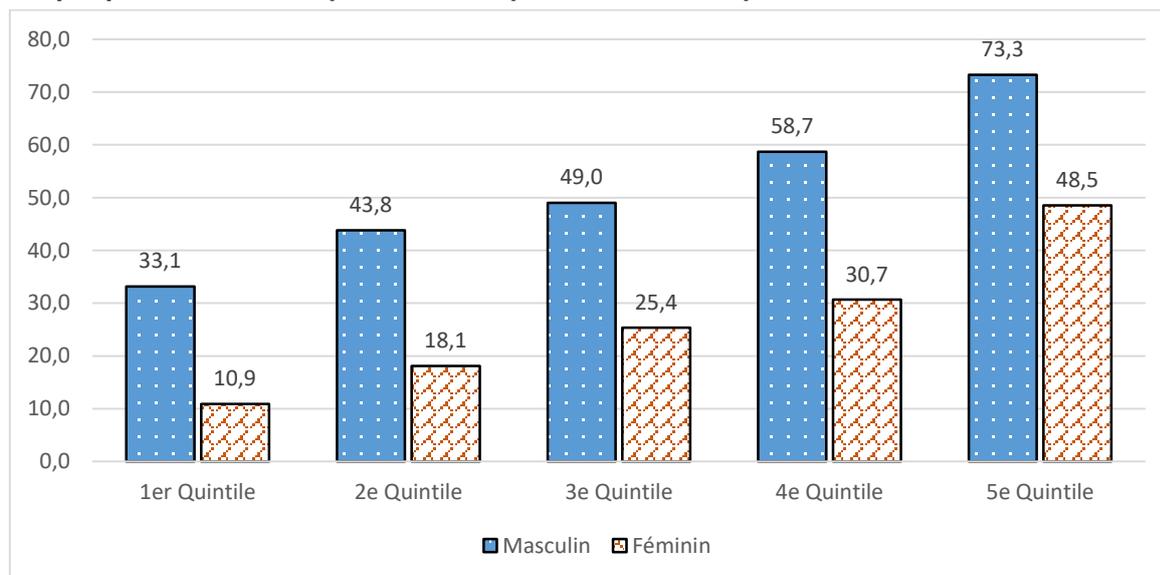
**Graphique 6.3 : Taux d'alphabétisation par groupe d'âge quinquennal selon le quintile du bien-être**



Le plus faible niveau d'alphabétisation réside chez les individus du 1er quintile, particulièrement dans les tranches d'âges 35-39 ans, 55-59 ans et 70-74 ans (moins de 12% d'entre eux savent lire et écrire). Malgré la gratuité de l'école dans les institutions d'enseignements publics, le chemin reste encore à parcourir chez les très pauvres pour rehausser le taux d'alphabétisation (Graphique 6.4).

Pareil que la tendance observée au niveau national, chez les hommes comme chez les femmes, le taux d'alphabétisation croît avec le quintile de bien-être économique des individus.

**Graphique 6.4 : Taux d’alphabétisation par sexe selon le quintile du bien-être**



À tous les niveaux du quintile de bien-être et en matière d’alphabétisation, il y a une forte disparité entre hommes et femmes. Les femmes restent toujours moins alphabétisées que les hommes. Cette inégalité pourrait être expliquée par le contexte socio-culturel guinéen. Les femmes restent sous domination masculine. Comme le dit-on, une femme trop instruite constitue un déséquilibre social et culturel. À cet effet, en matière de scolarisation, la priorité est accordée aux garçons (Graphique 6.4).

## 6.2 Scolarisation

### 6.2.1. Scolarisation au primaire

Dans cette enquête, l’utilisation des services d’éducation est analysée à travers les taux (net et brut) de scolarisation et ne couvre que le niveau primaire et secondaire. Par définition, le Taux Net de Scolarisation (TNS) d’un cycle donné, est le rapport de l’effectif des élèves d’âge scolaire sur l’effectif de la population scolarisable à ce cycle. À la différence du TNS, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d’un cycle donné, est le rapport de l’effectif des élèves de ce cycle, quel que soit l’âge, sur l’effectif de la population scolarisable à ce cycle. Dans ce rapport l’âge scolaire au primaire est de 7-12 ans. Pour le secondaire, il est de 13-18 ans.

#### **Taux brut de scolarisation au primaire**

Au niveau national, le taux brut de scolarisation est estimé à 96%. Ce taux est en augmentation (de 4,2 points par an) par rapport à la situation enregistrée lors du dernier RGPH de 2014 (75,1%). Ce taux est de 100,9% chez les garçons et 90,9% chez les filles.

Il est inégalement réparti selon le milieu de résidence et le sexe. Le taux brut de scolarisation observé en milieu urbain (121%) est au-dessus de la moyenne nationale ; tandis que celui en milieu rural (83,9%) est en dessous. Cette allure se maintient dans toutes les caractéristiques géographiques. La même tendance se dessine aussi entre les garçons et les filles. À titre d’exemple, en milieu urbain, le taux de scolarisation au primaire des garçons atteint 124,2%, alors que celui des filles est de 118%. En milieu rural, le taux brut de scolarisation des filles est très faible, il est 76,6% contre 83,9% chez les garçons. Dans les autres milieux urbains (excepté Conakry), le TBS au primaire est de 117,9% ; chez les garçons, on enregistre 122,5% contre 113,4% chez les filles

En considérant la région administrative, on observe que Conakry enregistre le plus grand taux brut de scolarisation au primaire, il est 125,5%. Par ailleurs, les régions de Mamou (104,7%), Boké (103,8%) et Kindia (102,8%) affichent des taux bruts de scolarisation au primaire supérieur à 100%. Boké et Mamou se distinguent particulièrement par le taux de scolarisation élevé chez les filles (respectivement 102,1% et 104,3%). (Tableau 6.4).

Les régions de Kankan (75%) et Faranah (73,9%) enregistrent les plus faibles taux de scolarisation au primaire, surtout au détriment des jeunes filles (respectivement 63,1% et 61,4%).

Dans la région de Nzérékoré, le taux brut de scolarisation et celui des filles sont supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 99,9% et 98,7%).

En tenant compte de la région naturelle, on note que la Haute Guinée demeure la région la moins scolarisée au primaire (72,8% pour l'ensemble ; 84,4% chez les garçons et 60% chez les filles). Quant à la basse Guinée, elle affiche le plus fort taux de scolarisation au primaire (105,6%) suivie de Guinée Forestière (92,2%) et la Moyenne Guinée (91,9%). Quelle que soit la région naturelle (excepté Conakry), le taux de scolarisation des filles est inférieur à la moyenne nationale.

**Tableau 6.4 : Taux nets et bruts de scolarisation au primaire par régions administrative, région naturelle selon le sexe**

	Niveau Primaire					
	Taux bruts de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Guinea	100,9	90,9	96,0	66,9	62,0	64,5
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	124,2	118,0	121,0	83,1	82,7	82,8
Autres urbains	122,5	113,4	117,9	81,3	79,4	80,3
Rural	90,7	76,5	83,9	59,8	51,0	55,6
<b>Région administrative</b>						
Boké	105,7	102,1	103,8	69,4	65,2	67,2
Conakry	126,9	124,3	125,5	85,8	87,1	86,6
Faranah	84,7	61,4	73,9	53,9	41,9	48,3
Kankan	86,0	63,1	75,0	56,9	42,6	50,1
Kindia	113,9	92,0	102,8	71,6	62,0	66,7
Labé	89,2	82,4	85,7	60,0	59,2	59,6
Mamou	105,1	104,3	104,7	76,0	68,3	72,3
N'Zérékoré	100,8	98,7	99,9	67,1	68,0	67,5
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	113,7	98,0	105,6	72,6	65,1	68,8
Moyenne Guinée	94,5	89,4	91,9	65,3	60,9	63,1
Haute Guinée	84,4	60,0	72,8	55,1	40,7	48,2
Guinée Forestière	99,8	96,4	98,2	66,1	66,2	66,2
Conakry	126,9	124,3	125,5	85,8	87,1	86,6

L'analyse du taux brut de scolarisation au primaire a été faite selon l'incidence de pauvreté des élèves, comme on s'y attendait, ce taux est largement supérieur chez les non pauvres (109,6%) que chez les pauvres (82,7%). Alors que le taux brut de scolarisation au primaire chez les filles non pauvres est de 105,6%, il est de 76,4% chez les pauvres.

En tenant compte du quintile de bien être des individus, on observe que plus le niveau de quintile des élèves augmente, plus le TBS au primaire est important. À titre d'illustration, le TBS passe de 75,7% chez les élèves du 1<sup>er</sup> quintile (moins aisés) à 119,2% chez leurs homologues du 5<sup>ème</sup> quintile (très aisés). Cette disparité est très importante chez les filles.

**Tableau 6.5 : Taux nets et bruts de scolarisation au primaire par incidence de pauvreté et quintile de bien-être économique des élèves selon le sexe**

	Niveau Primaire					
	Taux bruts de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Incidence de pauvreté</b>						
Pas pauvre	113,6	105,6	109,6	75,7	71,9	73,8
Pauvre	88,8	76,4	82,7	58,5	52,3	55,4
<b>Quintile de bien-être économique</b>						
1er quintile	84,6	67,0	75,7	54,8	45,6	50,2
2ème quintile	90,6	84,1	87,5	60,9	56,9	59,0
3ème quintile	99,5	97,1	98,4	68,2	67,1	67,7
4ème quintile	123,0	105,4	114,0	78,6	70,8	74,6
5ème quintile	123,3	115,4	119,2	82,7	79,4	80,9

### ***Taux net de scolarisation au primaire***

Le taux net de scolarisation au primaire est estimé à 64,5% en Guinée en 2019. Ce taux connaît une augmentation considérable depuis 2014 (RGPH-3) où sa valeur était 47,2%. Cette croissance indique la performance de certains programmes mis sur place par le Gouvernement guinéen et ses partenaires dans la promotion de l'éducation pour tous. Le taux net de scolarisation au primaire, est légèrement supérieur chez les garçons (66,9%) que chez les filles (62%).

Une forte disparité est observée entre le milieu urbain et le milieu rural. En milieu urbain, on enregistre un TNS au primaire de 82,8% avec 83,1% chez les garçons et 82,7% chez les filles. Par ailleurs, en milieu rural, ces taux sont respectivement de 55,6%, 59,8% et 51%.

Des inégalités importantes se font sentir au niveau des régions administratives et naturelles. Conakry (86,6%) et Mamou (72,3%) ont des taux de scolarisation au primaire nettement élevés par rapport à la moyenne nationale. Tandis que les régions de Faranah (48,3%) et Kankan (50,1%) ont des taux plus faibles. Dans ces deux régions, le TNS au primaire chez les filles sont respectivement de 41,9% et 42,6%.

À l'exception de Conakry, c'est en Basse Guinée (68,8%) et en Guinée Forestière (66,2%) qu'on observe des taux supérieurs à la moyenne nationale, la Haute Guinée (63,2%) enregistre le taux le plus faible du pays. Globalement le taux net de scolarisation affiche les mêmes tendances que le taux brut de scolarisation (Tableau 6.4).

Ce taux est inégalement réparti selon l'incidence de pauvreté des élèves et le quintile de bien-être économique. En tenant compte du quintile de bien être, le TNS au primaire augmente avec le niveau du quintile. Il passe de 50,2% chez les enfants du 1<sup>er</sup> quintile à 80,9% chez leurs homologues du 5<sup>ème</sup> quintile.

En considérant l'incidence de pauvreté, on observe un TNS de 73,8% chez les non pauvres contre 55,5% chez les pauvres

### 6.2.3. Scolarisation au secondaire

Le taux brut de scolarisation au secondaire est le pourcentage de la population scolaire au secondaire (général 1 et général 2) dans la population 13-18 ans. Tandis que le taux net de scolarisation au secondaire est le pourcentage de la population scolaire âgée de 13-18 ans de ce cycle d'études dans la population des 13-18 ans.

#### **Taux brut au secondaire**

Il ressort du Tableau 6.5 qu'en Guinée, le taux brut de scolarisation au secondaire est estimé à 46,7%. Il est resté constant depuis le dernier RGPH de 2014 (34,5%).

**Tableau 6.6 : Taux nets et bruts de scolarisation au secondaire par milieu de résidence, région administrative, région naturelle selon le sexe**

	Niveau Secondaire					
	Taux bruts de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Guinée	56,3	37,8	46,7	32,3	21,9	26,9
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	89,7	69,1	78,7	50,5	38,9	44,4
Autres urbains	44,1	33,9	38,8	44,1	33,9	38,8
Rural	32,9	14,6	23,4	19,4	9,3	14,2
<b>Région administrative</b>						
Boké	60,4	43,0	52,5	32,1	20,7	26,9
Conakry	101,7	77,6	88,4	59,5	44,9	51,5
Faranah	40,8	21,3	31,0	23,6	12,1	17,8
Kankan	35,2	11,9	21,3	18,2	6,4	11,2
Kindia	58,2	44,5	51,4	31,7	23,8	27,8
Labé	28,3	31,9	30,1	21,9	22,8	22,3
Mamou	45,3	24,9	34,1	30,4	16,7	22,9
N'Zérékoré	54,3	33,0	44,3	29,5	20,2	25,1
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	32,4	23,5	28,1	32,4	23,5	28,1
Moyenne Guinée	24,9	19,7	22,2	24,9	19,7	22,2
Haute Guinée	19,1	6,9	12,0	19,1	6,9	12,0
Guinée Forestière	29,1	20,3	25,0	29,1	20,3	25,0
Conakry	59,5	44,9	51,5	59,5	44,9	51,5

Ce taux est inégalement réparti selon le sexe (56,3% pour les garçons contre 37,9% pour les filles) et le milieu de résidence (78,7% en milieu urbain contre 23,4% en milieu rural). En milieu rural, le TBS au secondaire chez les filles est de 14,6% contre 38,8% dans les autres milieux urbains et 69,1% en milieu urbain.

Quelle que soit la région, le taux brut de scolarisation au secondaire chez les garçons reste largement supérieur à celui observé chez les filles.

Les régions de Conakry (88,4%), Kindia (51,4%), Boké (52,5%) enregistrent des TBS au secondaire supérieurs à la moyenne nationale. Tandis que Kankan (21,3%), Labé (30,1%), Faranah (31%) présentent les plus faibles TBS au niveau secondaire.

**Tableau 6.7 : Taux nets et bruts de scolarisation au secondaire par incidence de pauvreté et quintile de bien-être économique des individus selon le sexe**

	Niveau Secondaire					
	Taux bruts de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Incidence de pauvreté</b>						
Pas pauvre	40,4	25,8	32,5	40,4	25,8	32,5
Pauvre	21,8	15,8	18,8	21,8	15,8	18,8
<b>Quintile de bien-être économique</b>						
1er quintile	14,7	11,8	13,4	14,7	11,8	13,4
2ème quintile	27,3	17,9	22,4	27,3	17,9	22,4
3ème quintile	30,4	19,1	24,5	30,4	19,1	24,5
4ème quintile	37,8	26,2	32,0	37,8	26,2	32,0
5ème quintile	55,4	31,3	40,8	55,4	31,3	40,8

Le TNS au secondaire est deux fois supérieur chez les non pauvres (32,5%) que chez les pauvres (18,9%). Cette tendance s'observe quel que soit le sexe.

### ***Taux net au secondaire***

Au niveau national, le taux net de scolarisation au secondaire est estimé à 26,9% et est supérieur à celui observé en 2014 dans les résultats du RGPH3 où il valait 19,7%. Ce taux est 32,2% chez les garçons et 22% chez les filles.

En milieu urbain, on enregistre un TNS au secondaire égal à 44,4% tandis qu'en milieu rural, il est de 14,2%. De même, il varie inégalement selon le sexe, 33,2% chez les garçons contre 9,2% chez les filles. Ce taux est de 9,3% chez les filles en milieu rural contre 39% en milieu urbain.

Cette différence sexuée est observée quelles que soient la région administrative et la région naturelle. Le taux observé chez les garçons reste toujours supérieur à celui des filles. Les régions de Conakry (51,5%), Kindia (27,8%), Boké (27,1%) présentent un taux de scolarisation nettement supérieur à la moyenne nationale. Tandis que Kankan (11,9%) a un taux de scolarisation très faible et ce, malgré les efforts consentis par le Gouvernement et les partenaires en matière d'éducation dans cette région. Le TNS au secondaire des filles de cette région est de 6,4% contre 44,9% à Conakry. (Tableau 6.8).

Avec un TNS au secondaire égal à 12%, la Haute Guinée est la région naturelle la moins scolarisée qui serait dû par de fort abandon scolaire au primaire au détriment de l'exploitation minière.

### 6.3. Niveau d'étude actuel

L'un des premiers aspects de l'analyse des besoins essentiels au processus de développement d'un pays, est l'accès à l'éducation. La qualification de la main d'œuvre qui passe par l'investissement en capital humain est un passage obligé pour l'émergence de la Guinée. L'hypothèse sous-jacente est que chaque individu de la société devrait posséder un minimum d'éducation. Compte tenu de l'extrême jeunesse de sa population (deux sur trois ont moins de 35 ans), la Guinée a toutes les chances de se développer si elle investit dans le capital humain de ses fils et filles. Conscient de ce problème, le Gouvernement a mis sur pied des stratégies allant dans le sens de la promotion de l'éducation en Guinée. Ces efforts sont ressentis à travers les données de l'EHCVM-Guinée 2018/2019.

<b>Tableau 6.8 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par région administrative, région naturelle, milieu et zone de résidence selon le niveau d'éducation actuel</b>					
Caractéristiques de localisation	Niveau d'étude actuel				
	Mater-nelle	Primaire	Secon-daire	Supé-rieur	Total
<b>Région administrative</b>					
Boké	4,4	72,4	22,7	0,5	100,0
Conakry	12,6	47,7	31,3	8,5	100,0
Faranah	2,1	78,0	19,0	1,0	100,0
Kankan	2,5	79,7	16,3	1,6	100,0
Kindia	6,7	67,8	22,5	3,1	100,0
Labé	2,6	80,4	16,5	0,5	100,0
Mamou	3,3	81,5	14,2	1,0	100,0
N'Nzérékoré	4,2	74,6	20,3	0,9	100,0
<b>Région naturelle</b>					
Basse guinée	6,0	68,9	23,0	2,2	100,0
Moyenne guinée	3,0	81,0	15,4	0,7	100,0
Haute guinée	2,3	80,4	15,9	1,5	100,0
Guinée forestière	4,0	74,1	21,0	0,9	100,0
Conakry	12,6	47,7	31,3	8,5	100,0
<b>Zone de résidence</b>					
Capital	12,6	47,7	31,3	8,5	100,0
Autres urbains	7,3	60,0	29,5	3,3	100,0
Rural	2,2	84,0	13,5	0,3	100,0
Ensemble	6,1	68,5	22,3	3,1	100,0

Parmi les élèves guinéens, il y a une frange importante qui fréquente le primaire (68,5%) et le secondaire (22,3%). Une minorité se trouve au supérieur (3%) et à la maternelle (6%). Cette tendance au niveau national est observée dans toutes les catégories des différentes caractéristiques géographiques.

La grande concentration des élèves du primaire se situe en milieu rural (84%), dans les régions naturelles de la Moyenne (81%) et Haute Guinée (80%), dans les régions administratives de Mamou (81,5%), de Labé (80%), de Kankan (80%) et de Faranah (78%).

Quant à la maternelle, c'est à Conakry (12%), dans les autres centres urbains réunis (7,3%) et en Basse Guinée (6%) qu'il y a plus d'enfants à ce niveau.

Le même constat se fait au niveau de l'enseignement supérieur, Conakry a le plus grand pourcentage (8,5%) suivie des autres milieux urbains (3,3%) et de la Basse Guinée (2,2%). Ce résultat est compréhensible dans la mesure où les grandes institutions d'enseignement supérieur et un nombre important d'écoles privées qui offrent l'enseignement à la maternelle se retrouvent dans ces localités (Tableau 6.8).

Dans le contexte guinéen, les écoles communautaires viennent en appui à celles construites par l'État. Les fils d'une localité donnée s'unissent pour construire, équiper et prendre en charge les enseignants dans des écoles communautaires, afin d'offrir aux plus jeunes une éducation de base.

Les résultats de l'EHCVM 2018-2019 confirment cette réalité ; 95,4% des enfants qui se trouvent dans les écoles communautaires sont au primaire. Ce soutien communautaire reste infime au secondaire, au professionnel et au supérieur. Pareille que dans le communautaire, une proportion importante (73%) d'élèves des écoles publiques se trouve au Primaire et une minorité au Supérieur. Le plus grand taux (16,5%) d'enfants à la maternelle est enregistré dans les privés. D'ailleurs, c'est seulement ces structures qui offrent des formations à ce niveau. Le privé commence à gagner du terrain en matière d'enseignement professionnel (3% contre 2% au public) et universitaire (2% contre 3% au public).

Par sexe, la proportion d'individus diminue au fur et à mesure qu'augmente le niveau d'étude. Sur une base de 100, il y a plus filles à la maternelle (7% contre 6%) et au primaire (70% contre 67%) que de garçons. Mais suite à la survenance des déperditions scolaires chez les jeunes filles, leur proportion aux niveaux secondaire, professionnel et supérieur reste en dessous de la moyenne nationale.

Suivant l'âge, 46% des enfants de la tranche 3-5 ans qui fréquentent une école formelle sont au primaire. Ce résultat indique la poussée de la scolarisation précoce ; les parents mettent les enfants très tôt à l'école avec l'ambition de les voir à l'université avant leur 18e anniversaire. Dans la tranche 6-11 ans, presque tous les enfants qui fréquentent (97%) sont au primaire ; par contre dans la tranche 12-18 ans, plus de la moitié (55,2%) des enfants fréquentent encore au primaire, seulement 43% se retrouvent au secondaire et une portion infime au professionnel (2%) et au supérieur (0,1%).

Majoritairement (68%), les jeunes de la tranche 19-24 ans sont encore au secondaire, 13% au professionnel et seulement 17,5% d'entre eux se trouvent au supérieur. Sur une base de 100, il y a plus d'étudiants dans la tranche 25-34 ans (47%) que dans la classe 19-24 ans.

Ces résultats signalent soit l'occurrence d'un nombre important d'entrées tardives à l'école soit celle des redoublements de classes (Tableau 6.9).

**Tableau 6.9 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par sexe, groupe d'âges et le type d'établissement selon le niveau d'éducation actuelle**

Caractéristiques de localisation	Niveau d'étude actuel					Total
	Maternelle	Primaire	Secondaire	Professionnelle	Supérieur	
<b>Sexe</b>						
Masculin	5,8	67,1	21,7	2,5	3,0	100,0
Féminin	6,6	70,1	18,9	2,4	2,0	100,0
<b>Grands groupes d'âges</b>						
3-5 ans	54,2	45,8	0,0	0,0	0,0	100,0
6-11 ans	2,5	97,1	0,4	0,0	0,0	100,0
12-18 ans	0,0	55,2	42,8	2,0	0,1	100,0
19-24 ans	0,0	1,0	68,2	13,3	17,5	100,0
25-34 ans	0,0	0,0	25,4	27,9	46,8	100,0
<b>Type d'établissement</b>						
Public	0,5	73,0	21,4	2,3	2,8	100,0
Prive	16,5	57,8	20,7	2,8	2,2	100,0
Communautaire	1,4	95,4	2,1	0,4	0,8	100,0
Total	6,1	68,5	20,5	2,4	2,5	100,0

#### 6.4 Type d'établissement fréquenté

On estime que 62,2% des élèves guinéens sont dans les établissements publics. Une couche minoritaire se trouve dans les écoles communautaires (3,7%). C'est en milieu rural (78,2%) et

précisément à Faranah (80%), Labé (76%) et en Guinée Forestière dans son ensemble (75%) qu'est issue la grande majorité des élèves qui sont au public.

**Tableau 6.10 : Répartition (%) des personnes âgées de 3 ans ou plus par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon le type d'établissement fréquenté**

Caractéristiques géographiques	Type d'établissement			
	Public	Prive	Communautaire	Total
<b>Région administrative</b>				
Boké	67,4	28,4	4,2	100,0
Conakry	31,6	68,2	0,2	100,0
Faranah	79,7	13,9	6,4	100,0
Kankan	72,0	26,8	1,2	100,0
Kindia	62,6	33,8	3,5	100,0
Labé	75,6	13,5	10,9	100,0
Mamou	71,9	16,3	11,8	100,0
N'Nzérékoré	73,7	24,1	2,1	100,0
<b>Région naturelle</b>				
Basse guinée	64,4	32,5	3,1	100,0
Moyenne guinée	73,2	15,1	11,7	100,0
Haute guinée	73,4	23,2	3,5	100,0
Guinée forestière	75,1	23,0	1,9	100,0
Conakry	31,6	68,2	0,2	100,0
<b>Zone de résidence</b>				
Capital	31,6	68,2	0,2	100,0
Autres urbains	58,1	41,7	0,2	100,0
Rural	78,2	14,4	7,5	100,0
Ensemble	61,2	35,2	3,6	100

Malgré cette forte affluence, les régions de Faranah et Labé restent à la traîne en matière d'éducation car, elles enregistrent les taux de scolarisation les plus bas du pays. Ces proportions élevées notifient le succès des vagues de sensibilisation menées dans ces régions en faveur de l'éducation.

Le pourcentage d'individus qui fréquentent les écoles privées connaît une augmentation au fil du temps. Dans l'EIBEP 2002-2003, le pourcentage d'individus dans les établissements privés était de 11%. Cette valeur est passée à 35,2% en 2018. D'ailleurs Conakry se démarque des autres dans ce processus.

À Conakry, deux élèves sur trois (68,2%) fréquentent au privé. Hormis la capitale, les écoles privées gagnent du terrain dans les autres milieux urbains (42%), Kindia (34%), Boké (28%) et Kankan (27%). C'est dans les régions de Labé (13,5%) et Faranah (14%) que le pourcentage d'élèves du privé est très faible par rapport à la moyenne nationale (35,2%).

Quant aux écoles communautaires, elles gagnent du terrain en Moyenne Guinée (12%) et précisément dans les régions de Mamou (12%) et de Labé (11%). Nous ressentons par-là des efforts louables consentis par les ressortissants de ces localités pour accompagner l'État dans sa promotion de l'éducation pour tous (Tableau 6.10).

Il ressort du Tableau 6.13 que dans la population scolaire et parmi les garçons, près de deux sur trois (64%) fréquentent les écoles publiques et environ le tiers (32%) se trouve au privé. La même allure se dessine aussi chez les filles. Sur une base de 100, il y a plus de filles (39%) au privé que de garçons (32%).

Dans le préscolaire (3-5 ans), une frange importante d'individus (64%) fréquente les écoles privées. Seulement le tiers se retrouve dans les institutions d'enseignements publics. Ce faible pourcentage au public s'expliquerait par le fait qu'en Guinée, la maternelle n'existe pas dans les écoles publiques. Les 33% d'individus de la tranche 3-5 ans qui sont au public, sont précocement scolarisés et font donc le primaire.

La proportion d'individus au public augmente avec l'âge, mais diminue inversement au privé. Ce résultat traduit la politique de résilience des parents. À bas âges, ils inscrivent leurs enfants au privé pour leurs offrir une solide formation de base. Une fois acquise, ils les transfèrent dans les institutions d'enseignements publics. Les fonds autrefois alloués à l'éducation des enfants devenus maintenant grands, sont réorientés au profit de la formation des plus petits.

**Tableau 6.11 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par sexe et par groupe d'âges selon le type d'établissement fréquenté**

Caractéristiques individuelles	Type d'établissement			
	Public	Privé	Communautaire	Total
<b>Sexe</b>				
Masculin	63,9	32,1	4,0	100,0
Féminin	58,0	38,7	3,3	100,0
<b>Groupe d'âges scolaires</b>				
3-5 ans	32,8	64,0	3,2	100,0
6-11 ans	60,5	34,3	5,3	100,0
12-16 ans	68,1	29,2	2,7	100,0
17-20 ans	67,0	32,6	0,3	100,0
21-35 ans	69,2	29,9	0,9	100,0
Ensemble	61,2	35,2	3,7	100,0

## 6.5. Satisfaction de l'éducation reçue

### 6.5.1 Niveau de satisfaction du système éducatif

Dans l'EHCVM 2018-2019, on a posé la question aux élèves sur leur degré de satisfaction par rapport à l'enseignement reçu à l'école. Le Tableau 6.12 indique que dans la grande majorité (69%), les élèves guinéens sont satisfaits de l'enseignement qu'ils reçoivent à l'école. Dans toutes les régions et zones de résidence, la proportion des élèves satisfaits est largement supérieure à celle de ceux non-satisfaits. Sur une base de 100, les plus grands taux de satisfaction sont enregistrés à Mamou (87%) et Conakry (80%).

**Tableau 6.12 : Répartition des personnes scolarisées âgées de 3 ans ou plus par région administrative selon le statut de satisfaction de l'éducation reçu**

Région administrative	Statut de satisfaction	
	Non-satisfait	Satisfait
Boké	38,8	61,2
Conakry	19,7	80,4
Faranah	39,7	60,3
Kankan	46,5	53,5
Kindia	30,5	69,5
Labé	30,5	69,5
Mamou	12,8	87,2
N'Zérékoré	36,9	63,1

Le degré de satisfaction de l'enseignement reçu augmente selon le degré d'urbanisation (80% à Conakry, 70% dans les autres centres urbains contre 63% en milieu rural). Ce résultat est compréhensif dans la mesure où toutes les conditions sont réunies dans les centres urbains pour offrir aux élèves/étudiants une formation de qualité (nombre suffisant d'écoles et d'enseignants) tandis que le milieu rural est défavorisé. En plus de ce niveau de satisfaction élevé de manière générale, les régions de Kankan (46,5%) et de la Haute Guinée dans son ensemble (45%) enregistrent les taux d'insatisfaction de l'enseignement reçu les plus élevés du pays. Voir tableau 6.13.

**Tableau 6.13 : Répartition des personnes scolarisées âgées de 3 ans ou plus par région naturelle, milieu de résidence selon le statut de satisfaction de l'éducation reçu**

	Statut de satisfaction	
	Non-satisfait	Satisfait
<b>Région naturelle</b>		
Basse Guinée	32,8	67,2
Moyenne Guinée	24,4	75,6
Haute Guinée	45,0	55,0
Guinée Forestière	37,2	62,8
Conakry	19,7	80,4
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	25,1	74,9
Rural	37,0	63,0
Autres urbains	30,1	69,9
Ensemble	30,8	69,2

Pareille que pour la tendance observée au niveau nationale, il ressort du Tableau 6.14 que

**Tableau 6.14 : Répartition des personnes scolarisées âgées de 3 ans ou plus par sexe, groupe d'âges scolaires, niveau d'étude actuelle et type d'établissement selon le statut de satisfaction de l'éducation reçu**

Caractéristiques individuelles	Statut de satisfaction	
	Non-satisfait	Satisfait
<b>Sexe</b>		
Masculin	30,8	69,2
Féminin	30,8	69,2
<b>Groupe d'âges scolaire</b>		
3-5 ans	28,6	71,4
6-14 ans	32,2	67,8
15-24 ans	28,7	71,3
25-29 ans	21,0	79,0
30-34 ans	27,6	72,4
<b>Niveau d'éducation actuelle</b>		
Maternelle	19,1	80,9
Primaire	33,9	66,1
Secondaire général	27,0	73,0
Professionnel/Technique	18,8	81,2
Supérieur	18,4	81,6
<b>Type d'établissement</b>		
Public	36,5	63,5
Prive	20,3	79,7
Ensemble	30,8	69,2

dans toutes les catégories des différentes caractéristiques individuelles, la proportion d'élèves satisfaits reste largement au-dessus de celle de ceux non-satisfaits. Sur une base de 100, il y a autant de garçons satisfaits que de filles. Selon l'âge, c'est parmi les enfants d'âge de fréquenter l'école primaire qu'on enregistre le plus grand taux d'insatisfaction (32%). Tandis que ceux ayant l'âge de fréquenter l'université s'avouent, dans la grande majorité (79%), satisfaits de l'enseignement qu'ils reçoivent. Voir tableau 6.14. Cette tendance est soutenue par le niveau actuel des études. Les enfants du primaire et secondaire sont moins satisfaits par rapport à ceux de la maternelle (81%), au professionnel (81%) et au supérieur (82%). Cette situation d'insatisfaction est beaucoup plus

ressentie dans les écoles publiques (37%) que privées (20%).

## 6.5.2. Problèmes rencontrés dans le système éducatif

**Tableau 6.15 : Répartition (%) des individus scolarisés par région administrative, région naturelle, milieu de résidence selon le type de problèmes rencontrés dans le système éducatif**

Caractéristiques géographiques	Types de problèmes rencontrés dans le système éducatif								
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9
<b>Région administrative</b>									
Boké	47,6	26,4	35,6	16,3	52,8	21,8	26,3	22,7	19,7
Conakry	41,8	14,5	47,5	11,7	38,3	7,2	14	18,7	10,5
Faranah	63,4	43	45,2	18,5	64,5	34,5	36,1	39,9	26,1
Kankan	66,7	44,8	34,2	19,7	65,7	35,1	27,1	42,3	23,3
Kindia	41,8	20	58,7	12,7	53,4	25,8	15,9	34,8	12,5
Labé	34,1	23,9	41	22,6	33,3	32,9	15,8	27,6	16
Mamou	48,6	25,9	59,3	10,1	58,8	31,5	10,7	40,8	12
N'Nzérékoré	57,1	33,5	50,1	11,1	49,8	29,9	27	45,1	22,9
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	43,3	21,2	51,6	12,6	52,4	22,7	19,2	31,1	14,5
Moyenne Guinée	42	26,4	47,3	18,7	46,8	33,9	14,7	32,2	15,2
Haute Guinée	65,4	46,2	35,9	20,6	66,9	36,6	28,8	42,4	25,1
Guinée Forestière	58,4	33,3	50,2	11,1	50,6	29,2	28,8	43,7	22,4
Conakry	41,8	14,5	47,5	11,7	38,3	7,2	14	18,7	10,5
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	42,7	18,6	45,9	10,6	43,8	9,5	15,6	23,7	11,1
Rural	55,7	35,2	48,4	18,4	56,5	40,1	25,6	41,7	22,9
Autres Urbains	43,6	22,4	44,5	9,7	48,7	11,5	17,2	28,2	11,6
Ensemble	49,0	26,6	47,1	14,4	49,9	24,2	20,4	32,3	16,8
D1 : Insuffisance de livres/fournitures					D6 : Insuffisance d'enseignants				
D2 : Insuffisance de tables bancs et d'équipements					D7 : Manque de toilettes				
D3 : Absentéisme des enseignants/grève					D8 : Fréquence des cotisations				
D4 : Enseignement pas satisfaisant					D9 : Salle de classe en mauvais état				
D5 : Effectifs pléthoriques									

Parmi les neuf problèmes couramment rencontrés dans le système éducatif, il a été demandé aux élèves de lister ceux qu'ils ont rencontrés.

Dans l'ensemble, les élèves ont souvent cité le problème de pléthore d'effectif dans les salles de classe (50%), celui d'insuffisance des fournitures scolaires (49%), celui relatif à l'absentéisme des enseignants (47%) et enfin celui relatif aux cotisations répétées (32%).

Cette tendance au niveau national est soutenue par le milieu rural et par les catégories de certaines caractéristiques spatiales. En milieu rural, en plus des problèmes évoqués, l'insuffisance d'enseignants (40%) et celle des meubles et équipements didactiques (35%) sont souvent citées. Dans la capitale comme dans les autres centres urbains, c'est plutôt l'absentéisme des enseignants, suivi du problème d'effectif dans les salles de classe et l'insuffisance de fourniture qui sont souvent évoqués par les élèves. Voir tableau 6.15.

En Haute Guinée comme les régions de Faranah et Kankan, hormis le problème lié à la prestation des enseignants (qui est peu cité), tous les problèmes sont pressants. Dans ces localités, presque deux élèves sur trois ont évoqué les problèmes liés à la pléthore dans les salles de classe et à l'insuffisance des fournitures. Ces problèmes sont d'ailleurs fortement évoqués par les élèves de toutes les régions (Tableau 6.15).

**Tableau 6.16 : Répartition (%) des individus scolarisés par sexe, par groupe d'âges scolaires, par niveau d'étude actuelle et par type d'établissement selon le type de problèmes rencontrés dans le système éducatif**

Caractéristiques individuelles	Types de problèmes rencontrés dans le système éducatif								
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9
<b>Sexe</b>									
Masculin	50,2	28,1	47,5	14,6	51,8	25,2	20,6	33,5	17,3
Féminin	47,6	24,8	46,7	14,2	47,6	22,9	20,2	31	16,2
<b>Groupe d'âges scolaires</b>									
.2-5 ans	39,3	18,1	38,8	11,2	39,4	18,3	18,2	20,2	14,5
.6-11 ans	50,5	29,1	45,8	15,9	49,9	28,3	20,7	33,9	18,8
.12-18 ans	49,6	26,9	49,7	14,3	52,2	23,1	20,8	34,0	15,7
19-24 ans	49,0	22,7	53,0	10,1	52,2	15,4	20,1	31,2	13,5
25-34 ans	44,7	15,6	48,3	11,5	48,5	9,1	19,2	26,6	10,3
<b>Niveau d'étude actuelle</b>									
Maternelle	28,1	7,1	31,5	7,6	28,7	4,2	7,4	11,1	6,3
Primaire	51,4	30,1	46,7	16,3	51,7	29,3	22,5	35,5	19,3
Secondaire général	47,6	23,1	55,1	10,4	50,9	16,3	18,5	31	12,7
Professionnel/Technique	52,1	16,1	35	12,8	36,6	11,3	12,8	18	11,4
Supérieur	44,8	16,4	43,3	12,1	52,7	9,6	16,9	21,5	11,6
<b>Type d'établissement fréquenté</b>									
Public	55,9	35	53,1	18,7	61,4	33,6	25	41,8	21,8
Privé	36,3	11,1	36,2	6,4	28,5	6,8	12	14,9	7,5
Ensemble	49	26,6	47,1	14,4	49,9	24,2	20,4	32,3	16,8
D1 : Insuffisance de livres/fournitures					D6 : Insuffisance d'enseignants				
D2 : Insuffisance de tables bancs et d'équipements					D7 : Manque de toilettes				
D3 : Absentéisme des enseignants/grève					D8 : Fréquence des cotisations				
D4 : Enseignement pas satisfaisant					D9 : Salle de classe en mauvais état				
D5 : Effectifs pléthoriques									

Pareil que la tendance observée au niveau national, il ressort du Tableau 6.16 que chez les garçons comme chez les filles, les problèmes couramment évoqués par les élèves sont par ordre d'importance la pléthore d'effectifs dans les salles, l'insuffisance des fournitures et celui relatif à l'absentéisme des encadreurs. Ces mêmes problèmes sont fréquents dans toutes les catégories des différentes caractéristiques individuelles des élèves. Dans toutes ces

catégories, le problème relatif au mauvais état de la salle reste faiblement cité. Voir tableau 6.16.

Ces trois problèmes fréquents sont très ressentis chez les garçons dont les âges varient entre 6 et 24 ans, qui sont en grande partie au primaire et au secondaire général et qui fréquentent les établissements d'enseignements publics. Dans ces établissements, 61% des élèves ont évoqué le problème de pléthore dans les salles de classe, 56% et 53% ont cité respectivement les problèmes d'insuffisance de fournitures et l'absentéisme des encadreurs.

### 6.5.3 Pauvreté et problèmes rencontrés dans le système éducatif

Comme indiqué précédemment, les élèves guinéens rencontrent essentiellement trois problèmes à savoir : la pléthore d'effectif dans les salles de classe, l'insuffisance de fournitures et l'absentéisme des enseignants.

**Tableau 6.17 : Répartition (%) des individus scolarisés par quintile de bien-être selon les problèmes rencontrés dans le système éducatif**

Quintile	Types de problèmes rencontrés dans le système éducatif								
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9
1 <sup>er</sup> quintile	53,3	32,8	46,2	21,8	52,8	44,8	22,7	39,0	23,5
2 <sup>ème</sup> quintile	51,5	30,6	46,2	14,0	54,3	26,4	23,5	36,3	19,6
3 <sup>ème</sup> quintile	51,5	29,5	46,4	15,3	56,0	22,7	20,6	35,0	19,1
4 <sup>ème</sup> quintile	53,3	25,0	46,3	12,3	47,7	20,6	19,4	30,6	13,6
5 <sup>ème</sup> quintile	37,2	18,0	50,0	10,8	40,6	13,3	17,3	23,7	10,9
Ensemble	49,0	27,0	47,1	14,4	49,9	24,2	20,4	32,3	16,8

D1 : Insuffisance de livres/fournitures  
D2 : Insuffisance de tables bancs et d'équipements  
D3 : Absentéisme des enseignants/grève  
D4 : Enseignement pas satisfaisant  
D5 : Effectifs pléthoriques  
D6 : Insuffisance d'enseignants  
D7 : Manque de toilettes  
D8 : Fréq. des cotisations  
D9 : Salle en mauvais état

Les mêmes problèmes restent d'actualité dans les différentes catégories du quintile de bien-être, mais à des intensités variées. Chez les élèves du 1er quintile, en plus des trois problèmes évoqués, s'ajoutent aussi la fréquence des cotisations (39%) et l'insuffisance des tables bancs et équipements (33%). On remarque une persistance des mêmes problèmes dans toutes les autres classes du quintile de bien-être économique (Tableau 6.17).

### 6.5.4 Nombre de problèmes rencontrés

Au cours de cette enquête, neuf types de problèmes dans les systèmes éducatifs ont été énumérés, cette partie du rapport édifie sur le nombre de problème que les bénéficiaires de l'éducation rencontrent souvent.

Il ressort du Tableau 6.20 que 14,9% des bénéficiaires de l'éducation (élèves) déclarent ne rencontrer aucun problème.

En moyenne, un élève guinéen rencontre environ trois problèmes à l'école. Dans l'ensemble, la majorité des élèves a déclaré avoir rencontré deux problèmes. Environ 80% d'entre eux ont rencontré au maximum quatre problèmes. La

**Tableau 6.18 : Répartition (%) du nombre de problèmes rencontrés dans le système éducatif**

Nombre de problèmes	Effectif	Pourcentage	Cumul
0	403,968	14,9	14,9
1	463,593	17,1	32,1
2	528,641	19,5	51,6
3	413,312	15,3	66,8
4	330,974	12,2	79,1
5	215,988	8,0	87,1
6	151,919	5,6	92,7
7	109,451	4,00	96,7
8	56,158	2,1	98,8
9	33,039	1,2	100
Moyenne	3		

proportion de ceux ayant rencontré un nombre de problèmes est supérieure ou égale à cinq, reste faible.

Du Tableau 6.15, il ressort qu'en Guinée, près de deux élèves sur trois (64,2%) ont rencontré un nombre de problèmes compris entre un et quatre. Hormis les élèves qui n'ont pas eu de problème (15%), la proportion d'élèves diminue au fur et à mesure que le nombre de problèmes rencontrés augmente (37% ont un ou deux problèmes tandis que seulement 7% ont sept problèmes ou plus).

Cette tendance au niveau national n'est pas suivie à Faranah et en milieu rural. Dans ces localités, la tendance semble plutôt normale. La proportion d'élèves augmente graduellement en fonction du nombre de problèmes rencontrés jusque dans l'intervalle 3-4 avant de faire un retournement.

Caractéristiques géographiques	Nombre de problèmes rencontrés dans le système éducatif					Total
	0	1-2	3-4	5-6	7 ou plus	
<b>Région administrative</b>						
Boké	14,9	36,8	28,7	14,3	5,3	100
Conakry	23,6	47,0	18,1	6,7	4,6	100
Faranah	6,5	26,0	32,9	21,7	12,9	100
Kankan	11,1	23,3	32,9	20,3	12,4	100
Kindia	15,7	35,7	29,4	13,2	6,1	100
Labé	12,4	48,1	23,1	13,0	3,3	100
Mamou	7,2	41,7	27,8	17,6	5,7	100
N'Nzérékoré	11,8	27,2	35,6	14,5	10,9	100
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	15,6	36,5	29,0	13,8	5,1	100
Moyenne Guinée	10,1	43,9	25,7	14,7	5,6	100
Haute Guinée	9,6	24,0	32,5	20,2	13,7	100
Guinée Forestière	11,3	27,0	35,5	16,0	10,2	100
Conakry	23,6	47,0	18,1	6,7	4,6	100
<b>Zone de résidence</b>						
Capital	23,6	47,0	18,1	6,7	4,6	100
Autres urbains	21,3	37,6	25,8	11,5	3,8	100
Rural	6,8	30,7	33,3	18,3	10,8	100
Ensemble	14,9	36,7	27,5	13,6	7,3	100

C'est dans ces localités où la proportion d'élèves sans problèmes est la plus faible (6,5% à Faranah et 6,8% en milieu rural) et où celle d'élèves dont le nombre de problèmes est supérieur ou égal à sept est élevée (13% à Faranah et 11% en milieu rural).

Dans les grands centres villes, les élèves ont souvent rencontré un ou deux problèmes à l'école. Cette proportion est très élevée à Conakry (47%) et diminue en fonction du degré d'urbanisation. Majoritairement, ce sont les élèves des milieux urbains qui n'ont pas eu de problèmes à l'école et au contraire, c'est en milieu rural où la proportion d'élèves ayant rencontré cinq problèmes ou plus est élevée.

Globalement, il ressort du Tableau 6.20 que la tendance observée au niveau national<sup>7</sup> est soutenue par toutes les catégories des différentes caractéristiques individuelles. C'est seulement au niveau des écoles publiques que la tendance est plutôt normale (faible

<sup>7</sup> Hormis les élèves qui n'ont pas rencontré de problème, la proportion d'élève diminue inversement par rapport au nombre de problèmes rencontrés

proportion aux extrémités et pointue au centre). Dans ces écoles, 83% des élèves ont eu un nombre de problèmes variant entre un et six inclusivement. Seule une infime frange a déclaré n'avoir eu aucun problème dans son cursus. Contrairement aux privés, 79% des élèves ont eu moins de trois problèmes à l'école.

Malgré que les différences ne soient pas fortement significatives, dans les institutions d'enseignement, les garçons sont plus affectés par les problèmes que les filles.

Par similitude, les résultats obtenus dans les différentes classes d'âges sont les mêmes que ceux obtenus aux différents niveaux actuels d'études. Car à un groupe d'âge donné correspond un niveau d'étude fixé. Les problèmes sont moins ressentis aux niveaux de la maternelle (3-5 ans), du professionnel et

du supérieur (25 ans ou plus). À ces niveaux, la majorité des élèves rencontrent un, deux, trois ou quatre problèmes dans leurs parcours académiques. Voir tableau 6.20.

**Tableau 6.20 : répartition (%) des scolarisés par sexe, groupe d'âge, niveau d'étude actuelle, type d'établissement fréquenté selon le nombre de problèmes rencontrés**

Sexe	Nombre de problèmes rencontrés dans le système éducatif				
	0	1-2	3-4	5-6	7 ou plus
Masculin	13,85	36,33	27,93	14,04	7,84
Féminin	16,19	37,04	26,97	13,06	6,74
<b>Groupe d'âges scolaires</b>					
3-5 ans	25,86	39,23	20,59	10,19	4,13
6-14 ans	13,45	35,81	28,05	14,5	8,19
15-24 ans	14,2	37,6	28,76	13,08	6,36
25-29 ans	20,48	40,66	25,74	6,19	6,93
30-34 ans	28,04	45,8	26,16	0	0
<b>Niveau d'étude actuelle</b>					
Maternelle	39,7	41,9	15,1	2,6	0,8
Primaire	12,0	35,3	28,8	15,2	8,7
Secondaire général	15,7	37,9	28,2	12,8	5,5
Professionnel/Technique	24,4	42,5	23,3	5,6	4,2
Supérieur	20,3	45,4	20,8	9,3	4,2
<b>Type d'établissement</b>					
Public	6,7	30,0	34,5	18,6	10,2
Privé	30,1	48,9	14,6	4,4	2,1
Ensemble	14,9	36,7	27,5	13,6	7,3

**Tableau 6.21 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté une école formelle par région naturelle, milieu de résidence selon le sexe**

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	51,5	64,3	58,2
Moyenne Guinée	61,6	73,7	68,5
Haute Guinée	65,4	79,7	72,8
Guinée Forestière	53,2	69,1	61,5
Conakry	26,8	35,8	31,5
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	31,6	43,6	37,9
Autres urbains	35,6	49,8	43,1
Rural	65,2	78,6	72,4
Ensemble	53,0	66,3	60,0

## 6.6 Non-fréquentation scolaire

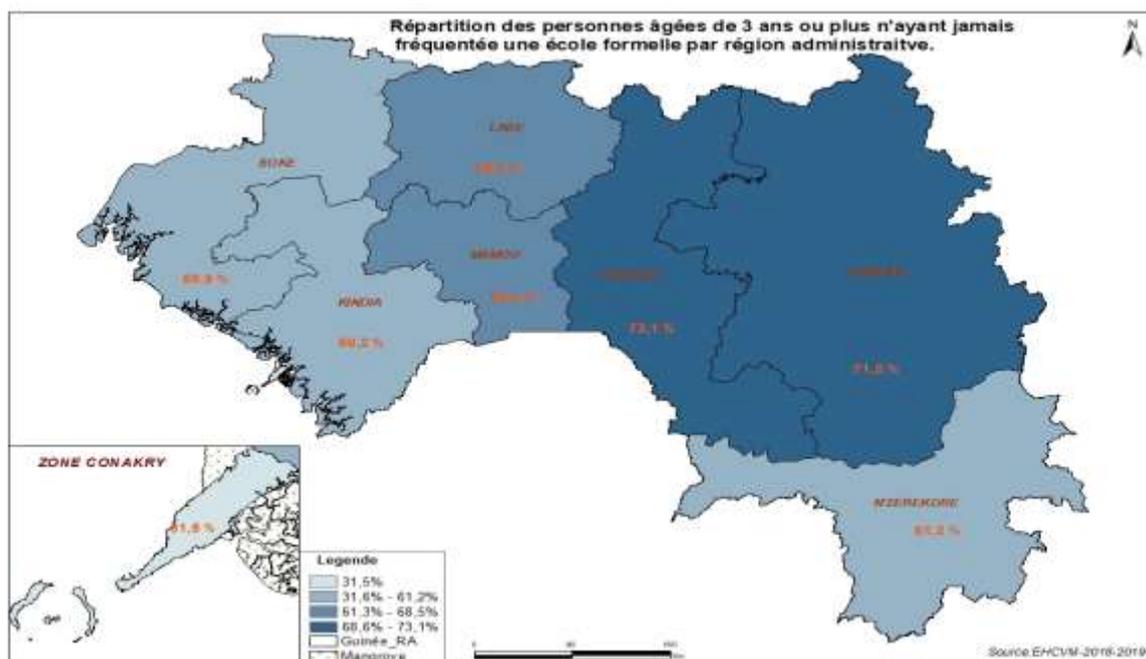
### 6.6.1 Statut de non fréquentation scolaire

En moyenne 60% de la population guinéenne n'a jamais fréquenté une école formelle. Deux personnes sans aucun niveau d'instruction sur trois sont des femmes. C'est à Faranah (73%) suivie de Kankan (71%), de Labé (69%) et de la Haute Guinée dans son ensemble (65%) où on retrouve plus d'individus qui n'ont jamais fréquenté une école formelle (Graphique 6.6).

La proportion de personnes sans niveau d'instruction s'amplifie au fur et à mesure que le degré d'urbanisation augmente. Conakry contient le plus faible taux (31,5%) de personnes sans niveau instruction. À l'opposé, le milieu rural (72,4%) constitue le berceau des individus qui n'ont jamais fréquenté une école formelle. Voir tableau 6.21.

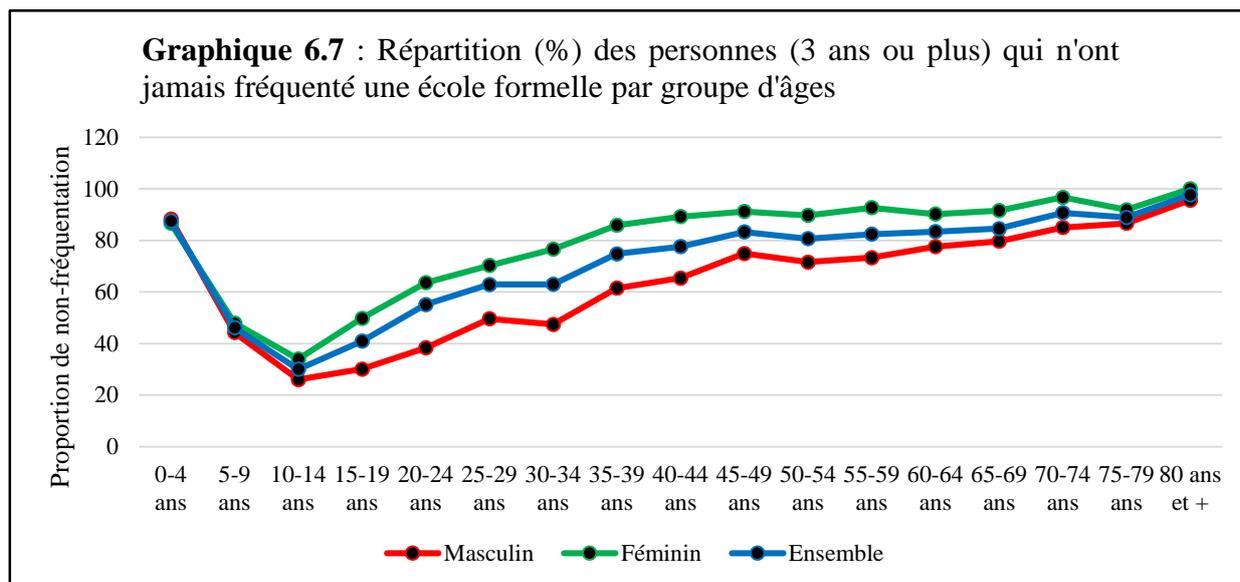
Dans toutes les catégories des différentes caractéristiques géographiques, la proportion des femmes sans niveau d'instruction est toujours supérieure à celle des hommes. D'ailleurs, 81% des femmes de Faranah, 78% de Kankan, 80% des femmes de la Haute Guinée dans son ensemble et 79% des femmes du milieu rural ne sont jamais allées à l'école (Tableau 6.21).

**Carte 6.4 : Proportion (%) des personnes de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté l'école**



Avant le cinquième anniversaire, il n'y a quasiment pas de différence, en termes de proportion, entre les filles et les garçons non scolarisés. Mais à partir de 5 ans, il y a une préférence pour le genre masculin en matière de scolarisation. Cette inégalité va croissante jusqu'à l'âge de 80 ans. En d'autres termes, entre 5 et 80 ans, à tous les âges, il y a plus de femmes qui ne sont pas allées à l'école que d'hommes. Par contre au-delà de 80 ans, il n'y a pas de différence, en termes de proportion de non-instruits, entre les hommes et les femmes. Ce résultat obtenu au niveau de cette dernière tranche d'âges peut s'expliquer par le fait que ces individus sont nés avant l'indépendance, ère à laquelle il n'y avait qu'un nombre réduit d'écoles coloniales réservées exclusivement aux hommes (Graphique 6.5).

**Graphique 6.5 : Répartition (%) des personnes de 3 ans ou plus qui n'ont jamais fréquenté une école formelle par groupe d'âge**



### 6.6.2 Pauvreté et non-fréquentation scolaire

Du Tableau 6.22 il ressort que dans l'ensemble, la proportion des individus qui ne fréquentent pas varie en sens inverse avec le quintile de bien-être économique du ménage.

**Tableau 6.22 : répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquentée une école formelle par région administrative, région naturelle, par milieu de résidence selon quintile de bien-être économique**

Caractéristiques géographiques	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	1 <sup>er</sup> quintile	2 <sup>ème</sup> quintile	3 <sup>ème</sup> quintile	4 <sup>ème</sup> quintile	5 <sup>ème</sup> quintile	
<b>Région administrative</b>						
Boké	76,2	63,5	55,5	57,0	46,8	59,9
Conakry	57,6	38,6	33,2	32,3	27,2	31,5
Faranah	80,1	76,3	65,6	68,0	55,1	73,1
Kankan	83,5	79,0	71,5	68,4	62,9	71,2
Kindia	75,7	63,7	54,0	49,8	37,4	60,2
Labé	72,4	66,8	69,3	65,2	56,9	68,5
Mamou	67,4	68,3	69,0	64,5	55,1	65,4
Nzérékoré	68,9	67,5	65,4	54,3	46,2	61,2
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	74,6	61,2	53	52,2	41,4	58,2
Moyenne Guinée	73,1	69,7	69,3	65,1	56,4	68,5
Haute Guinée	82,6	79,5	71,4	68,7	62,8	72,8
Guinée Forestière	69,2	67,6	64,3	55,8	46,2	61,5
Conakry	57,6	38,6	33,2	32,3	27,2	31,5
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	58,1	45,2	39,9	37,3	31,3	37,8
Rural	76,5	73,5	71,6	70,4	64,3	72,4
Autres urbains	58,3	48,4	44	40,9	37	43,1
Total	74,6	66,9	60,6	55,4	42,9	60,0

En termes de non-fréquentation scolaire, il existe une forte disparité entre les personnes aisées et non aisées. Chez les individus de niveau de vie bas ou moyen (du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> quintile), la proportion de non-scolarisés reste au-dessus de la moyenne nationale. Chez les personnes du 1<sup>er</sup> quintile, le pourcentage de non-fréquentation se situe à 75% ; valeur qui décroît jusque chez celles du 5<sup>ème</sup> quintile ou elle atteint 43%. Voir tableau 6.22.

La tendance décrite au niveau national est suivie au niveau de toutes les catégories des différentes caractéristiques. Chez les individus pauvres, les plus grands pourcentages de non-fréquentation se situent à Kankan (83,5%), à Faranah (80%) et en Haute Guinée (83%). Par contre chez les individus du 5ème quintile, c'est à Conakry (27%), dans les autres centres urbains (37%) et à Kindia (37,4%) qu'on enregistre les plus faibles proportions d'individus qui ne fréquentent pas. Voir tableau 6.4.

En matière de non-fréquentation, il existe une disparité nette entre les différentes régions d'une part, les milieux et zones de résidence d'autre part. À tous les niveaux du quintile de bien-être, le pourcentage d'individus qui ne fréquentent pas diminue selon le niveau d'urbanisation. Il est faible dans la capitale, moyen dans les autres centres urbains et nettement très élevé en milieu rural. Voir tableau 6.22

La tendance décrite au niveau national est soutenue par les différentes catégories des différentes caractéristiques individuelles (sexe et âge). Chez les femmes comme chez les individus âgés de 35 ans ou plus et à tout niveau de vie, la proportion d'individus n'ayant jamais fréquenté une école formelle reste au-dessus de la moyenne nationale (60%).

En termes de non-fréquentation scolaire et à tout quintile de bien-être, il existe une forte disparité entre hommes et femmes. La proportion de femmes n'ayant pas fréquenté une école formelle reste largement supérieure à celle des hommes. Cette disparité se fait sentir entre les différentes classes d'âges. Le pourcentage des individus qui n'ont jamais fréquenté une école formelle augmente au fur et à mesure qu'augmente l'âge. Chez les très pauvres, 98% des individus du troisième âge n'ont jamais fréquenté une école (Tableau 6.23).

**Tableau 6.23 : répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté une école formelle par sexe et âge selon quintile de bien-être économique**

Caractéristique individuelle	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	1 <sup>er</sup> quintile	2 <sup>ème</sup> quintile	3 <sup>ème</sup> quintile	4 <sup>ème</sup> quintile	5 <sup>ème</sup> quintile	
<b>Sexe</b>						
Masculin	68,1	61,0	54,0	47,6	35,9	53,0
Féminin	79,9	72,1	66,5	62,6	49,6	66,3
<b>Groupe d'âges</b>						
Moins de 25 ans	64,2	55,4	48,1	43,5	35,8	49,9
25-34 ans	88,5	75,8	69,0	60,3	41,3	62,9
35-44 ans	92,3	85,5	82,0	72,6	50,1	75,9
45-64 ans	91,7	90,5	85,4	80,0	64,3	82,5
65 ans ou plus	97,7	93,8	92,7	87,9	68,9	88,9
Total	74,6	66,9	60,6	55,4	42,9	60

### 6.6.3 Raisons de non-fréquentation scolaire

Dans l'EHCVM 2018-2019, on a posé la question de savoir les raisons qui ont poussé un individu à ne pas fréquenter une école formelle. Les résultats issus de cette enquête indiquent qu'en Guinée, le refus de la famille (26%), le manque de moyens (17%), le fait d'être trop jeune (14,4%) et le problème d'accessibilité géographique des écoles (14%) sont les causes prépondérantes de la non-fréquentation scolaire. Les causes relatives à l'insécurité (0,1%), à la cherté de l'école (0,5%) et à l'inutilité de l'école (1,1%) sont peu citées. Cette tendance au niveau national est observée dans toutes les catégories des différentes caractéristiques géographiques. Voir tableau 6.24.

Le refus de la famille de scolariser les enfants est plus fréquent à Kankan (33%), en Haute Guinée dans son ensemble (30%), dans les autres milieux urbains (29%), en Basse Guinée

dans son ensemble (29%) et à Labé (28%). Quant au manque de moyens, il a été fortement évoqué à Nzérékoré (23%), en Guinée Forestière dans son ensemble (22,4%), dans les autres milieux urbains (19%) et à Conakry (18,4%). Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que l'école génère des coûts que bon nombre de familles ne peuvent supporter car, dit-on : « de nos jours, l'enfant s'achète ».

S'agissant de l'accessibilité géographique des écoles, c'est à Mamou (30%), à Faranah (23%) et en Moyenne Guinée dans son ensemble (23%) que le problème est fréquent. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que l'on a enregistré lors du dernier RGPH (2014), que Faranah (715 écoles de 2 788 salles de classes au primaire et 487 salles pour le secondaire) et Mamou (757 écoles de 2 890 salles de classes au primaire et seulement 405 salles de classe au secondaire) sont les régions les plus démunies en infrastructures scolaires. Comparativement à Nzérékoré (1 182 écoles de 5 596 salles de classes au primaire et 1 004 classes au secondaire) et à Kankan (1 065 écoles de 3 868 salles de classes au primaire et 654 classes au secondaire) (Tableau 6.24).

**Tableau 6.24 : Répartition (%) des individus par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon les principales causes de la non-fréquentation scolaire**

Caractéristiques géographiques	Principales causes de la non-fréquentation scolaire														Total
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	
<b>Région administrative</b>															
Boké	13,8	16,7	29,2	2,4	4,6	4,8	2,4	0,5	18,0	2,1	2,9	0,8	0,0	1,7	100
Conakry	10,2	1,6	24,9	18,2	4,2	3,1	3,5	0,9	18,4	4,2	5,3	1,5	0,4	3,8	100
Faranah	12,6	23,3	23,5	2,8	7,5	5,7	1,6	0,4	16,7	1,4	2,4	0,8	0,0	1,2	100
Kankan	16,7	6,1	32,7	3,0	10,5	7,7	5,5	0,2	12,7	1,3	1,3	1,1	0,0	1,3	100
Kindia	12,8	16,4	26,4	4,3	8,2	6,3	2,6	0,6	17,7	0,8	1,4	1,0	0,0	1,7	100
Labé	13,5	17,1	28,0	1,8	9,3	7,1	2,5	0,4	14,6	1,3	0,8	1,4	0,0	2,4	100
Mamou	14,6	29,8	18,5	1,9	7,7	5,9	2,4	0,3	14,4	1,4	0,6	0,8	0,1	1,6	100
N'Nzérékoré	17,0	11,6	20,5	2,5	9,7	3,2	3,0	0,6	22,6	3,0	2,1	1,6	0,0	2,6	100
<b>Région naturelle</b>															
Basse Guinée	13,5	15,0	29,0	4,0	7,2	6,2	2,9	0,6	15,6	1,3	2,1	0,9	0,0	1,7	100
Moyenne Guinée	13,6	23,1	23,1	1,6	7,9	5,9	2,1	0,3	17,2	1,3	0,8	1,1	0,0	2,0	100
Haute Guinée	15,3	12,5	30,1	2,6	9,6	7,3	4,5	0,3	13,4	1,0	1,3	1,0	0,0	1,3	100
Guinée Forestière	16,9	10,6	21,0	3,1	9,4	3,5	2,8	0,6	22,4	3,2	2,7	1,5	0,0	2,3	100
Conakry	10,2	1,6	24,9	18,2	4,2	3,1	3,5	0,9	18,4	4,2	5,3	1,5	0,4	3,8	100
<b>Zone de résidence</b>															
Capital	10,2	1,6	24,9	18,2	4,2	3,1	3,5	0,9	18,4	4,2	5,3	1,5	0,4	3,8	100
Autres urbains	17,0	4,8	29,4	7,7	3,8	5,7	3,1	0,4	19,0	2,7	2,4	1,1	0,1	3,1	100
Rural	14,3	17,2	25,8	1,9	9,5	6,0	3,2	0,4	16,2	1,4	1,5	1,1	0,0	1,5	100
Ensemble	14,4	14,1	26,2	4,1	8,2	5,7	3,2	0,5	16,8	1,8	2,0	1,1	0,1	1,9	100
C1	Trop jeune							C8 Frais de scolarité élevé							
C2	Pas d'école, école très éloignée							C9 Manque de moyens financiers							
C3	Refus de la famille							C10 Études non adaptées							
C4	Préférence pour un emploi							C11 Études peu utiles							
C5	Travaux champêtres							C12 Malade/infirmes							
C6	Travaux domestiques							C13 Insécurité							
C7	C'est une fille							C14 Autre							

Pareil aux niveaux national et caractéristiques géographiques, les mêmes causes (refus de la famille, manque de moyens, trop jeune et l'accessibilité géographique) restent d'actualité au niveau des caractéristiques individuelles. Chez les hommes comme chez les femmes et d'ailleurs presque dans toutes les classes d'âges, c'est le refus de la famille qui est fréquemment cité comme cause de la non-fréquentation. Il est beaucoup plus cité par les femmes (30%), par les individus âgés de 35-44 ans (37,6%), de 25-34 ans (34,3%) et de 45-64 ans (33,5%).

S'agissant du manque de moyens, il a été beaucoup plus évoqué par les moins de 25 ans (20%), par les hommes (18%) et par les individus dont l'âge varie entre 25 et 34 ans (17%). Quant à l'accessibilité géographique des écoles, elle est plus citée par les individus du troisième âge (29%) (Tableau 6.25).

**Tableau 6.25 : Répartition (%) des individus par sexe et groupes d'âges selon les causes de la non-fréquentation scolaire**

Caractéristiques individuelles	Principales causes de la non-fréquentation scolaire														Total
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	
<b>Sexe</b>															
Masculin	18,0	14,8	21,1	6,8	12,6	0,7	0,0	0,5	17,8	1,9	2,7	1,2	0,03	2,0	100
Féminin	11,8	13,6	29,9	2,2	5,1	9,2	5,5	0,4	16,0	1,8	1,4	1,1	0,06	1,9	100
<b>Grand groupe d'âges</b>															
Moins de 25 ans	29,8	11,6	17,6	2,8	3,6	4,3	2,7	0,7	20	1,5	1,5	1,5	0,06	2,5	100
25-34 ans	0	12	34,3	7,2	9,1	9,2	4,2	0,5	16,7	1,6	2,9	0,9	0,05	1,4	100
35-44 ans	0	13,1	37,6	5,5	11,9	6,6	3,2	0,2	15,3	2,4	2,3	0,8	0,07	1,1	100
45-64 ans	0	18,7	33,5	4,4	14,3	6,4	4	0,1	12	2,2	2,3	0,8	0	1,4	100
65 ans ou plus	0	30,5	28,8	2,3	18,9	3,4	2,5	0	6,85	2,6	1,7	0,3	0	2,2	100
Ensemble	14,4	14,1	26,2	4,1	8,2	5,7	3,2	0,5	16,8	1,8	2	1,1	0,05	1,9	100
C1	Trop jeune							C8 Frais de scolarité élevé							
C2	Pas d'école, école très éloignée							C9 Manque de moyens financiers							
C3	Refus de la famille							C10 Études non adaptées							
C4	Préférence pour un emploi							C11 Études peu utiles							
C5	Travaux champêtres							C12 Malade/infirme							
C6	Travaux domestiques							C13 Insécurité							
C7	C'est une fille							C14 Autre							

#### 6.6.4 Pauvreté et raisons de non-fréquentation scolaire

En Guinée, les principales causes de non-fréquentation scolaire sont le refus de la famille (26%), le manque de moyens (17%), la non-atteinte de l'âge scolaire (14,4%) et le problème d'accessibilité des écoles (14%).

Ces causes restent les mêmes au niveau des individus de niveaux de vie bas et moyen, mais avec des intensités différentes. Par contre chez les personnes aisées, les causes pressantes sont le refus de la famille, l'âge trop bas de l'enfant et le manque de moyens financiers. Chez les très personnes de 5ème quintile, une frange non-négligeable (10%) évoque la préférence pour un emploi.

**Tableau 6.26 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté une école formelle par quintile de bien-être selon les raisons de la non-fréquentation.**

Quintile de bien-être	Principales causes de la non-fréquentation scolaire														
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	
1 <sup>er</sup> quintile	14,0	20,8	26,9	1,6	7,6	4,0	2,3	0,5	17,3	1,2	1,1	1,1	0,0	1,5	
2 <sup>ème</sup> quintile	14,8	17,1	23,9	2,5	8,7	5,2	2,5	0,3	19,1	1,4	1,7	1,1	0,1	1,6	
3 <sup>ème</sup> quintile	14,4	12,8	25,5	3,5	9,5	6,0	4,0	0,7	16,3	2,1	1,8	1,2	0,1	2,1	
4 <sup>ème</sup> quintile	16,0	9,5	28,4	5,2	7,8	6,2	3,9	0,2	15,9	1,9	2,2	1,0	0,1	1,8	
5 <sup>ème</sup> quintile	12,2	5,9	26,8	10,2	7,4	8,1	3,8	0,5	13,9	3,0	3,6	1,3	0,1	3,3	
Ensemble	14,37	14	26,23	4,1	8,21	5,69	3,2	0,45	16,76	1,82	1,95	1,13	0,05	1,94	
C1	Trop jeune							C8 Frais de scolarité élevés							
C2	Pas d'école, école très éloignée							C9 Manque de moyens financiers							
C3	Refus de la famille							C10 Études non adaptées							
C4	Préférence pour un emploi							C11 Études peu utiles							
C5	Travaux champêtres							C12 Malade/infirme							
C6	Travaux domestiques							C13 Insécurité							
C7	C'est une fille							C14 Autre							

## 6.7 Niveau d'études atteint

### 6.7.1 Niveau d'études atteint par les personnes de 3 ans ou plus

Le Tableau 6.27 indique qu'en Guinée, la proportion d'individus sans aucun niveau d'instruction est de 62%, celle des individus de niveau primaire est de 23,3% et seule une frange minoritaire de la population (3,6%) a le niveau d'étude supérieur. Faranah (73,5%), Kankan (71,6%), Haute Guinée (73,2%) et le milieu rural (73%) restent les fiefs privilégiés des individus non-instruits.

Hormis Conakry où il y a 12% d'individus de niveau d'étude supérieur. Dans toutes les catégories des

différentes caractéristiques géographiques, la proportion d'individus diminue quand le niveau d'instruction augmente. Le pourcentage d'individus sortis des universités est inférieur à 7%.

**Tableau 6.28 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus selon le sexe, le groupe d'âges, par niveau d'éducation atteint**

Caractéristiques individuelles	Niveau d'étude atteint				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
<b>Sexe</b>					
Masculin	54,8	25,6	14,1	5,6	100
Féminin	67,8	21,2	9,1	2	100
<b>Groupe d'âges</b>					
Moins de 25 ans	52,7	34,7	11,5	1,1	100
25-34 ans	63	10,1	16,2	10,7	100
35-44 ans	75,9	6,9	10,6	6,7	100
45-64 ans	82,5	5,6	8	4	100
65 ans ou plus	88,9	3	4,3	3,8	100

Il ressort du Tableau 6.30 qu'au niveau des caractéristiques individuelles, il y a une forte concentration des sans niveau d'instruction. Ce faisant, les proportions suivantes ont été observées : Les individus âgés de 45 ou plus, les agriculteurs (86%), les éleveurs/pêcheurs (84%), les aides familiales (81%) et les travailleurs pour compte propre (79%). Voir tableau 6.28.

Chez les hommes comme chez les femmes, la proportion d'individus diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Pour toutes les tranches d'âges, plus de la moitié n'a aucun niveau d'instruction et cette proportion croît au fur et à mesure que l'âge

**Tableau 6.27 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus par région administrative, région naturelle, zone de résidence selon le niveau d'éducation atteint**

Région Administrative	Niveau d'étude atteint				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Boké	61,1	24,9	11,8	2,2	100
Conakry	36,7	26,3	24,9	12,1	100
Faranah	73,5	18,1	6,9	1,5	100
Kankan	71,6	19,4	7,0	2,0	100
Kindia	62,2	23,1	11,1	3,5	100
Labé	69,2	23,4	6,7	0,8	100
Mamou	66,3	25,2	6,9	1,5	100
N'Nzérékoré	62,3	25,7	10,2	1,7	100
<b>Région naturelle</b>					
Basse guinée	60,0	24,6	12,1	3,3	100
Moyenne guinée	69,2	23,2	6,5	1,0	100
Haute guinée	73,2	18,5	6,5	1,8	100
Guinée forestière	62,6	25,3	10,3	1,9	100
Conakry	36,7	26,3	24,9	12,1	100
<b>Zone de résidence</b>					
Capital	36,7	26,3	24,9	12,1	100
Urbains	45,8	28,2	19,7	6,4	100
Rural	72,8	21,0	5,5	0,7	100
Ensemble	61,7	23,3	11,4	3,6	100

augmente. C'est dans la tranche 25-34 ans qu'on enregistre un taux élevé d'individus de niveau d'étude supérieur (11%). Voir tableau 6.28.

En ce qui concerne le niveau supérieur, c'est chez les cadres supérieurs (73%), les cadres moyens (44%), les ouvriers qualifiés (15%), les stagiaires (21%), les enseignants (33%) et les individus qui œuvrent dans d'autres services (33%), qu'on enregistre une proportion élevée d'individus. (Voir tableau 6.29)

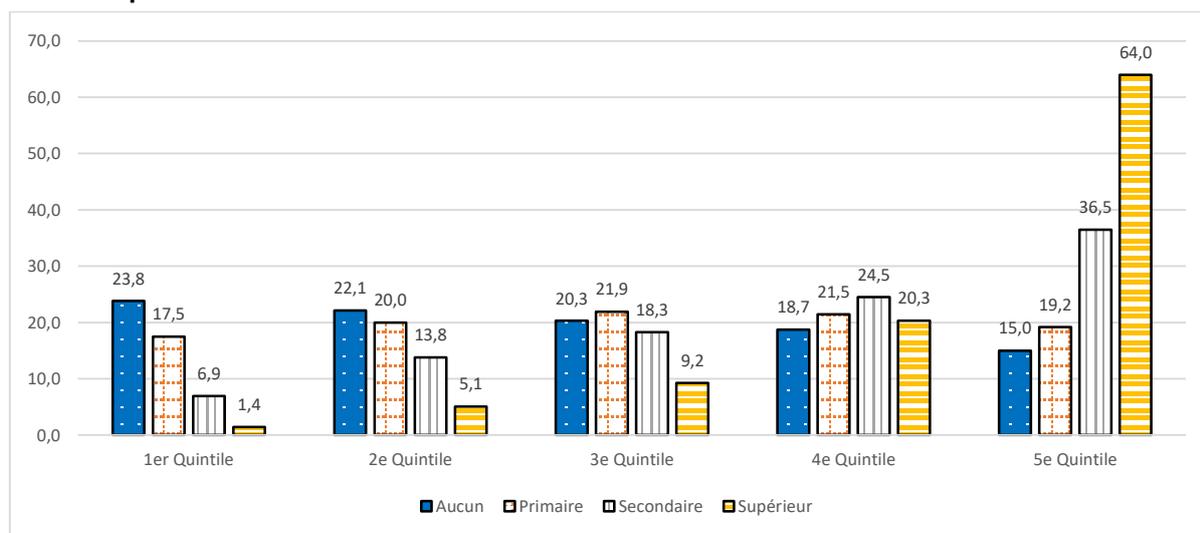
**Tableau 6.29 : Répartition des personnes âgées de 3 ans ou plus selon le sexe, le groupe d'âges, la catégorie socioprofessionnelle et la branche d'activités par niveau d'éducation atteint**

Caractéristiques individuelles	Niveau d'étude atteint				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>					
Cadre supérieur	15,4	0,6	11	73	100
Cadre moyen/agent de santé	13,1	2	40,9	44	100
Ouvrier ou employé qualifié	42,1	11,3	31,6	15,1	100
Ouvrier ou employé non-qualifié	48,1	17,9	28,6	5,5	100
Manœuvre, aide-ménagère	64	17,4	15,9	2,7	100
Stagiaire ou Apprenti	26,8	17	35,5	20,7	100
Stagiaire ou Apprenti	59	24,7	13,7	2,6	100
Aide familial	81,1	14,2	4,3	0,4	100
Travailleur pour compte propre	79,2	9,4	9,2	2,2	100
Patron	56	9,9	24	10,2	100
<b>Branches d'activités</b>					
Agriculture	86	9,4	4,19	0,3	100
Élevage/pêche	84,1	7,6	6,94	1,4	100
Industrie extractive	72,2	13	11,67	3,1	100
Autre industrie	65,8	19,2	12,82	2,2	100
BTP	52,4	16,2	25,18	6,2	100
Commerce	69,7	11,8	14	4,5	100
Restaurant/Hôtel	62,6	12,1	17,33	8,1	100
Transite/Commerce	49,6	16	24,62	9,7	100
Éducation/Santé	15	2	31,66	51,3	100
Services personnels	50,6	17,7	22,63	9,1	100
Autres services	31,6	10,1	25,7	32,7	100
Ensemble	61,7	23,3	11,4	3,6	100

### 6.7.2 Pauvreté et niveau d'études atteint

Si l'éducation est l'apanage des riches, la non-fréquentation reste celui des pauvres. Le pourcentage d'individus sans aucun niveau d'instruction diminue au fur et à mesure que le quintile de bien être augmente. Une tendance inverse est observée au secondaire et au supérieur. Il y a 64% des individus de niveau d'étude supérieur qui sont issus de la classe du 5ème quintile contre seulement 1% chez ceux du 1er quintile. Cela prouve à suffisance que l'école génère des coûts que bon nombre de pauvres ne peuvent pas supporter.

**Graphique 6.6 : Répartition (%) des personnes de 3 ans ou plus par quintile de bien-être économique selon le niveau d'éducation atteint**



Avec la gratuité de l'école et la politique d'éducation pour tous, la proportion d'individus de niveau d'étude primaire ne varie pas en fonction du quintile de bien-être. Il y a presque une répartition uniforme entre les différentes catégories du quintile de bien-être économique (Graphique 6.9).

## 6.8 Dépense des ménages et par tête en éducation

Dans cette section, il sera passé en revue les différentes dépenses des ménages et des individus en éducation. La dépense en éducation a été appréhendée au niveau individuelle à travers :

- frais d'inscription et de scolarisation ;
- frais de cotisation ;
- frais fournitures scolaires ;
- frais autres matériels ;
- frais d'uniformes ;
- frais restauration ;
- frais transport ;
- frais autres dépenses scolaires (répétition, soutien, etc.) ;
- montant bourses d'études.

Les dépenses exceptionnelles des ménages pour alphabétisation des adultes n'ont pas été prises en compte dans cette analyse.

Les indicateurs tels que la dépense moyenne ou médiane annuelle en éducation seront analysés selon les caractéristiques géographiques et individuelles du chef de ménage et les membres du ménage.

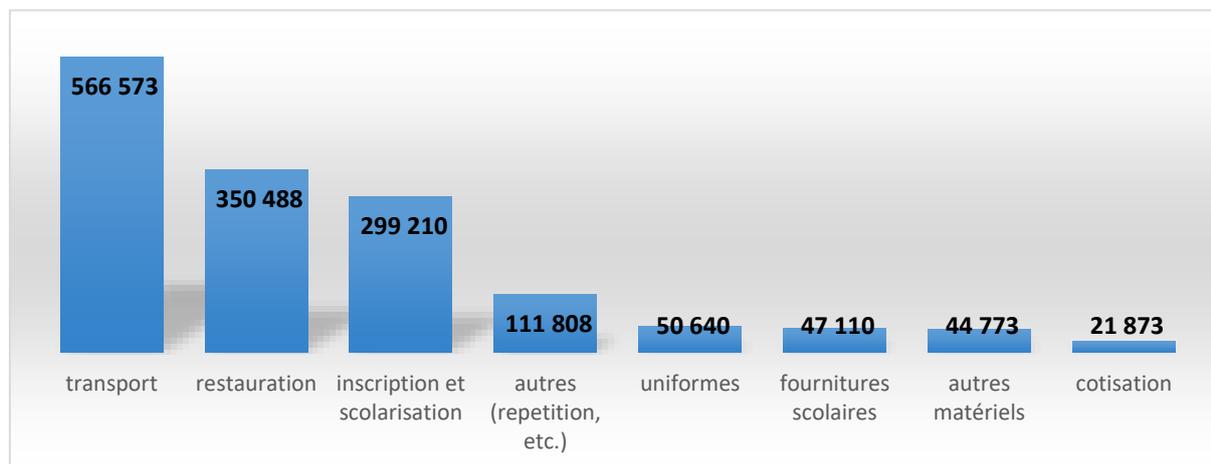
### 6.8.1 Dépense moyenne annuelle au niveau national

Au niveau national, la dépense moyenne en éducation des ménages est estimée à 861 654 GNF. Par ailleurs, 50% des ménages dépensent moins de 410 321 GNF chaque année pour l'éducation des membres du ménage scolarisé.

Au niveau individuel, la dépense moyenne annuelle en éducation est de 412 261GNF ; avec une dépense médiane de 221793GNF.

Le graphique ci-dessous donne la distribution de la dépense moyenne en éducation par tête selon les types de dépenses. Les dépenses moyennes annuelles en éducation, de transport et de restauration demeurent les plus élevées chez les individus, soit respectivement 566 573 GNF et 350 488 GNF. Par ailleurs, les frais d'inscription et de scolarisation constituent un poste de dépenses important dans l'éducation des personnes (299 210 GNF). La cotisation constitue le poste qui enregistre la plus faible dépense dans l'éducation.

**Graphique 6.7: Dépense moyenne annuelle en éducation par tête selon les postes de dépenses**



### 6.8.2 Dépense en éducation par caractéristiques géographiques

L'analyse désagrégée de la dépense des ménages en éducation dévoile que c'est à Conakry que cette dépense est élevée, elle atteint 1973301 GNF. Quelles que soit les régions administrative et naturelles (excepté Conakry), la dépense moyenne des ménages en éducation est inférieure à un million GNF par an.

Toutefois, la région de Kindia se distingue légèrement des autres régions, la dépense moyenne des ménages dans cette région est de 682948GNF. Voir tableau 6.30.

En tenant compte de la zone de résidence, on observe qu'en milieu rural, la dépense moyenne des ménages en éducation est très faible comparativement à celles observées à Conakry et dans les autres milieux urbains.

En ce qui concerne la dépense moyenne en éducation par individu, elle est de 826486 GNF à Conakry. C'est dans la région de Labé où la dépense par tête en éducation est faible 202321 GNF par an). Voir tableau 6.30.

En milieu rural, la dépense moyenne par tête pour l'éducation est au voisinage à 200 000 GNF alors qu'en milieu urbain, elle supérieure à 500 000 GNF (606870 GNF). Voir tableau 6.30.

**Tableau 6.30 : Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des ménages et des individus par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et zone de résidence**

	Ménage		Individus	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Total	861 654	410 321	412 261	221 793
<b>Région administrative</b>				
Boké	692 799	331 876	332 446	196 045
Conakry	1 973 301	1 430 600	826 486	697 152
Faranah	432 409	210 382	215 059	149 113
Kankan	505 116	275 835	265 464	170 176
Kindia	682 948	369 694	323 805	186 049
Labé	371 387	198 997	202 321	127 749
Mamou	450 704	279 269	236 794	168 341
Nzérékoré	589 036	387 675	284 144	206 002
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	706 392	365 497	331 109	193 604
Moyenne Guinée	407 856	220 446	221 054	144 944
Haute Guinée	460 974	257 134	242 896	155 708
Guinée Forestière	592 235	381 509	282 415	202 828
Conakry	1 973 301	1 430 600	826 486	697 152
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	1 431 267	953 503	606 870	473 862
Rural	370 449	216 361	201 304	147 018
<b>Zone de résidence</b>				
Conakry	1 973 301	1 430 600	826 486	697 152
Autres urbains	949 385	644 219	406 941	285 234
Rural	370 449	216 361	201 304	147 018

### 6.8.3 Dépense en éducation par taille du ménage

**Tableau 6.31 : Dépenses moyenne et médiane des ménages annuelles (GNF) en éducation par taille du ménage**

taille du ménage	Ménage	
	Moyenne	Médiane
1 pers*	483 615	311 656
2-3 pers	553 051	259 036
4-5 pers	706 426	333 182
6-7 pers	889 883	454 878
8-10 pers	1 273 443	632 906
11 pers ou plus	1 425 306	833 614

De l'analyse du Tableau 6.31, il ressort que la dépense moyenne en éducation par an d'un ménage augmente au fur et à mesure que le nombre de membres de celui augmente.

Pendant qu'un ménage d'une seule personne dépense en moyenne par an pour l'éducation 483615 GNF, cette dépense s'élève à 1425306 GNF pour un ménage de 11 membres ou plus. Ce résultat trouve tout son sens dans la mesure où le nombre de membres d'âges scolaires en charge, augmente généralement avec la taille du ménage. Voir tableau 6.31.

Pendant qu'un ménage d'une seule

### 6.8.4 Dépense en éducation caractéristiques individuelles des élèves/étudiants

Le tableau 6.32 montre que par an, les ménages dirigés par les hommes dépensent légèrement plus en éducation (863891 GNF) que ceux dirigés par les femmes (853931GNF). Voir tableau 6.32.

En moyenne, la dépense annuelle en éducation d'un ménage augmente en fonction du quintile de bien-être économique de celui-ci. Un ménage du premier quintile investi faiblement par an (316233 GNF) dans l'éducation de ses membres ; tandis qu'un ménage du 5<sup>ème</sup> quintile en paie cinq fois plus chère par an (1390037 GNF). Voir tableau 6.32.

Cette tendance observée au niveau des ménages se répercute au niveau individuel. La dépense d'un individu augmente avec le quintile du bien-être de son ménage d'appartenance. Alors que la dépense moyenne annuelle en éducation d'un individu du premier quintile se chiffre à 155236 GNF, elle vaut trois fois plus chez un individu du 5<sup>ème</sup> quintile (738360 GNF). Voir tableau 6.32.

**Tableau 6.32 : Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des ménages et des individus par quintile de bien-être économique et sexe des chefs de ménages et individus**

Quintile	Ménage		Individus	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
1er quintile	316 233	196 780	155236	119165
2e quintile	563 468	295 256	257885	168787
3e quintile	735 629	371 851	341239	217844
4e quintile	1 006 562	508 984	454365	280112
5e quintile	1 390 037	829 241	738360	610550
sexe				
Masculin	863 891	418 278	390209	213797
Féminin	853 931	380 917	438321	231202

Il ressort du tableau 6.35 que la dépense moyenne annuelle en éducation d'un ménage augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Un ménage dirigé par un chef de niveau d'étude supérieur dépense beaucoup plus en éducation (1602666 GNF) qu'un ménage dirigé par un chef sans aucun niveau d'instruction (environ trois fois moins chère que le précédent (soit 650981 GNF)). Voir tableau 6.33.

En ce qui concerne la dépense moyenne annuelle par individu scolarisé. Le montant total moyen annuel investi sur un élève de la maternelle (594604 GNF) est près de deux fois supérieur que celui investi sur un élève du primaire (316997 GNF). Voir tableau 6.35. De même, la dépense moyenne annuelle au niveau du professionnel (793824GNF) est légèrement plus élevée que celle payée au niveau des institutions d'enseignements supérieurs (762027GNF). Voir tableau 6.33.

Selon le type d'établissement fréquenté par les individus scolarisés, l'on constate qu'on investit plus sur les enfants qui font le privé (796256 GNF) que ceux des autres types d'école (207952 GNF pour le public et 123 093 GNF au niveau communautaire). Voir tableau 6.33.

**Tableau 6.33: Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des ménages et des individus par niveau d'instruction du chef de ménage, niveau d'étude actuelle et type d'école fréquentée des individus**

	Ménage		Individus		
	Moyenne	Médiane		Moyenne	Médiane
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>			<b>Niveau d'étude actuelle</b>		
Aucun	650 981	302 612	Maternelle	594604	506626
Primaire	915 747	470 028	Primaire	316 997	170308
Secondaire général	1 088 137	644 219	Collège	542517	287525
Secondaire professionnel	1 576 410	1 090 845	Lycée	733532	533549
Supérieur	1 602 666	1 013 244	Secondaire prof/ Supérieur	793824 762027	501114 584569
			<b>Type établissement</b>		
			Publique	207952	154159
			Privée	796256	667010
			Communautaire	123093	107366

### **6.8.5 Dépenses moyennes annuelles par tête des différents postes en éducation**

L'analyse des dépenses spécifiques en éducation par individu scolarisé, indique qu'en Guinée, les dépenses en transport sont la plus élevée (566 573 GNF), suivi de la restauration (350 488 GNF) et de la scolarisation/inscription (299 210 GNF) des enfants. Cette dépense est minime pour les cotisations payées au cours de l'année scolaire (21 873 GNF). Voir tableau 6.34.

Une situation similaire à celle nationale, s'observe aussi dans les régions de Conakry, de Faranah, de Kankan, de Nzérékoré et dans les autres centres urbains. Dans la capitale et par tête d'enfant scolarisé, un ménage paie en moyenne et par an 650 082 GNF pour le transport ; 541 284 GNF pour la restauration et 496 684 GNF pour l'inscription, valeurs qui sont nettement supérieures à celles au niveau national. Par contre en milieu rural et dans les autres régions administratives (exceptées Conakry, Faranah, Kankan et Nzérékoré), seules les dépenses en transport et en inscription sont considérables. Dans ces régions, le montant moyen annuel investi dans la restauration est négligeable comparativement aux frais de transport.

Au niveau individuel et en ce qui concerne les autres dépenses spécifiques à l'éducation, les ménages investissent beaucoup plus sur les filles que les garçons ; surtout en ce qui concerne la restauration (379 274 GNF pour une fille contre 322 964 GNF pour un garçon).

Quant aux types d'établissements, les écoles privées se démarquent des autres types d'établissements par la cherté des frais liés à l'inscription (en moyenne 517 034 GNF par an et par élève) et le montant investi dans la restauration (438 406 GNF par an et par élève).

Ces valeurs se chiffrent respectivement à 14 689 GNF et 29 022 GNF au niveau des écoles communautaires.

Au préuniversitaire (excepté le professionnel), les autres dépenses prohibitives en matière d'éducation restent le transport, la restauration et l'inscription. Tandis qu'au professionnel et au supérieur, à ses dépenses s'ajoutent les frais de fournitures. La maternelle se démarque du secondaire (excepté le professionnel) par la cherté des frais individuels annuels liés au transport (553 695 GNF), à la restauration (485 741 GNF) et à l'inscription (426 043 GNF). Alors que ces montants s'élèvent respectivement à 443 768 GN ; 416 254 GNF et 416 556 GNF au collège.

**Tableau 6.34: Dépenses moyenne et médiane annuelles (GNF) en éducation des individus région administrative, zone de résidence et sexe selon les postes de dépense en éducation**

	inscription et scolarisation	cotisation	fournitures scolaires	autres matériels	uniformes	restauration	transport	autres (répétition, etc.)
Total	299 210	21 873	47 110	44 773	50 640	350 488	566 573	111 808
<b>Région administrative</b>								
Boké	246 403	11 678	39 959	50 182	50 827	39 922	479 103	93 157
Conakry	496 684	30 840	69 256	56 410	57 883	541 284	650 082	176 273
Faranah	116 652	17 451	39 076	40 196	44 703	107 657	331 613	76 683
Kankan	238 941	16 600	42 708	33 405	48 434	211 591	340 009	61 477
Kindia	240 858	15 412	35 738	46 329	44 828	33 801	428 694	102 061
Labé	80 011	21 356	36 836	32 517	44 973	62 398	506 866	42 884
Mamou	116 757	17 529	38 394	41 658	52 549	64 642	611 543	66 268
N'Nzérékoré	281 396	31 705	44 143	38 456	51 594	105 812	289 336	65 776
<b>Milieu</b>								
Capital	496 684	30 840	69 256	56 410	57 883	541 284	650 082	176 273
urbains	312 480	18 696	49 442	49 371	52 058	143 578	445 671	114 852
Rural	117 436	20 621	34 339	36 249	46 296	21 561	393 495	39 005
<b>Sexe</b>								
Masculin	280 176	21 788	46 777	44 430	52 589	322 964	588 462	105 685
Féminin	320 444	21 977	47 504	45 180	48 365	379 274	546 517	118 693
<b>Type d'établissement</b>								
Publique	27 086	21 431	44 107	42 248	49 653	257 294	548 462	78 781
Privée	517 034	24 526	54 515	50 536	52 986	438 406	583 336	161 570
Communautaire	14 689	18 241	26 022	31 520	44 015	29 022	1 163 772	20 723
<b>Niveau d'instruction</b>								
Maternelle	426 043	16 932	31 258	38 603	41 143	485 741	553 695	108 556
Primaire	237 922	20 807	39 534	38 855	45 858	263 613	473 986	93 947
Collège	416 556	25 021	62 682	58 378	66 730	416 254	443 768	133 062
Lycée	494 651	24 161	75 753	64 423	68 741	365 910	742 916	169 134
Secondaire prof/	448 440	22 295	90 134	61 878	71 892	586 002	589 820	114 934
Supérieur	260 649	36 920	96 401	73 094	64 845	514 777	672 176	173 806

## CHAPITRE 7. SANTÉ-PAUVRETÉ

Le questionnaire de L'EHCVM-2018/2019 fournit des informations détaillées sur l'état sanitaire de la population au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête, l'utilisation des services de santé (type de personnel consulté, genre et statut de l'établissement sanitaire fréquenté, satisfaction pour les prestations) et la dépense en santé. Ce chapitre examine également les liens entre l'utilisation, l'accès et la qualité des prestations de services de santé et la pauvreté.

### 7.1 Morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours

Rappelons tout d'abord que la morbidité est un ensemble de causes ou de conditions pouvant exposer un individu (ou un groupe d'individus) à la maladie.

Region administrative	Milieu de residence		
	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Guinée</b>	<b>75,2</b>	<b>74,0</b>	<b>74,4</b>
<b>Région administrative</b>			
Boké	77,9	79,7	79,3
Conakry	74,2		74,2
Faranah	78,5	75,4	76,1
Kankan	77,4	75,7	76,1
Kindia	74,1	66,2	69,0
Labé	77,2	74,7	75,0
Mamou	76,2	75,7	75,8
N'Nzérékoré	73,8	72,4	72,7
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	75,5	71,2	72,7
Moyenne Guinée	76,2	75,6	75,7
Haute Guinée	76,7	75,2	75,5
Guinée Forestière	75,8	73,4	74,1
Conakry	74,2		74,2

En Guinée, la situation de morbidité pour l'EHCVM a été obtenue en posant la question suivante : [NOM] a-t-il eu un problème de santé, maladie ou un accident au cours des 30 derniers jours qui n'a pas entraîné une hospitalisation ?

Cette question a été posée à toutes les personnes vivant dans le ménage au moment de l'enquête.

Le tableau 7.1 présente le pourcentage de la population malade ou blessée au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête par, région administrative, milieu de résidence. Au niveau national, près de trois quart de la population (74.4%) ont souffert de maladies ou de blessures au cours des 30 derniers jours. Cette proportion est légèrement élevée en milieu urbain (75.2%) qu'en milieu rural (74%).

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	73,3	73,4	73,4
Féminin	76,9	74,6	75,4
<b>Groupe d'âges</b>			
moins de 25 ans	73,3	70,9	71,7
25-34 ans	76,0	77,3	76,7
35-44 ans	78,0	78,1	78,1
45-64 ans	80,7	81,1	80,9
65 ans ou plus	85,8	85,2	85,3
Ensemble	75,2	74,0	74,4

Selon les régions administratives, la survenance de la maladie semble être plus importante dans les régions de Boké (79,3%), Kankan (76%), Faranah (76%) et Mamou

(75,8%). La différence n'est pas importante selon le milieu de résidence dans chaque région.

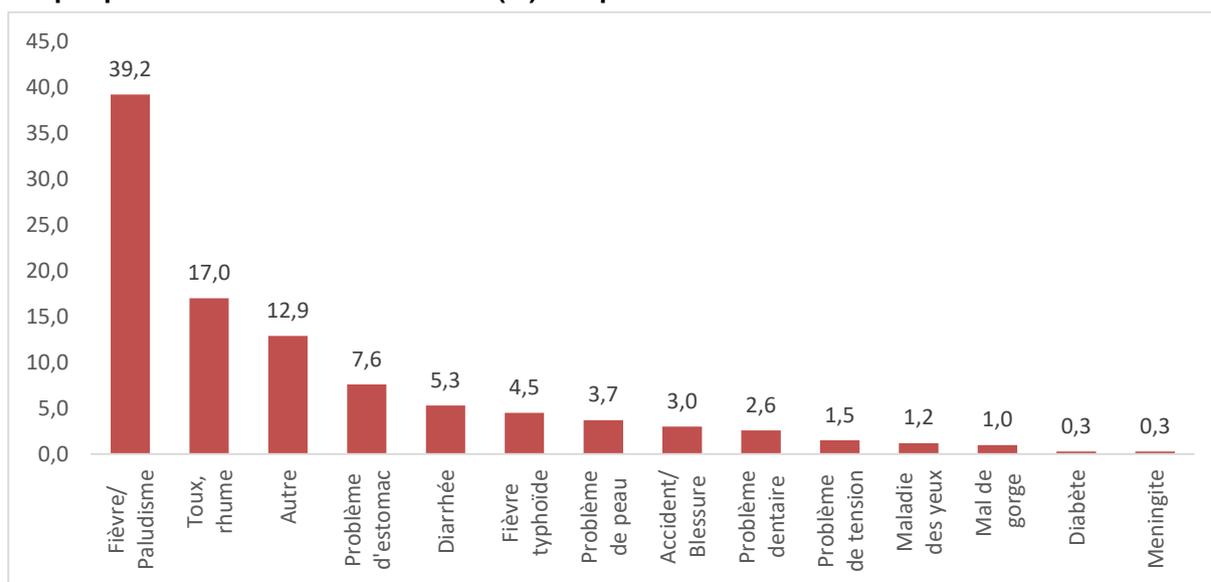
Le taux de morbidité est légèrement élevé chez les femmes (75.4%) que chez les hommes (73.4%). Les mêmes tendances s'observent en tenant compte du milieu de résidence.

Selon le groupe d'âge, les résultats montrent que les individus ayant été déclarés malades sont beaucoup plus élevés chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Plus l'âge augmente, plus le taux de morbidité est élevé. Il est de 73,3% pour les personnes de moins de 25 ans et de 85,8% pour celles de 65 ans ou plus.

## 7.2 Principaux problèmes de santé rencontrés au cours des 30 derniers jours

Cette section décrit les principaux problèmes de santé auxquels la population a été confrontée au cours des 30 derniers jours qui ont précédé l'enquête. Au niveau national, plus d'un tiers des individus ayant été malades ont souffert du paludisme/fièvre (39,2%). La toux/rhume/grippe est la seconde cause de morbidité au niveau national en Guinée (17%). Les problèmes d'estomac, généralement dus à la mauvaise alimentation, est la troisième cause de morbidité (7,6%) suivie des problèmes de diarrhées (5,3%).

**Graphique 7.1 : Cause de la morbidité (%) des personnes malades**



Au regard des résultats du tableau 7.3, quelle que soit la région administrative, la Fièvre/Paludisme est la première cause de morbidité des individus. Cette situation est beaucoup plus marquée dans les régions de Boké (44,5%), Labé (42,7%), Mamou (42,6%) et Nzérékoré (40,9%). Les problèmes de toux/rhume sont plus récurrents dans les régions de Kankan, Faranah et Kindia. Voir tableau 7.3.

**Tableau 7.3 : Répartition (%) des personnes ayant été malades selon la région administrative par type de maladies**

	Ensemble	Région administrative							
		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Fièvre/Paludisme	39,2	44,5	36	37,3	33,8	41,5	42,7	42,6	40,9
Diarrhée	5,3	6,4	4,7	6,2	5,3	4,3	4,1	3,3	7,4
Accident/Blessure	3	2,2	2,5	2,5	3,5	3,8	3,1	3,5	2,9
Problème dentaire	2,6	2,6	3,3	2,7	2,5	2,2	2,7	2,3	2,1
Problème de peau	3,7	4,9	3,1	2,7	4,2	4,9	3,6	3,3	2,7
Maladie des yeux	1,2	1,5	1,5	1,1	1,2	1,2	1,2	1,5	0,7
Problème de tension	1,5	1,2	1,4	1,4	1,9	1,7	1,8	1	1
Fièvre typhoïde	4,5	3,3	3,4	6,4	5,2	3,6	2,9	4,4	6,2
Problème d'estomac	7,6	4	6,9	4,9	8,5	8,6	9,9	9,4	7,9
Mal de gorge	1	0,6	1,6	0,9	1,1	0,7	1,3	1,4	0,6
Toux rhume grippe	17	15,2	17,5	20,8	18,2	19,7	14,5	15,6	13,5
Diabète	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3	0,5	0,2	0,1
Méningite	0,3	0,3	0,2	0,8	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Autre	12,9	13,3	17,6	12	14	7,3	11,6	11,3	13,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La survenance de la fièvre ou du paludisme chez les individus est plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 40.2% et 37.5%) ; par contre, la toux/rhume est plus important en milieu urbain (voir tableau 7.4). Les problèmes d'estomac, la diarrhée, les accidents/blessures et problèmes de peaux sont plus fréquents sur les résidents du milieu rural. Cependant, le diabète, la tension, la méningite et mal de gorge sont plus récurrentes en milieu urbain. Voir tableau 7.4.

**Tableau 7.4 : Répartition (%) des personnes ayant été malades selon le milieu de résidence et le sexe du patient par type de maladies**

	Milieu de résidence		Sexe	
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin
Fièvre/Paludisme	37,5	40,2	40,3	38,3
Diarrhée	5	5,5	5,8	4,9
Accident/Blessure	2,6	3,3	4,4	1,8
Problème dentaire	3	2,3	2,5	2,6
Problème de peau	3,2	4	3,8	3,7
Maladie des yeux	1,4	1,1	1,4	1,1
Problème de tension	1,6	1,4	1,3	1,6
Fièvre typhoïde	4,5	4,5	4,4	4,5
Problème d'estomac	6,9	7,9	5	9,8
Mal de gorge	1,1	0,9	1,1	0,9
Toux rhume grippe	18,2	16,3	17,9	16,2
Diabète	0,4	0,2	0,2	0,3
Méningite	0,2	0,3	0,3	0,3
Autre	14,5	12,1	11,6	14,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le Tableau 7.5, présente les causes de morbidité des individus selon le sexe. Les hommes sont plus exposés au paludisme/fièvre que les femmes (respectivement 40,3% et 38,3%). Par ailleurs, la diarrhée, les accidents ou la toux/rhume, représentent aussi

d'autres causes de morbidité importante chez les hommes que les femmes. Voir tableau 7.4

En observant le Tableau 7.5, on note que quel que soit le niveau de quintile, la fièvre/paludisme constitue la principale cause de morbidité, suivi des toux/rhume.

**Tableau 7.5: Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être et niveau de vie selon le type problème de santé**

	Quintile de bien-être				
	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile
Fièvre/Paludisme	38,1	38,9	40,5	39,4	39,1
Diarrhée	6,2	5,4	5,9	5,1	4,3
Accident/Blessure	3,8	3,6	2,6	2,8	2,5
Problème dentaire	2,5	2,3	2,3	3,1	2,5
Problème de peau	4,4	4,1	4,2	3,2	2,8
Maladie des yeux	1,5	1,1	1,1	1,5	1
Problème de tension	1	1,5	1,7	1,4	1,7
Fièvre typhoïde	2,6	4,5	4,7	4,9	5,5
Problème d'estomac	7,8	7,5	7,9	7,1	7,6
Mal de gorge	0,8	0,9	1,2	1	1,1
Toux rhume grippe	19,1	18,4	15,6	15,9	16,1
Diabète	0,2	0	0,3	0,3	0,4
Méningite	0,5	0,2	0,1	0,3	0,2
Autre	11,4	11,6	12	14,1	15,3
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

### 7.3 Consultation dans les structures sanitaires

Au moment de l'enquête, la question de fréquentation a été posée ; il s'agit de savoir si les personnes qui ont été malades ou blessées au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête ont eu à fréquenter une structure de santé.

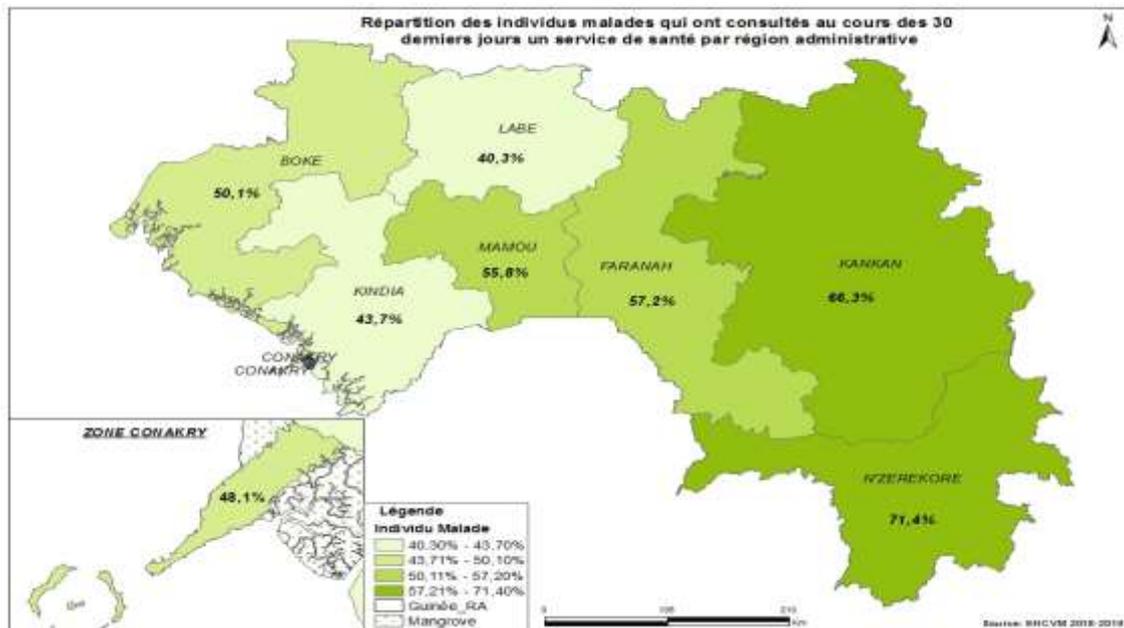
Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des personnes ayant été malade ont consulté une structure de santé. Cette proportion est légèrement élevée en milieu rural (55,8%) qu'en milieu urbain (54,3%).

Les résultats du tableau 7.6 montrent qu'à N'Nzérékoré 71,4% des personnes qui ont déclaré être malades ou blessées ont consulté contre 40,3% à Labé. Moins de la moitié des personnes ayant été malades ont consulté dans les régions de Labé, Kinida et Conakry.

**Tableau 7.6: Répartition des individus malades qui ont consultés au cours des 30 derniers jours dans un service de santé par région administrative selon le milieu de résidence**

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Ensemble</b>	54,3	55,8	55,3
<b>Région</b>			
Boké	54,5	48,6	50,1
Conakry	48,1		48,1
Faranah	61,6	55,8	57,2
Kankan	65,0	66,7	66,3
Kindia	46,0	42,3	43,7
Labé	52,8	38,6	40,3
Mamou	58,2	55,4	55,8
N'Nzérékoré	76,9	69,6	71,4

**Carte 7.1 : Répartition (%) des personnes malades ayant consulté un service de santé par région administrative**



L'analyse selon le sexe montre que les femmes consultent plus les services de santé lorsqu'elles sont malades que les hommes et cela quel que soit le milieu de résidence.

Selon le groupe d'âges, les personnes de 65 ans et plus fréquentent beaucoup plus les structures de santé lorsqu'elles sont malades que les autres individus ; cela serait probablement dû au fait que la plupart sont victimes des maladies chroniques (tension, diabète...). Voir tableau 7.7.

**Tableau 7.7 : Répartition des individus malades qui ont consultés au cours des 30 derniers jours dans un service par sexe, groupe d'âges, catégorie socioprofessionnelle selon le milieu de résidence**

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Sexe</b>			
Masculin	53,4	55,1	54,5
Féminin	55,1	56,4	55,9
<b>Grands Groupes d'âge</b>			
Moins de 25 ans	53,5	54,5	54,1
25-34 ans	52,7	59,0	56,4
35-44 ans	53,0	55,6	54,6
45-64 ans	59,5	57,2	57,9
65 ans ou plus	68,2	60,1	62,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadre supérieur	56,0	83,9	59,7
Cadre moyen/agent de maîtrise	60,8	64,0	61,5
Ouvrier ou employé qualifié	56,0	67,3	58,4
Ouvrier ou employé non qualifié	40,5	49,9	44,4
Manœuvre/aide-ménagère	51,0	33,2	43,3
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	54,3	59,0	55,9
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	47,4	47,4	47,4
Aide familial	46,4	55,0	54,7
Travailleur pour compte propre	57,0	56,9	56,9
Patron	50,6	43,4	47,3

Quant aux jeunes de moins de 25 ans, les résultats montrent que 54,1% ont consulté les services de santé au cours des 30 derniers jours qui ont précédé l'enquête.

Selon la catégorie socio professionnelle, 61,5% des cadres moyens ont consulté au cours des 30 derniers jours dans un service de santé, cette proportion est de 43,3% pour les manœuvres/aide ménagères. Voir tableau 7.7.

**Tableau 7.8: Répartition des individus malades ayant consulté un service de santé par quintile selon le milieu de résidence**

Quintile	Milieu residence		
	Urbain	Rural	Ensemble
1er quintile	38,1	39,7	39,5
2ème quintile	46	52,6	51,1
3ème quintile	51,6	60,3	57,3
4ème quintile	54,8	64,6	60,3
5ème quintile	60,4	74,5	65,7

L'analyse de ce tableau 7.8 montre que le taux de consultation des structures de santé augmente avec le niveau de quintile de bien-être économique. Cette proportion passe de 39,5% pour les patients du 1er quintile à 65,7% pour ceux du 5ème quintile. En milieu rural, trois quart des patients du 5ème quintile ayant été malade ont consulté un service de santé. Pour leurs homologues du 1er quintile, cette proportion est 39,7%.

#### 7.4. Structure de santé consultée

L'EHCVM s'est intéressée aux types de structures de santé fréquentées par les personnes malades ou blessées au cours des 30 derniers jours qui l'ont précédé. Dans l'ensemble, les centres de santé et les postes de santé demeurent les structures sanitaires les plus fréquentées par les malades en Guinée. Plus d'un tiers des malades se sont fait consulter dans les centres de santé (35,9%) et 23,2% dans les postes de santé. Toutefois, près d'un dixième des malades se sont faits consulter par les guérisseurs (7,3%). Les malades ayant consulté des pharmaciens représentent 4,6%.

**Tableau 7.9 : Répartition (%) des individus malades qui ont consultés au cours des 30 derniers jours dans un service par région administrative, milieu de résidences selon le type de structure de santé consultée**

*	Service de consultation							
	Hospital	Clinique	Centre de santé	Cabinet medical	Poste de santé	Pharmacie	Guérisseur	Total
Ensemble	14,5	10,0	35,9	4,6	23,2	4,6	7,3	
Boké	9,8	13,0	35,1	8,2	25,2	0,9	7,8	100,0
Conakry	18,2	20,4	44,1	7,5	0,5	5,6	3,7	100,0
Faranah	18,5	3,0	29,1	2,6	25,5	11,7	9,6	100,0
Kankan	13,6	7,1	33,2	3,1	35,0	3,0	5,1	100,0
Kindia	19,1	14,8	29,8	3,3	18,4	1,3	13,2	100,0
Labé	14,7	5,3	40,4	2,4	32,5	0,1	4,6	100,0
Mamou	10,9	10,3	36,1	1,3	36,5	0,8	4,0	100,0
N'Nzérékoré	12,1	6,8	38,8	6,3	17,2	9,0	9,9	100,0
<b>Milieu de residence</b>								
Urbain	26,4	21,2	34,4	6,8	1,1	6,0	4,1	100,0
Rural	8,1	4,0	36,7	3,4	35,1	3,8	9,0	100,0

Le tableau 7.7 montre clairement que les centres de santé sont les plus fréquentés par les personnes malades tant à Conakry que dans les autres régions administratives. Néanmoins, les proportions les plus élevées de fréquentation des centres de santé sont

enregistrées dans les régions de Conakry (44,1%), Labé (40,4%), N'Nzérékoré (38,8%). Un cinquième des patients de Conakry se sont faits consulter dans des cliniques privées. Cette proportion est relativement faible dans les régions de Faranah (3%) et Labé (5,3%). Voir tableau 7.9.

Les patients des régions de Kindia, Nzérékoré et Faranah se démarquent des autres par la consultation de guérisseurs. Les fortes fréquentations des postes de santé sont enregistrées à Labé (32,5%), Kankan (35%) et Mamou (36,5%). Voir tableau 7.9.

En considérant le milieu de résidence, on constate qu'un quart (26,4%) et un tiers (34,4%) des patients urbains se sont faits consultés dans les hôpitaux et centres de santé respectivement. En milieu rural, les centres de santé (36,7%) et les postes (35,1%) de santé demeurent les principales structures sanitaires majoritairement fréquentées par les malades. Alors qu'un cinquième des malades du milieu urbain consultent les cliniques (21,2%), en milieu rural, cette proportion est de 4%. Par contre, la consultation des guérisseurs traditionnels est plus prononcée en milieu rural (9%) qu'en milieu urbain (4,1%). Voir tableau 7.9.

Le tableau 7.10 montre que les centres de santé et la postes de santé sont plus fréquentés par les femmes que les hommes. Par contre, les structures de santé privées (cliniques, cabinets médicales, pharmacies) sont plus visitées par les hommes.

**Tableau 7.10: Répartition des individus malades qui ont consultés dans un service au cours des 30 derniers jours par sexe selon le type de structure de santé consulté**

Sexe	Service de consultation							Total
	Hôpital	Clinique	Centre de santé	Cabinet médical	Poste de Santé	Pharmacie	Guérisseur	
Masculin	14,5	10,1	35,0	5,2	22,7	4,9	7,6	100,0
Féminin	14,5	9,9	36,6	4,1	23,6	4,3	7,0	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>14,5</b>	<b>10,0</b>	<b>35,9</b>	<b>4,6</b>	<b>23,2</b>	<b>4,6</b>	<b>7,3</b>	<b>100,0</b>

A la lecture du Tableau 7.11, on remarque que selon le quintile du bien-être économique, à le taux de consultation des hôpitaux croît avec le niveau de quintile, il passe de 8,7% chez les individus du 1er quintile à 18,8% chez les malades du 5ème quintile. Cette même tendance de croissance s'observe au niveau de la consultation des cliniques/polycliniques et des centres de santé. Les postes de santé sont beaucoup consultés par les patients moins aisés. Ce sont 38,4% des patients du 1er quintile et 13,8% de ceux du 5ème quintile qui ont consulté des postes de santé.

**Tableau 7.11: Répartition des individus malades ayant consultés au cours des 30 derniers jours par quintile pauvreté selon le type de structure de santé consulté**

Quintile de bien-être	Service de santé consulté							Total
	Hôpital	Clinique	Centre de santé	Cabinet médical	Poste de santé	Pharmacie	Guérisseur	
1er quintile	8,7	2,6	28,9	2,8	38,4	6,4	12,2	100,0
2e quintile	12,2	8,5	34,1	3,7	27,7	4,8	9,1	100,0
3e quintile	14,3	8,7	36,2	4,2	25,4	3,5	7,8	100,0
4e quintile	15,1	10,0	38,2	6,2	19,1	4,3	7,1	100,0
5e quintile	18,8	16,0	38,5	5,1	13,8	4,6	3,2	100,0

## 7.5. Personnel consulté

Le personnel soignant consulté dépend le plus souvent de beaucoup de facteurs : la proximité, l'accessibilité et la compétence. Plus de la moitié des malades ayant consulté ont été visités par des médecins (51,3%). Un tiers des consultations ont été faites par des ATS/infirmiers (33,3%). Les résultats contenus dans le tableau 7.9 montrent que selon les régions administratives, les médecins sont les plus consultés à Conakry (74,7%), Labé (56,0%) et Kankan (52,7%). Seulement 39,9% des malades de Faranah ont été consultés par des médecins. Plus de deux cinquième des patients se sont faits consultés par des ATS/infirmiers dans les régions de Mamou (43,5%) et Boké (40,9%). Voir tableau 7.12.

Les malades en milieu urbain consultent généralement les médecins (70,7%), alors qu'en milieu rural, ce sont les ATS/infirmiers qui sont plus consultés (43,2%). Plus d'un dixième des patients vivants en milieu rural ont été consultés par des guérisseurs (12,8%) contre 10,1% en milieu urbain. Voir tableau 7.12.

**Tableau 7.12: Répartition des individus malades qui ont consulté dans un service au cours des 30 derniers jours par région administrative, milieu de résidence, sexe selon le personnel soignant**

	Personnel de santé				Total
	Médecin	ATS/ infirmier	Autres agent	Pharmacien	
<b>Ensemble</b>	51,3	33,3	3,6	11,8	100,0
<b>Region administrative</b>					
Boké	45,6	40,9	4,9	8,7	100,0
Conakry	74,7	12,1	3,9	9,3	100,0
Faranah	39,9	32,8	6,0	21,3	100,0
Kankan	52,7	37,0	2,2	8,1	100,0
Kindia	48,9	33,7	2,9	14,5	100,0
Labé	56,0	37,0	2,3	4,7	100,0
Mamou	49,6	43,5	2,1	4,8	100,0
N'Nzérékoré	41,5	34,9	4,8	18,9	100,0
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	70,7	15,0	4,3	10,1	100,0
Rural	40,7	43,2	3,3	12,8	100,0
Autres urbains	68,1	16,9	4,5	10,6	100,0
<b>Sexe</b>					
Masculin	50,6	33,6	3,3	12,5	100,0
Féminin	51,8	33,0	3,9	11,3	100,0

Le tableau 7.12 montre que globalement, 51,8% des femmes déclarant être malades ayant consulté ont été visités par un médecin contre 50,6% pour les hommes.

Tableau 7.10 : Répartition des individus malades qui ont consultés dans un service au cours des 30 derniers jours par sexe selon le personnel soignant

**Tableau 7.13: Répartition des individus ayant consulté un service de santé au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être économique selon le personnel soignant**

Quintile de bien-être	Personnel de santé consulté				Total
	Médecin	ATS et infirmier	Autres agents	Pharmacie	
1er quintile	33,8	42,9	4,8	18,5	100,0
2e quintile	48,6	33,4	4,1	13,9	100,0
3e quintile	47,0	38,7	3,0	11,3	100,0
4e quintile	52,0	32,8	3,8	11,4	100,0
5e quintile	65,0	24,2	3,0	7,8	100,0

Selon le quintile de bien-être, 65% des individus du 5ème quintile (très aisés) ont consulté les médecins et 24,2% les ATS/Infirmiers. Par contre, pour les personnes du 1er quintile (moins aisés), ces proportions sont respectivement égales à 33,8% et 42,9%. Quant patients du 2ème quintile, elles sont de 48,6% et 33,4%. Toutefois, il est important de signaler que le conseil des pharmaciens est beaucoup sollicité par patients du 1er et 2ème quintile que les autres les catégories de quintile. Voir tableau 7.13.

## 7.6 Satisfaction

Cette section permet de cerner le niveau de satisfaction des personnes qui ont été consultées dans un service de santé. La question est de savoir si la personne a été satisfaite ou non des prestations offertes. Dans l'ensemble, plus de trois quart des malades ayant consulté un service de santé ont déclaré être satisfaits des prestations offertes (78%). Voir tableau 7.14.

L'analyse par régions administratives montre que les niveaux de satisfaction des prestations offertes sont plus importants dans les régions de Mamou (91,8%), Labé (87,9%) et Conakry. A Kankan et Nzérékoré, moins de trois quart des patients ont été satisfaits (respectivement 70,8% et 71,9%). Voir tableau 7.14.

Par rapport au milieu de résidence la proportion des malades satisfaits est plus élevée en milieu urbain (82,0%) qu'en milieu rural (75,9%).

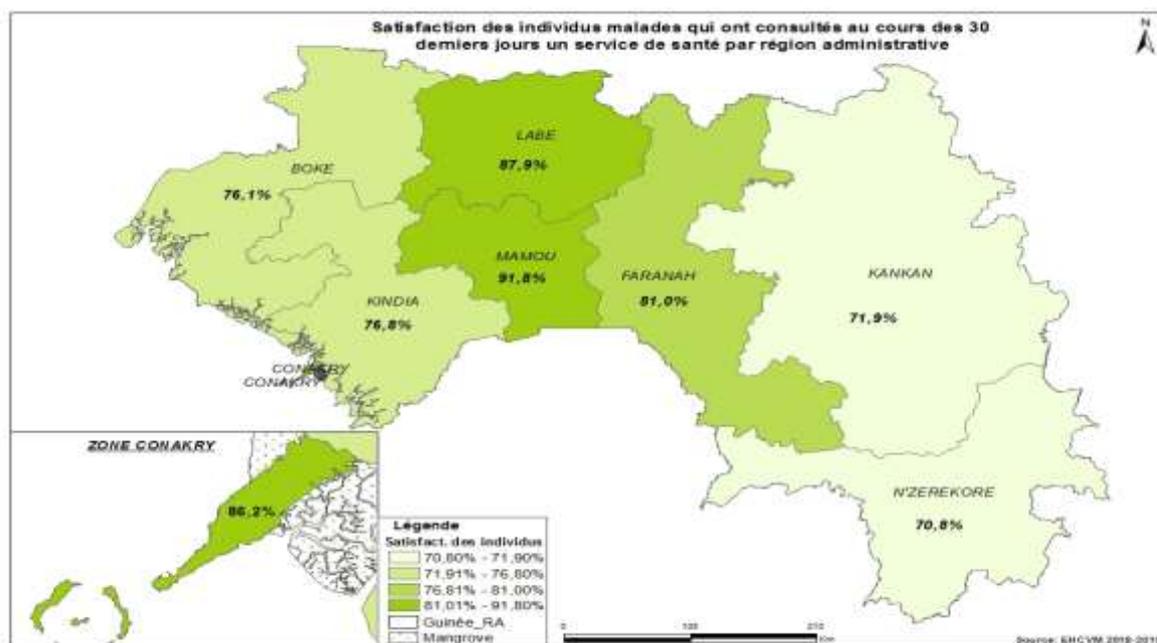
Le taux de satisfaction pour les médecins est légèrement élevé (78,5%) par rapport aux ATS/Infirmiers (74,7%). Toutefois, plus de huit patients sur dix ayant été consultés par les pharmaciens ont été satisfaits (83,1%).

En tenant compte du lieu de consultation, le taux de satisfaction des patients aux niveau des hôpitaux, Centre de Santé et postes de santé est inférieur à la moyenne nationale. Par contre, 86% et 80,9% des patients qui ont fait leurs consultations respectivement dans des cliniques/polycliniques et centre médical ont déclaré être satisfaits. Voir tableau 7.14.

**Tableau 7.14: Répartition (%) des individus malades qui ont consulté dans un service de santé par région administrative, milieu de résidence, personnel de santé consulté, par lieu de consultation selon le statut de satisfaction**

Caractéristiques géographiques	Statut de satisfaction		
	Non-satisfait	Satisfait	Total
<b>Ensemble</b>	<b>22,0</b>	<b>78,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Région administrative</b>			
Boké	23,9	76,1	100,0
Conakry	13,9	86,2	100,0
Faranah	19,0	81,0	100,0
Kankan	28,1	71,9	100,0
Kindia	23,3	76,8	100,0
Labé	12,1	87,9	100,0
Mamou	8,2	91,8	100,0
N'Nzérékoré	29,2	70,8	100,0
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	18,0	82,0	100,0
Rural	24,1	75,9	100,0
Urbains	20,7	79,3	100,0
Rural	24,1	75,9	100,0
<b>Personnel de santé ayant consulté</b>			
Médecin	21,5	78,5	100,0
ATS et Infirmier	25,3	74,7	100,0
Autres agents de santé	15,6	84,4	100,0
Pharmacien	16,9	83,1	100,0
<b>Lieu de consultation</b>			
Hôpital	26,6	73,4	100,0
Clinique et polyclinique	14,0	86,0	100,0
Centre de santé	23,9	76,1	100,0
Cabinet médical/soins	19,1	80,9	100,0
Poste de santé	22,8	77,2	100,0
Pharmacie	9,3	90,7	100,0
Guérisseur	21,7	78,4	100,0

## Carte 7.2 : Taux de satisfaction (%) des services de santé par région administrative



A la lecture du tableau 7.15, on remarque que les hommes (78,5%) sont plus satisfaits des prestations de santé offertes que les femmes (77,6%).

Selon les groupes d'âges, le taux de satisfaction des patients est plus élevé chez les jeunes que les plus âgés. Voir tableau 7.15.

En tenant compte du quintile de bien-être économique, on constate que les patients du 5ème quintile présentent un taux

de satisfaction très élevé (81,3%) des prestations de services offertes par rapport aux autres catégories. Toutefois, quel que soit le niveau de quintile, plus de trois quart des patients ont déclaré être satisfaits. Voir tableau 7.16.

**Tableau 7.15: Répartition des individus malades qui ont consulté dans un service par sexe, groupes d'âge selon le statut de satisfaction**

Caractéristiques individuelles	Statut de satisfaction		
	Non-satisfait	Satisfait	Total
<b>Sexe</b>			
Masculin	21,5	78,5	100,0
Féminin	22,4	77,6	100,0
<b>Grands groupes d'âges</b>			
Moins de 25 ans	20,1	79,9	100,0
25-34 ans	20,8	79,3	100,0
35-44 ans	27,1	72,9	100,0
45-64 ans	26,3	73,8	100,0
65 ans ou plus	29,1	71,0	100,0

**Tableau 7.16 : Répartition des individus ayant consulté un service de santé par quintile de bien-être selon le statut de satisfaction**

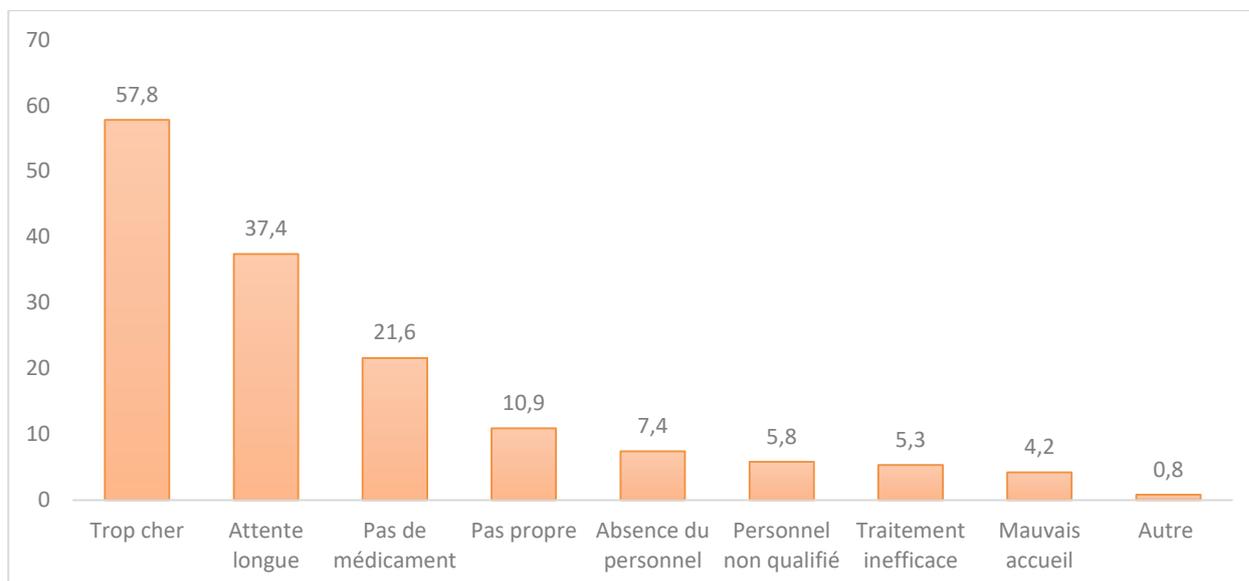
Quintile de bien-être	Statut de satisfaction		
	Non-satisfait	Satisfait	Total
1er quintile	23,05	77	100
2e quintile	21,26	78,8	100
3e quintile	24,79	75,2	100
4e quintile	23,1	76,9	100
5e quintile	18,71	81,3	100

### 7.7. Type de problèmes rencontrés dans les services de santé

A la question de savoir quels sont les problèmes rencontrés dans les services de santé, pour plus de la moitié des patients, la cherté des services vient en première position (57,8%). Toutefois, plus d'un tiers des patients se sont prononcés sur la longue attente dans les services de santé (37,4%), et un cinquième sur le manque de médicaments

(21,6%). L'insalubrité des services de santé a été prononcée par un dixième des patients (10,9%).

**Graphique 7.2 : Répartition (%) des individus selon le type de problèmes rencontrés dans les services de santé**



L'analyse désagrégée des résultats par région administrative dévoile des disparités importantes en matière de problèmes rencontrés par les patients dans les services de santé. Quelle que soit la région, la cherté des services de santé demeure le principal problème rencontré par les patients ; plus de la moitié ont évoqué ce problème. Mais il est plus prononcé dans la région de Mamou (68,9%). Voir tableau 7.17.

Outre ce principal problème de cherté, la longue attente dans les services constitue un autre problème préoccupant des patients. Les régions de Conakry (40,4%), Mamou (43,7%) et Faranah (44,6%) se distinguent des autres régions. Voir tableau 7.17.

Le manque de médicaments a fait l'objet de déclaration de près d'un tiers des individus dans la région de Kankan (32,1%). Celui du manque de personnel de santé se fait ressentir particulièrement dans les régions de N'Nzérékoré (15,5%) et Faranah (8,8%). Voir tableau 7.17.

En considérant le milieu de résidence, pour les patients vivants en milieu rural, la cherté des services de santé (59,8%), la longue attente (35,8%), le manque de médicaments (23,8%) et l'insalubrité des structures de santé (12,5%) constituent les quatre principaux problèmes rencontrés. En milieu urbain par contre, c'est la cherté des services (54%), la longue attente (40%) et le manque de médicament dans les services (17,5%) et l'insalubrité (7,9%). L'absentéisme et la non-qualification du personnel de santé sont plus criards en milieu rural (respectivement 9,9% et 7,4%). Voir tableau 7.17.

**Tableau 7.17: Répartition (%) des individus ayant consulté un service de santé par région administrative, milieu de résidence, quintile de bien-être économique selon le type de problèmes rencontrés dans le système sanitaire.**

	Problèmes santé rencontrés								
	Pas propre	Attente longue	Personnel non qualifié	Trop cher	Pas de médicament	Traitement inefficace	Mauvais accueil	Absence du personnel	Autre
Ensemble	10,9	37,4	5,8	57,8	21,6	5,3	4,2	7,4	0,8
<b>Région administrative</b>									
Boké	12,2	39,7	4,2	61,9	14,4	5	2,9	6,6	0,7
Conakry	9	40,4	3	53,6	21,6	3,4	3,8	1,5	0,1
Faranah	11,3	44,6	5,9	57,6	9,8	8,2	2,8	8,8	0,4
Kankan	11,3	37,1	8,9	55,9	32,1	7,1	4,7	5,9	0,7
Kindia	7,1	36	5,2	58,5	18,4	4,8	2,5	5,5	1,2
Labé	4,7	30,8	2,7	60,5	6,5	5,5	1,3	2,9	0,1
Mamou	6	43,5	2,1	68,9	13,5	3,2	1,5	7,8	0,6
N'Nzérékoré	17	31,8	7,6	55,3	28,9	4,5	8,2	15,5	1,7
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	7,9	40,5	2,8	54	17,5	3,4	4,3	2,6	0,4
Rural	12,5	35,8	7,4	59,8	23,8	6,4	4,1	9,9	1
Autres urbains	7,1	40,5	2,6	54,3	14,8	3,3	4,7	3,2	0,6
<b>Quintile de bien-être</b>									
1er quintile	11,6	32	7,5	52,4	17,6	7,6	1,3	9,5	0,6
2e quintile	12,6	34,6	6	57,9	20,5	5,7	4,4	10	1,1
3e quintile	11,9	37,8	5	56,7	19,8	5	3,5	6,8	1,2
4e quintile	10,8	39,4	6,4	59	23,1	5,4	4,3	6,5	0,4
5e quintile	8,5	40,3	4,7	60,2	24,6	4,2	5,9	5,3	0,7

En considérant le quintile de bien-être économique, on constate de la cherté des services est plus prononcée chez les patients les plus aisés que les moins aisés. Ce problème est évoqué par 60,2% des patients de 5ème quintile contre 52,4% par ceux du 1er quintile. Un quart des patients du 5ème quintile s'est prononcé sur le manque de médicaments (24,6%) et près de la moitié sur la longue attente (40,3%). Chez les patients du 1er quintile, ces proportions sont respectivement égales à 17,6% et 32%.

## 7.8 Accessibilité des services de santé

La distance parcourue fait partie des critères de performance d'un système de santé.

Au regard des résultats consignés dans le tableau 7.15, on constate que beaucoup de patients parcourent jusqu'ici des kilomètres pour accéder à de services de de santé. Au niveau national, près d'un cinquième des patients réside à plus de 10 km de la structure de santé la plus proche (11,8%). Voir tableau 7.18.

Au niveau des régions, les individus qui ont déclaré être malades ou blessés au cours des 30 derniers jours qui ont précédé l'enquête réside en majorité à moins d'un kilomètre de la structure de santé la plus proche. Ces patients représentent plus de la moitié dans les régions de Nzérékoré (56,1%) et Kankan (54,2%). Dans la région de Labé, seulement 17,5% des patients résident à moins d'un kilomètre de la structure de la santé la plus proche. Dans la région de Faranah, un cinquième des patients réside à plus de 10 Km de la structure de santé la plus proche (21,6%). Voir tableau 7.18.

**Tableau 7.18 : Répartition (%) des individus par région administrative, milieu de résidence selon la distance à parcourir pour atteindre les structures de santé le plus proche**

Région administrative	Distance entre le domicile et la structure sanitaire la plus proche					
	Moins de 1 Km	1-2 Km	3-5 Km	6-10 Km	10 Km ou plus	Total
Ensemble	43,2	21,8	13,7	9,5	11,8	100,0
Région administrative						
Boké	34,6	22,7	13,6	12,1	17,1	100,0
Conakry	42,3	28,3	14,2	8,9	6,3	100,0
Faranah	39,7	17,3	10,5	11,0	21,6	100,0
Kankan	54,2	18,8	9,8	5,6	11,6	100,0
Kindia	34,8	27,4	16,4	11,3	10,2	100,0
Labé	17,5	25,4	28,8	16,2	12,1	100,0
Mamou	30,3	29,1	21,0	10,0	9,6	100,0
N'Nzérékoré	56,1	15,1	9,8	8,7	10,2	100,0
Milieu de résidence						
Urbain	44,7	34,0	12,4	4,8	4,1	100,0
Rural	42,4	15,2	14,4	12,0	16,0	100,0
Autres urbains	46,3	37,7	11,3	2,1	2,7	100,0

Par rapport au milieu de résidence, on observe qu'en milieu rural, 16% des patients ont déclaré habités à plus 10 Km de la structure de santé la plus proche. Cette proportion est de 4,1% en milieu urbain et 2,7% dans les autres milieux urbains. Voir tableau 7.18.

### 7.9 Dépense en santé des ménages

Dans cette section, il sera passé en revue les différentes dépenses des ménages ainsi que les dépenses individuelles en santé. La dépense en santé a été appréhendée au niveau individuelle à travers :

- dépenses curatives : ces dépenses comprennent :
  - dépense consultation de médecin généraliste ;
  - dépense consultation de médecin spécialiste ;
  - dépense consultation de dentiste ;
  - dépense consultation du guérisseur ;
  - dépense des examens médicaux ;
  - dépense des médicaments hors hospitalisation ;
  - dépense des frais de la dernière hospitalisation.

Les dépenses exceptionnelles pour le bien être qui ne rentrent pas dans la dépense en santé du ménage n'ont pas été prises en compte dans cette analyse.

Il s'agit :

- dépense de vaccination ;
- dépense de circoncision ;
- dépense de bilan de santé ;
- dépense des frais des verres correcteurs, monture de lunettes au 12 derniers mois ;
- dépense des frais de béquille, chaises roulantes, et ou vélo pour invalides avec ou sans moteur, prothèses dentaires, prothèses auditives ou autres appareils thérapeutiques et orthopédiques.

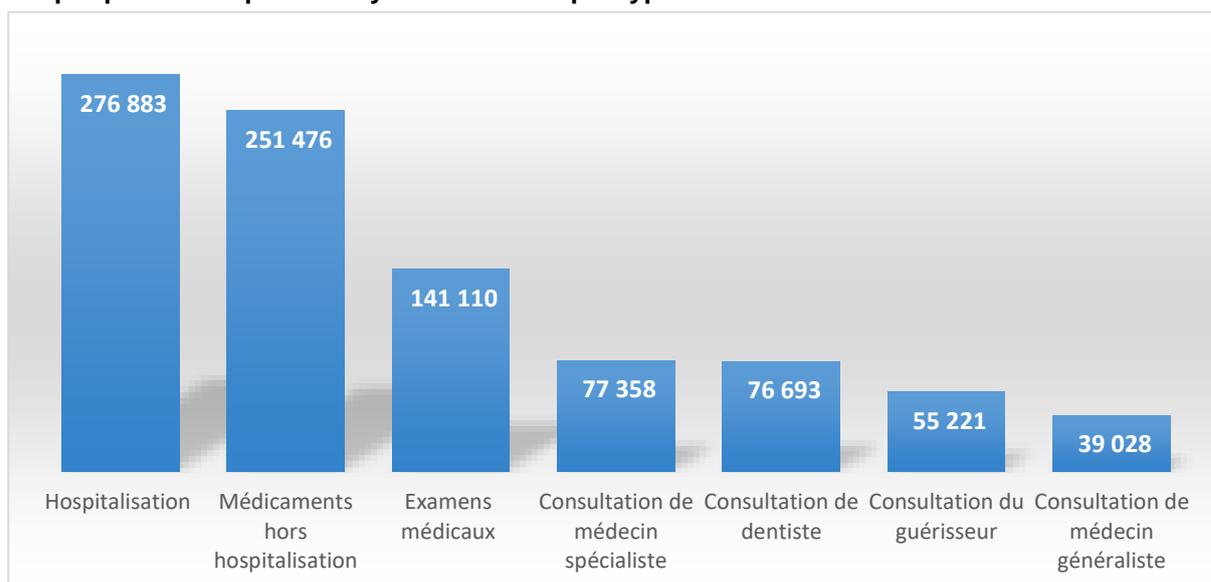
Les indicateurs tels que la dépense moyenne et la dépense médiane seront analysés selon les caractéristiques géographiques et individuelles du chef de ménage et les membres du ménage.

Au niveau national, la dépense moyenne annuelle des ménages est estimée à 1 258 923 GNF. Par ailleurs, 50% des ménages dépensent moins de 967 355 GNF chaque année pour la santé des membres du ménage. (Voir tableau 7.24)

Au niveau individuel, la dépense moyenne annuelle est de 342 355 GNF ; avec une dépense médiane de 269 742 GNF par tête.

Le graphique ci-dessous donne la distribution de la dépense moyenne en santé par tête selon les types de services. La dépense moyenne annuelle d'hospitalisation est la plus élevée (284 516 GNF) suivie des dépenses moyennes de médicaments (261 472 GNF). Les dépenses en consultations sont les plus faibles, surtout celles d'un médecin généraliste. Voir graphique 7.3.

**Graphique 7.3 : Dépense moyenne en santé par type de service**



### 7.9.1 Caractéristiques géographiques

L'analyse désagrégée selon les régions administratives dévoile une forte disparité régionale en matière de dépense en santé. Les ménages de la capitale Conakry dépensent en moyenne 1 461 469 GNF chaque année pour la santé de leurs membres. C'est la dépense moyenne des ménages la plus élevée. Par ailleurs, les ménages des régions de Nzérékoré, Kankan et Faranah se distinguent aussi de ceux des autres régions en matière de dépenses en santé. La plus faible dépense moyenne des ménages en santé est enregistrée à Labé (736 998 GNF). Les dépenses médianes annuelles en santé des ménages de Conakry, Nzérékoré sont les plus élevées. Dans ces régions, la moitié des ménages dépense respectivement moins de 1 160 477 GNF et 1 446 287. (Voir tableau 7.19)

L'analyse selon la zone de résidence montre que les ménages ruraux dépensent en moyenne 1 091 145 GNF par an pour la santé de leurs membres, en milieu urbain (excepté Conakry), cette dépense est plus élevée, soit 1 433 006 GNF. La moitié des ménages ruraux dépensent moins 854 687 GNF par an pour la santé. Cette dépense est de 1 164 688 GNF pour les ménages en milieu urbain.

**Tableau 7.19 : Dépenses moyenne et médiane annuelle en santé (GNF) par ménage et tête par région administrative, région naturelle, milieu de résidence**

	Ménage		Individus	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
<b>Ensemble</b>	1 210 925	944 820	328 666	260 527
<b>Région administrative</b>				
Boké	986 127	680 359	284 103	208 814
Conakry	1 461 469	1 160 477	478 098	374 706
Faranah	1 206 457	905 112	256 632	198 818
Kankan	1 307 946	1 113 381	307 594	243 109
Kindia	945 949	767 929	278 061	223 471
Labé	736 998	573 832	273 444	236 205
Mamou	1 103 615	843 707	342 938	294 085
N'Nzérékoré	1 636 997	1 446 287	374 740	334 623
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	1 015 921	777 554	288 840	223 471
Moyenne Guinée	853 784	646 954	292 595	242 370
Haute Guinée	1 255 891	1 053 735	287 119	236 136
Guinée Forestier	1 614 191	1 410 136	367 228	316 166
Conakry	1 461 469	1 160 477	478 098	374 706
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	1 433 006	1 164 688	399 576	319 543
Rural	1 091 145	854 687	291 812	240 487
Autres urbains	1 410 572	1 171 071	352 438	293 660

En s'intéressant à la dépense annuelle en santé par tête, les résultats montrent que les résidents de Conakry dépensent en moyenne 478 098 GNF par an pour leur santé (voir tableau ci-dessus). Les résidents des régions de Faranah et Labé enregistrent les plus faibles dépenses moyennes annuelles pour la santé, respectivement 256 632 GNF et 273 444 GNF (Voir tableau ci-dessous). Toutefois, les résidents de Conakry (478 098 GNF), Nzérékoré (374 740 GNF), Mamou (342 938 GNF) et Kankan (307 594 GNF) disposent des dépenses moyennes annuelles en santé les plus élevées. (Voir tableau 7.19).

**Tableau 7.20a : Dépenses moyenne et médiane annuelle en santé (GNF) par ménage et tête par sexe, niveau d'instruction et quintile de bien-être économique**

	Ménage		Individus	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
<b>Ensemble</b>	<b>1 210 925</b>	<b>944 820</b>	<b>328 666</b>	<b>260 527</b>
<b>sexe</b>				
Masculin	1 267 307	1 013 576	320 290	258 463
Féminin	983 157	694 678	336 012	266 151
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	1 144 601	896 359	314 573	256 583
Primaire	1 364 396	1 113 158	322 059	256 064
Secondaire génér	1 255 165	1 043 684	382 668	317 060
Prof/Techn	1 496 600	1 161 056	459 638	365 559
Supérieur	1 483 024	1 122 470	483 190	394 104
<b>Quintile de bien être</b>				
1er quintile	867 530	672 428	217 772	170 590
2ème quintile	1 121 177	841 703	275 538	222 172
3ème quintile	1 240 402	1 020 544	317 722	262 531
4ème quintile	1 385 637	1 127 342	359 899	301 912
5ème quintile	1 310 998	1 061 421	441 399	363 732

En s'intéressant aux dépenses individuelles en santé selon le type de services offert par région administrative, on observe que quelle que soit la région, les frais annuels d'hospitalisation demeurent très élevés, c'est surtout à Mamou et Conakry que cette dépense moyenne atteint le plus grand niveau (respectivement 414 801 GNF et 338 575 GNF). Elle est faible dans les régions de Labé, Kindia, Kankan, Nzérékoré et Faranah ; avec des dépenses annuelles respectives de 237 689 GNF, 238 012 GNF, 237 267 GNF, 272 210 GNF et 256 051 GNF. (Voir tableau 7.19).

**Tableau 7.20b : Dépense moyenne (GNF) annuelle en santé par tête selon les postes de dépenses par région administrative, zone de résidence et sexe.**

	Consultation de médecin généraliste	Consultation de médecin spécialiste	Consultation de dentiste	Consultation du guérisseur	Examens médicaux	Médicaments hors hospitalisation	Hospitalisation
Ensemble	39 028	77 358	76 693	55 221	141 110	251 476	276 883
<b>Région administrative</b>							
Boké	36 494	47 490	92 936	54 787	151 168	221 961	325 289
Conakry	51 574	101 583	83 178	75 814	206 046	342 234	338 575
Faranah	38 195	78 432	71 032	42 490	104 980	201 341	256 051
Kankan	34 824	57 428	68 183	49 259	120 186	245 861	237 267
Kindia	38 115	64 200	77 307	58 422	131 267	221 002	238 012
Labé	39 573	75 760	79 542	55 501	120 113	221 633	237 689
Mamou	36 045	57 435	93 288	46 239	127 907	267 436	414 801
N'Zérékoré	39 771	73 659	61 077	53 557	121 372	272 617	272 210
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	45 966	89 979	79 401	66 078	166 827	296 631	312 694
Rural	35 715	59 797	72 874	51 709	121 676	228 067	259 252
Autres urb	42 785	72 028	75 695	58 816	132 747	270 298	298 702
<b>Sexe des individus</b>							
Masculin	39 104	77 442	75 055	55 635	140 176	245 248	282 839
Féminin	38 963	77 298	78 103	54 854	141 875	256 927	271 792

Quelle que soit la région administrative, les frais annuels en médicaments (hors hospitalisation) constituent le second poste de dépenses en santé le plus important. Conakry se démarque toujours des autres régions. La dépense moyenne en médicaments demeure importante aussi dans les régions de Kankan (245 861 GNF) et Mamou (267 436 GNF). Voir tableau 7.20a et 7.20b.

Les frais annuels moyens de consultation des médecins généralistes sont légèrement élevés à Conakry (51 574 GNF). Quant au frais annuel de consultation des guérisseurs, il atteint 75 814 GNF à Conakry alors qu'il est au tour de 50 000 dans les autres régions administratives. Voir tableau 7.20a et 7.20b.

### 7.9.2 Taille du ménage

Taille du ménage	Ménage	
	Moyenne	Médiane
1 pers*	375 780	249 929
2-3 pers	777 155	632 200
4-5 pers	1 151 022	955 820
6-7 pers	1 530 825	1 326 444
8-10 pers	2 043 280	1 824 993
11 pers ou plus	2 833 141	2 582 596

En s'intéressant à l'analyse de la dépense moyenne annuelle des ménages en santé selon la taille de ménage, on constate que cette dépense est une fonction croissante en fonction de la taille du ménage. Plus la taille du ménage augmente, plus la dépense moyenne en santé est élevée. Le tableau ci-dessous, montre que les ménages d'une personne

dépensent en moyenne 375 780 GNF par an, alors que les ménages de 2-3 personnes,

dépensent deux fois plus que ceux d'une personne (soit 777 155 GNF). (Voir tableau 7.21).

### 7.9.3 Caractéristiques individuelles

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses moyennes et médianes annuelles en santé des ménages et les membres du ménage selon les caractéristiques individuelles.

La dépense moyenne en santé des ménages dont le chef est du 1er quintile est de 867 530 GNF alors celle du 2ème quintile est de 1 121 177 GNF. Par ailleurs, en tenant compte de la dépense annuelle par tête, on constate qu'elle croît avec la catégorie du quintile. Cette dépense est de 217 772 GNF pour les individus du 1er quintile et 275 538 GNF pour leurs homologues du 5ème quintile. (Voir tableau 7.22).

En tenant compte du sexe, la dépense annuelle moyenne en santé des ménages est plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes (1 267 307GNF) par rapport aux ménages dirigés par les femmes (983 157 GNF). La moitié des ménages dirigés par les femmes dépensent moins de 694 678 GNF par an pour la santé des membres. Par contre, les dépenses individuelles en santé sont plus importantes chez les femmes (336 012 GNF) que chez les hommes (320 290 GNF).

**Tableau 7.22: Dépense moyenne (GNF) annuelle par ménage et par tête en santé par quintile de bien-être, sexe et niveau d'instruction**

	Chef de ménage		Membres du ménage	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
<b>Quintile de bien-être économique</b>				
1er quintile	857 549	663 222	215 868	171 182
2e quintile	1 123 883	824 151	277 158	221 796
3e quintile	1 269 793	1 025 812	326 035	270 897
4e quintile	1 444 435	1 161 359	376 022	312 574
5e quintile	1 427 207	1 128 928	480 656	388 258
<b>Sexe</b>				
Masculin	1 316 989	1 036 928	333 319	254 471
Féminin	1 024 351	697 883	350 281	271 780
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	1 169 441	909 682	322 959	252 367
Primaire	1 414 246	1 098 218	335 424	266 539
Secondaire général	1 329 040	1 114 698	415 156	332 769
Secondaire Prof	1 673 569	1 327 268	520 640	380 770
Supérieur	1 655 256	1 247 197	546 274	430 643

La dépense moyenne en santé des individus croît avec le niveau d'instruction. Plus le niveau d'instruction des individus augmente, plus leur dépense moyenne en santé augmente. À titre d'illustration, les personnes n'ayant aucun niveau dépensent en moyenne par an 314 573 GNF pour leur santé, alors que celles de niveau supérieur dépensent 483 190 GNF.

**Tableau 7.23 : Dépense moyenne (GNF) annuelle par tête en santé par groupe d'âge**

	Moyenne	Médiane
<b>Groupe d'âge</b>		
Moins de 15 ans	292 342	234 896
15-34 ans	370 318	290 492
35-44 ans	390 928	313 195
45-64 ans	400 075	313 195
65 ans et +	432 720	333 412

S'agissant des groupes d'âges, plus la tranche d'âge des individus croît, plus leur dépense moyenne en santé augmente. Les enfants de moins de 15 ans dépensent en moyenne par an 282 659 GNF pour leur santé, alors que les personnes de 65 ans ou plus dépensent 417 673 GNF.

## CHAPITRE 8 : SECURITE ALIMENTAIRE, CHOCS ET FILETS DE SECURITE

### 8.1 Sécurité alimentaire

#### 8.1.1 Échelle d'expérience d'insécurité alimentaire

Au cours de l'enquête, les ménages ont été interrogés sur la survenance de 8 expériences d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois (année). Ce sont :

- i. ménage ayant été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources
- ii. ménage n'ayant pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources
- iii. ménage ayant mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources
- iv. ménage ayant dû sauter un repas parce qu'il n'a pas assez d'argent ou d'autres ressources pour s'en procurer à manger
- v. ménage ayant mangé moins que ce qu'il pense dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources
- vi. ménage n'ayant plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources
- vii. ménage dont les membres ont eu faim mais n'ont pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour s'en procurer à manger
- viii. ménage ayant passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources

Les résultats du tableau 8.1 révèlent que dans l'ensemble, les ménages qui mangent peu de nourritures variées par manque d'argent ou d'autres ressources (74,7%) ; et ceux qui ont été inquiétés de ne pas avoir suffisamment de nourritures par manque de ressources (71,1%) sont les plus nombreux. Cependant, peu de ménages passent toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources, soit 18,6%.

#### ***Milieu de résidence***

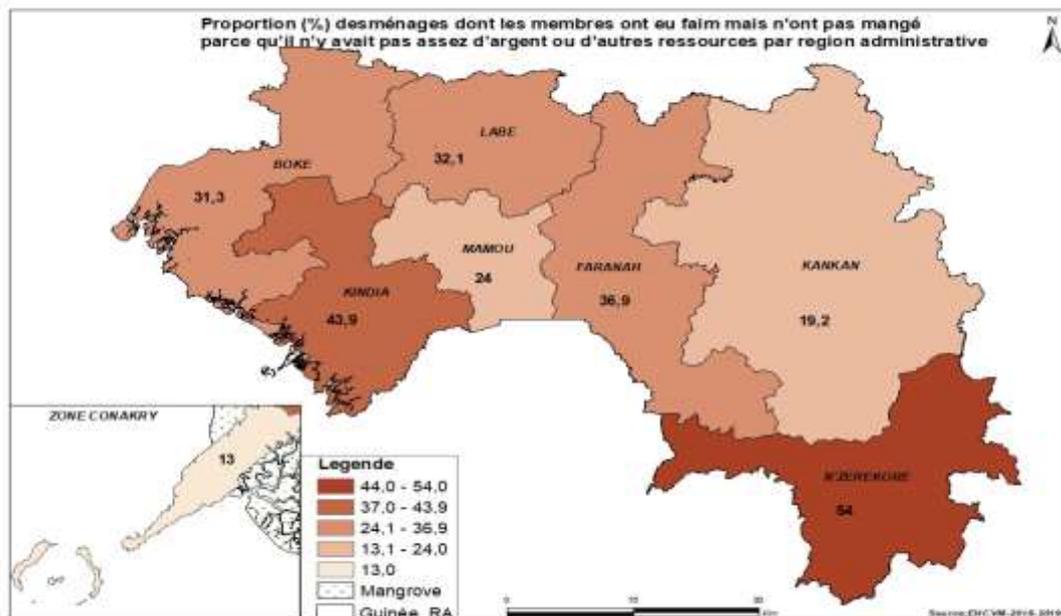
Selon le milieu de résidence, il a été constaté qu'en milieu rural, nombreux sont, comme au niveau national, ceux qui mangent peu de nourritures variées par manque d'argent ou d'autres ressources (77,7%) ou qui ont été inquiétés de ne pas avoir suffisamment de nourritures par manque de ressources (76,9%). Il en est de même en milieu urbain, avec respectivement 69,1% et 60,7%. Par contre, la proportion de ménages passant toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources est plus deux fois élevé en milieu rural (23,2%) qu'en milieu urbain (10,2%).

#### ***Région administrative***

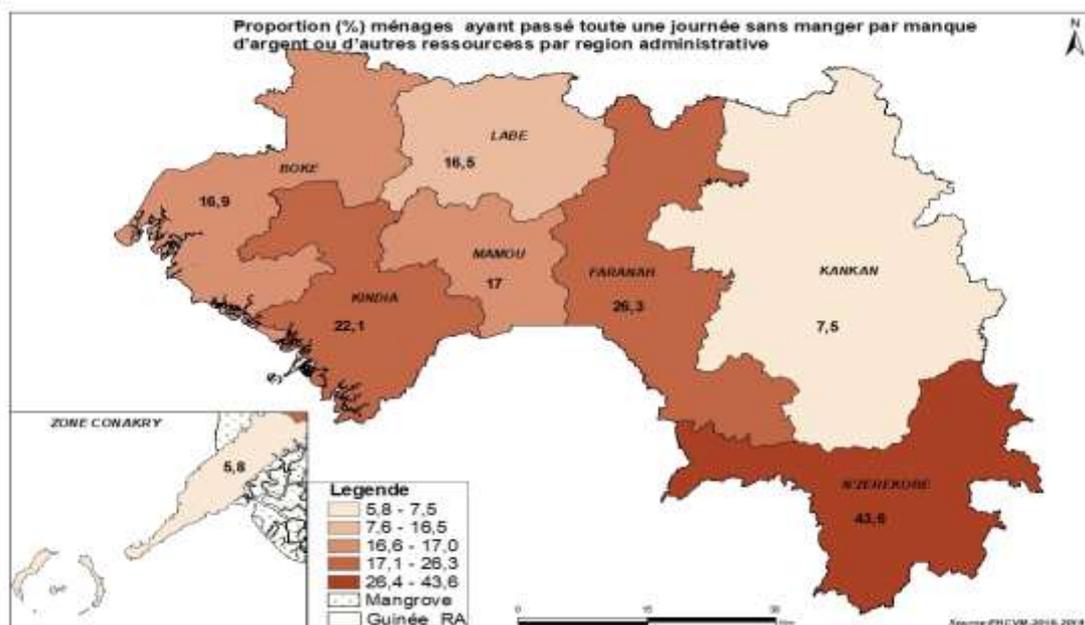
Par région administrative, les ménages qui mangent peu de nourritures variées par manque d'argent ou d'autres ressources se trouvent dans leur grande majorité à Nzérékoré (91,5%), suivie de Labé (83,3%), Faranah (83,2%) et Kindia (81,6%).

Par contre, dans les régions de Kankan et Conakry il existe respectivement 50,9% et 67,6% des ménages de cette catégorie. Les ménages qui ont été inquiétés de ne pas avoir suffisamment de nourritures par manque de ressources sont plus à N'Nzérékoré (87,6%), Labé (81,2%) et Faranah (78,8%). C'est dans les régions de Nzérékoré (43,6%), Faranah (26,3%) et Kindia (22,1%) qu'il est fréquent de rencontrer les ménages qui passent toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources.

**Carte 8.1 : Proportion (%) des ménages dont les membres ont eu faim mais n'ont pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour en procurer à manger au cours des 12 derniers mois par région administrative**



**Carte8.2 : Proportion (%) des ménages dont les membres ont passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources au cours des 12 derniers mois par région administrative**



**Tableau 81 : Répartition (%) des ménages selon le type d'expérience d'insécurité alimentaire vécu par région administrative, agro écologique et milieu résidence**

	Proportion							
	ménage ayant été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources	ménage n'ayant pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources	ménage ayant mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources	ménage ayant dû sauter un repas parce qu'il n'a pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger	ménage ayant mangé moins que ce que qu'il pense dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources	ménage n'ayant plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources	ménage dont les membres ont eu faim mais n'ont pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour en procurer à manger	ménage ayant passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources
<b>Total</b>	71,1	63,2	74,7	45,7	62,6	41	31,2	18,6
<b>Milieu résidence</b>								
Urbain	60,7	51,3	69,1	32,3	51,9	29,2	19,4	10,2
Rural	76,9	69,7	77,7	53	68,5	47,4	37,7	23,2
<b>Région administrative</b>								
Boké	71,7	66,8	76,3	43,3	62,9	41,1	31,3	16,9
Conakry	56,5	43,6	67,6	26,3	46,4	24,2	13	5,8
Faranah	78,8	75,9	83,2	62,9	74,4	51,6	36,9	26,3
Kankan	57,7	45,7	50,9	22,8	41,7	25,2	19,2	7,5
Kindia	75,4	73,6	81,6	55,7	71,6	52,4	43,9	22,1
Labé	81,2	72,4	83,3	51	72,9	43,5	32,1	16,5
Mamou	72,2	58,1	76,8	62,7	67,2	36,1	24	17
N'Nzérékoré	87,6	82,5	91,5	64,6	81	62,7	54	43,6
<b>Zone agro écologique</b>								
Basse Guinée	71,7	67,7	78,1	50	66	47,5	37,7	19,4
Moyenne Guinée	79	70,1	81,6	55,5	72	41,4	30,9	17,5
Haute Guinée	63	53,2	58,8	32,7	49,8	32,2	23,3	11,3
Guinée Forestière	86,4	81,9	90,8	64,7	80,4	60,7	52,1	42,3
Conakry	56,5	43,6	67,6	26,3	46,4	24,2	13	5,8
<b>Taille de ménage</b>								
Une personne	64	60	71,9	39,5	58,3	40,4	29	17,5
2-3 personnes	68,7	61,2	71,7	43,6	61,5	39,3	28,7	17,4
4-5 personnes	73,3	64	75,8	47,1	63,4	41,6	31,8	18,8
6-7 personnes	71,9	65,1	76,6	47,3	63,2	41,2	33,8	19,2
8-10 personnes	71,3	61,7	73,9	43,2	62,1	41,6	29,8	19,4
11 personnes ou +	70,8	66,1	79,5	50,8	66,9	44,2	33,2	21,8

**Tableau 8.2 Répartition (%) des ménages selon le type d'expérience d'insécurité alimentaire vécu par taille de ménage, sexe, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le quintile de bien-être économique**

	Proportion							
	ménage ayant été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources	ménage n'ayant pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources	ménage ayant mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources	ménage ayant dû sauter un repas parce qu'il n'a pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger	ménage ayant mangé moins que ce qu'il pense dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources	ménage n'ayant plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources	ménage dont les membres ont eu faim mais n'ont pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour en procurer à manger	ménage ayant passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources
Guinée	71,1	63,2	74,7	45,7	62,6	41	31,2	18,6
<b>sexe du chef de ménage</b>								
Masculin	69,6	61,3	73,2	43,9	60,3	39,6	30,1	17,9
Féminin	77,1	70,4	80,5	52,4	71,5	46,2	35,3	21,7
<b>catégorie socioprofessionnelle</b>								
Cadre supérieur	35,5	34,7	51,8	19,2	30,1	19,3	12,1	8,1
Cadre moyen	54,9	42,1	61,5	24,1	46,1	23,8	13,9	7,7
Ouvrier/employé qualifié	56,6	45,2	64,4	28,1	46,1	27,8	17,5	12,2
Ouvrier/employé non qualifié	79,3	66,6	81,1	55,1	66	49	25,8	16,5
Manœuvre, aide ménagère	80,1	79,1	87,9	61,2	76	61,6	55,7	24,7
Aide familiale, apprenti, stagiaire	64,1	49,3	61,9	25,4	37,8	17,4	9	5,7
Patron	74,1	66,9	76,6	48,8	66,1	43,4	34,4	20,4
Travailleur pour compte propre	65,5	43,2	67,9	28,8	47,1	23,4	11,7	3,3
Ensemble	71,1	63,2	74,7	45,7	62,6	41	31,2	18,6
<b>Quintile de bien-être économique</b>								
1er quintile	86,4	81,3	87,5	64,1	78,3	55,7	46,3	30
2ème quintile	83,1	76,3	84,8	54,7	74,1	50,1	37,9	21,1
3ème quintile	72,8	66,5	77,3	50,7	64,5	43,6	33,6	20,4
4ème quintile	70,7	59,6	72,7	42,5	58,7	38,4	28	16,8
5ème quintile	53,5	44,2	60,1	27,7	47,5	26,3	18,5	10,5

### ***Région naturelle***

En considérant la région naturelle, conséquemment aux régions administratives, ce sont les ménages des régions de la Guinée Forestière (90,8%), de la Moyenne Guinée (81,6%) et de la Basse Guinée (78,1%) qui mangent peu de nourritures variées. Des proportions importantes des ménages qui ont été inquiétés de ne pas avoir suffisamment de nourritures se trouvent en Guinée Forestière (86,4%) et en Moyenne Guinée (79,0%). Près de la moitié des ménages de la Guinée Forestière passent le plus souvent toute une journée sans manger (42,3%). Par contre cette situation est moins fréquente dans les autres régions naturelles.

### ***Taille de ménage***

Globalement plus la taille des ménages est élevée plus l'incidence de manger peu de nourritures variées est importante. À titre d'exemple, 79,5% des ménages de 11 personnes ou plus mangent de nourritures peu variées, contre 71,9% pour les ménages d'une personne et 71,7% pour les ménages de 2-3 personnes (71,7%).

En ce qui concerne le fait d'être inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources, on constate une évolution en dent de scie. Si on a 64,0% des ménages d'une personne qui sont concernés, chez les ménages de 4-5 personnes, il y a 73,3% de cas, et par contre, dans les ménages de 11 personnes ou plus on trouve 70,8%.

Concernant les ménages ayant passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou de ressources, on a moins d'un ménage sur quatre. Cette situation est généralement observée dans les ménages de 11 personnes et plus (21,8%).

### ***Sexe du chef de ménage***

L'analyse selon le sexe montre que les ménages dirigés par les femmes mangent peu de nourritures variées (80,5%) que ceux dirigés par les hommes (73,2%). Il en est de même pour le cas où un ménage a été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourritures par manque de ressources ; 77,1% pour les ménages dirigés par des femmes contre 69,1% des ménages dirigés par les hommes. Pour ce qui est de passer toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources, on en enregistre respectivement 21,7% et 17,9%.

### ***Catégorie socio professionnelle du chef de ménage***

Les ménages dirigés par les cadres supérieurs (51,8%), comme on pouvait s'attendre, sont ceux parmi toutes les catégories socioprofessionnelles, qui ont une faible proportion qui mangent de nourritures peu variées. Nonobstant, les ménages dirigés par les stagiaires (85,1%) et les manœuvres (87,9%) enregistrent les plus fortes proportions. La même tendance est observée pour les ménages ayant été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourritures par manque d'argent ou de ressources. Ainsi, pour les ménages des stagiaires et manœuvres, on note respectivement 80,1% et 77,3% contrairement à ceux des cadres supérieurs où cette proportion est de 35,5%.

De même, les ménages dont le chef est manœuvre (24,7%) ou stagiaire (22,8%) sont ceux qui passent généralement toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources. (Voir tableau 8.1).

### Quintile de bien-être économique

L'examen du tableau 8.2 montre une associativité entre l'insécurité alimentaire des ménages, le quintile de bien-être économique et le niveau de vie du ménage. Il a été observé que, plus le quintile de bien-être augmente ou le niveau de vie du ménage, moins les ménages sont exposés à l'insécurité alimentaire.

À titre d'illustration, la proportion des ménages qui mangent peu de nourritures variées par manque d'argent ou d'autres ressources, passe de 60,1% des ménages du 5ème quintile à 87,5% pour ceux du 1er quintile. Également, en ce qui concerne, le fait qu'un ménage soit inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourritures, on relève 53,5% des ménages du 5ème quintile contre 86,4% des ménages du 1er quintile. De même, ceux qui passent toute une journée sans manger, se trouvent beaucoup plus dans les ménages du 1er quintile (30,0%).

#### 8.1.2 Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages

La vulnérabilité de la sécurité alimentaire des ménages a été appréhendée dans cette étude sur une échelle allant de 0 « le ménage n'a subi aucune expérience d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois » à 8 « le ménage a vécu les 8 expériences d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois ». Par ailleurs, l'ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire est définie comme étant le nombre cumulé d'expérience d'insécurité alimentaire vécu par les ménages.

En Guinée, on a enregistré 14,7% des ménages qui n'ont vécu aucune expérience d'insécurité alimentaire contre 13% qui ont connu les 8 expériences. Plus de deux tiers des ménages ont vécu au moins 3 expériences d'insécurité alimentaire (69,2%) et 58,7M ont connu plus de 3 expériences. (Voir tableau 8.1). Environ un quart des ménages ont vécu au moins 7 expériences d'insécurité alimentaire (23,1%).

#### Région administrative

Tableau 8.3a : Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages par région administrative

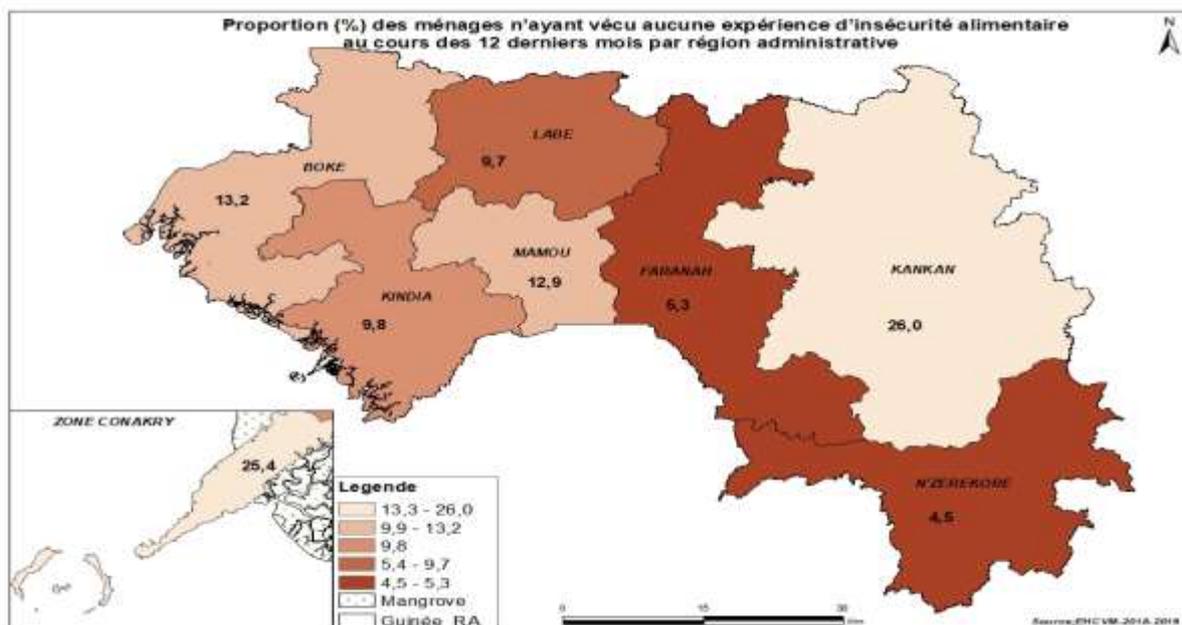
	Aucune expérience	Au moins 1	Au moins 2	Au moins 3	Au moins 4	Au moins 5	Au moins 6	Au moins 7	Exactement 8
Ensemble	14,7	85,3	78,4	69,2	58,7	46,2	34,1	23,1	13,0
<b>Région administrative</b>									
Boké	13,2	86,8	79,4	69,2	61,0	47,6	33,0	20,6	12,9
Conakry	25,4	74,6	65,1	53,0	37,3	25,4	15,8	8,8	3,3
Faranah	5,3	94,8	90,4	81,1	70,5	57,4	45,5	30,7	19,8
Kankan	26,0	74,0	59,7	45,4	35,0	25,8	17,9	10,4	2,8
Kindia	9,8	90,2	86,0	77,7	70,2	60,0	47,9	30,8	13,3
Labé	9,7	90,4	85,9	79,9	68,9	54,4	37,4	24,5	11,7
Mamou	12,9	87,1	82,5	77,3	63,7	46,2	26,3	18,5	12,6
N'Nzérékoré	4,5	95,5	93,6	89,9	82,2	68,2	57,6	46,8	33,9

Le tableau 8.3a montre la répartition des ménages selon l'ampleur d'expériences d'insécurité alimentaire par région administrative. On constate plus d'un quart des ménages de Kankan (26%) et Conakry (25,4%) n'ont connu aucune expérience d'insécurité alimentaire. Les régions de Nzérékoré (4,5%) et Faranah (5,3%) présentent les proportions les plus faibles.

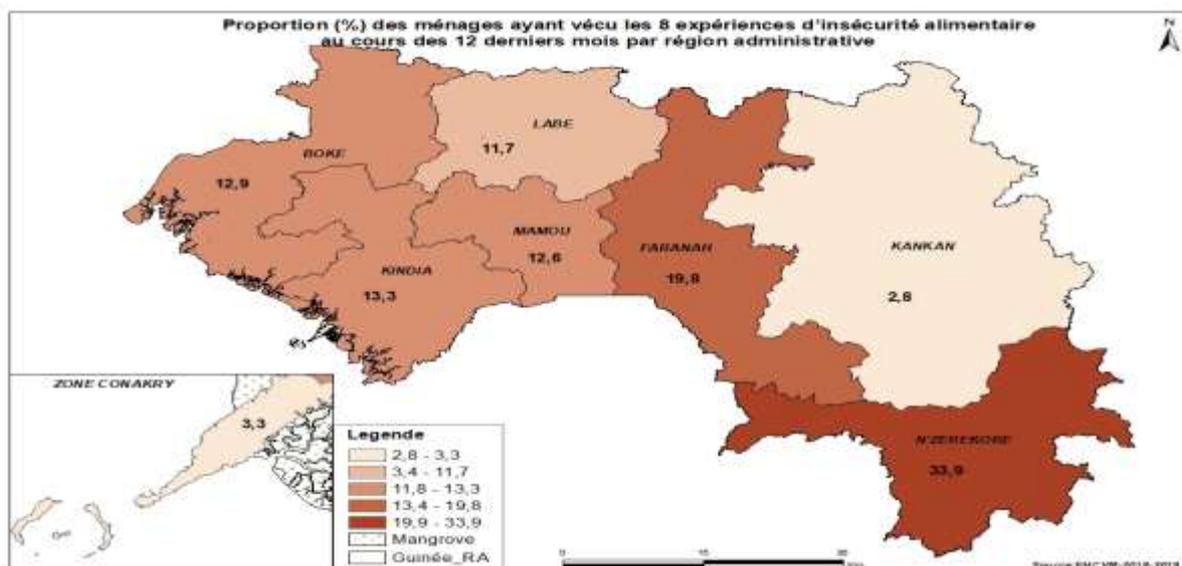
Par ailleurs, un tiers des ménages de Nzérékoré ont déclaré vivre toutes les 8 expériences d'insécurité alimentaire au cours de l'année (33,9%). Dans les régions de Kankan et Conakry, ces proportions sont les plus faibles et sont respectivement 2,8% et 3,3%.

Pour les ménages ayant connu au moins 4 expériences d'insécurité alimentaire au cours de l'année, on enregistre 82,2% à Nzérékoré ; 70,5% à Faranah ; 70,2% à Kindia ; 68,9% à Labé. Dans les régions de Kankan et Conakry, seulement un peu plus d'un tiers des ménages ont vécu cette situation.

**Carte 8.3 : Proportion (%) des ménages n'ayant vécu aucune expérience d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois**



**Carte 8.4 : Proportion (%) des ménages ayant vécu toutes les huit expériences d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois**



À l'exception de la région de Nzérékoré, moins de la moitié des ménages des autres régions administratives ont connu au moins 6 expériences d'insécurité alimentaire.

### **Milieu de résidence**

En considérant le milieu de résidence, le tableau 8.3b révèle que 22,1% des ménages urbains et 10,6% des ménages ruraux n'ont connu aucune expérience d'insécurité alimentaire au cours de

l'année. Cette proportion atteint 25,4% à Conakry et affiche 19,3% dans les autres milieux urbains (excepté Conakry).

Par ailleurs, 16,4% des ménages du milieu rural ont déclaré vivre toutes les 8 expériences d'insécurité alimentaire au cours de l'année contre 6,7% en milieu urbain et 3,3% à Conakry.

Exactement deux tiers des ménages ruraux ont connu au moins 4 expériences (66,4%) au cours de l'année. En milieu urbain et dans la capitale, moins de la moitié des ménages ont vécu cette situation, respectivement 44,7% et 37,3%.

**Tableau 8.3b : Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages par région naturelle et milieu de résidence**

	Aucune expérience	Au moins 1	Au moins 2	Au moins 3	Au moins 4	Au moins 5	Au moins 6	Au moins 7	Exactement 8
Ensemble	14,7	85,3	78,4	69,2	58,7	46,2	34,1	23,1	13,0
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	12,4	87,6	81,6	71,8	64,2	53,3	41,1	26,0	12,5
Moyenne Guinée	9,9	90,1	85,9	80,4	68,7	52,9	34,3	23,0	12,8
Haute Guinée	20,7	79,3	67,4	54,2	43,7	33,5	24,9	15,0	6,3
Guinée Forestière	4,6	95,4	93,1	89,0	80,8	67,0	55,9	45,2	33,0
Conakry	25,4	74,6	65,1	53,0	37,3	25,4	15,8	8,8	3,3
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	22,1	77,9	69,4	58,0	44,7	32,1	22,4	13,0	6,7
Rural	10,6	89,4	83,3	75,4	66,4	54,0	40,6	28,7	16,4
Autres urbains	19,3	80,7	73,0	62,2	51,1	37,8	28,0	16,6	9,6

### **Quintile de bien-être économique**

Alors que seulement 3,7% des ménages du 1er quintile n'ont vécu aucune expérience d'insécurité alimentaire au cours de l'année, pour les ménages du 4ème et 5ème quintile, ils représentent respectivement 14,7% et 28,8% (voir tableau 8.5). Près d'un quart des ménages du 1er quintile ont connu les 8 expériences (22,5%) contre seulement 6,2% des ménages du 5ème quintile. Voir tableau 8.4.

**Tableau 8.4 : Ampleur d'expérience d'insécurité alimentaire des ménages par quintile de bien-être économique**

	Aucune expérience	Au moins 1	Au moins 2	Au moins 3	Au moins 4	Au moins 5	Au moins 6	Au moins 7	Exactement 8
Ensemble	14,7	85,3	78,4	69,2	58,7	46,2	34,1	23,1	13,0
<b>Quintile de bien-être économique</b>									
1er quintile	3,7	96,3	93,6	87,3	78,1	65,2	50,4	36,3	22,5
2e quintile	5,9	94,1	90,3	81,8	72,5	57,5	41,7	28,7	15,6
3e quintile	11,9	88,1	81,8	73,3	61,8	49,5	37,4	25,1	12,5
4e quintile	14,7	85,3	75,7	65,6	54,0	42,3	30,9	21,1	12,7
5e quintile	28,8	71,2	61,3	50,2	39,6	28,4	19,7	11,8	6,2

### 8.1.2 Complémentent sur la consommation alimentaire

Pour appréhender le complément nutritionnel de la consommation alimentaire, dix groupes de produits ont été élaborés sur une base normative de classification internationale. Ce sont :

- i. Céréales et produits céréaliers
- ii. Tubercules et plantains
- iii. Légumineuses et graines
- iv. Légumes
- v. Poisson, fruits de mer et, viande
- vi. Fruits
- vii. Lait et produits laitiers, œufs
- viii. Huile et graisse
- ix. Sucre
- x. Épices et condiments

Il sera analysé dans cette section, la fréquence de consommation des aliments de ces groupes de produits dans les ménages à travers la durée moyenne de jours de consommation au cours de la semaine. Aussi, le partage de repas fera l'objet d'analyse.

Dans l'ensemble, la consommation des groupes de produits alimentaires par les ménages (Voir tableau 8.5), révèle une forte consommation des épices et condiments (6,6 jrs), les céréales et produits céréaliers (6,4 jrs) dans la semaine par les ménages. Cependant, les ménages consomment moins des tubercules et plantains (1,7 jrs), des fruits (2,6 jours) ou des légumineuses et graines (2,6 jrs). Les viandes et poissons sont consommés 5 jours sur 7 dans les ménages (4,8 jours). Quant aux laits et produits laitiers sont consommés 3 jours sur 7. Voir tableau 8.5.

#### **Région administrative**

Il ressort de l'analyse du tableau 8.5 que dans toutes les régions administratives, on consomme en moyenne 6 jours sur 7 les céréales et produits céréaliers, les épices et les condiments. Pour ce qui est de la consommation des tubercules et plantains, on constate moins de 2 jours partout, à l'exception de Mamou et Conakry où l'on observe respectivement 2,0 jours et 2,7 jours. Les fruits se consomment plus dans la région de Labé (3,8 jrs) et Mamou (3,4 jrs), comparativement à Conakry (1,9 jrs) et Nzérékoré (1,8 jrs) où son niveau de consommation est faible. Les régions administratives qui consomment plus les légumineuses et graines sont Faranah (3,7 jrs), Kankan (3,2 jrs), Labé et Mamou (3,1 jrs chacune). Cependant à Conakry (1,4 jrs), les ménages font rarement recours aux légumineuses et graines dans leurs habitudes alimentaires. Voir tableau 8.5.

Pour ce qui est de la fréquence de consommation poissons et viandes, les ménages des régions de Kindia (5,7 jours) et Conakry (5,5 jours) se démarquent des ménages des autres régions administratives. Par contre, les ménages de la région de Labé consomment ces produits 3 jours sur 7. Le groupe de produits laits et produits laitiers est fréquemment consommé dans les régions de Mamou (4,1 jours) et Conakry (4 jours) contrairement dans la région de Nzérékoré (1,5 jours).

**Tableau 8.5 : Durée moyenne (jours) de consommation des groupes produits alimentaires dans les ménages au cours des 7 derniers jours par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et taille de ménage**

	Moyenne									
	Céréales et produits céréaliers	Tubercules et plantains	Légumineuses et graines	Légumes	Poisson, fruits de mer et viandes	Fruits	Lait /produits laitiers	Huile et graisse	Sucre et miel	Epices et condiments
<b>Ensemble</b>	<b>6,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,6</b>	<b>4,9</b>	<b>4,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,9</b>	<b>5,9</b>	<b>4,9</b>	<b>6,6</b>
<b>Région administrative</b>										
Boké	6,7	1,3	2,4	4,8	5	2,4	2,8	6,1	4,9	6,6
Conakry	6,5	2	1,4	5,4	5,5	1,9	4	6	5,9	6,5
Faranah	6,3	1,4	3,7	4,7	4,3	2,8	2,2	5,6	4,7	6,6
Kankan	6,2	1,4	3,2	5,1	4,4	2,9	3,3	6	5,2	6,6
Kindia	6,7	1,5	2,3	5,6	5,7	2,4	2,4	6,2	4,6	6,7
Labé	6,2	1,8	3,1	4,1	3,7	3,8	3,1	5,1	5,4	6,7
Mamou	6,4	2,7	3,1	5,2	4,6	3,4	4,1	5,9	5,8	6,6
Nzérékoré	6,3	2	2,4	3,9	4,7	1,8	1,5	6	2,9	6,5
<b>Région naturelle</b>										
Basse Guinée	6,7	1,6	2,1	5,3	5,7	2,4	2,7	6,1	6,1	6,7
Moyenne Guinée	6,4	2	3,3	4,6	4	3,4	3,2	5,5	5,5	6,7
Haute Guinée	6,2	1,4	3,5	5	4,3	2,9	3	5,8	5,8	6,6
Guinée Forestière	6,3	1,9	2,4	4	4,7	1,9	1,7	6,1	6,1	6,5
Conakry	6,5	2	1,4	5,4	5,5	1,9	4	6	5,9	6,5
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	6,5	2,1	1,8	5,2	5,2	2,2	3,9	6	5,7	6,6
Rural	6,4	1,6	3	4,7	4,6	2,8	2,4	5,8	4,5	6,6
<b>Taille du ménage</b>										
Une personne	5,5	1,3	1,8	3,2	3,2	2,4	3	4,2	4,2	4,8
2-3 personnes	6,3	1,7	2,5	4,7	4,6	2,6	3	5,8	5,8	6,6
4-5 personnes	6,5	1,7	2,6	5	4,9	2,6	2,9	6	6	6,7
6-7 personnes	6,5	1,9	2,6	5	5	2,4	2,8	6,1	6,1	6,8
8-10 personnes	6,5	1,8	2,8	5	5	2,6	2,8	6,1	6,1	6,8
11 personnes et +	6,4	2,1	2,9	5,5	4,8	2,8	3	6,2	3	6,8

### **Milieu de résidence**

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il n'y a pas de différence entre le milieu urbain et rural en termes de consommation des céréales et produits céréaliers (6,6 jours et 6,5 jours, les épices et condiments (en moyenne 6,6 jours sur 7). Les ménages urbains consomment fréquemment les tubercules et plantains, viandes et poissons, laits et produits laitiers, les huiles et graisses, que les ménages ruraux. Voir tableau 8.

Quant aux légumineuses et graines et fruits sont fréquemment consommés en milieu rural par rapport au milieu urbains.

### **Taille de ménages**

Par rapport à la taille du ménage, il a été observé que les ménages de 2 personnes et plus, consomment quasiment toute la semaine les épices et condiments. Par contre, les ménages d'une personne ne s'en régalaient que 4,8 jours. La fréquence de consommation des céréales et produits céréaliers est de 6,5 jours pour les ménages de 2 à 10 personnes et 5,5 jours pour ceux d'1 personne. Relativement à la consommation des tubercules et plantains, pratiquement tous les ménages en consomment moins de 2 jours dans la semaine sauf les ménages de 11 personnes ou plus, qui observent 2,1 jours. Les ménages qui consomment davantage les fruits,

sont ceux de 11 personnes et plus avec 2,8 jours ; à la différence des ménages d'une personne et de 6-7 personnes qui n'observent que 2,4 jours. Contrairement aux autres produits, la consommation des légumineuses et graines en termes de jours dans la semaine, augmente en fonction de la taille des ménages. Cette consommation passe de 1,8 jours pour les ménages d'une personne à trois 2,9 jours pour les autres tailles de ménages. Voir tableau 8.5

### **Sexe du chef de ménages**

Il ressort de l'analyse des données du tableau 8.6, qu'il n'y a visiblement pas de différences remarquable entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes en termes de consommation des produits alimentaires. Les niveaux de consommation pour ces deux types de ménages sont pratiquement les mêmes dans l'ensemble.

### **Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Pour ce qui est de la catégorie socioprofessionnelle, les grands consommateurs des céréales et produits céréaliers, épices et condiments sont les ménages des travailleurs pour propre compte avec 6,6 jours et 6,8 jours respectivement. Voir tableau 8.6.

**Tableau 8.6 : Durée moyenne (jours) de la consommation des groupes produits alimentaires dans les ménages au cours des 7 derniers jours par sexe et catégorie socio-professionnelle du chef de ménage**

	Ensemble	Sexe du CM		Catégorie socio professionnelle du chef de ménage							
		Masculin	Féminin	Cadre supérieur	Cadre moyen	Ouvrier/employé qualifié	Ouvrier/employé non qualifié	Manœuvre, aide ménagère	Aide familiale, Apprenti/statgiair	Patron	Travailleur pour compte propre
Céréales et produits céréaliers	6,4	6,4	6,4	6,5	6,5	6,5	6,5	6,6	6,4	6,4	6,6
Tubercules et plantains	1,7	1,7	1,8	2,2	1,9	2	1,5	2,4	2,7	1,7	1,6
Légumineuses et graines	2,6	2,6	2,6	2	1,8	1,6	1,6	1,9	2,5	2,8	2
Légumes	4,9	4,9	4,8	5,2	5,3	5,1	5,3	5,1	5,4	4,8	5,1
Poisson/fruits de mer et, viande	4,8	4,8	4,7	4,8	5,3	5,3	5,4	5,4	4,6	4,7	5,7
Fruits	2,6	2,5	2,8	2,5	2,2	2	1,9	1,9	2,4	2,7	2,2
Lait et produits laitiers, œufs	2,9	2,9	2,9	4,2	4	3,7	3,4	3,6	3,4	2,7	4
Huile et graisse	5,9	5,9	5,9	6	5,9	6	6,2	6,1	6,3	5,9	5,9
Sucre et miel	4,9	4,9	4,8	6	5,9	3,7	3,4	3,6	6,3	5,9	5,8
Épices et condiments	6,6	6,6	6,7	6,6	6,6	6,5	6,4	6,4	6,8	6,7	6,8

Comme pour les tubercules et plantains, les ménages des ouvriers simples et ceux des aides familiales, consomment moins les fruits, les légumineuses et graines. Par contre, les ménages des patrons enregistrent des fréquences de consommation de 2,8 jours et 2,7 jours de ces groupes de produits. Voir tableau 8.6.

### **Quintile du bien-être économique des ménages**

Du tableau 8.7, il ressort que quel que soit le quintile de bien-être économique du ménage, les céréales et produits céréaliers, les épices et condiments sont consommés au moins 6 jours par semaine dans les ménages. Concernant les tubercules et plantains, ce sont les ménages du 5ème quintile qui les consomment fréquemment par rapport aux autres catégories de quintile avec 2,1 jours, tandis que les ménages du 1er quintile ne les consomment que 1,1 jours.

**Tableau 8.7 : Durée moyenne (jours) de la consommation des groupes produits alimentaires dans les ménages au cours des 7 derniers jours par quintile de bien-être économique**

	Ensemble	Quintile de bien-être économique				
		1er quintile	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile
Céréales et produits céréaliers	6,4	6,4	6,5	6,5	6,4	6,4
Tubercules et plantains	1,7	1,1	1,6	1,8	1,8	2,1
Légumineuses et graines	2,6	2,8	2,8	2,7	2,6	2,2
Légumes	4,9	4,4	4,9	4,9	5	5
Poisson, fruits de mer et, viande	4,8	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8
Fruits	2,6	2,7	2,8	2,6	2,5	2,4
Lait et produits laitiers, œufs	2,9	1,4	2,3	2,8	3,4	4
Huile et graisse	5,9	5,6	5,9	6	6	5,9
Sucre et miel	4,9	5,6	4,5	4,7	5,3	5,9
Epices et condiments	6,6	6,6	6,7	6,7	6,7	6,5

Les ménages du 1er et 2ème quintile occupent la première place en termes de consommation des fruits et légumineuses, et cela 2,7 jrs et 2,8 jrs pour les fruits et 2,8 jrs et 2,8 jrs pour les légumineuses et graines. Pourtant les ménages du 5ème quintile, pour les mêmes produits, ne les consomment que 2,4 jours et 2,2 jours. Voir tableau 8.7.

### 8.1.3 Partage de repas

<b>Tableau 8.8 Répartition (%) des ménages ayant partagé le repas avec d'autres personnes non membre selon la région naturelle, la région administrative et milieu de résidence</b>	
	Moyenne
Guinée	70,6
<b>Région naturelle</b>	
Basse Guinée	74,1
Moyenne guinée	80,0
Haute guinée	71,2
Guinée Forestière	71,6
Conakry	51,9
Total	70,6
<b>Région administrative</b>	
Boké	78,6
Conakry	51,9
Faranah	70,9
Kankan	70,6
Kindia	71,6
Labé	75,0
Mamou	87,2
Nzérékoré	72,6
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	61,4
Rural	75,7
Total	70,6

Il est examiné dans cette section la proportion des ménages qui partagent le repas avec d'autres personnes non membres et d'autres ménages.

L'examen du tableau 8.8 montre que, la plupart des ménages dans les régions, acceptent de partager le repas avec d'autres personnes non-membres du ménage.

En effet, 80,0% des ménages de la Moyenne Guinée partagent les repas avec d'autres personnes, suivie de la Basse Guinée (74,1%), la Guinée Forestière (71,6%) et la Haute Guinée (71,2%). Au niveau des régions administratives, Mamou occupe la première place avec 87,2%, viennent ensuite les régions de Boké (78,6%), Labé (75,0%), Nzérékoré (72,6%), Kindia (71,6%), Faranah (70,9%) et Kankan (70,6%). Cependant, la zone spéciale Conakry enregistre le plus petit pourcentage (soit 51,9%) en termes de partage de repas avec les personnes non-membres du ménage. D'ailleurs, cette pratique est plus

fréquente en milieu rural (75,7%) qu'en milieu urbain (61,4%). Voir tableau 8.8.

L'analyse selon la taille du ménage, révèle généralement que les ménages de taille élevée partagent de plus le repas avec d'autres personnes qui ne sont pas du ménage. Parmi les ménages de 11 personnes et plus, 77,2% partagent le repas avec d'autres personnes non membre du ménage contre seulement 48,7% des ménages d'une personne. Voir tableau 8.9.

<b>Tableau 8.9 Répartition (%) des ménages ayant partagé le repas avec d'autres personnes non membre du ménage selon la taille de ménage, sexe et la catégorie socio-professionnelle du chef du ménage</b>	
	Moyenne
<b>Taille de ménage</b>	
Une personne	48,7
2-3 personnes	69,6
4-5 personnes	72,7
6-7 personnes	72,6
8-10 personnes	68,8
11 personnes et +	77,2
<b>Genre du chef du ménage</b>	
Masculin	70,1
Féminin	72,6
<b>catégorie socio-professionnelle</b>	
Cadre supérieur	59,2
Cadre moyen	59,3
Ouvrier/employé qualifié	62,0
Ouvrier/employé non qualifié	59,0
Manœuvre, aide-ménagère	62,4
Aide familiale, Apprenti, stagiaire	48,8
Patron	73,8
Travailleur pour compte propre	81,1

Le partage du repas avec d'autres personnes non membres du ménage est plus remarquable dans les ménages dirigés par une femme (72,6%) que ceux dirigés par un homme (70,1%). Voir tableau 8.9.

Selon le statut socio-professionnel, les ménages dirigés par des chefs de ménages qui travaillent à leur propre compte (81,1%) et patrons d'entreprises (73,8%) sont ceux qui prennent de plus le repas avec d'autres personnes qui ne sont pas membres du ménage. Toutefois, les ménages dirigés par les cadres supérieurs (59,2%) et les cadres moyens (59,3%) invitent moins d'autres personnes hors du cercle du ménage à prendre part au repas (Tableau 8.9).

### 8.3 Chocs et stratégies de suivie

#### 8.3.1 Principaux chocs

<b>Tableau 8.10. Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon la survenance de chocs.</b>			
	Oui	Non	Total
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	7,5	93,4	100,0
Moyenne Guinée	8,4	91,6	100,0
Haute Guinée	8,6	91,4	100,0
Guinée Forestière	9,0	91,1	100,0
Conakry	4,5	95,5	100,0
<b>Région administrative</b>			
Boké	8,1	91,9	100,0
Conakry	4,5	95,5	100,0
Faranah	9,3	90,7	100,0
Kankan	8,2	91,8	100,0
Kindia	6,1	93,9	100,0
Labé	7,6	92,4	100,0
Mamou	8,9	91,1	100,0
Nzérékoré	9,0	91,0	100,0
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	5,7	94,3	100,0
Rural	8,5	91,5	100,0
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>92,5</b>	<b>100,0</b>

De l'observation du tableau 8.10, il ressort qu'au cours des trois (3) dernières années, 92,5% des ménages disent ne pas enregistrer de chocs majeurs qui affectent leur bien-être. La Guinée Forestière (9,0%) est la région qui a été la plus affectée, à l'opposé de la Basse Guinée (6,6%) où on a connu moins de ménages affectés par un problème. Selon la région administrative, c'est à Nzérékoré qu'on relève une forte proportion de ménages, soit 9,0%, ayant été affectés par un choc ou un problème. Comparativement à Conakry où l'on ne dénombre que 4,5% des ménages. Ces chocs sont

plus fréquents en milieu rural (8,5%) qu'en milieu urbain (5,7%).

Carte 8.5 : Répartition (%) des ménages ayant vécu de chocs au cours des 3 dernières années

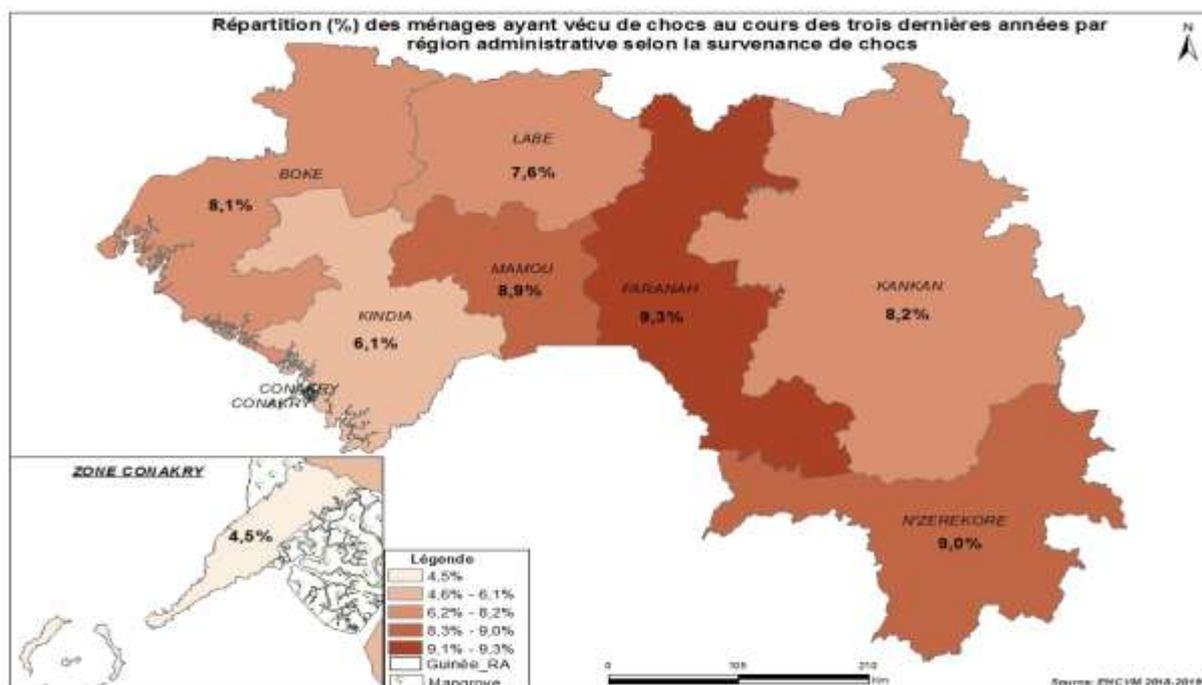


Tableau 8.11 : Répartition (%) des ménages par taille de ménage, par genre du chef du ménage par catégorie socio-professionnelle selon la survenance de chocs

	Oui	Non	Total
Total	7,5	92,5	100
Taille de ménage			
Une personne	5,7	94,3	100
2-3 personnes	7	93	100
4-5 personnes	7,5	92,5	100
6-7 personnes	7,8	92,2	100
8-10 personnes	8,3	91,7	100
11 personnes ou +	9,2	90,8	100
Genre du chef du ménage			
Masculin	7,5	92,5	100
Féminin	7,4	92,6	100
catégorie socio-professionnelle			
Cadre supérieur	4,9	95,1	100
Cadre moyen	5	95	100
Ouvrier ou employé qualifié	5,2	94,8	100
Ouvrier ou employé simple	5,9	94,1	100
Manœuvre, aide-ménagère	6,5	93,5	100
Aide familial	6,2	93,8	100
Travailleur pour compte propre	8,1	91,9	100
Patron	7,7	92,3	100

Du tableau 8.11 il ressort que plus la taille de ménage est élevée, plus la probabilité que ce dernier soit victime de chocs est grande. Parmi les ménages de 11 personnes ou plus, 9,2% disent avoir enregistré des chocs au cours des trois dernières années contre 5,7% des ménages d'une personne.

Les chocs sont plus fréquents dans les ménages dirigés par les hommes (7,5%) que ceux dirigés par les femmes (7,4%).

Selon le statut socio-professionnel, les ménages dirigés par un chef de ménage qui travaillent à leur propre compte (8,1%) et les patrons d'entreprise (7,7%) sont ceux qui enregistrent le plus de chocs.

Par contre les ménages dirigés par les cadres supérieurs (4,9%), cadres moyens (5,0%) et ouvriers ou employés qualifiés (5,2%) sont moins victimes des chocs.

**Tableau 8.12 : Répartition (%) des principaux chocs ayant affectés les ménages au cours des trois dernières années par Région naturelle, région administrative et milieu de résidence**

	Le plus sévère	Deuxième	Le moins sévère	Total
Ensemble	53,6	30,1	16,3	100,0
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	55,4	30,0	14,6	100,0
Moyenne Guinée	51,3	31,7	17,0	100,0
Haute Guinée	49,0	31,3	19,7	100,0
Guinée Forestière	48,8	32,6	18,6	100,0
Conakry	77,2	18,3	4,5	100,0
<b>Région administrative</b>				
Boké	48,5	33,1	18,4	100,0
Conakry	77,2	18,3	4,5	100,0
Faranah	46,0	33,4	20,7	100,0
Kankan	50,5	30,3	19,2	100,0
Kindia	58,6	28,2	13,2	100,0
Labé	55,6	31,5	12,9	100,0
Mamou	49,6	31,0	19,4	100,0
N'Zérékoré	48,9	32,6	18,5	100,0
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	64,4	25,4	10,2	100,0
Rural	49,6	31,9	18,6	100,0

Il ressort de l'analyse de ce tableau 8.12 que plus d'un ménage sur deux a été plus sévèrement victimes d'au moins d'un choc au cours des trois dernières années, contre 16,3% des ménages qui en ont été victimes moins sévèrement.

Par ailleurs, Conakry est la région administrative la plus sévèrement victime de chocs (77,2% des ménages en ont témoigné). Cependant, plus de la moitié des ménages de Kindia (58,6%), ceux de Labé (55,6%) et ceux de Kankan (50,5%) sont plus sévèrement touchés par les chocs. Dans la zone urbaine, 64,4% des ménages affirment avoir été plus sévèrement victimes d'au moins un choc contre 49,6% des ménages dans la zone rurale.

**Tableau 8.13 : les principaux chocs ayant affectés les ménages au cours des trois dernières années par taille de ménage, sexe du chef de ménage et catégorie socio-professionnelle**

	Proportion (%)			
	Le plus sévère	Deuxième	Le moins sévère	Total
Total	53,6	30,1	16,3	100,0
<b>Taille de ménage</b>				
Une personne	61,7	26,3	12,0	100,0
2-3 personnes	56,4	29,2	14,4	100,0
4-5 personnes	54,1	29,5	16,3	100,0
6-7 personnes	51,4	31,1	17,4	100,0
8-10 personnes	49,6	32,4	18,0	100,0
11 personnes ou +	46,8	32,4	20,7	100,0
<b>sexe du chef de ménage</b>				
Masculin	53,1	30,1	16,8	100,0
Féminin	55,2	30,3	14,5	100,0
<b>Catégorie socio-professionnelle</b>				
Cadre supérieur	70,5	20,7	8,8	100,0
Cadre moyen	70,0	21,9	8,1	100,0
Ouvrier ou employé qualifié	66,3	23,7	10,0	100,0
Ouvrier ou employé simple	65,1	28,0	7,0	100,0
Manœuvre	54,8	33,1	12,2	100,0
Aide	58,6	40,4	1,0	100,0
Patron	51,1	31,2	17,7	100,0
Travailleur pour compte propre	49,1	31,2	19,7	100,0

L'analyse de ce tableau 8.13 nous enseigne que plus la taille du ménage est élevée moins le ménage est sévèrement victime de choc (62% des ménages d'une personne contre 47% de ceux ayant 11 personnes ou plus).

Parmi les ménages dirigés par une femme, 55,2% ont sévèrement enregistré de chocs contre, 53,2% de ceux dirigés par un homme.

Selon le statut socio-professionnel, les ménages dirigés par un cadre supérieur (70,5%) et ceux dirigés par un cadre moyen (70,0%), ont plus sévèrement enregistré les chocs. En revanche les ménages dirigés par un patron (17,7%) et par un travailleur pour compte propre (19,7%) ont été moins touchés par cette sévérité des chocs.

L'observation de ce tableau 8.14 montre que selon le quintile de bien-être économique, les ménages très riches (59,1%) et ceux riches (53,7%) sont sévèrement touchés par les chocs.

Parmi les ménages très pauvres affectés par les chocs, 50,7% sont affectés plus sévèrement et 17,5% le sont moyennement. Par contre dans les ménages de niveau de vie moyen, 51,2% ont connu des chocs plus sévères et 18,2% ont été moins sévèrement affectés par des chocs.

**Tableau 8.14 : les principaux chocs ayant affectés les ménages au cours des trois dernières années par taille du ménage, sexe, catégorie socio professionnelle du chef de ménage et quintile de bien-être économique**

	Proportion (%)			
	Le plus sévère	Deuxième	Le moins sévère	Total
Total	53,6	30,1	16,3	100
<b>Taille de ménage</b>				
Une personne	61,7	26,3	12	100
2-3 personnes	56,4	29,2	14,4	100
4-5 personnes	54,1	29,5	16,3	100
6-7 personnes	51,4	31,1	17,4	100
8-10 personnes	49,6	32,4	18	100
11 personnes ou +	46,8	32,4	20,7	100
<b>Genre du chef du ménage</b>				
Masculin	53,1	30,1	16,8	100
Féminin	55,2	30,3	14,5	100
<b>Catégorie socio-professionnelle</b>				
Cadre supérieur	70,5	20,7	8,8	100
Cadre moyen	70	21,9	8,1	100
Ouvrier/employé qualifié	66,3	23,7	10	100
Ouvrier/employé non qualifié	65,1	28	7	100
Manceuvre	54,8	33,1	12,2	100
Aide	58,6	40,4	1	100
Patron	51,1	31,2	17,7	100
Travailleur pour compte propre	49,1	31,2	19,7	100
<b>Quintile de bien-être économique</b>				
Très pauvre	50,7	31,7	17,5	100
Pauvre	51,6	31,2	17,2	100
Moyen	51,2	30,6	18,2	100
Riche	53,7	30,1	16,3	100
Très riche	59,1	27,7	13,2	100

### 8.3.2 Conséquences des chocs

Le tableau 8.15 nous enseigne que dans l'ensemble du pays, 87,5% des ménages ont enregistré une diminution de leurs revenus, 84,9% ont connu une perte en avoir et 55,3% ont vu leurs effectifs du cheptel diminués.

**Tableau 8.15 : Conséquences négatives (diminution) des chocs par région administrative, milieu résidence et Région naturelle**

	Revenus	Avoir	Production agricole	Effectif du Cheptel	Stock de produits alimentaires	Achat de produits alimentaires
Guinée	87,5	84,9	61,6	55,3	69,3	72,4
Milieu résidence						
Urbain	85,2	82,5	36,1	39,3	63,8	76,1
Rural	88,3	85,8	70,9	61,2	71,3	71,0
Région administrative						
Boké	94,4	90,8	71,1	59,0	71,0	85,2
Conakry	79,7	76,8	21,8	27,9	58,0	69,4
Faranah	86,1	79,3	64,8	61,8	63,2	80,5
Kankan	81,1	83,0	59,0	55,0	61,6	62,2
Kindia	90,7	85,4	62,2	58,5	76,0	62,3
Labé	88,4	88,1	66,1	62,4	69,0	65,7
Mamou	81,7	77,9	66,0	62,2	68,8	67,6
Nzérékoré	95,4	92,3	73,0	54,5	82,6	86,9
Région naturelle						
Basse Guinée	91,5	87,0	63,9	58,7	72,7	69,3
Moyenne Guinée	87,4	85,1	68,5	61,7	70,4	71,0
Haute Guinée	81,8	81,2	60,3	56,9	61,3	66,9
Guinée Forestière	95,1	91,6	72,4	55,5	81,0	86,5
Conakry	79,7	76,8	21,8	27,9	58,0	69,4

Comparativement au milieu urbain, la zone rurale a été beaucoup plus impactée par les conséquences négatives des chocs. En effet en milieu urbain, 85,2% des ménages affirment avoir une diminution de leurs revenus, 82,5% de leurs avoirs, 36,1% en production agricole, 39,3 % en effectifs du cheptel, 63,8 % en stock de produits alimentaires et 76,1% en achat de produits alimentaires contre respectivement 88,3% ; 85,8% ; 70,9% ; 61,2 % ; 71,3 % et 71,0% en milieu rural.

On note une disparité des conséquences négatives des chocs selon les régions administratives :

- pour une diminution de revenus, 94,4% des ménages de Boké, 79,7% ceux de Conakry, 86,1% Faranah, 81,1 % Kankan, 90,7% Kindia, 88,4% Labé, 81,7% Mamou et 95,4% des ménages de Nzérékoré (ont connu ce problème) ;
- pour une diminution des avoirs, 90,8% des ménages de Boké, Conakry (76,8%), Faranah (79,3 %), Kankan (83,0%), Kindia (85,4%), Labé (88,1 %) , Mamou (81,7 %) et N'Nzérékoré (92,3 %) ;
- pour une baisse en effectifs du cheptel, 59,0% des ménages de Boké l'en ont enregistré, Conakry (27,9%), Faranah (61,8%), Kankan (55,0 %), Kindia (58,5%), Labé (62,4 %), Mamou (62,2%) et Nzérékoré (54,5%) ;
- pour une baisse en achat de produits alimentaires, 85,2% des ménages de Boké l'en ont connu, Conakry (69,4%), Faranah (80,5%), Kankan (62,2%), Kindia (62,3%), Labé (65,7%), Mamou (67,6 %) et N'Nzérékoré (86,9%).

**Tableau 8.16 : Conséquences négatives (diminution) des chocs par taille du ménage, Catégorie sociodémographique et sexe du chef de ménage**

	Revenus	Avoir	Production agricole	Effectif du Cheptel	Stock de produits alimentaires	Achat de produits alimentaires
Total	87,5	84,9	61,6	55,3	69,3	72,4
<b>Taille du ménage</b>						
Une personne	89,3	86,0	62,8	51,8	67,6	72,2
2-3 personnes	86,1	82,8	59,4	53,9	69,1	73,6
4-5 personnes	88,1	85,8	61,5	54,7	69,9	72,2
6-7 personnes	89,0	85,9	62,3	53,6	69,6	75,7
8-10 personnes	84,6	84,2	61,9	60,1	66,6	59,5
11 personnes ou +	87,5	84,6	69,6	68,7	71,1	77,8
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Masculin	87,1	84,6	62,2	55,4	68,8	71,6
Féminin	88,8	86,1	59,2	55,2	70,9	75,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadre supérieur	75,4	75,0	33,9	39,0	57,8	69,2
Cadre moyen	81,9	78,0	33,5	31,6	61,3	73,7
Ouvrier/employé qualifié	85,4	83,4	44,2	44,8	67,6	68,5
Ouvrier/employé non qualifié	87,1	85,8	29,9	31,2	56,2	62,9
Manœuvre	81,0	71,4	53,6	42,1	62,1	58,0
Autre (Aide ...)	78,5	63,0	71,9	72,7	71,2	39,8
Patron	88,1	85,3	66,3	58,3	70,7	73,2
Travailleur pour compte propre	90,8	85,8	55,5	64,3	72,5	85,4

Dans l'ensemble des ménages, 87,5% ont enregistré une diminution de revenus, 84,9% ont enregistré celle de leurs avoirs, 72,4% celle de leurs achats de produits alimentaires et 63,3% ont enregistré la diminution de leurs stocks de produits alimentaires.

Du tableau 8.16 nous constatons que :

Primo dans les ménages d'une personne, 89,3% ont enregistré une diminution de leurs revenus contre 86,1% des ménages de deux à trois personnes, 88,1% des ménages de quatre à cinq personnes, 89,0% des ménages de six à sept personnes, 84,6% des ménages de huit à neuf personnes et 87,5% des ménages de onze personnes ou plus. Tandis qu'en termes de baisse de l'avoir, 86% des ménages composés d'une seule personne, 82,8% de ceux de deux à trois personnes, 85,8% de ceux de quatre à cinq personnes, 85,9% de ceux de six à sept personnes, 84,2% de ceux de huit à dix personnes et 84,6% des ménage de onze personnes ou plus ont été victimes de ce phénomène. Pour une baisse des achats de produits alimentaires, 72,2% des ménages d'une personne l'on connu, 73,6% des ménages de deux à trois personnes, 72,2% des ménages de quatre à cinq personnes, 75,7% des ménages de six à sept personnes, 59,5% des ménages de huit à dix personnes et 77,8% des ménages de 11 personnes ou plus.

Secundo, les ménages ayant connu une baisse respectivement de leurs revenus, de leurs avoirs, de leurs productions agricoles, de leurs effectifs du cheptel, de leurs stocks de produits alimentaires et de leurs achats de produits alimentaires sont respectivement de 87,1% des ménages ayant un homme comme chef de ménage contre 88,8% des ménages ayant une femme comme chef de ménage, 84,6% (contre 86,1%), 62,2% (contre 59,2%), 55,4% (contre 55,2%), 68,8 % (contre 70,9%) et 71,6% (contre 75,2%).

Tercio, parmi les cadres supérieurs, 75,4% ont affirmé avoir une baisse de leurs revenus, de leurs avoirs (75,0%), de leurs productions agricoles (33,9%), de leurs effectifs du cheptel (39,0%), de leur stock de produits alimentaires (57,8%) et de leur achat de produits alimentaires (69,2%)

**Tableau 8.17 : Conséquences négatives (diminution) des chocs par quintile de bien-être économique et par niveau de vie**

	Revenus	Avoir	Production agricole	Effectif du Cheptel	Stock de produits alimentaires	Achat de produits alimentaires
	Proportion(%)					
Ensemble	87,5	84,9	61,6	55,3	69,3	72,4
<b>Quintile de bien-être économique</b>						
Très pauvre	90,0	87,1	72,6	62,7	72,1	70,3
Pauvre	88,6	83,2	67,3	55,9	70,0	72,7
Moyen	87,9	86,2	65,8	56,3	72,0	72,8
Riche	87,6	86,1	58,8	56,4	69,1	75,4
Très riche	84,3	82,4	47,8	47,8	64,3	70,4
<b>Niveau de vie</b>						
Pauvre	89,5	85,4	70,3	60,0	71,2	71,5
Moyen	87,9	86,2	65,5	57,2	71,6	73,4
Riche	85,5	83,2	51,2	49,9	65,6	72,0

L'EHCVM s'est intéressé de savoir les conséquences négatives des chocs par quintile de bien-être économique et par niveau de vie.

De l'analyse du tableau 8.17 découle que la proportion des ménages pauvres ayant connu une baisse de leurs revenus est de 89,5% contre 83,2% des ménages riches. Cependant 83,2% des ménages riches affirment avoir une diminution de leurs avoirs contre 70,3% des ménages riches. Le pourcentage des ménages moyennement riches (72,0%) est nettement supérieur dans la baisse des achats de produits alimentaires que celui des ménages riches (72,0%) et des ménages pauvres (71,5%).

### 8.2.3 Stratégies de survie face aux chocs

L'analyse selon la région administrative, 78,7% des ménages de Mamou ont utilisé leurs épargnes contre les chocs et 71,0% ont été assisté par les parents ou amis au cours des trois dernières années. En revanche 37,7% des ménages de la région de Kindia ont utilisé leurs épargnes comme stratégie contre les chocs et 32,4% ont changé de comportement d'habitudes de consommation. Les régions de Labé (0,9%), Boké (2,0%) et Conakry (2,0%) ont utilisé moins de crédits pour faire face aux différents chocs. En ce qui concerne les changements d'habitude de consommation, 4,4% des ménages de la région de Mamou, 5,1% des ménages de la région de Labé, 5,2% des ménages de la région de Kankan et 6,6% des ménages de la capitale Conakry ont au moins adopté comme stratégie contre les chocs.

Selon la région naturelle, en dehors de la basse Guinée, plus de la moitié des ménages des différentes des autres régions naturelles, ont utilisé leurs épargnes pour faire face aux chocs. Les régions naturelles dont les ménages ont changé faiblement l'habitude de consommation contre les chocs sont la Moyenne Guinée (4,5%), la capitale Conakry (6,6%) et la Haute Guinée (9,8%).

L'utilisation des épargnes (67,2%), l'assistance des parents ou des amis (59,7%) sont beaucoup plus utilisées comme stratégies dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. Cependant, l'achat d'aliments moins chers (24,4%), le changement d'habitude de consommation (14,0%) et

l'obtention du crédit (12,3%) sont les meilleures options dans les zones rurales que dans les zones urbaines (Tableau 8.18).

**Tableau 8.18 : Répartition des ménages par région administrative, région naturelle et milieu de résidence selon la stratégie de survie utilisée**

	Utilisation de son épargne	Aide de parents ou d'amis	Changement de habitudes de	Achat d'aliments moins chers	Obtention d'un crédit	Moyenne
	Proportion					
Guinée	62,0	58,5	13,2	23,1	11,1	168,0
Région administrative						
Boké	68,8	65,4	16,7	16,0	2,0	168,8
Conakry	68,0	54,0	6,6	15,4	2,0	145,9
Faranah	52,4	67,0	19,3	25,5	14,9	179,0
Kankan	67,8	44,5	5,2	19,7	11,9	149,2
Kindia	37,7	60,4	32,4	37,2	17,9	185,6
Labé	75,5	56,8	5,1	27,6	0,9	165,9
Mamou	78,7	71,0	4,4	14,8	10,1	178,9
N'Nzérékoré	53,9	58,7	15,3	26,6	21,9	176,4
Régions naturelles						
Basse Guinée	46,2	64,4	28,9	30,9	11,3	181,7
Moyenne Guinée	79,1	62,0	4,5	18,6	4,5	168,6
Haute Guinée	60,8	51,6	9,8	23,3	12,8	158,4
Guinée Forestière	56,6	59,5	15,5	24,2	20,9	176,6
Conakry	68,0	54,0	6,6	15,4	2,0	145,9
Milieu de résidence						
Urbain	67,2	59,7	11,1	19,8	7,8	165,6
Rural	60,1	58,1	14,0	24,4	12,3	168,9

Dans l'ensemble, les ménages ont utilisé principalement deux stratégies pour faire face aux différents chocs affectant leur stabilité alimentaire. En effet, dans l'ensemble des ménages, 62,0% ont utilisé leurs épargnes contre les chocs. Par contre 58,5% des ménages ont été assistés par les parents ou les amis. Les stratégies qui sont moins utilisées sont : l'obtention de crédits (11,1%) et le changement d'habitudes de consommation (réduction du nombre de repas) (13%).

L'analyse selon la taille révèle que, 66,1% des ménages de 2 à 3 personnes ont utilisé leurs épargnes pour équilibrer leur situation après le choc contre 63,7% des ménages de 11 personnes ou plus et 51,6% des ménages individuels (Tableau 8.19).

Dans l'ensemble des ménages dirigés par les hommes, 62,3% se sont servis de leurs épargnes pour stabiliser la condition alimentaire après avoir subi au moins un choc contre 61,1% des ménages dirigés par les femmes. Pour la stratégie de l'assistance des parents ou amis, 70,9% des ménages ayant en tête une femme l'ont adoptée contre 55,3% des ménages ayant en tête un homme. L'obtention d'un crédit est la solution faiblement utilisée par les ménages dirigés par une femme (Tableau 8.20).

**Tableau 8.19 : Répartition des ménages par taille de ménage, statut socioprofessionnel et sexe du chef de ménage selon la stratégie utilisée**

	Utilisation de son épargne	Aide de parents ou amis	Changement d'habitudes de consommation	Achat d'aliments moins chers	Obtention d'un crédit	Total
	Proportion					Moyenne
<b>Ensemble</b>	62,0	58,5	13,2	23,1	11,1	168,0
<b>Taille de ménage</b>						
Une personne	51,6	68,7	14,1	22,0	3,9	160,3
2-3 personnes	66,1	62,1	11,0	21,4	9,4	170,0
4-5 personnes	60,6	58,8	13,2	23,4	11,5	167,5
6-7 personnes	61,2	56,6	14,5	22,7	12,0	166,9
8-10 personnes	62,0	51,8	15,5	26,2	11,7	167,1
11 personnes ou +	63,7	53,3	13,8	26,7	17,0	174,5
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Masculin	62,3	55,3	13,9	23,0	11,9	166,3
Féminin	61,1	70,9	10,8	23,6	7,9	174,3
<b>catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadre supérieure	74,0	46,1	8,8	16,9	7,3	153,1
Cadre moyen	66,2	56,9	12,5	21,6	9,1	166,3
Ouvrier ou employé qualifié	70,9	51,9	12,3	21,3	5,5	161,8
Ouvrier ou employé non qualifié	56,0	64,9	9,3	14,7	8,1	153,0
Manœuvre,	66,8	52,7	14,4	17,5	14,7	166,1
Autre (Aide familiale...)	86,5	38,8	-	5,1	-	130,4
Travailleur pour compte propre	61,6	57,9	13,7	24,0	12,0	169,2
Patron	63,4	43,7	8,3	6,7	4,6	126,7

**Tableau 8.20 : Répartition des ménages par taille de ménage, par quintile de bien-être économique du ménage selon la stratégie utilisée**

Quintile	Utilisation de son épargne	Aide de Parents/'amis	Changement d'habitudes de consommation /réduction du nombre de repas par jour,	Achat d'aliments moins chers	Obtention d'un crédit	Moyenne
	Proportion					
<b>Ensemble</b>	62,0	58,5	13,2	23,1	11,1	168,0
<b>Quintile de bien être économique</b>						
1er quintile	55,4	55,7	17,3	23,7	14,8	166,9
2ème quintile	58,1	61,7	13,1	22,7	12,2	167,7
3ème quintile	62,4	56,5	15,4	23,8	12,2	170,3
4ème quintile	62,1	60,9	13,8	27,8	10,8	175,3
5ème quintile	69,3	57,7	8,2	18,4	7,0	160,6
Total	62,0	58,5	13,2	23,1	11,1	168,0

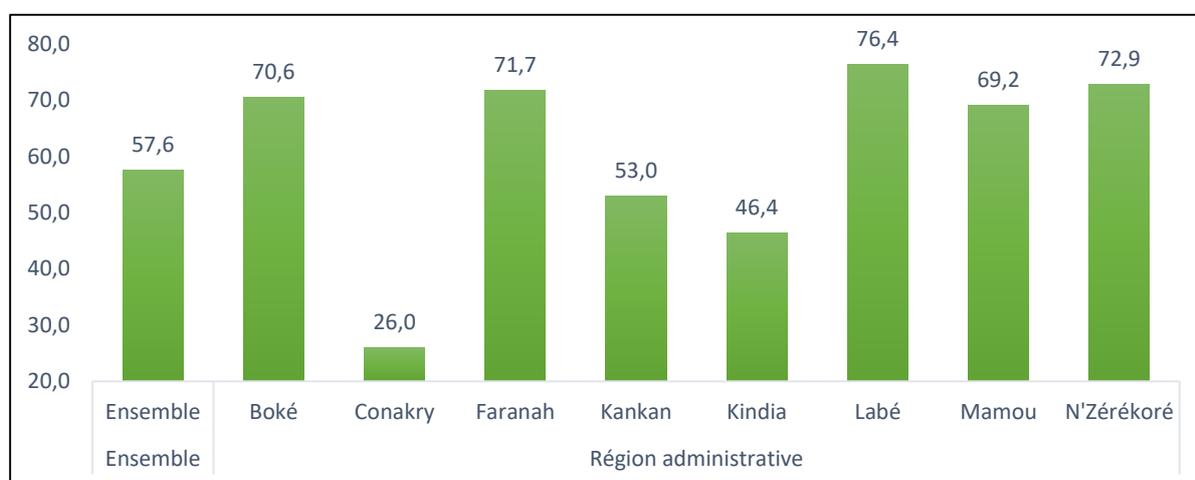
### 8.3 Filets de sécurité

Le Graphique 8.21 fournit la proportion des ménages ayant reçu au moins un programme de filets de sécurité.

#### 8.3.1 Accessibilité aux programmes sociaux

Les résultats montrent que dans l'ensemble de la population, 57,8% des ménages ont reçu au moins un des programmes de filets de sécurité. Les régions de Labé (76,4%), Nzérékoré (72,9%), Faranah (71,7%) et Boké (70,6%) sont les grands bénéficiaires des programmes sociaux. Seulement un quart des ménages de Conakry a bénéficié d'au moins un des programmes (26%). Moins de la moitié des ménages de la région de Kindia en ont bénéficié d'au moins un programme social (46,4%).

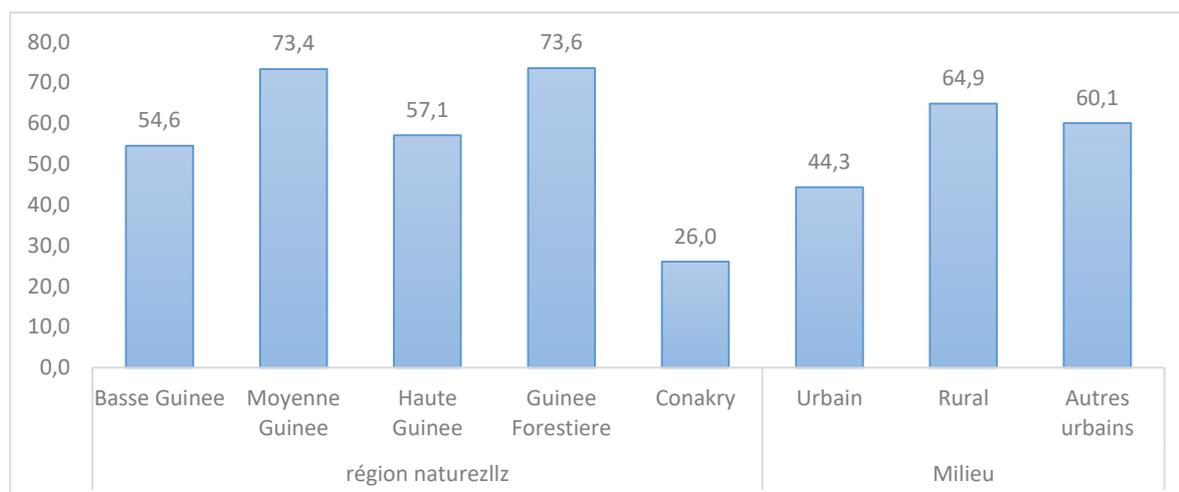
**Graphique 8.2 : Proportion (%) des ménages ayant reçu au moins un programme de filets de sécurité par région administrative**



En considérant la région naturelle, l'analyse des résultats du graphique ci-dessous montre que près de trois quart des ménages de la moyenne Guinée (73,4%) et de la Guinée Forestière (73,6%) ont bénéficié au moins d'un programme social. La Basse Guinée et la Haute Guinée sont les moins servis.

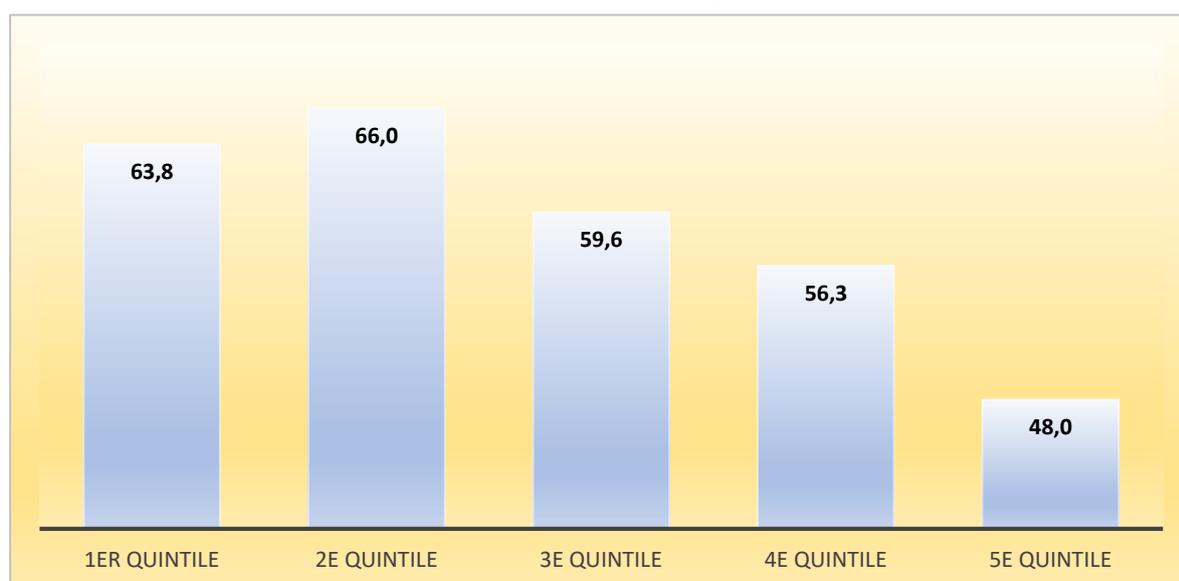
En tenant compte du milieu de résidence, ce sont 44,3% des ménages urbains et 64,9% des ménages ruraux qui ont bénéficié au moins d'un programme social. En dissociant Conakry des autres milieux urbains du pays, on constate que 60,1% des ménages des autres centres urbains ont bénéficié d'au moins d'un programme au cours des 12 derniers mois.

**Graphique 8.3 : Proportion (%) des ménages ayant bénéficié au moins un programme de filets de sécurité par région naturelle et milieu de résidence**



Au cours des 12 derniers mois, environ deux tiers des ménages du 2ème quintile (66%) et du 1er quintile (63,8%) ont bénéficié au moins d'un programme social. Par contre, moins de la moitié des ménages du 5ème quintile en ont bénéficié (48%).

**Graphique 8.4 : Proportion (%) des ménages ayant reçu au moins un programme de filets de sécurité par quintile de bien-être économique du ménage**



### 8.3.2 Types de programmes sociaux

Le don de moustiquaires est le programme de filet de sécurité le plus bénéficié par les ménages (41,1%) par les ménage. Ensuite 27,5% des ménages ont reçu des soins pour les enfants de moins de 5 ans. Les programmes les moins reçus sont les transferts en cash du Gouvernement/ONG etc. Aussi, le supplément alimentaire pour les enfants malnutris (0,2%) et les travaux publics à haute intensité de mains-d'œuvre (cash for Works) (0,4%). Voir tableau 8.21.

**Tableau 8.21 : Proportion (%) des ménages bénéficiaires des programmes de filets de sécurité**

	Programme reçu		
	Proportion (%)		
	Oui	Non	Total
Don de céréales	4,7	95,3	100
Don de farines de céréales	0,5	99,5	100
Don de nourriture pour les élèves à l'école	0,6	99,4	100
Nourriture contre travail	0,7	99,3	100
Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	0,2	99,8	100
Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (Cash for work)	0,4	99,6	100
Transferts en cash du gouvernement /ONG etc.	0,1	99,9	100
programme de prise en charge des femmes enceintes	2,6	97,4	100
Soins pour les enfants de moins de 5 ans	27,5	72,5	100
Don de moustiquaire imprégnée	41,1	58,9	100

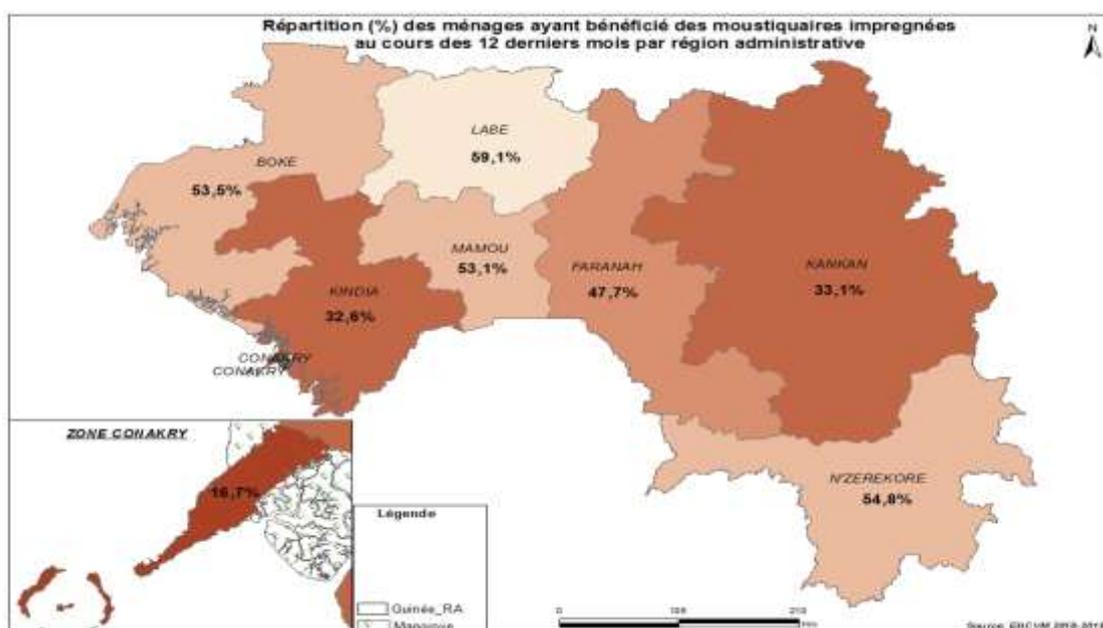
Dans ce qui suit, les commentaires se focalisent uniquement sur les programmes dont les ménages ont beaucoup bénéficié ; il s'agit de :

- don de moustiquaire imprégnée ;
- soins pour les enfants de moins de 5 ans ;
- programme de prise en charge des femmes enceintes ;
- don de céréales.

Les résultats du tableau 8.22, montrent que les régions ayant reçu les programmes de filet de sécurité, viennent en tête la région de Nzérékoré (10,7%), de Boké (10,5%), de Mamou (9,80%), de Labé (9,7%) et en dernière place la région de Conakry (3,0%). Les dons de moustiquaires imprégnées et soins pour les enfants de moins de 5 ans sont plus reçus par les ménages avec une proportion respective pour la région de Boké 53,5% et 36,6%, la région de Nzérékoré 54,8% et 36,8% et la région de Labé 59,1% et 32%.

La moyenne Guinée (10,2%) et la Guinée forestière (10,8%) sont les régions naturelles dont les ménages ont bénéficié plus du programme de filet de sécurité par rapport à la capitale Conakry (3%) et la Basse Guinée (7%). Voir tableau 8.22.

**Carte 8.6 : Proportion (%) des ménages ayant bénéficié au moins de don de moustiquaire imprégnée au cours des 12 derniers mois**



**Tableau 8.22 : Répartition (%) des ménages ayant bénéficiés des programmes de filets de sécurité par région administrative, région naturelle et milieu de résidence**

	Au moins Un programme	Don de céréales	programme de prise en charge des femmes enceintes	Soins pour les enfants de moins de 5 ans	Don de moustiquaire imprégnée
Proportion	57,6	4,7	2,6	27,5	41,1
<b>Région administrative</b>					
Boké	70,6	9,4	2,5	36,6	53,5
Conakry	26,0	2,2	0,6	9,6	16,7
Faranah	71,7	3,9	1,6	39,4	47,7
Kankan	53,0	6,5	4,1	28,1	33,1
Kindia	46,4	1	1,1	18,6	32,6
Labé	76,4	3,5	1,6	32	59,1
Mamou	69,2	7,2	4	31,4	53,1
N'Nzérékoré	72,9	5,2	5	36,8	54,8
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	54,6	3	1,8	23,5	39,9
Moyenne Guinée	73,4	6,8	2,5	34,1	56,2
Haute Guinée	57,1	5,2	3,3	30,9	36,4
Guinée Forestière	73,6	6	4,7	37,4	54,3
Conakry	26,0	2,2	0,6	9,6	16,7
<b>Milieu résidence</b>					
Urbain	44,3	2,7	1,9	20,5	31,5
Autres urbains	60,1				
Rural	64,9	5,8	3	31,3	46,4

La zone rurale a beaucoup bénéficié des programmes de filet de sécurité que la zone urbaine avec les proportions de ménages respectives de 9,0% et de 5,8%. Dans la zone rurale, les programmes les plus répandus sont les dons de moustiquaires imprégnées (46,4%), soins pour les enfants de moins de 5 ans (31,3%) et dons de céréales (5,8%) (Tableau 8.22)

**Tableau 8.23 : Répartition (%) des ménages ayant bénéficiés des programmes de filets de sécurité par taille de ménage et le sexe du chef de ménage**

	Total	Don de céréales	programme de prise en charge des femmes enceintes	Soins pour les enfants de moins de 5 ans	Don de moustiquaire imprégnée
Proportion	7,8	4,7	2,6	27,5	41,1
<b>Taille du ménage</b>					
Une personne	3,7	6,1	0,5	0,6	28,9
2-3 personnes	6,7	5,2	2	16,1	42,3
4-5 personnes	8	3,8	2,5	30,4	41,2
6-7 personnes	8,6	4,2	2,6	34,9	40,7
8-10 personnes	9,5	6	3,9	37,1	44,2
11 personnes ou +	10,2	7,1	6,6	43,1	41,2
<b>sexe</b>					
Masculin	7,9	4,6	2,8	28,3	40,3
Féminin	7,7	4,8	1,6	24,3	44,5

Les résultats de ce tableau 8.22 montrent que, plus la taille du ménage est élevée plus le ménage a plus de chance de bénéficier des programmes de filet de sécurité. En effet, 3,7% des ménages composés seulement d'une personne affirment d'avoir bénéficié de ces programmes contre 6,7% des ménages ayant 2-3 individus, 8,6% des ménages de 6-7 personnes et 10,2% des ménages de onze personnes ou plus. Voir tableau 8.23.

**Tableau 8.24 : Répartition (%) des ménages ayant bénéficiés des programmes de filets de sécurité par quintile de bien-être économique**

	Total	Don de céréales	programme de prise en charge des femmes enceintes	Soins pour les enfants de moins de 5 ans	Don de moustiquaire imprégnée
Proportion	57,6	4,7	2,6	27,5	41,1
<b>Quintile de bien-être économique</b>					
1er quintile	63,8	4,1	2,2	32,3	44,3
2ème quintile	66,0	3,2	3,4	34,5	48
3ème quintile	59,6	4,7	2,4	31,4	43
4ème quintile	56,3	5	1,7	26,4	41,2
5ème quintile	48,0	5,6	3,1	18	33,3

Les résultats de ce tableau indiquent que 9,0% des ménages pauvres ont bénéficié des programmes de filet de sécurité contre 6,7% des ménages riches. La part des ménages pauvres ayant reçu le don de moustiquaires imprégnées, soins pour les enfants de moins de 5ans, programme de prise en charge des femmes enceintes représente respectivement 46,2%, 34,4% et 2,7%. Voir tableau 8.24.

## CHAPITRE 9 : TRANSFERTS D'ARGENT DANS LES MENAGES

Selon la Banque Mondiale, les transferts sont supérieurs à l'aide publique au développement. L'EHCVM 2018/2019 fournit une gamme variée d'informations portant sur le transfert des ménages reçus et émis au cours des 12 derniers mois, la raison du transfert, le canal d'envoi, le montant reçu et la fréquence des envois. Des informations ont été également collectées sur la vie associative des membres du ménage, caractéristiques individuelles de l'expéditeur et du destinataire des transferts. ;

### 9.1. Statut de transfert d'argent des ménages

Le statut de transfert d'argent des ménages traite les cas si un membre ou non membre reçoit ou expédie de l'argent pendant la période de référence.

#### 9.1.1 Transferts reçus par le ménage

**Tableau 9. 1: Proportion (%) de ménages ayant reçu des transferts (en argent) au cours des 12 derniers mois par région administrative, région naturelle et milieu de résidence selon le statut de lien de l'expéditeur avec le ménage**

Zone géographique	Statut de lien avec le ménage	
	Membre	Non membre
<b>Total</b>	<b>58,3</b>	<b>28,2</b>
<b>Région administrative</b>		
Boké	53,7	26,3
Conakry	48,9	38,0
Faranah	70,2	21,2
Kankan	53,1	32,7
Kindia	50,2	26,7
Labé	64,6	17,5
Mamou	78,5	34,7
N'Nzérékoré	64,7	22,7
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	56,70	34,6
Rural	59,10	24,7
Autres urbains	63,3	31,7
<b>Région naturelle</b>		
Basse Guinée	52,1	28,1
Moyenne Guinée	67,4	23,4
Haute Guinée	57,9	29,7
Guinée Forestier	64,9	22,5
Conakry	48,9	38

En Guinée, le transfert ou l'envoi d'argent aux ménages est de plus en plus important. L'EHCVM révèle qu'environ six ménages sur dix (58,3%) ont reçu des transferts d'argent des personnes membres de leur ménage et trois ménages sur dix (28,2%) en ont reçu des personnes non membres du ménage au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Dans cette section, le membre du ménage est toute personne qui a vécu dans le ménage pendant au moins six mois.

Le tableau 9.1 montre que le fait de recevoir de l'argent des membres ou des non membres du ménage diffère d'une région à une autre et d'un milieu à d'autres. En effet, 78,5% des ménages de Mamou ont reçu de l'argent des membres de leur ménage contre 50,2% des ménages de Kindia. La proportion des ménages qui reçoit de l'argent d'un membre du ménage en milieu rural est légèrement supérieur à celle du milieu urbain, respectivement 59% et 56,7%. Par contre, 34,6% des ménages urbains et 24,7M des ménages ruraux ont déclaré recevoir de l'argent d'un non membre du ménage au cours de l'année. Les ménages des autres milieux urbains reçoivent

plus d'argent de membres de ménages que les ménages de Conakry, respectivement 63,3% et 48,9%.

<b>Tableau 9.2a : Proportion (%) de ménages ayant reçu des transferts (en argent) au cours des 12 derniers mois par quintile de bien être en fonction du lien de l'expéditeur avec le ménage</b>		
	<b>Statut de lien avec le ménage</b>	
	Membre	Non membre
<b>Total</b>	<b>58,3</b>	<b>28,2</b>
<b>Quintile de bien être</b>		
1er quintile	52,0	21,1
2ème quintile	57,2	28,6
3ème quintile	59,1	25,6
4ème quintile	61,3	28,7
5ème quintile	59,9	33,5
<b>Incidence de la pauvreté</b>		
Non pauvre	60,5	30,1
Pauvre	54,5	24,8

Des études antérieures ont montré que le fait qu'un ménage reçoit de l'argent de ses membres contribue à garantir une certaine aisance pour la famille. L'examen du tableau 9.2a montre que 59,9% et 33,5% des ménages du 5ème quintile (très riche) ont reçu des transferts d'argent respectivement par des membres et des non membres de leurs ménages. Par contre, pour les ménages du 1er quintile, ces proportions sont respectivement de 52% et 21,1%. En tenant compte de l'incidence de pauvreté,

les ménages des chefs pauvres reçoivent moins de transferts (d'un membre ou de non membre) que pour les pauvres.

<b>Tableau 9.2b : Proportion (%) de ménages ayant reçu des transferts par sexe et niveau d'instruction du ménage ou du chef de ménage selon le lien de l'expéditeur avec le ménage</b>		
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>	<b>Lien avec le ménage</b>	
	Membre	Non membre
<b>Total</b>	<b>58,3</b>	<b>28,2</b>
<b>Sexe</b>		
Masculin	53,7	27,7
Féminin	75,8	29,9
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	59,8	26,0
Primaire	54,4	30,0
Secondaire général	53,4	33,8
Profession/Technicien	58,0	41,2
Supérieur	55,8	34,0

Le tableau 9.2b indique que les ménages dirigés par les femmes reçoivent plus des transferts d'argent que ceux dirigés par hommes. De fait, 76% de ménages dirigés par les femmes contre 54% de ceux des hommes ont reçu des transferts d'argent des membres de leurs ménages au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête.

. En effet, on constate que 60% des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction, 56% de ceux de niveau d'instruction supérieur ont reçu des transferts des membres de leurs ménages.

### 9.1.2 Transferts émis par le ménage

**Tableau 9.3 : Proportion (%) de ménages ayant émis des transferts en argent au cours des 12 derniers mois par région administrative, milieu de résidence selon le lien du destinataire avec le ménage**

Zone géographique	Statut de lien avec le ménage	
	Membre	Non membre
<b>Total</b>	<b>45,7</b>	<b>25,7</b>
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	58,7	32,8
Rural	38,6	21,8
Autres urbains	57,8	28,5
<b>Région administrative</b>		
Boké	38,7	18,9
Conakry	59,8	37,8
Faranah	43,2	17,1
Kankan	58,1	36,5
Kindia	36,4	20,1
Labé	20,4	9,5
Mamou	37,1	25,2
N'Nzérékoré	54,4	27,0

L'analyse des résultats du tableau 9.4 révèle globalement que la proportion des ménages ayant émis de l'argent à de membre de ménage est supérieur à ceux qui ont envoyé aux non membres de ménage au cours des 12 derniers mois. De façon globale, 45,7% des ménages ont émis de l'argent vers des personnes membres de leurs ménages et 26,7% des ménages l'ont fait vers des personnes non membres de leurs ménages.

Comme on pouvait s'attendre, le transfert d'argent d'un ménage à un autre est fonction du niveau d'urbanisation du lieu d'habitation du ménage émetteur. En effet, les ménages vivant en milieu urbain (58,7%) ont plus émis de l'argent vers leurs membres que les ménages du milieu rural (38,6%). De même, vers les non membres de ménage, respectivement 32,8% pour le milieu urbain contre 21,8% pour le milieu rural.

Trois ménages sur cinq de Conakry (59,8%) de la capitale Conakry ou de Kankan (58,1%) dont les membres ont transféré de l'argent envers les membres de leurs ménages. Cette proportion est de 20,4% à Labé (voir tableau 9.4).

**Tableau 9.4: Proportion (%) de ménages ayant émis des transferts (en argent) par quintile de bien être économique et l'incidence de pauvreté selon le lien du destinataire avec le ménage**

	Statut de lien avec le ménage	
	Membre	Non membre
<b>Total</b>	<b>45,7</b>	<b>25,7</b>
<b>Quintile de bien être économique</b>		
1er quintile	22,8	10,5
2ème quintile	33,8	21,8
3ème quintile	41,0	24,3
4ème quintile	50,8	26,9
5ème quintile	66,6	37,4
<b>Incidence de la pauvreté</b>		
Non pauvre	55,3	31,2
Pauvre	29,5	16,4

Il ressort de l'analyse du tableau 9.5 que, quel que soit l'indicateur de bien-être économique considéré, la proportion des ménages qui envoient de l'argent aux membres ou non membres du ménage augmente avec le niveau de quintile. À titre d'exemple, seulement 22,6% des ménages du 1er quintile ont déclaré avoir envoyé de l'argent à un membre du ménage au cours des 12

derniers mois. Cette proportion est de 66,6% pour les ménages du 5ème quintile. Selon l'incidence de la pauvreté, on remarque que 55,3% et 31,2% des ménages non pauvres ont transféré de l'argent respectivement aux membres et aux non membres de leurs ménages au cours des 12 derniers mois qui ont précédés l'EHCVM alors que ces proportions sont respectivement 29,5% et 16,4% pour les ménages pauvres.

Le tableau 9.6 montre que ce sont les ménages dirigés par les hommes qui émettent plus des transferts d'argent que ceux dirigés par les femmes. En effet, dans un ménage sur deux dirigé par les hommes (50%), les membres ont transféré de l'argent aux membres du ménage cette proportion est de 30,7% dans les ménages dirigés par les femmes. L'envoi

Caractéristiques sociodémographiques	lien avec le ménage	
	Membre	Non membre
<b>Total</b>	<b>45,7</b>	<b>25,7</b>
<b>Sexe</b>		
Masculin	49,6	27,7
Féminin	30,7	18,1
<b>Niveau instruction</b>		
Aucun	39,3	21,8
Primaire	50,1	33,1
Secondaire général	62,7	32,7
Prof/Technicien	62,1	43,8
Supérieur	69,4	37,7

vers des non membres du ménage, ces proportions deviennent respectivement 27,7% et 18,1%.

En outre, plus le chef de ménage est instruit plus le ménage effectue le transfert de l'argent aux membres. On constate que 69,4% des ménages dont les chefs ont le niveau d'instruction supérieur contre 39% des ménages dont les chefs qui n'ont aucun d'instruction ont transféré de l'argent aux membres de leurs ménages.

## 9.2. Transfert reçu

Cette section cerne les informations sur les individus qui bénéficient les transferts à partir des ménages en Guinée.

### 9.2.1. Caractéristiques des bénéficiaires de transferts

**Tableau 9.6 : Répartition (%) des transferts recus par région administrative, milieu de résidence de bénéficiaire selon le milieu de résidence**

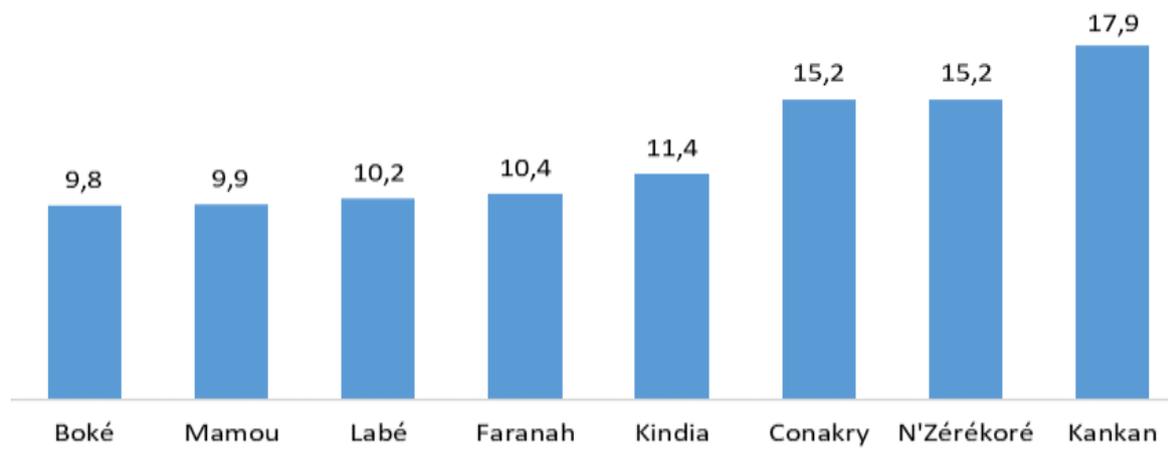
	Proportion	Milieu de résidence		Total
		Urbain	Rural	
<b>Guinée</b>	<b>100,0</b>	<b>36,0</b>	<b>64,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Région administrative</b>				
Boké	9,8	28,0	72,0	100,0
Conakry	15,2	100,0	0,0	100,0
Faranah	10,4	21,9	78,1	100,0
Kankan	17,9	24,6	75,4	100,0
Kindia	11,4	42,6	57,4	100,0
Labé	10,2	12,3	87,7	100,0
Mamou	9,9	13,1	86,9	100,0
<b>N'Nzérékoré</b>	<b>15,2</b>	<b>26,4</b>	<b>73,6</b>	<b>100,0</b>
Autres urbain	20,8			
Rural	64,0			

Au niveau régional, le graphique 9.1 permet de constater que les régions de Kankan (17,9%), N'Nzérékoré (15,2%) et Conakry (15,2%) reçoivent plus de transfert d'argent comparativement aux autres régions.

En Guinée, l'essentiel des transferts reçus par les ménages sont allés en milieu rural (64%). Cette réalité reste la même pour toutes les régions administratives (excepté Conakry). Toutefois, il

ressort du graphique 9.1 que ce sont les régions de Labé (88%) et Mamou (87%) où la part des transferts reçus en milieu rural est fortement élevée.

**Graphique 9.1: Répartition (%) des transferts reçus selon la région administrative**



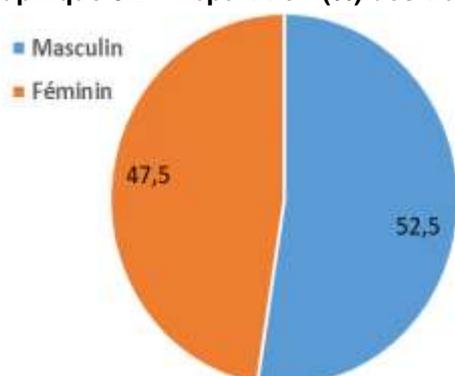
La répartition des transferts reçus selon la région naturelle indique que la Haute Guinée (26%) et la Moyenne Guinée (23%) sont des régions qui reçoivent plus de transferts d'argent par rapport aux autres régions naturelles (voir tableau 9.7)

En plus, le tableau 9.7 montre que près de deux tiers des transferts d'argent sont destinés vers le milieu rural (64%). Ce sont 36% des transferts qui sont reçus en milieu urbain.

**Tableau 9.7 : Répartition (%) des transferts reçus par région naturelle, milieu de résidence de bénéficiaire selon le milieu de résidence**

	Proportion	Milieu de résidence		Total
		Urbain	Rural	
<b>Guinée</b>	<b>100,0</b>	<b>36,0</b>	<b>64,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	18,7	39,4	60,6	100,0
Moyenne Guinée	22,6	12,3	87,7	100,0
Haute Guinée	26,0	21,8	78,3	100,0
Guinée Forestière	17,5	28,8	71,2	100,0
Conakry	15,2	100,0	0,0	100,0
<b>milieu de résidence</b>				
Conakry	15,2			
Autres urbain	20,8			
Rural	64,0			

**Graphique 9.2 : Répartition (%) des transferts reçus par le sexe du bénéficiaire**



Par rapport au sexe, les transferts en Guinée sont reçus en majorité par les hommes. En effet, 52,5% des transferts sont reçus par les hommes contre 47,5% par les femmes.

**Graphique 9.3 : Répartition (%) des transferts reçus par le niveau d'instruction du bénéficiaire**

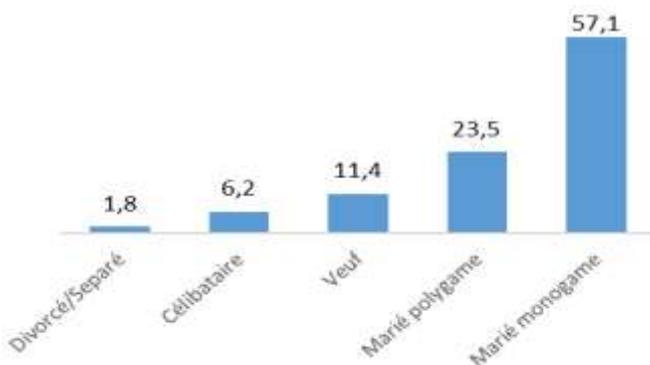


**Graphique 9.4 : Répartition (%) des transferts reçus par le l'âge du bénéficiaire**



Concernant le niveau d'instruction et l'âge, il convient de noter que ce sont des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction (71,8%) et celles dont l'âge est compris entre 45-64 ans (29,8%), 24-34 ans (25,6%) et 35-44 ans (21,3%) qui bénéficient plus des transferts d'argent.

**Graphique 9.5 : Répartition (%) des transferts reçus par le statut matrimonial du bénéficiaire**

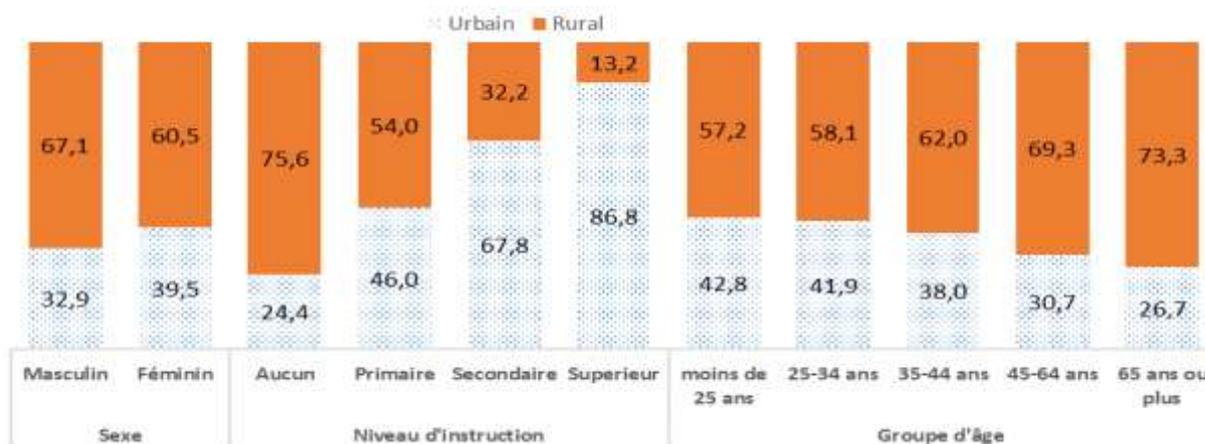


**Graphique 9.6 : Répartition (%) des transferts reçus par le statut d'handicap du bénéficiaire**



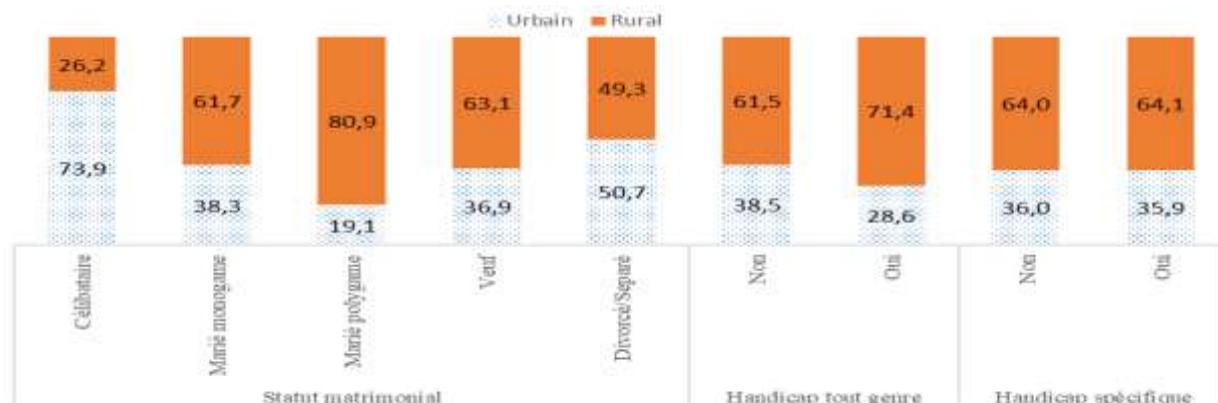
Alors que pour la situation matrimoniale et le statut de handicap, on remarque que ce sont les personnes mariées polygames (57,1%) et les personnes non handicapées (75,1% pour tout genre d'handicap et 94,5% pour les handicaps spécifiques) qui perçoivent plus de transferts d'argent.

**Graphique 9.7 : Répartition (%) des transferts reçus par le sexe, le niveau d'instruction et l'âge du bénéficiaire selon le milieu de résidence**



L'analyse du graphique 9.7 montre que les transferts sont globalement orientés vers le milieu rural sauf chez les bénéficiaires ayant le niveau d'instruction supérieur et secondaire. Partout ailleurs, plus de la moitié des transferts sont orientés vers le milieu rural.

**Graphique 9.8 : Répartition (%) des transferts reçus par le statut matrimonial et le statut d'handicap du bénéficiaire selon le milieu de résidence**



S'agissant du statut matrimonial et du statut de handicap, il ressort également du graphique 9.8 que plus de la moitié des bénéficiaires des transferts d'argent sont en milieu rural sauf chez les célibataires et les divorcés/veufs. En effet, 73,9% des bénéficiaires célibataires et 50,7% des bénéficiaires divorcés/veufs vivent en milieu urbain contre respectivement 26,2% et 49,6% en milieu rural.

### 9.2.2. Caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire

**Tableau 9.8: Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien être économique du bénéficiaire selon le milieu de résidence**

	Proportion	Milieu de résidence		Total
		Urbain	Rural	
<b>Guinée</b>	<b>100,0</b>	<b>36,0</b>	<b>64,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Quintile de bien-être économique</b>				
1er quintile	13,7	9,1	91,0	100,0
2ème quintile	17,1	21,2	78,8	100,0
3ème quintile	19,4	28,3	71,7	100,0
4ème quintile	21,9	39,3	60,7	100,0
5ème quintile	28,0	61,0	39,0	100,0

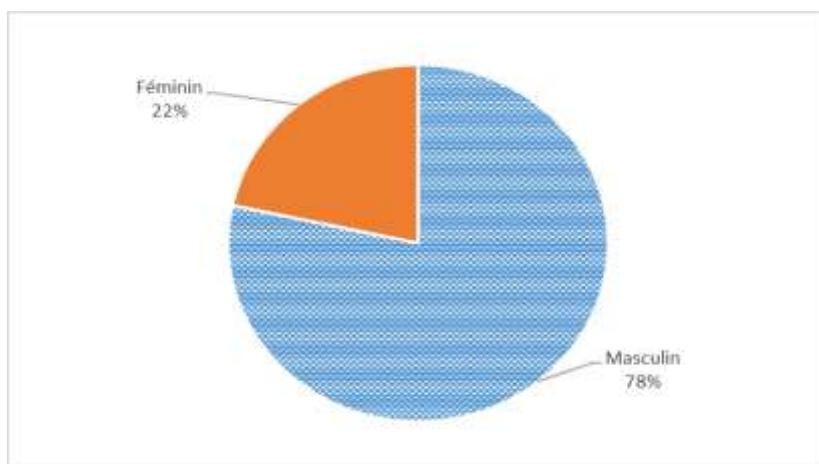
La répartition des transferts reçus par certaines caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire montre que l'essentiel des fonds transférés vont, d'une part, vers les individus du 4ème et 5ème quintile (respectivement 21,9% et 28%) alors que seulement 13,7% des transferts sont destinés aux individus du 1er quintile. Voir tableau 9.8.

L'analyse de la répartition des transferts reçus par les caractéristiques de conditions de vie des bénéficiaires selon le milieu de résidence montre, que quelle que soit la condition des bénéficiaires, les transferts vont plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais cette disparité entre les zones de résidence s'affiche avec acuité chez les individus du 1er quintile (91%) des transferts font en zone rurale contre 9% en zone urbaine selon le quintile du bien-être économique comme l'indique le tableau 9.8.

### 9.3. Caractérisation de l'expéditeur de transferts reçus

#### 9.3.1. Sexe de l'expéditeur

Graphique 9.9 : Répartition (%) des transferts reçus selon le sexe de l'expéditeur



En considérant le sexe de l'expéditeur, l'enquête révèle qu'en ce qui concerne les transferts reçus en Guinée, 78,4% sont effectués par les hommes contre 21,6% par les femmes. (Graphique 9.9).

Pour les bénéficiaires vivants en milieu rural, huit transferts sur dix viennent des hommes (81%), alors qu'en milieu

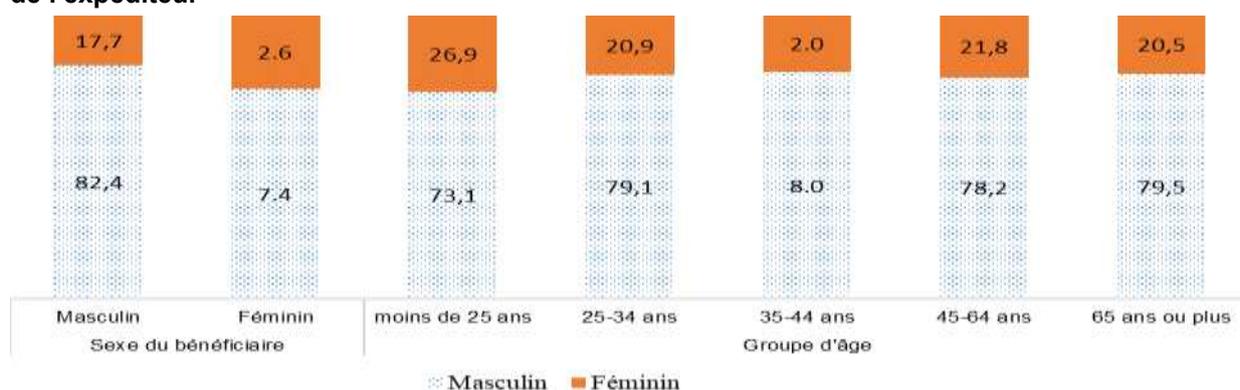
urbain, cette proportion est de 74%. Voir tableau 9.9.

Tableau 9.9 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative et milieu de résidence du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur

	Masculin	Féminin	Total
<b>Guinée</b>	78,4	21,6	100,0
<b>Région administrative</b>			
Boké	74,6	25,4	100,0
Conakry	71,4	28,6	100,0
Faranah	84,0	16,0	100,0
Kankan	79,7	20,3	100,0
Kindia	75,8	24,2	100,0
Labé	83,9	16,2	100,0
Mamou	81,2	18,8	100,0
<b>N'Nzérékoré</b>	79,1	20,9	100,0
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	74,0	26,0	100,0
Rural	81,0	19,0	100,0
Autres urbains	75,8	24,2	100,0

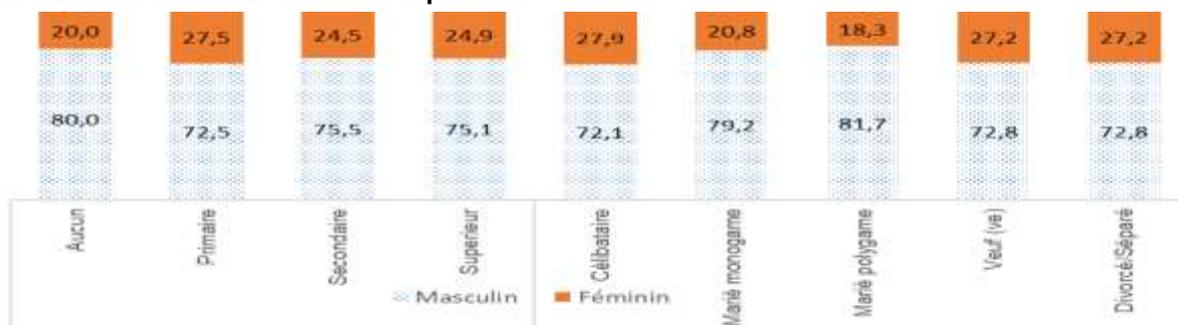
La même réalité se confirme au niveau des régions. Cependant, pour les régions administratives, de Faranah (84%), Labé (83,9) et Mamou (81,2%), la proportion des hommes expéditeurs d'argent est plus élevée. La proportion des femmes qui expédient l'argent vers Conakry est légèrement élevée (28,6%) par rapport aux autres régions.

Graphique 9.10 : Répartition (%) des transferts reçus par sexe et âge du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur



En outre, de l'examen du graphique 9.10, on constate que les hommes sont toujours les principaux expéditeurs d'argent quel que soit le sexe ou l'âge du bénéficiaire. Néanmoins, il ressort que les fréquences de transferts effectués par les femmes sont surtout relativement plus importantes envers leurs homologues femmes (26%) et envers les personnes âgées de moins de 25 ans (26,9%).

**Graphique 9.11: Répartition (%) des transferts reçus par niveau d'instruction et statut matrimonial du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur**



Il ressort du graphique 9.11 que quels que soient le niveau d'instruction et la situation matrimoniale du bénéficiaire, la majorité des expéditeurs de fonds sont des hommes.

Toutefois, la proportion de femmes expéditrices d'argent est relativement élevée chez les bénéficiaires de niveau primaire (27,7%) et pour les bénéficiaires célibataires (27,9%), veufs (27,2%) et divorcés ou séparés (27,2%).

**Tableau 9.10 : Répartition (%) des transferts reçus par Taille du ménage, quintile de bien-être économique et Incidence de pauvreté du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur**

	Masculin	Féminin	
<b>Guinée</b>	78,4	21,6	100,0
<b>Quintile de bien être</b>			
1er quintile	83,9	16,1	100,0
2ème quintile	80,3	19,7	100,0
3ème quintile	80,6	19,5	100,0
4ème quintile	77,9	22,1	100,0
5ème quintile	74,1	25,9	100,0
<b>Incidence de pauvreté</b>			
Non pauvre	77,0	23,0	100,0
Pauvre	81,5	18,5	100,0

En considérant les caractéristiques de conditions de vie, on remarque, comme précédemment, que les bénéficiaires des transferts d'argent reçoivent plus des hommes que des femmes. Mais l'enquête révèle que la proportion des femmes qui transfèrent de fonds est relativement forte chez les bénéficiaires de condition de vie relativement meilleure. En effet, selon l'incidence de la pauvreté, les proportions de femmes expéditrices d'argent est respectivement 23% chez les individus non pauvres et 18,5% chez les pauvres. De même, ces proportions sont de 25,9% vers les personnes du 5ème quintile contre 16,1% chez les individus du 1er quintile. Voir tableau 9.10.

Pour la taille du ménage, on remarque que c'est dans les ménages composés de plus de cinq personnes que les proportions d'hommes qui transfèrent sont plus importantes. Il s'agit des ménages composés de 6 à 7 personnes (80,9%), de 8 à 10 personnes (78,9%) et de 11 personnes ou plus (80,2%). Cependant, 28% des transferts d'argent dans les ménages composés d'une seule personne a été réalisés par les femmes. Voir tableau 9.11.

**Tableau 9.11 : Répartition (%) des transferts reçus par Taille du ménage du bénéficiaire selon le sexe de l'expéditeur**

	Masculin	Féminin	
<b>Guinée</b>	78,4	21,6	100,0
<b>Taille de ménage</b>			
Une personne	72,1	28,0	100,0
2-3 personnes	77,9	22,1	100,0
4-5 personnes	77,9	22,1	100,0
6-7 personnes	80,9	19,1	100,0
8-10 personnes	78,9	21,1	100,0
11 personnes ou +	80,2	19,8	100,0

### 9.3.2. Lien de parenté avec l'expéditeur

**Tableau 9.12 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon le lien avec l'expéditeur**

	Conjoint	Enfant	Père/ mère	Frère, sœur	Autre parent	Aucun lien	Total
<b>Guinée</b>	6,4	26,4	4,9	37,5	12,2	12,6	100,0
<b>Région administrative</b>							
Boké	7,7	22,0	4,9	38,5	12,8	14,1	100,0
Conakry	5,7	14,6	5,9	35,5	19,0	19,4	100,0
Faranah	3,8	30,6	3,8	45,8	10,8	5,3	100,0
Kankan	2,5	18,2	5,6	43,1	9,2	21,5	100,0
Kindia	8,0	31,3	4,4	31,7	14,4	10,3	100,0
Labé	15,2	44,6	4,1	24,2	8,6	3,3	100,0
Mamou	10,4	38,3	3,0	33,3	10,8	4,3	100,0
<b>N'Zérékoré</b>	2,1	22,0	6,6	44,2	11,3	13,8	100,0
<b>Région naturelle</b>							
Basse Guinée	7,1	26,3	4,9	35,3	14,2	12,4	100,0
Moyenne Guinée	12,9	40,7	3,4	29,0	9,7	4,3	100,0
Haute Guinée	3,0	22,8	5,0	43,4	9,8	16,0	100,0
Guinée Forestière	2,2	22,5	6,1	45,5	11,1	12,6	100,0
Conakry	5,7	14,6	5,9	35,5	19,0	19,4	100,0
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	6,4	17,9	6,9	38,0	15,3	15,6	100,0
Rural	6,4	31,2	3,8	37,3	10,5	10,8	100,0
Autres urbains	6,9	20,2	7,5	39,8	12,6	12,9	100,0

L'analyse de la répartition des transferts reçus selon le lien de parenté du bénéficiaire avec l'expéditeur révèle qu'en Guinée les expéditeurs d'argent ont généralement des enfants ou des frères/sœurs du bénéficiaire. Dans l'ensemble, près d'un tiers des transferts reçus (63,9%) ont été expédiés par les enfants (26,4%) ou les frères (37,5%) des bénéficiaires. Seulement 6,4% des transferts reçus ont été effectués par les conjoints(es). Voir tableau 9.12.

Cependant, ces proportions diffèrent en fonction des zones d'habitation des bénéficiaires. Le tableau 9.7 montre que c'est en Moyenne Guinée (40,7%) que les enfants constituent les principaux expéditeurs d'argent comparativement à la Base Guinée (26,3%), à la Haute Guinée (22,8%) et la Guinée Forestière (22,5%). Alors qu'en Base Guinée, Haute Guinée, Guinée Forestière ainsi qu'à Conakry ce sont plutôt les frères/sœurs des bénéficiaires qui sont les principaux acteurs des transferts d'argent contrairement à la Moyenne Guinée (29,0%). Voir tableau 9.12.

Concernant le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial du bénéficiaire, on observe les mêmes réalités. Toutefois, on remarque que plus les bénéficiaires sont âgés plus ils reçoivent des transferts d'argent de la part de leurs enfants alors que les moins âgés reçoivent

souvent plutôt de leurs frères/sœurs (Tableau 9.8). Alors que 12,7% des femmes ont reçu de l'argent de leur conjoint, cette proportion est de 0,9% chez les hommes. Voir tableau 9.12.

**Tableau 9.13 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon le lien avec l'expéditeur**

	Conjoint	Enfant	Père/ mère	Frère/ sœur	Autre parent	Aucun lien	Total
<b>Guinée</b>	<b>6,4</b>	<b>26,4</b>	<b>4,9</b>	<b>37,5</b>	<b>12,2</b>	<b>12,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe</b>							
Masculin	0,9	24,4	4,5	39,6	13,5	17,1	100,0
Féminin	12,7	28,6	5,4	35,1	10,8	7,4	100,0
<b>Groupe d'âge</b>							
moins de 25 ans	9,4	4,0	15,3	44,6	11,9	14,8	100,0
25-34 ans	11,5	1,4	7,8	51,3	13,5	14,7	100,0
35-44 ans	7,7	10,8	2,9	48,2	15,2	15,3	100,0
45-64 ans	2,9	44,1	2,0	28,7	11,0	11,4	100,0
65 ans ou plus	0,9	72,8	1,1	10,9	8,7	5,6	100,0
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun	7,1	32,8	3,1	36,4	10,4	10,2	100,0
Primaire	3,9	13,1	10,3	42,6	14,4	15,7	100,0
Secondaire	5,3	9,1	9,1	40,5	16,8	19,2	100,0
Supérieur	4,5	9,3	9,7	37,1	19,4	20,0	100,0
<b>Statut matrimonial</b>							
Célibataire	2,1	3,1	18,2	33,6	20,9	22,0	100,0
Marié monogame	7,1	17,5	5,3	44,6	12,1	13,4	100,0
Marié polygame	9,2	34,6	2,4	32,0	10,0	11,8	100,0
Veuf (ve)	0,8	60,0	1,5	19,8	12,4	5,6	100,0
Divorcé/Séparé	2,0	24,3	6,9	34,2	17,6	15,1	100,0

L'EHCVM dévoile que 44,1% et 72,8% des bénéficiaires âgés de 45-64 ans et 65 ans ou plus ont reçu de l'argent de leurs enfants ; alors que 44,6%, 51,3% et 48,2% des bénéficiaires respectivement âgés de moins de 25 ans, de 25 à 34 ans et 35 à 44 ans ont reçu des transferts d'argent de leurs frères/sœurs. Voir tableau 9.13.

Les femmes (28,6%) reçoivent plus de transferts de leurs enfants que les hommes (24,4%).

**Tableau 9.14 : Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien-être économique, incidence de pauvreté et taille de ménage selon le lien avec l'expéditeur**

	Conjoint	Enfant	Père/ mère	Frère/sœur	Autre parent	Aucun lien	Total
<b>Guinée</b>	<b>6,4</b>	<b>26,4</b>	<b>4,9</b>	<b>37,5</b>	<b>12,2</b>	<b>12,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Quintile de bien être</b>							
1er quintile	8,0	34,6	1,9	36,1	10,2	9,2	100,0
2ème quintile	6,4	30,2	3,6	37,7	12,0	10,2	100,0
3ème quintile	6,8	28,6	5,1	36,0	10,6	12,9	100,0
4ème quintile	6,4	25,7	4,8	38,7	12,9	11,5	100,0
5ème quintile	5,5	19,8	7,0	38,2	13,8	15,8	100,0
<b>Incidence de pauvreté</b>							
Non pauvre	6,1	24,0	5,8	37,8	12,7	13,6	100,0
Pauvre	7,1	31,3	3,0	36,9	11,3	10,4	100,0
<b>Taille de ménage</b>							
Une personne	7,2	30,2	8,3	21,0	17,0	16,4	100,0
2-3 personnes	9,0	29,0	6,5	34,8	9,9	10,8	100,0
4-5 personnes	7,4	26,1	4,5	38,8	11,6	11,7	100,0
6-7 personnes	4,5	23,4	4,0	43,4	13,4	11,3	100,0
8-10 personnes	2,1	25,5	3,9	35,0	15,8	17,9	100,0
11 personnes ou +	2,7	24,5	2,3	42,2	11,3	17,1	100,0

L'EHCVM montre que quelles que soient les conditions de vie du bénéficiaire, ce sont les enfants et les frères/sœurs qui sont les principaux expéditeurs (tableau 9.14). Toutefois, l'analyse dévoile

que plus les bénéficiaires sont moins aisés, plus ils reçoivent des transferts de leurs enfants. Selon l'incidence de pauvreté, 31,3% des bénéficiaires pauvres ont reçu des transferts d'argent de leurs enfants contre 24% chez les non pauvres. De même, en considérant le quintile de bien-être, on observe que 34,6% des bénéficiaires du 1er quintile contre 19,9% des bénéficiaires du 5ème quintile ont reçu des transferts d'argent de leurs enfants. Voir tableau 9.14.

### 9.3.3 Niveau d'instruction de l'expéditeur

**Tableau 9.15: Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon le niveau d'instruction de l'expéditeur**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
<b>Guinée</b>	<b>51,3</b>	<b>10,1</b>	<b>15,4</b>	<b>23,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Région administrative</b>					
Boké	46,7	10,2	16,1	27,0	100,0
Conakry	25,3	7,4	22,3	44,9	100,0
Faranah	66,3	5,8	11,1	16,8	100,0
Kankan	64,6	8,0	12,1	15,3	100,0
Kindia	44,7	11,7	19,4	24,3	100,0
Labé	63,5	12,5	14,0	10,0	100,0
Mamou	50,1	13,2	13,4	23,3	100,0
N'Zérékoré	52,0	13,4	13,5	21,1	100,0
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	42,6	10,7	19,3	27,5	100,0
Moyenne Guinée	58,1	12,9	13,0	16,0	100,0
Haute Guinée	66,4	7,2	11,4	15,0	100,0
Guinée Forestière	51,8	12,6	13,8	21,9	100,0
Conakry	25,3	7,4	22,3	44,9	100,0
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	32,0	8,3	21,7	38,0	100,0
Rural	62,3	11,1	11,7	14,8	100,0
<b>Zone de résidence</b>					
Capital	25,3	7,4	22,3	44,9	100,0
Autres urbains	36,7	8,9	21,3	33,2	100,0
Rural	62,3	11,1	11,7	14,8	100,0

L'examen du tableau 9.15 indique que les personnes sans niveau d'instruction sont quasiment les principaux acteurs des transferts d'argent suivis de ceux qui ont le niveau supérieur. Dans l'ensemble, plus d'un expéditeur sur deux (51,3%) n'ont aucun niveau d'instruction. Toutefois, près d'un quart des transferts sont effectués par des personnes de niveau supérieur (23,3%).

En confirmant les régions administratives, on observe que près de la moitié des transferts reçus à Conakry viennent des individus de niveau supérieur (44,9%), contre 25,3% des personnes d'aucun niveau d'instruction. C'est dans les régions de Faranah (66,3%), Kankan (64,6%) et Labé (63,5%) que plus les d'expéditeurs sans niveau d'instruction envoient l'argent. Voir tableau 9.15.

Par rapport au milieu de résidence, les expéditeurs d'argent vers le milieu urbain ont plutôt le niveau supérieur contrairement à la zone rurale. En milieu urbain, 38,0% des expéditeurs de fonds ont le niveau supérieur contre 32,0% qui n'ont aucun niveau d'instruction. Alors qu'en milieu rural, 62,3% des expéditeurs d'argent sont sans niveau d'instructions contre 14,8% qui ont le niveau supérieur. Voir tableau 9.15.

Concernant les caractéristiques individuelles, plus le niveau d'instruction des bénéficiaires est élevé, moins ils reçoivent de l'argent des personnes sans instruction. Cette tendance est inversement vérifiée chez les expéditeurs de niveau supérieur. Du tableau 9.16, on constate que 59% des bénéficiaires n'ayant pas de niveau d'instruction ont reçu des transferts d'argent des expéditeurs qui sont également sans niveau d'instruction. Pareillement, 58,2% des bénéficiaires de niveau d'instruction supérieur ont aussi reçu des transferts d'argent des expéditeurs qui ont le niveau d'instruction supérieur.

**Tableau 9.16 : Répartition (%) des transferts reçus par Sexe, niveau d'instruction et situation matrimoniale du bénéficiaire selon le niveau d'instruction de l'expéditeur**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
<b>Sexe</b>					
Masculin	51,3	9,2	15,7	23,9	100
Féminin	51,4	11,1	15	22,5	100
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	59	10,7	13,3	17,1	100
Primaire	44,2	13,2	18	24,6	100
Secondaire	31	8,1	23,6	37,4	100
Supérieur	20,1	4,2	17,6	58,2	100
<b>Statut matrimonial</b>					
Célibataire	34,8	10,6	23,3	31,4	100
Marié monogame	51,5	8,9	14,7	24,9	100
Marié polygame	56	10,9	14,4	18,6	100
Veuf (ve)	50,2	13,3	16,3	20,1	100
Divorcé/Séparé	43,6	11	15,3	30,1	100

Selon l'incidence de pauvreté, les résultats du tableau 9.17 indiquent que 61,8% des pauvres reçoivent des transferts des expéditeurs qui n'ont aucun niveau d'instruction. Cette proportion est de 46,6% chez les bénéficiaires non pauvres. Plus d'un quart des individus non pauvres reçoivent de transfert des personnes de niveau supérieur (27,1%), contre seulement 15,3% des pauvres.

**Tableau 9.17 : Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien-être économique et incidence de pauvreté selon le niveau d'instruction de l'expéditeur**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
<b>Guinée</b>	<b>51,3</b>	<b>10,1</b>	<b>15,4</b>	<b>23,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Quintile de bien être</b>					
1er quintile	65,4	11,3	11,1	12,2	100,0
2ème quintile	61,3	9,7	11,8	17,2	100,0
3ème quintile	53,9	12,7	15,1	18,4	100,0
4ème quintile	50,4	10,1	16,5	23,0	100,0
5ème quintile	38,8	8,1	18,5	34,6	100,0
<b>Incidence de pauvreté</b>					
Non pauvre	46,3	9,7	17,0	27,1	100,0
Pauvre	61,8	10,9	12,0	15,3	100,0

Par ailleurs, le quintile de bien-être révèle que plus les bénéficiaires sont aisés plus ils reçoivent de transferts des expéditeurs ayant le niveau supérieur. En effet, 12,2% des bénéficiaires du 1er quintile contre 34,6% de ceux du 5ème quintile ont reçu de transferts des expéditeurs de niveau supérieur.

### 9.3.4 Catégorie socio professionnelle de l'expéditeur

**Tableau 9.18 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur**

Guinée	Profession libérale	Agriculteur	Salarié	Artisans	Elève-étudiant	Inactif	Autres	Non déclarée	Total
	39,5	9,8	21,8	11,5	1,5	1,1	11,9	3,0	100,0
<b>Région administrative</b>									
Boké	39,2	11,7	23,8	10,9	1,3	2,3	5,8	5,1	100,0
Conakry	32,9	3,5	40,4	5,4	1,7	1,5	12,1	2,6	100,0
Faranah	47,6	8,9	16,7	9,4	0,4	0,9	12,8	3,3	100,0
Kankan	43,8	12,5	15,5	16,8	1,5	0,5	6,2	3,4	100,0
Kindia	48,3	7,5	23,0	11,4	1,9	1,2	4,2	2,5	100,0
Labé	30,6	7,7	11,6	10,4	1,0	0,5	33,9	4,4	100,0
Mamou	35,7	4,1	19,6	12,7	1,2	1,8	22,8	2,1	100,0
N'Zérékoré	36,4	21,6	19,8	13,9	2,5	0,3	4,8	0,9	100,0
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	39,3	3,8	34,2	7,9	1,6	1,6	9,2	2,5	100,0
Rural	39,6	13,3	14,6	13,6	1,4	0,8	13,5	3,2	100,0
Autres urbains	43,8	3,9	29,8	9,7	1,6	1,6	7,1	2,5	100,0

Lorsque qu'on observe la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur, il ressort que dans l'ensemble, les principaux expéditeurs d'argent sont de profession libérale (39,5%) suivis des salariés (21,8%) et des artisans (11,5%). Ce constat est quasiment le même quelle que soit la zone de résidence du bénéficiaire. Cependant, ces pourcentages diffèrent selon la région, le milieu de résidence considérée (tableau 9.18).

**Tableau 9.19 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur**

Guinée	Profession libérale	Agriculteur	Salarié	Artisans	Elève-étudiant	Inactif	Autres	Non déclarée	Total
	39,5	9,8	21,8	11,5	1,5	1,1	11,9	3,0	100,0
<b>Sexe</b>									
Masculin	40,0	9,6	21,6	12,4	1,9	1,2	10,5	2,7	100,0
Féminin	38,9	10,1	21,9	10,5	1,0	0,9	13,5	3,3	100,0
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun	40,8	11,0	16,7	13,0	1,2	0,9	13,2	3,1	100,0
Primaire	36,8	11,8	24,4	11,9	1,4	1,7	9,0	3,1	100,0
Secondaire	39,2	6,1	32,6	7,4	2,7	1,0	8,3	2,7	100,0
Supérieur	29,2	3,0	49,3	3,4	1,9	2,3	9,2	1,6	100,0

S'agissant des caractéristiques individuelles des bénéficiaires, il ressort également que les personnes exerçant dans les professions libérales suivies des salariés et des artisans sont les principaux expéditeurs d'argent. Néanmoins, lorsqu'on regarde le niveau d'instruction dans le tableau 9.16, il ressort que les bénéficiaires reçoivent des transferts des salariés en fonction de leur niveau d'instruction. En effet, 16,7% des bénéficiaires sans niveau d'instruction et 49,3% des

bénéficiaires ayant le niveau supérieur ont reçu des transferts à travers des expéditeurs salariés. Voir tableau 9.19.

**Tableau 9.20: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles de l'expéditeur selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur**

	Profession libérale	Agriculteur	Salarié	Artisans	Elève-étudiant	Inactif	Autres	Non déclarée	Total
<b>Guinée</b>	<b>39,5</b>	<b>9,8</b>	<b>21,8</b>	<b>11,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>11,9</b>	<b>3,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe</b>									
Masculin	37,7	9,6	22,8	13,8	1,4	0,7	11,2	2,8	100,0
Féminin	45,9	10,9	17,8	3,0	1,9	2,4	14,5	3,7	100,0
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun	48,1	16,5	2,8	14,3	0,0	1,1	14,9	2,3	100,0
Primaire	45,3	7,7	4,3	21,6	0,4	1,1	16,9	2,8	100,0
Secondaire	43,8	4,0	20,6	10,9	5,6	1,2	11,0	2,9	100,0
Supérieur	14,9	0,2	72,8	1,3	2,6	1,0	4,6	2,7	100,0

La répartition des transferts reçus par caractéristiques individuelles et selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur montre que la proportion des femmes qui transfèrent de l'argent évoluant dans des professions libérales est plus élevée que celle des hommes.

Inversement, la proportion d'hommes expéditeurs salariés est plus élevée que celle des femmes. Le tableau 9.17 montre que 45,9% des femmes qui expédient de l'argent exercent dans des professions libérales et 17,8% d'entre elles sont des salariées ; alors que 37,7% des hommes expéditeurs d'argent exercent dans des professions libérales et 22,8% sont des salariés. Voir tableau 9.20.

**Tableau 9.21 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur**

	Profession libérale	Agriculteur	Salarié	Artisans	Elève-étudiant	Inactif	Autres	Non déclarée	Total
<b>Guinée</b>	<b>39,5</b>	<b>9,8</b>	<b>21,8</b>	<b>11,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>11,9</b>	<b>3,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Quintile de bien être</b>									
1er quintile	40,7	12,8	12,5	14,1	1,3	1,2	14,2	3,3	100,0
2ème quintile	41,4	12,0	16,8	12,3	0,8	0,5	12,6	3,7	100,0
3ème quintile	40,6	10,5	18,3	15,2	1,6	1,0	10,6	2,1	100,0
4ème quintile	39,2	9,5	22,3	10,3	1,7	1,5	12,3	3,3	100,0
5ème quintile	37,4	7,2	30,3	8,6	1,7	1,1	11,2	2,6	100,0
<b>Incidence de pauvreté</b>									
Non pauvre	39,0	8,5	24,8	10,6	1,7	1,2	11,4	2,8	100,0
Pauvre	40,5	12,7	15,3	13,3	1,1	0,7	13,1	3,3	100,0

Quant à la répartition des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire selon la catégorie socioprofessionnelle de l'expéditeur, le tableau 9.21 dévoile que les pauvres reçoivent plus de transferts d'argent des personnes évaluant dans de professions libérales que des non pauvres.

#### 9.4. Motif de transfert d'argent aux bénéficiaires

L'analyse du graphique 9.22 met en évidence que le principal motif de transferts d'argent en Guinée est le soutien familial (71,6%). En plus, il y a aussi des transferts pour des motifs de santé/éducation (13,1%) et pour des fêtes/cérémonies (8,4%).

**Tableau 9.22: Répartition des transferts reçus par milieu de résidence, milieu de résidences et région naturelle selon le principal motif du transfert**

	Santé/ Éducation	Soutien familiale	Fête/ cérémonie	Autres	Total
<b>Guinée</b>	<b>13,1</b>	<b>71,6</b>	<b>8,4</b>	<b>7,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Région administrative</b>					
Boké	15,6	70,3	6,4	7,7	100,0
Conakry	15,1	71,3	6,4	7,2	100,0
Faranah	12,8	68,9	12,0	6,4	100,0
Kankan	11,0	69,3	10,0	9,7	100,0
Kindia	14,4	73,9	5,3	6,4	100,0
Labé	9,1	80,0	6,7	4,3	100,0
Mamou	6,1	84,0	6,6	3,3	100,0
<b>N'Nzérékoré</b>	<b>19,1</b>	<b>59,3</b>	<b>12,7</b>	<b>8,9</b>	<b>100,0</b>
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	14,9	72,3	5,1	7,6	100,0
Moyenne Guinée	8,4	81,0	7,1	3,5	100,0
Haute Guinée	11,0	70,2	10,9	7,9	100,0
Guinée Forestière	19,3	58,7	12,3	9,7	100,0
Conakry	15,1	71,3	6,4	7,2	100,0
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	15,2	69,8	8,7	6,3	100,0
Rural	11,9	72,5	8,2	7,4	100,0
Autres urbains	15,2	68,8	10,4	5,6	100,0

Qu'il s'agisse des régions ou du milieu de résidence, le soutien familial demeure le principal motif de transferts d'argent. Toutefois, les proportions de transferts pour motif de soutien familial diffèrent selon les régions et le milieu de résidence. Les régions de Mamou (84,0%) et Labé (80,0%) détiennent les proportions les plus élevées de transferts pour motif de soutien familial alors les régions de N'Nzérékoré (59,3%) et Faranah (68,9%) ont les plus faibles proportions les plus faibles. Les transferts d'argent pour motif de santé/éducation sont légèrement dominants dans la région de Nzérékoré (19,1%) et atteint son plus bas niveau à Mamou (6,1%). Plus d'un dixième des transferts reçus à Nzérékoré, Faranah et Kankan ont pour motif le soutien pour les fêtes/cérémonies, respectivement 12,7%, 12% et 10%.

Par ailleurs, huit transferts sur dix envoyé en Moyenne Guinée ont pour motif le soutien familial (81%). Cette proportion est de 58,7% en Guinée Forestière. Par contre, moins d'un dixième des transferts d'argent vers la Moyenne Guinée sont destinés pour la santé ou l'éducation (8,4%), cette proportion est plus que doublée pour la Guinée Forestière (19,3%) et est égale à 14,9% en Basse Guinée. Voir tableau 9.22

De l'observation du tableau 9.23, on constate que quelle que soit la caractéristique de condition vie considérée, le soutien familial reste le principal motif de transfert d'argent suivi du motif de santé/éducation. Mais, selon l'incidence de la pauvreté, les individus pauvres (73,4%) bénéficient plus de transferts d'argent pour des motifs de soutien familial que les individus non pauvres (70,7%). En outre, trois quart des individus du 1er quintile reçoivent de l'argent pour le motif de soutien familial (74,5%), cette proportion est de 67,8% chez les individus du 5ème quintile. Le

soutien pour la santé/éducation est plus prononcé chez les individus aisés que les non aisés. Voir tableau 9.23.

**Tableau 9.23 : Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie de ménage ayant reçu le tranfert selon le motif de transfert**

	Santé/ Éducation	Soutien familiale	Fête/ cérémonie	Autres	Total
<b>Guinée</b>	<b>13,1</b>	<b>71,6</b>	<b>8,4</b>	<b>7,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Quintile de bien-être économique</b>					
1er quintile	12,1	74,5	7,9	5,5	100,0
2ème quintile	12,5	72,3	8,5	6,8	100,0
3ème quintile	12,4	72,5	7,1	8,0	100,0
4ème quintile	13,3	73,7	7,9	5,2	100,0
5ème quintile	14,1	67,8	9,7	8,5	100,0
<b>Incidence de pauvreté</b>					
Non pauvre	13,5	70,7	8,5	7,4	100,0
Pauvre	12,3	73,4	8,1	6,3	100,0

## 9.5 Canal de transfert

**Tableau 9.24 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative selon le principal canal de transfert**

	Société de transfert	Mobile Banking	Tierce Personne	Cash	Voyageur	Autre canal	Total
<b>Guinée</b>	<b>24,4</b>	<b>32,2</b>	<b>14,5</b>	<b>13,8</b>	<b>13,3</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Région administrative</b>							
Boké	16,2	45,3	11,4	10,2	15,5	1,4	100,0
Conakry	26,9	41,2	12,5	14,1	1,1	4,3	100,0
Faranah	25,7	26,9	21,7	12,7	12,3	0,8	100,0
Kankan	28,3	19,6	9,5	21,7	17,8	3,1	100,0
Kindia	19,9	49,1	11,5	11,9	7,0	0,6	100,0
Labé	32,9	17,6	17,9	5,0	25,5	1,1	100,0
Mamou	34,2	28,6	21,1	3,4	11,6	1,2	100,0
N'Zérékoré	11,0	31,5	14,6	23,8	18,2	0,9	100,0

L'EHCVM révèle l'essor de transfert d'argent par Mobile Banking par rapport aux autres modes de transferts classiques (sociétés de transferts, cash, voyageur, ...) comme le montre le tableau 9.25. Près d'un tiers des transferts d'argent reçu ont été effectués par ce canal (32,2%). Les autres canaux de transferts d'argent les plus préférés par les expéditeurs sont : les sociétés de transfert (24,4%, à travers des tierces personnes (14,5%), des voyageurs (13,3%) ou en Cash (13,8%)

Cependant, le transfert d'argent par Mobile Banking est beaucoup plus important dans les régions de Boké (45,3) et Conakry (41,2%) ; alors qu'il est relativement très faible dans les régions de Labé (17,6%) et Kankan (19,6%). Contrairement aux autres, régions, dans les régions de Kankan, Labé et Mamou, les sociétés de transferts constituent le principal canal de transfert d'argent. Plus d'un cinquième des transferts reçu dans les régions de Kankan et Nzérékoré a été reçu en cash (respectivement 21,7% et 23,6%). Voir tableau 9.24.

En outre, ce mode de transfert d'argent est plus utilisé en milieu urbain (41,7%) qu'en milieu rural (26,7%). Près d'un cinquième des transferts d'argent reçu en milieu rural sont passé par les voyageurs (18,8%) contre 3,7% en milieu urbain. Voir tableau 9.25.

**Tableau 9.25 : Répartition (%) des transferts reçus par milieu de résidence selon le principal canal de transfert**

	Société de transfert	Mobile Banking	Tierce Personne	Cash	Voyageur	Autre canal	Total
<b>Guinée</b>	<b>24,4</b>	<b>32,2</b>	<b>14,5</b>	<b>13,8</b>	<b>13,3</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	26,7	41,7	10,3	14,4	3,7	3,3	100,0
Rural	23,1	26,7	16,9	13,5	18,8	1,0	100,0
Autres urbains	26,5	42,1	8,8	14,5	5,6	2,5	100,0

Par ailleurs, le tableau 9.26 de la répartition des transferts reçus par les caractéristiques de conditions de vie des individus, démontre que ce sont les riches qui reçoivent plus des transferts à travers les canaux modernes et sûrs (sociétés de transfert, mobile Banking) alors les pauvres continuent plutôt de recevoir de l'argent par les canaux traditionnels (tierce Personne, Voyageur, Cash).

**Tableau 9.26: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie de ménage selon le principal canal de transfert**

	Société de transfert	Mobile Banking	Tierce Personne	Cash	Voyageur	Autre canal	Total
<b>Guinée</b>	<b>24,4</b>	<b>32,2</b>	<b>14,5</b>	<b>13,8</b>	<b>13,3</b>	<b>1,8</b>	<b>100</b>
<b>Quintile de bien-être économique</b>							
1er quintile	17,4	25,3	24,4	10,8	20,8	1,3	100
2ème quintile	24,1	31,8	16,1	11,7	15,7	0,7	100
3ème quintile	21,9	31,7	15,6	13,8	15,1	2,1	100
4ème quintile	25,1	31,7	14,7	14,4	13,1	1,0	100
5ème quintile	28,5	36,0	8,6	15,9	7,8	3,3	100
<b>Incidence de pauvreté</b>							
Non pauvre	26,0	33,6	12,1	14,8	11,2	2,3	100
Pauvre	21,0	29,2	19,5	11,8	17,6	0,9	100

L'incidence de pauvreté montre que 29,2% des individus pauvres contre 33,6% des non pauvres ont reçu de l'argent par Mobile Banking alors que d'une part, 17,6% des individus pauvres contre 11,2% des non pauvres ont reçu de l'argent à travers des voyageurs et d'autre part, 19,5% des pauvres contre 12,1% des non pauvres ont reçu de l'argent par des tierces personnes. Voir tableau 9.26.

**Tableau 9.27: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles de l'expéditeur selon le principal canal de transfert**

	Société de transfert	Mobile Banking	Tierce Personne	Cash	Voyageur	Autre canal	Total
<b>Guinée</b>	<b>24,4</b>	<b>32,2</b>	<b>14,5</b>	<b>13,8</b>	<b>13,3</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe de l'expéditeur</b>							
Masculin	25,2	32,0	14,2	13,6	13,3	1,8	100,0
Féminin	21,5	32,8	15,7	14,8	13,2	2,0	100,0
<b>Niveau d'instruction de l'expéditeur</b>							
Aucun	22,8	25,2	18,0	16,8	15,9	1,3	100,0
Primaire	23,9	28,6	15,7	11,6	19,1	1,1	100,0
Secondaire	24,1	41,6	10,3	11,7	10,2	2,1	100,0
Supérieur	28,7	43,2	8,7	9,1	7,2	3,1	100,0
<b>Groupe d'âge de l'expéditeur</b>							
moins de 25 ans	19,4	34,6	16,4	15,5	11,5	2,6	100,0
25-34 ans	26,8	32,6	13,9	12,0	12,7	2,1	100,0
35-44 ans	26,4	31,1	12,0	13,6	15,3	1,6	100,0
45-64 ans	22,4	31,4	17,0	15,4	11,8	2,1	100,0
65 ans ou plus	16,5	34,8	19,0	16,2	12,5	1,0	100,0

La répartition des transferts reçus par caractéristiques individuelles de l'expéditeur indique que quels que soient le sexe ou l'âge de l'expéditeur, les principaux canaux de transferts d'argent demeurent le mobile Banking et les sociétés de transfert. En plus, l'utilisation de mobile Banking semble ne pas être influencée par l'âge ; les expéditeurs les moins âgés (moins de 25 ans : 34,6%) et les plus âgés (65 ans ou plus (34,8%) utilisent le mobile Banking pour envoyer de l'argent. De même, selon le tableau 9.22, le mobile Banking est légèrement plus utilisé dans le transfert d'argent par les femmes (32,8%) que par les hommes (32,0%). Voir tableau 9.27.

## 9.6 Résidence de l'expéditeur

**Tableau 9.28 : Répartition (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence de l'expéditeur selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Même ville /Localité	Même région	Ailleurs en Guinée	Afrique	Europe	Autres continent	Total	Interne	International
<b>Guinée</b>	<b>20,8</b>	<b>31,1</b>	<b>22,8</b>	<b>18,4</b>	<b>4,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>	<b>74,7</b>	<b>25,3</b>
<b>Région administrative</b>								0,0	0,0
Boké	15,8	26,5	30,1	19,8	6,7	1,2	100,0	72,4	27,6
Conakry	41,3	16,1	14,6	11,3	11,4	5,3	100,0	71,9	28,1
Faranah	11,7	39,8	34,2	11,6	1,8	0,9	100,0	85,7	14,3
Kankan	28,1	41,6	11,8	14,8	2,7	0,9	100,0	81,6	18,4
Kindia	16,6	35,8	24,6	14,9	5,7	2,3	100,0	77,0	23,0
Labé	6,7	21,5	18,3	47,9	4,2	1,4	100,0	46,5	53,5
Mamou	5,8	23,9	38,3	24,3	5,0	2,6	100,0	68,0	32,0
N'Zérékoré	25,6	39,6	21,3	11,8	0,9	0,9	100,0	86,5	13,6
<b>Milieu de résidence</b>								0,0	0,0
Urbain	28,1	25,4	21,0	12,6	9,1	3,8	100,0	74,5	25,5
Rural	16,6	34,4	23,8	21,8	2,4	1,0	100,0	74,9	25,2
Autres urbains	18,6	32,1	25,6	13,5	7,4	2,8	100,0	76,3	23,7

Au regard de la résidence de l'expéditeur, il ressort que l'essentiel des transferts d'argent en Guinée sont d'origine interne (74,7%). Toutefois, les transferts d'origine internationale (25,3%) ne sont pas négligeables en Guinée. Voir tableau 9.28.

Par ailleurs, les transferts d'argent se font généralement par des expéditeurs résidents dans les mêmes régions (31,1%), les mêmes villes/localités (20,8%) que les bénéficiaires et ailleurs en Guinée (22,8%) ; alors que 18,4% des expéditeurs résident en Afrique et seulement 4,9% et 2% d'entre eux résident respectivement en Europe et sur les autres continents.

Considérant les régions administratives, on constate que plus de huit transferts sur dix reçus dans les régions de Nzérékoré (86,5%), Faranah (85,7%) et Kankan (81,6%) sont d'origines internes. Cette proportion est de 46,5% à Labé. Deux cinquième des transferts reçus par des résidents de Conakry sont d'origines la même localité/ville (41,3%), contre 6,7% à Labé et 5,8% à Mamou. Voir tableau 9.28.

En plus, les bénéficiaires des transferts dans les zones urbaines (25,5%) et rurales (25,2%) perçoivent de l'argent de l'extérieur de la Guinée presque dans les mêmes proportions (tableau 9.28).

**Tableau 9.29 : Répartition (%) des transferts reçus par quintile de bien-être économique et incidence de pauvreté de l'expéditeur selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Même ville /Localité	Même région	Ailleurs en Guinée	Afrique	Europe	Autres continent	Total		Interne	Internationa
<b>Guinée</b>	<b>20,8</b>	<b>31,1</b>	<b>22,8</b>	<b>18,4</b>	<b>4,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>		<b>74,7</b>	<b>25,3</b>
<b>Quintile de bien-être économique</b>										
1er quintile	15,7	36,2	22,0	23,1	1,3	1,8	100,0		73,8	26,2
2ème quintile	15,6	32,4	26,7	20,8	4,0	0,5	100,0		74,7	25,3
3ème quintile	18,7	33,1	25,2	19,2	3,2	0,6	100,0		77,0	23,0
4ème quintile	21,4	32,4	22,9	17,0	4,5	2,0	100,0		76,6	23,4
5ème quintile	26,7	26,2	19,4	15,7	8,1	3,9	100,0		72,3	27,7
<b>Incidence de pauvreté</b>										
Non pauvre	23,1	29,8	21,9	17,0	5,8	2,5	100,0		74,7	25,3
Pauvre	16,0	34,0	24,7	21,5	2,8	1,0	100,0		74,7	25,3

Du point de vue caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire, le tableau 9.29 dévoile que le pourcentage de pauvres et de non pauvres ayant reçu des transferts des expéditeurs résidant à l'extérieur ou à l'intérieur de la Guinée est le même selon l'incidence de pauvreté. Cependant, le quintile de bien-être économique laisse apparaître certaines disparités entre eux.

**Tableau 9.30: Répartition (%) des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Même ville/Localité	Même région	Ailleurs en Guinée	Afrique	Europe	Autres continent	Total		Interne	Internationa
<b>Guinée</b>	<b>20,8</b>	<b>31,1</b>	<b>22,8</b>	<b>18,4</b>	<b>4,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>		<b>74,7</b>	<b>25,3</b>
<b>Sexe</b>										
Masculin	20,7	32,2	22,8	17,2	4,7	2,4	100,0		75,7	24,3
Féminin	20,9	29,9	22,8	19,8	5,0	1,6	100,0		73,6	26,4
<b>Niveau d'instruction</b>										
Aucun	18,7	32,3	22,9	21,0	3,7	1,4	100,0		73,9	26,2
Primaire	26,8	32,6	23,2	12,3	3,9	1,2	100,0		82,6	17,4
Secondaire	27,2	27,1	23,0	10,7	7,9	4,0	100,0		77,4	22,6
Supérieur	22,4	25,3	21,5	13,7	12,2	5,0	100,0		69,2	30,8
<b>Statut matrimonial</b>										
Célibataire	30,8	26,0	19,9	13,6	6,8	2,9	100,0		76,7	23,3
Marié monogame	22,4	30,4	23,0	17,6	4,7	2,0	100,0		75,8	24,2
Marié polygame	16,9	35,0	21,9	20,0	4,5	1,8	100,0		73,7	26,3
Divorcé/Séparé	17,0	29,7	24,8	21,1	5,3	2,1	100,0		71,5	28,5

Le tableau 9.26 de la répartition des transferts reçus par caractéristiques individuelles du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur révèle que la proportion de femmes (26,4%) qui bénéficient des transferts internationaux est plus élevée celle des hommes (24,3%).

En outre, le statut matrimonial expliquerait la fréquence de réception des transferts internationaux. En effet, la proportion de transfert international reçu est de 23,3% chez les célibataires et 24,2% chez les mariés monogames ; alors qu'elle est de 26,3% chez les mariés polygames et 28,5% chez les personnes divorcées ou séparées. Voir tableau 9.30.

**Tableau 9.31: Répartition (%) des transferts reçus par le motif de transfert l'argent, le canal de transfert d'argent selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Même ville/ Localité	Même région	Ailleurs Guinée	Afrique	Europe	Autres continent	Total	Interne	Internationa _
<b>Guinée</b>	<b>20,8</b>	<b>31,1</b>	<b>22,8</b>	<b>18,4</b>	<b>4,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>	<b>74,7</b>	<b>25,3</b>
<b>Motif de transfert d'argent</b>								0,0	0,0
Santé/Education	24,0	31,6	22,1	17,1	4,0	1,2	100,0	77,6	22,4
Soutien courant	19,3	30,5	23,1	19,8	5,3	2,1	100,0	72,8	27,2
Fête/Cérémonie	29,4	33,6	19,4	11,7	3,3	2,7	100,0	82,3	17,7
Autres	19,6	34,1	25,6	15,0	3,9	1,8	100,0	79,3	20,7
<b>Canal de transfert d'argent</b>								0,0	0,0
Société de transfert	3,5	17,6	15,6	41,0	15,7	6,5	100,0	36,8	63,2
Mobile Banking	15,4	37,3	42,6	4,1	0,4	0,2	100,0	95,4	4,7
Tierce Personne	29,2	39,9	15,2	13,9	1,2	0,7	100,0	84,2	15,8
Cash	69,9	23,7	3,3	2,0	0,6	0,5	100,0	96,9	3,1
Voyageur	6,5	42,2	18,4	31,6	1,1	0,2	100,0	67,2	32,8
Autre canal	9,4	9,9	10,3	34,5	26,8	9,1	100,0	29,6	70,4

L'analyse du tableau 9.28 montre que 27,2% de transferts pour le soutien ont été fait à l'externe du pays ; cette proportion est de 22,4% pour la santé/éducation. Voir tableau 9.31.

Quant aux canaux de transferts d'argent, on constate que 63,2% et 32,8% des transferts réalisés via respectivement des sociétés de transferts et des voyageurs viennent de l'extérieur ; alors que l'essentiel des transferts effectués via mobile Banking (95,4%) et en cash (96,9%) se sont passés au niveau national. Voir tableau 9.31.

### 9.7. Montant moyen annuel reçu

Au regard du tableau 9.25, on constate qu'au cours des 12 derniers mois, les bénéficiaires des transferts ont reçu en moyenne une somme 1 934 649 GNF. Il existe cependant des disparités entre les régions administratives. De fait, en moyenne, ce sont les bénéficiaires de Conakry (3 152 996) et de Mamou (2 750 318) qui ont reçu beaucoup d'argents alors que les bénéficiaires des régions de Kankan (1 380 305) et Faranah (1 415 452) ont reçu moins d'argents. Voir tableau 9.32.

De même, en moyenne, les bénéficiaires vivant en milieu urbain (3 059 283) ont perçu plus d'argents que ceux qui vivent en milieu rural (1 380 305).

Par ailleurs, l'examen du montant moyen (GNF) reçus par caractéristiques géographiques du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur révèle qu'en moyenne, les bénéficiaires des transferts en Guinée perçoivent beaucoup plus d'argent des expéditeurs vivant en Europe (5 636 424), en Afrique (3 350 003) et sur les autres continents (7 367 334) que de ceux vivent dans le pays. Alors qu'en moyenne, les bénéficiaires n'ont reçu que 859 558 GNF et 1 162 858 GNF de ceux qui vivent dans les mêmes villes/localités et mêmes régions et 1 559 322 GNF de ceux vivent ailleurs en Guinée. Voir tableau 9.32.

En milieu urbain, les bénéficiaires de transferts reçoivent en moyenne 3 059 283 GNF au cours de l'année contre 1 289 446 GNF pour les bénéficiaires du milieu rural. Le montant moyen venant de l'Afrique est près quatre fois plus élevée chez les bénéficiaires du milieu urbain (7 445 202 GNF) que leurs homologues du milieu rural (1 990 566 GNF). Voir tableau 9.32.

**Tableau 9.32 : Montant moyen (GNF) reçus par région administrative, milieu de résidence et quintile de bien être «économique du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Même ville/localité	Même région	Ailleurs en Guinée	Afrique	Europe	Autres continents	Total
<b>Guinée</b>	<b>859 558</b>	<b>1 162 858</b>	<b>1 559 322</b>	<b>3 350 003</b>	<b>5 636 424</b>	<b>7 367 334</b>	<b>1 934 649</b>
<b>Région administrative</b>							
Boké	945 279	1 290 295	1 498 121	2 080 754	4 755 866	8 686 456	1 771 610
Conakry	1 004 603	2 620 089	2 142 933	7 567 276	6 522 077	7 592 351	3 152 996
Faranah	723 799	918 236	1 563 765	1 769 889	4 313 423	16 595 593	1 415 452
Kankan	920 180	1 100 184	1 732 744	1 907 591	5 159 751	4 040 060	1 380 305
Kindia	1 222 521	1 147 545	1 654 807	2 312 345	6 622 033	9 827 680	1 974 254
Labé	759 233	1 076 541	1 016 306	1 700 540	3 875 855	3 351 711	1 493 416
Mamou	751 041	1 354 188	1 754 166	5 074 028	5 803 381	7 070 230	2 750 318
N'Zérékoré	335 464	673 597	1 012 160	7 552 754	1 345 916	751 587	1 477 324
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	1 027 955	1 786 757	2 060 537	7 445 202	6 545 011	9 194 285	3 059 283
Rural	696 354	898 102	1 305 847	1 990 566	3 696 519	3 165 633	1 289 446
<b>Quintile de bien-être</b>							
1er quintile	990 784	984 907	1 086 108	1 342 480	3 958 526	1 291 171	1 135 848
2ème quintile	731 174	925 748	1 388 859	3 608 216	3 441 978	2 645 473	1 686 035
3ème quintile	1 103 740	1 080 187	1 225 710	2 377 576	4 489 997	14 444 094	1 554 445
4ème quintile	788 206	1 069 416	1 441 374	3 389 839	4 493 903	4 624 239	1 710 953
5ème quintile	803 605	1 583 355	2 291 628	5 126 978	7 108 952	9 301 461	2 816 716

Quant aux caractéristiques individuelles du bénéficiaire, on remarque que les femmes (1 928 927 GNF) et les hommes (1 939 682 GNF) reçoivent pratiquement les mêmes montants en moyenne au cours de l'année. Voir tableau 9.33.

Alors qu'en regardant le statut matrimonial du destinataire, il ressort que les bénéficiaires célibataires (3 431 936 GNF) perçoivent en moyenne plus d'argent que ceux qui sont mariés monogames (1 891 172 GNF) ou mariés polygames (1 652 344 GNF) ainsi que ceux qui sont divorcés/séparés (1 961 980 GNF). Voir tableau 9.33.

Toutefois, il existe des différences entre les montants moyens reçus en fonction des caractéristiques individuelles du destinataire et selon la zone de résidence de l'expéditeur comme le mentionne le tableau 9.33.

**Tableau 9.33 : Montant moyen (GNF) reçus par sexe et situation matrimoniale du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Même ville/localité	Même région	Ailleurs en Guinée	Afrique	Europe	Autres continents	Total
<b>Guinée</b>	<b>859 558</b>	<b>1 162 858</b>	<b>1 559 322</b>	<b>3 350 003</b>	<b>5 636 424</b>	<b>7 367 334</b>	<b>1 934 649</b>
<b>Sexe du destinataire</b>							
Masculin	857 603	1 266 694	1 453 130	3 398 457	5 657 314	7 180 215	1 939 682
Féminin	861 757	1 035 456	1 679 782	3 302 176	5 614 150	7 694 418	1 928 927
<b>Statut matrimonial du destinataire</b>							
Célibataire	836 114	969 424	2 023 466	13 383 578	5 553 358	11 183 496	3 431 936
Marié monogame	788 320	1 112 334	1 401 955	3 525 320	6 015 287	7 775 572	1 891 172
Marié polygame	929 375	1 235 953	1 497 605	2 221 957	4 389 514	5 316 538	1 652 344
Divorcé/Séparé	1 117 754	1 285 443	2 052 300	1 971 970	6 145 429	6 574 699	1 961 980

## 9.8 Montant total reçu

L'EHCVM ressort que le montant global issu des transferts d'argents reçu s'élève à 5 298,5 milliards GNF en 2019. Un quart du montant transféré a été reçu à Conakry (24,7%). Les régions de Mamou, Kindia et Kankan ont enregistré respectivement 15%, 12,8% et 12,4% du montant total reçu. Voir tableau 9.34.

La part du montant total reçu à l'international est de 53,7% soit 2 843,8 milliards GNF. Dans ce transfert international reçu, 29,3% ont été reçu à Conakry et 17,4% à Mamou contre seulement 7,7% à Faranah. Quant au transfert interne reçu, Conakry et Kankan ont enregistré la part la plus importante (respectivement 19,4% et 17,9%). Voir tableau 9.34.

**Tableau 9.34 : Montant total (en milliards de GNF), part (%) et proportion (%) des transferts reçus par région administrative, milieu de résidence du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Montant total transfert reçu (Milliards GNF)			Part transfert reçu (%)		Proportion de transfert reçu (%)		
	Interne	International	Total	Interne	International	Interne	International	Total
Guinée	2454,7	2843,8	5 298,5	46,3	53,7	100,0	100,0	100,0
<b>Région administrative</b>								
Boké	252,1	221,8	473,9	53,2	46,8	10,3	7,8	8,9
Conakry	476,4	832,5	1 308,9	36,4	63,6	19,4	29,3	24,7
Faranah	298	130,4	428,4	69,6	30,4	12,1	4,6	8,1
Kankan	439,4	218,8	658,2	66,8	33,2	17,9	7,7	12,4
Kindia	350,1	326,6	676,7	51,7	48,3	14,3	11,5	12,8
Labé	131,7	288,3	420,0	31,4	68,6	5,4	10,1	7,9
Mamou	300,8	494,9	795,7	37,8	62,2	12,3	17,4	15,0
N'Zérékoré	206,2	330,4	536,6	38,4	61,6	8,4	11,6	10,1
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	1 174,1	1 880,3	3 054,4	38,4	61,6	47,8	66,1	57,6
Rural	1 280,6	963,4	2 244,0	57,1	42,9	52,2	33,9	42,4
Autre urbain	697,7	1 047,8	1 745,5	40,0	60,0	28,4	36,8	32,9

Selon le milieu de résidence, plus de la moitié de transfert d'argent a été reçu en milieu urbain (57,6%) contre 42,4% en milieu rural. Par ailleurs, pour le transfert international, deux tiers ont été reçu en milieu urbain (66,1%) et un tiers en milieu rural (33,9%). Quant au transfert interne, la majeure partie est orientée vers le milieu rural (52,2%). Voir tableau 9.34.

En considérant le quintile de bien-être économique, la proportion du montant total reçu augmente avec le niveau de quintile, elle est de 43,4% pour les individus du 5ème quintile contre seulement 7,4% pour ceux du 1er quintile. La part du transfert international dans le montant total reçu par les individus du 5ème quintile représente 61,9% ; pour ceux du 1er quintile, cette part est de 34%. Voir tableau 9.35.

En tenant compte de l'incidence de pauvreté, trois quart du montant total de transfert sont reçu par les individus non pauvre (76%).

**Tableau 9.35 : Montant total (en milliards de GNF), part (%) et la proportion (%) des transferts reçus par caractéristiques de conditions de vie du bénéficiaire selon la zone de résidence de l'expéditeur**

	Montant total transfert reçu (Milliards GNF)			Part transfert reçu (%)		Proportion de transfert reçu (%)		
	linterne	International	Total	lintern e	Internation al	lintern e	Internation al	Tota l
<b>Quintile de bien-être économique</b>								
1er quintile	258,5	133,1	391,6	66,0	34,0	10,5	4,7	7,4
2ème quintile	361,6	415,2	776,8	46,5	53,5	14,7	14,6	14,7
3ème quintile	449,8	351,5	801,3	56,1	43,9	18,3	12,4	15,1
4ème quintile	507,2	521	1 028,2	49,3	50,7	20,7	18,3	19,4
5ème quintile	877,5	1422,9	2 300,4	38,1	61,9	35,7	50,0	43,4
<b>Incidence de pauvreté</b>								
Non pauvre	1779,8	2249,7	4 029,5	44,2	55,8	72,5	79,1	76,0
Pauvre	674,8	594,1	1 268,9	53,2	46,8	27,5	20,9	23,9
<b>Sexe du destinataire</b>								
Masculin	1335,8	1490,5	2 826,3	47,3	52,7	54,4	52,4	53,3
Féminin	1118,9	1353,3	2 472,2	45,3	54,7	45,6	47,6	46,7
<b>Niveau d'instruction du destinataire</b>								
Aucun	1664,6	1772,5	3 437,1	48,4	51,6	67,8	62,3	64,9
Primaire	181,3	163,5	344,8	52,6	47,4	7,4	5,7	6,5
Secondaire	349,2	511,9	861,1	40,6	59,4	14,2	18,0	16,3
Supérieur	259,7	395,8	655,5	39,6	60,4	10,6	13,9	12,4
<b>Statut matrimonial du destinataire</b>								
Célibataire	146,4	404,2	550,6	26,6	73,4	6,0	14,2	10,4
Marié monogame	1272,8	1602,5	2 875,3	44,3	55,7	51,9	56,4	54,3
Marié polygame	601,1	482,5	1 083,6	55,5	44,5	24,5	17,0	20,5
Divorcé/Séparé	434,4	354,6	789,0	55,1	44,9	17,7	12,5	14,9

En considérant les caractéristiques individuelles, on constate que les hommes reçoivent plus d'argent (53,3% du montant total) que les femmes (46,7%). Par ailleurs, près de deux tiers des transferts d'argent ont été reçus par les individus sans niveau d'instruction (64,9%) contre 12,4% pour ceux de niveau supérieur. La majeure partie des transferts sont reçus par les mariés (54,3% pour les mariés monogames et 20,5% pour les mariés polygames). Voir tableau 9.35.

## CHAPITRE 10: EMPLOI

Ce chapitre traite les informations permettant d'évaluer l'emploi en Guinée qui constitue un des leviers importants du développement. Plus spécifiquement, il vise, entre autres, à connaître la répartition de la population en âge de travailler par rapport à l'emploi d'une part et d'autre part à produire les principaux indicateurs du marché du travail et apprécier leur niveau en 2018.

La population de 15 ans ou plus est retenue dans les analyses, Ceci pour couvrir la population qui est effectivement en activité et pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le plan international. Par ailleurs, quelques analyses sont faites par rapport à la population de 5-14 ans et à la population de 5 ans ou plus à la fin du chapitre.

### 10.1 Population en âge de travailler

Cette information permet de mesurer dans la population totale, la part des personnes dont les problèmes d'emploi devraient faire l'objet des politiques d'emploi. La connaissance de la population en âge de travailler permet d'apprécier les défis d'emploi et de formation. Une importante population en âge de travailler, de surcroît jeune, est un potentiel de main d'œuvre et en même temps un souci quant à la qualification et l'insertion de cette main d'œuvre.

Selon les résultats de l'EHCVM de 2018/2019, la population en âge de travailler en Guinée est estimée à 6 396 434 sur une population totale de 12 046 031, soit un ratio de 53,1%. Cette population en âge de travailler est à plus de la moitié constituée non seulement des jeunes de 15-34 ans (55,9%) mais aussi des personnes qui résident en milieu rural (61,3%).

Le ratio population en âge de travailler/population totale est de 49,9% chez les hommes et de 56,0% chez les femmes. Ce ratio est de 58,1% en milieu urbain contre 50,3% en milieu rural. (Tableau 10.1).

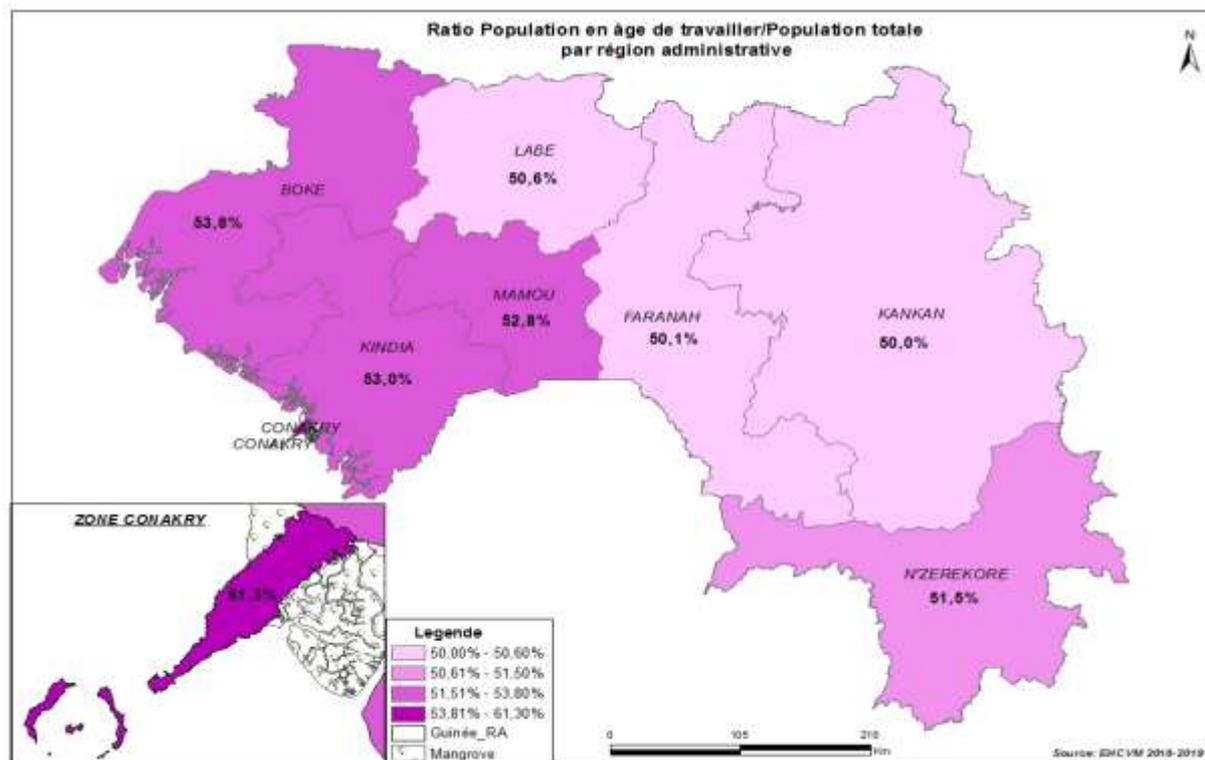
Il se dégage du Tableau 10.1 une certaine disparité régionale de la structure de la population en âge de travailler de 15 ans ou plus. En effet, plus de la moitié des populations des régions de Conakry, Boké, Kindia, Mamou et Nzérékoré sont en âge de travailler. C'est dans ces régions que les ratios population en âge de travailler/population totale sont les plus élevés avec respectivement 61,3% ; 53,8% ; 53,0% ; 52,8% et 51,5%. Les régions de Labé (50,6), Faranah (50,1%) et de Kankan (50%) ont la moitié de leurs populations respectives en âge de travailler.

Par ailleurs, en marge des régions de Labé (42,8%) et de Mamou (42,6%) qui enregistrent les proportions les plus faibles de population des jeunes âgées de 15 à 34 ans parmi les populations en âge de travailler, toutes les autres régions ont une proportion de population de 15 à 34 ans qui se trouve autour du niveau national 55,9% avec un cachet particulier à Kankan (64,6%) et à Conakry (63,7%).

**Tableau 10. 1 : Ratio Population en âge de travailler/Population totale et répartition(%) de la population en âge de travailler par région administrative, milieu de résidence et sexe**

	population totale	population en âge de travailler	Ratio Population en âge de travailler/ Population totale	Répartition(%) de la population en âge de travailler				
				15-24 ans	25-34 ans	35-64 ans	65 ans ou plus	Total
<b>Region</b>								
Boké	1240238	666953	53,8	26,1	28,7	38,7	6,4	100
Conakry	1904342	1167157	61,3	33,5	30,2	32,9	3,4	100
Faranah	1079365	541128	50,1	29,6	25,1	37,9	7,4	100
Kankan	2249997	1124215	50	34,3	30,3	30,9	4,5	100
Kindia	1789055	948849	53	29,2	26,1	37,1	7,6	100
Labé	1138586	575918	50,6	23,7	19,1	45,4	11,9	100
Mamou	837794	442327	52,8	21,9	20,7	44	13,4	100
N'Zérékoré	1806654	929887	51,5	28,6	23,4	42,2	5,8	100
<b>Milieu residence</b>								
Urbain	4261081	2476896	58,1	34,1	28,3	33,2	4,4	100
Rural	7784950	3919538	50,3	26,6	25,1	40,2	8,1	100
Autres urbains	2356739	1309739	55,6	34,6	26,7	33,4	5,3	100
<b>Sexe</b>								
Masculin	5714695	2853222	49,9	26,4	24,1	41,2	8,3	100
Féminin	6331336	3543212	56	32	28,2	34,5	5,4	100
Total	12046031	6396434	53,1	29,5	26,4	37,5	6,7	100

**Carte 10.1 : Ratio Population en âge de travailler dans la Population totale par region administrative**



## 10.2 Taux de participation à la main d'œuvre ou Taux d'activité

Le taux de participation à la main-d'œuvre exprime la proportion de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler. Il aide à connaître la part de la population disponible pour la production des biens et services. Il est nécessaire pour l'élaboration des politiques d'emploi.

Dans l'ensemble, un peu plus de deux tiers (64,8%) de la population en âge de travailler se trouvent dans la main-d'œuvre, 63% en milieu urbain et 65,9% en milieu rural. Le taux de participation à la main-d'œuvre est de 75,8% chez les hommes, soit 20 points d'écart par rapport à celui des femmes (55,9%). En milieu urbain, il est de 70,1% pour les hommes contre 56,5% chez les femmes soit un écart de 13 points. Cette même tendance est observée en milieu rural avec huit hommes sur dix contre un peu plus de cinq femmes sur dix, soit un écart de 24 points.

Quelle que soit la région administrative, les taux de participation à la main-d'œuvre des hommes restent les plus élevés par rapport à ceux des femmes. A l'exception de Kindia et de N'Zérékoré, plus de la moitié des femmes en âge de travailler sont dans la main-d'œuvre pour chacune des autres régions. Les régions de Kankan (72,2%), Labé (69,4%) et Mamou (69,1%) ont les taux les plus élevés. La zone spéciale de Conakry affiche un taux de 63,3%

L'analyse par groupe d'âges indique que le taux de participation à la main-d'œuvre le plus élevé est enregistré chez les moins jeunes (35-64 ans), soit 80,7%. Chez les jeunes, ce taux est de 74,2% pour le groupe d'âge 15-24 ans et seulement 38,5% pour 15-24 ans. Contre toute attente, plus de la moitié des personnes âgées participent à la main-d'œuvre.

Selon le statut de handicap, aucune différence importante ne se dégage entre les personnes handicapées et non handicapées.

**Tableau 10. 2: Taux de participation à la main d'œuvre (%) par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	73,0	51,6	62,0	81,6	50,9	64,5	79,1	51,0	63,8
Conakry	70,3	56,6	63,3				70,3	56,6	63,3
Faranah	60,3	62,6	61,5	83,1	54,3	66,6	77,1	56,2	65,4
Kankan	77,2	58,5	67,6	87,0	61,9	73,5	84,8	61,2	72,2
Kindia	67,2	51,9	58,9	72,7	48,1	58,9	70,5	49,6	58,9
Labé	70,8	56,6	62,4	75,6	67,7	70,5	74,9	66,4	69,4
Mamou	69,2	56,2	61,8	80,1	64,5	70,4	78,3	63,3	69,1
N'Zérékoré	69,0	62,1	65,1	75,2	42,2	57,0	73,7	47,2	59,1
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	29,5	36,5	33,5	39,7	44,3	42,5	34,9	40,9	38,5
25-34 ans	84,9	69,2	76,3	93,3	60,2	72,7	89,5	63,7	74,2
35-64 ans	94,0	73,8	84,8	95,8	63,8	78,6	95,1	66,9	80,7
65 ans ou plus	53,3	27,0	40,7	75,9	36,8	59,0	70,5	34,1	54,3
<b>Statut de handicap</b>									
Non	70,8	56,8	63,5	79,6	55,6	65,6	75,7	56,1	64,7
Oui	64,6	54,5	59,1	80,6	55,3	67,4	76,4	55,1	65,1
Total	70,1	56,5	63,0	79,8	55,6	65,9	75,8	55,9	64,8

### 10.3 Taux de participation à la main d'œuvre selon le niveau d'instruction

Suivant le niveau d'instruction, les personnes ayant le niveau supérieur participent le plus à la main-d'œuvre (73%). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que, parmi cette main-d'œuvre une bonne partie se trouve au chômage. Viennent ensuite celles qui n'ont aucun niveau d'instruction (69,3%) et suivi de celles du niveau primaire (60,6%). Le taux de participation de celles qui ont le niveau secondaire reste le plus faible (47,2%).

Quel que soit le sexe, le taux de participation à la main-d'œuvre le plus élevé est obtenu parmi les personnes sans niveau d'instruction. Le taux est plus élevé chez les hommes (86,1%) que chez les femmes (59,2%).

Selon les différences régionales, les résultats montrent que, parmi les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un emploi sont plus nombreuses dans les régions de Conakry et Mamou. En revanche, c'est plutôt celles qui ont, pour la plupart, un niveau supérieur pour les autres.

**Tableau 10. 3: Taux de participation à la main d'œuvre par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et statut de handicap selon le niveau d'instruction**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Superieur	Total
<b>Région administrative</b>					
Boké	66,1	59,9	53,7	86,5	63,8
Conakry	75,0	67,9	46,2	68,4	63,3
Faranah	68,9	51,9	45,8	80,6	65,4
Kankan	72,9	74,3	63,5	79,7	72,2
Kindia	63,2	54,8	40,0	70,9	58,9
Labé	74,4	58,8	38,3	78,9	69,4
Mamou	74,4	50,2	44,8	71,1	69,1
N'Zérékoré	63,2	49,9	43,9	86,0	59,1
<b>Milieu residence</b>					
Urbain	72,1	66,6	45,5	71,3	63,0
Rural	68,4	55,5	51,0	85,6	65,9
Autres urbains	70,1	65,6	44,8	75,8	62,7
<b>Sexe</b>					
Masculin	86,1	67,2	53,4	79,7	75,8
Féminin	59,2	54,1	38,4	56,1	55,9
<b>Groupe d'âges</b>					
15-24 ans	53,3	38,6	17,7	25,0	38,5
25-34 ans	72,8	77,6	74,8	77,9	74,2
35-64 ans	78,0	89,4	90,1	94,1	80,7
65 ans ou plus	53,8	66,9	57,0	53,0	54,3
<b>Statut de handicap</b>					
Non	70,6	59,3	45,3	73,6	64,7
Oui	64,6	71,8	63,6	69,0	65,1
Total	69,3	60,6	47,2	73,0	64,8

### 10.4 Taux de participation à la main-d'œuvre et pauvreté

Le Taux de participation à la main-d'œuvre exprime la proportion de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler.

Au niveau national le taux d'activité est de 64,8%, ce qui signifie que la main-d'œuvre constitue près des 2/3 de la population en âge de travailler. Ce taux relativement élevé cache quelques disparités liées à certaines caractéristiques des individus. Ainsi, les résultats selon le sexe montrent que les hommes ont un taux d'activité plus élevé que les femmes (76% contre 56%) et

cela se ressent plus en milieu rural avec 24 points d'écart qu'en milieu urbain qui n'enregistre que 14 point d'écart.

En ce qui concerne le milieu de résidence, le taux d'activité en zone urbaine est faible par rapport à la zone rurale (63 contre 66%). Les difficultés d'insertion professionnelle et l'exode rurale en milieu urbain peuvent contribuer à expliquer cette situation.

Il ressort aussi du tableau 10.4 que ces mêmes tendances citées plus haut sont observées tant par quintile de bien-être économique que par niveau de vie et incidence de la pauvreté. Dans tous ces cas la proportion de la main-d'œuvre masculine reste plus élevée que celle féminine tant en zone rurale qu'urbaine. L'analyse en terme de quintile de bien-être économique montre également qu'en général, plus le bien-être augmente plus le taux d'activité augmente aussi. En effet, dans l'ensemble, ce taux va de 60,6% dans le quintile le plus pauvre à 68,8% dans le quintile des très riches. L'écart entre les deux n'est pas trop important.

Évidemment, les pauvres sont amenés à beaucoup travailler pour survivre, ce qui justifie le fait que leur taux de 61% soit assez proche de celui des riches. Le constat est le même quant à l'analyse selon le niveau de vie. Par rapport au seuil de pauvreté monétaire, la situation demeure la même (67 % chez les personnes au-dessus de ce seuil et 61,1% pour chez celles en-dessous).

**Tableau 10.4 : Taux de participation à la main d'œuvre (%) par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Quintile de bien-être économique</b>									
1er quintile	63,8	52,1	57,0	75,9	51,4	61,1	74,4	51,5	60,6
2ème quintile	61,6	57,7	59,5	78,8	49,7	61,6	74,5	51,5	61,1
3ème quintile	67,6	58,7	62,8	79,1	56,4	66,2	74,8	57,2	65,0
4ème quintile	67,1	57,1	61,8	80,7	61,5	70,3	74,4	59,5	66,4
5ème quintile	75,4	55,5	65,4	86,6	64,9	75,2	79,2	58,8	68,8
<b>Niveau de vie</b>									
Pauvre	61,1	54,7	57,5	77,2	49,9	60,9	74,6	50,6	60,3
Moyen	66,4	57,9	61,8	78,9	56,2	65,9	74,3	56,8	64,5
Riche	73,4	56,2	64,6	84,4	64,4	73,7	77,7	59,7	68,3
<b>Incidence de pauvreté</b>									
Non pauvre	71,7	56,7	63,9	81,4	60,9	70,2	76,4	58,8	67,0
Pauvre	62,5	55,9	58,9	78,0	50,8	61,7	74,7	51,7	61,1
Total	70,1	56,5	63,0	79,8	55,6	65,9	75,8	55,9	64,8

### 10.5 Taux d'emploi ou ratio emploi/population

Le taux d'emploi se définit comme le rapport entre la population en emploi et la population en âge de travailler. C'est un indicateur de mesure de la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Plus ce taux est proche du taux de participation à la main-d'œuvre, plus les capacités d'une économie à utiliser ses ressources humaines sont fortes. Les personnes en emploi sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant les 7 derniers jours précédant l'enquête, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

En Guinée, le taux d'emploi est de 63,3%, on note des disparités suivant le sexe et le milieu de résidence. Selon le sexe, le taux d'emploi des hommes (74,3%) reste plus élevé que celui des femmes (54,5%). Le milieu rural apparait avec un taux d'emploi plus élevé que celui du milieu urbain (65,5% contre 59,9%).

Par ailleurs, si on s'intéresse aux disparités régionales, il en découle qu'à l'exception de N'Zérékoré, quelle que soit la région administrative, les taux d'emploi en milieu rural sont plus élevés que ceux qu'on observe en milieu urbain. Dans le même ordre d'idée, le maximum est enregistré à Kankan (71,8%) et le minimum à Kindia (56,9%), la capitale venant avec 59,7%.

**Tableau 10.5 : Taux d'emploi (%) par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	69,8	48,3	58,8	79,7	49,6	63,0	76,8	49,2	61,8
Conakry	66,3	53,2	59,7				66,3	53,2	59,7
Faranah	58,3	60,9	59,7	83,1	54,2	66,6	76,6	55,8	64,9
Kankan	76,1	56,5	66,0	86,9	61,8	73,4	84,5	60,7	71,8
Kindia	63,7	47,4	54,8	72,5	47,3	58,3	68,9	47,3	56,9
Labé	69,8	54,6	60,8	74,8	67,6	70,1	74,1	66,1	68,9
Mamou	66,2	55,0	59,8	79,9	63,6	69,7	77,6	62,4	68,2
N'Zérékoré	68,0	60,6	63,8	75,2	42,1	57,0	73,5	46,7	58,7
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	65,7	47,6	56,0	75,2	47,1	59,6	71,6	47,3	58,3
Moyenne Guinée	68,1	54,3	60,1	77,5	64,6	69,4	76,2	63,4	68,2
Haute Guinée	72,4	56,8	64,3	85,7	61,1	72,3	82,9	60,3	70,7
Guinée Forestière	65,8	61,2	63,3	76,4	41,3	57,0	73,5	46,9	58,8
Conakry	66,3	53,2	59,7				66,3	53,2	59,7
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	26,9	34,1	31,1	39,5	43,8	42,2	33,6	39,7	37,2
25-34 ans	79,1	63,7	70,6	92,1	59,2	71,7	86,1	61,0	71,2
35-64 ans	92,0	72,0	82,9	95,6	63,7	78,4	94,2	66,2	79,9
65 ans ou plus	53,2	27,0	40,6	75,9	36,8	59,0	70,5	34,1	54,3
<b>Statut de handicap</b>									
Non	67,6	53,8	60,4	79,0	55,1	65,0	73,9	54,6	63,1
Oui	62,1	51,8	56,4	80,6	55,3	67,4	75,8	54,3	64,4
Total	67,0	53,5	59,9	79,4	55,1	65,5	74,3	54,5	63,3

En outre, quand on s'intéresse aux écarts régionaux selon le milieu de résidence, il en découle que c'est dans les régions de Mamou, Labé, Kankan et Faranah que l'écart en faveur du milieu rural est plus important que partout ailleurs avec des écarts respectifs de 9,9 ; 9,3 ; 7,4 et 6,9 points de pourcentages. On peut comprendre ces résultats par le fait que dans ces régions, on observe plus une prédominance des activités agricoles qui, en général, sont exclusivement des activités rurales. Voir tableau 10.5.

Selon la région naturelle c'est en Haute Guinée et en moyenne Guinée que les personnes en emploi parmi les populations en âge de travailler sont plus importantes (respectivement 70,7% et 68,2%). Voir tableau 10.5.

L'analyse selon les groupes d'âge montre que les taux d'emploi sont chez les personnes de 35-64 ans (79,9%) et chez celles de 25-34 ans (71,2%). En revanche, les taux enregistrés chez les

jeunes de 15-24 ans et chez les personnes de 65 ans ou plus sont respectivement 37,2% et 54,3%. Voir tableau 10.5.

Par ailleurs, en s'intéressant au statut de handicap, on remarque que le taux d'emploi chez les personnes handicapées est de 64,4%.

### 10.6 Taux d'emploi et niveau d'instruction

Suivant le niveau d'instruction, la population non scolarisée (68,8%), celle du niveau supérieur (64,2%) et celle du primaire (59,7%) ont les taux d'emploi les plus élevés. Cette tendance est similaire en milieu rural qu'en milieu urbain. Voir tableau 10.6.

Quel que soit le sexe, c'est parmi les personnes sans niveau d'instruction que le taux d'emploi est le plus élevé. Le taux est plus élevé chez les hommes (85,6) que chez les femmes (58,6).

Selon les disparités régionales, les résultats montrent que, parmi les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction, celles qui ont un emploi se trouvent fréquemment dans les régions de Conakry, Labé et Mamou. En revanche, c'est plutôt celles qui ont un niveau supérieur pour les autres. Voir tableau 10.6.

**Tableau 10.6 : Taux d'emploi (%) par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et statut de handicap selon le niveau d'instruction**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Superieur	Total
<b>Région administrative</b>					
Boké	65,2	57,4	49,4	77,4	61,8
Conakry	73,6	66,6	42,5	58,3	59,7
Faranah	68,8	51,7	44,2	74,0	64,9
Kankan	72,7	74,2	62,5	74,9	71,8
Kindia	62,0	53,0	37,6	60,5	56,9
Labé	74,2	58,5	36,8	69,3	68,9
Mamou	73,9	49,7	43,1	60,2	68,2
N'Zérékoré	62,8	49,7	43,2	84,8	58,7
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinee	62,7	55,6	42,0	65,1	58,3
Moyenne Guinee	73,2	54,2	41,1	65,7	68,2
Haute Guinee	72,0	70,4	59,6	74,8	70,7
Guinee Forestiere	63,1	50,0	42,5	82,6	58,8
Conakry	73,6	66,6	42,5	58,3	59,7
<b>Milieu residence</b>					
Urbain	70,6	65,3	42,4	61,9	59,9
Rural	68,2	54,9	49,7	80,9	65,5
Autres urbains	68,5	64,1	42,3	67,6	60,1
<b>Sexe</b>					
Masculin	85,6	66,5	51,2	72,6	74,3
Féminin	58,6	52,9	35,5	42,8	54,5
<b>Groupe d'âges</b>					
15-24 ans	52,4	37,8	16,5	15,7	37,2
25-34 ans	71,8	76,2	70,5	64,3	71,2
35-64 ans	77,8	88,6	86,1	91,3	79,9
65 ans ou plus	53,8	66,9	57,0	52,5	54,3
<b>Statut de handicap</b>					
Non	69,9	58,4	42,9	64,1	63,1
Oui	64,3	70,8	60,4	64,9	64,4
Total	68,8	59,7	44,6	64,2	63,3

## 10.7 Taux d'emploi et pauvreté

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celle en âge de travailler.

Ainsi, Il ressort du tableau 10.7 que dans l'ensemble 63,3% des personnes en âge de travailler possèdent un emploi (74,3% chez les hommes et 54,5% chez les femmes). Les mêmes tendances citées plus haut sont observées tant par quintile de bien-être économique que par niveau de vie et incidence de la pauvreté. Dans tous ces cas le taux d'emploi des hommes en emploi reste plus élevé que celui des femmes tant en zone rurale qu'urbaine.

En ce qui concerne le niveau de vie, on observe un taux d'emploi plus élevé chez les riches (66%) que chez les pauvres (60%). C'est aussi le cas dans les quintiles riche et plus riche et par rapport aux personnes au-dessus du seuil de pauvreté monétaire. Ce qui conforte les résultats de la section précédente, où nous avons vu que les pauvres étaient moins nombreux à participer au marché du travail que les non pauvres. Nous pouvons donc en déduire que l'exercice d'une activité économique peut prémunir contre la pauvreté.

**Tableau 10.7 : Taux d'emploi (%) par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Quintile de bien être économique</b>									
1er quintile	61,7	50,8	55,4	75,9	51,1	60,9	74,2	51,1	60,2
2ème quintile	59,9	55,5	57,4	78,3	48,9	60,9	73,6	50,4	60,1
3ème quintile	65,2	57,0	60,8	78,8	56,2	66,0	73,7	56,5	64,1
4ème quintile	64,8	54,8	59,4	80,3	61,3	69,9	73,1	58,3	65,1
5ème quintile	71,2	50,8	61,0	85,7	64,2	74,4	76,1	55,6	65,6
<b>Niveau de vie</b>									
Pauvre	58,8	52,5	55,2	77,0	49,3	60,4	74,0	49,8	59,6
Moyen	64,7	56,5	60,3	78,4	55,9	65,6	73,3	56,1	63,7
Riche	69,5	52,1	60,6	83,9	63,9	73,2	75,2	57,1	65,8
<b>Incidence de pauvreté</b>									
Non pauvre	68,3	53,4	60,6	80,9	60,6	69,8	74,3	57,0	65,1
Pauvre	60,6	53,9	56,9	77,7	50,2	61,2	74,1	50,9	60,4
Total	67,0	53,5	59,9	79,4	55,1	65,5	74,3	54,5	63,3

## 10.8 Proportion emploi informel

En général, les travailleurs dans le secteur informel contribuent fortement à l'économie du pays. Cependant, il constitue un secteur dans lequel, les travailleurs ont un revenu très bas, ils ne sont ni immatriculés à la caisse nationale de la sécurité sociale, ni bénéficiaires de congés payés et ne bénéficient d'aucune protection sociale. Est considéré comme emploi informel, toute activité économique légale qui échappe à la réglementation en vigueur du travail.

De l'analyse du tableau 10.8, il ressort que sur l'ensemble des personnes en emploi, 94,5% exercent un emploi informel.

Selon le sexe, la proportion des femmes en emploi exerçant un emploi informel (97,6%) est supérieure à celle des hommes (91,8%).

La majorité des personnes en situation d'emploi informel varie selon le milieu de résidence, 88% des personnes en emploi en milieu urbain exercent un emploi informel contre 98,3% en milieu rural.

L'analyse par rapport à la région montre des disparités (avec un taux maximum de 98,5% à Faranah à un taux minimum de 94,9% à Kindia. Spécialement pour Conakry, le taux d'emploi informel est de 84,5%. La Moyenne Guinée affiche le taux le plus élevé (98,2%) suivie de la Haute Guinée (97,4%). La Basse Guinée arrive en dernière position, avec 94,5%.

Selon les groupes d'âge, celui de 15-24 ans à la plus grande proportion d'emplois informels (99,1%), suivi des groupes de 65 ans ou plus (96,6%), de 25-34 ans (93,6%) et 15-34 ans (93,2%). Voir tableau 10.8.

S'agissant du statut de handicap, la proportion des personnes handicapées en emploi exerçant un emploi informel (95,5%) est légèrement supérieure à celle des personnes non handicapées (94,3%). Voir tableau 10.8.

**Tableau 10.8 : Proportion des emplois informels par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	82,8	95,1	88,0	96,1	99,7	97,6	92,5	98,5	95,1
Conakry	78,3	92,0	84,5				78,3	92,0	84,5
Faranah	90,7	97,8	94,6	99,5	99,8	99,7	97,8	99,3	98,5
Kankan	87,6	95,2	91,0	96,8	100,0	98,2	94,9	99,1	96,8
Kindia	84,5	94,6	89,3	96,9	100,0	98,3	92,2	97,9	94,9
Labé	89,5	91,0	90,3	98,6	99,6	99,2	97,3	98,7	98,2
Mamou	86,1	97,0	91,8	97,1	100,0	98,7	95,5	99,6	97,8
N'Zérékoré	91,6	97,6	94,8	96,1	97,7	96,7	95,0	97,7	96,2
<b>Région naturelle</b>									
B Guinee	83,6	94,6	88,6	96,2	99,8	97,8	91,7	97,9	94,5
M Guinee	88,7	94,2	91,5	98,0	99,8	99,0	96,8	99,2	98,2
H Guinee	88,4	95,9	91,8	97,4	100,0	98,6	95,7	99,3	97,4
G Forestiere	91,1	97,5	94,5	96,5	97,8	97,0	95,2	97,7	96,3
Conakry	78,3	92,0	84,5				78,3	92,0	84,5
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	98,1	98,8	98,5	98,7	99,9	99,5	98,5	99,5	99,1
25-34 ans	82,2	93,6	87,8	96,5	98,9	97,7	90,4	96,7	93,6
35-64 ans	79,5	91,8	84,4	96,6	99,8	98,0	90,2	97,1	93,2
65 ans ou +	84,2	85,8	84,7	99,2	100,0	99,4	96,5	96,9	96,6
<b>Statut de handicap</b>									
Non	83,2	94,6	88,5	96,7	99,6	98,1	91,2	97,7	94,3
Oui	79,6	90,1	84,9	98,4	99,5	98,9	94,4	96,9	95,5
Total	82,8	94,0	88,0	97,1	99,6	98,3	91,8	97,6	94,5

## 10.9 Taux d'auto-emploi

C'est le rapport entre le nombre de travailleurs à leur propre compte et le nombre total d'emplois. Le taux d'auto-emploi qui mesure la dynamique de la main-d'œuvre à créer des activités économiques compte tenu de la faiblesse de l'emploi salarié, est de 74,3%. Ce qui montre une bonne orientation des individus à créer leurs propres activités comme mode privilégié d'accès à l'emploi et de réduction du chômage. Voir tableau 10.9.

Les résultats par sexe mettent en relief que la proportion des femmes qui s'auto-emploient reste supérieure à celle des hommes (respectivement 77,3% et de 71,6%). Concernant l'analyse par sexe et par milieu de résidence, il en résulte qu'en milieu urbain, les femmes sont plus nombreuses dans l'auto-emploi 73,2% que les hommes (47,6%). Par contre, en milieu rural, la proportion des hommes en auto-emploi (85,7%) est supérieure à celle des femmes (79,6%). En examinant l'analyse selon le milieu de résidence, la proportion de l'auto-emploi est plus élevée en milieu rural (82,8%) qu'en milieu urbain (59,6%). Voir tableau 10.9.

L'analyse du tableau 10.7 montre que les régions de Conakry, Kindia, Boké et Nzérékoré enregistrent les faibles taux d'auto-emploi de la main-d'œuvre (respectivement 53,3%, 72,2%, 73,6 et 76,2%). Les taux d'auto-emploi de la main-d'œuvre les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Mamou (84,4%), Faranah (83,9%), Labé (83,6%) et Kankan (80,1%). La Moyenne Guinée affiche le taux le plus élevé (84,5%) suivie de la Haute Guinée (82,1%) et de la Guinée Forestière (75,7%). La Basse Guinée vient en dernière position, avec 71,1% d'auto emploi. La proportion d'auto-emploi augmente selon l'âge. Elle va de 55,3% pour 15-24 ans, 73% pour 25-34 ans, 80% pour 35-64 ans à 91,2% pour 65 ans ou plus. Voir tableau 10.9.

**Tableau 10.9 : Taux d'auto-emploi (%) par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	36,9	68,6	50,3	77,1	88,0	81,9	66,3	83,0	73,6
Conakry	40,2	69,3	53,3				40,2	69,3	53,3
Faranah	59,2	79,0	69,9	91,0	84,5	88,0	84,7	83,1	83,9
Kankan	69,6	82,4	75,3	87,2	74,3	81,4	83,6	75,9	80,1
Kindia	46,8	76,4	60,8	81,2	77,7	79,6	68,3	77,2	72,4
Labé	57,5	60,6	59,2	86,4	87,0	86,8	82,3	84,4	83,6
Mamou	54,0	75,3	65,1	87,9	86,8	87,3	83,1	85,4	84,4
N'Zérékoré	60,6	80,0	70,9	88,6	63,1	78,2	82,2	68,6	76,2
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	43,0	73,8	57,0	76,6	82,3	79,1	64,7	79,2	71,1
Moyenne Guinée	55,5	68,2	62,1	88,6	86,6	87,4	84,2	84,6	84,5
Haute Guinée	68,9	83,0	75,3	88,3	78,1	83,6	84,7	79,0	82,1
Guinée Forestière	59,3	78,6	69,7	88,6	62,8	78,3	81,3	68,6	75,7
Conakry	40,2	69,3	53,3				40,2	69,3	53,3
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	27,5	50,0	41,8	50,8	70,4	63,4	41,9	62,9	55,3
25-34 ans	44,9	75,8	60,2	85,0	79,1	82,0	68,1	77,8	73,0
35-64 ans	52,6	84,9	65,3	91,7	83,5	88,1	77,1	84,0	80,0
65 ans ou plus	67,1	79,7	71,1	97,5	91,8	95,9	92,0	89,1	91,2
<b>Statut de handicap</b>									
Non	47,1	72,9	59,1	84,1	77,9	81,0	69,0	76,0	72,4
Oui	51,8	75,9	64,0	91,2	86,5	89,2	82,8	83,6	83,2
Total	47,6	73,2	59,6	85,7	79,6	82,8	71,6	77,3	74,3

## 10.10 Taux de pluriactivité

C'est le rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires à la population en emploi. Il mesure l'importance des activités secondaires dans la population en emploi.

Les résultats de l'EHCVM 2018 montrent que 32,4% de la population en emploi effectuent au moins une activité secondaire. Cette pluriactivité touche plus les hommes (36,5%) que les femmes (27,8%) et est plus fréquente en milieu rural (45,2%) qu'en milieu urbain (10,2%).

En milieu rural, le taux de pluriactivité des hommes est supérieur à celui des femmes (respectivement 51,7% contre 38,1%). Quant au milieu urbain, le taux de pluriactivité des hommes (10,7% est encore supérieur à celui des femmes (9,6%).

Selon la région administrative, les taux de pluriactivité sont plus élevés dans les régions de Mamou, Kankan, Faranah, et Labé (respectivement 49,6%, 48%, 47,6% et 43,6%). C'est dans les régions de Kindia, Boké et N'Zérékoré qu'on enregistre les plus faibles taux de pluriactivité (respectivement 18,8%, 24,8% et 36,4%). La région de Conakry n'enregistre qu'un taux de 4,5%. Voir tableau 10.10.

Plus l'âge augmente plus le taux de pluriactivité augmente passant de 21,1% chez les jeunes de 15-24 ans à 43,4% chez les personnes âgées de 65 ans ou plus. Voir tableau 10.10.

Au niveau du statut de handicap, 43% des personnes handicapées en emploi sont dans la pluriactivité.

**Tableau 10.10 : Taux de pluriactivité par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	9,4	9,6	9,5	37,8	20,5	30,2	30,2	17,7	24,8
Conakry	4,3	4,8	4,5				4,3	4,8	4,5
Faranah	24,8	20,1	22,2	57,5	52,0	54,9	51,0	43,9	47,6
Kankan	24,7	20,6	22,9	68,4	36,9	54,2	59,6	33,8	48,0
Kindia	7,8	5,6	6,7	34,0	17,2	26,3	24,2	12,6	18,8
Labé	13,3	13,0	13,2	48,4	47,1	47,6	43,4	43,7	43,6
Mamou	16,7	15,5	16,1	54,7	54,6	54,6	49,3	49,8	49,6
N'Zérékoré	24,1	15,3	19,4	47,1	36,2	42,7	41,9	29,4	36,4
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	2,9	5,4	4,5	36,2	29,6	32,0	23,6	20,6	21,7
25-34 ans	10,2	9,7	10,0	56,1	37,3	46,4	36,8	26,1	31,4
35-64 ans	12,4	11,5	12,0	53,6	41,9	48,5	38,2	31,8	35,5
65 ans ou plus	16,4	20,6	17,7	49,0	50,9	49,5	43,1	44,3	43,4
<b>Statut de handicap</b>									
Non	9,9	8,9	9,4	50,6	36,1	43,4	34,0	25,8	30,1
Oui	17,1	14,4	15,7	55,3	46,6	51,6	47,1	37,9	43,0
Total	10,7	9,6	10,2	51,7	38,1	45,2	36,5	27,8	32,4

## 10.11 Taux de salarisation

C'est la proportion en pourcentage des personnes en emploi classées dans la catégorie des emplois salariés, emplois pour lesquels les titulaires perçoivent des salaires, mais peuvent aussi être payés à la commission sur ventes, à la pièce, à la prime ou en nature.

La catégorie des emplois salariés comprend :

- cadre supérieur;
- cadre moyen ou agent de maîtrise ;
- ouvrier ou employé qualifié;
- ouvrier ou employé non qualifié ;
- manœuvre, aide-ménagère;
- stagiaire ou Apprenti rémunéré.

Sont exclus : le stagiaire ou apprenti non rémunéré ; le travailleur familial contribuant à une entreprise familiale ; le travailleur pour compte propre et le patron.

Les emplois salariés occupent une part généralement faible dans les emplois des pays d'Afrique. Ces emplois sont cependant les moins précaires et lorsqu'ils sont réguliers, ils sont les mieux rémunérés et apportent à ceux qui les détiennent, une couverture sociale. Connaître la part de ces emplois permet d'apprécier le niveau de modernisation des emplois et suivre l'évolution de ce niveau permet d'expliquer l'évolution de la pauvreté. Voir tableau 10.11.

En Guinée, le taux de salarisation demeure très faible, 13,5%. Les résultats par sexe montrent que la proportion des hommes qui perçoivent un salaire parmi les personnes en emploi reste de loin supérieure à celle des femmes (respectivement 20,8% et de 5,5%). Voir tableau 10.11.

Au sujet de l'analyse par sexe et par milieu de résidence, il s'ensuit qu'en milieu urbain, les hommes sont plus nombreux dans le salariat (42,5%) que les femmes qui ne représentent que 12%. Il en est de même en milieu rural avec 7,9% chez les hommes et 1,8% chez les femmes.

En examinant l'analyse selon le milieu de résidence, le taux de salarisation est de loin plus élevé en milieu urbain (28,2%) qu'en milieu rural (5%). Voir tableau 10.11.

Sur le plan régional, le taux de salarisation la zone spéciale de Conakry (34,4%) dépasse très largement ceux de toutes les autres régions. Elle est suivie de Boké 18,7% et de Kindia (14,9%). Les régions de Nzérékoré (8,9%), Labé (6%), Kankan (5,4%), Faranah (5,1%) et Mamou (5,1%) enregistrent les faibles taux de salarisation de la main-d'œuvre.

Par rapport à l'âge, le taux de salarisation reste très faible chez les jeunes de 15-24 ans (6,5%). En outre, ce sont les jeunes de 25-34 ans qui enregistrent le taux le plus élevé (17%). Il décroît dans les autres tranches d'âge. Voir tableau 10.11.

Relativement au statut de handicap, le taux de salarisation chez les personnes handicapées (10,4%) est inférieur à celui des personnes non handicapées (14,1%).

Carte 10.2 : Taux de salarisation (%) par région administrative

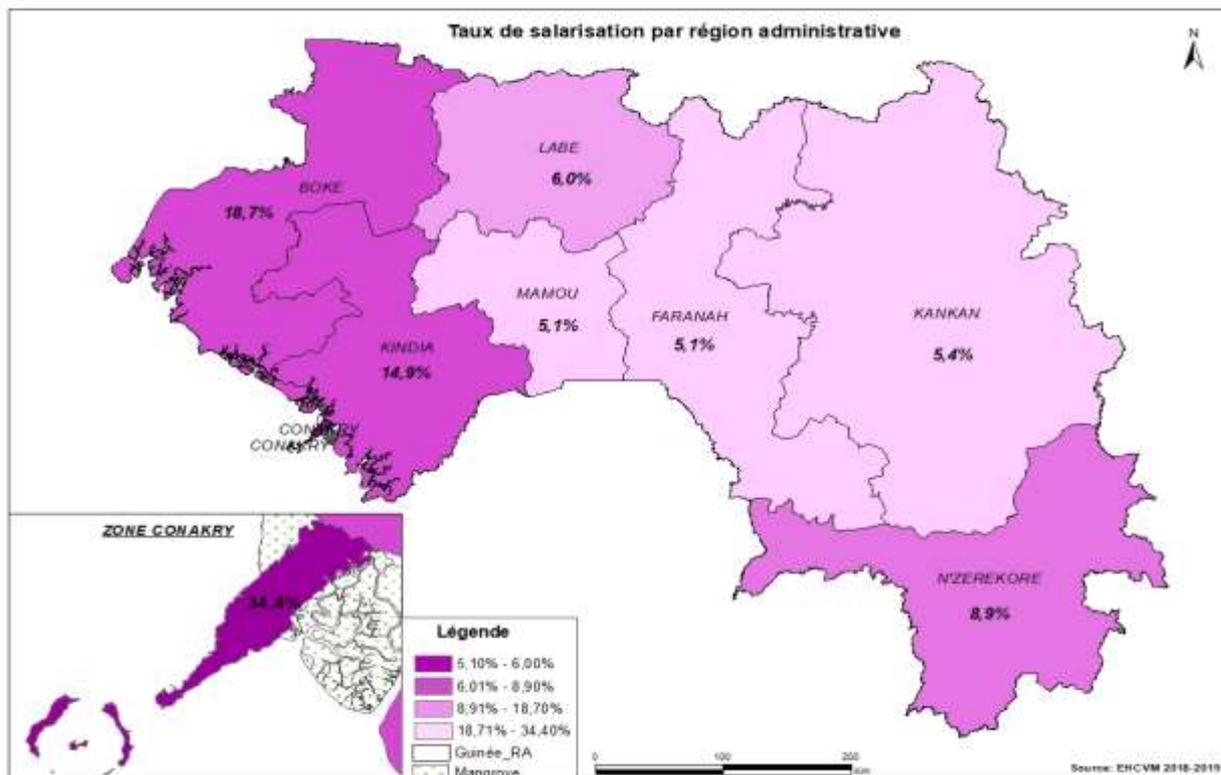


Tableau 10.11 : Taux de salarisation (%) par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	51,2	18,2	37,3	19,4	2,7	12,1	27,9	6,7	18,7
Conakry	50,0	15,6	34,4				50,0	15,6	34,4
Faranah	26,6	5,1	14,9	3,8	0,4	2,2	8,3	1,6	5,1
Kankan	22,3	7,1	15,6	4,8	0,5	2,9	8,4	1,8	5,4
Kindia	45,5	9,5	28,5	11,0	1,0	6,5	24,0	4,3	14,9
Labé	30,3	17,0	23,2	6,0	2,4	3,7	9,4	3,8	6,0
Mamou	36,4	7,6	21,4	5,8	0,2	2,6	10,2	1,1	5,1
N'Zérékoré	28,2	4,9	15,8	6,3	6,1	6,3	11,3	5,7	8,9
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	20,3	6,6	11,6	8,6	0,5	3,4	13,0	2,8	6,5
25-34 ans	47,7	14,2	31,1	11,6	2,8	7,1	26,8	7,4	17,0
35-64 ans	45,2	12,9	32,5	7,3	1,7	4,8	21,4	5,5	14,7
65 ans ou +	32,1	19,5	28,1	1,1	2,6	1,5	6,7	6,3	6,6
<b>Statut de handicap</b>									
Non	42,3	11,4	27,9	8,4	1,9	5,2	22,2	5,5	14,1
Oui	44,2	16,3	30,1	6,2	1,5	4,1	14,3	5,5	10,4
Ensemble	42,5	12,0	28,2	7,9	1,8	5,0	20,8	5,5	13,5

## 10.12 Chômage

Les personnes au chômage sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant les 7 jours précédant l'enquête, n'étaient pas en emploi, mais l'avaient recherché activement, et étant disponibles pour l'emploi dans les 15 jours suivants l'enquête si les possibilités leurs étaient offertes.

### 10.12.1 Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport, exprimé en pourcentage, du nombre de chômeurs à la main-d'œuvre. Il correspond à la proportion de la main-d'œuvre qui est dépourvue d'un emploi. Le taux de chômage permet d'apprécier la part de la main-d'œuvre qui, quoique à la recherche d'un emploi, est disponible pour travailler mais, n'en dispose pas. En Guinée, selon les résultats de l'EHCVM 2018, le taux de chômage est estimé à 2,2%.

Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (2,5%) que chez les hommes (2%). C'est la même tendance en milieu urbain (respectivement 5,4% contre 4,4%) tout comme en milieu rural (0,8% et 0,5%). Voir tableau 10.12.

Le taux de chômage est de 4,9% en milieu urbain contre 0,7% en milieu rural où ce phénomène paraît marginal. Le chômage est donc un phénomène essentiellement urbain.

Au niveau régional, c'est Conakry (5,8%) qui enregistre le taux de chômage le plus élevé. Elle est suivie de Kindia et de Boké (respectivement 3,4% et 3,2%). Le niveau de cet indicateur dans chacune des autres régions est inférieur à la moyenne nationale. Voir tableau 10.12.

L'analyse du milieu de résidence dans chaque région montre que le taux de chômage est toujours plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre, en dehors de Boké, Conakry, Kankan, Kindia, Labé et N'Zérékoré, le taux de chômage des hommes en milieu urbain est très élevé dans les régions de Mamou et Faranah (respectivement 4,3% et 3,3%). C'est dans la région de N'Zérékoré (2%) qu'on enregistre le plus faible taux de chômage en milieu urbain. En milieu rural, c'est dans les régions de Boké, Kindia et Mamou qu'on enregistre le plus grand taux de chômage des femmes (respectivement 2,5%, 1,8% et 1,4%). Voir tableau 10.12.

C'est parmi les personnes âgées de 15-24 ans et de 25-34 ans que le taux de chômage est plus élevé.

Selon le statut de handicap, 1,1% des personnes handicapées dans la main-d'œuvre est au chômage.

**Tableau 10.12 : Taux de chômage par région administrative, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	4,4	6,3	5,2	2,3	2,5	2,4	2,9	3,5	3,2
Conakry	5,7	5,9	5,8				5,7	5,9	5,8
Faranah	3,3	2,7	3,0	0,0	0,2	0,1	0,7	0,8	0,7
Kankan	1,5	3,4	2,3	0,1	0,2	0,1	0,4	0,8	0,6
Kindia	5,3	8,8	7,0	0,3	1,8	1,0	2,2	4,7	3,4
Labé	1,4	3,6	2,6	1,1	0,1	0,5	1,1	0,5	0,7
Mamou	4,3	2,2	3,2	0,4	1,4	1,0	1,0	1,5	1,3
N'Zérékoré	1,6	2,4	2,0	0,0	0,4	0,1	0,4	1,1	0,7
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	8,7	6,5	7,3	0,5	1,0	0,8	3,8	3,1	3,3
25-34 ans	6,8	7,9	7,4	1,3	1,5	1,4	3,7	4,2	4,0
35-64 ans	2,2	2,4	2,3	0,2	0,3	0,2	1,0	1,0	1,0
65 ans ou +	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Statut de handicap</b>									
Non	4,5	5,4	4,9	0,7	1,0	0,8	2,3	2,7	2,5
Oui	3,9	5,0	4,5	0,0	0,0	0,0	0,9	1,4	1,1
Total	4,4	5,4	4,9	0,5	0,8	0,7	2,0	2,5	2,2

En Guinée, le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction. En effet, le chômage frappe plus les personnes qui ont le niveau supérieur (12,1%), suivies de celles qui ont le niveau secondaire (5,3%), le niveau primaire (1,6%) et de celles qui n'ont aucun niveau d'instruction (0,8%). C'est le même constat quels que soient la région de résidence et le sexe.

**Tableau 10.13 : Taux de chômage par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et statut de handicap selon le niveau d'instruction**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Superieur	Total
<b>Région administrative</b>					
Boké	1,4	4,2	7,9	10,5	3,2
Conakry	1,8	1,9	7,9	14,8	5,8
Faranah	0,2	0,4	3,7	8,3	0,7
Kankan	0,3	0,2	1,6	6,0	0,6
Kindia	1,8	3,4	5,9	14,7	3,4
Labé	0,3	0,6	4,1	12,1	0,7
Mamou	0,6	0,9	3,9	15,4	1,3
N'Zérékoré	0,5	0,3	1,5	1,4	0,7
<b>Milieu residence</b>					
Urbain	2,1	2,1	6,8	13,1	4,9
Rural	0,4	1,0	2,4	5,4	0,7
Autres urbains	2,3	2,2	5,7	10,8	4,1
<b>Sexe</b>					
Masculin	0,5	1,1	4,2	8,9	2,0
Féminin	1,1	2,1	7,6	23,6	2,5
<b>Groupe d'âges</b>					
15-24 ans	1,7	2,1	6,8	37,2	3,3
25-34 ans	1,4	1,9	5,8	17,5	4,0
35-64 ans	0,4	0,8	4,4	2,9	1,0
65 ans ou plus	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0

### 10.12.2 Taux de chômage et pauvreté

L'étude du lien entre le chômage et la pauvreté se justifie par le fait que la pauvreté est une conséquence directe de la désintégration du système socio-économique.

Le tableau 10.14 montre qu'au niveau national le taux de chômage est estimé à 2,2% de la main-d'œuvre. Ce tableau indique également que le chômage est un phénomène essentiellement urbain soit 4,9 contre 0,7% en milieu rural : la zone urbaine concentre le plus grand nombre de chômeurs, cela quels que soient le quintile de pauvreté et le niveau de pauvreté considéré.

L'analyse du genre selon les variables de conditions de vie des individus (quintile, incidence de pauvreté, niveau de vie) montre que les femmes sont souvent les plus exposées au chômage tant en milieu urbain que rural.

Selon le quintile de pauvreté, les très riches (5ème quintile) sont les plus en chômage car parmi eux une bonne partie se sent en sécurité financière en ce qui concerne leur épargne à long terme. Les femmes très riches (5ème quintile) en milieu urbain (8,4%) ont un taux plus élevé de chômage que les hommes (5,6%). En milieu rural, le taux de chômage des hommes très pauvres (1er quintile) reste très faible et négligeable.

**Tableau 10.14 : Taux de chômage par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Quintile de pauvreté</b>									
1er quintile	3,3	2,4	2,8	0,0	0,7	0,4	0,3	0,9	0,6
2ème quintile	2,8	3,9	3,4	0,7	1,7	1,2	1,2	2,3	1,7
3ème quintile	3,6	2,7	3,2	0,3	0,3	0,3	1,4	1,1	1,3
4ème quintile	3,6	4,0	3,8	0,6	0,3	0,4	1,8	1,9	1,9
5ème quintile	5,6	8,4	6,8	1,1	1,1	1,1	4,0	5,5	4,6
<b>Niveau de vie</b>									
Pauvre	3,7	4,0	3,9	0,3	1,2	0,7	0,7	1,6	1,2
Moyen	2,6	2,3	2,5	0,7	0,4	0,5	1,3	1,1	1,2
Riche	5,3	7,3	6,2	0,6	0,8	0,7	3,3	4,4	3,8
<b>Incidence de pauvreté</b>									
Non pauvre	4,7	5,8	5,2	0,7	0,5	0,6	2,7	3,0	2,8
Pauvre	3,0	3,6	3,3	0,3	1,1	0,7	0,8	1,6	1,2
Total	4,4	5,4	4,9	0,5	0,8	0,7	2,0	2,5	2,2

### 10.12.3 Taux de chômage des jeunes (15-35 ans)

Selon la charte africaine de la jeunesse, est considérée comme jeune, toute personne âgée de 15 à 35 ans. La jeunesse occupe une place importante dans la question de l'emploi. Cette population constitue la force disponible pour le travail ; son taux de chômage est un indicateur qui permet d'apprécier la situation d'emploi de cette population. Dans cette analyse, le concept « jeune » désigne cette tranche d'âges de 15 à 35 ans. Ce groupe représente 58,9% de la population en âge de travailler. Cette proportion est de 65,3% en milieu urbain et 54,8% en milieu rural.

Les jeunes âgés de 15-35 ans représentent donc l'élément central de la force potentielle de travail en Guinée. Cependant, ce groupe d'âge reste relativement plus touché par le chômage.

En effet, le taux de chômage de ce groupe d'âge est de 3,6% dans l'ensemble. Ce taux est le même pour les deux sexes. Il est plus accentué en milieu urbain (7,1%) qu'en milieu rural (1,2%). Voir tableau 10.15.

En milieu urbain, le taux de chômage des jeunes femmes âgés de 15 à 35 ans est supérieur à celui des jeunes hommes (respectivement 7,2% et 6,9%). Quant au milieu rural, le chômage touche au même titre les hommes et les femmes, 1,2% de part et d'autre. Voir tableau 10.15.

Selon les régions, le taux de chômage de ces jeunes est fortement élevé dans les régions de Conakry, Boké et Kindia (respectivement 8,2%, 5,8% et 5,7%). En outre, le taux de chômage des jeunes hommes en milieu urbain est très élevé dans les régions de Conakry, Kindia, Boké et Mamou (respectivement 8,4%, 8,3%, 7,8% et 7,5%). C'est dans les mêmes régions et Labé qu'on enregistre les plus grands taux de chômages des jeunes femmes en milieu urbain. C'est dans la région de Kankan (1,6%) qu'on enregistre le plus faible taux de chômage des jeunes hommes en milieu urbain. C'est dans les régions de Boké et de Labé qu'on enregistre le plus grand taux de chômage des hommes en milieu rural. Cependant, Faranah, Kankan, Labé et N'Zérékoré enregistrent les plus faibles taux de chômage des femmes en milieu rural. Par ailleurs, C'est seulement en Basse Guinée (6,3%) que le taux de chômage des jeunes dépasse la moyenne nationale. Voir tableau 10.15.

Selon le statut de handicap, 2,9% des personnes handicapées dans la main-d'œuvre jeune sont au chômage.

**Tableau 10.15 : Taux de chômage des jeunes (15-35 ans) par région administrative, région naturelle et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	7,8	8,7	8,2	5,7	4,2	4,9	6,3	5,3	5,8
Conakry	8,4	7,9	8,2				8,4	7,9	8,2
Faranah	5,8	4,4	5,0	0,0	0,3	0,2	1,5	1,3	1,4
Kankan	1,6	4,9	3,3	0,2	0,0	0,1	0,5	0,9	0,7
Kindia	8,3	11,1	9,8	0,7	3,3	2,2	4,3	6,9	5,7
Labé	2,1	5,6	4,2	3,2	0,3	1,3	3,0	1,1	1,8
Mamou	7,5	2,6	4,7	0,0	2,6	1,8	1,6	2,6	2,3
N'Zérékoré	3,1	3,2	3,2	0,0	0,2	0,1	0,9	1,2	1,1
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	8,3	10,5	9,5	3,7	4,3	4,0	5,6	6,8	6,3
Moyenne Guinée	4,0	4,2	4,1	1,6	1,1	1,3	2,1	1,5	1,7
Haute Guinée	1,8	4,5	3,2	0,2	0,0	0,1	0,5	0,8	0,7
Guinée Forestière	4,4	3,7	4,0	0,0	0,4	0,2	1,4	1,6	1,5
Conakry	8,4	7,9	8,2				8,4	7,9	8,2
<b>Statut de handicap</b>									
Non	6,6	7,1	6,9	1,3	1,4	1,3	3,7	3,7	3,7
Oui	11,1	9,6	10,2	0,0	0,0	0,0	2,8	2,9	2,9
Total	6,9	7,2	7,1	1,2	1,2	1,2	3,6	3,6	3,6

En Guinée, le taux de chômage des jeunes augmente avec le niveau d'instruction. Les jeunes ayant atteint le niveau supérieur sont les plus touchés par le chômage (18,4%), suivis de ceux qui ont le niveau secondaire (6,2%). Chez les jeunes ayant le niveau supérieur, le taux de chômage est beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 19,5% et 10,4%). A ce niveau, les jeunes femmes en souffrent plus que leurs homologues hommes (respectivement 31% et 13,7%).

Selon la région, l'analyse montre que les jeunes des régions de Labé (30,2%), Mamou (27,6%), Conakry (21,7%) et Boké (18,5%) qui ont le niveau supérieur, sont de loin plus frappés par le chômage que les jeunes des autres régions.

Par rapport au statut de handicap, 16,9% des personnes handicapées dans la main-d'œuvre ayant le niveau supérieur sont au chômage.

**Tableau 10.16 : Taux de chômage des jeunes (15-35 ans) par région administrative, milieu de résidence, sexe selon le niveau d'instruction**

	Aucun	Primaire	Secondaire	Superieur	Total
<b>Région administrative</b>					
Boké	3,0	5,9	11,1	18,5	5,8
Conakry	2,8	2,3	8,9	21,7	8,2
Faranah	0,4	0,0	5,5	13,5	1,4
Kankan	0,3	0,0	2,0	8,0	0,7
Kindia	3,8	4,4	5,2	20,2	5,7
Labé	0,8	0,8	5,7	30,2	1,8
Mamou	0,6	0,3	6,0	27,6	2,3
N'Zérékoré	0,8	0,6	2,1	2,8	1,1
<b>Milieu residence</b>					
Urbain	3,4	2,3	7,7	19,5	7,1
Rural	0,7	1,5	3,5	10,4	1,2
Autres urbains	3,9	2,4	6,6	16,4	6,0
<b>Sexe</b>					
Masculin	1,0	1,3	5,3	13,7	3,6
Féminin	1,7	2,5	7,6	31,0	3,6
Total	1,4	1,9	6,2	18,4	3,6

### 10.13 Proportion des jeunes (15-35 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation

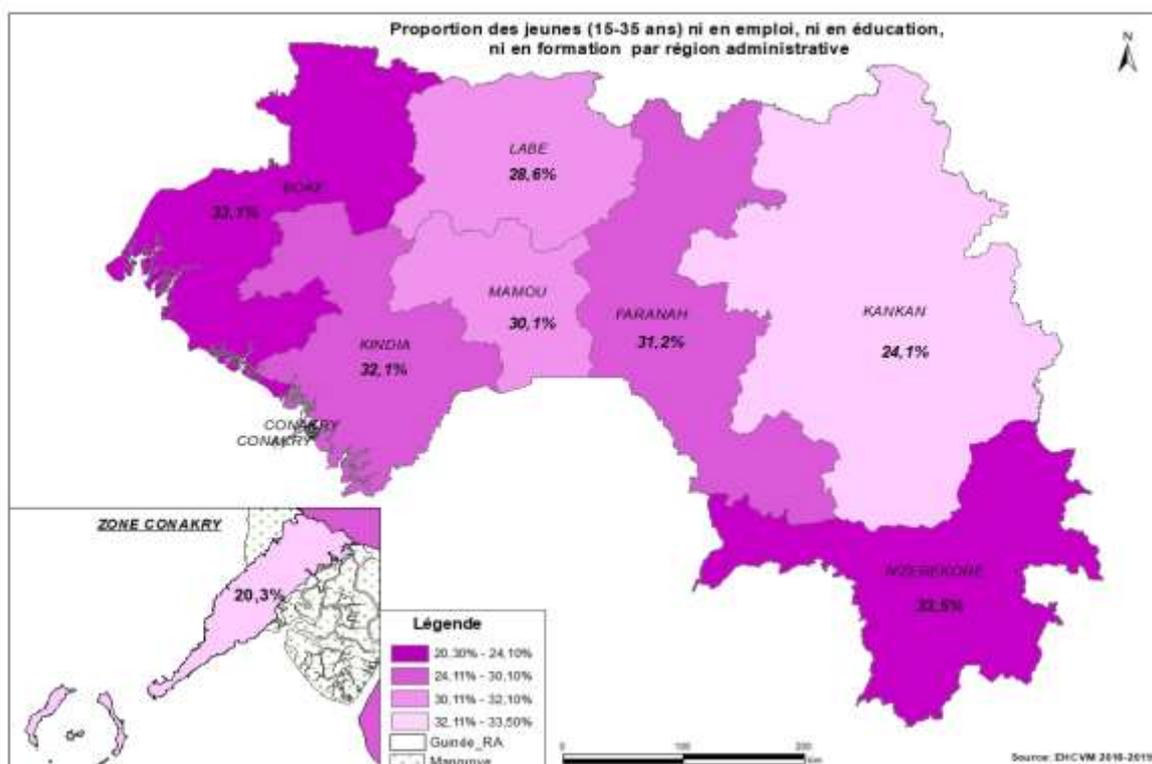
Cet indicateur se définit comme la proportion dans le total des jeunes, de l'ensemble des jeunes sans emploi pour des raisons autres que la scolarisation et la formation. Cet indicateur permet d'apprécier l'importance et l'évolution de l'effectif de cette composante de la population jeune. C'est une population à risque qu'il est important de connaître et de suivre l'évolution. Une importante part de jeunes sans emploi qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans la formation, traduit l'insuffisance dans les politiques éducatives et d'insertions des jeunes.

En faisant une prospection des données, il en ressort une proportion assez élevée de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (27,9%), davantage chez les jeunes femmes (37%). En milieu rural, cette proportion des jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation est de 32,9% contre 21,3% en milieu urbain. (Voir tableau 10.14)

Les jeunes, ni en emploi, ni en éducation, ni en formation représentent tous ces jeunes qui sont sans emploi et ne sont engagés dans aucun processus de formation ni d'éducation. Leur proportion parmi les jeunes fait l'objet d'analyse car ils constituent un groupe à risque, qu'ils soient au chômage ou non. En effet, s'ils ne sont pas occupés, ils pourraient s'engager dans n'importe quelle activité constituant un risque pour eux-mêmes et pour la société dans son ensemble.

L'examen de cet indicateur indique que ces jeunes représentent une part de 27,9% dans la population totale des jeunes de 15 à 35 ans. Cette proportion est très élevée chez les jeunes femmes (37% contre seulement 14,5% pour les jeunes hommes). Elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (32,9% contre 21,3%).

**Carte 10.3 : Proportion des jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par région administrative**



**Tableau 10.17 : Proportion des jeunes (15-35 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par région administrative, région naturelle et statut de handicap selon le milieu de résidence et sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	12,5	38,7	27,0	18,0	46,4	35,5	16,3	44,3	33,1
Conakry	13,1	26,3	20,3				13,1	26,3	20,3
Faranah	12,1	23,3	18,0	15,1	47,8	36,2	14,1	42,1	31,2
Kankan	5,9	32,7	21,1	12,6	33,9	25,0	11,1	33,7	24,1
Kindia	13,7	32,4	24,6	21,9	48,9	38,3	18,1	41,6	32,1
Labé	9,0	23,8	18,3	21,0	35,2	30,7	18,7	33,4	28,6
Mamou	14,6	27,4	22,2	15,9	38,4	31,9	15,6	36,7	30,1
N'Zérékoré	11,2	24,8	19,3	16,7	52,9	39,0	15,1	45,2	33,5
<b>Région naturelle</b>									
B Guinee	13,3	33,9	25,2	19,2	47,7	36,4	16,7	42,2	31,8
M Guinee	11,6	27,4	21,2	20,5	38,2	32,6	18,7	36,6	30,8
H Guinee	7,0	32,1	21,0	13,4	36,6	27,2	12,0	35,7	25,9
G Forestiere	11,6	23,4	18,5	16,0	53,6	39,3	14,5	44,6	32,8
Conakry	13,1	26,3	20,3				13,1	26,3	20,3
<b>Statut de handicap</b>									
Non	11,5	28,5	21,0	16,3	43,3	33,2	14,0	37,2	27,8
Oui	22,9	27,2	25,4	19,0	39,0	30,6	20,2	35,4	29,0
Total	12,1	28,4	21,3	16,6	42,9	32,9	14,5	37,0	27,9

Quelle que soit la région administrative, le phénomène semble avoir la même intensité sauf à Kankan et à Conakry, les niveaux variant autour de 30%. Les régions de Kankan et de Conakry enregistrent respectivement 24,1% et 20,3%.

Vu par rapport à la région naturelle, le niveau tourne autour de 30% dans chacune des régions à l'exception de la Haute guinée où la valeur est de 25,9%.

En considérant la situation de handicap, cet indicateur est plus élevé chez les personnes handicapées, 29%.

### 10.14 Moyen de recherche de l'emploi

Les relations personnelles se dégagent comme le moyen le plus utilisé par les chômeurs pour rechercher un emploi et ce, quels que soient le sexe, le milieu de résidence, l'âge, le niveau d'instruction, le statut de handicap et la région. Dans l'ensemble, plus de 8 chômeurs sur 10 (85%) utilisent ce canal pour obtenir un emploi. La démarche personnelle reste le deuxième moyen de recherche d'emploi des chômeurs (39,6%). Elle est suivie du concours (37,8%) et la presse (26,6%).

**Tableau 10.18 : Répartition (%) des chômeurs par région administrative, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Relations personnelles, Parents	Concours, Auprès des employeurs	Petites annonces Radio, TV, Journal,	AGUIPE/ FONIJ et autres	Cabinet de placement	Démarche personnelle	Autre canal
<b>Région administrative</b>							
Boké	89,0	28,9	21,0	7,1	11,5	46,2	7,3
Conakry	85,3	46,8	33,1	3,1	16,8	33,7	3,1
Faranah	76,6	61,2	52,7	17,1	18,9	64,5	9,5
Kankan	94,0	46,7	26,5	3,9	10,7	63,5	0,0
Kindia	85,1	25,4	14,0	1,1	5,3	35,8	1,7
Labé	60,5	23,4	25,9	0,0	10,2	67,2	0,0
Mamou	76,8	29,1	29,3	1,3	5,0	56,3	0,0
N'Zérékoré	89,2	21,3	13,8	0,0	0,0	14,3	3,0
<b>Milieu residence</b>							
Urbain	85,5	40,7	30,0	3,7	13,0	38,6	3,6
Rural	83,1	24,8	11,1	2,0	8,0	44,1	1,5
Autres urbains	85,6	32,9	25,9	4,5	8,1	44,9	4,2
<b>Sexe</b>							
Masculin	88,8	43,0	30,6	5,3	10,2	36,2	5,0
Féminin	81,7	33,3	23,1	1,7	13,8	42,6	1,6
<b>Groupe d'âges</b>							
15-24 ans	86,1	26,0	13,9	0,1	4,4	39,2	4,1
25-34 ans	83,7	44,5	32,7	5,5	15,2	39,2	1,8
35-64 ans	87,0	35,3	26,2	2,1	13,7	40,7	5,8
65 ans ou plus	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun	86,5	21,4	11,9	1,5	11,0	44,9	3,7
Primaire	82,4	5,6	0,0	0,0	0,0	31,3	9,9
Secondaire	84,1	34,4	23,0	1,6	11,7	49,7	3,5
Superieur	85,3	57,8	44,5	6,8	15,3	28,9	1,5
<b>Statut de handicap</b>							
Non	83,9	38,0	26,9	3,3	12,5	41,2	2,6
Oui	97,0	36,7	23,3	4,1	7,9	21,9	9,0
Total	85,0	37,8	26,6	3,4	12,1	39,6	3,2

Les chômeurs ayant déclaré qu'ils passent par le cabinet de placement représentent 12,1%. L'analyse montre que ceux qui utilisent l'une des structures en charge de la question d'emploi (AGUIPE/FONIJ) restent minoritaires (3,4%).

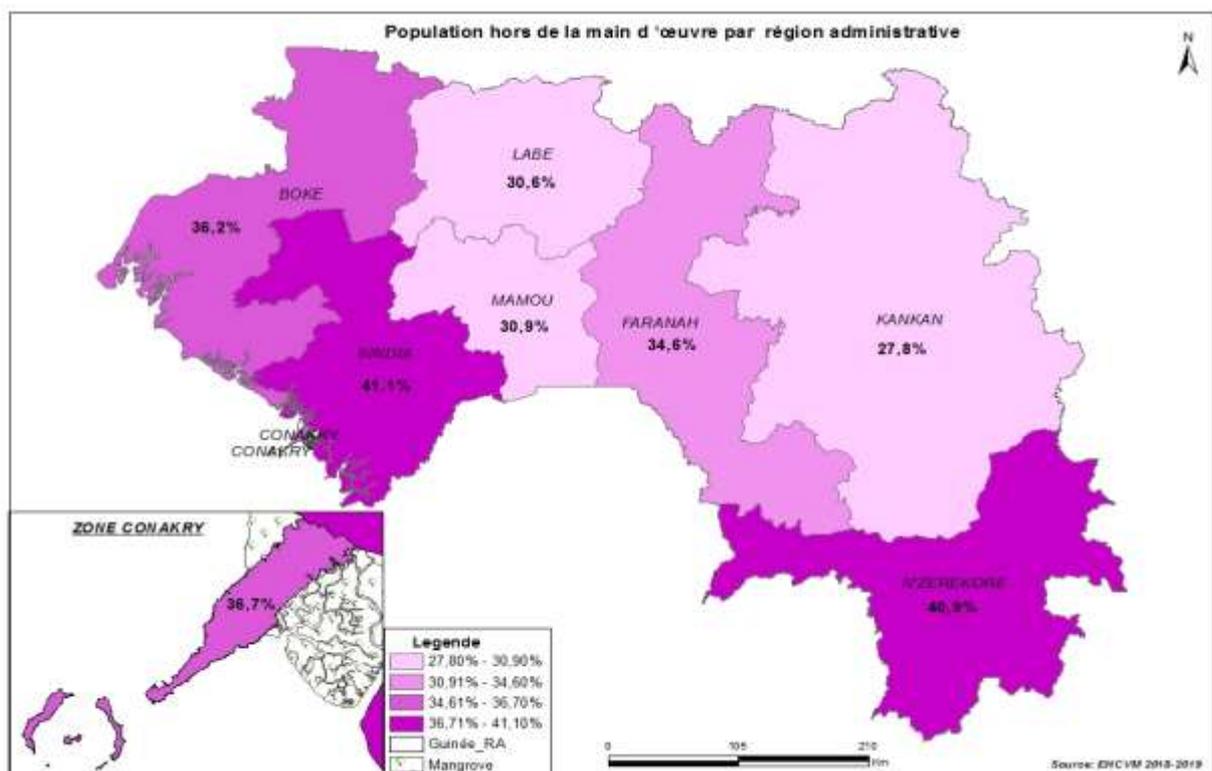
### 10.15 Population hors de la main-d'œuvre

Au-delà de la population en chômage et sous-emploi, l'étude s'est aussi intéressée à la population hors-main-d'œuvre c'est-à-dire ni en emploi et ni en chômage. Sur l'ensemble de la population en âge de travailler, 35,2% sont des personnes hors de la main-d'œuvre. Cette proportion est beaucoup élevée chez les femmes que chez les hommes (respectivement 44,1% et 24,2%).

Selon le milieu de résidence, la proportion de la population hors de la main-d'œuvre est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 37% contre 34, 1%). Par rapport au sexe et au milieu de résidence, Il en découle qu'il y a plus de femmes hors de la main-d'œuvre en milieu urbain que les hommes (respectivement 43,5% et 29,9%). Ce constat reste le même chez les femmes résidant en milieu rural (respectivement 44,1% contre 20,2% pour les hommes).

Au niveau régional, la proportion de la population hors de la main-d'œuvre est beaucoup plus élevée dans les régions de Kindia et de N'Zérékoré (respectivement 41,1% et 40,9%). C'est dans les régions de Kankan (27,8%), Labé (30,6%) et Mamou (30,9%) qu'on enregistre les plus faibles proportions de la population hors de la main-d'œuvre. En outre, c'est en Guinée Forestière et en Basse Guinée que ces proportions sont les plus élevées (respectivement 40,7% et 39,5%).

Carte 10.4 : Population hors main d'œuvre par région administrative



Selon les groupes d'âge, c'est dans les générations des jeunes de 15-24 ans et chez le troisième âge (65 ans ou plus) que les proportions de la population hors de la main-d'œuvre sont les plus élevées (respectivement 61,5% et 45,7%).

Par rapport au statut de handicap, 34,9% des personnes handicapées en âge de travailler sont hors de la main-d'œuvre.

**Tableau 10.19 : Taux de hors main-d'œuvre par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sex**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	27,0	48,4	38,0	18,4	49,1	35,5	20,9	49,0	36,2
Conakry	29,7	43,4	36,7				29,7	43,4	36,7
Faranah	39,7	37,4	38,5	16,9	45,7	33,4	22,9	43,8	34,6
Kankan	22,8	41,5	32,4	13,0	38,1	26,5	15,2	38,8	27,8
Kindia	32,8	48,1	41,1	27,3	51,9	41,1	29,5	50,4	41,1
Labé	29,2	43,4	37,6	24,4	32,3	29,5	25,1	33,6	30,6
Mamou	30,8	43,8	38,2	19,9	35,5	29,6	21,7	36,7	30,9
N'Zérékoré	31,0	37,9	34,9	24,8	57,8	43,0	26,3	52,8	40,9
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	30,8	48,1	40,0	23,6	51,7	39,2	26,4	50,4	39,5
Moyenne Guinée	30,1	44,1	38,2	22,0	35,0	30,2	23,2	36,1	31,2
Haute Guinée	26,5	41,5	34,3	14,2	38,8	27,6	16,8	39,3	29,0
Guinée Forestière	32,7	37,1	35,1	23,6	58,5	42,9	26,1	52,5	40,7
Conakry	29,7	43,4	36,7				29,7	43,4	36,7
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	70,5	63,5	66,5	60,3	55,7	57,5	65,1	59,1	61,5
25-34 ans	15,1	30,8	23,7	6,7	39,8	27,3	10,5	36,3	25,8
35-64 ans	6,0	26,2	15,2	4,2	36,2	21,4	4,9	33,1	19,3
65 ans ou plus	46,7	73,0	59,3	24,1	63,2	41,0	29,5	65,9	45,7
<b>Statut de handicap</b>									
Non	29,2	43,2	36,5	20,4	44,4	34,4	24,3	43,9	35,3
Oui	35,4	45,5	40,9	19,4	44,7	32,6	23,6	44,9	34,9
Total	29,9	43,5	37,0	20,2	44,4	34,1	24,2	44,1	35,2

## 10.16 Sous-utilisation de la main-d'œuvre

L'indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre présenté ci-dessous met en relief l'utilisation optimale de celle-ci, tout en donnant des signaux du marché du travail. Il est saisi dans cette étude à travers la mesure du chômage et de la main-d'œuvre potentielle.

Les premières analyses révèlent un très faible taux de chômage de 2,2%. Cependant, celui-ci n'est pas l'indicateur le plus pertinent pour caractériser la situation de l'emploi en Guinée comme pour la plupart des pays en voie de développement, où l'on enregistre une part importante du secteur informel dans l'activité économique et un nombre significatif de personnes en situation de sous-emploi. En effet, le faible taux de chômage cache des situations de vulnérabilité et de précarité de l'emploi qui sont illustrées dans la description de la population en emploi, comme mentionné dans les sections précédentes. Cela montre l'utilité de l'indicateur ci-dessous qui met en lumière certaines réalités occultées par le taux de chômage.

### 10.12.1 Taux combiné de chômage et main-d'œuvre potentielle

En plus des chômeurs, cet indicateur d'analyse de la sous-utilisation de la main-d'œuvre s'intéresse à la main-d'œuvre potentielle, en l'occurrence, toutes les personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) qui, lors des 7 derniers jours, n'étaient ni en situation d'emploi ni au chômage et qui :

- ont effectué des démarches pour chercher un emploi, n'étaient pas actuellement disponibles mais allaient le devenir au-delà des 15 jours (ce sont des demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou
- n'ont pas effectué de démarches pour chercher un emploi, mais souhaitaient un emploi et étaient actuellement disponibles (ce sont des potentiels demandeurs d'emploi disponibles).

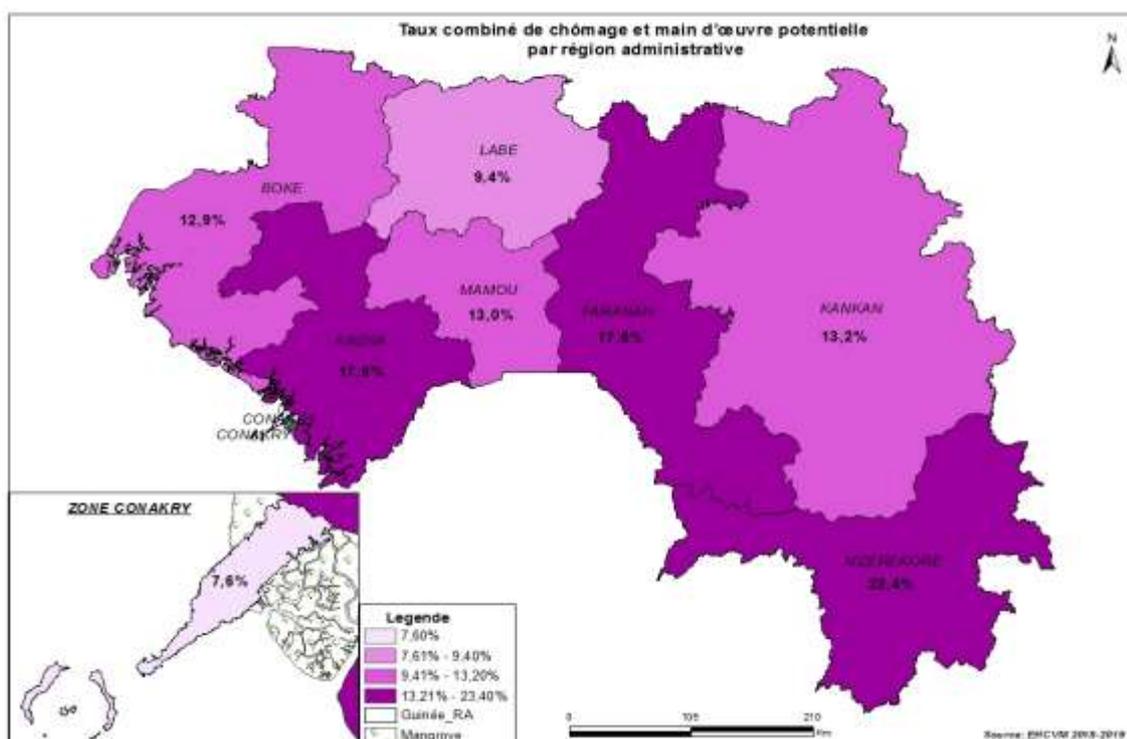
En d'autres termes, ce sont des personnes qui, pour diverses raisons ne sont pas sur le marché du travail et peuvent s'y retrouver à tout instant lorsque certaines conditions sont réunies.

En Guinée, selon les résultats de l'EHCVM 2018, le taux combiné de chômage et de la main-d'œuvre potentielle est estimé à 14,5% dans l'ensemble de la main-d'œuvre élargie. La main-d'œuvre élargie comprend la main-d'œuvre et la main-d'œuvre potentielle.

Le taux combiné de chômage et de la main-d'œuvre potentielle est plus élevé chez les femmes (21,4%) que chez les hommes (6,9%). C'est la même situation qui prévaut en milieu urbain (respectivement 8,4% contre 6,4%) tout comme en milieu rural (27,3% et 7,3%).

L'indicateur est de 18,1% en milieu rural contre 7,3% en milieu urbain. Donc, ce phénomène touche beaucoup plus le milieu rural que le milieu urbain.

**Carte 10.5 : Taux combiné de chômage et main d'œuvre potentielle par région administrative**



Au niveau régional, c'est N'Zérékoré (23,4%) qui a le taux le plus élevé. Il est emboîté par Faranah (17,6%), Kindia (17,6%), Kankan (13,2%), Mamou (13%) et Boké (12,9%). Le niveau de cet indicateur est de 7,6% à Conakry et de 9,4% à Labé.

L'analyse du milieu de résidence dans chaque région montre que le taux combiné de chômage et de la main-d'œuvre potentielle est toujours plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. C'est dans les régions de Kankan (4%), Labé (6,1%) et de N'Zérékoré (6,1%) qu'on enregistre le plus

faible niveau de cet indicateur en milieu urbain. En milieu rural, c'est dans les régions de N'Zérékoré (45,4), Kindia (34) et Faranah (31,4) qu'on enregistre le plus grand taux de chômage des femmes.

Selon la région naturelle, les taux combinés de chômage et de la main-d'œuvre potentielle sont par ordre d'importance : 23,4% en Guinée Forestière, 15,7% en Base Guinée, 13,7% en Haute Guinée et 11,5% en Moyenne Guinée.

Le niveau de l'indicateur diminue avec l'âge en Guinée : 29,6% parmi les 15-24 ans, 14,3% parmi les 25-34 ans, 8,7% parmi les 35-64 ans et 2,5% parmi les 65 ans ou plus. Voir tableau 10.20.

Selon le statut de handicap, 8,6% des personnes handicapées dans la main-d'œuvre élargie sont concernées par le phénomène. Voir tableau 10.20.

**Tableau 10.20 : Taux combiné de chômage et main d'œuvre potentielle par région administrative, région naturelle, groupe d'âges et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	6,0	11,1	8,2	6,4	23,0	14,5	6,3	20,2	12,9
Conakry	7,3	8,0	7,6				7,3	8,0	7,6
Faranah	7,1	8,2	7,7	6,7	31,4	20,1	6,8	26,7	17,6
Kankan	2,9	5,4	4,0	6,7	23,7	15,2	5,9	20,7	13,2
Kindia	6,9	10,8	8,8	8,6	34,0	22,3	8,0	26,6	17,6
Labé	5,0	7,1	6,1	7,1	11,4	9,8	6,8	11,0	9,4
Mamou	8,1	10,6	9,4	6,2	18,3	13,5	6,5	17,5	13,0
N'Zérékoré	4,4	7,5	6,1	8,8	45,4	28,3	7,8	37,0	23,4
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	6,6	11,1	8,7	7,3	30,6	19,2	7,1	24,5	15,7
Moyenne Guinée	6,2	8,2	7,3	7,1	15,2	12,0	7,0	14,5	11,5
Haute Guinée	3,5	6,4	4,9	6,6	23,9	15,5	6,0	21,3	13,7
G Forestière	5,1	7,4	6,3	8,7	46,7	28,9	7,8	36,9	23,4
Conakry	7,3	8,0	7,6				7,3	8,0	7,6
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	16,3	14,3	15,1	34,6	36,9	36,1	28,7	30,1	29,6
25-34 ans	8,4	9,5	8,9	4,1	27,4	17,7	6,0	21,1	14,3
35-64 ans	2,8	3,4	3,1	0,8	22,5	11,6	1,5	17,1	8,7
65 ans ou plus	0,2	2,1	0,8	1,0	7,8	2,9	0,9	6,6	2,5
<b>Statut de handicap</b>									
Non	6,4	8,5	7,4	8,7	29,4	20,3	7,7	22,7	15,6
Oui	6,4	7,4	6,9	2,4	16,7	9,1	3,3	14,4	8,6
Total	6,4	8,4	7,3	7,3	27,3	18,1	6,9	21,4	14,5

## 10.17 Caractéristiques des emplois principaux

### 10.17.1 Secteur institutionnel de l'activité des personnes en emploi

Au cours de cette étude, la question sur le secteur institutionnel de l'activité a été posée aux personnes interrogées. Selon les résultats de l'enquête de l'EHCVM 2018/2019, la quasi-totalité des personnes en emploi évolue dans le secteur institutionnel « Entreprise privée » (93,8%), 3,2% sont des employés de l'État ou Collectivités locales, 1,7% dans les entreprises publiques ou parapubliques, 0,7% dans les entreprises associatives et 0,5% sont employés dans les

ménages comme domestiques. Pour le secteur institutionnel « Organisme international ou Ambassade », le pourcentage est presque nul.

Quels que soient le sexe, l'âge, le milieu de résidence, le statut de handicap et la région de résidence, la tendance reste la même (les pourcentages dépassent les 80% pour le secteur institutionnel « Entreprise privée »). En revanche, selon le niveau d'instruction, la situation est particulière. En effet, chez les personnes ayant le niveau supérieur, 58% travaillent dans le secteur « Entreprise privée », 24,1% évoluent avec « État ou Collectivités locales », 15,9% dans « Entreprise publique ou parapublique », 1,1% dans « Entreprise associative » et 0,4% dans le secteur « Organisme international ou Ambassade ». Voir tableau 10.21.

**Tableau 10.21 : Répartition (%) des personnes en emploi par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le secteur institutionnel de l'activité**

	Etat/ Collectivités locales	Entreprise publique/ parapublique	Entreprise Privée	Entreprise associative	Ménage comme employeur de personnel domestique	Organisme international /Ambassade	Total
<b>Région administrative</b>							
Boké	2,3	1,3	95,4	0,4	0,6	0	100
Conakry	7	5,3	84,5	1,5	1,7	0	100
Faranah	2,6	0,5	96,7	0,2	0	0	100
Kankan	2,2	1	96,5	0,4	0	0	100
Kindia	2,8	1,9	93,6	1,4	0,4	0	100
Labé	1,5	0,6	96,9	0,7	0,4	0	100
Mamou	2,1	0,7	96,8	0,2	0,1	0,1	100
N'Zérékoré	3,4	0,7	95,4	0,4	0,1	0	100
<b>Milieu residence</b>							
Urbain	6,4	4	87	1,5	1,1	0,1	100
Autres urbains	5,9	2,9	89,2	1,4	0,5	0,1	100
Rural	1,4	0,4	97,8	0,3	0,1	0	100
<b>Sexe</b>							
Masculin	4,5	2,4	91,8	0,8	0,4	0	100
Féminin	1,8	1	96,1	0,6	0,5	0	100
<b>Groupe d'âges</b>							
15-24 ans	0,3	0,3	97,8	1	0,7	0	100
25-34 ans	3,7	1,7	93,2	0,7	0,6	0	100
35-64 ans	4,1	2,3	92,6	0,5	0,3	0	100
65 ans ou plus	1,9	1,5	95,6	1	0	0	100
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun	0,7	0,4	98,1	0,5	0,4	0	100
Primaire	0,8	0,4	97,2	0,8	0,7	0	100
Secondaire	9,5	3,3	84,7	2	0,6	0	100
Superieur	24,1	15,9	58	1,1	0,5	0,4	100

### 10.17.2 Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi

L'EHCVM 2018/2019 s'est intéressée à la catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi. Les résultats montrent que le travail indépendant (Travailleur pour compte propre) prend de l'ampleur. Près de trois personnes en emploi sur quatre (74,2%) sont des travailleurs pour compte propre. Les pourcentages des autres catégories avoisinent 25%. Voir tableau 10.22.

**Tableau 10.22 : Répartition (%) des personnes en emploi par région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon la catégorie socioprofessionnelle**

	Cadre supérieur	Cadre moyen/agent de maîtrise	Ouvrier ou employé qualifié	Ouvrier ou employé non qualifié	Manœuvre, aide ménagère	Stagiaire Apprenti rémunéré ou	Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	Aide familial	Travailleur pour compte propre	Patron	Total
<b>Région administrative</b>											
Boké	1,4	2,6	5	7,9	0,2	1,5	3,9	3,2	73,6	0,6	100
Conakry	7,2	10	8,3	5,1	1,1	2,8	9,9	1,3	53,3	1,1	100
Faranah	1,6	1,6	0,4	0,5	0,4	0,6	4,7	6,2	83,9	0,1	100
Kankan	1,4	1,6	1,4	0,5	0	0,4	3,3	10,3	80,1	0,8	100
Kindia	2,5	3,6	2,5	4,6	0,9	0,8	5,4	6,9	72,4	0,4	100
Labé	0,7	1,3	0,9	1,3	0,3	1,5	3,8	6,6	83,6	0,1	100
Mamou	0,8	1,9	1,2	0,6	0,1	0,4	2,6	7,8	84,4	0	100
N'Zérékoré	2,1	2,4	1,8	1,6	0,2	0,8	4,7	9,8	76,2	0,5	100
<b>Milieu residence</b>											
Urbain	5,8	7,9	6,6	4,8	0,8	2,3	10,1	1,2	59,6	0,8	100
Rural	0,7	1	0,9	1,7	0,2	0,5	2,2	9,7	82,8	0,4	100
Autres urbains	4,5	6	5,2	4,5	0,6	1,8	10,3	1,2	65,2	0,6	100
<b>Sexe</b>											
Masculin	4	4,9	5,3	4,6	0,3	1,6	4,3	2,5	71,6	0,9	100
Féminin	0,9	2	0,5	0,9	0,5	0,7	5,9	11,1	77,3	0,2	100
<b>Groupe d'âges</b>											
15-24 ans	0,2	0,6	1,2	2	0,5	2	22,7	15,1	55,3	0,4	100
25-34 ans	2,7	4,4	3,5	3,8	0,6	2	3,2	6,3	73	0,5	100
35-64 ans	3,3	4,3	3,6	2,7	0,4	0,4	0,4	4,3	80	0,6	100
65 ans ou plus	3	1,2	1,3	0,8	0	0,3	0,4	1,2	91,2	0,7	100
<b>Niveau d'instruction</b>											
Aucun	0,5	0,6	1,8	1,9	0,4	0,4	3,8	8	82,1	0,4	100
Primaire	0,2	0,7	3,4	5,2	0,8	2	12,5	4,2	70,4	0,6	100
Secondaire	2,3	11,7	7,7	6,5	0,6	3,4	8	2,9	55,9	1,1	100
Supérieur	29,8	24,8	7,4	2,4	0,2	4,1	3	1,1	26,3	1	100
<b>Statut de handicap</b>											
Non	2,5	3,7	3,2	3,1	0,4	1,2	6	7	72,4	0,6	100
Oui	2,9	2,5	1,9	1,6	0,4	1,1	1	4,9	83,2	0,5	100
Total	2,5	3,5	3,0	2,8	0,4	1,2	5,1	6,6	74,2	0,5	100

Quels que soient le sexe, l'âge, le milieu de résidence, le statut de handicap et la région de résidence, le constat demeure le même (les pourcentages vont au-delà de 50% pour la catégorie « Travailleur pour compte propre »). Cependant, selon le niveau d'instruction, la situation est singulière. En effet, parmi les personnes ayant le niveau supérieur, 29,8% sont des cadres supérieurs, 26,3% sont des travailleurs pour compte propre et 24,8% sont des cadres moyens ou agents de maîtrise. Les autres catégories enregistrent moins de 10%.

### 10.17.3 Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi et pauvreté

Les données du tableau 10.23 ressortent de façon évidente que le travail pour compte propre est celui qui se manifeste le plus : près de 3 personnes sur quatre en emploi exercent un travail pour compte propre (74,3%). Comme au niveau national, les travailleurs pour compte propre sont les plus nombreux quel que soit le niveau de pauvreté et le quintile de bien-être économique.

L'examen des quintiles de pauvreté montre que chez les très riches (5ème quintile), après les travailleurs pour compte propre (62,2%) viennent les cadres supérieurs et moyen (14%) suivis des ouvriers qualifiés ou non (9,6%). Contrairement aux très riches (5ème quintile), les plus pauvres (1er quintile) comptent plus de travailleurs indépendants (84%) suivis des aides familiaux, les stagiaires ou apprentis non rémunérés et les ouvriers ou employés non qualifiés (13%).

**Tableau 10.23 : Répartition (%) des personnes en emploi par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle**

	Cadre supérieur	Cadre moyen/agent de maîtrise	Ouvrier ou employé qualifié	Ouvrier ou employé non qualifié	Manœuvre, aide ménagère	Stagiaire ou Apprenti rémunéré	Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	Aide familial	Travailleur pour compte propre	Patron	Total
<b>bien-être économique</b>											
1er quintile	0,3	0,7	0,9	1,9	0,4	0,4	2,9	8,3	83,9	0,3	100
2ème quintile	0,8	1,6	1,6	2,3	0,6	0,7	4,8	6,2	81,2	0,1	100
3ème quintile	1,0	1,8	2,5	2,4	0,5	1,0	6,2	6,1	77,7	0,8	100
4ème quintile	2,5	3,9	3,3	2,9	0,2	1,1	4,8	7,7	73,1	0,5	100
5ème quintile	6,4	7,6	5,4	4,2	0,4	2,1	6,0	5,2	62,0	0,8	100
<b>Niveau de vie</b>											
Pauvre	0,4	1,0	1,0	2,1	0,5	0,5	3,5	7,9	82,9	0,3	100
Moyen	1,2	2,0	2,5	2,3	0,5	1,1	5,9	6,3	77,4	0,6	100
Riche	5,0	6,4	4,8	3,7	0,3	1,7	5,5	6,0	65,9	0,7	100
<b>Incidence de pauvreté</b>											
Non pauvre	3,7	4,8	4,0	3,3	0,4	1,5	5,6	6,4	69,7	0,7	100
Pauvre	0,6	1,2	1,3	2,1	0,5	0,5	4,1	7,0	82,3	0,3	100
Total	2,5	3,5	3,0	2,8	0,4	1,2	5,1	6,6	74,3	0,5	100

### 10.17.4 Branche d'activité des personnes en emploi

L'EHCVM 2018/2019 a collecté des informations sur la branche d'activité des personnes en emploi. L'analyse selon la classification simplifiée (tableau 10.24) montre que la branche « Agriculture » offre la part la plus importante des emplois sur le marché du travail guinéen (40,4%), suivie du Commerce (19,2%) et de la branche « Autres Industries » (différente de l'industrie extractive) (11%). Les pourcentages des autres catégories sont inférieurs à 6%.

Quels que soient le sexe, l'âge, le statut de handicap et la région de résidence excepté Conakry, c'est presque la même situation qui se dessine. Au contraire, en milieu rural, c'est la branche « Agriculture » qui domine (62,3%) alors qu'en milieu urbain c'est le commerce qui culmine avec 33,4%, suivi de la branche « Industrie » (différente de l'industrie extractive)

(19,1%), du Transport ou de la Communication (8,4%), des Services personnels (7,7%) et de l'Education ou de la Santé (7,3%). Voir tableau 10.24.

Par rapport au niveau d'instruction, chez les personnes en emploi ayant le niveau supérieur, c'est l'Education ou la santé (31,3%) qui offre la part la plus importante des emplois suivis du commerce (14,5%). La branche « Industrie » (différente de l'industrie extractive) n'offre que 4,6%. Particulièrement chez les personnes âgées en emploi, elles sont orientées vers la branche « Agriculture » en premier lieu (65,4%) suivie de l'Élevage ou la pêche (11,2%) et enfin le Commerce (10%). Voir tableau 10.24.

**Tableau 10.24 : Répartition (%) des personnes en emploi par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon la branche d'activité (classification simplifiée)**

	Agriculture	Elevage/pêche	Indust. extr.	Autr. indust.	BTP	Commerce	Restaurant/Hotel	Trans./Comm.	Education/Santé	Services perso.	Aut. services	Total
<b>Région administrative</b>												
Boké	40	7	6,3	11,4	2,3	17,1	0,9	4,6	3	4	3,5	100
Conakry	0,2	0,9	0,2	18,9	5	32,1	2,1	8,4	6,7	8,9	16,7	100
Faranah	64,9	3,3	0,9	8,9	1,4	12,2	0,1	1,7	2,8	2,1	1,7	100
Kankan	37,6	3,8	21	8,4	1,1	19	0,6	2,1	2,6	2	1,9	100
Kindia	40,1	3	0,8	12,8	5	20,3	1,1	5,4	5,1	3,5	2,9	100
Labé	68,3	5,4	0,1	8,4	1,7	7,1	0,6	2,9	2,3	1,7	1,4	100
Mamou	59,6	12,5	0	7,7	0,6	9,7	0,9	2,2	2,2	3,3	1,3	100
N'Zérékoré	49,7	3,5	0,9	7,8	1,7	22,1	0,8	3,4	3,8	4,7	1,7	100
<b>Région naturelle</b>												
Basse Guinee	36,2	4,1	3,6	13	4,2	20,7	1	5,3	4,6	4	3,4	100
Moyenne Guinee	65,6	8,7	0,1	7,8	1,2	7,6	0,8	2,6	2	2,2	1,3	100
Haute Guinee	45,7	3,7	16,1	8,1	1,1	16,7	0,4	1,9	2,6	2	1,6	100
Guinee Forestiere	49,4	3,4	1	8,5	1,8	21,8	0,7	3,4	3,8	4,3	2	100
Conakry	0,2	0,9	0,2	18,9	5	32,1	2,1	8,4	6,7	8,9	16,7	100
<b>Milieu residence</b>												
Urbain	2,5	1,9	2	19,1	4,7	33,4	1,7	8,4	7,3	7,7	11,4	100
Rural	62,3	5,6	7	6,3	1,3	11	0,5	1,6	1,8	1,9	0,7	100
<b>Zone de résidence</b>												
Capital	0,2	0,9	0,2	18,9	5	32,1	2,1	8,4	6,7	8,9	16,7	100
Autres urbains	4,5	2,9	3,6	19,3	4,3	34,6	1,3	8,4	7,8	6,6	6,8	100
Rural	62,3	5,6	7	6,3	1,3	11	0,5	1,6	1,8	1,9	0,7	100
<b>Sexe</b>												
Masculin	41,8	3,4	5,8	7,8	4,8	11,3	0,4	7,8	5	5	6,9	100
Féminin	38,8	5,1	4,5	14,6	0,1	27,9	1,5	0,1	2,5	3	2,1	100
<b>Groupe d'âges</b>												
15-24 ans	28,8	3,9	9,8	23,2	2,3	17,6	0,8	4,2	0,9	5,7	2,7	100
25-34 ans	32,8	3,2	6,6	11,1	2,8	21,8	1,2	4,9	4,9	5,4	5,2	100
35-64 ans	46,4	4,1	3,1	7,4	2,7	19,2	0,9	3,8	4,3	2,8	5,2	100
65 ans ou plus	65,4	11,2	0,8	3,4	0,6	10	0,2	2	2,6	1,6	2,1	100
<b>Niveau d'instruction</b>												
Aucun	50,1	5	5,1	9,9	1,8	18,8	0,8	2,9	0,8	2,8	1,9	100
Primaire	24,1	2,7	7	20,7	4,1	22	1	6,4	0,8	6,8	4,4	100
Secondaire	15,2	2,5	5,5	12,6	5,5	21,6	1,3	8,2	9,8	7,9	10,1	100
Superieur	3,3	1,1	2,9	4,6	2,7	14,5	1,4	6,5	31,3	5,8	25,9	100
<b>Statut de handicap</b>												
Non	37,3	4	5,4	11,9	2,7	20,2	1	4,5	3,9	4,4	4,8	100
Oui	54,7	5,3	4,3	6,8	1,9	14,5	0,9	2,3	3,1	2,4	3,8	100
Total	40,4	4,2	5,2	11,0	2,5	19,2	0,9	4,1	3,8	4,0	4,6	100

### 10.17.5 Branche d'activité des personnes en emploi et pauvreté

Selon la classification simplifiée des branches d'activités, les résultats de ce tableau 10.25 montrent que selon le quintile de pauvreté la branche « Agriculture » est celle qui concentre le plus grand nombre de personnes pauvres en situation d'emploi (72,1 et 53,5% pour les très pauvres (1er quintile) et pauvres (2ème quintile) respectivement). Les personnes riches (5ème quintile) sont les plus représentées dans les autres branches, particulièrement dans le commerce où 24,8 % de leurs effectifs sont en emploi. Ces constats sont valables selon le niveau de vie et selon le seuil de pauvreté monétaire.

**Tableau 10.25 : Répartition (%) des personnes en emploi par quintile de bien-être économique, niveau de vie et incidence de la pauvreté selon la branche d'activité (classification simplifiée)**

	Agriculture	Elevage/pêche	Indust. extr.	Autr. indust.	BTP	Commerce	Restaurant/Hotel	Trans./Comm.	Education/Santé	Services perso.	Aut. services	Total
<b>Quintile de pauvreté</b>												
1er quintile	72,1	4,8	1,0	5,7	1,9	8,5	0,6	1,6	1,3	1,8	0,8	100
2ème quintile	53,5	5,7	3,2	11,2	2,3	14,6	0,9	2,1	2,2	2,5	1,9	100
3ème quintile	40,3	4,4	5,5	11,9	2,7	21,2	0,9	4,3	2,5	3,6	2,8	100
4ème quintile	34,8	3,7	6,8	11,6	2,2	22,3	0,7	4,7	4,5	4,1	4,4	100
5ème quintile	16,6	3,3	7,4	12,9	3,2	24,8	1,4	6,4	6,8	6,7	10,4	100
<b>Niveau de vie</b>												
Pauvre	65,5	5,6	1,8	7,7	2,0	10,4	0,7	1,6	1,6	2,0	1,2	100
Moyen	41,3	4,1	5,2	11,8	2,6	21,1	1,0	3,9	2,7	3,5	2,8	100
Riche	22,7	3,4	7,4	12,6	2,9	23,6	1,1	5,9	6,2	5,8	8,3	100
<b>Incidence de pauvreté</b>												
Non pauvre	29,1	3,7	6,9	12,1	2,7	22,7	1,0	5,3	4,9	5,1	6,4	100
Pauvre	60,1	5,1	2,2	9,0	2,2	13,0	0,9	1,9	1,8	2,2	1,5	100
Total	40,4	4,2	5,2	11,0	2,5	19,2	0,9	4,1	3,8	4,0	4,6	100

### 10.18 Niveau de salaire

La classification des salariés par tranche de salaire mensuel perçu a permis de déterminer leur niveau de salaire. Dans l'ensemble, l'analyse des données révèle que la tranche de salaire mensuel qui est fréquemment perçu par les travailleurs en emploi salarié est de 1 000 000-2 000 000 GNF. Cette tranche de salaire correspond à 39,5% des emplois salariés. La deuxième tranche de salaire mensuel perçu est 2 000 000-4 000 000 GNF pour 21,3% des salariés suivie de la tranche 440 000-750 000 GNF (17,1%). Par rapport au SMIC, 440 000 fg en Guinée, 8,1% des salariés perçoivent un salaire en dessous de celui-ci. Par ailleurs, moins de 3% des salariés gagnent entre 4 000 000 et 8 000 000 GNF par mois et 8 000 000 GNF ou plus pour moins de 1%. (Tableau 10. 22)

Quels que soient le sexe, le milieu résidence, le statut de handicap, le niveau d'instruction et la région de résidence, le salaire mensuel fréquemment payé est de l'ordre de 1 000 000- 5 000 000 GNF. Plus de la moitié des salariés se trouve dans cette tranche de salaire. (Tableau 10. 26)

Une analyse par sexe montre que parmi les personnes payées à moins de 440 000 fg, les femmes sont les plus nombreuses aussi bien en milieu urbain qu'en rural. Parmi les personnes

payées à 8 000 000 GNF ou plus, les hommes sont majoritaires tout comme en milieu urbain. A ce niveau, les pourcentages sont presque nuls en milieu rural.

**Tableau 10.26 : Répartition (%) des personnes en emploi salarié par milieu de résidence et sexe selon le niveau de salaire mensuel (GNF)**

	Urbain			Rural			Total		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Moins de 440000	5,6	11,2	6,8	6,8	37,6	12,3	5,9	16,9	8,1
440000-750000	14,9	21,9	16,3	17,5	28,6	19,4	15,5	23,3	17,1
750000-1000000	11,6	9,5	11,2	6,8	14,4	8,2	10,4	10,6	10,4
1 000 000-2 000 000	38,3	38,5	38,4	48,7	17,7	43,2	40,9	34,1	39,5
2000000-4000000	24,7	17,6	23,2	18,1	1,7	15,2	23,1	14,2	21,3
4000000-8000000	3,8	0,8	3,2	2,1	0,0	1,7	3,4	0,6	2,8
8000000 GNF ou plus	1,1	0,5	1,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 10.27: Répartition (%) des personnes salariées en emploi par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, sexe, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le niveau de salaire**

	Moins de 440000	440000-750000	750000-1000000	1 000 000-2 000 000	2000000-4000000	4000000-8000000	8000000 GNF ou +	Total
<b>Région administrative</b>								
Boké	5,5	13,4	8,4	37,5	29,3	5,7	0,3	100
Conakry	6,9	19,1	11,4	35,5	22,9	3,5	0,6	100
Faranah	13,8	15,1	4,8	35,8	30,0	0,4	0,0	100
Kankan	2,6	13,1	6,5	50,6	19,6	3,1	4,5	100
Kindia	9,6	17,7	14,5	41,0	16,4	0,9	0,0	100
Labé	22,2	26,6	10,6	31,2	8,9	0,6	0,0	100
Mamou	2,4	8,3	10,9	57,4	20,6	0,4	0,0	100
N'Zérékoré	15,1	14,9	8,1	48,6	12,5	0,3	0,6	100
<b>Région naturelle</b>								
B Guinée	7,1	15,4	11,2	39,3	23,5	3,4	0,2	100
M Guinée	14,4	18,6	11,3	41,9	13,2	0,5	0,0	100
H Guinée	3,8	13,9	6,8	48,2	20,9	2,7	3,8	100
G Forestiere	15,5	14,4	7,1	47,3	14,8	0,3	0,5	100
Conakry	6,9	19,1	11,4	35,5	22,9	3,5	0,6	100
<b>Milieu residence</b>								
Urbain	6,8	16,3	11,2	38,4	23,2	3,2	1,0	100
Rural	12,3	19,4	8,2	43,2	15,2	1,7	0,0	100
<b>Zone de résidence</b>								
Capital	6,9	19,1	11,4	35,5	22,9	3,5	0,6	100
Autres urbains	6,6	12,3	10,8	42,4	23,6	2,8	1,5	100
Rural	12,3	19,4	8,2	43,2	15,2	1,7	0,0	100
<b>Sexe</b>								
Masculin	5,9	15,5	10,4	40,9	23,1	3,4	0,8	100
Féminin	16,9	23,3	10,6	34,1	14,2	0,6	0,4	100
<b>Groupe d'âges</b>								
15-24 ans	24,9	36,1	10,1	24,5	4,4	0,0	0,0	100
25-34 ans	8,0	20,2	13,2	37,3	18,9	2,2	0,2	100
35-64 ans	5,3	11,6	8,4	44,6	25,4	3,7	1,0	100
65 ans ou plus	11,1	18,8	12,1	19,6	28,2	3,7	6,4	100
<b>Niveau d'instruction</b>								
Aucun	13,9	19,8	12,3	35,3	15,8	2,7	0,4	100
Primaire	15,4	28,9	11,0	34,0	8,9	1,5	0,3	100
Secondaire	5,3	18,4	13,5	41,8	18,3	2,1	0,5	100
Superieur	3,0	9,6	5,5	43,1	33,2	4,1	1,5	100
<b>Statut de handicap</b>								
Non	8,1	16,9	10,3	39,9	21,1	3,1	0,7	100
Oui	8,0	18,3	11,0	37,4	22,6	1,5	1,3	100

Par rapport aux groupes d'âge, contrairement aux précédents, chez les jeunes de 15-24 ans la tranche de salaire mensuel fréquemment payée est de 440 000-750 000 GNF. Chez les personnes âgées de 65 ans ou plus, la valeur est de 2 000 000-4 000 000 GNF.

L'analyse selon le salaire mensuel moyen des personnes en emploi montre que les hommes gagnent plus que les femmes et quel que soit le milieu de résidence. En moyenne par mois les hommes perçoivent 1 637 940 GNF contre 1 198 805 GNF chez les femmes, le salaire mensuel moyen étant de 1 550 563 GNF. Le salaire mensuel moyen est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. (Tableau 10. 28)

Par rapport au salaire mensuel médian, il est de 1 500 000 GNF chez les hommes et de 900 000 GNF chez les femmes, le salaire mensuel médian étant de 1 420 000 GNF. Le salaire mensuel médian est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 1 500 000 GNF et 1 200 000 GNF (Tableau 10. 28)

**Tableau 10. 28 : Salaires mensuels moyens (fg) des salariés par région administrative, région naturelle, groupe d'âges, niveau d'instruction et statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Région administrative</b>									
Boké	1983486	1260254	1829361	1761251	836451	1661673	1879230	1140527	1755918
Conakry	1605564	1399578	1561433				1605564	1399578	1561433
Faranah	1562623	1416196	1532508	1334006	814039	1275330	1465096	1255023	1429687
Kankan	2886443	1575474	2618059	1561944	719940	1496624	2249974	1376921	2120492
Kindia	1410523	1056357	1358820	1127642	340690	1072067	1319491	931698	1271753
Labé	1432609	1038878	1280613	939270	455711	773130	1146505	727049	994616
Mamou	1725693	1335727	1652073	1387387	850000	1362838	1562982	1257968	1524632
N'Zérékoré	1615289	1094880	1533138	1465007	785102	1191685	1544640	859182	1343483
<b>Région naturelle</b>									
B Guinee	1673114	1179048	1585910	1513589	744089	1446404	1610307	1081309	1534370
M Guinee	1573530	1114121	1439992	1157585	454433	989560	1349812	803151	1205622
H Guinee	2704890	1543230	2460839	1526881	719940	1475096	2117712	1375299	2011157
Guinee F	1623654	1170997	1550789	1448525	786747	1182046	1547641	890750	1359564
Conakry	1605564	1399578	1561433				1605564	1399578	1561433
<b>Groupe d'âges</b>									
15-24 ans	786503	647653	737562	1014282	155487	918276	883259	575872	800805
25-34 ans	1402531	1289839	1375894	1568315	931088	1439154	1444176	1212346	1391277
35-64 ans	1930200	1569210	1871038	1485511	590803	1344863	1830318	1357790	1753582
65 ans ou plus	2867564	1567391	2608040	1074024	486005	699438	2710602	1131629	2274856
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun	1517034	902955	1413070	1412718	458821	1157813	1487568	719400	1334305
Primaire	1306803	739966	1203646	919673	344954	853862	1168189	643253	1084702
Secondaire	1526788	1228971	1445372	1540592	900886	1462422	1530460	1190182	1449307
Superieur	2069342	1935502	2045116	1740101	1634332	1726847	2016213	1902104	1996528
<b>Statut de handicap</b>									
Non	1691532	1300934	1615589	1462137	724898	1320676	1639542	1172025	1548914
Oui	1759276	1502904	1686293	1406978	518780	1301500	1627607	1337463	1560720
Total	1699087	1335570	1624347	1450907	698782	1317035	1637940	1198805	1550563

Au plan régional, on constate des disparités selon le salaire mensuel moyen. Le maximum est atteint à Kankan (2 120 492 GNF) suivi par ordre d'importance de Boké (1 755 918 fg), Conakry (1 561 433 GNF), Mamou (1 524 632 GNF), Faranah (1 429 687 GNF), N'Zérékoré (1 343 483 GNF) et Kindia (1 271 753 GNF). Le minimum est enregistré à Labé (994 616 fg). Au niveau du salaire mensuel médian, l'ordre change légèrement, le maximum revient encore à Kankan (1 600 000 GNF) suivie par ordre d'importance de Mamou (1 600 000 fg), Boké (1 500 000 fg), Conakry (1 400 000 GNF), Faranah (1 303 000 GNF), N'Zérékoré (1 200 000

fg) et Kindia (1 037 500 fg). Le minimum revient toujours à Labé (800 000 GNF). (Tableaux 10.29)

**Tableau 10.29: Salaires mensuels moyens et médians (GNF) des salariés selon le milieu de résidence et le sexe**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Moyenne	1699087	1335570	1624347	1450907	698782	1317035	1637940	1198805	1550563
Médiane	1500000	1300000	1500000	1500000	560000	1200000	1500000	900000	1420000

L'analyse du salaire mensuel moyen selon la catégorie socioprofessionnelle montre que le salaire mensuel moyen le plus élevé est payé chez les cadres supérieurs (2 438 919 GNF) suivis par ordre d'importance des ouvriers ou employés qualifiés (1 632 490 GNF), des cadres moyens ou agents de maîtrise (1 580 848 fg), des ouvriers ou employés non qualifiés (1 086 084 GNF) et des stagiaires ou apprentis rémunérés (773 732 GNF). Le plus faible salaire mensuel moyen est payé aux manœuvres ou aide-ménagères (598 932 GNF). En milieu rural et chez les femmes, cet ordre est maintenu. Toutefois, en milieu urbain et chez les hommes, les cadres moyens ou agents de maîtrise sont mieux payés que les ouvriers ou employés qualifiés

**Tableau 10.30 : Salaire mensuel moyen (GNF) des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon le milieu de résidence et sexe**

		Cadre supérieur	Cadre moyen /agent de maîtrise	Ouvrier/employé qualifié	Ouvrier/employé non qualifié	Manœuvre, aide ménagère	Stagiaire/ Apprenti rémunéré	Total
Urbain	Masculin	2606001	1701174	1658660	1171648	791531	816324	1699087
	Féminin	2399039	1496219	1046013	715967	444487	597067	1335570
	Total	2565971	1638952	1614050	1115094	569166	745991	1624347
Rural	Masculin	1940499	1373523	1827660	1204410	879533	980470	1450907
	Féminin	1482099	1157814	739673	441649	304805	343820	698782
	Total	1886837	1336052	1708408	1037354	686625	842281	1317035
Total	Masculin	2472086	1629176	1690624	1183008	825467	868539	1637940
	Féminin	2286938	1455754	963996	575426	423399	542626	1198805
	Total	2438919	1580848	1632490	1086084	598932	773732	1550563

L'analyse du salaire mensuel médian selon la catégorie socioprofessionnelle, quant à lui, donne un autre ordre de classement par rapport au salaire mensuel moyen. En effet, le salaire mensuel médian le plus élevé est perçu chez les cadres supérieurs (2 000 000 GNF) suivis par ordre d'importance des cadres moyens ou agents de maîtrise (1 500 000 GNF), des ouvriers ou employés qualifiés (1 500 000 GNF), des ouvriers ou employés non qualifié (850 000 GNF) et des stagiaires ou apprentis rémunérés 600 000 GNF). Le plus faible salaire mensuel médian est payé aux manœuvres ou aide-ménagères (500 000 GNF). Contrairement pour le salaire mensuel moyen, en milieu urbain et chez les hommes, cet ordre reste maintenu. Cependant, en milieu rural et chez les femmes, les stagiaires ou apprentis rémunérés sont mieux rémunérés que les manœuvres ou aide ménagères.

**Tableau 10.31: Salaire mensuel médian (GNF) par catégorie socioprofessionnelle salariée selon le milieu de résidence et sexe**

		Cadre supérieur	Cadre moyen	Ouvrier/employé qualifié	Ouvrier/employé non qualifié	Manœuvre, aide ménagère	Stagiaire/Apprenti rémunéré	Total
Urbain	Masculin	2 170 000	1 500 000	1 500 000	960 000	800 000	700 000	1 500 000
	Féminin	2 115 000	1 500 000	800 000	600 000	450 000	550 000	1 300 000
	Total	2 115 000	1 500 000	1 500 000	900 000	500 000	600 000	1 500 000
Rural	Masculin	1 850 000	1 600 000	1 600 000	1 000 000	650 000	600 000	1 500 000
	Féminin	1 800 000	900 000	800 000	320 000	300 000	400 000	560 000
	Total	1 850 000	1 600 000	1 500 000	800 000	500 000	600 000	1 200 000
Total	Masculin	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000	800 000	650 000	1 500 000
	Féminin	2 000 000	1 500 000	800 000	560 000	450 000	500 000	900 000
	Total	2 000 000	1 500 000	1 500 000	850 000	500 000	600 000	1 420 000

## 10.19 Activité économique de la population de 5 ans et plus

### 10.19.1 Taux d'activité de la population de 5 ans et plus

Au niveau national 45% de la population de 5 ans et plus participe à la main-d'œuvre.

Selon les régions administratives, N'Zérékoré est celle qui enregistre le plus faible taux 39%. Ce phénomène est probablement dû à la faible participation des femmes en milieu rural à l'activité économique (seulement 3 femmes sur 10). Kankan est la région qui présente le taux le plus élevé (51%) de la population de 5 ans et plus tant en milieu rural qu'urbain.

Dans les milieux urbains des régions administratives de Boké, Kankan et Conakry, plus de la moitié de la population masculine de cette tranche d'âge participent à la main-d'œuvre.

**Tableau 10.32 : Taux d'activité (5 ans et plus) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (en %)**

Région administrative	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	53,5	35,1	43,8	54,3	36,2	44,6	54,1	35,9	44,4
Conakry	52,4	41,0	46,5				52,4	41,0	46,5
Faranah	39,9	44,1	42,1	50,0	38,6	43,9	47,6	39,9	43,5
Kankan	54,4	42,9	48,5	57,6	46,2	51,7	56,9	45,5	51,0
Kindia	47,1	39,1	42,8	43,8	34,2	38,7	45,0	36,0	40,2
Labé	47,1	40,4	43,3	42,2	46,6	44,8	42,8	45,9	44,6
Mamou	45,2	38,8	41,6	50,0	45,6	47,4	49,2	44,6	46,6
N'Zérékoré	43,0	44,2	43,6	45,6	30,3	37,7	45,0	33,8	39,2
Total	49,9	40,8	45,2	49,6	39,8	44,3	49,7	40,1	44,6

Le tableau 10.33 s'intéresse à l'analyse du taux d'activité selon le lien de parenté avec le chef de ménage en d'autres termes selon la composition du ménage. Il en découle que le taux d'activité le plus élevé est obtenu chez les chefs de ménage (CM) (92,5%) suivis des conjoints ou conjointes du CM (59,1 %), des frères ou sœurs du CM (41,1%), des domestiques ou parents du domestique du CM (38,6%), des personnes non apparentées au CM ou Conjoint (37,3%) et des autres parents du CM ou Conjoint (22,5%). Les autres catégories comme pères ou mères, grands-parents, fils ou filles ou petits-fils ou petites-filles enregistrent un taux

d'activité de moins de 20%. Ce sont les petits-fils ou petites-filles qui ont le plus faible taux d'activité (8,8%).

En examinant les données selon le milieu de résidence, on remarque qu'après le chef de ménage (CM) en milieu urbain, les taux d'activité les plus élevés proviennent par ordre d'importance des conjoints ou conjointes du CM, des domestiques ou parents du domestique du CM, des frères ou sœurs du CM et des personnes non apparentées au CM ou Conjoint. En revanche, en milieu rural, après le chef de ménage viennent les conjoints ou conjointes du CM, les frères ou sœurs du CM, les personnes non apparentées au CM ou Conjoint. Ce qui attire à ce niveau est que les domestiques sont presque inexistantes, le taux d'activité étant nul.

Au plan régional, la configuration des taux d'activité selon le lien de parenté avec le chef de ménage change d'une région à l'autre. En effet, on a :

- Boké : Les taux les plus élevés sont enregistrés chez le CM suivis par ordre d'importance des domestiques ou parents du domestique du CM, des grands-parents, conjoints ou conjointes du CM et les frères ou sœurs du CM et les personnes non apparentées au CM ou Conjoint ;
- Conakry : Les catégories par importance des taux d'activité sont CM, conjoints ou conjointes du CM, domestiques ou parents du domestique du CM, frères ou sœurs du CM, les personnes non apparentées au CM ou Conjoint et les grands-parents du CM;
- Faranah : De même on a : CM, conjoints ou conjointes du CM, frères ou sœurs du CM, personnes non apparentées au CM ou Conjoint et autres Parents du CM ou Conjoint. Par ailleurs, les domestiques sont presque inexistantes (taux d'activité nul) ;
- Kankan : dans le même ordre d'idée on a : CM, conjoints ou conjointes du CM, frères ou sœurs du CM, pères ou mères, autres Parents du CM ou Conjoint, Petits-fils ou petites-filles et les grands-parents. Pas de domestiques ;
- Kindia : par importance CM, conjoints ou conjointes du CM, personnes non apparentées au CM ou Conjoint, frères ou sœurs du CM ;
- Labé : Par importance : CM, conjoints ou conjointes du CM, frères ou sœurs du CM, personnes non apparentées au CM ou Conjoint, pères ou mères, domestiques ou parents du domestique du CM et autres Parents du CM ou Conjoint ;
- Mamou : Contrairement aux autres les domestiques ou parents du domestique du CM occupent la première place suivis du CM, conjoints ou conjointes du CM, personnes non apparentées au CM ou Conjoint et frères ou sœurs et
- N'Zérékoré : Par importance : CM, conjoints ou conjointes du CM, personnes non apparentées au CM ou Conjoint, frères ou sœurs et grands-parents. Pas de domestiques.

**Tableau 10.33: Taux d'activité (5 ans et plus) par région administrative et lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (en %)**

	Chef de ménage	Conjoint (e)	Fils, Fille	Père, Mère	Petit fils, petite fille	Grands-parents	Frère, sœur	Autres Parents du C.M/Conjoint	Personne non apparentée au C.M/Conjoint	Domestique ou parent domestique	Total
<b>Région administrative</b>											
Boké	92,3	49,9	12,0	6,6	8,6	60,2	45,9	19,1	38,3	62,7	44,4
Conakry	90,0	64,7	18,3	13,3	10,3	25,0	44,3	28,0	38,3	44,0	46,6
Faranah	95,5	58,8	10,2	9,4	9,3	0,0	26,9	25,4	25,8	0,0	43,5
Kankan	97,4	64,8	15,9	29,7	23,3	22,6	53,6	24,9	7,9	-	51,0
Kindia	87,8	52,9	11,6	19,7	3,5	0,0	32,1	17,3	34,7	19,0	40,2
Labé	86,2	74,7	13,2	28,2	7,2	0,0	52,3	22,3	29,2	23,6	44,6
Mamou	92,3	64,1	12,4	16,0	7,5	6,4	39,8	15,5	60,0	100,0	46,6
N'Zérékoré	97,1	47,5	10,3	16,3	12,4	20,9	27,8	16,1	31,1	-	39,2
<b>Milieu de résidence</b>											
Urbain	89,9	64,4	16,8	18,5	9,7	23,0	42,3	25,4	39,4	45,6	45,2
Rural	93,9	56,7	11,4	18,7	8,2	15,3	39,3	18,2	34,9	0,0	44,3
Total	92,5	59,1	13,3	18,6	8,8	18,5	41,1	22,5	37,3	38,6	44,6

### 10.19.2 Taux d'activité des enfants de 5-14 ans

L'activité économique des enfants est la participation de personnes mineures à des activités à finalité économique qui s'apparente plus ou moins à l'exercice d'une profession par un adulte. La tranche d'âge considérée dans cette étude est 5-14 ans.

En Guinée, les résultats de cette étude montrent à travers le tableau 10.34, que sur le plan national 6% des enfants de 5 à 14 ans exercent une activité économique. Le plus faible taux s'observe dans la zone spéciale de Conakry où il n'excède pas 3%, tant chez les filles que chez les garçons. Cela est probablement dû au taux de scolarisation élevé dans cette zone. La région administrative pour laquelle ce phénomène est plus notoire est la Kankan où il va au-delà de 10% sur le plan national et où il est plus considérable chez les petites filles (13% contre 8%) aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (13,3 et 10,4% contre 8%).

**Tableau 10.34 : Taux d'activité des enfants (5-14 ans) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (en %)**

Région administrative	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	8,2	2,6	5,1	4,6	1,5	3,1	5,5	1,8	3,6
Conakry	2,5	2,8	2,6				2,5	2,8	2,6
Faranah	5,6	6,7	6,1	5,7	6,7	6,2	5,7	6,7	6,2
Kankan	8,1	10,4	9,3	8,2	13,3	10,6	8,2	12,7	10,4
Kindia	2,3	4,2	3,2	2,0	5,9	3,9	2,1	5,4	3,7
Labé	5,8	3,8	4,7	5,9	3,6	4,7	5,9	3,6	4,7
Mamou	3,3	2,9	3,1	9,4	4,2	6,8	8,6	4,0	6,3
N'Zérékoré	3,9	7,1	5,5	4,7	5,8	5,2	4,5	6,2	5,3
Total	4,1	4,5	4,3	5,7	6,6	6,1	5,2	5,9	5,5

### 10.19.3 Taux d'emploi de la population de 5 ans et plus

Il ressort du tableau 10.36 ci-dessous que dans l'ensemble près de 43,6% des personnes de 5 ans et plus possèdent un emploi. La distinction par rapport au sexe montre que ce taux est plus élevé chez les hommes (48,7%) que chez les femmes (39,2%), soit 10 points d'écart

Exception faite dans les régions administratives de Kindia et de Nzérékoré, où on observe un taux plus élevé en zone rural qu'en zone urbaine.

**Tableau 10.35 : Taux d'emploi (5 ans et plus) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (%)**

Région administrative	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	51,2	32,9	41,6	53,1	35,3	43,6	52,5	34,7	43,0
Conakry	49,5	38,6	43,9				49,5	38,6	43,9
Faranah	38,4	43,0	40,8	50,0	38,5	43,9	47,2	39,6	43,2
Kankan	53,7	41,5	47,4	57,5	46,1	51,6	56,7	45,2	50,7
Kindia	44,6	35,7	39,9	43,6	33,5	38,2	44,0	34,3	38,8
Labé	46,5	39,0	42,2	41,8	46,6	44,6	42,4	45,7	44,3
Mamou	43,3	37,9	40,3	49,8	45,0	47,0	48,8	44,0	46,0
N'Zérékoré	42,4	43,0	42,7	45,6	30,2	37,7	44,8	33,4	38,9
Total	47,7	38,7	43,0	49,3	39,4	44,0	48,7	39,2	43,6

#### 10.19.4 Taux d'emploi des enfants de 5-14 ans

Le taux d'emploi des enfants de 5-14 ans mesure la proportion d'enfants de cette tranche d'âge ayant effectué une activité ou un service moyennant une rémunération ou un profit durant la période de référence.

Le tableau 10.37 ci-dessous indique que ce taux est de 5,5% sur le plan national. En zone rurale aussi bien qu'en zone urbaine, ce taux est en général plus élevé chez les petites filles que chez leurs homologues garçons. Dans : l'ensemble, on observe pour la zone rurale 6,5% contre 5,7% et pour la zone urbaine 4,5% contre 4%. Ce constat est le même dans les régions administratives de Conakry, Nzérékoré, Kindia, Kankan et Faranah contrairement aux régions de Boké, Mamou et Labé où le taux d'emploi des petites filles est plus faible que pour les petits garçons.

Le tableau montre également que c'est dans la région de Kankan où le phénomène est le plus considérable car plus de 10% d'enfants de 5 à 14 ans pratiquent un travail rémunéré ce qui avoisine le double du taux national d'emploi des enfants.

**Tableau 10.36: Taux d'emploi des enfants (5-14 ans) par région administrative selon le milieu de résidence et sexe (en %)**

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	7,8	2,6	4,9	4,6	1,5	3,1	5,4	1,8	3,6
Conakry	2,5	2,8	2,6				2,5	2,8	2,6
Faranah	5,0	6,7	5,8	5,7	6,7	6,2	5,5	6,7	6,1
Kankan	8,1	10,2	9,2	8,2	13,3	10,6	8,2	12,6	10,3
Kindia	2,3	4,2	3,2	2,0	5,5	3,7	2,1	5,1	3,5
Labé	5,8	3,8	4,7	5,9	3,6	4,7	5,9	3,6	4,7
Mamou	3,3	2,9	3,1	9,4	4,2	6,8	8,6	4,0	6,3
N'Zérékoré	3,9	6,8	5,3	4,7	5,8	5,2	4,5	6,1	5,2
Total	4,0	4,5	4,2	5,7	6,5	6,1	5,2	5,8	5,5

## CHAPITRE 11 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

L'EHCVM a permis de collecter des données sur les caractéristiques physiques du logement (nature du toit et des murs), le type de logement, le statut d'occupation, les services et l'aménagement du logement. La première partie de ce chapitre est consacrée à l'examen des caractéristiques du logement et la seconde essaie de cerner et ses commodités (toilette, eau de boisson, salubrité, énergie pour l'éclairage et la cuisine). Le lien de certains indicateurs avec la pauvreté est aussi examiné dans ce chapitre. L'analyse des dépenses de logement et d'entretien font l'objet d'une autre partie de ce chapitre. Le logement est considéré comme l'unité d'habitation du ménage. Il constitue l'ensemble des constructions qui abritent les membres d'un ménage.

### 11.1 Type de logement

Dans cette section, il s'agit du type du principal logement du ménage, c'est-à-dire celui qui abrite la majeure partie des membres du ménage.

Il ressort de l'analyse du tableau 11.1, que dans l'ensemble, les maisons à plusieurs logements et les maisons individuelles représentent près de 80% des logements du pays dont respectivement 40,6% et 37,6%. Cependant 20,1% des logements sont en cases/baraques contre seulement (1,8%) en villas/immeubles.

Par rapport à l'EIBEP 2002-2003 on enregistre une légère augmentation des maisons individuelles passant de (35,6%) en 2002-2003 à (37,6%) en 2019.

#### 11.1.1 Caractéristiques géographiques

##### *Milieu de résidence*

En considérant les types de logements par milieu de résidence, on constate que le milieu urbain surclasse le milieu rural en terme de logements modernes. Plus de la moitié des logements du milieu urbain sont des maisons à plusieurs logement (59,2%). Près d'un tiers des logements du milieu rural sont des cases/baraques (30,1%) contre seulement 1,8% en milieu urbain. Par ailleurs les autres milieux urbains (excepté Conakry) disposent 3,2% de cases, 2,7% de villas/immeubles.

**Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type de logement**

Caractéristiques Géographiques	Case/Baraque	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Villa/immeuble	Ensemble
Ensemble	20,1	37,6	40,6	1,8	100
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	1,8	34,9	59,2	4,0	100
Rural	30,1	39,0	30,4	0,5	100
Autres urbains	3,2	39,8	54,3	2,7	100

Dans la capitale Conakry qui est complètement urbain plus de la moitié des ménages habitent dans des maisons à plusieurs logements (65%) suivies des maisons individuelles/autres (29,2%). Cette tendance est la même dans les autres centres urbains du pays avec une proportion de 39,8% de ménages habitant dans des maisons individuelles et 54,3% dans des maisons à plusieurs logements.

À l'inverse du milieu urbain, les maisons individuelles sont les plus nombreuses en milieu rural (39%). Il n'existe quasiment pas de villa/immeuble en milieu rural (0,5%) ni de case/baraque dans la capitale Conakry (0,2%).

### **Région naturelle**

À l'exclusion de Conakry où la qualité des logements est le mieux reluisant on constate une disparité entre les différentes régions naturelles. La Haute Guinée et la moyenne guinée se présentent comme des régions à forte proportion de logement en case/baraque avec respectivement 36,4% et 31,3%. En Guinée Forestière seulement 0,5% des logements sont des villa/immeubles contre 1,3% en Moyenne Guinée, 1,2% en Basse Guinée et 1% en Haute Guinée.

Caractéristiques Géographiques	Case/Baraque	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Villa/immeuble	Ensemble
Ensemble	20,1	37,6	40,6	1,8	100
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	13,3	44,9	40,6	1,2	100
Moyenne Guinée	31,3	41,3	26,1	1,3	100
Haute Guinée	36,4	27,8	34,8	1,0	100
Guinée Forestière	11,2	45,0	43,3	0,5	100
Conakry	0,2	29,2	65,0	5,6	100

En Basse Guinée et en Guinée Forestière plus huit logements sur dix sont soit des maisons individuelles ou des maisons à plusieurs logements.

### **Région administrative**

Dans chacune des régions administratives on observe une prédominance des maisons individuelles et maison à plusieurs logements. À l'exception de la région de Faranah où seulement un peu plus de la moitié des logements (51,5%) sont des maisons individuelles ou à plusieurs logements, plus de sept logements sur dix dans les autres régions sont de types maisons individuelles ou maisons à plusieurs logements.

Plus d'un quart des logements de Faranah (46,6%), Kankan (28%) et Boké (28,1%) et Mamou (27,5%) sont des cases/baraques.

Caractéristiques Géographiques	Case/Baraque	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Villa/immeuble	Ensemble
Ensemble	20,1	37,6	40,6	1,8	100
Boké	28,1	41,9	29,1	0,9	100
Conakry	0,2	29,2	65,0	5,6	100
Faranah	46,6	30,3	21,2	1,9	100
Kankan	28,0	28,8	42,7	0,5	100
Kindia	13,8	43,4	41,2	1,6	100
Labé	23,1	42,4	33,0	1,5	100
Mamou	27,5	45,3	26,5	0,8	100
N'Nzérékoré	11,2	45,2	43,1	0,5	100

La situation à Conakry est nettement différente de celle des autres régions, dans cette zone plus de la moitié (65%) des ménages habitent dans des maisons à plusieurs logements et

avec la plus faible proportion de logements en case/baraque (0,2%) et la plus forte proportion de logements en villa/immeuble (5,6%).

### 11.1.2 Catégorie socio professionnelle du chef de ménage

C'est dans la catégorie des ménages dirigés par des aides familiaux et travailleurs pour propre compte que la proportion de logements en case/baraque est plus élevée avec respectivement 25% et 24,3%. Voir tableau 11.4.

Cette proportion représente moins de (1%) dans le groupe des ménages dirigés par des ouvriers ou employés qualifiés (0,4%) ainsi que celui des cadres moyens/agent de maîtrise (0,9%). Par ailleurs aucun des ménages dirigés par les manœuvre/aide-ménagère n'habite dans un logement en villa/immeuble. Voir tableau 11.4.

Caractéristique du chef de ménage	Case/Baraque	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Villa/immeuble	Ensemble
Ensemble	20,1	37,6	40,6	1,8	100
<b>Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage</b>					
Cadre supérieur	1,1	36,5	52,6	9,8	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	0,9	30,7	64,7	3,6	100
Ouvrier ou employé qualifié	0,4	36,3	61,7	1,6	100
Ouvrier ou employé non qualifié	7,9	31,1	59,5	1,5	100
Manœuvre, aide-ménagère	9,5	38,1	52,4	0,0	100
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	5,7	37,9	52,7	3,7	100
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	7,0	35,4	53,3	4,4	100
Aide familial	25,0	38,1	28,6	8,4	100
Travailleur pour compte propre	24,3	37,8	36,9	1,0	100
Patron	13,9	39,2	45,4	1,5	100

En outre, dans le groupe des ménages dirigés par des cadres supérieurs la proportion de ménage s'abritant dans des logements en villa/immeubles est largement au-dessus de la moyenne nationale (9,8%).

### 11.1.3 Quintile de bien-être économique des ménages

**Tableau 11.5 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le type de logement**

Quintile de pauvreté	Case/Baraque	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Villa/immeuble	Ensemble
1 <sup>er</sup> quintile	35,0	37,9	27,0	0,2	100
2 <sup>ème</sup> quintile	27,6	40,2	31,5	0,7	100
3 <sup>ème</sup> quintile	19,1	37,1	42,8	1,0	100
4 <sup>ème</sup> quintile	19,1	34,1	45,3	1,5	100
5 <sup>ème</sup> quintile	7,8	38,7	49,5	4,1	100

Source : EHCVM-2018

Le niveau de pauvreté d'un ménage reflète en grande partie son type de logement. On constate que la proportion de ménages s'abritant dans les cases/baraques fléchit du groupe de ménages appartenant au 1<sup>er</sup> quintile jusqu'à ceux appartenant au 5<sup>ème</sup> quintile, en passant de 35% à 7,8%. Quoique dans l'ensemble la proportion de ménages s'abritant dans des villas/immeubles soit faible, celle-ci croît avec le niveau du bien-être économique des

ménages et atteint sa plus haute valeur dans les ménages du 5ème quintile (4,1%). Les maisons à plusieurs logements constituent le type de logement dominant dans les groupes des ménages du 3ème quintile, 4ème quintile et 5ème quintile, dans ce dernier il concerne un ménage sur deux. Par contre dans les ménages du 1er quintile et 2ème quintile la proportion des ménages habitant dans des maisons individuelles est la plus élevée. Voir tableau 11.5.

## 11.2 Personnes par pièce

Rappelons que la densité d'occupation des logements est le rapport de l'effectif des membres du ménage au nombre total de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage. Dans cette analyse on s'abstient de parler de la densité de logement car l'information recueillie a été le nombre de pièce qu'occupe le ménage, exclusion faite aux (cuisines, salles de bains, corridors et balcons) sans toutefois préciser le nombre de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage.

Il ressort de l'analyse du tableau 11.6 que dans 62,8% des ménages cohabitent un ou deux personnes par pièce occupée. Par ailleurs, le nombre moyen de personnes par pièce est de (2,2).

### 11.2.1 Caractéristiques géographiques

#### *Milieu de résidence*

Il n'existe pas de grande différence entre le milieu urbain et le milieu rural par rapport à la proportion de ménages dans lesquels plus de deux personnes cohabitent dans une même pièce de logement. Cette proportion est de 38% en milieu urbain et 36,7% en milieu rural. Le nombre moyen de personnes par pièce en milieu urbain et rural est identique et est supérieur à 2, soit 2,2 personnes par pièce. Voir tableau 11.6.

Caractéristiques Géographiques	plus de deux personnes par pièce	Au plus deux personnes par pièce	Ensemble	Nombre moyen de personne par pièce
Ensemble	37,2	62,8	100	2,2
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	38,0	62,0	100	2,2
Rural	36,7	63,3	100	2,2
Autres urbains	35,3	64,8	100	2,1

À Conakry 4 personnes sur 10 vivent à plus de 2 personnes par pièce de logement (41,3%) et compte un nombre moyen de personnes par pièce (2,3) légèrement supérieur à celui du pays (2,2). Voir tableau 11.7.

Par contre dans les autres milieux urbains du pays, la situation de cohabitation par pièce paraît un peu plus aisée qu'à Conakry. Dans ces centres, ce sont (35,3%) de ménages dans lesquels vivent à plus de 2 personnes par pièce de logement avec un nombre moyen 2,1 de personnes par pièce. Voir tableau 11.7.

En milieu rural les proportions des ménages dans lesquels vivent plus de deux personnes par pièces se rapproche à celle du pays et compte 36,7%).

### Région naturelle

<b>Tableau 11.7 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon le nombre de personnes par pièce de logement ; nombre moyen de personne par pièce</b>				
Caractéristiques Géographiques	plus de deux personnes par pièce	Au plus deux personnes par pièce	Ensemble	Nombre moyen de personne par pièce
Ensemble	37,2	62,8	100	2,2
<b>Région Administrative</b>				
Boké	41,3	58,7	100	2,2
Conakry	41,3	58,8	100	2,3
Faranah	36,2	63,8	100	2,2
Kankan	47,3	52,7	100	2,4
Kindia	32,2	67,9	100	2,0
Labé	29,6	70,4	100	2,0
Mamou	23,2	76,8	100	1,8
N'Nzérékoré	35,7	64,3	100	2,1
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	34,1	65,9	100	2,0
Moyenne Guinée	30,5	69,5	100	2,0
Haute Guinée	45,0	55,0	100	2,4
Guinée Forestière	35,0	65,0	100	2,1
Conakry	41,3	58,8	100	2,3

Source :EHCVM-2018

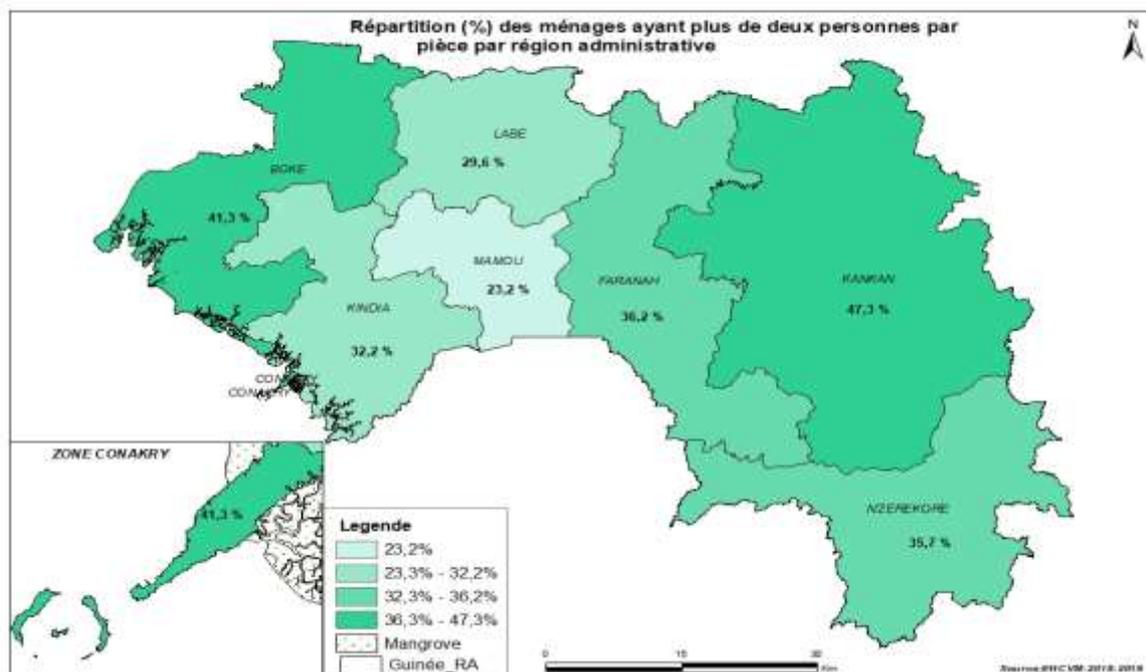
La région de la Moyenne Guinée est celle qui a la plus faible proportion de ménages dans lesquels les individus se partageant une pièce de logement avec plus de deux personnes. Cette proportion est plus élevée en Haute Guinée et en Guinée Forestière avec respectivement 45% et 35%. On note cependant que c'est en Moyenne Guinée et en Basse Guinée que le nombre moyen de personnes par pièce est au plus deux personnes.

### Région administrative

La région de Kankan se distingue par sa forte proportion de ménages dans lesquels plus de deux personnes cohabitent par pièce (47,3%). Cette proportion est relativement faible à Mamou et Labé avec respectivement 23,2% et 29,6%. On remarque également que quelle que soit la région administrative la proportion dominante est celle des ménages dans lesquels au plus deux personnes partagent une pièce de logement. À titre d'exemple, elle représente 76,8% à Mamou, 70,4% à Mamou et la plus faible proportion est à Kankan (52,7%). Voir tableau 11.7.

De toutes les régions administratives seule Mamou affiche un nombre moyen de personnes par pièce inférieur à 2.

**Carte 11.1 : Répartition (%) des ménages ayant plus de deux personnes par pièce par région administrative**



### 11.2.2 Catégorie socio professionnelle du chef de ménage

**Tableau 11.8 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le nombre de personnes par pièce de logement**

Caractéristiques	plus de deux personnes par pièce	Au plus de deux personnes par pièce	Ensemble	Nombre moyen de personne par pièce
<b>Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage</b>				
Cadre supérieur	23,9	76,1	100	1,8
Cadre moyen/agent de maîtrise	34,4	65,6	100	2,0
Ouvrier ou employé qualifié	43,2	56,8	100	2,2
Ouvrier ou employé non qualifié	49,8	50,2	100	2,4
Manœuvre, aide-ménagère	56,5	43,5	100	2,7
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	33,7	66,3	100	2,2
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	24,5	75,5	100	1,8
Aide familial	32,8	67,2	100	2,2
Travailleur pour compte propre	38,6	61,5	100	2,2
Patron	45,4	54,6	100	2,3
<b>Type de logement</b>				
Case/Baraque	54,5	45,6	100	2,8
Maison individuelle,	30,1	70,0	100	1,9
Maison à plusieurs logements	36,1	63,9	100	2,1
villa/ immeuble	15,9	84,1	100	1,5

**Source :EHCVM-2018**

On constate que seul dans la catégorie des ménages dirigés par les Manœuvres/aide-ménagère que dans plus de la moitié des ménages plus de deux personnes partagent une pièce de logement (56,5%). Cette proportion est plus faible dans les ménages dirigés par les cadres supérieurs (23,9%). Par contre dans les ménages dirigés par les patrons, elle est supérieure à la moyenne nationale, soit 45,4%. On note par ailleurs que c'est dans les

ménages dirigés par les cadres supérieurs et les stagiaires ou apprenti non rémunéré que le nombre moyen de personnes par pièce est inférieur à 2 et vaut 1,8. Voir tableau 11.8.

### 11.2.3 Type de logement

La proportion de ménages dans lesquels plus de deux personnes partagent une pièce de logement est plus élevée dans le groupe des ménages s'abritant dans des logements en cases/baraques (54,5%). Elle est par contre plus faible dans les ménages s'abritant dans des logements en villa/immeuble (15,9%).

Par ailleurs c'est dans les ménages résidant dans des logements en villa/immeuble et ceux résidant dans des maisons individuelles que le nombre moyen de personnes par pièce est inférieur ou égal à 2 avec respectivement une moyenne de 1,5 et 1,9. Voir tableau 11.8.

### 11.3 Statut d'occupation du logement

Dans cette enquête, le statut d'occupation du logement des ménages a été appréhendé à travers sept caractéristiques : i) Propriétaire avec titre ou acte de propriété ; ii) Propriétaire sans titre ou acte de propriété ; iii) Copropriétaire avec titre ou acte ; iv) Copropriétaire sans titre ni acte ; v) Locataire ; vi) Logé par l'employeur et vii) Logé gratuitement (parents, amis). Cependant, dans le cadre d'analyse, certains regroupements ont été effectués pour ceux qui disposent d'un titre ou acte de propriétaire d'une part ; et ceux qui n'en disposent pas d'autre part.

D'une manière générale les ménages propriétaires/copropriétaires de leur logement sont les plus nombreux en Guinée (64,5%). Cependant les ménages propriétaire/copropriétaire sans titre ou acte de propriété sont deux fois plus nombreux que ceux qui disposent le titre ou acte de propriété avec respectivement 41,6% et 22,9%. Les ménages locataires représentent 20,3%, les logés par l'employeur (0,5%) et ceux logés gratuitement (14,8%). Comparativement à l'EIBEP 2002-2003 on note une baisse de la proportion de ménages propriétaire/copropriétaire passant de (77,4%) en 2002 à (64,5%) en 2019. Entre temps la proportion de ménages locataires a légèrement augmenté allant de (14%) en 2002 à (20,3%) en 2019. Voir tableau 11.9.

**Tableau 11.9 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement**

	Propriétaire/ copropriétaire avec titre /acte de propriété	Propriétaire/copropriétaire sans titre ou acte de propriété	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Ensemble
Ensemble	22,9	41,6	20,3	0,5	14,8	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	27,0	7,5	49,6	0,8	15,1	100
Rural	20,6	60,3	4,2	0,3	14,6	100
Autres urbains	32,7	9,7	40,6	0,9	16,1	100

#### 11.3.1 Caractéristiques géographiques

##### *Milieu de résidence*

En milieu urbain près de la moitié des ménages (49,6%) sont locataires et un tiers (34,5%) sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement dont 27% sont propriétaires ou

copropriétaire avec titre ou acte de propriété et (7,5%) sont propriétaires ou copropriétaires sans titre ou acte de propriété. Voir tableau 11.9.

Contrairement au milieu urbain, en milieu rural on dénombre peu de ménages locataires seulement (4,2%). Et 8 ménages sur 10 sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement (80,9%) dont (20,6%) disposent de titre ou acte de propriétés et (60,3%) ne disposent pas de ces documents. Dans les deux milieux les proportions de ménages logés gratuitement sont presque les mêmes et avoisinent (15%). Voir tableau 11.9.

Conakry se démarque des autres milieux urbains du pays par sa proportion importante de ménages locataires (60% contre 40%) et sa faible proportion de ménages propriétaires ou copropriétaires avec ou sans titre ou acte de propriété de leur logement (25,4% contre 40,4%). Voir tableau 11.9.

### **Région naturelle**

Contrairement à la Moyenne Guinée qui regorge la plus faible proportion de ménages locataires (4, 1%), et à l'exception de Conakry (60%), la région de la Basse Guinée est celle qui a la plus grande proportion de ménages locataires (20,3%). La Moyenne Guinée se distingue des autres régions naturelles par sa proportion élevée de ménages propriétaires ou copropriétaires de leur logement avec ou sans titre ou acte de propriété (83%). Cette proportion est de 68,6% en Guinée Forestière et 63,8% en Basse Guinée. Un ménage sur dix est en location en Haute Guinée (10,8%). Voir tableau 11.10.

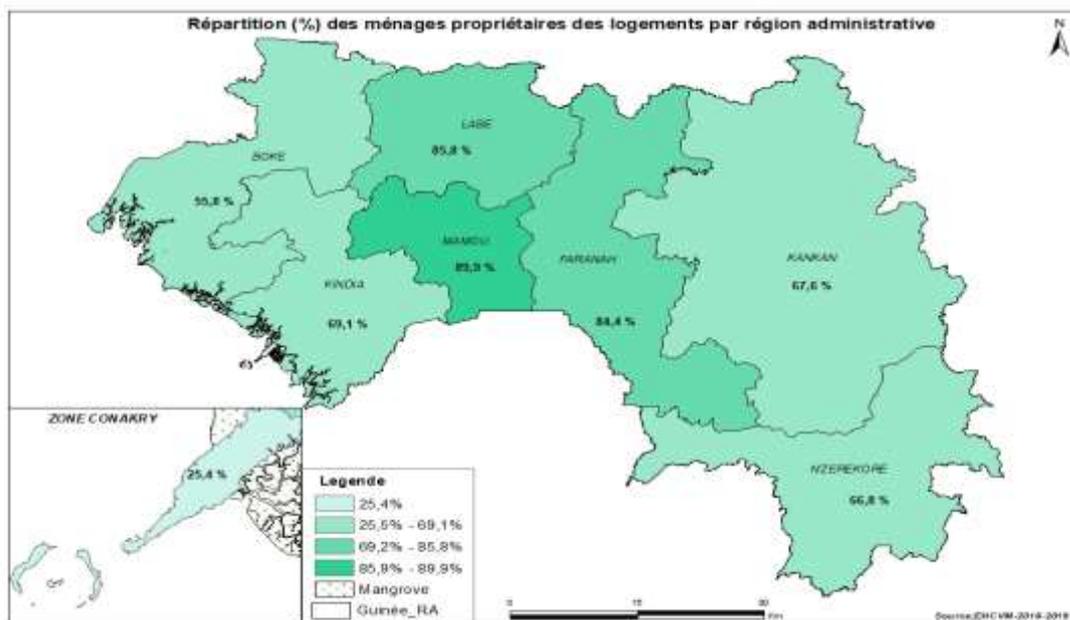
<b>Tableau 11.10 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon le statut d'occupation du logement</b>						
Caractéristiques Géographiques	Propriétaire/copropriétaire avec titre ou acte de	Propriétaire/copropriétaire sans titre ou acte de	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Ensemble
Ensemble	22,9	41,6	20,3	0,5	14,8	100
<b>Région Administrative</b>						
Boké	20,6	35,2	17,1	1,4	25,8	100
Conakry	20,5	4,9	60,0	0,6	14,0	100
Faranah	23,8	60,6	7,6	0,3	7,7	100
Kankan	28,6	39,0	13,0	0,6	18,9	100
Kindia	18,1	51,0	18,7	0,1	12,2	100
Labé	13,2	72,6	4,2	0,2	9,9	100
Mamou	32,6	57,3	5,1	0,3	4,7	100
Nzérékoré	26,8	40,0	15,4	0,0	17,8	100
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	17,9	45,3	20,3	0,8	15,8	100
Moyenne Guinée	22,5	61,5	4,1	0,3	11,7	100
Haute Guinée	25,5	46,9	10,8	0,5	16,3	100
Guinée Forestière	29,0	39,6	15,4	0,1	15,9	100
Conakry	20,5	4,9	60,0	0,6	14,0	100

### **Région administrative**

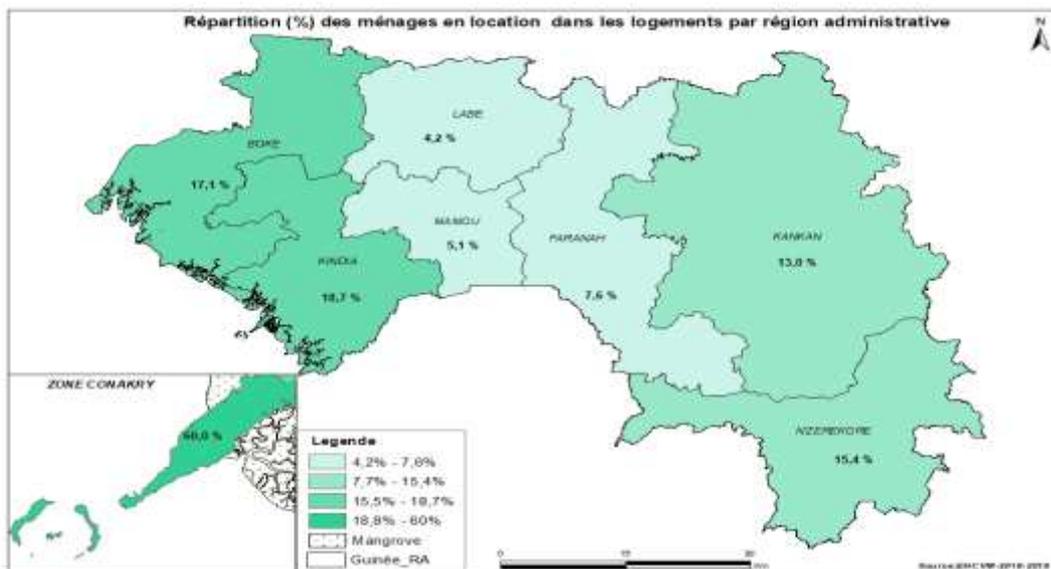
Le statut d'occupation de logement des ménages varie selon la région administrative. Conakry s'illustre par sa forte proportion de ménages locataires (60%) et sa faible proportion de ménage Propriétaires/copropriétaires avec ou sans titre ou acte de propriété (25,4%) dont seulement (4,9%) ne disposent pas de titre ou acte de propriété. Voir tableau 11.10. Contrairement à Conakry, Labé est la région où une forte proportion de ménages sont propriétaires de leur

logement soit (85,8%) et elle est par ailleurs la région qui a la plus forte proportion de propriétés ou copropriétaires de logement sans titre ou acte de propriété soit (72,6%) suivie de Faranah et Mamou avec respectivement (60,6%) et (57,3%). La région de Boké est celle qui a le plus de ménages logés par employeur (1,4%) et ceux logés gratuitement (25,8%).

**Carte 11.2 : proportion de ménages propriétaire/copropriétaire de logement par région administrative.**



**Carte 11.3. Proportion de ménages en location dans les logements par région administrative**



### 11.3.2 Catégorie socio professionnelle du chef de ménage

C'est dans les catégories des ménages dirigés par les cadres supérieurs, cadres moyens/agents de maîtrise et Ouvriers ou employés qualifiés que la proportion de locataire est plus forte et gravite autour de 50%. La proportion de ménages propriétaires ou copropriétaires avec ou sans titre ou acte de propriété est plus élevée dans le groupe de

ménages où le chef de ménage est un aide familial (76,8%) ainsi que celui où le chef de ménage travaille pour son propre compte (71,7%). Ces groupes ont les plus basses proportions de ménages en locations. Les ménages dirigés par des stagiaires ou Apprentis non rémunérés se distinguent des autres groupes de ménages par leur proportion élevée de ménages logés gratuitement (37,7%). Voir tableau 11.11.

### 11.3.3 Type de logement

La quasi-totalité des ménages s'abritant dans des cases/baraques sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement (86,6%) dont seulement (18,9%) possèdent un titre ou acte de propriété. Les maisons à plusieurs logements sont celles qui abritent le plus de ménages locataires (34,1%). Voir tableau 11.11.

<b>Tableau 11.11 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le statut d'occupation du logement</b>						
Caractéristiques	Propriétaire re/copropriétaire	Propriétaire re/copropriétaire	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Ensemble
<b>Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage</b>						
Cadre supérieur	29,5	8,9	49,1	1,5	10,9	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	18,1	7,5	54,1	3,0	17,4	100
Ouvrier ou employé qualifié	18,0	8,0	52,5	3,4	18,1	100
Ouvrier ou employé non qualifié	7,6	24,2	50,7	1,8	15,8	100
Manœuvre, aide-ménagère	7,2	25,6	26,6	5,0	35,6	100
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	10,5	17,0	41,8	0,6	30,0	100
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	17,0	5,2	40,2	0,0	37,7	100
Aide familial	38,7	38,1	19,1	0,0	4,2	100
Travailleur pour compte propre	22,6	49,1	13,9	0,0	14,3	100
Patron	24,5	31,9	37,8	3,0	2,7	100
<b>Type de logement</b>						
Case/Baraque	18,9	67,7	1,3	0,1	12,0	100
Maison individuelle,	26,7	41,5	15,6	0,5	15,8	100
Maison à plusieurs logements	20,2	30,0	34,1	0,6	15,2	100
villa/ immeuble	49,5	13,0	20,1	1,7	15,7	100

Les ménages du 1er quintile se distinguent des autres par leur forte proportion propriétaire/copropriétaire (83,8%) au sein desquels on dénombre seulement 12,7% avec titre ou acte de propriété et 71,1% sans titre ou acte de propriété. On note par ailleurs que dans la catégorie des ménages du 5ème quintile une dominance de la proportion de ceux en location (37,5%). Voir tableau 11.11.

### 11.3.4 Quintile de bien-être économique

**Tableau 11.12 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique du chef de ménage et le type de logement selon le statut d'occupation du logement**

Quintile de pauvreté	Propriétaire/copro- priétaire avec titre ou acte de propriété	Propriétaire/copro- priétaire sans titre ou acte de propriété	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Ensemble
1 <sup>er</sup> quintile	12,7	71,1	4,9	0,2	11,1	100
2 <sup>ème</sup> quintile	18,6	58,6	9,7	0,1	13,1	100
3 <sup>ème</sup> quintile	25,5	44,4	16,0	0,3	13,9	100
4 <sup>ème</sup> quintile	27,2	34,0	22,9	0,4	15,5	100
5 <sup>ème</sup> quintile	26,7	16,8	37,5	0,9	18,1	100

Et en outre la proportion de ménages locataires croît du groupe des ménages du 1<sup>er</sup> quintile à celui des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile. Quel que soit le niveau de bien être des ménages, la proportion de ceux logés par leurs employeurs ou (l'employeur du chef de ménage) est très faible et n'atteint pas 1% des ménages. On constate également que c'est dans la catégorie des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile que l'on dénombre une plus forte proportion de ménages logés gratuitement. Voir tableau 11.12.

## 11.4 Caractéristiques physique du logement

### 11.4.1 Principal matériau des murs extérieurs

À l'échelle nationale le principal matériau des murs extérieurs est le Ciment/Béton/Pierre de taille/Bac alu/vitre (36,4%) suivi de brique cuite (27%). Un quart des ménages abritent dans des logements dont le mur extérieur est en banco (25,3%), en 2012, cette proportion était de 49,2%. Voir tableau 11.13.

#### *Milieu de résidence*

En milieu urbain, près de trois quart des ménages s'abritent dans les logements dont les murs extérieurs sont en ciment/béton/pierre de taille/bac alu/vitre est la plus élevée (73,5%). Cette proportion est de 54,5% dans les autres milieux urbains (excepté Conakry) et 16,1% en milieu rural. Voir tableau 11.13.

Par ailleurs, en milieu rural, plus d'un tiers des ménages s'abritent dans des logements en banco amélioré/semi dur (36,2%) contre 5,5% en milieu urbain et 9,9% dans les autres centres urbains (excepté Conakry). Par rapport en milieu urbain, on dénombre peu de ménages ruraux s'abritant dans des logements de murs en ciment/ béton/pierre de taille/bac alu/vitre (16,1%). Voir tableau 11.13.

<b>Tableau 11.13: Répartition en (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal matériau de construction des murs extérieurs</b>							
Caractéristiques	Ciment/Béton/ Pierre de taille, Bac alu, vitre	Brique cuite	Banco amélioré/ semi dur	Paille, banco, motte de terre	Pierre simple (traditionnelle)	Autres	Ensemble
Ensemble	36,4	27,0	25,3	10,3	0,4	0,6	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	73,5	19,3	5,4	1,7	0,0	0,2	100
Rural	16,1	31,3	36,2	15,1	0,5	0,7	100
Autres urbains	54,5	32,2	9,9	3,0	0,0	0,4	100

### Région naturelle

La Basse Guinée est celle qui présente la plus forte proportion de ménages s'abritant dans des logements dont le mur extérieur est en (Ciment/Béton/Pierre de taille, Bac alu, vitre) (34,7%). Cette proportion avoisine 20% pour les autres régions. La proportion de ménages s'abritant dans des logements en (Paille, banco, motte de terre) est fortement supérieure à la moyenne nationale en Guinée Forestière et atteint 21,5% contre 9,6% en Basse Guinée, 11,2% en Moyenne Guinée et (9,5%) en Haute Guinée. Voir tableau 11.14.

Caractéristiques	Ciment/Béton / Pierre de taille, Bac alu, vitre	Brique cuite	Banco amélioré /semi dur	Paille, banco, motte de terre	Pierre simple (traditionnelle)	Autres	Ensemble
Ensemble	36,4	27,0	25,3	10,3	0,4	0,6	100
<b>Région naturelle</b>							
Basse Guinée	34,7	34,4	19,2	9,6	0,5	1,7	100
Moyenne Guinée	23,1	36,5	28,6	11,2	0,4	0,1	100
Haute Guinée	20,6	32,8	36,5	9,5	0,0	0,6	100
Guinée Forestière	19,7	19,1	38,7	21,5	0,9	0,0	100
Conakry	95,6	4,2	0,0	0,1	0,0	0,1	100

### Région administrative

Quelle que soit la région administrative, la proportion de ménages ayant pour principal matériau de construction des murs extérieurs de leurs logements des pierres simples (traditionnelles) représentent moins de 1%. Conakry se distingue des autres régions administratives par la qualité des murs extérieurs en (Ciment/Béton/Pierre de taille, Bac alu, vitre) de ses logements qui abritent (95,6%) des ménages. S'en suit la région de Kindia avec (44%). La proportion de logements en briques cuites est plus forte à Labé et Mamou avec une proportion identique (40%). Les régions de Faranah et N'Nzérékoré s'illustrent par leurs fortes proportions de ménages qui s'abritent dans des logements en (Banco amélioré/semi dur) avec respectivement (42,7%) et (40,8%). Voir tableau 11.15.

Caractéristiques	Ciment/Béton / Pierre de taille, Bac alu, vitre	Brique cuite	Banco amélioré / semi dur	Paille, banco, motte de terre	Pierre simple (traditionnelle)	Autres	Ensemble
Ensemble	36,4	27,0	25,3	10,3	0,4	0,6	100
<b>Région Administrative</b>							
Boké	16,3	35,8	34,0	11,4	0,9	1,8	100
Conakry	95,6	4,2	0,0	0,1	0,0	0,1	100
Faranah	18,2	24,9	42,7	13,3	0,9	0,1	100
Kankan	22,9	36,0	32,2	8,0	0,1	0,8	100
Kindia	44,1	29,4	14,2	10,9	0,2	1,2	100
Labé	22,1	40,1	25,7	11,9	0,0	0,3	100
Mamou	28,8	40,0	24,3	6,1	0,8	0,0	100
N'Nzérékoré	18,1	17,4	40,8	23,1	0,6	0,0	100

### **Catégorie socio professionnelle du chef de ménage**

On remarque que c'est dans le groupe des ménages dirigés par les cadres supérieurs ou cadres moyens et éventuellement ouvriers/employés qualifiés que la proportion de ménages s'abritant dans des logements de murs en Ciment/Béton/Pierre/Bac alu/vitre est plus forte avec respectivement 72,6%, 73,1% et 68%. Par contre dans la catégorie des ménages où le chef travaille pour son propre compte, on note une plus faible proportion de ménages s'abritant dans des logements en Ciment/Béton/Pierre de taille, Bac alu, vitre (28,4%) et une plus forte proportion de ménages s'abritant dans des logements dont les murs sont en Paille, banco, motte de terre (12,7%).

### **Type de logement**

L'usage des matériaux comme Ciment/Béton/Pierre de taille, Bac alu, vitre est beaucoup plus fréquent dans des types de logements villa/immeuble (84,2%). Par contre logements en case/baraque représente la plus faible proportion de ménages s'abritant dans des logements dont le principal matériau de construction du mur est Ciment/Béton/Pierre de taille, Bac alu, vitre (1,9%) ainsi qu'une plus forte proportion de ménages s'abritant dans des logements dont le mur est principalement en Banco amélioré/semi dur (59,8%). Voir tableau 11.16.

**Tableau 11.16: Répartition en (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le principal matériau de construction des murs extérieurs**

	Ciment/Béton/Pierre de taille, Bac alu, vitre	Brique cuite	Banco amélioré/semi dur	Paille, banco, motte de terre	Pierre simple (traditionnelle)	Autres	Ensemble
<b>Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage</b>							
Cadre supérieur	72,6	21	4,1	1,5	0,2	1	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	73,1	19	7,2	0,7	0	0	100
Ouvrier/employé qualifié	68	24	5,6	1,1	0	2	100
Ouvrier/employé non qualifié	52,3	30	12,4	4	0	1	100
Manœuvre, aide-ménagère	60,2	26	3,5	10	0	0	100
Stagiaire/Apprenti rémunéré	51,5	34	13,5	1,5	0	0	100
Stagiaire/Apprenti non rémunéré	57,7	27	10,2	5,5	0	0	100
Aide familial	45,8	45	7,6	1,5	0	0	100
Travailleur pour compte propre	28,4	28	29,8	12,7	0,4	1	100
Patron	50,3	13	36,8	0	0	0	100
<b>Type de logement</b>							
Case/Baraque	1,9	11	59,8	26	0,4	1	100
Maison individuelle,	39,6	32	19,3	7,9	0,5	1	100
Maison à plusieurs logements	48,5	31	14,9	5,3	0,2	1	100
villa/ immeuble	84,2	15	0,6	0	0	0	100

### **Quintile de bien-être économique**

On remarque que les ménages du 5ème quintile sont ceux qui s'abritent le plus dans des logements en Ciment/Béton/ Bac alu/vitre et concerne environ six ménages sur dix soit (58,3%). La proportion des ménages dont le logement est en Ciment/Béton/ Bac alu/vitre croît du groupe de ménages du 1er quintile au groupe du 5ème quintile. C'est dans la catégorie des ménages du 1er quintile que l'on dénombre plus de logements en banco amélioré/semi dur

avec respectivement (39,7%) et (33,7%) suivi de ceux en briques cuites respectivement (24,1%) et (28,6%). Voir tableau 11.17.

**Tableau 11.17 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le principal matériau de construction des murs extérieurs**

Quintile de pauvreté	Ciment/Béton/ Pierre de taille, Bac alu, vitre	Brique cuite	Banco amélioré/semi dur	Paille, banco, motte de terre	Pierre simple (traditionnelle)	Autres	Ensemble
1 <sup>er</sup> quintile	14,1	24,1	39,7	21,0	0,4	0,6	100
2 <sup>ème</sup> quintile	23,7	28,6	33,7	13,0	0,3	0,6	100
3 <sup>ème</sup> quintile	31,8	30,5	27,0	10,2	0,1	0,3	100
4 <sup>ème</sup> quintile	40,3	29,3	21,8	7,9	0,5	0,1	100
5 <sup>ème</sup> quintile	58,3	23,6	12,7	4,1	0,3	1,0	100

Par ailleurs, par rapport aux autres groupes de ménages, la proportion de logements en paille, banco, motte de terre se révèle dominante parmi les ménages du 1er quintile (21%). On souligne également que les logements en pierres simples (traditionnelle) sont quasi inexistantes et les proportions de ménages qui y habitent n'atteint pas (1%) quel que soit le groupe de ménages par niveau de bien-être. Voir tableau 11.17.

#### 11.4.2 Principal matériau du toit

En Guinée, la majorité des ménages s'abritent dans des logements couverts en Tôle (77,7%) et en paille, banco, chaume et natte (21,1%). En comparaison à l'EIBEP 2002-2003 on remarque que la proportion de ménages s'abritant dans des logements couverts en tôle a fortement augmenté tout en maintenant sa position de premier type de toit des logements. Elle est passée de (59,9%) en 2002 à (77,7%) en 2019. Milieu de résidence. Voir tableau 11.18.

<b>Tableau 11.18 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal matériau du toit</b>				
Caractéristiques	Dalle en ciment, tuile	Tôle	Paille, banco, chaume, natte	Ensemble
Ensemble	1,2	77,7	21,1	100
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	2,6	95,5	1,9	100
Rural	0,4	67,9	31,7	100
Autres urbains	1,6	95,0	3,4	100

La quasi-totalité des ménages urbains s'abritent dans des logements couverts en tôles (95,5%) ; seulement 2,6% des logements de ce milieu sont couverts de dalle en ciment/tuile (2,6%). Voir tableau 11.18.

Le milieu rural compte une proportion relativement forte de ménages s'abritant dans des logements en paille/banco/ chaume/natte (31,7%) contre (1,9%) en milieu urbain. Les logements couverts en tôle représentent 67,9% en milieu rural. Il n'existe presque pas de ménages ruraux s'abritant dans des logements couverts de dalle en ciment/tuile (0,4%). Voir tableau 11.18.

À Conakry, les ménages résident presque exclusivement dans des logements couverts en tôles (96,1%). Dans les centres urbains de l'intérieur (Autres urbains), 95% des ménages ont recours aux logements de toit en tôles et 3,4% en Paille, banco, chaume et natte.

### Région naturelle

Caractéristiques	Dalle en ciment, tuile	Tôle	Paille, banco, chaume, natte	Ensemble
Ensemble	1,2	77,7	21,1	100
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	1,0	84,2	14,9	100
Moyenne Guinée	0,7	67,6	31,8	100
Haute Guinée	0,6	60,5	38,9	100
Guinée Forestière	0,4	88,3	11,4	100
Conakry	3,8	96,1	0,1	100

À l'exclusion de Conakry, quelle que soit la région naturelle, la proportion de ménages s'abritant dans des logements de toit en Dalle en ciment ou tuile est presque nulle. Pour toutes les régions administratives plus de la moitié des ménages résident dans des logements couverts en tôles. Cependant cette proportion est relativement faible pour les régions de la Haute Guinée et Moyenne Guinée (respectivement 60,7% et 67,6%) compte tenu des proportions élevées de ménages résidant dans des logements couverts en Paille, banco, chaume et natte qu'ils regorgent avec respectivement 38,9% et 31,8%. Voir tableau 11.19.

### Région administrative

À Conakry, 9 ménages sur 10 s'abritent dans des logements couverts en tôles (96,1%) et elle est dispose la plus forte proportion de ménages s'abritant dans des logements couverts de Dalle en ciment ou tuile (3,8%). Par contre, on note une plus faible proportion de ménages s'abritant dans des logements couverts en tôle dans les régions de Faranah (51,1%), Kankan (68,4%) et Boké (69,9%). Près de la moitié des ménages de Faranah s'abritent dans des logements de toit en Paille, banco, chaume et natte (47,7%). Voir tableau 11.20.

Caractéristiques	Dalle en ciment, tuile	Tôle	Paille, banco, chaume, natte	Ensemble
Ensemble	1,2	77,7	21,1	100
<b>Région Administrative</b>				
Boké	1,1	69,9	29,0	100
Conakry	3,8	96,1	0,1	100
Faranah	1,2	51,1	47,7	100
Kankan	0,5	68,4	31,1	100
Kindia	0,7	84,6	14,7	100
Labé	0,8	74,5	24,7	100
Mamou	0,7	71,4	27,9	100
N'Nzérékoré	0,2	88,7	11,1	100

### Catégorie socio professionnelle du chef de ménage

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage la majorité des ménages abritent dans des logements couverts en tôle. Cependant, seuls les ménages dirigés par les travailleurs pour compte propre et patron dénombrent plus de 10% de ménages s'abritant dans des logements couverts en Paille, banco, chaume et natte avec respectivement 25,6% et 13,9%. Voir tableau 11.21.

<b>Tableau 11.21 : Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le principal matériau du toit</b>				
Caractéristiques	Dalle en ciment, tuile	Tôle	Paille, banco, chaume, natte	Ensemble
Ensemble	1,2	77,7	21,1	100
<b>Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage</b>				
Cadre supérieur	3,7	95,1	1,2	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	3,3	93,9	2,8	100
Ouvrier ou employé qualifié	2,0	97,2	0,8	100
Ouvrier/employé non qualifié	1,9	91,2	6,9	100
Manœuvre, aide-ménagère	0,0	90,5	9,5	100
Stagiaire/Apprenti rémunéré	0,0	92,1	7,9	100
Stagiaire/Apprenti non rémunéré	5,3	87,7	7,0	100
Travailleur pour compte propre	0,8	73,6	25,6	100
Patron	0,3	85,8	13,9	100
<b>Type de logement</b>				
Case/Baraque	0,1	3,5	96,4	100
Maison individuelle,	0,8	95,9	3,3	100
Maison à plusieurs logements	1,8	97,0	1,3	100
villa/ immeuble	9,2	90,8	0,0	100

### **Type de logement**

Les logements de type case/baraque se distinguent par une dominance de ménages habitants dans les logements dont le toit est en Paille, banco, chaume et natte (96,4%). Tandis que dans les groupes de logements de type villa/immeuble, maison individuelle et maison à plusieurs logements neuf ménages sur dix s'abritent dans des logements de toit en tôles. Seul le groupe des logements de type villa/immeuble regorge une proportion de ménages relativement élevée d'environ (9,2%) s'abritant dans des logements couverts en Dalle en ciment ou tuile. Voir tableau 11.21.

### **Quintile de bien-être économique**

En catégorisant les ménages par quintile de bien-être économique, on constate que plus de la moitié des ménages s'abritent dans des logements couverts en tôles, et cela, quelle que soit la catégorie de quintile du ménage. Cette proportion passe de 63,1% dans les ménages du 1er quintile à 89,4% dans ceux du 5ème quintile. Voir tableau 11.22.

**Tableau 11.22 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le principal matériau du toit.**

	Principal matériau du toit			Ensemble
	Dalles-en ciment, tuile	Tôle	Paille/banco, Chaume/ natte	
<b>Quintile de pauvreté</b>				
1 <sup>er</sup> quintile	0,4	63,1	36,4	100
2 <sup>ème</sup> quintile	0,6	71,2	28,2	100
3 <sup>ème</sup> quintile	1,2	78,3	20,5	100
4 <sup>ème</sup> quintile	1,1	78,7	20,2	100
5 <sup>ème</sup> quintile	2,1	89,4	8,5	100

On note également que c'est dans la catégorie des ménages du 1er quintile que la proportion des ménages résidant dans des logements couverts de paille/banco/chaume/natte est plus élevée (36,4%) contre 8,5% dans les ménages du 5ème quintile. En outre les ménages résidant dans des logements couverts de dalle en ciment/tuile sont en faible nombre avec la plus forte proportion atteinte parmi les ménages du 5ème quintile (2,1%). Voir tableau 11.22.

### 11.4.3 Principal matériau de revêtement du sol

Sur le plan national, plus de la moitié des ménages s'abritent dans des logements ayant pour principal matériau du sol le ciment/béton (56,7%). Les logements dont le sol en terre battue/sable/bouse d'animaux occupent la deuxième place et représentent 33,1%. En confrontant ces résultats à ceux de ELEP 2012, on remarque que la proportion de ménages s'abritant dans des logements de sol en terre battue/sable/bouse/d'animaux a considérablement baissé en passant de 54,2% en 2012 à 33,1% en 2019. Voir tableau 11.23.

#### **Milieu de résidence**

En milieu urbain, ce sont les logements de sol en ciment/béton qu'on observe en majorité (71,9%) suivis des logements de sol en carreau/marbre (25,5%). Ces proportions sont respectivement égales à 48,3% et 1,8% en milieu rural. La moitié des ménages ruraux habitent dans les logements dont le sol est en terre battue/bouse d'animaux. Voir tableau 11.23.

Dans les autres milieux urbains, on enregistre plus de trois ménages dont le sol est en ciment/béton (78,6%) et seulement 4,6% en terre battue. Voir tableau 11.23.

<b>Tableau 11.23: Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon le principal matériau du sol</b>				
Caractéristiques	Carreau, marbre	Ciment, béton	Terre battue, sable, bouse d'animaux	Ensemble
Ensemble	10,2	56,7	33,1	100
<b>Région Administrative</b>				
Boké	4,3	48,0	47,7	100
Conakry	35,6	64,0	0,4	100
Faranah	2,3	42,3	55,4	100
Kankan	4,5	65,8	29,7	100
Kindia	11,4	55,4	33,2	100
Labé	4,1	55,7	40,2	100
Mamou	7,9	60,8	31,3	100
N'Nzérékoré	1,7	51,9	46,5	100
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	9,4	55,9	34,7	100
Moyenne Guinée	4,9	53,1	41,9	100
Haute Guinée	3,9	59,0	37,2	100
Guinée Forestière	1,9	51,6	46,5	100
Conakry	35,6	64,0	0,4	100
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	25,5	71,9	2,7	100
Rural	1,8	48,3	49,9	100
Autres urbains	16,8	78,6	4,6	100

#### **Région naturelle**

Dans chacune des régions naturelles plus de la moitié des ménages habitent dans des logements de sol en ciment ou en béton. La Guinée Forestière compte moins de ménages s'abritant dans des logements ayant des sols en carreau ou en marbre avec seulement (1,7%) contre 9,4% en Basse Guinée. Elle a ensuite la plus forte proportion de ménages habitant dans des logements de sol en terre battue, sable, bouse d'anima (46,5%) suivie de la moyenne Guinée (41,9%).

### Région administrative

**Tableau 11.24: Répartition (%) des ménages par région administrative selon le principal matériau du sol**

Caractéristiques	Carreau, marbre	Ciment, béton	Terre battue, sable, bouse d'animaux	Ensemble
Ensemble	10,2	56,7	33,1	100
<b>Région Administrative</b>				
Boké	4,3	48,0	47,7	100
Conakry	35,6	64,0	0,4	100
Faranah	2,3	42,3	55,4	100
Kankan	4,5	65,8	29,7	100
Kindia	11,4	55,4	33,2	100
Labé	4,1	55,7	40,2	100
Mamou	7,9	60,8	31,3	100
N'Nzérékoré	1,7	51,9	46,5	100

Source :EHCVM-2018

À l'exception de Boké et Faranah plus de la moitié des ménages des autres régions administratives abritent dans des logements dont le principal matériau du sol est le ciment/béton. Cette proportion est plus élevée dans les régions de Kankan (65,8%) et Conakry (64%) surpasse les autres régions par la forte proportion de ménages qui résident dans des logements à sol en carreau ou marbre (35,6%) contre seulement (1,7%) à N'Nzérékoré. La proportion de ménages qui s'abritent dans des logements dont le sol est en terre battue, sable, bouse d'anima se révèle forte dans les régions de Faranah, Boké et N'Nzérékoré avec respectivement 55,4%, 47,7% et 46,5%). La presque totalité des ménages de Conakry résident dans des logements de sols en carreau/marbre et ciment/ béton avec respectivement (35,6%) et (64%). Voir tableau 11.24.

### Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Les ménages dirigés par les cadres supérieurs s'illustrent des autres par leur forte proportion à s'abriter dans des logements de sols en carreau/marbre (44,8%). Par rapport aux autres catégories socio professionnelles, la proportion de ménages résidant dans des logements de sols en terre battue/sable/bouse d'animaux est plus forte pour les ménages dont le chef travaille à propre compte (40,1%) et des aides familiaux (32,6%). Voir tableau 11.25.

**Tableau 11.25: Répartition (%) des ménages par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et le type de logement selon le principal matériau du sol**

Caractéristiques	Carreau, marbre	Ciment, béton	Terre battue, bouse d'animaux	Autres
Ensemble	10,2	56,7	33,1	100
<b>Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage</b>				
Cadre supérieur	44,8	52,5	2,6	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	26,2	70,5	3,3	100
Ouvrier ou employé qualifié	24,0	70,8	5,2	100
Ouvrier ou employé non qualifié	9,8	79,8	10,4	100
Manœuvre, aide-ménagère	13,2	77,0	9,8	100
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	11,7	78,2	10,1	100
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	8,6	72,0	19,5	100
Aide familial	13,1	54,3	32,6	100
Travailleur pour compte propre	5,5	54,5	40,1	100
Patron	19,2	60,1	20,7	100
<b>Type de logement</b>				
Case/Baraque	0,0	9,9	90,1	100
Maison individuelle,	10,8	63,9	25,3	100
Maison à plusieurs logements	12,3	74,0	13,7	100
villa/ immeuble	64,3	35,7	0,0	100

### **Type de logement**

Les ménages demeurant dans des logements en case/baraque y sont pour la quasi-totalité ceux ayant le sol en terre battue/sable/bouse d'animaux (90,1%). La proportion de ménages s'abritant dans des logements de sol en carreau/marbre est largement dominante parmi les logements de type villa/immeuble (64,3%). Nous remarquons que dans les logements de type Maison individuelle et Maison à plusieurs logements la proportion de ménages demeurant dans des logements de sol en ciment/ béton excède la moitié avec respectivement 63,9% et 74%. Voir tableau 11.25.

### **Quintile de bien-être économique**

En catégorisant les ménages par quintile de bien-être, on note que deux tiers des ménages du 5ème quintile habitent dans des logements dont le sol est en ciment/béton (66,5%). Cette proportion est de 37% pour les ménages du 1er quintile et 49,1% pour ceux du 2ème quintile. La majeure partie des ménages du 1er quintile habitent dans les logements dont le sol est en terre battue/bouse d'animaux (61,4%), cette proportion baisse lorsque le niveau du quintile augmente et atteint 10,9% pour les ménages du 5ème quintile. Voir tableau 11.26.

**Tableau 11.26 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le principal matériau du toit.**

Caractéristiques	Type de sol			
	Carreau, marbre	Ciment, béton	Terre battue, sable, Bouse d'animaux	autres
<b>Quintile de pauvreté</b>				
1 <sup>er</sup> quintile	1,6	37,0	61,4	100
2 <sup>ème</sup> quintile	4,2	49,1	46,7	100
3 <sup>ème</sup> quintile	5,3	60,6	34,2	100
4 <sup>ème</sup> quintile	10,5	61,8	27,7	100
5 <sup>ème</sup> quintile	22,6	66,5	10,9	100
Ensemble	10,2	56,7	33,1	100

### **11.5 Source d'approvisionnement en eau de boisson.**

L'EHCVM 2018/2019 a aussi cerné la source d'approvisionnement en eau, le type de toilette utilisé par les ménages, le mode d'évacuation des ordures et des eaux usées, le mode d'éclairage.

Au niveau national, les forages constituent la première source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison sèche. Il est utilisé par (43,6%) des ménages pour s'approvisionner en eau de boisson pendant cette saison. En saison de pluie, cette proportion est de 38,3%. Par rapport à l'enquête EIBEP 2002-2003 (sans distinction de saison), on observe une augmentation considérable de l'utilisation de l'eau de forage comme source d'approvisionnement en eau de boisson du ménage en passant de 34% en 2002-2003 à 43,6% en 2018, tout en restant la principale source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages du pays. Un peu plus d'un cinquième des ménages s'approvisionnent en eau de robinet en saison sèche (22,4%) ou en saison de pluie (22,6%). Ceux qui s'approvisionnent en eau de sources non amélioré sont non négligeables quelle que soit la saison. Voir tableau 11.27.

## 11.5.1 Caractéristiques géographiques

### Milieu de résidence

Il ressort de l'analyse du tableau 11.27 que plus de la moitié des ménages du milieu urbain s'approvisionnent en eau de robinet quelle que soit la saison (53,8% en saison sèche et 55,1% en saison des pluies). Pour les forages, la proportion des ménages qui s'y approvisionnent en eau en milieu urbain est légèrement faible pendant la saison des pluies (27,4%) par rapport à la saison sèche (30,2%). Tandis qu'en milieu rural, la source d'approvisionnement en eau de boisson dominante des ménages est le forage (50,9% en saison sèche et 44,3% en saison des pluies) suivie des sources non aménagées/ fleuves/rivières (21,4% en saison sèche contre 22,3% en saison des pluies). Seulement (5,1%) des ménages ruraux s'approvisionnent au robinet en eau de boisson en saison sèche. Voir tableau 11.27.

**Tableau 11.27 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la source d'eau d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche et saison des pluies**

	Eau de robinet		Forage		Puit couvert/ Sources aménagées		Puit ouvert		Source non aménagée , fleuve, rivière		Autres		Ensemble
	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	
Ensemble	22,4	22,6	43,6	38,3	10,6	12,4	7,8	10,8	14	14,9	1,7	1,1	100
<b>Milieu de résidence</b>													
Urbain	53,8	55,1	30,2	27,4	8,6	9,1	4,4	6,1	0,4	0,7	2,6	1,5	100
Rural	5,1	4,7	50,9	44,3	11,8	14,1	9,6	13,3	21,4	22,8	1,2	0,8	100
Autres urbains	38,7	39,6	35,7	31,7	15	16,2	7,3	10,4	0,8	0,9	2,6	1,3	100

Dans les autres centres urbains du pays on remarque une prédominance de l'usage des puits couverts/sources aménagées et puits ouverts comme source d'approvisionnement en eau de boisson avec respectivement 15% et 7,3% en saison sèche contre 16,2% et 10,4% en saison des pluies.

### Région naturelle

À l'exception de Conakry, c'est en Basse Guinée où les ménages s'approvisionnent le plus à travers le robinet en eau de boisson quelle que soit la saison (21,6% en saison sèche et 21,3% en saison des pluies), bien que celui-ci ne soit pas la principale source d'approvisionnement de la région. Près de deux ménages sur trois de la Haute Guinée et la Guinée Forestière s'approvisionnent en eau forage en saison sèche (respectivement 66,3% et 60,3%) ; en saison des pluies, ces proportions baissent légèrement dans ces régions (respectivement 51,8% et 59,2%). Cependant les sources non aménagées/fleuve/rivière constituent la seconde source en eau de pour les ménages de la Moyenne Guinée et Basse Guinée avec respectivement 27,6% et 22,7% en saison sèche. En saison des pluies, ces proportions atteignent 28,6% et 26% dans ces deux régions. Voir tableau 11.28.

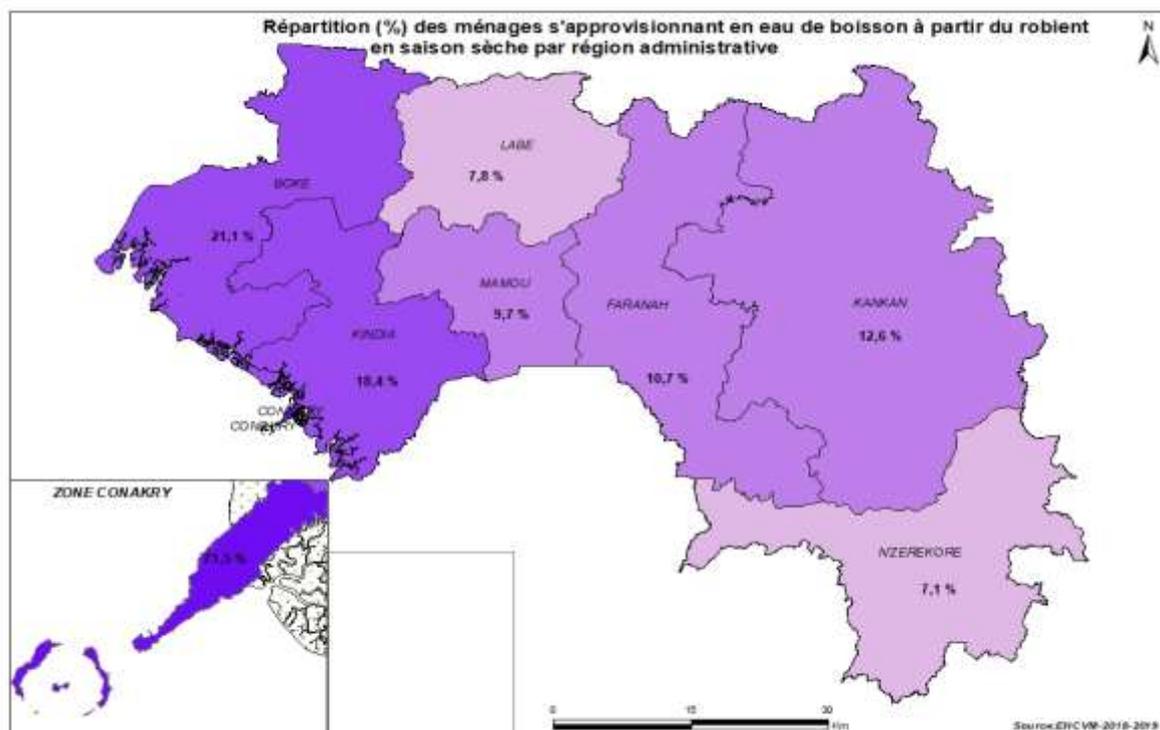
**Tableau 11.28 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon la source d'eau d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche et saison des pluies**

	Eau de robinet		Forage		Puit couvert/Sources aménagées		Puit ouvert		Source non aménagée, fleuve, rivière		Autres		Ensemble
	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	Saison Sèche	Saison Pluie	
Ensemble	22,4	22,6	43,6	38,3	10,6	12,4	7,8	10,8	14	14,9	1,7	1,1	100
<b>Région Administrative</b>													
Boké	21,1	20,3	23,3	21,1	16,9	15,1	15,3	17,1	19,1	23,8	4,3	2,7	100
Conakry	71,5	73,2	23,7	22,5	1,1	0,9	1,1	1,1	0	0,5	2,7	1,8	100
Faranah	10,7	11,2	63,7	60	7,9	11,3	6,1	8,4	11,4	8,9	0,3	0,1	100
Kankan	12,6	12,4	67,5	49,7	8,8	18,8	6,4	15,4	2,2	2,8	2,6	0,9	100
Kindia	18,4	18,4	34,4	32,5	11,6	9,6	8	9,5	26,7	29,5	1	0,6	100
Labé	7,8	8,1	43,1	35,8	14,5	16,8	12,3	18,3	22,3	20,9	0	0,1	100
Mamou	9,7	9,4	29,2	26,5	13,7	14,1	12,4	11,7	34,4	36,9	0,6	1,4	100
N'Nzérékoré	7,1	6,8	59,3	58,3	15,2	14,9	6	7,7	11,6	11,6	1	0,8	100
<b>Région naturelle</b>													
Basse Guinée	21,6	21,3	29,2	26,9	13,8	12,2	9,9	11,8	22,7	26	2,7	1,7	100
Moyenne Guinée	8,1	8	36,4	31,8	14,2	14,9	13,6	16,2	27,6	28,6	0,2	0,5	100
Haute Guinée	10,9	10,9	66,3	51,8	9,1	17,8	6,7	14,2	5	4,5	2,1	0,7	100
Guinée Forestière	9,3	9,2	60,3	59,2	13,3	13	5,4	7	10,9	10,9	0,8	0,7	100
Conakry	71,5	73,2	23,7	22,5	1,1	0,9	1,1	1,1	0	0,5	2,7	1,8	100

### Région administrative

On note à Conakry l'usage du robinet par près de trois ménages sur quatre comme source d'approvisionnement en eau de boisson quelle que soit la saison (71,5% en saison sèche et 73,2% en saison des pluies). Voir tableau 11.28.

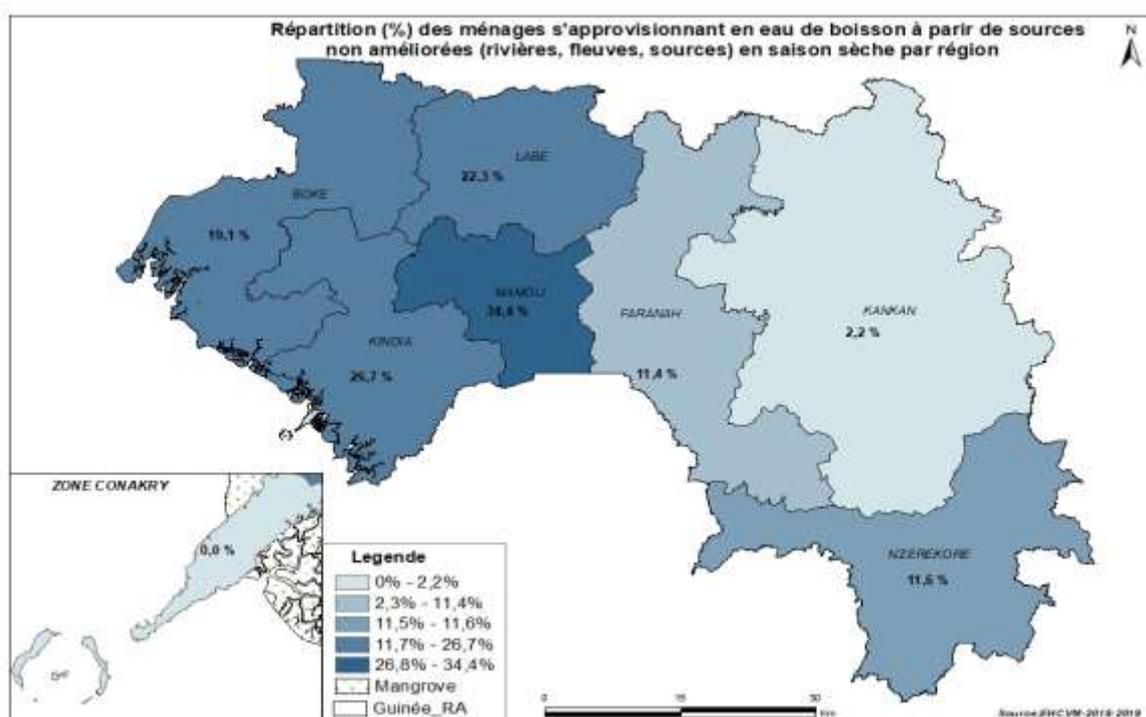
**Carte 11.4 : proportion de ménage s'approvisionnant au robinet en eau de boisson en saison sèche par région administrative.**



Pour les autres régions administratives, l'usage des robinets est plus prononcé à Boké et Kindia. Voir tableau 11.28.

Par ailleurs, l'usage d'eau de forage est rependu dans toutes les régions, il est cependant dominant à Kankan (67,5% en saison sèche et 49,7% en saison des pluies), Faranah (63,7% en saison sèche et 60% en saison des pluies) et N'Nzérékoré (59,3% en saison sèche et 58,3% en saison des pluies), Les sources d'approvisionnement en eau de boisson les plus répandues à Mamou sont les sources non aménagée/fleuve/rivière (34,4% en saison sèche et 36,9% en saison des pluies). Voir tableau 11.28.

**Carte 11.5 : proportion de ménage s'approvisionnant en eau de boisson dans les sources non aménagées/fleuves/rivières en saison sèche par région administrative.**



### 11.5.2 Quintile de bien-être économique

**Tableau 11.29 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche**

Caractéristiques	Eau de robinet	Forage	Puit couvert/ Sources aménagées	Puit ouvert	Source non aménagée, fleuve, rivière	Autres	Ensemble
<b>Quintile de bien-être économique</b>							
1 <sup>er</sup> quintile	6,2	43,2	10,9	8,6	30,8	0,4	100
2 <sup>ème</sup> quintile	13,5	42,2	12,4	10,4	20,7	0,8	100
3 <sup>ème</sup> quintile	19,1	45,5	10,8	8,6	15,4	0,6	100
4 <sup>ème</sup> quintile	24,4	46,9	10,7	6,7	9,8	1,6	100
5 <sup>ème</sup> quintile	38,5	40,8	9,2	5,8	1,8	4,0	100

Source : EHCVM-2018

En saison sèche quel que soit le groupe de ménages par quintile de bien être la source dominante en eau de boisson est le forage et concerne environ quatre ménages sur dix. On note que l'approvisionnement des ménages en eau de robinet est plus élevé dans le groupe

des ménages du 5ème quintile (38,5%) des ménages que les autres ménages. La proportion de ménages s’approvisionnant en eau de boisson dans les puits ouverts est d’environ (10%) dans chaque catégorie de ménage en saison sèche. Cependant c’est dans la catégorie des ménages du 1er quintile que la proportion de ceux s’approvisionnant dans les sources non aménagée/fleuve/rivière en eau de boisson est plus élevé (30,8%). Cette proportion fléchit du groupe des ménages du 1er quintile au groupe du 5ème quintile dans lequel elle est plus faible (1,8%). Voir tableau 11.29.

**Tableau 11.30 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon source d’approvisionnement en eau de boisson en saison des pluies**

	Eau de robinet	Forage	Puit couvert/ Sources aménagée	Puit ouvert	Source non aménagée, fleuve, rivière	Autres	Ensemble
1 <sup>er</sup> quintile	6,4	39,6	13,0	10,5	30,5	0,1	100
2 <sup>ème</sup> quintile	13,4	37,6	11,8	14,0	22,6	0,6	100
3 <sup>ème</sup> quintile	19,2	39,9	12,7	12,1	15,6	0,4	100
4 <sup>ème</sup> quintile	24,1	41,2	12,5	10,1	11,3	0,8	100
5 <sup>ème</sup> quintile	39,3	34,7	12,1	8,4	3,0	2,6	100

En saison des pluies, à l’exclusion des ménages du 5ème quintile, la source dominante d’approvisionnement en eau de boisson des ménages est le forage. Dans ces catégories il est utilisé par environ quatre ménages sur dix. La source première d’approvisionnement en eau de boisson parmi les ménages du 5ème quintile est l’eau de robinet (39,3%). Cette proportion décroît suivant le niveau de quintile de bien être par groupe avec comme plus basse valeur (6,4%). Voir tableau 11.30.

Parmi les ménages du 1er quintile. La proportion de ménages s’approvisionnant en eau de boisson dans les puits ouverts en saison des pluies est environ 10% dans chaque catégorie de ménage. Cependant c’est dans la catégorie des ménages du 1er quintile que la proportion de ceux s’approvisionnant dans les sources non aménagée/fleuve/rivière est plus élevé (30,5%). Cette proportion fléchit du groupe des ménages du 1er quintile au groupe du 5ème quintile dans lequel elle est plus faible (3%).

### 11.6 Qualité d'eau de boisson

Dans cette étude les sources d’eau considérées comme potables sont : eau de robinet, forage/borne fontaine, puits couverts et eau en bouteille. Les autres sources d’eaux sont qualifiées comme non potables.

En Guinée l’eau potable n’est toujours pas accessible à tous, environ un quart des ménages sont exposés à la consommation d’eau non potable (22,2%). Voir tableau 11.31.

### 11.6.1 Caractéristiques géographiques

Tableau 11.31 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, selon la qualité d'eau de boisson			
Caractéristiques Géographiques	eau non potable	eau potable	Ensemble
Ensemble	22,2	77,8	100
<b>Région Administrative</b>			
Boké	36,9	63,2	100
Conakry	1,5	98,5	100
Faranah	15,7	84,3	100
Kankan	7,7	92,3	100
Kindia	36,0	64,0	100
Labé	32,8	67,2	100
Mamou	49,1	50,9	100
N'Nzérékoré	19,4	80,6	100
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	34,9	65,1	100
Moyenne Guinée	40,9	59,1	100
Haute Guinée	10,3	89,7	100
Guinée Forestière	18,0	82,0	100
Conakry	1,5	98,5	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	5,1	94,9	100
Rural	31,6	68,4	100
Autres urbains	8,1	91,9	100

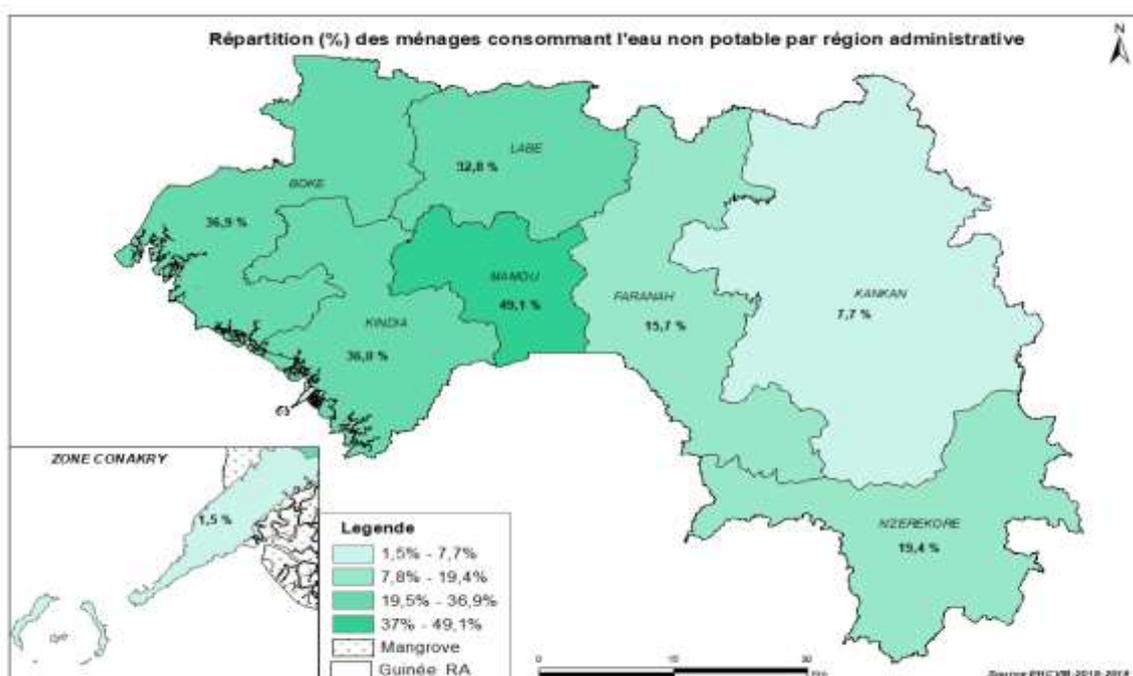
En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages utilisent l'eau potable (94,9%) contre (68,4%) en milieu rural. En d'autres termes, plus du tiers de ménages ruraux s'approvisionnent en eau non potable qu'elle soit la saison (31,6%). Voir tableau 11.31.

La plupart des ménages de Conakry utilisent l'eau potable comme eau de boisson (98,5%). Cette situation est relativement la même dans les autres centres urbains du pays (91,9%). Environ un ménage sur dix utilise de l'eau non potable comme eau de boisson dans les autres milieux urbains (8,1%). Voir tableau 11.31.

À l'exception de Conakry, Kankan est la région à forte consommation

d'eau potable comme eau de boisson (92,3%). Par contre Mamou compte la plus forte proportion de ménages qui utilisent l'eau non potable comme eau de boisson (49,1%).

**Carte 11.6 : Proportion de ménages ne consommant pas d'eau de boisson potable par région administrative**



La situation nationale cache des disparités entre les régions naturelles. On constate une grande proportion des ménages de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière qui utilisent de l'eau potable comme eau de boisson avec respectivement (89,7%) et (82%). Tandis que la Moyenne Guinée se présente comme la région à forte proportion de ménages utilisateurs d'eau non potable comme eau de boisson (40,9%) suivie de la Basse Guinée (34,9%). Voir tableau 11.31.

### 11.6.2 Quintile de bien-être économique

Caractéristiques	Eau non potable	Eau potable	Ensemble
<b>Quintile de pauvreté</b>			
1 <sup>er</sup> quintile	38,8	61,2	100
2 <sup>ème</sup> quintile	32,3	67,7	100
3 <sup>ème</sup> quintile	23,9	76,1	100
4 <sup>ème</sup> quintile	16,6	83,5	100
5 <sup>ème</sup> quintile	8,9	91,1	100
Total	22,2	77,8	100

Il ressort du tableau ci-dessus, que quel que soit le niveau de quintile des ménages, plus de la moitié des ménages utilisent de l'eau potable comme eau de boisson. Cette proportion est plus grande dans le groupe des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile (91,1%) par rapport aux autres ménages et atteint son plus

bas niveau dans des ménages du 1<sup>er</sup> quintile (61,2%). Voir tableau 11.32.

### 11.7 Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson.

Caractéristiques	plus de 15 mn	Moins de 15 mn	Ensemble
Ensemble	17,2	82,8	100
<b>Région Administrative</b>			
Boké	22,0	78,0	100
Conakry	26,4	73,6	100
Faranah	9,7	90,3	100
Kankan	12,6	87,4	100
Kindia	19,0	81,0	100
Labé	16,5	83,5	100
Mamou	18,3	81,7	100
N'Nzérékoré	10,6	89,4	100
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	21,0	79,0	100
Moyenne Guinée	17,0	83,1	100
Haute Guinée	12,1	87,9	100
Guinée Forestière	10,1	89,9	100
Conakry	26,4	73,6	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	29,1	70,9	100
Rural	10,6	89,4	100
Autres urbains	31,4	68,6	100

Dans cette étude on considère qu'un ménage a accès à l'eau de boisson à temps normal, si le temps qui lui est nécessaire pour atteindre la source d'eau de boisson est inférieur 15 minutes.

En Guinée environ deux ménage sur dix n'ont pas accès à une source d'eau de boisson à temps normal (17,2%). Comparativement à l'EIBEP 2002-2003 on observe une baisse substantielle de la proportion de ménages n'ayant pas accès à une source d'eau de boisson à temps normal. Cette proportion est passée de 38% en 2002-2003 à 17,2% en 2019. Voir tableau 11.33.

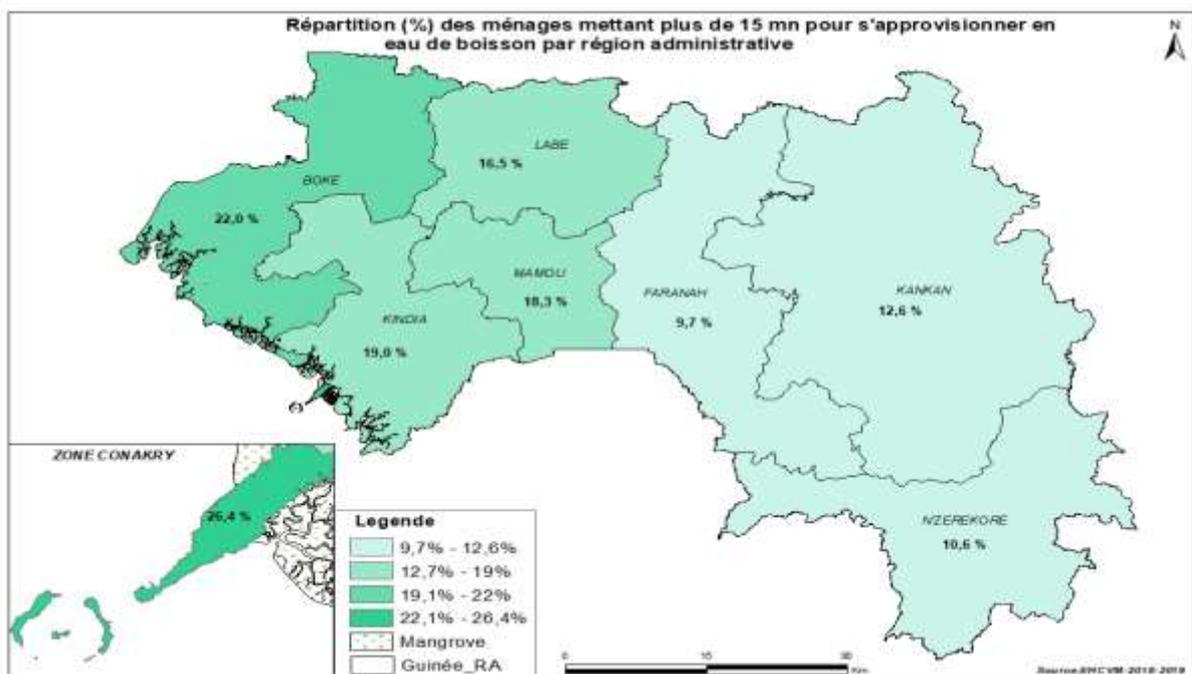
Les ménages ruraux ont plus accès à l'eau de boisson à temps normal que les ménages en milieu urbain, respectivement 89,4% contre 70,9%. Dans les autres milieux urbains, cette proportion est de 68,6%. Voir tableau 11.33.

Environ trois ménages de Conakry sur dix n'ont pas accès à une source d'eau de boisson à temps normal (31,4%). Cette situation est presque la même dans les autres centres urbains du pays.

La Moyenne Guinée et la Basse Guinée sont celles qui regorgent une plus forte proportion de ménages n'ayant pas accès à une source d'eau de boisson à temps normal (respectivement 17% et 21%). Voir tableau 11.33.

Cette tendance nationale est le reflet de la réalité dans les régions administratives. Toutefois, les régions de Boké, Kindia et Mamou prennent plus de temps pour accéder à une source d'eau de boisson, respectivement 22%, 19% et 18,3%.

**Carte 11.7 : Proportion de ménages n'ayant pas accès à une source d'eau de boisson par région administrative**



## 11.8 Source d'éclairage

Autrefois n'existant quasiment pas en Guinée la lampe à pile occupe à ce jour une place prépondérante dans l'éclairage des logements.

<b>Tableau 11.34 : Répartition (%) des ménages par région administrative, région naturelle, milieu de résidence selon la Principale source d'éclairage du logement</b>								
Caractéristiques Géographiques	Électricité réseau	Électricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/Bois/Planche	Plaque (solaire)	Autre	Total
<b>Total</b>	31,6	1,9	1,3	54,0	0,1	8,7	2,3	100
<b>Région Administrative</b>								
Boké	24,9	2,4	0,7	63,5	0,0	6,8	1,6	100
Conakry	98,6	0,4	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1	100
Faranah	7,9	2,8	1,3	70,0	0,2	10,5	7,2	100
Kankan	17,7	4,8	1,5	54,3	0,0	21,0	0,8	100
Kindia	41,6	0,8	0,5	49,5	0,5	3,5	3,6	100
Labé	7,0	0,0	0,7	74,2	0,1	13,5	4,5	100
Mamou	15,5	0,7	4,5	72,0	0,3	6,4	0,8	100
N'Zérékoré	7,0	2,5	2,7	78,5	0,1	7,2	2,2	100
<b>Région naturelle</b>								
Basse Guinée	39,2	1,7	0,4	51,0	0,3	4,3	3,1	100
Moyenne Guinée	9,0	0,3	2,2	75,5	0,2	10,3	2,5	100
Haute Guinée	15,8	3,8	1,5	56,9	0,1	18,9	3,1	100
Guinée Forestière	6,2	3,2	2,5	79,2	0,1	6,8	1,9	100
Conakry	98,6	0,4	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1	100
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	81,2	2,0	0,2	13,3	0,0	2,8	0,6	100
Rural	4,4	1,9	2,0	76,4	0,2	12,0	3,2	100
Autres urbains	66,2	3,4	0,3	23,9	0,0	5,2	1,0	100

Plus de la moitié des ménages en Guinée ont pour principale source d'éclairage la lampe à pile (54%). L'électricité du réseau constitue la seconde source d'éclairage des logements (31,6%). Les plaques solaires et l'électricité du générateur sont utilisées respectivement par 8,7% et 1,9% des ménages comme principale source d'éclairage. Par comparaison à l'ELEP 2012 on remarque que l'usage de l'électricité réseau dans les ménages a presque doublé en passant de 17,5% à 31,6%. Voir tableau 11.34.

### 11.8.1 Caractéristiques géographiques

#### **Milieu de résidence**

En milieu urbain, la principale source d'éclairage des ménages est l'électricité réseau et concerne huit ménages sur dix (81,2%) puis viennent les lampes à pile (13,3%) et les plaques solaires (2,8%). Par contre en milieu rural, la principale source d'éclairage des ménages est la lampe à pile (76,4%) suivie de la lampe solaire (12%). C'est seulement (4,4%) des ménages ruraux éclairent leur logement à travers le réseau électrique. Voir tableau 11.34.

Dans les autres milieux urbains (excepté Conakry), deux tiers des ménages ont pour principales sources d'éclairage l'électricité réseau (66,1%). En outre, dans les autres centres urbains du pays la lampe à pile est la seconde source d'éclairage utilisée par les ménages (23,9%). Voir tableau 11.34.

### **Région naturelle**

Sans compter Conakry, la lampe à pile demeure la source principale d'éclairage des ménages dans les régions naturelles.

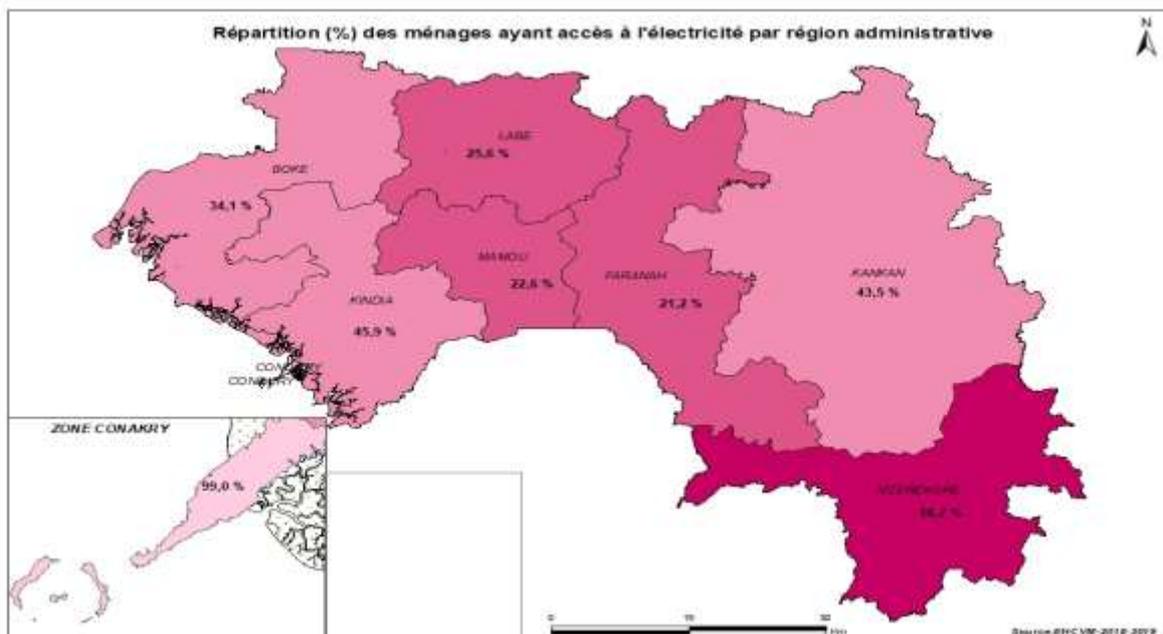
En outre, la Basse Guinée se distingue des autres régions naturelles par sa proportion élevée de ménages qui éclairent leurs logements à travers le réseau électrique (39,2%) contre seulement (6,2%) en Guinée Forestière, 9% en Moyenne Guinée et 15,8% en Haute Guinée. La Haute Guinée est la région à forte usage des plaques solaires par des ménages pour éclairer leurs logements et concerne près d'un ménage sur cinq. Voir tableau 11.34.

### **Région administrative**

La presque quasi-totalité des ménages de Conakry a pour principale source d'éclairage, l'électricité réseau (98,6%). Voir tableau 11.35.

Il ressort du tableau 11.21 qu'à l'exception de Conakry, la région de Kindia se présente comme la plus électrifiée en réseau électrique (41%). Par contre les régions de Faranah, Labé et N'Nzérékoré sont à la traîne où moins d'un ménage sur dix n'est pas éclairé par le réseau électrique. On remarque également que la lampe à pile est la principale source d'éclairage des ménages des différentes région (excepté Conakry). Par ailleurs, un cinquième des ménages de la région de Kankan sont éclairés par la plaque solaire (20%). Voir tableau 11.34.

**Carte 11.8 : Proportion de ménage ayant accès à l'électricité par région administrative**



## 11.8.2 Quintile de bien-être économique du ménage

**Tableau 11.35 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon la principale source d'éclairage du logement.**

	Électricité réseau	Électricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine /Bois/ Planche	Plaque solaire	Autre	Ensemble
<b>Quintile de bien-être économique</b>								
1 <sup>er</sup> quintile	6,3	0,1	1,1	77,6	0,4	8,2	6,3	100
2 <sup>ème</sup> quintile	15,7	1,2	4,1	68,4	0,3	8,3	2,2	100
3 <sup>ème</sup> quintile	25,7	1,5	1,5	60,4	0,1	9,6	1,3	100
4 <sup>ème</sup> quintile	36,3	2,3	0,4	50,5	0,0	9,4	1,1	100
5 <sup>ème</sup> quintile	57,6	3,5	0,3	28,8	0,0	8,1	1,6	100

Source : EHCVM-2018

La lampe à pile est la source d'éclairage dominante dans tous les groupes de ménages exclusion faite à celui des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile. Dans chacune des catégories de ménages, la proportion de ceux ayant pour principale source d'éclairage la lampe à pile excède 50% et faibli en faveur du réseau électrique et les plaques solaires. Le réseau électrique représente la première source d'éclairage des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile (57,6%) suivie de la lampe à pile (28,8%). Voir tableau 11.35.

La proportion de ménages ayant pour principale source d'éclairage le réseau électrique fléchit de la catégorie des ménages du 5<sup>ème</sup> quintile à ceux 1<sup>er</sup> quintile (6,3%). À l'exception des ménages du 1<sup>er</sup> quintile, la plaque solaire représente la troisième source d'éclairage des ménages après la lampe à pile et le réseau électrique. Cependant les sources d'éclairage comme le générateur, la lampe à pétrole et les paraffine/Bois/planche sont en faible proportion et oscille entre 0% et 4%. Voir tableau 11.35.

## 11.9 Mode d'évacuation des ordures ménagères

En Guinée le mode dominant de débarrassage d'ordures ménagères est le recours aux dépotoirs sauvages il est pratiqué par un ménage sur deux, soit (51,2%) suivi du mode bruler/enterrer les ordures (26,2%). La dominance des dépotoirs sauvages a été mise en évidence lors de l'EIBEP 2002-2003 (77%). Cette proportion a tout de même substantiellement baissé de 26 Points pendant la période 2002-2019. Voir tableau 11.36.

### 11.9.1 Caractéristiques géographiques

#### *Milieu de résidence*

En milieu urbain, les dépotoirs sauvages sont les endroits privilégiés des ménages pour se débarrasser des ordures, cette pratique est adoptée par (35,6%) des ménages. Ce mode de débarrassage des ordures ménagères est suivi du recours aux dépotoirs public et au ramassage avec respectivement 24,3% et 23,7%. Voir tableau 11.36.

Comme le milieu urbain, en milieu rural les dépotoirs sauvages constituent le premier mode de débarrassage des ordures (59,7%). Il est par contre suivi du mode consistant à bruler/enterrer les ordures (31,6%). L'usage des dépotoirs publics et le ramassage pour se débarrasser des très faible en milieu rural avec respectivement (6,6%) et (2,1%). Voir tableau 11.36.

Le premier mode de débarrassage des ordures dans les ménages de Conakry est le ramassage (41%) suivi du recours aux dépotoirs publics (30,1%) ; Alors que dans les autres

milieux urbains, ces proportions sont respectivement égales 8,9% et 19,3%. Voir tableau 11.36.

<b>Tableau 11.36 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères</b>					
Caractéristiques Géographiques	Dépotoir public	Ramassage	Brûlées/enterrées par le ménage	Dépotoir sauvage	Ensemble
Ensemble	12,9	9,7	26,2	51,2	100
<b>Région Administrative</b>					
Boké	7,2	3,1	47,8	41,9	100
Conakry	30,1	41,0	5,7	23,2	100
Faranah	6,6	0,8	26,3	66,4	100
Kankan	10,2	6,2	37,8	45,8	100
Kindia	5,4	2,4	16,6	75,6	100
Labé	2,1	9,0	37,6	51,3	100
Mamou	2,7	1,8	36,2	59,3	100
N'Nzérékoré	25,8	0,8	14,4	58,9	100
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	6,9	2,9	21,7	68,5	100
Moyenne Guinée	2,1	5,2	45,0	47,7	100
Haute Guinée	8,6	4,7	36,6	50,1	100
Guinée Forestière	24,0	1,0	13,7	61,3	100
Conakry	30,1	41,0	5,7	23,2	100
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	24,3	23,7	16,4	35,6	100
Rural	6,6	2,1	31,6	59,7	100
Autres urbains	19,3	8,9	25,6	46,3	100

### **Région naturelle**

Le constat à l'échelle nationale de la dominance du recours aux dépotoirs sauvages par les ménages pour se débarrasser des ordures est vérifié dans chaque région naturelle à l'exception de Conakry. Quelle que soit la région naturelle, l'usage des dépotoirs sauvages est le premier mode de débarrassage des ordures dans les ménages. Cette pratique est plus prononcée en Basse Guinée (68,5%) et en Guinée Forestière (61,3%). Voir tableau 11.36.

Par ailleurs, Guinée Forestière est celle qui se rapproche de Conakry par sa proportion élevée de ménages recourant aux dépotoirs publics pour se débarrasser des ordures (24%) contre seulement 2,1% en Moyenne Guinée. Voir tableau 11.36.

### **Région administrative**

La zone de Conakry se démarque des autres régions dans le recours au ramassage des ordures et concerne (41%) des ménages contre 0,8% à Faranah et Nzérékoré. Le premier mode de débarrassage des ordures dans les régions administratives à l'exception de Conakry

Quintile de bien-être économique	Dépotoir public	Ramassage	Brûlées/enterrées par le ménage	Dépotoir sauvage	Ensemble
1 <sup>er</sup> quintile	7,1	3,7	28,9	60,3	100
2 <sup>ème</sup> quintile	7,2	3,6	29,9	59,2	100
3 <sup>ème</sup> quintile	12,6	5,6	28,7	53,0	100
4 <sup>ème</sup> quintile	13,8	8,9	26,0	51,4	100
5 <sup>ème</sup> quintile	19,4	20,9	20,6	39,1	100

et Boké est l'usage des dépotoirs sauvages. La région de Nzérékoré est celle dont les ménages recourent le plus aux dépotoirs publics après celle de Conakry avec respectivement 25,8% et 30,1%. Voir tableau 11.36.

### **11.9.2 Quintile de bien-être économique**

**Tableau 11.37 : Répartition (%) des ménages par quintile de bien-être économique selon le mode d'évacuation des ordures**

On remarque que du groupe des ménages du 1er quintile aux ménages du 5ème quintile, le mode de débarrassage des ordures ménagères le plus pratiqué est l'usage des dépotoirs sauvages. En outre la proportion de ménages qui ont recours à cette pratique baisse de façon continue en passant de 60,3% dans les ménages du 1er quintile à 39,1% dans ceux du 5ème quintile. Voir tableau 11.37.

À l'exception des ménages du 5ème quintile, la pratique qui consiste à brûler/enterrer les ordures constitue le deuxième mode pratiqué par les ménages après les dépotoirs sauvages pour se débarrasser des ordures. On note par ailleurs que les ménages du 5ème quintile se distinguent par leur plus forte proportion d'usage de dépotoirs publics et de ramassage pour se débarrasser des ordures avec respectivement 19,4% et 20,9%. Voir tableau 11.37

### 11.10 Type de sanitaire utilisé par le ménage

Sur le plan national le type de sanitaire le plus utilisé par les ménages est la latrine dallée simplement (34%) suivi de la Fosse rudimentaire/trou ouvert (19,3%). La proportion de ménages sans toilette qui se soulagent dans la nature est non négligeable (11,1%). Et seulement 14,9% des ménages utilisent les toilettes avec chasse eau. Voir tableau 11.38.

En nous référant à l'EIBEP 2002-2003 on se rend compte d'une certaine amélioration par rapport au type de sanitaire qu'utilisent les ménages. La proportion de ménages utilisant les toilettes avec chasse eau a augmenté en passant de 2,1% en 2002-2003 à 14,9% en 2019. Tandis que la proportion de ménages sans aucune toilette a considérablement baissé passant de 27,1% à 11,1% en 2019.

#### 11.10.1 Caractéristiques géographiques

##### *Milieu de résidence*

En milieu rural, les latrines dallées simplement (35%), et les fosses rudimentaires/trou ouvert (27,5%) sont les principaux types de toilettes utilisés par les ménages. Une proportion importante de ménages ruraux a pour lieux d'aisance la nature (16,9%).

Par contre dans le milieu urbain, le type de toilette le plus utilisé par les ménages est la toilette avec chasse d'eau (33,6%) suivie des latrines dallées simplement (32,1%). Toutefois, 4,4% des ménages urbains utilisent les toilettes publiques, contre 2,8% en milieu rural.

	Toilette avec chasse d'eau	Latrines VIP (dallées, ventilées)	Latrines dallées, couvertes	Latrines dallées, non couverte	Latrines dallées simplement	Fosse rudimentaire /trou ouvert	Aucune toilette (dans la nature)	Toilettes publiques et autres"	Ensemble
<b>Ensemble</b>	14,9	3,5	7,6	6,2	34,0	19,3	11,1	3,4	100
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	33,6	6,6	13,6	4,7	32,1	4,4	0,7	4,4	100
Rural	4,6	1,8	4,3	7,0	35,0	27,5	16,9	2,8	100
Autres urbains	18,7	5,3	12,7	6,5	43,7	7,7	1,0	4,4	100

Le sanitaire le plus utilisé par les ménages de Conakry est la toilette avec chasse eau (51%) suivi de la latrine dallée simplement (18,5%). On note une situation toute inverse à celle de Conakry dans les autres urbains du pays avec la prédominance des sanitaires de type latrine

dallée simplement (43,7%) suivi des toilettes avec chasse eau (18,7%). En milieu rural les sanitaires de type latrine dallée simplement sont les plus utilisés par les ménages (34%) suivi des fosses rudimentaire/trou ouvert (27,5%). Voir tableau 11.38.

### Région administrative

À l'exception de Conakry, les ménages de la région de Kindia sont celles qui utilisent plus les toilettes avec chasse eau (12,2%). Par contre dans les autres régions administratives le type de sanitaire dominant est la latrine dallée simplement avec une plus forte proportion à Kankan (48,6%). On constate également que c'est dans la région de Labé suivie de N'Nzérékoré qu'on dénombre le plus grand nombre de ménages n'ayant pas de toilette et qui se soulagent dans la nature avec respectivement 25,6% et 20,2%. Voir tableau 11.39.

Cependant l'usage des sanitaires en latrines VIP (dallées, ventilées), latrines dallées (couvertes) et latrines dallées (non couvertes) est relativement faible et concerne d'une manière générale selon chaque type moins de 10% des ménages dans chaque région administrative. Voir tableau 11.39.

<b>Tableau 11.39 : Répartition en (%) des ménages par région administrative, Région naturelle selon le type de sanitaire utilisé par le ménage</b>									
Caractéristiques Géographiques	Toilette avec chasse d'eau	Latrines VIP (dallées, ventilées)	Latrines dallées, couvertes	Latrines dallées, non couverte	Latrines dallées simplement	Fosse rudimentaire/trou ouvert	Aucune toilette (dans la nature)	Toilettes publiques et autres"	Ensemble
<b>Ensemble</b>	14,9	3,5	7,6	6,2	34,0	19,3	11,1	3,4	100
<b>Région Administrative</b>									
Boké	8,2	2,5	4,3	8,4	29,9	26,6	17,8	2,4	100
Conakry	51,0	8,0	14,6	2,6	18,5	0,6	0,2	4,5	100
Faranah	10,4	1,5	7,5	12,2	25,9	25,4	14,4	2,7	100
Kankan	5,4	4,6	5,3	8,4	48,6	26,0	0,8	0,8	100
Kindia	12,2	4,9	6,5	6,0	34,3	18,2	12,1	5,7	100
Labé	9,7	0,9	5,4	3,7	32,3	14,3	25,6	8,3	100
Mamou	6,1	1,4	13,8	6,7	37,3	27,2	6,6	0,8	100
N'Nzérékoré	4,0	0,4	4,4	4,1	40,9	24,1	20,2	1,9	100
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	11,6	4,4	5,4	6,7	33,4	23,1	10,8	4,6	100
Moyenne Guinée	7,2	0,9	8,6	5,7	33,1	18,8	21,1	4,5	100
Haute Guinée	4,6	4,0	5,9	10,2	42,8	27,3	4,5	0,8	100
Guinée Forestière	8,0	0,4	4,8	4,1	38,7	22,3	19,1	2,7	100
Conakry	51,0	8,0	14,6	2,6	18,5	0,6	0,2	4,5	100



### 11.11 Dépense en logement

Cette partie décrit la dépense moyenne annuelle des ménages en matière de logement. Deux types de dépenses ont été analysés, il s'agit de :

- la dépense annuelle moyenne de location ou en loyer est le frais locatif du bâtiment au cours de l'année ;
- la dépense annuelle moyenne de logement : il s'agit des frais de location du logement, et d'autres frais liés au logement :
  - frais de facture d'eau,
  - frais facture d'électricité,
  - frais de connexion au câble ou internet ;
  - frais d'achat de l'eau.

Il ressort de l'analyse du tableau 11.35 qu'au niveau national, la dépense moyenne en location s'élève à 1 925 856 GNF par an ; quant à la dépense médiane en location, elle est estimée à 1 223 193 GNF par an. En d'autres termes, la moitié des ménages guinéens dépense moins de 1 566 344GNF par an en location ; alors que pour l'autre moitié des ménages guinéens la dépense en location par ménage est supérieure à 1 566 344GNF. Voir tableau 11.41.

En outre la dépense moyenne en logement des ménages guinéens est de 2 293 926 GNF tandis que la dépense médiane en logement des ménages est de 1 911 556 GNF.

**Tableau 11.41 : Dépenses annuelle moyenne et médiane (GNF) des ménages en loyer pour le loyer par région administrative, région naturelle, milieu de résidence**

	Dépense loyer		Dépense globale	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ensemble	1 925 856	1 566 344	2 293 926	1 911 556
<b>Région administrative</b>				
Boké	1 335 533	1 223 193	1 484 121	1 340 971
Conakry	2 584 860	2 058 234	3 047 399	2 528 207
Faranah	871 093	665 725	1 118 219	908 536
Kankan	1 336 913	1 133 011	1 756 761	1 551 590
Kindia	1 715 341	1 584 489	2 108 608	1 901 386
Labé	1 304 171	941 562	1 539 148	1 112 548
Mamou	1 175 403	729 650	1 456 587	1 033 671
N'Zérékoré	900 302	634 540	1 023 789	813 740
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinee	1 565 100	1 426 040	1 859 707	1 676 214
Moyenne Guinee	1 223 784	823 867	1 469 754	1 033 671
Haute Guinee	1 297 523	1 133 011	1 691 982	1 537 046
Guinee Forestier	886 638	634 540	1 035 778	813 740
Conakry	2 584 860	2 058 234	3 047 399	2 528 207
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	2 082 366	1 717 273	2 477 147	2 140 165
Rural	921 848	761 448	1 118 569	917 395
Autres urbains	1 448 268	1 133 011	1 757 546	1 458 366

Conakry se distingue des autres régions administratives par son coût élevé en location et en logement. La capitale Conakry enregistre la plus forte dépense moyenne et médiane en location soit respectivement 2 584 860 GNF et 2 058 234 GNF ainsi que la plus forte dépense

annuelle moyenne et médiane en logement soit respectivement 3 047 399 GNF et 2 528 207 GNF. Voir tableau 11.41.

La région de Kindia de par sa proximité avec Conakry occupe la deuxième position après Conakry en terme de cherté de location et de logement avec une dépense moyenne et médiane en location respectivement égale à 1 715 341 GNF et 1 584 489 GNF et une dépense moyenne et médiane en logement respectivement égale à 2 108 608 GNF et 1 901 386 GNF. Toutefois, les dépenses moyennes et médianes en location et en logement de Kindia avoisinent les un tiers de celles de Conakry. Cependant les régions de Kankan et de Boké ont des dépenses moyennes et médianes qui se rapprochent et elles suivent Kindia en termes de cherté des dépenses en location et logement. Dans les régions de Labé et Mamou les dépenses en logement sont très proches. C'est dans la région de Faranah où le coût des dépenses en location est le plus faible suivie de Nzérékoré avec une dépense moyennes inférieure à 1 000 000 GNF et une dépense moyenne en logement avoisinant 1 000 000 GNF. Les dépenses médianes en location des régions de Faranah et Nzérékoré s'élèvent respectivement à 665 725 GNF et 634 540 GNF. Cependant, celles en logement sont les seules qui sont inférieures à 1 000 000 GNF. Voir tableau 11.41.

À l'exception de Conakry, où le coût de location et de logement sont très élevés. La région naturelle de la basse Guinée affiche le coût moyen et médian en location et en logement les plus élevés. Dans cette région les dépenses moyennes en location et en logement sont respectivement de 1 565 100 GNF et 1 859 707 GNF ; alors que la dépense médiane en location et logement sont respectivement de 1 426 040 GNF et 1 676 214 GNF. Bien que les dépenses moyenne en location et logement en haute Guinée se rapprochent respectivement de celles de la moyenne Guinée, nous constatons qu'entre ces deux régions la dépense médiane en location et logement sont plus fortes en haute Guinée soient respectivement 1 133 011 GNF et 1 537 046 GNF contre 823 867 GNF et 1 033 671 GNF en moyenne Guinée. Cependant la dépense médiane en logement en Haute Guinée n'est pas si différente de celle de la Basse Guinée. La Guinée Forestière quant à elle s'illustre par son faible coût de location et de logement avec une dépense moyenne et médiane en location inférieure à 1 000 000 GNF soit, respectivement 886 638 GNF et 634 540 GNF. la dépense moyenne en logement de cette région est la seule qui avoisine 1 000 000 GNF avec une dépense médiane de 813 740 GNF. Voir tableau 11.41.

Le milieu urbain est le milieu de résidence à plus fort coût en dépense en location et en logement. La dépense moyenne annuelle en location et en logement de ce milieu est respectivement de 2 082 366 GNF et 2 477 147 GNF. Dans ce milieu la moitié des ménages payent comme frais de location annuel un montant inférieur à 1 717 273 GNF et une dépense annuelle en logement inférieure à 2 477 147 GNF. Par contre dans le milieu rural, la dépense moyenne en logement est environ deux fois moins chère qu'en milieu urbain. La dépense moyenne annuelle en location et en logement de ce milieu est respectivement 921 848 GNF et 1 118 569 GNF. IL existe 50% des ménages ruraux qui payent une dépense annuelle en location inférieure à 761 448 GNF de même 50% des ménages dépensent annuellement un montant inférieur à 917 395 GNF. Voir tableau 11.41.

La Zone de Conakry est parmi toute les zones urbaines du pays la plus chère en dépense de logement. Dans les centres urbains du pays les dépenses en logement sont environ deux fois moins chères qu'à Conakry. Les centres urbains du pays ont une dépense moyenne en

location et en logement estimée respectivement à 1 448 268 GNF et 1 757 546 GNF. La moitié des ménages des centres urbains du pays dépense annuellement en location et en logement des sommes inférieures respectivement à 1 133 011 GNF et à 1 458 366 GN. Le milieu rural se distingue des autres milieux de par sa faible dépense en location et logement. La dépense annuelle en location des ménages en milieu rural est d'environ trois à quatre fois moins chères qu'en milieu urbain et elle est inférieure à 1000 000 GNF soit 921 848 GNF et celle en logement est estimé à 1 118 569 GNF. La moitié des ménages ruraux dépense annuellement en location et en logement des montants inférieures respectivement à 761 448 GNF et 395917 GNF.

**Tableau 11.42 : Dépenses annuelle moyenne et médiane (GNF) des ménages en location et logement par taille et type de ménage**

	Dépense location		Dépense globale	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ensemble	1 925 856	1 566 344	2 293 926	1 911 556
<b>Taille du ménage</b>				
Une personne	1 574 697	1 431 060	1 913 347	1 559 664
2-3 personnes	1 772 352	1 543 676	2 148 400	1 820 582
4-5 personnes	1 955 732	1 566 344	2 288 287	1 903 621
6-7 personnes	2 083 258	1 717 273	2 485 130	2 175 502
8-10 personnes	2 349 091	1 945 604	2 777 895	2 388 472
11 personnes ou	2 047 951	1 871 597	2 628 101	2 767 208
<b>Type de logement</b>				
Case, Baraque	1 069 133	384 992	1 274 863	742 022
Maison individuelle	1 635 273	1 269 081	1 955 283	1 688 939
Maison à plusieu	1 797 087	1 584 489	2 170 110	2 011 457
villa, immeuble	12 332 251	12 530 753	13 417 777	13 309 134
<b>Sexe du CM</b>				
Masculin	1 901 773	1 584 489	2 274 757	1 923 959
Féminin	2 067 226	1 553 930	2 406 447	1 862 933

On remarque qu'à l'exception des ménages de 11 personnes, les dépenses en location et en logement croient en fonction de la taille du logement. C'est dans des ménages à une personne que les dépenses annuelles en location et en logement sont moins élevées respectivement 1 574 697 GNF et 1 913 347 GNF. La moitié des ménages à une personne dépense annuellement en location et en logement respectivement un montant inférieur à 1 431 060 GNF et 1 559 664 GNF. Dans les autres groupes de ménages les dépenses se rapprochent avec une plus forte valeur annuelle dans des ménages de 8 à 10 personnes. Dans ce groupe, les dépenses annuelles en location et en logement s'élèvent respectivement à 2 349 091 GNF et 2 777 895 GNF. En outre la moitié des ménages de 8 et 10 personnes dépensent par an en location et en logement des montants inférieurs respectivement à 1 945 604 GNF et 2 388 472 GNF. Voir tableau 11.42.

Les ménages qui s'abritent dans des logements en villa/immeuble se distinguent des autres ménages par leur dépense annuelle très élevée en location et en logement. Les dépenses annuelles en locations et en logement pour des ménages résidant dans des villa/immeubles sont environ 7 fois plus chères que pour les ménages résidants dans les autres types de logements. Ces dépenses sont de 12 332 251 GNF et 13 417 777 GNF respectivement pour la location et le logement. La moitié des ménages s'abritant dans des logements en villa/immeuble dépensent annuellement en location et en logement des montants inférieurs

respectivement à 12 530 753 GNF et 13 309 134 GNF. Les dépenses annuelles en location et en logement des ménages s'abritant dans des logements de type maison individuelle et ceux s'abritant dans des maisons à plusieurs logements sont similaires et occupent une place intermédiaire. Par contre c'est pour des ménages s'abritant dans des case/baraque qu'on note la plus faible dépense en logement. Pour ces ménages, les dépenses moyennes en location et en logement sont respectivement 1 069 133 GNF et 1 274 863 GNF. En outre 50% des ménages s'abritant dans des case/baraque dépensent par an un montant inférieur à 384 992 GNF comme dépense en location et un montant inférieur à 742 022 GNF comme dépense en logement. Voir tableau 11.42.

**Tableau 11.43 : Dépenses annuelle moyenne et médiane (GNF) de location et de logement par caractéristiques individuelles du chef de ménage (sexe, niveau d'instruction, quintile du bien-être économique)**

	Dépense location		Dépense globale	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ensemble	1 925 856	1 566 344	2 293 926	1 911 556
<b>Sexe du CM</b>				
Masculin	1 901 773	1 584 489	2 274 757	1 923 959
Féminin	2 067 226	1 553 930	2 406 447	1 862 933
<b>Niveau d'instruction du CM</b>				
Aucun	1 679 466	1 359 613	1 950 654	1 667 546
Primaire	1 714 213	1 584 489	2 042 581	1 934 086
Secondaire génér	1 978 755	1 603 299	2 350 010	2 079 552
Prof/Techn	2 254 582	1 908 081	2 698 281	2 258 074
Superieur	2 422 268	1 961 819	2 993 786	2 453 939
<b>Quintile</b>				
1er quintile	1 085 480	980 910	1 261 021	1 049 444
2ème quintile	1 526 700	1 336 858	1 749 364	1 559 664
3ème	1 684 369	1 471 364	1 946 575	1 704 207
Riche	1 769 556	1 566 344	2 088 064	1 862 933
Très riche	2 202 550	1 863 777	2 664 570	2 175 381

Il ressort de l'analyse du tableau 11.43 que les dépenses annuelles moyennes en location et en logement des ménages dirigés par les femmes sont légèrement à supérieures à celles des hommes avec respectivement 2 067 226 GNF et 2 406 447 GNF pour les ménages dirigés par les hommes contre respectivement 1 901 773 GNF et 2 274 757 GNF pour les ménages dirigés par les femmes. Cela signifie que les femmes chefs de ménages font plus de dépenses en location et en logement que les hommes chefs de ménages. Cependant 50% des ménages dirigés par les femmes et 50% des ménages dirigés par les hommes dépensent en moyenne dans la location par an respectivement moins de 1 553 930 GNF et 1 584 489 GNF et dans le logement 1 862 933 GNF et 1 923 959 GNF. Voir tableau 11.43.

On remarque que les dépenses moyennes annuelles en location et en logement croient suivant le niveau d'instruction des chefs de ménages. Avec une moyenne annuelle en location et logement pour des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction estimée respectivement à 1 679 466 GNF et 1 950 654 GNF. Et parmi les ménages dirigés par des personnes sans aucun niveau, 50% d'entre eux dépensent dans la location un montant par an inférieur à 1 359 613 GNF et dans le logement un montant inférieur 1 667 546 GNF. Pour les ménages dont le chef de ménage est de niveau d'instruction supérieur les dépenses

moyennes annuelles en location et en logement s'élèvent respectivement à 2 422 268 GNF et à 2 993 786 GNF. En outre dans 50% de ces ménages, les dépenses par an dans la location et le logement sont des montants inférieurs à 1 961 819 GNF et à 2 453 939 GNF Respectivement. Voir tableau 11.43.

On constate que les dépenses moyenne et médiane en location et en logement croient en fonction du niveau du quintile. Les ménages du 1er quintile font une dépense annuelle moyenne en location et en logement estimée respectivement à 1 085 480 GNF et 1 261 021 GNF. Dans le premier quintile la moitié des ménages fait des dépenses annuelles en location et en logement respectivement inférieures à 980 910 GNF et à 1 049 444 GNF. Les dépenses en location et en logement les plus élevées sont parmi les ménages du 5<sup>ème</sup> quintile où, les dépenses moyennes annuelles en location et en logement font le double de celles des ménages du 1er quintile et sont estimées respectivement 2 202 550 GNF et à 2 664 570 GNF. Dans cette catégorie de ménages, 50% des ménages font des dépenses moyennes annuelles en location et en logement inférieures respectivement à 1 863 777 GNF et 2 175 381 GNF. Voir tableau 11.43.

## **11.12 Dépenses spécifiques de conditions d'existence**

### **11.12.1 Dépense annuelle moyenne des ménages en transport**

En Guinée, la dépense moyenne annuelle dans le transport dans les ménages est très élevée et est estimée à 2 559 927 GNF en 2019. Voir tableau 11.44.

En tenant compte des régions administratives, la zone spéciale de Conakry vient en première position, avec une dépense moyenne annuelle de 3 650 689 GNF (voir tableau 11.38). Par ailleurs, la région de Kankan se démarque des autres régions, avec une dépense moyenne extrêmement élevée et proche de celle des ménages de Conakry. Les ménages de Kankan dépensent en moyenne 3 276 858 GNF par an dans le transport. C'est dans les régions de Labé, Mamou et Faranah que la dépense moyenne dans le transport est faible, moins de deux millions GNF par an. Voir tableau 11.44.

L'analyse selon le milieu de résidence laisse entrevoir des disparités. Les ménages du milieu urbain (excepté Conakry), dépensent en moyenne 2 793 366 GNF par an ; par contre, ceux du milieu rural, dépensent 2 153 417 GNF.

### **11.12.2 Dépense annuelle moyenne des ménages en Habillement**

Dans cette partie, il est évalué la dépense moyenne des ménages en habillement et chaussures par an. En Guinée, cette dépense reste élevée comparativement à d'autres types de dépenses. Elle est estimée à 2 049 192 GNF en 2019.

En tenant compte des régions administratives, les ménages de la zone spéciale de Conakry et ceux de Kankan se démarquent des autres. Dans ces régions, les dépenses en habillement/chaussures des ménages sont respectivement égales à 2 780 767 GNF et 2 222 323 GNF. Dans la région de Nzérékoré, cette dépense est de 2 273 438 GNF. Par ailleurs, la plus faible dépense moyenne en habillement/chaussures des ménages est observée dans la région de Labé (1 473 897 GNF). Voir tableau 11.44.

L'analyse selon le milieu de résidence laisse entrevoir des disparités. Les ménages du milieu urbain (excepté Conakry), dépensent en moyenne 2 438 293 GNF par ; par contre, ceux du milieu rural, dépensent 1 747 939 GNF. Voir tableau 11.44.

### 11.12.3 Dépense annuelle moyenne des ménages en énergie

L'énergie étant une source de vie, elle est appréhendée dans cette analyse à travers l'eau et l'électricité. En Guinée, les ménages dépensent en moyenne 1 473 583 GNF pour l'énergie par an.

En tenant compte des régions administratives, ce sont les ménages de la région de Kankan qui dépensent le plus pour l'énergie. La dépense moyenne par an dans cette région est de 1 677 939 GNF. Les ménages des régions de Boké, Nzérékoré, Faranah, Kindia et la zone spéciale de Conakry, dépensent par an plus d'un million de francs guinéens en énergie. Par contre, la plus faible dépense moyenne en énergie des ménages est observée dans la région de Labé (907 330 GNF), suivie de la région de Faranah (1 091 152 GNF).

L'analyse selon le milieu de résidence laisse entrevoir des disparités. Les ménages du milieu urbain (excepté Conakry), dépensent en moyenne 1 703 677 GNF par an ; par contre, ceux du milieu rural, dépensent 1 207 228 GNF.

### 11.12.4 Dépense annuelle moyenne des ménages en communication

En Guinée, la dépense moyenne annuelle des ménages en communication est estimée à 1 473 583 GNF en 2019.

En tenant compte des régions administratives, la zone spéciale de Conakry vient en première position, avec une dépense moyenne annuelle en communication estimée à 2 142 315 GNF (voir tableau 11.38). Par ailleurs, la région de Kankan se démarque des autres régions, avec une dépense moyenne extrêmement élevée et proche de celle des ménages de Conakry. Les ménages de Kankan dépensent en moyenne 1 677 939 GNF par an en communication. C'est dans la région de Labé, que la dépense moyenne en communication est faible, moins d'un million de GNF par an.

L'analyse selon le milieu de résidence laisse entrevoir des disparités. Les ménages du milieu urbain (excepté Conakry), dépensent en moyenne 1 703 677 GNF par an en communication ; par contre, ceux du milieu rural, dépensent 1 207 228 GNF.

**Tableau 11.44 : Dépense annuelle moyenne des ménages en transport, habillement/chaussures, communication et énergie par région administrative et milieu de résidence**

	Transport	habillement	communication	Énergie
Ensemble	2 559 927	2 049 192	1 473 583	1 213 476
Boké	2 220 794	1 734 079	1 419 563	1 297 792
Conakry	3 650 689	2 780 767	2 142 315	1 054 935
Faranah	1 725 307	1 702 898	1 091 152	1 107 003
Kankan	3 276 858	2 222 323	1 677 939	1 743 603
Kindia	2 087 679	1 717 738	1 305 114	1 060 602
Labé	1 720 773	1 473 897	907 330	816 749
Mamou	1 911 470	1 929 448	1 107 609	990 644
N'Nzérékoré	2 198 695	2 273 438	1 392 108	1 308 700
Capital	3 650 689	2 780 767	2 142 315	1 054 935
Autres urbains	2 793 366	2 438 293	1 703 677	1 259 674
Rural	2 153 417	1 747 939	1 207 228	1 240 066

### 11.12.5 Dépense annuelle moyenne des ménages en entretien de logement

Dans cette section, la dépense moyenne des ménages pour l'entretien de logement a fait l'objet d'analyse. Il s'agit des petits entretiens tels que remplacement d'une porte, d'une fenêtre, la main-d'œuvre pour les services, etc.

En Guinée, la dépense moyenne des ménages en entretien de logement est estimée à 302 598 GNF.

En tenant compte des régions administratives, ce sont les ménages de la zone spéciale de Conakry que cette dépense est élevée, elle est de 461 626 GNF. Les ménages de la région de Kankan se distinguent des autres régions, avec une dépense moyenne 347 238 GNF. L'analyse selon le milieu de résidence laisse entrevoir des disparités. Les ménages du milieu urbain (excepté Conakry), dépensent en moyenne 333 870 GNF pour l'entretien des logements ; par contre, ceux du milieu rural, dépensent 252 334 GNF.

### 11.12.5 Dépense annuelle moyenne des ménages en biens durables

Les ménages de Conakry viennent en première position dans ce type de dépense. Ils allouent en moyenne 2 469 856 GNF par an aux biens durables. Les régions de Kankan (1 459 142 GNF), Mamou (1 354 399 GNF) viennent en deuxième et troisième position. Dans la région de Labé, les ménages dépensent en moyenne seulement 898 853 GNF et 835 640 GNF chez ceux de Nzérékoré.

**Tableau 11.45 : Dépense annuelle moyenne des ménages en entretien du corps, entretien de logement, bijoux et autres dépenses du ménage par région administrative et milieu de résidence**

	Entretien logement	bien durable	Entretien du corps	Bijoux	Autres dépenses
Ensemble	302 598	1 358 007	679 378	46 146	598 975
Boké	262 676	1 014 021	545 108	42 107	662 578
Conakry	461 626	2 469 856	993 802	68 992	783 414
Faranah	226 127	1 163 128	504 451	32 541	416 586
Kankan	347 238	1 459 142	804 022	46 233	840 360
Kindia	275 267	1 189 921	511 568	40 376	437 974
Labé	209 304	898 853	439 493	38 620	260 432
Mamou	232 896	1 354 399	537 295	38 254	373 453
N'Nzérékoré	269 636	835 640	779 967	44 670	645 645
Capital	461 626	2 469 856	993 802	68 992	783 414
Autres urbains	333 870	1 844 800	910 492	48 578	720 693
Rural	252 334	930 580	526 402	39 396	515 731

## CHAPITRE 12 : BIENS DURABLES

Dans ce chapitre, il est appréhendé la disponibilité de certains biens durables au niveau des ménages. Les biens durables dans cette enquête ont été classés en quatre catégories :

- i. les moyens de locomotion (voiture, motocyclette, vélo, etc.) ;
- ii. les appareils électro-ménagers (téléviseur, réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, lave-vaisselle, climatiseur, etc.) ;
- iii. les gros meubles (salon, table à manger et chaises, bibliothèque, autres armoires, etc.) ;
- iv. les appareils électroniques et d'autres biens (ordinateur, téléphone, téléphone portable, appareils photos, instruments de musique comme la guitare ou le piano, tapis, etc.).

Ce sont les biens qui sont en état de fonctionnement qui ont fait l'objet d'appréhension au cours de l'enquête. L'analyse de ce chapitre se basera spécifiquement sur la durée moyenne, le nombre moyen, l'état d'acquisition et la valeur d'acquisition de quelques biens.

Ce chapitre cherche à comprendre le lien entre les conditions de vie du ménage (quintile de bien-être économique) et la possession de biens des ménages. En effet, le concept de pauvreté n'est pas que monétaire. Une fois que les conditions de vie d'un ménage changent positivement, il augmente les commodités permettant d'augmenter son niveau de confort. C'est sur cette hypothèse que l'analyse de biens durables des ménages a été faite.

### 12.1 Réfrigérateur/Congélateur

<b>Tableau 12.1: Proportion (%) de ménages possédants un réfrigérateur/congélateur par région administrative, région naturelle et milieu de résidence</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Proportion (%)</b>
Guinée	15,0
<b>Région Administrative</b>	
Boké	8,5
Conakry	58,7
Faranah	1,1
Kankan	6,2
Kindia	16,2
Labé	2,5
Mamou	7,5
N'Zérékoré	0,5
<b>Région naturelle</b>	
Basse Guinée	14,6
Moyenne Guinée	3,9
Haute Guinée	5,0
Guinée Forestière	0,5
Conakry	58,7
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	39,9
Rural	1,3
Autres urbains	23,8

#### 12.1.1 Possession

Les résultats du tableau 12.1 indiquent que seulement 15% des ménages en Guinée possèdent de réfrigérateur/Congélateur en bon état de fonctionnement. Le pourcentage de ménages disposant un réfrigérateur/Congélateur est largement plus élevé à Conakry (58.7%) que dans les autres régions. Elle est suivie par la région de Kindia (16.2%). La région de N'Zérékoré enregistre la proportion la plus faible (0.5%). Voir tableau 12.1.

En tenant compte des régions naturelles, les ménages de la basse Guinée (15%) sont les mieux dotés en réfrigérateur/congélateur. Cela pourrait être dû à la disponibilité du courant électrique dans cette région grâce à sa proximité de la capitale et l'existence des plus grands barrages hydroélectriques du pays (kaleta et Garafiri). La haute Guinée, quant à elle,

enregistre 5% des ménages disposant de réfrigérateur/congélateur contre 4% en moyenne Guinée (4%). Voir tableau 12.1.

Seulement 1,3% des ménages ruraux possèdent au moins un réfrigérateur/congélateur contre 39.9% en milieu urbain et 23.8% dans les autres communes urbaines (excepté Conakry). Voir tableau 12.1.

L'enquête s'est intéressée aux ménages possédant un réfrigérateur/congélateur par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage (tableau 12.2). Ce sont les ménages dirigés par les cadres supérieurs (59%), les cadres moyens (44%), les ouvriers ou employés non qualifiés (38%), les stagiaires/apprentis rémunérés (30%) et les patrons (30%) qui disposent des réfrigérateurs/congélateurs. Moins d'un dixième des ménages dirigés par les travailleurs à compte propre dispose de réfrigérateurs/congélateurs (8.5%). Voir tableau 12.2.

Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	Proportion
Cadre supérieur	59,0
Cadre moyen/agent de maîtrise	43,6
Ouvrier ou employé qualifié	37,7
Ouvrier ou employé non qualifié	25,1
Manœuvre, aide-ménagère	12,6
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	29,7
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	21,8
Aide familial	15,7
Travailleur pour compte propre	8,5
Patron	29,8

### 12.1.2 : Durée moyenne de vie

	Durée
Guinée	2,8
<b>Région Administrative</b>	
Boké	2,8
Conakry	2,9
Faranah	3,4
Kankan	2,3
Kindia	2,6
Labé	2,8
Mamou	2,6
N'Zérékoré	2,2
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	2,8
Rural	2

En Guinée, la durée moyenne de possession de réfrigérateurs/congélateurs est de 2,8 ans (tableau 12.3).

L'analyse selon la région administrative montre que la durée moyenne de possession de réfrigérateurs est de 2,9 ans à Conakry. Elle est suivie de la région de Boké et celle de Labé (2,8 ans pour chacune). C'est dans la région de Nzérékoré qu'on enregistre la durée moyenne de possession de congélateurs la plus faible (2,2 ans).

On note également que selon le milieu de résidence, la durée moyenne de possession de réfrigérateurs en milieu urbain est identique à celle de la moyenne nationale (2,8 ans) et en milieu rural, elle est de 2 ans.

### 12.1.3. État d'acquisition

Tableau 12.4 : Répartition (%) des ménages par région administrative, milieu de résidence selon l'état d'acquisition du réfrigérateur/congélateur			
			Total
	Neuf	Occasion	
<b>Guinée</b>	40,8	59,2	100
<b>Région Administrative</b>			
<b>Boké</b>	52,5	47,5	100
<b>Conakry</b>	34,8	65,2	100
<b>Faranah</b>	50,8	49,3	100
<b>Kankan</b>	50,7	49,4	100
<b>Kindia</b>	57,2	42,8	100
<b>Labé</b>	55,1	44,9	100
<b>Mamou</b>	66,4	33,6	100
<b>N'Zérékoré</b>	40,3	59,7	100
<b>Milieu de résidence</b>			
<b>Urbain</b>	41,0	59,0	100
<b>Rural</b>	65,6	34,4	100
<b>Autres urbains</b>	53,8	46,2	100

Plus de la moitié des ménages ont des réfrigérateurs/congélateurs en occasion (59.2%) contre 40.8% qui en ont en à l'état neuf (tableau 12.4).

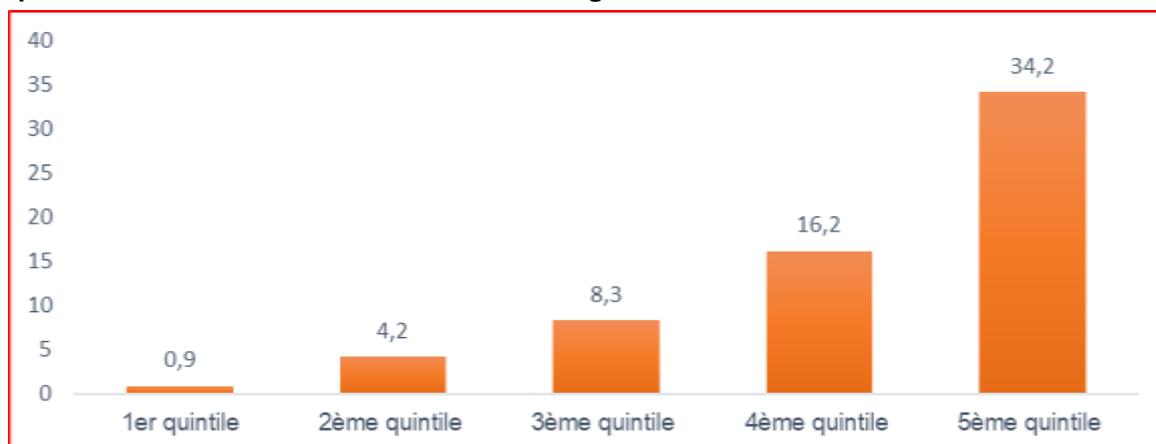
La proportion des ménages par région administrative ayant acquis des réfrigérateurs/congélateurs à l'état neuf est plus importante à Mamou (66,4%) que dans les autres régions (tableau 12.4). Elle est suivie de Kindia (57,2%), Labé (55,1%), Boké (52,5%). C'est à Conakry, que la plus faible

proportion de ménages ayant acquis ce bien durable à l'état neuf est enregistrée (34,8%).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que les ménages qui ont acquis les réfrigérateurs à l'état neuf sont plus nombreux en milieu urbain (65,6%) qu'en rural (41%).

### 12.1.4 Pauvreté et possession de réfrigérateur/congélateur

Graphique 12.1 : Proportion (%) de ménages possédants un réfrigérateur/congélateur par quintile de bien-être et niveau de vie du ménage.



L'étude confirme que le réfrigérateur/congélateur est un bien de luxe. En effet, la proportion de ménages disposant de réfrigérateur/congélateur est de 0.9 % pour les ménages du 1er quintile. Cela s'explique certainement par le faible revenu de ces ménages. Un écart très important est enregistré entre les ménages par niveau de vie (Graphique 12.1).

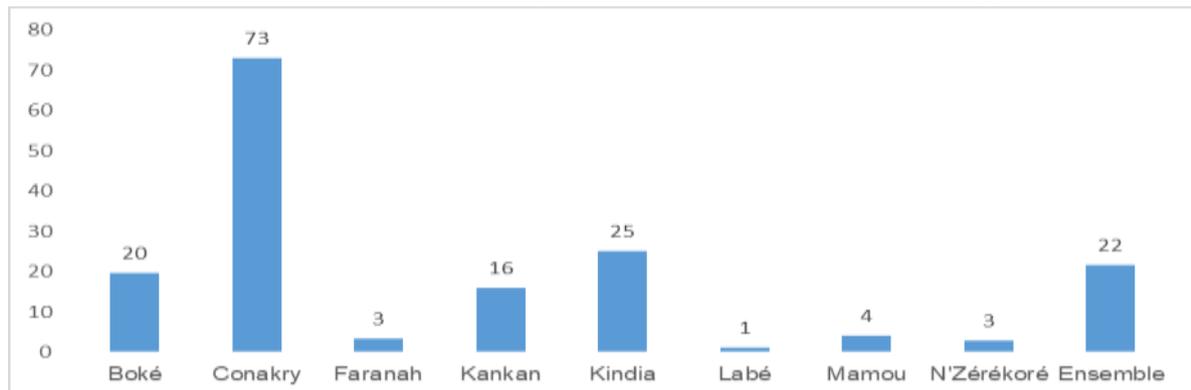
## 12.2 Possession de ventilateurs

### 12.2.1 Possession

On s'intéresse dans cette partie à la possession de ventilateurs par les ménages. En Guinée près de 22% des ménages possèdent un ventilateur.

L'analyse selon la région administrative montre que près de trois quarts des ménages de Conakry possèdent ce bien (73%). Elle est suivie respectivement des régions de Kindia (25%), Boké (20%) et Kankan (16%). Par contre, la région de Labé enregistre la plus faible proportion (1%) de ménages possédant un ventilateur (Graphique 12.2).

**Graphique 12.2: Répartition (%) des ménages possédant un ventilateur par région administrative**

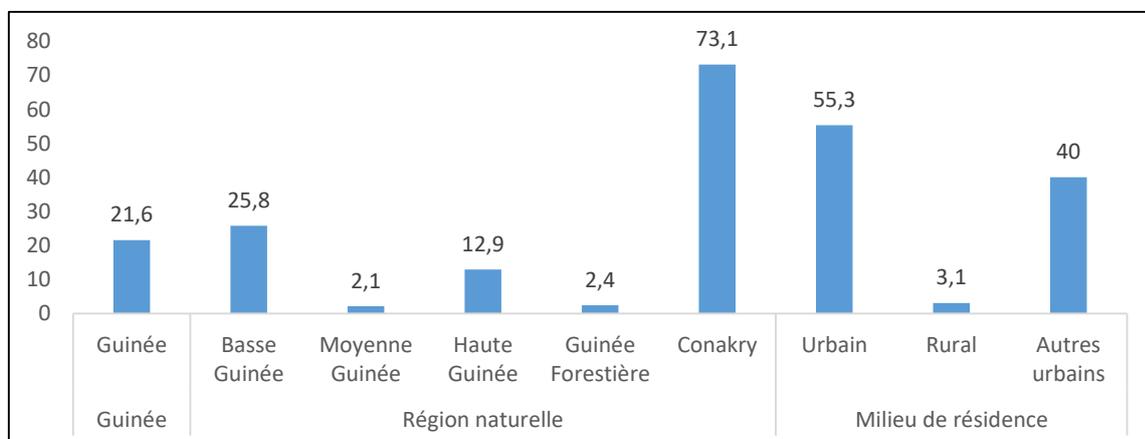


Selon le milieu de résidence, on note une grande variation entre le milieu urbain et rural. Plus de la moitié des ménages urbains possèdent un ventilateur en bon état de fonctionnement (55,3%) contre 3,1% des ménages ruraux. Dans les autres milieux urbains, ce sont 40% des ménages qui disposent ce bien (tableau 12.5).

On observe une variation de ces pourcentages entre les régions naturelles.

En basse Guinée, on enregistre la plus grande proportion des ménages qui possèdent des ventilateurs (25,8%). La proportion la plus faible est observée en moyenne Guinée et en Guinée Forestière (2,4%).

**Graphique 12.3 : Proportion (%) de ménages possédants de ventilateur région administrative, Région naturelle, milieu de résidence**



### 12.2.2 Etat d'acquisition

Globalement, la quasi-totalité (95,2%) des ventilateurs possédés par les ménages ont été acquis à l'état neuf, contre seulement 4,8% par occasion (tableau 12.5).

Zone géographique	Etat d'acquisition		Total (%)
	Neuf	Occasion	
<b>Guinée</b>	95,2	4,8	100
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	94,4	5,6	100
Moyenne Guinée	94,9	5,1	100
Haute Guinée	93,8	6,3	100
Guinée Forestière	98,1	1,9	100
Conakry	96,0	4,0	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	95,8	4,2	100
Rural	89,7	10,3	100

C'est la ville de Conakry (96%) et celles de Faranah (96,3%), Nzérékoré (98%) et Labé (100%) qui enregistrent les plus fortes proportions des ménages qui ont acquis des ventilateurs à l'état neuf (Graphique 12.3). Dans l'ensemble, l'acquisition des ventilateurs d'occasion est très faible quelle que soit la région administrative, la région naturelle et le milieu de résidence.

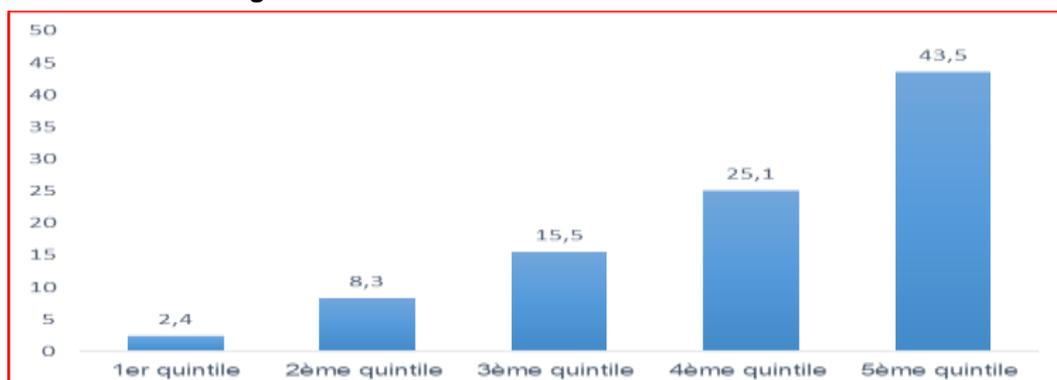
Graphique 12.4 : Répartition (%) des ménages ayant acquis les ventilateurs à l'état neuf par région administrative, milieu de résidence



### 12.2.3 Pauvreté et possession de ventilateurs

La possession des ventilateurs en tant que bien augmente le confort du ménage et améliore ainsi les conditions de vie du ménage. À cet effet, la possession d'un ventilateur peut être considérée comme un indicateur de bien être facilement mesurable.

Graphique 12.5 : Proportion (%) de ménages possédants un ventilateur par quintile de bien-être et niveau de vie du ménage



L'analyse par quintile de pauvreté affiche un taux élevé (43,5%) des ménages du 5ème quintile disposant des ventilateurs suivi ensuite du 4ème quintile avec un taux de (25,1%). La somme des pourcentages des quintiles du 1er, 2ème et 3ème fait moins de 30%. Ce qui traduit une forte disparité entre les ménages.

## 12.3 Climatiseur

### 12.3.1 Possession de climatiseur

Le climatiseur est un bien très peu utilisé par les ménages en Guinée car, considéré comme luxe. Dans l'ensemble, seulement 1,4% des ménages possèdent de climatiseur.

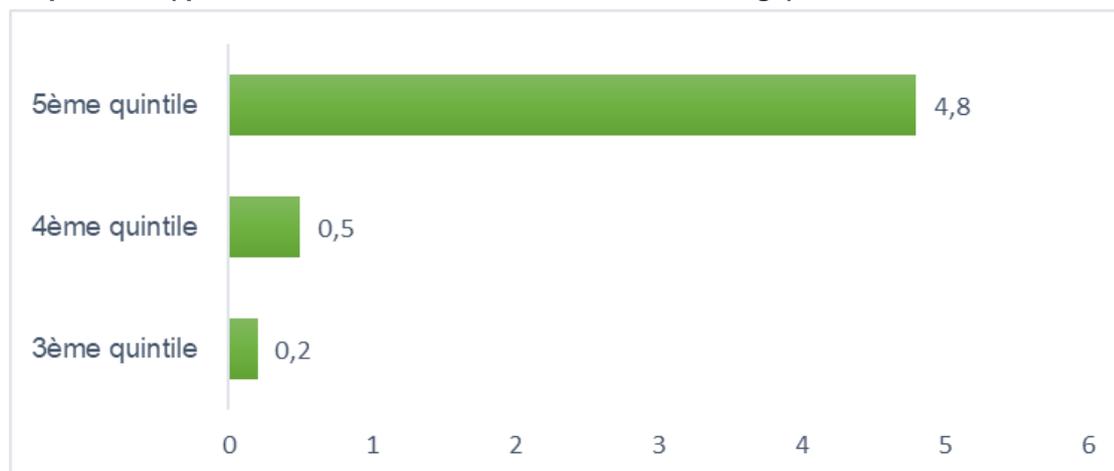
L'analyse selon la région administrative, montre que la majorité des ménages disposant un climatiseur résident à Conakry (6,8%). Les autres régions enregistrent les proportions les plus faibles situées au-dessous de la moyenne nationale.

Par milieu de résidence, l'ensemble des ménages possédant un climatiseur réside en milieu urbain (4%).

### 12.3.2 Pauvreté et possession de climatiseur

Le climatiseur est un bien de luxe pour de nombreux ménages guinéens. L'accès à un climatiseur varie selon le quintile de bien-être économique.

**Graphique 12.6 : Répartition (%) des ménages possédants un climatiseur par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage)**



Le graphique 12.5 présente la répartition (%) des ménages possédant un climatiseur par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être). En effet, il convient de constater que les 1er et 2ème quintiles (très pauvre et pauvre) n'ont pas du tout accès au climatiseur. En outre, la possession de climatiseur est plus importante dans l'ordre du niveau du quintile des ménages.

## 12.4 Motocyclette

### 12.4.1 Possession

Le tableau 12.6 fournit les proportions des ménages qui possèdent au moins une moto. Dans l'ensemble, un quart des ménages (24%) possède au moins ce bien mobilier.

Zone géographique	Proportion (%)
Guinée	24,3
<b>Région Administrative</b>	
Boké	16,0
Conakry	7,3
Faranah	26,3
Kankan	60,6
Kindia	13,1
Labé	14,7
Mamou	17,6
N'Zérékoré	21,7

En considérant la région administrative, on note que plus de la moitié des ménages de la région de Kankan dispose au moins une motocyclette en bon état de fonctionnement (60,6%). La région de région de Faranah vient en deuxième position, avec un quart de ménage qui en disposent (26,3%) suivie par la région de Nzérékoré

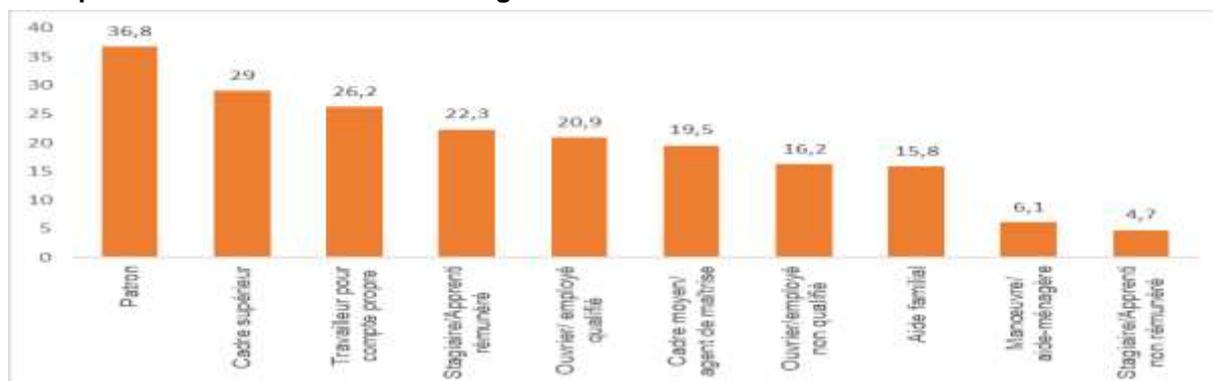
(21,7%). Seulement 7,3% des ménages de Conakry disposent au moins une motocyclette.

Zone géographique	Proportion (%)
Guinée	24,3
<b>Région naturelle</b>	
Basse Guinée	14,4
Moyenne Guinée	15,5
Haute Guinée	52,2
Guinée Forestière	21,9
Conakry	7,3
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	17,8
Rural	27,8
Autres urbains	26,3

L'examen du tableau par milieu de résidence montre que les ménages disposant une moto sont plus importants en milieu rural (27,8%) qu'en milieu urbain (17,8%). Plus d'un quart des ménages des autres milieu urbains (excepté Conakry) disposent d'une motocyclette (26,3%). Voir table 12.7.

En tenant compte de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage, les résultats dévoilent que 29% des ménages des cadres supérieurs et 36,8% des ménages des patrons disposent au moins une moto. Par contre, seulement 4,7% des ménages dirigés par les stagiaires/apprentis non rémunérés disposent ce bien mobilier (Graphique 12.7).

**Graphique 12.7 : Proportion (%) de ménages possédants une moto par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**



### 12.4.2 Durée de vie

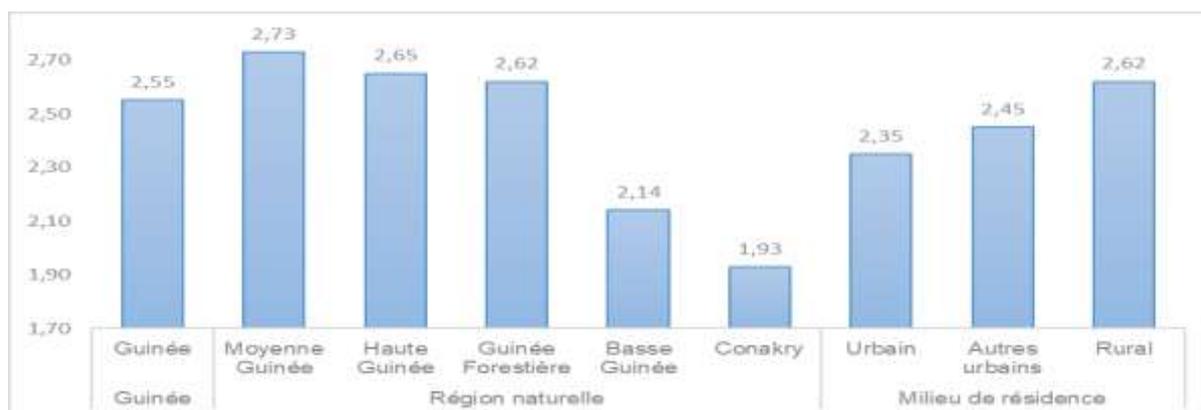
	Durée (années)
<b>Guinée</b>	2,6
<b>Région Administrative</b>	
<b>Boké</b>	1,98
<b>Conakry</b>	1,93
<b>Faranah</b>	2,89
<b>Kankan</b>	2,59
<b>Kindia</b>	2,37
<b>Labé</b>	2,79
<b>Mamou</b>	2,66
<b>Nzérékoré</b>	2,61

Le tableau 12.8 fournit la durée moyenne de vie des motos possédées par les ménages par région administrative. Dans l'ensemble, la durée moyenne de possession de motos est de 2,6 ans dans les ménages. Selon la région administrative, la durée moyenne varie très peu selon la région passant de 2,9 ans à Faranah à 1,9 an à Conakry.

Par région naturelle, la durée moyenne de possession de motos par les ménages est plus élevée en Moyenne Guinée (2,7 ans), suivie de la Haute Guinée (2,65 ans) et la Guinée Forestière (2,62 ans) (Graphique 12.7).

Selon le milieu de résidence, la durée moyenne de possession est plus élevée en milieu rural (2,6 ans) qu'en milieu urbain (2,4 ans).

**Graphique 12.8: Durée de vie moyenne (années) de possession de moto par région naturelle et milieu de résidence**



### 12.4.3 Pauvreté et possession de motocyclette

**Graphique 12.9 : Proportion (%) de ménages possédants une moto par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage)**



En raison de la facilité dans le déplacement, 23.4 % des ménages du 2ème quintile (pauvres) possèdent une motocyclette. Cela peut s'expliquer aussi par son faible coût d'acquisition (Graphique 12.9).

#### 12.4.4 Etat d'acquisition

En Guinée, la grande majorité (72%) des ménages ont obtenu leurs motos à l'état neuf, contre 29% par occasion (tableau 12.9).

**Tableau 12.9 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon l'état d'acquisition de la moto**

Zone géographique	État		Total
	Neuf	Occasion	
<b>Guinée</b>	71,5	28,5	100
<b>Région Administrative</b>			
<b>Boké</b>	71,1	28,9	100
<b>Conakry</b>	72,3	27,7	100
<b>Faranah</b>	70,4	29,6	100
<b>Kankan</b>	73,3	26,7	100
<b>Kindia</b>	62,5	37,5	100
<b>Labé</b>	59,9	40,1	100
<b>Mamou</b>	77,3	22,7	100
<b>N'Zérékoré</b>	74,1	25,9	100
<b>Région naturelle</b>			
<b>Basse Guinée</b>	66,7	33,3	100
<b>Moyenne Guinée</b>	67,6	32,4	100
<b>Haute Guinée</b>	73,0	27,0	100
<b>Guinée Forestière</b>	73,2	26,8	100
<b>Conakry</b>	72,3	27,7	100
<b>Milieu de résidence</b>			
<b>Urbain</b>	74,2	25,9	100
<b>Rural</b>	70,6	29,5	100
<b>Autres urbains</b>	74,6	25,4	100

Par région administrative, on observe presque la même tendance quelle que soit la région. Les proportions de ménages possédant une moto à l'état neuf avoisinent la moyenne nationale. En effet, la région de Mamou enregistre la plus grande proportion de ménages possédant une moto à l'état neuf (77%), suivie de Nzérékoré (74%) et Kankan (73%). Le plus faible pourcentage de ménages qui ont acquis leur moto à l'état neuf est enregistré à Labé (60%). Ce pourcentage est au-dessous de la moyenne nationale.

La distribution par région naturelle des ménages qui possèdent des motos à l'état neuf est plus élevée en Haute Guinée et en Guinée Forestière (73% chacune) au détriment des ménages de la Basse Guinée (67%) et la Moyenne Guinée (68%). Voir tableau 12.9.

Quel que soit le milieu de résidence, plus de sept ménages sur dix ayant de motocyclette l'ont acquis à l'état neuf.

## 12.5 Téléviseur

### 12.5.1 Possession

Dans l'ensemble, plus d'un quart des ménages (28%) disposent au moins un téléviseur (tableau 12.10).

<b>Tableau 12.10 : Proportion (%) de ménages possédants de télévision par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Proportion (%)</b>
<b>Guinée</b>	28,4
<b>Région Administrative</b>	
Boké	22,2
Conakry	84,7
Faranah	9,6
Kankan	22,8
Kindia	32,1
Labé	7,0
Mamou	12,7
N'Zérékoré	6,3
<b>Région naturelle</b>	
Basse Guinée	31,7
Moyenne Guinée	8,1
Haute Guinée	19,0
Guinée Forestière	7,4
Conakry	84,7
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	69,1
Rural	6,1
Autres urbains	55,6

Le pourcentage des ménages disposant un téléviseur varie de manière importante selon la région administrative d'un maximum de 85% à Conakry à un minimum de 6% dans la région de Nzérékoré. Toutefois, près d'un tiers des ménages de la région de Kindia (32,1%) dispose ce bien. La région de Kankan, enregistre 22,4% des ménages qui disposent de téléviseurs. Voir tableau 12.10.

Par rapport à la région naturelle, la Basse Guinée enregistre la proportion la plus élevée (32%) de ménages possédant un téléviseur. Elle est suivie de la Haute Guinée (19%). La Guinée Forestière (7.4%) enregistre le plus faible pourcentage de ménages possédant de téléviseur. Voir tableau 12.10.

L'analyse selon le milieu résidence montre que près sept ménages sur dix (69%) du milieu urbain possèdent de téléviseur contre seulement 6% en milieu rural. Conakry se démarque des autres milieux urbains. Elle n'enregistre que 55.6% des ménages possédant de téléviseurs.

### 12.5.2 Durée de vie moyenne

<b>Tableau 12.11 : Durée moyenne de possession de télévision par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence</b>	
<b>Guinée</b>	2,91
<b>Région Administrative</b>	
Boké	2,57
Conakry	3,21
Faranah	2,9
Kankan	2,53
Kindia	2,65
Labé	2,61
Mamou	2,84
N'Zérékoré	2,61
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	3,01
Rural	2,32
Autres urbains	2,74

En Guinée, la durée moyenne de possession de téléviseur est de 2,9 ans (tableau 12.11).

Par région administrative, la durée moyenne de possession de téléviseur varie très peu passant de 3,2 ans à Conakry à 2,5 ans à Kankan.

L'examen selon le milieu de résidence montre que la durée moyenne de possession de téléviseur est plus élevée en milieu urbain (3 ans) qu'en milieu rural (2,3 ans).

### 12.5.3 Etat d'acquisition

Le tableau 12.12 fournit les proportions des ménages qui possèdent de téléviseur selon l'état d'acquisition. Dans l'ensemble, trois ménages sur quatre (75%) ont acquis le téléviseur à l'état neuf.

**Tableau 12.12 : Répartition (%) des ménages par région administrative, région naturelle, milieu de résidence selon l'état d'acquisition de la télévision**

Zone géographique	État		Total
	Neuf	Occasion	
<b>Guinée</b>	74,8	25,2	100
<b>Région Administrative</b>			
<b>Boké</b>	76,1	23,9	100
<b>Conakry</b>	73,4	26,7	100
<b>Faranah</b>	81,5	18,5	100
<b>Kankan</b>	76,6	23,4	100
<b>Kindia</b>	71,8	28,2	100
<b>Labé</b>	82,1	17,9	100
<b>Mamou</b>	86,1	13,9	100
<b>N'Zérékoré</b>	77,2	22,9	100
<b>Région naturelle</b>			
<b>Basse Guinée</b>	73,3	26,7	100
<b>Moyenne Guinée</b>	84,5	15,5	100
<b>Haute Guinée</b>	76,5	23,5	100
<b>Guinée Forestière</b>	80,7	19,3	100
<b>Conakry</b>	73,4	26,7	100
<b>Milieu de résidence</b>			
<b>Urbain</b>	74,1	25,9	100
<b>Autres urbains</b>	75,0	25,0	100
<b>Rural</b>	79,5	20,5	100

Quelle que soit la région administrative, la majorité des ménages possédant de téléviseur l'ont obtenu à l'état neuf pour un maximum de 86% à Mamou et un minimum de 72% à Kindia. Voir tableau 12.12.

L'analyse selon la région naturelle montre que 84,5% des ménages de la Moyenne Guinée ont obtenu leurs téléviseurs à l'état neuf. En Guinée Forestière, cette proportion est de 80,7% et 73,3% en Basse Guinée. Voir tableau 12.12.

Par milieu de résidence, près de trois ménages urbains sur quatre (74.1%) disposant de téléviseur l'ont acquis à l'état neuf contre huit ménages sur dix en milieu rural (79.5%).

### 12.5.4 Pauvreté et possession de Téléviseur

**Graphique 12.10 : Proportion (%) de ménages possédants une télévision par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage)**



La télévision fait partie des moyens d'informations les plus répandus dans le monde. Ne pas posséder une télévision est un signe d'inconfort pour de nombreux ménages. Par rapport aux quintiles de bien-être, la télévision est plus possédée dans l'ordre par les 3ème, 4ème et 5ème quintiles (moyen, riche et très riche). Le quintile le moins important est le très pauvre (4,0 %) (Graphique 12.10).

## 12.6 Véhicule

### 12.6.1 Possession

En Guinée, seulement 4,1% des ménages possèdent au moins un véhicule (tableau 12.13).

<b>Tableau 12.13: Proportion (%) de ménages possédants de véhicule par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence, zone de résidence</b>	
<b>Zone géographique</b>	<b>Proportion (%)</b>
<b>Guinée</b>	4,1
<b>Région Administrative</b>	
<b>Boké</b>	3,4
<b>Conakry</b>	14,0
<b>Faranah</b>	1,0
<b>Kankan</b>	3,1
<b>Kindia</b>	2,6
<b>Labé</b>	1,1
<b>Mamou</b>	3,0
<b>N'Zérékoré</b>	0,8
<b>Région naturelle</b>	
<b>Basse Guinée</b>	3,1
<b>Moyenne Guinée</b>	1,8
<b>Haute Guinée</b>	2,5
<b>Guinée Forestière</b>	0,9
<b>Conakry</b>	14,0
<b>Milieu de résidence</b>	
<b>Urbain</b>	9,9
<b>Rural</b>	0,9
<b>Autres urbains</b>	6,5

La répartition par région administrative montre que la majorité des ménages possédant une voiture résident à Conakry (14%). Les autres régions enregistrent de très faibles proportions de ménages disposant de véhicules. Dans les régions de Boké, Kankan, Kindia et Mamou, il a été enregistré environ 3% de ménages dans chacune, possédant au moins un véhicule en bon état de fonctionnement. Les plus faibles proportions de ménages possédant de véhicules sont enregistrées dans les régions de Labé (1.1%), Faranah (1%) et Nzérékoré (0.8%). Voir tableau 12.13.

Par région naturelle, en basse Guinée et en haute Guinée, 3% des ménages possèdent au moins un véhicule en bon état de fonctionnement. Environ, 2% des ménages de la Moyenne Guinée et 1% de la Guinée Forestière

disposent de ce bien.

La répartition par milieu de résidence montre que la majorité des ménages qui possède un véhicule réside en milieu urbain (10% contre 1% en milieu rural). Voir tableau 12.13.

### 12.6.2 Durée moyenne de possession

Tableau 12.14 : Durée moyenne (années) de possession de véhicule par région administrative, Région naturelle	
Zone géographique	Durée
Guinée	2,7
Région Administrative	
Boké	2,0
Conakry	2,8
Faranah	2,9
Kankan	2,6
Kindia	2,6
Labé	4,4
Mamou	3,2
N'Zérékoré	2,2
Région naturelle	
Basse Guinée	2,3
Moyenne Guinée	3,5
Haute Guinée	2,6
Guinée Forestière	2,3
Conakry	2,8
Total	2,7

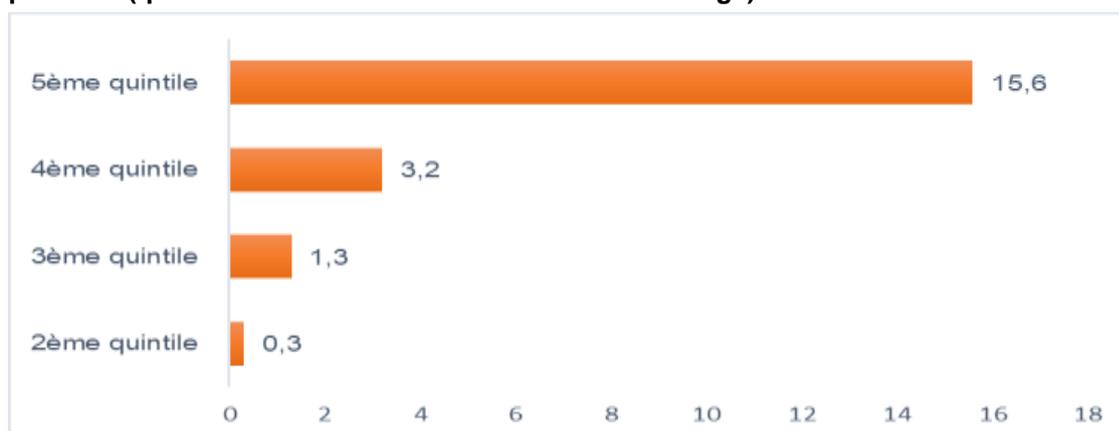
Il ressort du tableau 12.14 qu'en Guinée, la durée moyenne de possession de véhicules par les ménages est de 2,7 ans.

Par région administrative, la durée moyenne est plus importante à Labé (4,4 ans), suivie de Mamou (3,2 ans) et Faranah (2,9 ans). C'est à Boké que l'on enregistre la durée la plus faible (2 ans).

Selon la région naturelle, la durée moyenne de possession de voitures passe de 3,5 ans en Moyenne Guinée à 2,3 ans en Basse Guinée et en Guinée Forestière.

### 12.6.3 Pauvreté et possession de véhicule

Graphique 12.11 : Proportion (%) de ménages possédant une voiture par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage)



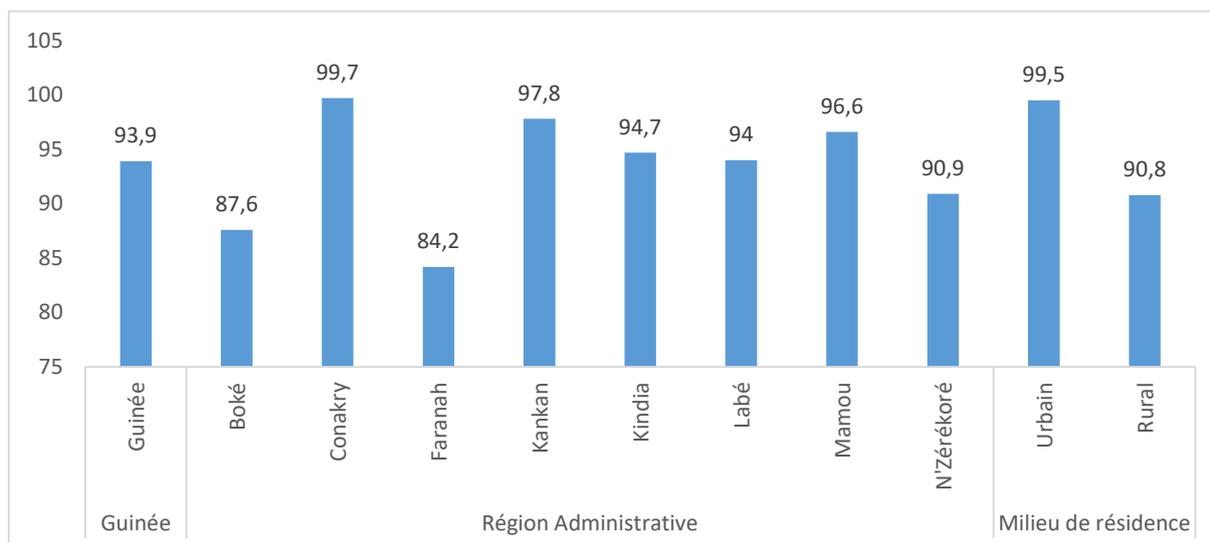
La voiture est un bien de consommation qui facilite les déplacements des membres du ménage. Son taux de possession reste faible. Le faible niveau des revenus des ménages est la principale raison de cette situation. Cette influence déterminante du niveau de revenu sur la possession de voitures est largement confirmée par le Graphique 12.11.

## 12.7 Téléphone mobile au ménage

### 12.7.1 Possession

En Guinée, la majorité des ménages (94%) possèdent au moins un téléphone (graphique 12.12).

**Graphique 12.12 : Proportion (%) de ménages possédants au moins un téléphone par région administrative et milieu de résidence**



Ce pourcentage varie très peu par région administrative. En effet, la quasi-totalité (99%) des ménages de Conakry possèdent au moins un téléphone.

Par ailleurs, neuf ménages ruraux sur dix disposent au moins un téléphone portable (90.8%). Cette proportion est de 99.5% en milieu urbain.

### 12.7.2 Nombre moyen

En Guinée, le nombre moyen de téléphones possédés par ménage est égal à 2.

### 12.7.3 Durée moyenne de possession

**Tableau 12.15 : Durée moyenne (année) de possession de téléphone par région administrative, milieu de résidence**

	Durée moyenne
Guinée	1,2
Région Administrative	
Boké	1,0
Conakry	1,2
Faranah	1,3
Kankan	1,2
Kindia	1,1
Labé	1,5
Mamou	1,4
N'Zérékoré	1,4
Milieu de résidence	
Urbain	1,1
Rural	1,3

Globalement, la durée moyenne de possession de téléphone est de 1,2 an (tableau 12.15). L'examen du tableau montre que la durée moyenne varie très peu entre les régions, allant de 1 an dans la région de Boké à 1,5 an à Labé.

Cette durée est pratiquement la-même selon le milieu de résidence (1,1 ans en milieu urbain et 1.3 ans en milieu rural). Voir tableau 12.15.

### 12.7.4 Mode d'acquisition

**Tableau 12.16 : Répartition (%) des ménages par région administrative, Région naturelle, milieu de résidence selon l'état d'acquisition du téléphone**

	État d'acquisition du téléphone		Total
	Neuf	Occasion	
Guinée	92,1	7,9	100
Région Administrative			
Boké	97,1	2,9	100
Conakry	95,6	4,4	100
Faranah	93,6	6,4	100
Kankan	88,4	11,6	100
Kindia	94,2	5,8	100
Labé	80,4	19,6	100
Mamou	96,1	3,9	100
N'Zérékoré	92,2	7,8	100
Région naturelle			
Basse Guinée	95,2	4,8	100
Moyenne Guinée	88,1	11,9	100
Haute Guinée	89,9	10,1	100
Guinée Forestière	92,0	8,0	100
Conakry	95,6	4,4	100
Milieu de résidence			
Urbain	95,0	5,0	100
Rural	90,3	9,7	100

Dans l'ensemble, 92% des ménages possédant de téléphones l'ont acquis à l'état neuf (tableau 12.16).

L'analyse selon la région naturelle montre que, quelle que soit la région administrative la presque totalité des ménages disposant de téléphones les ont obtenus à l'état neuf, le pourcentage varie de 80% à Labé à 97% à Boké. Voir tableau 12.16.

Par région naturelle, nous observons la même tendance, d'un maximum de 95% en Basse Guinée à un minimum de 88% en Moyenne Guinée.

Selon le milieu de résidence, 95% de ménages disposant de téléphones les ont acquis à l'état neuf en milieu urbain contre 90% en milieu rural.

### 12.7.4 Pauvreté et possession de téléphone mobile

**Graphique 12.13 : Proportion (%) de ménages possédants un téléphone par caractéristiques de pauvreté (quintile de bien-être et niveau de vie du ménage)**



L'analyse des données montre que les ménages possédant un téléphone en Guinée sont de 93,9%. En effet, les ménages appartenant au 4ème quintile représentent 96,7% contre 92,5% du 2ème quintile de ménages possédant un téléphone. Cependant, le 5ème et 1er quintile de ménages possédant un téléphone représentent respectivement 99,1% et 86,4%. Voir graphique 12.13.

## 12.8 Ordinateur

### 12.8.1 Possession

En Guinée, seulement 3% des ménages dispose au moins un ordinateur en bon état de fonctionnement (tableau 12.17). Par région administrative, Conakry enregistre la proportion la plus élevée (9%). Pour les autres régions cette proportion est faible et elle est située au-dessous de la moyenne nationale.

Par milieu de résidence, la presque totalité (7%) des ménages possédant un ordinateur réside en milieu urbain.

**Tableau 12.17 : Proportion (%) de ménages possédants d'ordinateur par région administrative et milieu de résidence**

Caractéristiques	Guinée	Région Administrative								Milieu de résidence		
		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré	Urbain	Rural	Autres urbains
Proportion (%)	2,6	2,2	9,1	0,5	2	2,1	1	1,4	0,4	6,8	0,3	5

La majorité (23%) des ménages qui possèdent d'un ordinateur sont dirigés par des cadres supérieurs, manœuvres et patrons 12% et les cadres moyens (10%). La plus faible proportion (1%) de ménages disposant d'un ordinateur est enregistrée chez les ouvriers ou employés non qualifiés et travailleurs pour compte propre (tableau 12.18).

**Tableau 12.18 : Proportion (%) de ménages possédants un ordinateur par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Caractéristiques	Possède un ordinateur
Guinée	2,4
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	
Cadre supérieur	23,0
Cadre moyen/agent de maîtrise	9,9
Ouvrier ou employé qualifié	4,0
Ouvrier ou employé non qualifié	0,5
Manœuvre, aide-ménagère	12,2
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	2,4
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	4,5
Aide familial	2,9
Travailleur pour compte propre	0,9
Patron	12,0

### 12.8.2 Etat d'acquisition

Dans l'ensemble, 68% des ménages possédant d'ordinateur l'ont obtenu à l'état neuf (tableau 12.19).

Zone géographique	Etat d'acquisition		Total
	Neuf	Occasion	
Guinée	68,3	31,7	100
<b>Région Administrative</b>			
Boké	82,0	18,0	100
Conakry	65,3	34,8	100
Faranah	67,9	32,1	100
Kankan	70,5	29,5	100
Kindia	66,6	33,4	100
Labé	50,0	50,0	100
Mamou	93,4	6,6	100
N'Zérékoré	74,4	25,6	100
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	73,1	26,9	100
Moyenne Guinée	72,3	27,7	100
Haute Guinée	68,4	31,6	100
Guinée Forestière	81,3	18,7	100
Conakry	65,3	34,8	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	67,4	32,6	100
Rural	77,7	22,3	100
Autres urbains	70,7	29,3	100

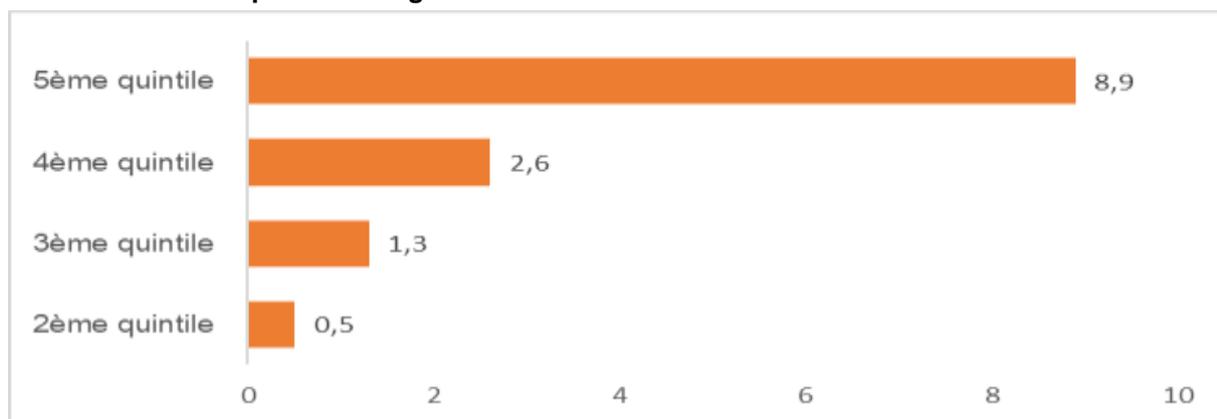
En considérant la région administrative, la majorité (93%) des ménages de Mamou ont acquis un ordinateur à l'état neuf, suivie de Boké (82%) et de Nzérékoré (74%). A Labé un ménage sur deux (50%) ont acquis leur ordinateur à l'état neuf.

Par rapport à la région naturelle, 81% des ménages possédant d'un ordinateur à l'état neuf résident en Guinée Forestière, 73% en Basse Guinée, 72% en Moyenne Guinée et 68% en Haute Guinée.

En milieu urbain, 67% des ménages disposent d'ordinateur à l'état neuf contre 78% en milieu rural.

### 12.8.3 Pauvreté et possession d'ordinateur

Graphique 12.14 : Proportion (%) de ménages possédants un ordinateur par quintile de bien-être et niveau économique du ménage



Les ménages possédant un ordinateur représentent 8,9% dans le 5ème quintile, 0,5% dans le 2ème quintile, 2,6% dans le 4ème quintile et 1,3% dans le 3ème quintile.

## CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES

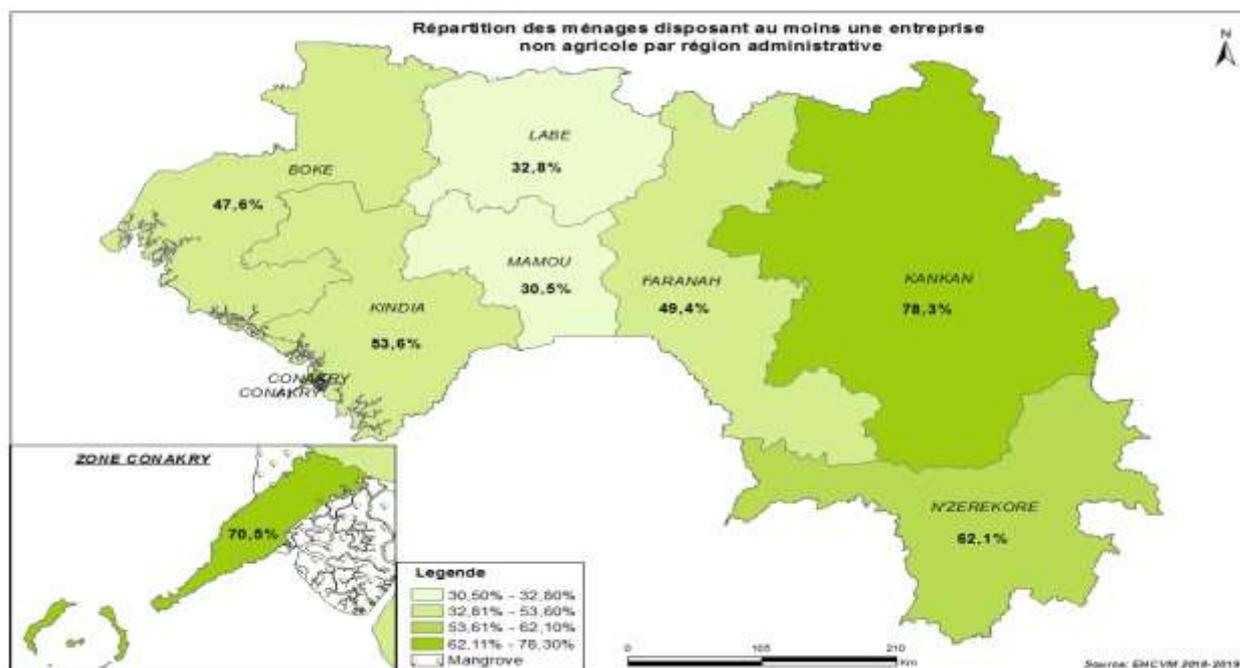
L'EHCVM 2018/2019 fournit des informations détaillées sur les caractéristiques des entreprises non agricoles que disposent les ménages. Ce chapitre permet d'apprécier la disponibilité et le mode de fonctionnement des entreprises non agricole ainsi les revenus issus de ces entreprises.

### 13.1 EXISTENCE D'ENTREPRISES NON AGRICOLES

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des ménages guinéens disposent au moins une entreprise non agricole (56,9%). Voir graphique 13.1.

Cette situation est beaucoup plus perceptible en milieu urbain (71,8%) qu'en milieu rural (48,7%). Toutefois, la proportion des ménages ayant déclaré avoir au moins une entreprise non agricole vie majoritairement à Conakry (70,5%) et à Kankan (78,3%) que dans les autres régions. Cette situation s'explique par la prédominance des activités de services dans ces régions par rapport aux autres régions. Voir carte 13.1.

**Carte 13.1 : Répartition (%) des ménages disposant au moins une entreprise non agricole par région administrative**

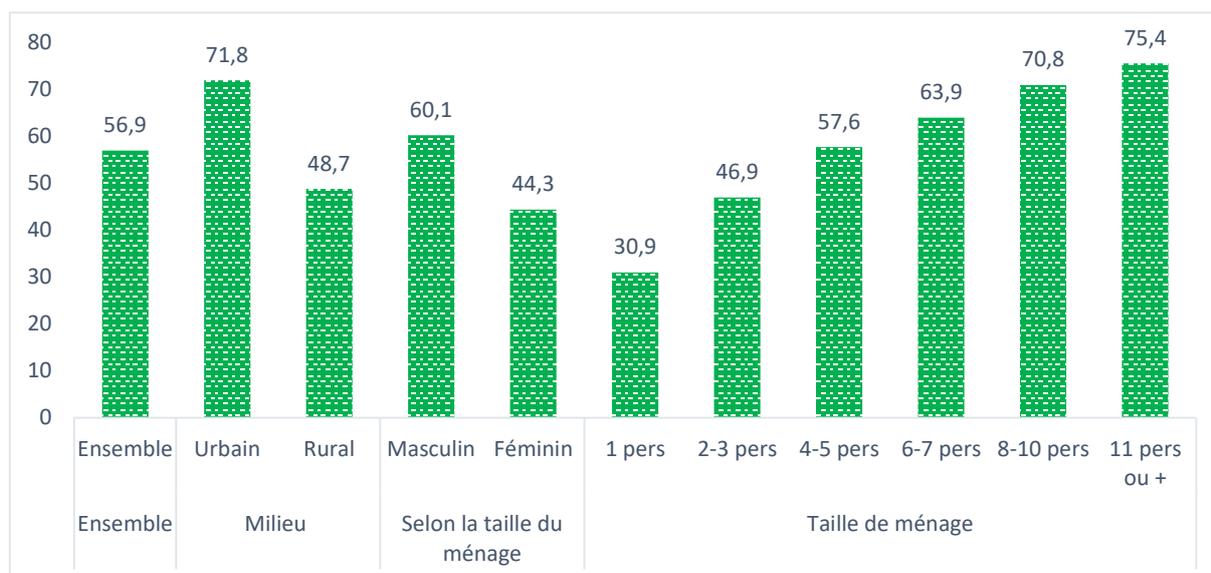


Source : ECHV 2019

Concernant les régions administratives, plus de trois quart des ménages de Kankan ont affirmé avoir une entreprise non agricole, suivie de Conakry (70,5%), de N'Zérékoré (62,1%) et de Kindia (53,6%). Cependant, moins de 50% des ménages affirment avoir une entreprise non agricole dans les régions de Faranah (49,4%), Boké (47,6%), Labé (32,8%) et Mamou (30,5%). Voir carte 13.1.

En tenant compte du milieu de résidence, près de trois quart des ménages urbains disposent au moins d'une entreprise non agricole (71,8%). En milieu rural, moins de la moitié des ménages qui en disposent (48,7%). Voir graphique 13.1.

**Graphique 13.1 : Répartition (%) des ménages disposant au moins une entreprise non agricole par milieu de résidence, sexe du chef de ménage et taille du ménage**



Selon le sexe, l'examen des résultats de l'enquête a révélé que 60,1% des ménages dirigés par les hommes disposent au moins une entreprise non agricole, contre 44,3% des ménages dirigés par les femmes.

S'agissant de la taille des ménages, 75,4% des ménages de 11 personnes et plus affirment avoir une entreprise non agricole contre 30,9% des ménages d'une personne. Voir graphique 13.1.

<i>Catégorie socio-professionnel</i>	
Cadre supérieur	35,9
Cadre moyen/agent de maîtrise	45,8
Ouvrier/employé qualifié	56,3
Ouvrier ou employé non qualifié	54,0
Manœuvre et aide-ménagère	48,7
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	44,3
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	22,5
Aide familial	42,8
Travailleur pour compte propre	61,2
Patron	79,4

Concernant les catégories socio-professionnelles, plus des trois quarts des ménages des patrons ont déclaré avoir au moins une entreprise non agricole au cours de l'enquête contre moins d'un tiers chez les apprentis ou stagiaires non rémunérés. Un peu plus d'un tiers des ménages dirigés par les cadres supérieurs (35,9%) disposent au moins une entreprise non agricole contre 45,8% dans les ménages dirigés par les cadres moyens. Chez les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés, un peu plus

de la moitié ménages dispose au moins une entreprise non agricole (79,4%) contre 61,2% chez les travailleurs à compte propre.

### 13.2 Nombre moyen d'entreprise non agricole disponible dans les ménages

Pour le nombre d'entreprises non agricoles par ménage, sur le plan national, 63,8% des ménages affirment avoir une entreprise non agricole, 28,2% ont deux entreprises non agricoles et seulement 8,0% ont plus deux entreprises non agricoles.

En effet, en milieu rural, 61,4% des ménages possèdent une entreprise non agricole contre 65,8% en milieu urbain. Par ailleurs, plus de 7% des ménages ont plus deux entreprises non agricoles en zone urbaine contre 8,3% en zone rurale. Voir tableau 13.2.

Les résultats du tableau 13.2 montrent que la proportion des ménages ayant déclaré avoir une entreprise non agricole est beaucoup plus élevée dans les régions administratives de Mamou (81,8%), de Labé (79,1%), et Boké (73,7%).

Cependant, ceux qui ont deux et plus sont dans les régions de Kankan (15,1%), N'Nzérékoré (6,4%) et Kindia (5,2%). Cette situation est en lien avec le développement des activités commerciales dans ces régions.

**Tableau 13.2 : Répartition (%) des ménages par nombre d'entreprise non agricole possédés par région administrative et milieu de résidence**

	1 entreprise	2 entreprises	Plus de 2 entreprises	Total
<b>Ensemble</b>	<b>63,8</b>	<b>28,2</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
<b>Région administrative</b>				
Boké	73,7	23,5	2,7	100
Conakry	62,6	30,1	7,3	100
Faranah	65,3	26,7	8	100
Kankan	45,5	39,5	15,1	100
Kindia	70,9	23,9	5,2	100
Labé	79,1	17	3,9	100
Mamou	81,8	16,1	2,1	100
N'Nzérékoré	70,3	23,3	6,4	100
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	61,4	31,1	7,6	100
Rural	65,8	25,9	8,3	100
Autres urbains	60,3	31,9	7,8	100

### 13.3 Type d'entreprise non agricole disponible dans les ménages

Cette partie relève les informations sur les types d'activités non agricoles que disposent les ménages. Elle concerne seulement les ménages qui disposent au moins une entreprise non agricole. Dans l'ensemble, 7,7% des ménages affirment avoir revendu des beignets ou griller de la viande de bœuf pour leur propre compte, 3,5% des ménages possèdent une petite entreprise de confection de vêtements (tailleur) ou de fabrication de sandales. Voir tableau 13.3.

Par ailleurs, 5,8% des ménages ont une entreprise travaillant dans le domaine de la construction ou de la menuiserie, 29,2% fait le commerce, 3,4% exercent une profession libérale à son compte, 9,7% des chefs de ménages possèdent des entreprises rendant autres services, 1,8% des chefs des ménages sont des propriétaires de bar, restaurant ou maquis, 0,2% possède une entreprise de location de chaises ou de tentes et 8,3% des chefs de ménages possèdent une autre entreprise non agricole (tressage de cheveux, salon de coiffure, etc.). Voir tableau 13.3

En milieu rural, ce sont 22,4% des ménages disposant d'entreprise non agricole, possèdent des entreprises du commerce contre 41,5%. Pour les entreprises de reventes de beignets, ce sont 9,8% des ménages urbains et 6,5% des ménages ruraux qui en disposent.

L'analyse désagrégée du type d'entreprise non agricole disponible par quintile de bien-être économique montre que 5,7% et 7,0% des chefs de ménage du 1<sup>er</sup> quintile et 2<sup>ème</sup> quintile déclarent avoir des entreprises de fabrication des beignets ou grillade de la viande de bœuf pour leurs propres comptes. En revanche, 7,9% et 9,1% des ménages 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quintile disposent des entreprises fabrication des beignets ou grillade de la viande de bœuf.

Pour les petites entreprises de confection de vêtements ou de fabrication de sandales, 2,1% et 3,6% des ménages du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quintile déclarent être propriétaire contre 3,9% et 4,1% des chefs de ménages du 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quintile. Voir tableau 13.3.

Parmi les ménages du 1<sup>er</sup> quintile et 2<sup>ème</sup> quintile, 4,2% et 5,4% travaillent dans la construction ou dans la menuiserie. Cependant, 5,8% et 6,2% des chefs de ménages 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quintile évoluent dans le domaine de la construction ou de la menuiserie. Voir tableau 13.3

**Tableau 13.3 : Répartition (%) des ménages selon le type d'entreprise non agricole par région administrative, milieu de résidence et quintile de bien-être économique**

	Revendre des beignets	Posséder une petite entreprise de confection de vêtements	Travail dans la Construction/ menuiserie	Commerce	Profession libérale pour son propre compte	Autres services	Propriétaire de Bar/ restaurant	Location de chaise/fente	Autres entreprises non agricole
Ensemble	7,7	3,5	5,8	29,2	3,4	9,7	1,8	0,2	8,3
<b>Région administrative</b>									
Boké	9,8	2,8	5,1	24	3,8	7,1	1	0,3	4,2
Conakry	11,5	5,4	7,9	38,7	5,8	10	3,4	0,2	4,6
Farannah	6,6	2,5	5,5	31,4	0,5	5,8	1,3	0,1	3,6
Kankan	6,8	4,1	4	30,6	5,2	20,9	2,6	0,2	27,3
Kindia	8,7	3	8,8	28,7	2,9	7,9	1	0,3	3,8
Labé	4,2	5	5,2	13,4	1,1	5	1	0,1	3,6
Mamou	5,9	2,5	3,8	12,9	1,5	3,4	0,6	0	4,1
N'Nzérékoré	5,8	1,9	4,6	40,6	3,3	8,8	2	0,1	5,7
<b>Milieu résidence</b>									
Urbain	9,8	5,6	8,1	41,5	4,5	12,1	2,7	0,2	5,6
Rural	6,5	2,4	4,5	22,4	2,9	8,4	1,3	0,1	9,8
<b>Quintile de bien être</b>									
1er quintile	5,7	2,1	4,2	20,6	1,3	3,3	0,9	0,1	5,4
2ème quintile	7	3,6	5,4	25,5	3,7	6,1	1,7	0,2	6,7
3ème quintile	8,1	3,7	7,1	31,7	4,2	10,1	1,6	0,2	9,5
4ème quintile	9,1	4,1	6,2	34,1	3,4	13	2,1	0,2	9,9
5ème quintile	7,9	3,9	5,8	31,2	4	13,1	2,3	0,2	9,1

L'activité commerciale est le sous-secteur qui regorge beaucoup de ménages ce qui fait d'elle un moteur puissant de croissance économique en Guinée. Les résultats de l'enquête montrent que 20,6% et 25,5% des ménages 1<sup>er</sup> quintile et 2<sup>ème</sup> quintile déclarent avoir comme secteur de leurs entreprises non agricoles, le commerce et 31,2% et 34,1% des ménages du 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quintile. Voir tableau 13.3.

En ce qui concerne les ménages qui pratiquent une profession libérale à leurs propre compte, 1,3% et 3,7% sont respectivement du 1<sup>er</sup> quintile et 2<sup>ème</sup> quintile contre 4,0% et 3,4% qui sont des ménages du 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quintile. Voir tableau 13.4.

**Tableau 13.4 : Répartition (%) des ménages selon le type d'entreprise non agricole disponibles selon le sexe et la catégorie socio professionnelle du chef de ménage**

	Revendeur des biens	Propriétaire d'une petite entreprise de confection de vêtements	Travailleur dans la construction/ménagerie	Commerce	Profession libérale pour son propre compte	Autres services	Propriétaire de Bar/restaurant	Location de chaise/lente	Autres entreprises non
<b>Sexe du chef de ménage</b>									
Masculin	7,6	3,8	7	29,8	4	11,5	1,7	0,2	9,1
Féminin	7,9	2,5	1,1	27	1,2	2,8	2,3	0,1	5,3
<b>Catégorie socio- professionnelle</b>									
Cadre supérieur	9,4	4,3	0,9	18,7	2,7	3,7	0,7	0	3
Cadre moyen/agent de maîtrise	8,8	5,9	0,7	24,9	1,7	2,9	1	0,2	5,2
Ouvrier ou employé qualifié	15	4,7	3,1	25,9	3	6,4	2,1	0	7
Ouvrier ou employé non qualifié	7,9	4,6	2,8	30,9	0,2	6,8	1,7	0	5,3
Manœuvre et aide-ménagère	14	2,5	6,9	21	0	7,8	0	0	0
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	11	5,8	8,3	17,4	3,6	2,8	1,4	0	6,2
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	5,2	4,5	1,9	11	0	2,2	0	0	1,2
Aide familial	6,3	0	1,2	11	1,2	7,3	8,7	0	9,5
Travailleur pour compte propre	7,3	3,4	7	31,4	3,8	11,3	1,9	0,2	9,7
Patron	5,6	5,7	9,7	21,9	16,1	25,8	6	0	0,5
<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>3,7</b>	<b>6,1</b>	<b>30</b>	<b>3,5</b>	<b>10,3</b>	<b>1,9</b>	<b>0,2</b>	<b>8,8</b>

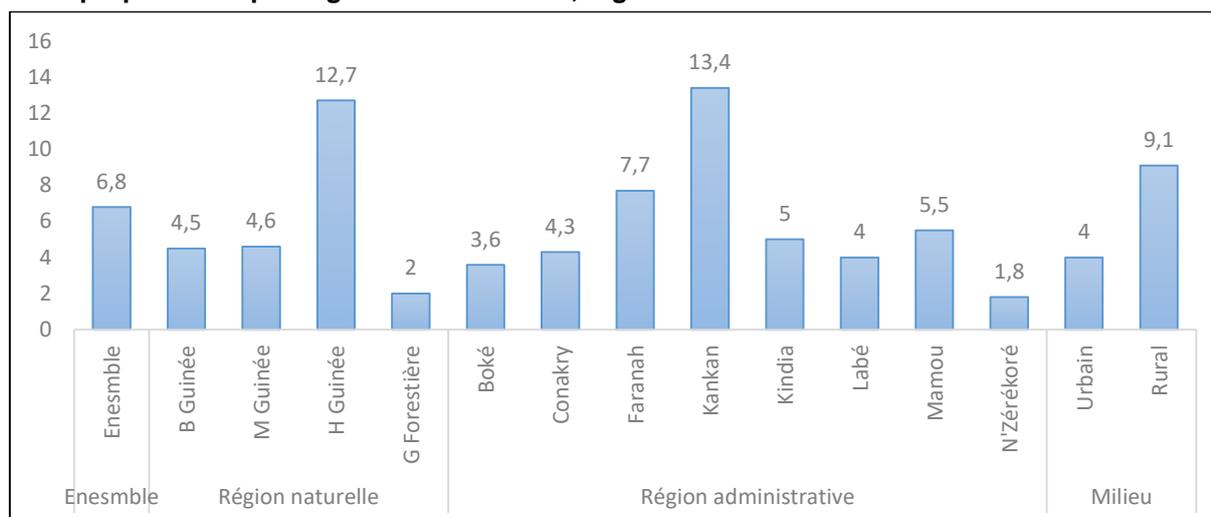
## 13.4 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES NON AGRICOLES

### 13.4.1 Part d'action de l'entreprise revenant au ménage

Les résultats de l'enquête montrent que 6,8% des personnes non-membres du ménage sont copropriétaires de l'entreprise non agricole au niveau national, contre 92,2% qui appartiennent au ménage. En effet, la proportion des entreprises non agricole dont le membre du ménage est copropriétaire est beaucoup plus élevé en milieu rural (9,1%) qu'en milieu urbain (4,0%). Quant aux régions naturelles, plus de 12% des entreprises de la Haute Guinée sont gérées avec des copropriétaires contre 4,6% en Moyenne Guinée. Toutefois, la région naturelle qui enregistre moins de membres copropriétaires d'une entreprise non agricole de ménage est de 2,0% en Guinée Forestière et 4,5% en Basse Guinée. Voir graphique 13.2.

En tenant compte des régions administratives, Kankan (13,4%), Faranah (7,7%) enregistrent les plus fortes proportions d'entreprises non agricole en copropriétaires. En revanche, les régions de N'Nzérékoré (1,8%) et Boké (3,6%) enregistrent les plus faibles proportions.

**Graphique : 13.2: Proportion (%) d'entreprises non agricole ayant des non-membres du ménage en copropriétaires par région administrative, région naturelle et milieu de résidence**



Source : ECHVM 2018/2019

**Tableau 13.5 : Proportion (%) d'entreprises non agricole ayant des non-membres du ménage en copropriétaires par quintile de bien-être économique**

Quintile de bien-être économique	
1er quintile	3,0
2ème quintile	6,0
3ème quintile	9,6
4ème quintile	5,6
5ème quintile	7,6

En considérant le quintile de bien-être économique, la proportion des entreprises ayant des copropriétaires augmente avec le quintile de bien-être économique du membre de ménage ; cette proportion varie de 3% pour les individus du 1<sup>er</sup>

quintile et 9,6% pour ceux du 3<sup>ème</sup> quintile ; les membres du 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> quintile affichent respectivement 5,6% et 7,6% d'entreprises non agricole avec copropriétaires. Voir tableau 13.5.

### 13.4.2 Part du bénéfice de l'entreprise revenant au ménage ayant au moins un copropriétaire

Dans le cadre de cette étude, les bénéfices obtenus par les ménages copropriétaires sont la résultante de la production de ces entreprises. Les résultats du tableau montrent que le ménage bénéficie d'au moins 25% de bénéficiant dans 21,8% des entreprises copropriétaires. Cette proportion d'entreprises non agricoles copropriétaires du ménage baisse à 13,1% pour un bénéfice de plus 75%. Voir tableau 13.6.

Par ailleurs, c'est dans 42,2% d'entreprises non agricole copropriétaires que la part du bénéfice du ménage est comprise entre 25% et 50%. Voir tableau 13.6.

Quant à la répartition des bénéfices par région naturelle, en Basse Guinée, dans 25,8% d'entreprises le ménages accèdent à moins de 25% de bénéfices. Cette proportion est de 13,3% en Guinée forestière, 20,9% en Haute Guinée et 22,9% en Moyenne Guinée. En Moyenne Guinée, les ménages accèdent à plus 75% du bénéficiant de près d'un tiers des entreprises non agricole en copropriétaire (31,3%) ; cette proportion est de 5,9% en Haute Guinée. Voir tableau 13.6.

**Tableau : 13.6 Part du bénéfice de l'entreprise revenant au ménage ayant au moins un copropriétaire par région naturelle, Région administrative et Milieu résidence**

	part des bénéfices qui revient au ménage				Ensemble
	Moins de 25%	25% et 50%	50% et 75%	Plus de 75%	
<b>Total</b>	<b>21,8</b>	<b>42,2</b>	<b>23,0</b>	<b>13,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	25,8	48,4	9,7	16,1	100,0
Moyenne Guinée	22,9	29,2	16,7	31,3	100,0
Haute Guinée	20,9	40,5	32,7	5,9	100,0
Guinée Forestière	13,3	63,3	13,3	10,0	100,0
Conakry	23,5	39,2	21,6	15,7	100,0
<b>Région administrative</b>					
Boké	30,4	39,1	4,4	26,1	100,0
Conakry	23,5	39,2	21,6	15,7	100,0
Faranah	33,3	37,8	24,4	4,4	100,0
Kankan	14,5	42,7	35,9	6,8	100,0
Kindia	23,8	50,0	11,9	14,3	100,0
Labé	19,2	42,3	15,4	23,1	100,0
Mamou	26,3	15,8	21,1	36,8	100,0
N'Nzérékoré	19,1	66,7	4,8	9,5	100,0
<b>Milieu résidence</b>					
Urbain	24,1	43,5	17,8	14,7	100,0
Rural	19,0	40,5	29,4	11,1	100,0

Un quart des entreprises non agricoles copropriétaires du milieu rural allouent moins de 25% du bénéfice au ménage en milieu urbain (24,1%) ; en milieu rural, cette proportion est de 19%.

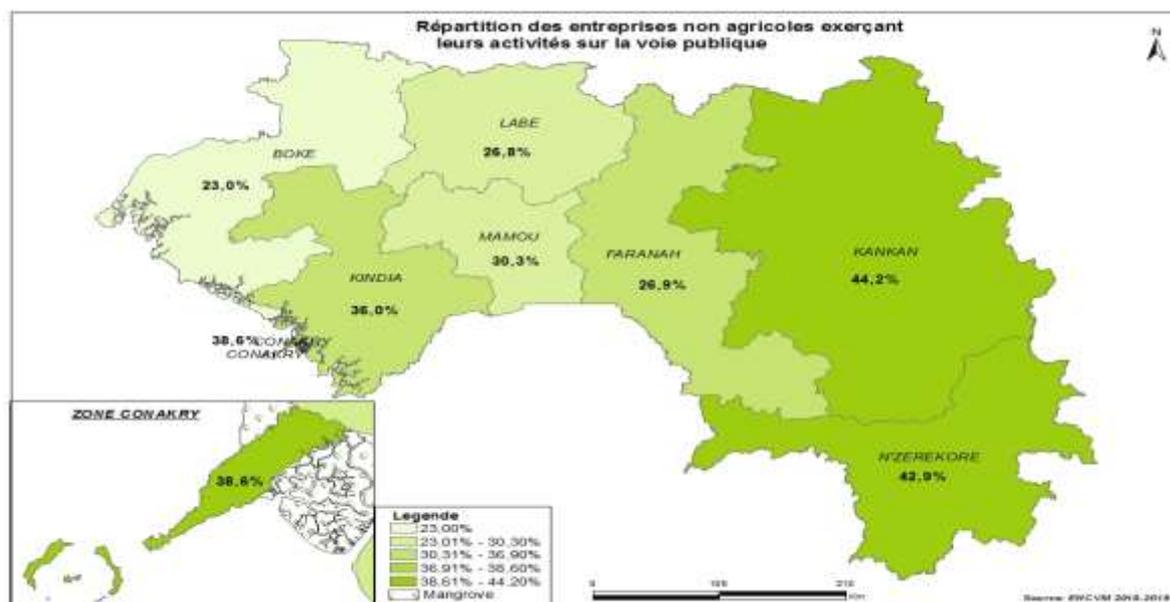
Dans les régions de Mamou (36,8%), Boké (26,1%) et Labé (23,1%) les proportions des entreprises non agricoles copropriétaires dont les ménages bénéficient plus de 75% de bénéfices sont très élevées. Voir tableau 13.6.

### 13.5 Type de local d'activité

Les activités des entreprises non agricoles se déroulent sur le plan national à 16,1% dans les bureaux/ateliers/magasins/boutiques ou garages ; 29,0% sur la voie publique, à 20,7% à domicile ; 15,7% de manière ambulante ; 5,0% dans le domicile du client et 3,4% à moto/voiture. Voir tableau 13.7.

En tenant compte du milieu de résidence, 22,0% des entreprises du milieu urbain exercent les activités dans un bureau/magasin contre 11,1% en milieu rural. Pour les entreprises urbaines, 33,2% et 5,4% exercent leurs activités sur la voie publique (poste fixe ou mobile) contre 25,6% et 12,2% des entreprises non agricoles rurales. S'agissant des activités qui se passent à domicile ou au domicile du client, 23,1% et 4,7% des entreprises du milieu rural disent l'avoir fait. En revanche, 17,7% et 5,4% des entreprises urbaines affirment avoir exercé des activités respectivement à domicile ou au domicile du client. Néanmoins, 19,6% des entreprises rurales déclarent être des marchandes ambulantes contre 11,0% des entreprises urbaines.

**Carte 13.2 : Répartition (%) des entreprises non agricoles exerçant leurs activités sur la voie publique**



En outre, 11% des entreprises de la Basse Guinée effectuent leurs activités dans le bureau ou atelier, 24,9% et 5,9% exercent respectivement des activités sur la voie publique (poste fixe ou mobile), 28,4% et 8,1% à domicile ou au domicile du client, 4,7% à moto ou voiture et 15,5% des ambulants. Voir tableau 13.7.

**Tableau : 13.7 : Répartition des entreprises non agricole par type de lieu de travail (type de local d'activité) par région naturelle, région administrative et milieu de résidence**

	Bureau, atelier, magasin, boutique, garage	Poste fixe voie publique	Poste mobile voie publique	À domicile	Domicile clients	Voiture, moto	Ambulant	Autre	Total
<b>Région naturelle</b>									
Basse Guinée	11	24,9	5,9	28,4	8,1	4,7	15,5	1,5	100
Moyenne Guinée	15,5	23,8	4,6	31,2	7,1	6,2	7,6	4	100
Haute Guinée	16,5	26,1	16,5	13,6	2,7	1,6	22,8	0,4	100
Guinée Forestière	12,9	37	6,3	22,5	3,8	4	12,8	0,7	100
Conakry	23,3	34,1	4,5	18,4	5,7	3,4	10,5	0,3	100
<b>Région administrative</b>									
Boké	11,2	18,4	4,6	33,3	7,7	4,5	18,5	1,8	100
Conakry	23,3	34,1	4,5	18,4	5,7	3,4	10,5	0,3	100
Faranah	12,9	33,3	3,6	25,5	4,5	2	18	0,3	100
Kankan	17,3	25	19,2	11,2	2,2	1,7	23,1	0,5	100
Kindia	11,3	29,2	6,8	25,1	8,5	5	13,1	1,1	100
Labé	12,3	21,7	5,1	36,5	8,3	6,5	7,8	1,8	100
Mamou	19,9	26,7	3,6	24,2	4,7	5,9	6,7	8,4	100
N'Zérékoré	12,5	37	5,9	22,5	4	4	13,3	0,7	100
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	22	33,2	5,4	17,7	5,4	4,9	11	0,4	100
Rural	11,1	25,6	12,2	23,1	4,7	2,2	19,6	1,5	100
<b>Total</b>	<b>16,1</b>	<b>29</b>	<b>9,1</b>	<b>20,7</b>	<b>5</b>	<b>3,4</b>	<b>15,7</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Source : ECHVM 2018/2019

En Moyenne Guinée, 15,5% des entreprise effectuent leurs activités dans le bureau ou garage contre 16,5% en Haute Guinée. Quant aux activités exercées sur la voie publique (poste fixe et mobile), 26,1% et 16,5% des entreprises de la Haute Guinée les pratiquent contre 23,8% et

4,6% de la Moyenne Guinée. Au niveau des entreprises de la Guinée Forestière, 12,9% exercent des activités dans les boutiques/magasins, 37,0% et 6,3% exercent respectivement des activités sur la voie publique (poste fixe et mobile), 22,5% et 3,8% à domicile et au domicile du client. Voir tableau 13.7.

Par ailleurs, plus de 44% des entreprises de la région de Kankan effectuent des activités sur la voie publique suivie de N'Nzérékoré (42%). Cependant, les régions de Labé et Boké ont la proportion la plus élevée des entreprises qui exercent des activités à domicile. Voir tableau 13.7.

En considérant le quintile de bien-être économique des individus, 35% entreprises appartenant aux individus du 1<sup>er</sup> quintile exercent leurs activités sur la voie publique (poste fixe), contre 26,8% des entreprises des individus du 5<sup>ème</sup> quintile. S'agissant de ceux exerçant à domicile, ce sont 28,9% des entreprises des individus du 1<sup>er</sup> quintile contre 15,7% de ceux du 5<sup>ème</sup> quintile. Par ailleurs, parmi ceux effectuant leurs activités dans les bureaux, ateliers, magasins, boutique ou garages, seulement 5,2% sont parmi les entreprises appartenant aux personnes du 1<sup>er</sup> quintile et 21,9% à celles du 5<sup>ème</sup> quintile. Voir tableau 13.8.

<b>Tableau 13.8 : Type de local d'activité utilisé par quintile de bien-être économique</b>									
	Bureau, atelier, magasin, boutique, garage	Poste fixe voie publique	Poste mobile voie publique	À domicile	Domicile clients	Voiture, moto	Ambulant	Autre	Total
<b>Quintile de bien-être économique</b>									
1 <sup>er</sup> quintile	5,2	35,0	6,2	28,9	8,4	2,5	13,0	0,9	100,0
2 <sup>ème</sup> quintile	12,8	27,5	8,6	28,3	5,8	2,9	13,3	0,9	100,0
3 <sup>ème</sup> quintile	13,7	31,7	8,4	21,2	4,7	3,1	15,8	1,3	100,0
4 <sup>ème</sup> quintile	17,4	27,9	9,8	18,2	4,6	3,2	17,9	1,1	100,0
5 <sup>ème</sup> quintile	21,9	26,8	10,3	15,7	4,0	4,5	16,1	0,8	100,0
<b>Total</b>	<b>16,1</b>	<b>29,0</b>	<b>9,1</b>	<b>20,7</b>	<b>5,0</b>	<b>3,4</b>	<b>15,7</b>	<b>1,0</b>	<b>100,0</b>

1

### 3.6 Équipements et documents administratifs

#### 13.6.1 Disponibilité d'électricité et de téléphone au sein de l'entreprise

L'enquête a collecté les données sur l'accès à l'électricité et la disponibilité des téléphones dans les entreprises non agricoles.

Dans l'ensemble, 47% des entreprises non agricoles exerçant dans les boutiques/bureaux/atelier/magasins disposent de l'électricité et 92% ont un téléphone. On observe un écart entre le milieu urbain et le milieu rural ; avec respectivement 65% contre 15% des entreprises non agricoles qui disposent de l'électricité et 96% contre 88% des entreprises non agricoles qui disposent de téléphone. Voir tableau 13.9.

<b>Tableau 13.9: Répartition (%) des entreprises non agricole disposant d'électricité et de téléphone par région naturelle, région administrative et milieu de résidence</b>		
	<b>Electricité</b>	<b>Téléphone</b>
<b>Région naturelle</b>		
Basse Guinée	46,5	94,3
Moyenne Guinée	46,4	92,9
Haute Guinée	26,3	88,9
Guinée Forestière	18,8	89,1
Conakry	81,4	97,0
<b>Région administrative</b>		
Boké	31,6	94,4
Conakry	81,4	97,0
Faranah	23,6	82,0
Kankan	26,6	90,7
Kindia	49,7	93,1
Labé	48,8	94,2
Mamou	54,1	94,8
N'Zérékoré	17,4	88,9
<b>Milieu résidence</b>		
Urbain	64,6	96,4
Rural	15,0	88,4
<b>Total</b>	<b>47,3</b>	<b>92,0</b>

La proportion des entreprises non agricoles disposant d'électricité varie considérablement selon la région naturelle. Alors que près de la moitié des entreprises non agricole exerçant dans les boutiques/bureaux/atelier/magasins déclarent disposer de l'électricité en Basse Guinée (46,5%) et Moyenne Guinée (46,4%) ; en Haute Guinée et Guinée Forestières, moins d'un tiers des entreprises disposent de l'électricité dans leur local (respectivement 26,3% et 18,8%). Voir tableau 13.9.

Huit entreprises non agricole sur dix de Conakry exerçant dans les boutiques/bureaux/atelier/magasins disposent de l'électricité (81%), 26,6% à Kankan, 23,6% à Faranah et 17,4% à Nzérékoré. Voir tableau 13.9.

### 13.6.2 Disponibilité de la comptabilité, du NIF, du RCCM et enregistrement des travailleurs à la CNSS au sein de l'entreprise

Tableau 13.10 : Répartition (%) des entreprises non agricole disposant de la comptabilité formelle, NIF, du RCCM et enregistrement des travailleurs à la CNSS par Région naturelle, région administrative et milieu de résidence

	Comptabilité formelle	NIF	RCCM	CNSS
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	0,9	0,4	1	0,3
Moyenne Guinée	2,5	1,1	2,5	0,6
Haute Guinée	3,1	0,2	1,9	0,1
Guinée Forestier	2,3	0,1	1,5	0
Conakry	3,8	1,4	3,6	1,2
<b>Région administrative</b>				
Boké	0,9	0,7	1,3	0,05
Conakry	3,8	1,4	3,6	1,2
Faranah	2,3	0,05	1,6	0,05
Kankan	3,1	0,2	2,1	0,1
Kindia	1,3	0,4	1,1	0,4
Labé	1,3	0,4	1,4	1
Mamou	3,8	1,3	3	0,05
N'Zérékoré	2,6	0,1	1,2	0,05
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	3,6	1	3,2	0,7
Rural	1,8	0,2	1,1	0,1
<i>Ensemble</i>	<b>2,6</b>	<b>0,5</b>	<b>2</b>	<b>0,4</b>

Dans l'ensemble, seulement 2,6% des entreprises non agricoles effectuent une comptabilité formelle ; 0,5% disposent d'un Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF), 2% disposent d'un Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) et 0,5% ont des travailleurs enregistrés à la Caisse Nationale Sécurité Sociale (CNSS). Voir tableau 13.10.

Ces proportions sont toutes un peu plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural, soit respectivement 3,6% contre 1,8% en ce qui concerne l'effectivité d'une comptabilité formelle dans les entreprises non agricoles.

Les proportions des entreprises non agricoles disposant de la comptabilité formelle, du NIF, du RCCM et l'enregistrement des travailleurs à la CNSS varient aussi selon la région naturelle et la région administrative. Les résultats du tableau ci-dessus montrent que la ville de Conakry présente les proportions les plus fortes proportions. En revanche, on enregistre les plus faibles proportions des entreprises disposant de la comptabilité formelle dans la région de Boké (0,9%), du NIF à Faranah (0%), du RCCM à Kindia (1,1%) et l'enregistrement des travailleurs à la CNSS dans les régions de Boké, Faranah, Mamou et N'Nzérékoré. Voir tableau 13.10.

Concernant les régions naturelles, on enregistre aussi la plus faible proportion des entreprises disposant de la comptabilité formelle et du RCCM en Basse Guinée (0,9% et 1% respectivement) du NIF et du CNSS en Guinée Forestière (0,1% et 0% respectivement).

### 13.7 Principale source de financement pour le redémarrage de l'entreprise

Les données de l'enquête montrent qu'en Guinée, plus de 75% des entreprises non agricoles sont financées sur fonds propre ; 20% sur aide d'un parent ; moins de 2% sur prêt et 3% sur fonds issus d'autres sources de financement. Voir tableau 13.11.

<b>Tableau : 13.11 Principales sources de financement pour le redémarrage de l'entreprise par région naturelle, région administrative et milieu de résidence</b>					
	Fonds propre	Aide d'un parent	Prêt	Autre	Total
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	74,76	19,92	1,73	3,59	100,00
Moyenne Guinée	77,25	17,98	1,75	3,02	100,00
Haute Guinée	83,09	13,77	0,86	2,28	100,00
Guinée Forestière	71,58	18,87	4,93	4,61	100,00
Conakry	64,89	31,61	1,00	2,50	100,00
<b>Région résidence</b>					
Boké	78,11	16,95	0,59	4,36	100,00
Conakry	64,89	31,61	1,00	2,50	100,00
Faranah	65,53	25,93	2,59	5,95	100,00
Kankan	87,15	10,98	0,62	1,25	100,00
Kindia	73,01	21,79	2,39	2,81	100,00
Labé	78,19	17,21	2,83	1,78	100,00
Mamou	74,90	18,89	0,47	5,74	100,00
N'Zérékoré	70,69	19,05	5,11	5,15	100,00
<b>Milieu résidence</b>					
Urbain	67,48	27,75	1,70	3,08	100,00
Rural	81,73	13,36	1,91	3,01	100,00
<b>Total</b>	<b>75,28</b>	<b>19,87</b>	<b>1,82</b>	<b>3,04</b>	<b>100,00</b>

Source : ECHVM 2018/2019

Les principales sources de financement pour le redémarrage des entreprises non agricoles varient selon la région naturelle, la région administrative et le milieu de résidence, la plus grande proportion des entreprises financées sur fonds propre est enregistrée en Haute Guinée (83%) et la plus petite dans la zone Conakry (65%). Voir tableau 13.11.

En revanche la plus grande proportion d'entreprises financées sur prêt est observée en Guinée Forestière (5%) et la plus faible en Haute Guinée (moins de 1%).

Selon la région administrative, Kankan à la proportion des entreprises financées sur fonds propre la plus élevée (87%) et Conakry la plus faible (65%). Voir tableau 13.11.

Les proportions des entreprises non agricoles financées sur fonds propre et sur prêt sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain, soit 81% contre 67% pour les financements sur fonds propre et 1,9% contre 1,7% pour les financements sur prêt.

### 13.8 Disponibilité d'équipements

En Guinée, 15% des entreprises non agricoles disposent de machine, 11% de matériel roulant, 12% de mobilier/équipements de bureau et 48% d'autres équipements. La proportion d'entreprises disposant de machine est de 16% en milieu rural contre 15% en milieu urbain. Voir tableau 13.12.

**Tableau 13.12 : Répartition (%) des entreprises non agricole disposant des équipements par région naturelle, région administrative et milieu de résidence**

	Machine	Matériel roulant	Mobilier/ équipement de bureau	Autre équipement
Région naturelle				
Basse Guinée	10,3	9,8	17,3	47,6
Moyenne Guinée	14,7	11,4	12,7	46,8
Haute Guinée	21,2	15,8	8,0	56,8
Guinée Forestier	8,0	6,4	2,4	35,8
Conakry	17,1	7,5	18,2	44,9
Région administrative				
Boké	10,5	11,7	11,0	43,1
Conakry	17,1	7,5	18,2	44,9
Faranah	12,8	7,4	6,8	34,2
Kankan	22,8	17,3	8,1	60,4
Kindia	10,5	8,6	20,8	49,9
Labé	15,5	13,3	10,8	41,3
Mamou	13,6	8,7	16,6	56,8
N'Zérékoré	7,1	6,1	1,9	37,2
Milieu de résidence				
Urbain	14,9	10,6	16,7	42,7
Rural	15,8	11,2	7,2	52,6
<b>Total</b>	15,4	10,9	11,5	48,1

Source : ECHVM 2018/2019

Selon la région naturelle, on enregistre plus d'entreprises non agricoles disposant de machines en Haute Guinée (21%) et moins en Guinée Forestière (8%). Il va de même pour les entreprises disposant de matériels roulants, avec 16% en Haute Guinée et 6% en Guinée Forestière. Voir tableau 13.12.

L'analyse selon la région administrative, montre que Kankan a plus d'entreprises disposant de machines (21%) alors que N'Zérékoré possède la plus faible proportion (7%). Il en est de même pour les entreprises disposant de matériels roulants, avec 17% à Kankan et 6% à Nzérékoré. Voir tableau 13.12.

### 13.9. Dépense moyenne des entreprises non agricoles

En Guinée, les entreprises non agricoles font une dépense moyenne annuelle de 15 600 000 GNF pour avoir l'achat des marchandises revendues en état ; 3 032 335 GNF pour la dépense moyenne des matières premières pour les marchandises de transformation et 3 033 156 GNF pour la consommation intermédiaire. Les dépenses en loyer, eau et électricité s'élèvent à 329 143 GNF et les dépenses pour l'acquisition des équipements est de 241 209 GNF en moyenne. Voir tableau 13.13.

**Tableau 13.13 : dépense moyenne des entreprises non agricoles selon le type de dépense par région naturelle, région administrative et milieu résidence**

	Dépense des marchandises revendues en état	Dépense en matières premières	Dépense autres consommation intermédiaire	Dépense en loyer, eau et électricité	Dépense en équipement	Dépense autre frais	Dépense autre frais
<b>Ensemble</b>	<b>15 600 000</b>	<b>3 032 335</b>	<b>3 033 156</b>	<b>329 143</b>	<b>241 209</b>	<b>343 719</b>	<b>194 839</b>
<b>Région naturelle</b>							
Basse Guinée	9 402 869	3 453 688	2 321 470	170 956	67 888	339 476	95 431
Moyenne Guinée	11 200 000	3 104 256	2 391 093	306 871	96 022	459 420	202 087
Haute Guinée	15 800 000	2 354 769	3 180 158	188 964	136 147	351 187	178 885
Guinée Forestière	12 400 000	1 682 761	2 461 574	202 461	178 500	359 681	118 630
Conakry	26 100 000	4 792 713	4 257 551	830 189	705 175	268 297	377 088
<b>Région administrative</b>							
Boké	8 026 886	4 425 578	2 159 578	127 041	63 418	475 251	84 010
Conakry	26 100 000	4 792 713	4 257 551	830 189	705 175	268 297	377 088
Faranah	8 902 177	2 110 653	1 436 343	127 795	52 902	159 285	20 808
Kankan	17 100 000	2 457 569	3 541 098	207 370	149 680	390 890	209 956
Kindia	10 300 000	2 765 031	2 352 948	201 566	70 206	338 361	102 821
Labé	9 806 186	2 526 427	2 665 286	251 070	115 628	294 016	186 933
Mamou	13 800 000	4 123 448	2 275 332	421 721	76 590	423 754	254 730
N'Nzérékoré	12 800 000	1 508 113	2 513 874	198 246	198 878	377 538	127 311
<b>Milieu résidence</b>							
Urbain	22 900 000	4 079 286	3 649 164	592 793	383 140	398 332	279 717
Rural	9 610 704	2 165 189	2 524 330	111 272	123 916	298 449	124 531

Les dépenses moyennes des entreprises non agricoles varient selon le milieu de résidence, la région naturelle et la région administrative. Selon la région administrative, les entreprises non agricoles de Conakry dépensent plus quel que soit le type de dépense que les autres régions. À titre d'exemple, la dépense moyenne annuelle des marchandises revendues en état est de 26 100 000 GNF à Conakry, 17 100 000 GNF à Kankan ; 13 800 000 GNF à Mamou et seulement 8 902 177 GNF à Faranah. Pour les dépenses annuelles moyennes des matières premières, Conakry et Boké enregistrent les plus gros montants. Par contre, pour les dépenses intermédiaires, ce sont les régions de Kankan et Conakry qui affichent les plus grandes dépenses annuelles moyennes. Les dépenses annuelles moyennes en loyer/électricité/eau pour les entreprises de Conakry est trois fois plus élevées que dans les autres régions exceptée Mamou. Voir tableau 13.13.

Les entreprises non agricoles du milieu urbain dépensent en moyenne chaque année : 22 900 000 GNF pour l'achat des marchandises revendues en état ; 4 079 286 GNF pour les matières premières ; 3 649 164 GNF pour les dépenses intermédiaires. En milieu rural, ces dépenses sont respectivement égales à 9 610 704 GNF ; 2 165 189 GNF et 2 524 330 GNF. Voir tableau 13.13.

### 13.10 Revenu moyenne des entreprises non agricoles par type de revenu

Les entreprises non agricoles guinéennes gagnent en moyenne, 24 500 000 GNF comme revenus sur les marchandises revendues en état ; 5 896 037 GNF comme revenus des produits transformés et 15 400 000 GNF comme revenus sur les services. Voir tableau 13.14.

La moyenne des revenus reste plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural pour les marchandises revendues en état (respectivement 35 700 000 GNF et 15 200 000 GNF) et les produits transformés (respectivement 7 476 657 GNF et 4 586 495 GNF). En revanche, la moyenne des revenus sur les services est plus élevée en milieu rural (17 500 000 GNF) qu'en milieu urbain (12 800 000 GNF). Voir tableau 13.14.

**Tableau 13.14 : Revenu moyen annuelle (GNF) des entreprises non agricoles selon le type de revenu par région naturelle, région administrative et milieu résidence**

	Revenu des marchandises revendues en état	Revenu sur les produits transformés	Revenu sur les services
Ensemble	24 500 000	5 896 037	15 400 000
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	15 400 000	7 279 303	11 900 000
Moyenne Guinée	16 600 000	5 729 585	8 207 306
Haute Guinée	23 900 000	4 715 325	24 500 000
Guinée Forestier	20 600 000	3 585 059	7 632 184
Conakry	41 100 000	8 429 937	13 300 000
<b>Région administrative</b>			
Boké	13 600 000	9 847 504	6 803 293
Conakry	41 100 000	8 429 937	13 300 000
Faranah	14 800 000	4 239 905	4 679 462
Kankan	25 600 000	4 912 231	28 100 000
Kindia	16 300 000	5 447 367	14 700 000
Labé	14 500 000	4 741 156	9 481 433
Mamou	21 200 000	7 475 944	6 795 999
N'Nzérékoré	21 200 000	3 275 972	8 035 891
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	35 700 000	7 476 657	12 800 000
Rural	15 200 000	4 586 495	17 500 000

Le tableau ci-dessus montre que le revenu moyen des entreprises non agricoles varie aussi selon la région naturelle et la région administrative. Selon la région naturelle, la Haute Guinée et la Guinée Forestière affichent les plus grands revenus moyens sur les marchandises revendues en état, respectivement 23 900 000 GNF et 20 600 000 GNF et la Basse Guinée enregistre le plus revenu moyen annuel (15 400 000 GNF). En ce qui concerne le revenu moyen annuel sur les produits transformés, la Basse Guinée et la Moyenne Guinée disposent les plus grandes valeurs. Par contre, la Haute Guinée (24 500 000 GNF) enregistre le revenu moyen annuel pour les services le plus élevé. Voir tableau 13.14.

En milieu urbain, les entreprises non agricoles enregistrent comme revenu annuel moyen : 35 700 000 GNF sur les marchandises vendues en état ; 4 586 495 GNF sur les produits transformés et 17 500 000 GNF sur les services.

Selon la région administrative, le revenu moyen des entreprises non agricoles sur les marchandises revendues en état est plus élevé dans la zone Conakry (41 100 000 GNF) et plus faible en Basse Guinée 15 400 000 GNF.

### 13.11. Entreprises actuellement en activité

En Guinée, 86,6% des entreprises non agricoles sont actuellement en activité.

<b>Tableau 13.15 : Répartition (%) des entreprises non agricoles actuellement en activité par région naturelle, région administrative et milieu de résidence.</b>			
	Oui	Non	Total
Ensemble	88,6	11,4	100,0
<b>Région naturelle</b>			
Basse Guinée	89,4	10,6	100,0
Moyenne Guinée	85,8	14,2	100,0
Haute Guinée	86,5	13,5	100,0
Guinée Forestière	86,8	13,2	100,0
Conakry	94,2	5,8	100,0
<b>Région administrative</b>			
Boké	90,2	9,8	100,0
Conakry	94,2	5,8	100,0
Faranah	83,6	16,4	100,0
Kankan	87,5	12,5	100,0
Kindia	89,2	10,8	100,0
Labé	87,3	12,8	100,0
Mamou	81,2	18,8	100,0
N'Nzérékoré	86,3	13,7	100,0
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	92,6	7,4	100,0
Rural	85,3	14,7	100,0

La proportion des entreprises non agricoles actuellement en activité varie selon la région naturelle et la région administrative. La ville de Conakry (94,2%) a la plus forte proportion d'entreprises non agricoles actuellement en activité, suivie de Boké (90%) ; contrairement à Mamou (81%) et Faranah (84%) où on a les plus faibles proportions. Voir tableau 13.15.

Selon la région naturelle, on enregistre la plus faible proportion est en Moyenne Guinée (85,8%) et la plus forte proportion en Basse Guinée (89,4%).

Un peu plus de neuf entreprises non agricoles sur dix du milieu urbain sont en activité (92,6%). En milieu rural, ce sont 85,7% d'entreprises. Voir tableau 13.15.

### 13.12 Difficultés rencontrées par les entreprises

L& concurrence et le manque de clientèle demeurent les principaux problèmes déclarés par les propriétaires des entreprises non agricoles (respectivement 67,8% et 61,2%). Pour un tiers des entreprises, la difficulté d'approvisionnement en matières premières constitue un problème majeur (32,1%). Plus d'un tiers des entreprises ont cité le problème d'électricité (37,2%) ou d'insécurité (36,8%). En ce qui concerne les problèmes liés au respect de la réglementation/taxe/impôt, un peu plus d'un quart des entreprises en ont cité (27,1%). Voir tableau 13.16.

Le problème de concurrence, le manque de clientèle, le problème d'électricité, l'insécurité sont plus prononcés en milieu urbain (respectivement 72,4% ; 83,3% ; 52,4% et 49,2%) qu'en milieu rural. Par contre, la difficulté d'approvisionnement en matière première et le problème lié aux infrastructures sont plus évoqués en milieu rural (35,7% et 26,9%).

**Tableau 13.16 : Répartition (%) des entreprises selon le type de difficultés rencontrées par régions naturelle, région administrative et milieu résidence**

	Difficultés d'approvisionnement en matières premières	Manque de clientèle	Trop de concurrence	Difficultés d'accès au crédit	Manque de place, de local adapté	Problèmes d'accès à l'électricité	Problèmes d'électricité	Problèmes liés à une autre infrastructure (eau, téléphone)	Problèmes liés à l'insécurité	Trop de règlement action impôts et taxes
Total	32,1	61,2	67,8	30,1	27	29,3	37,2	22,3	36,8	27,1
Région naturelle										
Basse Guinée	42,9	68	75,6	25,3	33	33,4	37,6	38,9	30,6	22,7
Moyenne Guinée	50	72,9	68,4	21,3	31,8	44,4	41,8	23,3	26,9	28
Haute Guinée	21,9	38	44,8	32,8	19,7	21,3	15,3	22,9	24	20,6
Guinée Forestière	26,2	74,5	80,9	17,2	14,7	35,7	21,5	10,1	47,9	28,4
Conakry	30,5	75,8	86	42,3	37,8	27,1	61,9	16,4	57,1	39,4
région administrative										
Boké	52,3	62,7	77,1	30	37,3	38,4	34,3	51,6	16,2	23,8
Conakry	30,5	75,8	86	42,3	37,8	27,1	61,9	16,4	57,1	39,4
Faranah	39,8	76,8	85,5	58,7	42	54,8	48,3	20,2	43,6	33,8
Kankan	18,7	30,8	37	28,3	15,5	19,1	13,7	23,2	20,2	19,6
Kindia	40	71,6	74,1	22,9	32,7	33,8	39,5	32,8	38	23,6
Labé	44	73,3	60,3	18,3	27,8	29,9	27,3	19,5	20,1	23,2
Mamou	51	73,1	80,2	24,1	29,7	54,1	58,1	22,7	34,5	30,3
N'Nzérékoré	23,6	74,4	80,9	11,9	11,2	32,8	16,6	9,2	50,2	26,2
milieu résidence										
Urbain	28,2	72,4	83,3	33	31,3	30,3	52,4	17,2	49,2	36,1
Rural	35,7	51,7	54,7	27,6	22,8	28,1	15	26,9	25,6	18,6

## CHAPITRE 14. LA PAUVRETE SUBJECTIVE EN GUINEE

L'analyse de la pauvreté subjective consiste à évaluer les perceptions des individus du ménage (chefs de ménage ou leur représentant) sur des questions relatives à leur situation de vie. Cette démarche permet de savoir quels sont les besoins que les ménages jugent nécessaires et quels sont ceux qui, à leur avis, sont un signe de pauvreté. C'est une approche qui comporte des inconvénients car les questions posées doivent être appropriées au contexte. Elle consiste à faire typiquement des auto-évaluations à partir de la perception des individus

La perception de la pauvreté n'est cependant pas uniforme. C'est un phénomène perçu différemment en fonction du lieu, de la période, de la catégorie sociale et/ou de la position sociale occupée. Quel que soit le groupe, la pauvreté, renvoie essentiellement à un état de manque.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse des résultats de l'enquête concernant la perception des ménages sur l'état de pauvreté en Guinée. Il explore aussi leurs niveaux de satisfaction étant donné leurs revenus, leurs conditions de vie par rapport aux voisins dans la même localité et aux gens de la Capitale ainsi que leurs propres classements sur l'échelle du bien-être et le montant minimum mensuel conditionnant une vie décente. Le chapitre aborde également certaines difficultés que les ménages ont rencontrées au cours de l'année et leur perception sur les causes de la pauvreté.

Ces informations sont obtenues à travers plusieurs questions posées aux chefs de ménages qui, lors des entretiens, devraient choisir un niveau de bien-être ou de satisfaction. C'est parce qu'il s'agit d'une notion subjective par excellence, qu'il est laissé à chaque répondant le soin d'en exprimer l'intensité par rapport à la question pour laquelle il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. En dépit de la nature arbitraire des opinions déclarées, l'approche subjective a l'avantage de prendre en compte des critères qui ne sont pas facilement mesurables dans les approches objectives de la pauvreté.

### 14.1. Perception sur la pauvreté en Guinée

Comme noté plus haut, des questions ont été posées aux chefs de ménages concernant leur propre perception sur l'état de pauvreté en Guinée. Plus précisément, la question suivante a été posée : pensez-vous que la Guinée est un pays pauvre ?

**Tableau 14.1 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et région naturelle selon leur perception sur l'état de la pauvreté en Guinée**

	Pays pauvre			Total
	Oui	Non	Sans opinion	
Ensemble	68,2	30,4	1,3	100,0
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	61,7	37,3	1,1	100,0
Rural	71,9	26,7	1,5	100,0
<b>Région naturelle</b>				
Basse Guinée	69,9	29,4	0,7	100,0
Moyenne Guinée	75,1	23,8	1,1	100,0
Haute Guinée	64,6	33,0	2,4	100,0
Guinée Forestière	70,7	27,7	1,6	100,0
Conakry	59,7	39,7	0,6	100,0

Les réponses à cette question (voir Tableau 14.1 ci-contre) ont permis de constater que dans l'ensemble, 68.2% des chefs de ménages estiment que la Guinée est un pays pauvre contre 30,4% qui pensent que la Guinée n'est pas pauvre.

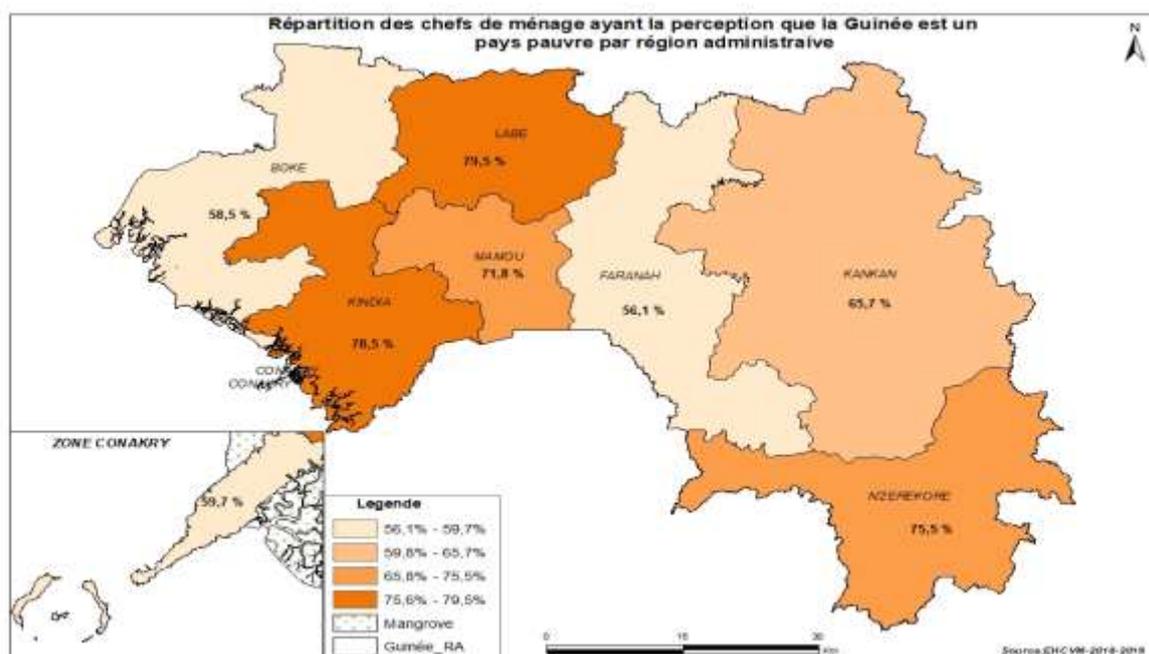
Ce sont 61,7% des chefs de ménage résidents en milieu urbain qui ont la même perception sur la pauvreté de la Guinée. Près de trois quart des chefs résidents en milieu rural,

croient à la pauvreté du pays (71,9%) Le constat est similaire dans les régions naturelles où environ 70% des chefs de ménage en Basse Guinée et en Guinée Forestière s'accordent que le pays est pauvre. Cette proportion est près de 65% en Haute Guinée, 75% en Moyenne Guinée et environ 60% des chefs de ménage de Conakry.

Tableau 14.2 : Pauvreté perçue en Guinée Pourcentage de ménages selon leurs perception sur la pauvreté de la Guinée par région administrative				
Région administrative	Pays pauvre			Total
	Pauvre	Non pauvre	Sans opinion	
Boké	58,5	40,5	1,0	100,0
Conakry	59,7	39,7	0,6	100,0
Faranah	56,1	39,1	4,9	100,0
Kankan	65,7	33,2	1,0	100,0
Kindia	78,5	21,0	0,4	100,0
Labé	79,5	19,8	0,8	100,0
Mamou	71,8	26,4	1,9	100,0
N'Nzérékoré	75,5	22,9	1,7	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>68,2</b>	<b>30,4</b>	<b>1,3</b>	<b>100,0</b>

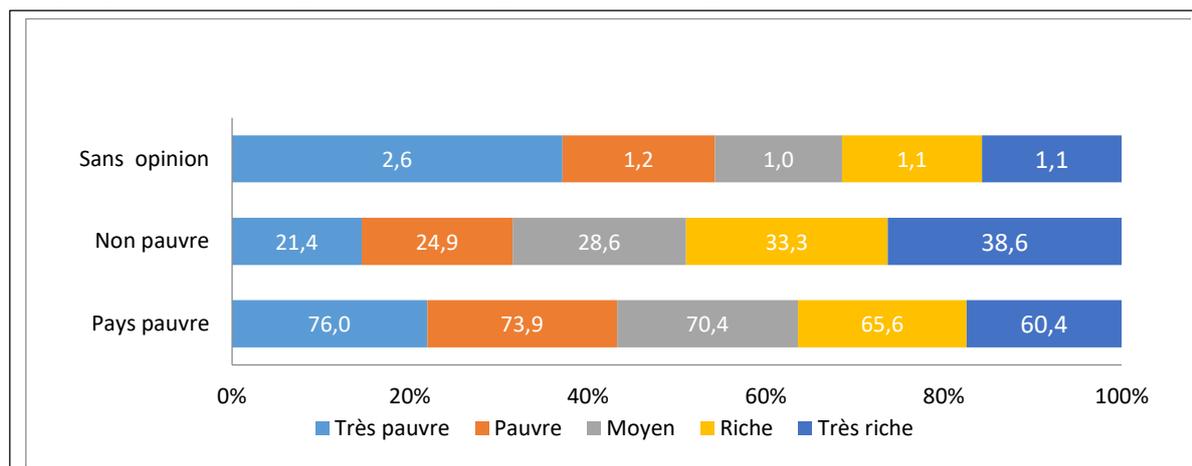
Les résultats par région (voir Carte 14.1) montrent que la perception négative est plus marquée à Labé (79,5%), suivi par les régions de Kindia (78,5%), Nzérékoré (75,5%) et Mamou (71,8%). Kankan, Conakry, Boké et Faranah enregistrent respectivement (65,7%, 59,7%, 58,5% et 56,1%). Inversement, plus de 40% des chefs de ménage de Boké et Conakry déclarent que la Guinée est un pays non pauvre, opinion exprimée par un tiers des chefs de ménage de la région de Kankan. Moins d'un quart des résidents de Nzérékoré, Labé se sont exprimés sur la non pauvreté de la Guinée.

Carte 14.1. Pourcentage de ménages qui estiment que la Guinée par régions



En ce qui concerne les résultats par quintile de bien-être économique (Graphique 14.1.), plus le niveau de quintile est élevé, moins le niveau de perception des chefs de ménage sur la pauvreté du pays baisse. Cette proportion passe de 76% chez les chefs du 1er quintile à 60,4% pour ceux du 5ème quintile. C'est parmi les A l'inverse, on observe une augmentation de la proportion des chefs de ménage estimant que la Guinée n'est pas un pays pauvre selon le niveau de quintile de bien être.

**Graphique 14.1 : Perception des ménages sur l'état de pauvreté en Guinée**



**Tableau 14.3 : Répartition (%) des ménages estimant que la Guinée est un pays pauvre par Caractéristique sociodémographique**

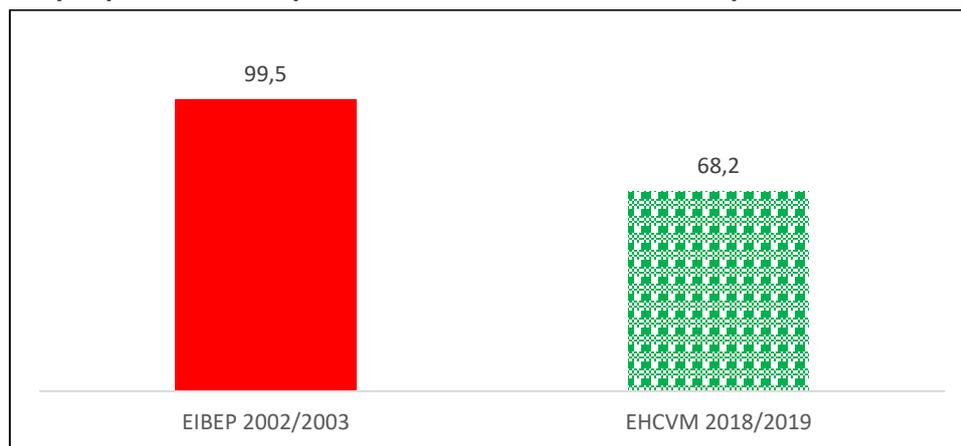
	Pays pauvre			Total
	Pauvre	Non pauvre	Sans opinion	
<b>Groupe d'âge</b>				
15-24 ans	72,6	25,8	1,6	100
25-34 ans	65,4	33,4	1,1	100
35-44 ans	67,2	31,7	1,1	100
45-64 ans	71,1	27,5	1,4	100
65 ans ou plus	67,4	30,7	1,9	100
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	71,9	26,6	1,5	100
Primaire	63,4	35	1,6	100
Secondaire	61,1	38,3	0,7	100
Supérieur	53	46,4	0,5	100
<b>Profession</b>				
Cadre supérieur	48,5	51,1	0,4	100
Cadre moyen	50,7	48,7	0,6	100
Ouvrier qualifié	61,5	38	0,5	100
Ouvrier non qualifié	60	39,6	0,4	100
Stagiaire rémunéré	55,7	43,2	1,1	100
Stagiaire non-rémunéré	69,4	30,1	0,5	100
Travailleur autonome	71,1	27,5	1,4	100
Patron	66,9	33,1	0	100

L'analyse des résultats de l'enquête par caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage montre qu'une très grande majorité des chefs de ménage, indépendamment du niveau d'instruction, de l'âge et du statut matrimonial estiment que la Guinée est un pays pauvre. Une telle déclaration a été observé chez les chefs de ménages de 35-44 ans 67% et 71% chez les chefs de ménage

de 45-64 ans. Pour 48,5% des cadres supérieurs, et 50,7% des cadres moyens, la Guinée est un pays pauvre. Il en est de même pour les ménages dont le chef est sans instruction (71,9%). En conclusion, un peu plus de deux ménages guinéens sur trois estiment qu'ils vivent dans un pays pauvre, avec bien sûr des contrastes entre zones de résidence (régions naturelles, urbain et rural et région administratives) ou caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage. La proportion de ceux qui n'ont pas d'opinion sur le sujet est très faible.

Toutefois, la perception sur l'état de la pauvreté en Guinée se modifie avec le temps. Lors de l'enquête sur les conditions de vie des ménages « Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) de 2002/2003 », la quasi-totalité des chefs de ménage (99,5 %) estimait que la Guinée est un pays pauvre. Cette opinion négative sur l'état de la pauvreté s'est améliorée, car c'est 68% se sont prononcés dans le même sens en 2018/2019 lors de l'EHCVM, soit une réduction de près de 30% (voir Tableau ci-dessous).

**Graphique 14.2: Perception des individus sur l'état de la pauvreté en Guinée**



#### 14.2. Perception sur les conditions de vie étant donné le revenu disponible

Pour capter la perception des conditions de vie des ménages à travers l'évaluation de leur revenu minimum actuel, la question suivante a été posée : étant donné le revenu de votre ménage, estimez-vous que vous vivez : Bien, assez bien, passablement ou difficilement.

À cette question, la proportion de ménages estimant vivre bien avec leur revenu atteint à peine 5%, quels que soient la région administrative, la région naturelle, le milieu de résidence. Parmi ceux qui estiment vivre assez bien, environ 14% se trouvent en Moyenne Guinée, 17% en Haute Guinée et 22% à Conakry.

Dans la région administrative de Kankan 20,8% des ménages déclarent vivre assez bien de leurs revenus contre 15,8% à Labé, 14,8% à Mamou, 10,3% à Boké et environ 8% à Nzérékoré.

**Tableau 14.4 : Répartition (%) des ménages par zones de résidence Selon la perception qu'ils ont de leur vie étant donné le revenu disponible**

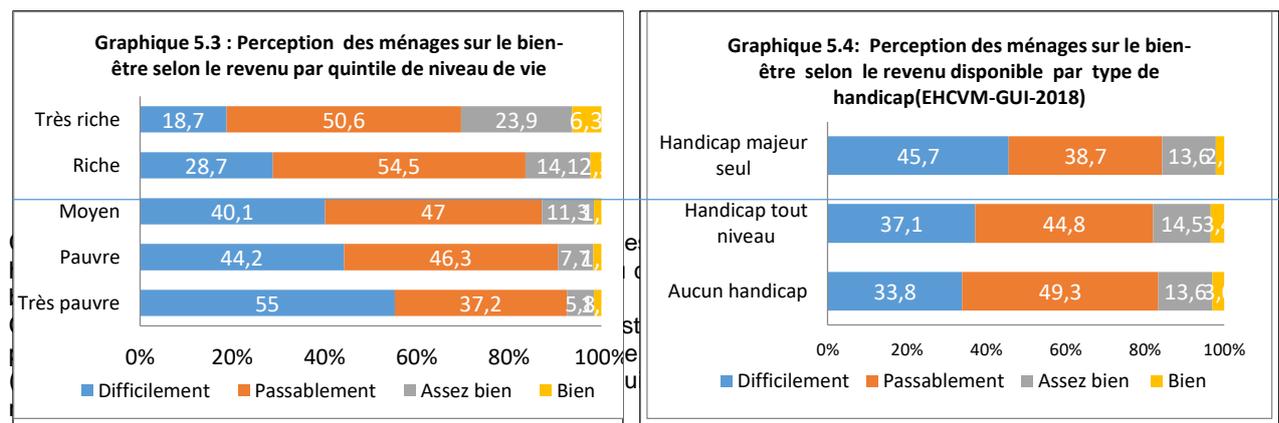
	Bien	Assez bien	Passablement	Difficilement	Sans opinion	Total
Ensemble	3	13,8	47,8	35,1	0,3	100
<b>Région administrative</b>						
Boké	3,3	10,3	47,4	38,9	0	100
Conakry	4,5	22,4	48,7	24,2	0,3	100
Faranah	3,5	5,6	47,7	42,7	0,6	100
Kankan	4,1	20,8	46,3	28,1	0,7	100
Kindia	2,7	6,9	49,3	40,9	0,2	100
Labé	1,5	15,8	49,4	33	0,3	100
Mamou	2,9	14,8	53,8	28,6	0	100
N'Nzérékoré	1,1	7,5	43,3	48,1	0	100
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	3,3	9	50,3	37,2	0,2	100
Moyenne Guinée	1,8	13,7	48,9	35,5	0,2	100
Haute Guinée	4,1	16,6	46,4	32,1	0,7	100
Guinée Forestière	1,2	7,6	44,3	46,9	0,1	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	4,1	14,1	52,8	28,6	0,6	100
Rural	2,4	11,5	46,2	39,8	0,2	100

En revanche, près de la moitié des ménages guinéens estiment vivre passablement (47,8%), quels que soient la région naturelle, le milieu de résidence et la région administrative, à l'exception de Mamou où 54% de ménages ont la même perception.

Quant aux ménages estimant vivre difficilement avec leur revenu, 29% et 40% se trouvent respectivement en milieu urbain et rural. Cette proportion passe à 47% en Guinée Forestière, 37% en Basse Guinée et 32 % en Haute Guinée.

C'est surtout dans les régions administratives de Faranah, Nzérékoré et Kindia où plus de 40% de ménages estiment vivre difficilement avec leur revenu. A Kankan, 28% de ménages se trouvent dans la même situation contre 38% à Boké et 27 % à Mamou. C'est à Conakry où moins d'un quart de ménages estime vivre difficilement avec leur revenu.

<b>Graphique 14.3 : Perception des ménages sur le quintile de bien être selon le revenu disponible par quintile de bien être</b>	<b>Graphique 14.4 : Perception des ménages sur le quintile de bien être selon le revenu disponible par type d'handicap</b>
--	--



### 14.3. Perception sur les conditions de leur vie par rapport aux voisins

L'individu n'apprécie pas son bien-être de manière isolée, mais le compare à des normes sociales, ou à la situation de son groupe de référence. Il est souvent septique de l'efficacité des politiques publiques quand il y a une mauvaise perception de la vie par rapport aux gens de son quartier ou sa localité. Lors de l'enquête on a demandé aux chefs de ménages de déclarer comment ils vivent par rapport à leurs voisins dans la même localité sur une échelle allant de : 1. Nettement mieux, 2. Un peu mieux, 3. Pareillement, 4. Moins bien et 5. Ne sait pas.

Comme on peut le constater dans le tableau 14.5 ci-contre, très peu de ménages guinéens estiment que leurs conditions de vie sont meilleures à celles de leurs voisins. Nulle part la proportion de ménages estiment vivre nettement mieux dépasse 3% et plus d'un ménage sur deux déclarent avoir un vécu identique que leurs voisins. À Conakry, deux ménages sur six estiment qu'ils vivent un peu mieux que leurs voisins. Cette proportion est de 12% en Guinée Forestière, 17% en Basse Guinée, 18% en Moyenne Guinée et Haute Guinée.

**Tableau 14.5 : Répartition (%) des ménages par caractéristiques géographiques selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux voisins de la localité**

	Nettement mieux	Un peu mieux	Pareillement	Moins bien	Sans opinion	Total
<b>Ensemble</b>	<b>2,7</b>	<b>19,4</b>	<b>50,9</b>	<b>24,5</b>	<b>2,5</b>	<b>100</b>
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	2,6	17,1	54,7	21,4	4,2	100
Moyenne Guinée	1,5	18,7	53,9	24,7	1,2	100
Haute Guinée	4,2	18,2	56,8	18,6	2,2	100
Guinée Forestière	2,4	11,8	44,1	39,7	2,0	100
Conakry	2,6	32,8	40,1	21,9	2,7	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	2,9	19,0	45,6	27,3	5,2	100
Rural	2,7	16,1	55,2	24,4	1,7	100
<b>Région administrative</b>						
Boké	2,1	18,8	54,8	22,6	1,7	100
Conakry	2,6	32,8	40,1	21,9	2,7	100
Faranah	1,4	13,8	55,7	26,7	2,5	100
Kankan	5,2	20,5	55,4	16,9	1,9	100
Kindia	3,0	14,3	56,4	21,1	5,2	100
Labé	0,8	21,5	51,9	24,9	1,0	100
Mamou	2,1	18,5	52,8	24,7	1,9	100
N'Nzérékoré	2,5	10,5	44,2	40,5	2,3	100

Les résultats par région administrative, montrent la très faible proportion de ménages (3%) estimant vivre mieux que leurs voisins.

**Tableau 14.6 : Répartition (%) des ménages par caractéristiques individuelles du chef de ménage selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux voisins de la localité**

	Nettement mieux	Un peu mieux	Pareillement	Moins bien	Sans opinion	Total
<b>Ensemble</b>	<b>2,7</b>	<b>19,4</b>	<b>50,9</b>	<b>24,5</b>	<b>2,5</b>	<b>100</b>
<b>Quintile de pauvreté</b>						
1er quintile	1,1	9,7	57,5	30,2	1,5	100
2ème quintile	1,7	14,2	54,5	27,5	2,1	100
3ème quintile	3,0	16,8	49,0	29,3	2,0	100
4ème quintile	2,8	19,4	50,7	24,6	2,5	100
5ème quintile	4,0	30,4	46,1	15,7	3,7	100
<b>Sexe</b>						
Masculin	2,9	20,2	51,5	22,9	2,6	100
Féminin	2,0	16,4	48,7	30,7	2,2	100
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	2,5	16,7	53,2	25,6	2,0	100
Primaire	1,4	17,7	54,0	24,2	2,6	100
Secondaire	3,0	26,2	43,9	24,4	2,4	100
Supérieur	5,3	33,4	38,9	15,9	6,6	100
<b>Profession</b>						
Cadre supérieur	7,0	39,4	39,2	9,8	4,6	100
Cadre moyen	3,7	35,5	39,1	15,1	6,6	100
Ouvrier qualifié	1,7	28,1	44,4	20,2	5,6	100
Ouvrier non qualifié,	5,3	12,5	41,4	33,4	7,5	100
Stagiaire rémunéré	1,3	30,7	45,0	17,8	5,2	100
Stagiaire non rémunéré	6,0	22,5	39,0	32,5	-	100
Travailleur autonome	2,3	16,9	54,3	24,7	1,8	100
Patron	1,0	29,8	34,0	30,2	5,0	100

Si plus de 50% des ménages adoptent la neutralité dans leur positionnement par rapport aux voisins, 11 % de ménages déclarent que leur situation est un peu meilleure que les voisins

contre 19% de ménages à Mamou et Boké, 21% à Kankan, 22% à Labé et 41% dans la région de Nzérékoré

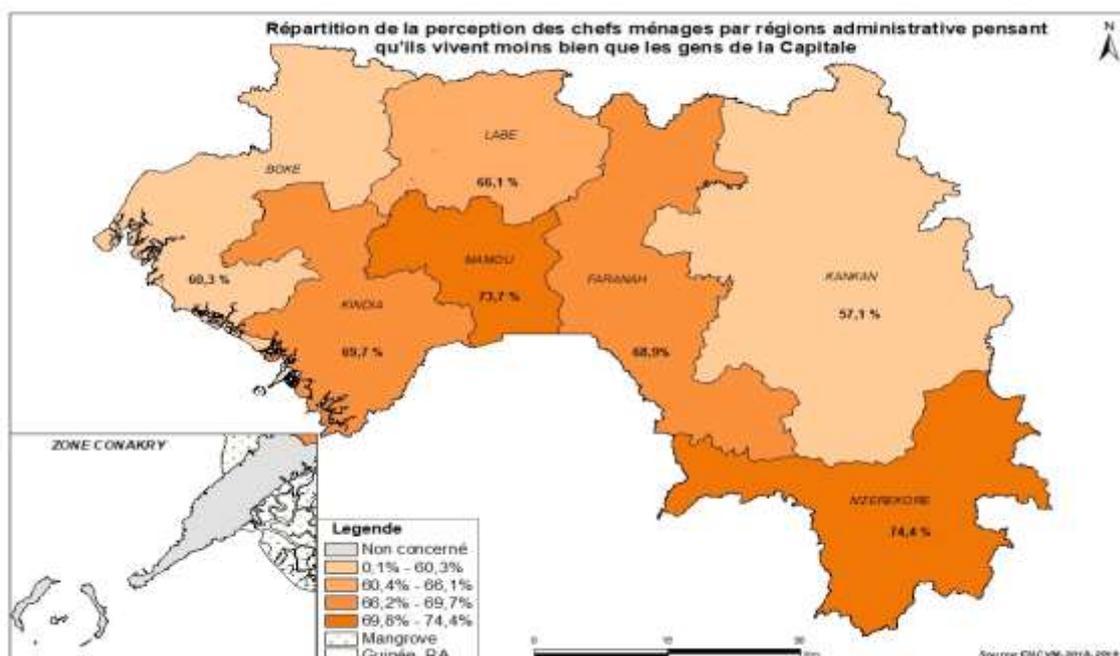
Par ailleurs, on observe à travers les caractéristiques sociodémographiques que les ménages riches se positionnent nettement meilleurs par rapport à leurs voisins. Près de 20% des ménages dirigés par les hommes ont une perception un peu meilleure à la vie de leur ménage par rapport aux voisins contre 16% des femmes. Plus de 50% d'entre eux déclarent être dans une situation pareille que les voisins contre 48% de femmes. Les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur et secondaire positionnent un peu mieux leur ménage par rapport aux voisins que ceux qui n'ont aucune instruction. Il en est de même pour les cadres supérieurs, moyens, patrons et stagiaires rémunérés tout comme ceux qui ne souffrent d'aucun handicap. (Voir tableau 14.6).

#### 14.4. Perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale

Comme le point précédent, on a demandé aussi aux chefs de ménages de déclarer comment ils perçoivent leurs conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale sur une échelle allant de 1 à 5 avec les différentes possibilités de réponse : Nettement mieux ; Un peu mieux ; Pareillement ; Moins bien et Ne sait pas.

Région Administrative	Tableau 14.7 Répartition (%) des ménages région administrative selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale					
	Nettement mieux	Un peu mieux	Pareillement	Moins bien	Sans opinion	Total
Boké	2,4	10,5	7	60,3	19,9	100
Faranah	6,6	6,7	6	68,9	11,7	100
Kankan	10,9	11	10,4	57,1	10,5	100
Kindia	1,7	7,3	9,3	69,7	12	100
Labé	1	17,4	6	66,1	9,6	100
Mamou	1,9	5,7	8,7	73,7	10	100
N'Nzérékoré	2,7	7,5	5,9	74,4	9,6	100

Carte 14.2 : Répartition (%) des ménages qui estiment vivre moins bien que les gens de la capitale par région administrative

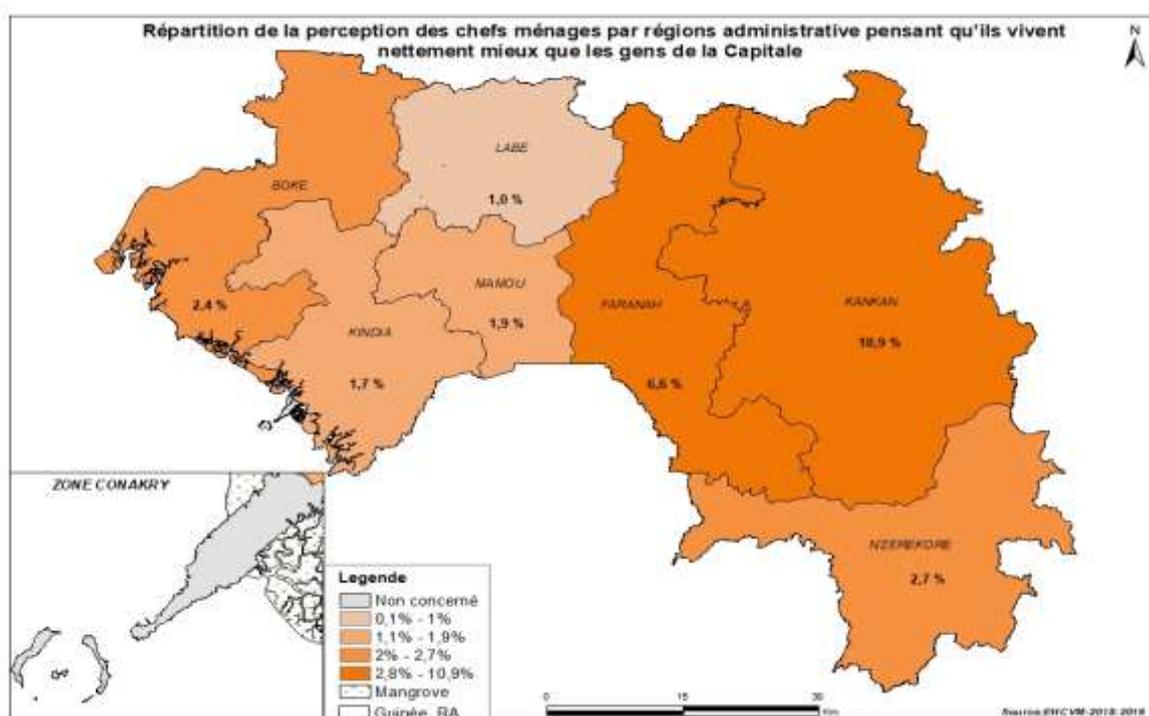


Les résultats par région administrative (Carte 14.2) vont dans le même sens. Comme on peut le constater, à peine 3% des ménages estiment que leur vie est nettement meilleure que celle des gens de la Capitale. Exceptées les régions de Kankan et Faranah où cette proportion est 11% et 7% respectivement.

La proportion de ménages s'estimant moins bien par rapport aux gens de la Capitale atteint 60 % dans les régions administratives, voir plus de 70% à Mamou et Labé. Près de 10% de ménages à Mamou, Labé et à Nzérékoré n'ont émis aucune opinion à ce sujet contre 12% à Kindia et Faranah et 20% dans la région de Boké.

Dans l'appréciation des conditions de leur niveau de vie par rapport aux gens de la Capitale, les ménages s'estimant un peu mieux-être passent en proportion de 11% dans les régions de Kankan et Boké à 17% à Labé. Mais la neutralité des ménages ne dépasse pas 10%, que quel soit la région administrative.

**Carte 14.3 : Répartition (%) des ménages qui estiment vivre nettement mieux que les gens de la capitale par région administrative**



**Tableau 14.8 : Répartition (%) des ménages par région naturelle et milieu de résidence selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la capitale**

Zone de résidence	Perception sur les conditions de vie					Total
	Nettement mieux	Un peu mieux	Pareillement	Moins bien	Sans opinion	
<i>Ensemble</i>	4,1	11,5	9,4	63,6	11,4	100
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	1,7	9,6	9	65	14,8	100
Moyenne Guinée	1,9	10,7	6,6	69,6	11,3	100
Haute Guinée	10,4	9,6	8,9	60,1	11,1	100
Guinée Forestière	2,4	7,9	6,5	73,6	9,6	100
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	4	11,1	12,7	57,1	15,2	100
Rural	4,4	9,1	6,5	69,2	10,8	100

Les réponses à ces questions sont présentées dans le Tableau 14.8. Le constat est clair : pour une majorité des ménages guinéens, les gens de la Capitale sont des crésus. Cette perception est bien partagée dans les quatre régions naturelles tout comme en milieu urbain et rural où plus de 60% des ménages déclarent qu'ils vivent moins bien que les gens de la Capitale. C'est en Haute Guinée où un peu plus de 10% de ménages se positionnent nettement par rapport aux gens de la métropole. Proportion qui atteint à peine 2% dans les autres régions naturelles.

Environ 10% de ménages en Basse Guinée, Moyenne Guinée et en Haute Guinée s'estiment un peu mieux par rapport aux gens de la Capitale contre 8% en Guinée Forestière. Cette proportion est de 11% en milieu urbain contre 9% en zone rural.

À l'examen des résultats par caractéristiques sociodémographiques, dans le Tableau 14.9), il ressort que plus de la moitié des ménages s'estiment moins bien que les gens de la Capitale, quel que soit le niveau d'instruction, la profession et le type de handicap. En revanche, on constate que la proportion de ménage s'estimant nettement mieux atteint à peine 5%, quel que soit les caractéristiques sociodémographiques

**Tableau 14.9 Répartition (%) des ménages par quelques caractéristiques sociodémographiques selon la perception sur les conditions de vie par rapport aux gens de la Capitale**

	Nettement mieux	Un peu mieux	Pareillement	Moins bien	Sans opinion	Total
<b>Profession</b>						
Cadre supérieur	4,3	24,8	21,7	37	12,2	100
Cadre moyen	2,1	18,9	18,7	49,9	10,5	100
Ouvrier qualifié	3,7	16,3	21,3	40,6	18,1	100
Stagiaire rémunéré	0	14	12,7	52,6	20,7	100
Travailleur autonome	4,4	10,5	7,4	67,1	10,6	100
Patron	0	5,4	28,1	46,9	19,7	100
<b>Type de handicap</b>						
Aucun handicap	3,9	11,7	9,6	62,9	12	100
Handicap tout niveau	5,2	11,7	8,6	64,1	10,5	100
Handicap majeur seul	3,4	8,1	9,6	72,1	6,8	100

Parmi ceux qui adoptent la neutralité, près de 22% sont des cadres, 21% des ouvriers qualifiés, 28% des patrons, 20% des ménages dont le chef à un niveau d'instruction supérieur et environ 10% des handicapés. Parmi les ménages s'estimant moins bien, 72% vivent avec un handicap majeur contre 64% de handicap tout niveau.

#### 14.5 Position des ménages sur échelle de bien-être

Une manière subtile d'évaluer la pauvreté subjective passe aussi par l'auto-classement ou la connaissance qu'ont les ménages de leur propre situation par rapport à la pauvreté. La démarche qui a été utilisée dans ce cadre a consisté à poser au chef de ménage la question suivante : si on vous demande de classer votre propre ménage sur une échelle de bien-être allant de pauvre à riche, comment le classeriez-vous sur une échelle allant de 1 à 4, avec les réponses possibles : Pauvre, Moyen, Riche et Ne sait pas. Il ressort des résultats consignés dans le Tableau 14.10 montre que plus de trois quart des ménages pensent être pauvres (77%). La proportion des ménages se déclarant sur l'échelle moyenne de bien être est de 22.3%.

**Tableau 14.10 : Répartition (%) des ménages selon la perception de leur position sur l'échelle de pauvreté par caractéristiques géographiques**

	Pauvre	Moyen	Riche	Pas d'opinion	Total
<b>Total</b>	<b>77,0</b>	<b>22,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Région administrative</b>					
Boké	81,8	18,1	0,1	0,1	100,0
Conakry	63,4	35,5	0,7	0,4	100,0
Faranah	81,6	17,4	0,5	0,6	100,0
Kankan	72,0	27,6	0,2	0,2	100,0
Kindia	84,7	14,5	0,7	0,1	100,0
Labé	81,5	17,7	0,5	0,3	100,0
Mamou	68,2	31,0	0,4	0,5	100,0
Nzérékoré	86,0	13,5	0,5	0,0	100,0
<b>Région naturelle</b>					
Basse Guinée	82,4	17,1	0,5	0,1	100,0
Moyenne Guinée	78,1	21,2	0,4	0,3	100,0
Haute Guinée	74,5	24,9	0,3	0,3	100,0
Guinée Forestière	85,4	14,2	0,4	0,1	100,0
Conakry	63,4	35,5	0,7	0,4	100,0
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	68,0	31,1	0,6	0,3	100,0
Rural	81,9	17,5	0,4	0,2	100,0
<b>Zone de résidence</b>					
Capital	63,4	35,5	0,7	0,4	100,0
Autres urbains	72,0	27,3	0,4	0,3	100,0
Rural	81,9	17,5	0,4	0,2	100,0

On constate d'abord la très faible proportion de ménages se déclarant riches avec moins de 1% quel que soit la zone de résidence. Ensuite, cette situation change rapidement parmi les ménages se situant dans la moyenne de l'échelle de pauvreté avec 18% en milieu rural, 31% en milieu urbain, 25% en Haute Guinée, 21% en Moyenne Guinée et 17% en Basse Guinée. Les résultats par région administrative vont dans le même sens. Cependant, à l'exception de la capitale Conakry, plus de deux tiers des ménages guinéens se considèrent comme pauvres, quel que soit la zone de résidence. Dans les régions de Faranah, Labé, Nzérékoré et en milieu rural, plus de quatre ménage sur cinq se déclarent être pauvres. (Voir tableau 14.10).

En Moyenne Guinée (85%) et en Basse Guinée (82%), les ménages ont des perceptions de mener une condition de vie très médiocre, donc pauvre.

Le tableau 14.11 présente les résultats par quelques caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages. Comme précédemment, on constate que la proportion de ménages se considérant comme pauvres est supérieure 75% quel que soit le sexe du chef de ménage. On note également un positionnement important des ménages dans le groupe intermédiaire ou moyen pour les ménages dirigés par les hommes (23% contre 19% pour les femmes).

L'analyse des résultats selon la catégorie professionnelle du chef de ménage dévoile que moins de la moitié des ménages dirigés par les cadres supérieurs se classent dans la catégorie pauvre (41%) contre 57% qui pensent être dans la classe moyenne. Ce sont 95% des ménages dirigés par les manœuvres/aides ménagères qui se classent dans la classe des pauvres.

**Tableau 14.11 : Répartition (%) des ménages selon la perception de leur position sur l'échelle de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle**

	Pauvre	Moyen	Riche	Pas d'opinion	
<b>Total</b>	<b>77,0</b>	<b>22,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	76,2	23,1	0,5	0,2	100,0
Féminin	79,9	19,4	0,4	0,3	100,0
<b>Catégorie socio professionnelle du CM</b>					
Cadre supérieur	40,7	56,7	1,6	1,0	100,0
Cadre moyen/agent de maîtrise	59,6	39,5	0,6	0,3	100,0
Ouvrier ou employé qualifié	62,6	37,1	0,0	0,3	100,0
Ouvrier ou employé non qualifié	82,3	17,1	0,6	0,0	100,0
Mancœuvre, aide-ménagère	94,6	5,4	0,0	0,0	100,0
Stagiaire ou Apprenti	67,0	30,9	2,1	0,0	100,0
Stagiaire ou Apprenti	72,1	27,9	0,0	0,0	100,0
Aide familial	64,4	35,6	0,0	0,0	100,0
Travailleur pour compte propre	80,5	18,9	0,4	0,2	100,0
Patron	72,9	27,1	0,0	0,0	100,0

Les proportions de ménages dirigés par des patrons, ouvriers et Stagiaire rémunéré plaçant majoritairement leurs ménages dans la catégorie des pauvres oscillent entre (59% et 70%) La même situation est observée entre les très pauvres (62%) et les très riches (55%).

#### 14.6. Perception des ménages du montant minimum mensuel viable

Qui persiste et signe que l'argent ne fait pas le bonheur, n'en a vraiment pas manqué durablement. Le désarroi provoqué par le manque d'argent exige donc de se pencher sur la perception des ménages concernant le revenu minimum qu'ils jugent comme nécessaire pour mener une vie décente. Chiffrer combien les ménages gagnent au cours du mois pour vivre décentement aide beaucoup à la mise en place des mesures d'allègement et d'inclusions économique et sociale. Ce montant minimum viable renvoie à la question suivante : Dans le mois, quel est le montant minimum en GNF nécessaire à votre ménage pour avoir un niveau de vie décent ?

<b>Tableau 14.12 : Montant minimum mensuel viable par région naturelle et milieu de résidence</b>		
Zone de résidence	Montant en GNF	
	Moyenne	Médiane
<b>Région naturelle</b>		
Basse Guinée	5390328	3500000
Moyenne Guinée	3119758	2000000
Haute Guinée	5 720218	5000000
Guinée Forestier	4 453008	3000000
Conakry	5 941 762	5000000
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	6482591	4000000
Rural	4 203197	3000000
<b>Ensemble</b>	<b>4 924 739</b>	<b>3 000000</b>

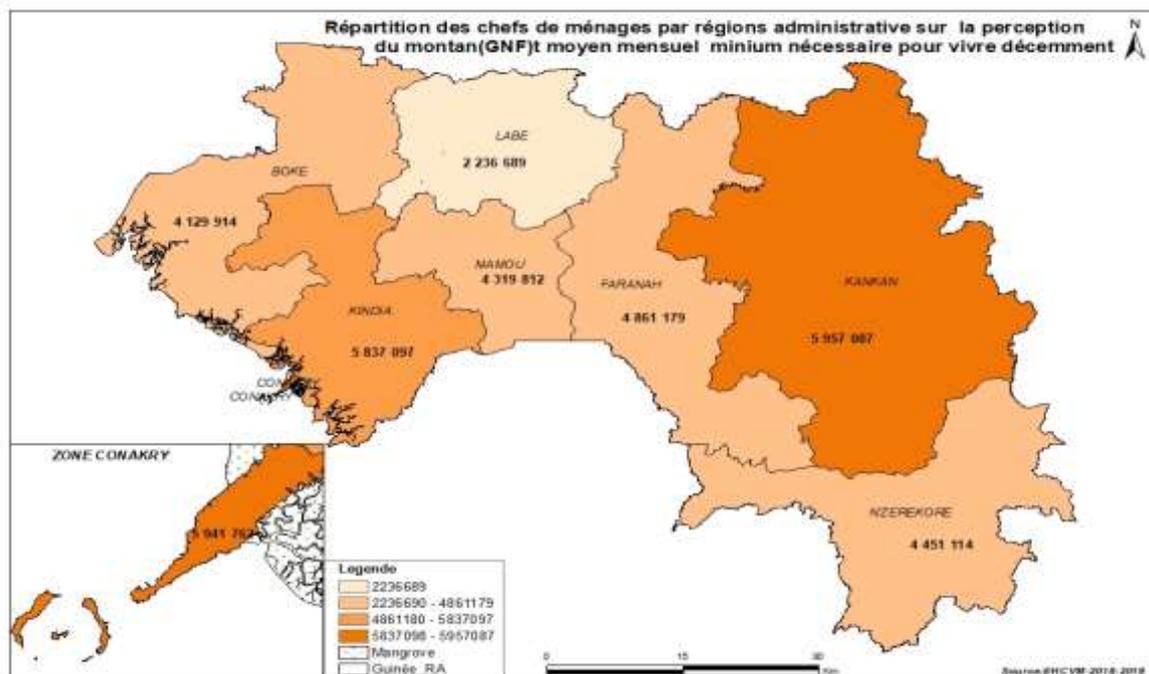
Les résultats obtenus à partir de ces questions se trouvent dans le Tableau 14.12. Pour des raisons de commodité, nos commentaires reposent sur le montant médian. Non affecté par les valeurs extrêmes, comme la moyenne, celui-là divise la population entre 50% qui espèrent gagner plus et l'autre moitié moins.

Les chiffres qui ressortent ici permettent de constater que la moitié des ménages guinéens, dans leur ensemble espère

gagner seulement au cours du mois 3 000 000 GNF pour mener une vie décente. Ce montant médian viable pour les ménages est de 3 500 000 GNF en Basse Guinée, 2 000 000 GN en Moyenne Guinée et 3 000 000 GNF en Guinée Forestière. C'est en Haute Guinée et à Conakry où 50% des ménages considèrent plutôt 5 000 000 GNF comme montant minimum mensuel pour mener une vie décente. Ce montant est de 4 000 000 GNF en milieu urbain contre 3 000 000 GNF en zone rurale.

La carte ci-contre illustre bien la diversité des situations par région administrative, avec cette fois-ci le montant moyen. Dans les régions de Boké, Mamou, Faranah et Nzérékoré, la moitié des ménages espère disposer au cours du mois

**Carte 14.4 : Perception sur le montant moyen mensuel minium pour le ménage pour vivre décement**



**Tableau 14.13 : Montant minimum mensuel viable par caractéristique sociodémographique et quintile de bien-être économique du chef de ménage**

	Moyenne	Médiane
<b>Sexe</b>		
Masculin	5 302 289	4 000 000
Féminin	3 470 292	2 000 000
<b>Groupe d'âge</b>		
15-24 ans	4 180 922	3 000 000
25-34 ans	5 109 114	3 500 000
35-44 ans	5 246 722	4 000 000
45-64 ans	4 905 334	3 000 000
65 ans ou plus	4 079 046	2 500 000
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	4 452 066	3 000 000
Primaire	5 250 379	3 000 000
Secondaire	5 892 431	4 000 000
supérieur	7 118 138	5 000 000
<b>Quintile de pauvreté</b>		
1 <sup>er</sup> quintile	3 484 455	2 000 000
2 <sup>ème</sup> quintile	4 146 357	2 500 000
3 <sup>ème</sup> quintile	4 860 754	3 000 000
4 <sup>ème</sup> quintile	4 914 306	3 500 000
5 <sup>ème</sup> quintile	6 339 343	5 000 000

4 129 914 GNF pour mener une vie décente. Ce revenu minimum mensuel viable passe à 5 957 087 GNF dans la région de Kankan et 5 941 762 GNF à Conakry. C'est surtout à Labé où sa valeur est la plus basse avec 2 236 689 GNF comme montant médian viable.

Les résultats par caractéristiques des chefs de ménage (Tableau 14.13) vont dans le même sens. On constate que la moitié des femmes mise sur 2 000 000 GNF comme montant nécessaire pour mener une vie décente contre 4 000 000 GNF pour les hommes. Ce montant médian viable espéré passe de 3 000 000 GNF chez les moins de 25 ans et de 45-64 ans à

4 000 000 GNF dans le groupe de 35-44 ans et 2 500 000 GNF chez les 65 ans et plus. Par ailleurs, la moitié des chefs de ménages sans niveau d'instruction et ayant le niveau primaire considère 3 000 000 GNF comme revenu minimum mensuel viable contre 5 000 000 GNF chez les chefs de ménages ayant le niveau supérieur. (Voir tableau 14.13)

Avec le quintile de pauvreté, la moitié des ménages très pauvres mise seulement sur 2 000 000 GNF contre 5 000 000 GNF chez les très riches. Pour vivre décemment, la moitié des ménages dirigés par des stagiaires non rémunérés et travailleurs autonomes à besoins de gagner seulement 3 000 000 GNF contre de 6 000 000 GNF chez les cadres supérieurs et 7 000 000 GNF chez les patrons.

La moitié des ménages sans aucun handicap a besoin de 3 500 000. Cependant, les ménages avec handicap majeur ou handicap tout niveau n'ont besoin que de 3 000 000 GNF pour vivre avec dignité.

#### 14.7. Perception des ménages sur les difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois

La perception de la pauvreté peut être analysée aussi comme la résultante des difficultés pour subvenir au coût de la vie. Cela contribue sans doute à élucider les conditions favorisant l'efficacité des mesures d'allègement et d'inclusion socioéconomique. Toute déclaration faite dans ce cadre est un signal à l'adresse des politiques engagées dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, lors de l'enquête, une série de questions de type dichotomique (Oui/ non) ont été posées aux chefs de ménages concernant leur perception des difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois pour subvenir au coût des biens et services suivants : loyers, dépenses relatives à l'éclairage, au transport, aux frais de scolarité des enfants, aux livres et fournitures scolaires...).

Les résultats issus de ces questions sont synthétisés par région de résidence dans la Tableau 14.14

**Tableau 14.14 : Répartition (en %) des ménages par zones de résidence selon certaines difficultés rencontrent au cours des 12 derniers mois**

	Difficultés					
	Dépense de loyer	Dépense d'électricité	Dépense de santé	Dépense transport	Dépense de scolarité	Dépense de fournitures
Guinée	31.3	55.0	66.3	62.8	53.1	54.8
<b>Région administrative</b>						
Boké	26.9	46.1	71.7	67.7	48.1	51.0
Conakry	51.1	42.5	54.2	51.1	52.0	48.5
Faranah	24.6	71.4	79.4	74.9	61.9	63.7
Kankan	16.5	29.0	42.3	44.9	31.5	33.0
Kindia	44.0	64.5	72.6	68.8	58.6	63.5
Labé	9.9	64.3	75.1	59.4	45.2	51.4
Mamou	15.4	66.3	75.3	73.1	59.8	63.2
N'Nzérékoré	33.9	74.3	79.7	78.3	72.6	73.5
<b>Région naturelle</b>						
Basse Guinée	36.9	56.2	72.1	67.8	53.1	57.6
Moyenne Guinée	13.0	64.4	74.8	66.2	53.2	57.9
Haute Guinée	17.4	39.1	52.3	52.9	35.8	37.7
Guinée Forestier	32.6	74.9	79.0	77.5	73.2	74.1
Conakry	51.1	42.5	54.2	51.1	52.0	48.5
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	46.8	47.2	59.3	54.6	54.2	52.7
Rural	17.8	59.7	70.2	67.5	52.3	56.4
Autres urbains	42.4	51.3	63.7	57.7	56.2	56.4

Dans l'ensemble, 31% des ménages guinéens estiment avoir eu des difficultés à payer leurs loyers au cours des 12 derniers mois, précédant l'enquête. Plus de la moitié des ménages (53

% à 55%) tiennent le même propos concernant le paiement des frais d'éclairage, de scolarité et de fournitures. Cette proportion atteint 67% parmi ceux qui déclarent avoir eu des difficultés pour supporter les dépenses de soins médicaux.

Si l'on regarde le tableau 5.14, près de 47% de ménages urbains déclarent avoir eu des difficultés à subvenir au coût de loyer contre seulement 18% en zone rurale. Et malgré la diversité des situations, les ménages ayant éprouvé des difficultés à payer les dépenses de soins, de transport, de scolarité et de fournitures atteignent partout des proportions élevées.

En Guinée Forestière 79% des ménages estiment avoir connu des difficultés à supporter les dépenses de soins. Cette proportion passe à 78 % de ménages pour les frais de transport.

Les résultats par région administrative vont aussi pratiquement dans le même sens. Toutefois, c'est surtout à Kankan, Mamou et particulièrement à Labé où la proportion de ménages estimant avoir des difficultés à payer le loyer dépasse à peine 15%. Le constat est tout autre dans la région de Nzérékoré et Faranah où environ 80% de ménages déclarent avoir eu des difficultés pour subvenir aux dépenses de soins.

En picorant davantage les données du Tableau 14.14, on découvre que la proportion des ménages ayant éprouvé des difficultés à payer les frais de fournitures scolaires dépassent 60% dans les régions de Faranah, Kindia, Mamou pour atteindre plus de 70% à Nzérékoré. En revanche, un peu plus de 10% de ménages déclarent avoir eu des difficultés à payer le loyer dans la région de Labé, proportion qui passe successivement de 15% à Mamou, 16% à Kankan, 25% à Faranah et Boké. L'expérience des ménages de Conakry (Capitale du pays) est révélatrice ici, des enjeux de l'abordabilité des logements dans les grandes métropoles, car plus de la moitié des ménages dans cette ville déclarent avoir eu des difficultés à payer le loyer au cours de l'année. Suivie de la région de Kindia où un peu plus de 40% de ménages ont été confrontés aux mêmes problèmes contre 34% à Nzérékoré et 27% à Boké (voir tableau 14.14).

Le tableau 14.15 illustre l'ampleur des difficultés rencontrées par les ménages selon les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages. On y observe que 32% des ménages dirigés par les hommes ont eu du mal à payer le loyer au cours des 12 derniers mois. 28% de femmes se trouvent dans la même situation. Il n'était pas facile pour les ménages dirigés par les hommes à payer soit l'éclairage ((53%), soit les frais de soins médicaux (65%) ou les dépenses de transport (62 %). Parmi les ménages dirigés par les femmes, 63% ont connu des difficultés à payer l'éclairage, proportion qui passe à 73% pour les charges de soins médicaux et 68% pour le transport.

Selon le quintile de niveau de vie, la proportion de ménages pauvres ayant eu des difficultés à faire face au coût d'éclairage, de soins médicaux et de transport gravite autour de 70% respectivement. Il en est de même pour les ménages souffrants d'un handicap à tout niveau ou d'un handicapé majeur. Cependant, l'ampleur des difficultés chez les ménages très riches, dépasse à peine 50% concernant l'accès à ces services. On y distingue aussi les ménages dont le chef est un cadre supérieur.

**Tableau 14.15 : Répartition (en %) des ménages par caractéristiques du chef de ménage selon certaines difficultés rencontrent au cours des 12 derniers mois**

	Difficultés					
	Dépense de loyer	Dépense d'électricité	Dépense de santé	Dépense transport	Dépense de scolarité	Dépense de fournitures
Guinée	31.3	55.0	66.3	62.8	53.1	54.8
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Masculin	32.3	52.9	64.7	61.5	52.0	53.2
Féminin	27.6	62.9	72.6	67.8	56.9	60.9
<b>Situation matrimoniale du chef de ménage</b>						
Célibataire	41.1	43.8	51.1	58.8	35.5	37.6
Marié(e) monogame	32.5	51.6	64.2	61.1	51.4	52.1
Marié(e) polygame	24.9	61.7	70.6	65.1	57.0	60.7
Union libre	17.3	19.5	30.1	57.7	26.6	19.6
Veuf(ve)	26.7	63.4	74.3	68.8	57.9	61.7
Divorcé(e)	41.7	68.6	76.5	73.4	59.9	68.7
Séparé(e)	45.1	65.7	70.0	65.0	67.4	58.5
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>						
Aucun	27.5	58.8	69.2	65.8	53.8	56.6
Primaire	30.1	52.0	66.1	59.0	52.7	55.4
Secondaire général	39.7	46.9	62.4	57.3	55.0	54.8
Prof/Technique	44.5	47.1	57.7	56.0	48.4	45.4
Supérieur	41.9	40.2	50.1	50.6	47.3	44.8
<b>Classe d'âge du chef de ménage</b>						
15-24 ans	29.7	49.5	53.2	59.9	22.9	25.0
25-34 ans	32.4	46.2	59.7	58.2	41.2	41.4
35-44 ans	35.6	54.5	66.9	62.6	56.7	57.2
45-64 ans	30.9	61.4	71.4	66.5	59.8	63.0
65 ans ou plus	17.5	59.1	69.1	64.2	51.2	54.4
<b>Taille du ménage</b>						
Une personne	35.4	48.6	56.0	56.4	19.6	20.9
2-3 personnes	27.9	53.0	64.0	62.2	35.9	35.9
4-5 personnes	34.0	56.2	65.6	62.5	54.7	56.0
6-7 personnes	32.1	56.6	71.0	64.5	61.4	63.8
8-10 personnes	30.5	56.6	69.0	65.2	61.0	64.7
11 personnes ou	22.3	52.1	68.6	61.3	65.7	69.2
<b>Catégorie socio professionnelle du chef de ménage</b>						
Cadre supérieur	31.2	35.0	42.4	41.2	43.3	37.7
Cadre moyen/agent de maitrise	49.8	41.4	55.9	58.0	50.1	51.5
Ouvrier ou employé qualifié	48.7	41.8	60.5	49.2	50.4	48.8
Ouvrier ou employé non qualifié	52.7	48.1	72.2	66.2	61.4	59.0
Mancœuvre, aide m	50.7	72.9	71.4	74.1	68.5	68.7
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	33.6	66.9	74.2	67.0	39.9	41.1
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	41.6	62.6	69.1	78.5	43.8	36.9
Aide familial	45.4	25.1	38.6	43.9	24.6	32.8
Travailleur pour compte propre	26.7	57.7	68.0	64.8	54.1	56.7
Patron	42.0	49.4	52.4	58.9	54.3	37.4

L'examen du tableau 14.15, conduit pratiquement aux résultats similaires. Du coup, on voit que plus de 50% des ménages dirigés par les cadres moyens, ouvriers qualifiés, non qualifiés, stagiaires, rémunérés ou non et travailleurs autonomes qui déclarent avoir eu des difficultés à payer leur loyer, les frais d'éclairage, de soins médicaux, de transport. Ce sont surtout les ménages dirigés par les ouvriers non qualifiés ou stagiaires rémunérés (plus de 70%) qui ont éprouvé des difficultés à faire face aux dépenses de soins médicaux. Cette proportion dépasse à peine 40% de ménages ayant déclaré avoir eu des difficultés à payer le loyer. La situation est un peu plus reluisante dans les ménages dirigés par les cadres supérieurs dont près 40% déclarent avoir eu des difficultés à supporter le coût des différents services concernés. Près

de la moitié des ménages dirigés par les patrons ont connu les mêmes difficultés quel que soit le service, exception faite pour les dépenses de transport et les frais de scolarité.

En dernier ressort, nous constatons ici que la perception des ménages guinéens sur les difficultés à faire face aux services de base ne s'est pas améliorée dans le temps. Lors de l'enquête intégrée de base pour évaluation de la pauvreté (EIBEP) réalisée en 2002/2003, plus de 26% des ménages ont déclaré avoir eu des difficultés à satisfaire leurs besoins en matière de logement au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est de près de 41 % pour ceux l'ont fait « moins que normalement », 24,4 % « normalement » et près de 8 % « plus que normalement ».

#### 14.8 Perception des causes de la pauvreté

La perception des causes de la pauvreté reste aussi une piste remarquablement utile pour la mise en œuvre des stratégies d'inclusion économique et sociale. L'image sur les causes de la pauvreté prend écho dans le slogan des Nations unies, selon lequel « pauvreté n'est pas une fatalité et la précarité n'est pas non plus un fléau qui s'abat au hasard sur une partie de la population ». Ainsi lors de la présente enquête, on a demandé aux chefs de ménages de citer les trois principales causes de la pauvreté des ménages en ce terme : Quelles sont selon vous, les trois principales causes de la pauvreté des ménages ? Les réponses à cette question sont synthétisées par zones de résidence dans le Tableau 14.16 ci-dessous.

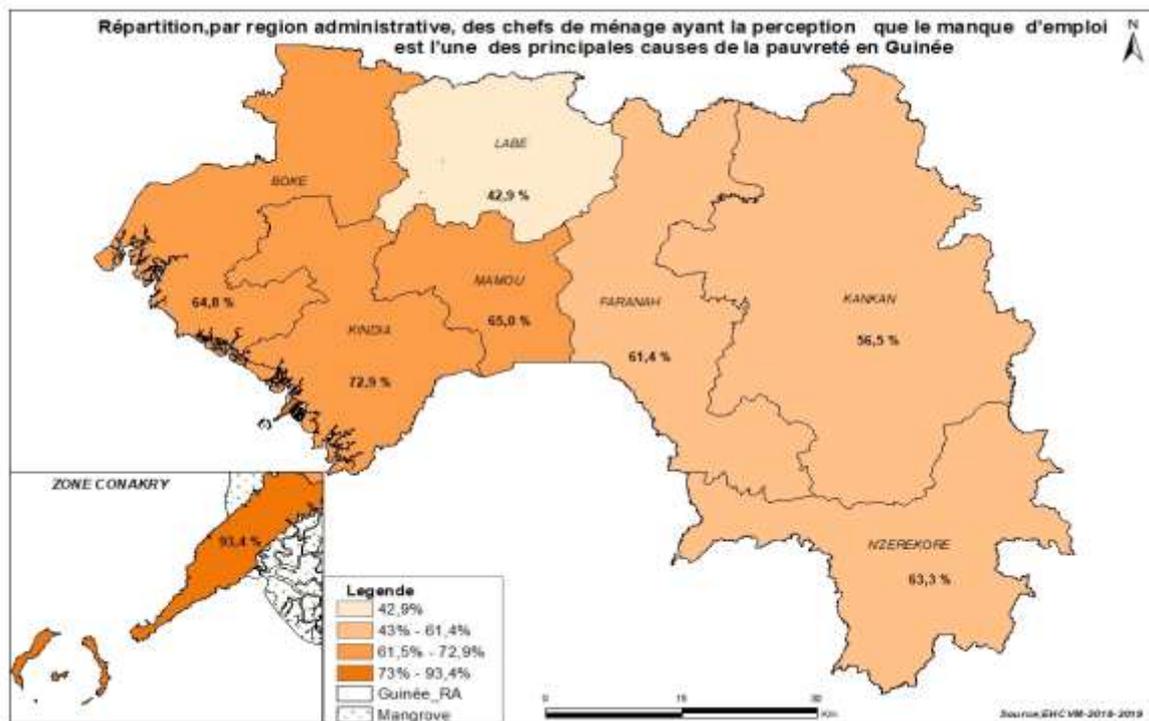
**Tableau 14.16 : Répartition (%) des ménages selon leurs perceptions sur les causes de la pauvreté en Guinée par caractéristiques géographiques**

	Manque d'emplois	Pas d'instruction/RH	Manque de terres	Manque de troupeaux	Manque de routes	Manque d'eau/de pâturages	Sécheresses /Inondations	Mauvaise gestion/corruption	Cherté de la vie	Mévente de produits agricoles	Paresse	Autre
Guinée	65	31	7	4	34	16	5	46	57	5	11	6
<b>Région administrative</b>												
Boké	65	28	9	4	39	20	5	46	60	2	8	2
Conakry	93	17	1	0	11	4	0	67	73	1	15	5
Faranah	61	39	7	14	35	18	8	33	48	5	11	11
Kankan	57	41	7	5	34	21	8	38	40	6	22	8
Kindia	73	26	11	3	35	16	3	53	61	3	8	1
Labé	43	32	9	10	58	27	8	22	54	6	4	3
Mamou	65	36	3	4	29	23	6	50	52	5	6	8
N'Nzérékoré	53	34	6	2	42	7	2	44	63	12	8	12
<b>Région naturelle</b>												
Basse Guinée	74	26	10	3	33	15	3	53	60	3	8	2
Moyenne Guinée	50	33	8	7	49	27	8	33	54	5	5	5
Haute Guinée	57	39	7	8	35	22	8	35	43	6	19	10
Guinée Forestier	56	37	7	2	39	7	2	45	60	11	10	11
Conakry	93	17	1	0	11	4	0	67	73	1	15	5
<b>Milieu de résidence</b>												
Urbain	87	23	2	1	16	7	1	64	64	2	15	5
Rural	53	36	9	6	44	21	7	36	53	7	9	7
<b>Zone de résidence</b>												
Capital	93	17	1	0	11	4	0	67	73	1	15	5
urbains	82	28	4	1	20	10	2	61	56	2	15	6
Rural	53	36	9	6	44	21	7	36	53	7	9	7

À l'échelle nationale, on voit que 65% des ménages considèrent le manque d'emplois comme étant la principale cause de la pauvreté. Ensuite, près de 57% des ménages pensent à la cherté de la vie, 46% à la corruption ou mauvaise gestion. Du manque de route (34 %) et d'instruction ou ressources humaines (31%). Le manque de terres ou de troupeaux, de produits agricoles et les catastrophes naturelles (sècheresse ou inondation) sont très peu cités par les ménages. (Voir tableau 14.16).

Les deux cartes 14.5 bien ici la disparité spatiale de la perception des ménages sur l'emploi et la corruption ou mauvaise gestion comme facteurs de la pauvreté.

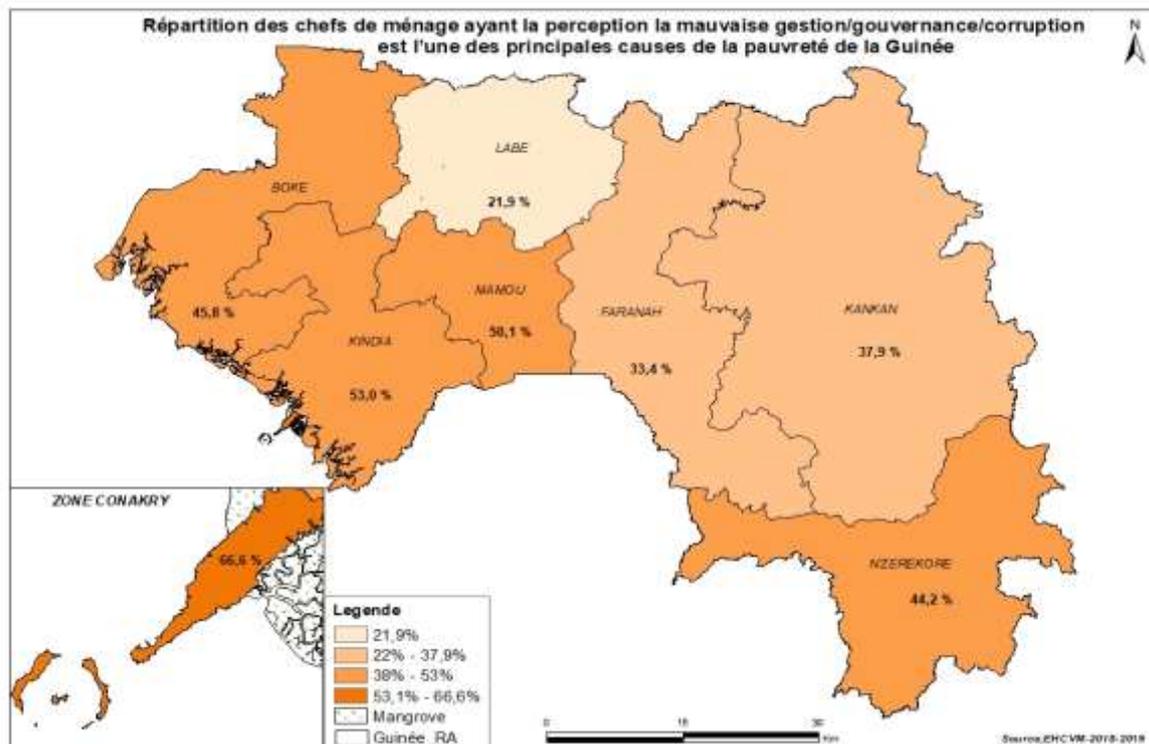
**Carte 14.5 : Manque d'emploi comme principale cause de la pauvreté en Guinée**



Un premier constat : c'est à Conakry où les regards sont majoritairement tournés vers les difficultés comme manque d'emploi ou la corruption. La quasi-totalité (93%) des ménages considèrent le manque d'emploi comme principale cause de la pauvreté et deux tiers des ménages (67%) considèrent la corruption comme principale cause de la pauvreté.

En ce qui concerne le problème d'emploi, les ménages des régions de Kindia (73%), Mamou et Boké (65%), Nzérékoré (53%) déclarent majoritairement sur cette cause. Pour plus de la moitié des ménages de Nzérékoré, Kindia, Mamou et Labé, la cherté de la vie joue grand rôle dans l'implantation de la pauvreté dans le pays. (Voir tableau 14.17).

**Carte 14.6 : Mauvaise gestion/corruption comme principale cause de la pauvreté en Guinée**



En milieu urbain, la majorité des ménages (87%) estiment que le manque d'emplois est la principale cause de la pauvreté ; 64% pensent à la corruption ou la mauvaise gestion et à la cherté de la vie tout court. Ce constat n'est pas que strictement urbain, du côté rural, environ 53% des ménages pensent au manque d'emplois et à la cherté de la vie. Le manque de routes est cité aussi par 44% des ménages et la corruption ou la mauvaise gestion par 35% des ménages. Les résultats par régions naturelles vont dans le même sens avec des degrés différents. (Voir tableau 14.17).

Les résultats par caractéristiques sociodémographiques (Tableau 14.17) vont pratiquement dans le même sens que ceux observés précédemment.

Un premier constat est que 66% des ménages dirigés par les hommes déclarent que le manque d'emplois est la principale cause de la pauvreté. Cette proportion est d'environ 60% chez les chefs de ménages femmes. Deux tiers des femmes chefs de ménage pensent que la cherté de la vie (64%) est l'une des principales causes.

**Tableau 14.17 : Répartition (%) des ménages selon leurs perceptions sur les causes de la pauvreté en Guinée par caractéristiques géographiques**

	Manque d'emplois	Pas d'instruction/RH	Manque de terres	Manque de troupeaux	Manque de routes	Manque d'eau/de pâturages	Sécheresses /Inondations	Mauvaise gestion/corruption	Cherté de la vie	Mévente de produits agricoles	Paresse	Autre
Guinée	65	31	7	4	34	16	5	46	57	5	11	6
<b>Sexe</b>												
Masculin	66	31	7	4	34	15	5	47	55	5	12	6
Féminin	60	31	7	6	36	20	4	38	64	5	8	6
<b>Niveau d'instruction</b>												
Aucun	59	32	7	6	40	19	6	40	58	6	10	6
Primaire	73	31	8	2	27	13	4	48	56	4	14	6
Secondaire génér	77	30	5	1	23	9	2	54	55	4	15	8
Prof/Techn	92	20	6	1	13	5	1	66	57	2	19	8
Superieur	88	27	1	0	15	7	2	70	53	2	17	5
<b>Groupe d'âge</b>												
15-24 ans	65	31	7	3	38	21	2	42	55	6	13	4
25-34 ans	70	32	6	3	32	18	5	47	53	4	14	6
35-44 ans	66	31	6	4	31	14	3	49	59	4	11	7
45-64 ans	64	29	8	5	36	15	5	45	58	6	10	7
65 ans ou plus	56	34	8	6	40	17	7	39	58	7	10	5
<b>Situation matrimoniale</b>												
Célibataire	88	18	3	1	23	12	1	59	64	4	11	5
Marié(e) monogam	67	32	6	4	32	15	5	48	54	5	12	7
Marié(e) polygam	57	32	9	7	43	18	6	39	58	5	10	6
Union libre	63	0	0	0	17	0	0	66	65	12	47	0
Veuf(ve)	63	26	6	6	36	18	4	40	66	6	10	5
Divorcé(e)	76	27	3	1	22	8	2	51	63	9	11	11
Séparé(e)	67	17	12	5	35	10	0	46	66	11	15	4
<b>Catégorie socio professionnelle</b>												
Cadre supérieur	83	28	1	0	14	4	2	76	52	2	20	4
Cadre moyen/agen	87	28	1	0	13	8	1	69	62	1	13	4
Ouvrier ou emplo	85	25	2	0	20	7	3	61	60	1	11	8
Ouvrier ou emplo	88	29	5	2	19	9	1	61	50	1	15	5
Mancœuvre, aide m	93	19	4	0	8	11	0	66	69	4	12	2
Stagiaire ou App	85	17	11	1	16	6	0	65	53	1	17	15
Stagiaire ou App	83	26	4	0	21	10	0	50	68	5	9	7
Aide familial	86	27	0	0	24	16	10	48	55	3	3	5
Travailleur pour	60	32	8	5	39	18	6	40	57	6	11	7
Patron	73	25	1	11	34	11	3	41	52	5	22	12

L'analyse des résultats montre que plus le niveau d'instruction des chefs de ménage augmente, plus leur perception sur le manque d'emplois comme principale cause de la pauvreté augmente. À titre d'illustration, 59% des chefs de ménage n'ayant aucun niveau s'expriment sur le manque d'emplois contre 73% de leurs homologues de niveau primaire, 77% de niveau secondaire général, 92% de niveau secondaire professionnel/technique.

En tenant compte de la situation matrimoniale, près de neuf célibataires chefs de ménage sur dix s'expriment sur le manque d'emplois. 59% des célibataires s'expriment sur la corruption.

## ANNEXE

### ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE MESURE DE LA PAUVRETE

#### Les agrégats de consommation

L'agrégat de consommation est la consommation annuelle du ménage. Elle est calculée en agrégeant la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire en biens non durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.

La consommation alimentaire est mesurée sur les sept derniers jours (période de référence) précédant le passage de l'agent enquêteur. Elle est la somme de la consommation pris dans le ménage (achats effectués et effectivement consommés, autoconsommation de la production propre du ménage, cadeaux reçus et effectivement consommés) mesurée en quantité et des repas pris hors ménage renseignés en valeur. La consommation alimentaire pris dans le ménage est annualisée en multipliant les quantités consommées par 365/7.

#### La consommation alimentaire dans le ménage

La question délicate porte sur la valorisation de la consommation pris dans le ménage (achat, cadeau et don) qui, une fois de plus, est mesurée en quantité. On dispose de deux vecteurs de prix, les valeurs unitaires des produits achetés et les prix relevés sur les marchés des localités des ménages échantillon. La première information (les valeurs unitaires), est disponible si le produit a été acheté dans le ménage au cours des 30 jours précédant la collecte. En effet quand un produit a été acheté au cours de cette période, en plus de renseigner la consommation ventilée en achat, autoconsommation et cadeau, le questionnaire renseigne aussi sur le dernier achat (quantité achetée et valeur correspondante), ce qui permet de dériver la valeur unitaire. Dans le cas où le produit a été acheté plus de 30 jours avant le passage de l'agent enquêteur, la valeur des achats n'est pas renseignée et donc on ne peut pas avoir de valeur unitaire. Évidemment si la consommation du produit dans le ménage provient exclusivement de l'autoconsommation et des dons, on ne dispose pas non plus de valeur unitaire.

Étant donné que la consommation est relevée en unités non-standards (UNS) pendant la collecte, on doit également trouver un moyen de convertir ces UNS en unités standards (US) avant d'appliquer les prix. Évidemment si les données en UNS sont de qualité moyenne ou mauvaise, cela affecte aussi la qualité des données de consommation en valeur obtenues après la valorisation. Trois scénarii sont testés pour valoriser la consommation alimentaire pris dans le ménage.

#### **Scénario a : on combine les valeurs unitaires et les prix du marché**

Pour un produit donné, pour les ménages ayant acheté ce produit au cours des 30 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur, la valorisation de la consommation (y compris l'autoconsommation et les dons s'il y a lieu) est faite en utilisant la valeur unitaire d'acquisition. Dans ce cas, on n'a généralement pas besoin de convertir les quantités en US si l'unité d'acquisition et celle de consommation sont les mêmes, ce qui est arrivé dans deux tiers des cas. Si les unités sont différentes, il faut procéder à la conversion en US avant de

valoriser la consommation<sup>8</sup>. S'agissant des ménages n'ayant pas acheté le produit au cours des 30 derniers jours précédant la collecte, l'on valorise à l'aide des prix relevés sur les marchés. La valorisation par les prix du marché se fait de manière séquentielle. On commence par valoriser la consommation par le prix moyen calculé sur la région/milieu de résidence ; si le prix existe à ce niveau géographique pour ce produit, l'exercice s'arrête. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen calculé au niveau de la zone agro écologique ou région naturelle (ZAE)/milieu de résidence<sup>9</sup>. Si l'information est toujours absente à ce niveau, on utilise le prix calculé par milieu de résidence (urbain/rural) au niveau national. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen de la région, ensuite celui de la ZAE, et enfin le prix national. Il est important de souligner que tous les prix sont calculés par vague.

**Scénario b : on fait exclusivement appel aux prix du marché**

Dans ce cas, pour un produit donné, on commence par valoriser la consommation par le prix moyen calculé sur la région/milieu de résidence ; si le prix existe à ce niveau géographique pour ce produit, l'exercice s'arrête. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen calculé au niveau de la zone agro écologique (ZAE)/milieu de résidence. Si l'information est toujours absente à ce niveau, on utilise le prix calculé par milieu de résidence (urbain/rural) au niveau national. Si l'information est absente au niveau précédent, on utilise le prix moyen de la région, ensuite celui de la ZAE, et enfin le prix national. Il est important de souligner que tous les prix sont calculés par vague. Il est important de noter que si ce choix est fait, on utilise systématiquement la conversion des UNS en US.

**Scénario c : on utilise les seules valeurs unitaires**

Ce scénario consiste à utiliser exclusivement les valeurs unitaires au lieu des prix. Pour un produit donné, pour les ménages ayant acheté ce produit au cours des 30 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur, la valorisation de la consommation (y compris l'autoconsommation et les dons s'il y a lieu) est faite en utilisant la valeur unitaire d'acquisition comme dans le scénario a. S'agissant des ménages n'ayant pas acheté le produit au cours des 30 derniers jours précédant la collecte, l'on valorise à l'aide des valeurs unitaires des ménages ayant acheté le produit. Un vecteur de valeurs unitaires est construit en utilisant toutes les combinaisons produit/unité d'acquisition possibles. La séquence de l'exercice de valorisation des quantités est la même qu'au scénario précédent, à la seule différence que les valeurs unitaires remplacent les prix de marché. Etant donné que l'information sur la combinaison produit/unité est mobilisée, il n'est pas nécessaire d'utiliser la conversion des UNS en US.

Les résultats montrent que la valorisation par les seules valeurs unitaires (scénario c) donne presque toujours le niveau de consommation alimentaire le plus bas. Ce scénario est

---

<sup>8</sup> Les données collectées ont les caractéristiques suivantes : pour deux tiers des observations de consommation, l'unité de consommation et l'unité d'acquisition sont les mêmes (par conséquent il n'est pas utile d'utiliser les UNS) ; pour 6% à 8% des observations, les deux unités diffèrent et pour 26%-28% des observations, on n'a que l'unité de consommation, car il n'y a pas eu d'acquisition au cours des 30 derniers jours.

<sup>9</sup> La ZAE représente la région naturelle en Guinée et la ville de Conakry. Cette variable a été créée pour être utilisée notamment pour la construction des seuils de pauvreté. Elle s'est avérée utile dans la mesure où l'utilisation de la région ne donne pas toujours des résultats robustes, parce que le nombre d'observations peut être faible.

néanmoins proche du cas où l'on valorise les quantités par une combinaison valeur unitaire et prix du marché (scénario a, retenu lors de l'atelier de Ouagadougou de janvier/février 2020).

Néanmoins ces différences entre les scénarii a et c restent largement inférieures à celles avec le scénario b. De ces résultats il en ressort que l'on a le choix entre d'une part l'un des scénarii a ou c et d'autre part le scénario b. Pour prendre la décision, un bon indicateur est la part que représente la consommation alimentaire dans la consommation totale, selon que l'on retient l'un ou l'autre scénario. La part de la consommation alimentaire varie de 72% à 84% pour le scénario b.

Quoi qu'il y ait des différences conceptuelles entre les comptes nationaux et les enquêtes, on peut comparer la consommation alimentaire des ménages aux agrégats de la comptabilité nationale, le seul dont on dispose. Les quantités valorisées étant les mêmes pour les trois scénarii, la faiblesse du scénario b réside dans la qualité des données sur les prix, qui ne prennent peut-être pas suffisamment en compte les différences dans la qualité des produits. L'autre éventuelle difficulté avec le scénario b est l'utilisation des UNS, une autre source de données qui introduit nécessairement du bruit. Cette remarque va jouer pour le choix entre les scénarii a et c, le dernier présente l'avantage de ne jamais faire appel aux prix du marché et c'est lui qui est retenu.

### **Le repas pris hors ménage**

La consommation pris dans le ménage est renseignée en valeur pour les sept derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage. Elle est renseignée pour chaque individu (pour les repas pris individuellement) et pour l'ensemble du ménage pour les repas pris collectivement par plusieurs membres du ménage. Deux valeurs ont été déclarées pour le repas pris hors du ménage, la valeur d'achat (si le membre du ménage avait acheté pour le consommé) et la valeur estimée (si le membre du ménage a reçu ce repas en cadeau). Seule la valeur d'achat a été pris en compte dans le calcul des agrégats de consommation ; pour la simple raison qu'une surestimation des valeurs estimées des dons et cadeaux (pour le repas pris hors du ménage) a été constatée. La valeur déclarée par le ménage (achat) est annualisée en la multipliant par 365/7.

A l'issue du processus de valorisation ci-dessus, la consommation pris dans le ménage (excepté les boissons alcoolisées) est ajoutée à la consommation pris hors ménage pour donner la consommation totale alimentaire du ménage. Quant aux boissons alcoolisées pris hors du ménage, ont été ajouté à la consommation non alimentaire.

### **La consommation non alimentaire**

La consommation non-alimentaire des biens non durables et des services (y compris l'éducation et la santé) est mesurée en valeur sur une période de référence de 7 jours, 30 jours, 3 mois, 6 mois et 12 mois selon la fréquence anticipée de consommation de chaque type de bien. La valeur renseignée pendant la période de référence est multipliée par un facteur tenant compte de la fréquence, respectivement 365/7, 12, 4, 2 et 1. Le point important est de définir les biens durables et les dépenses exceptionnelles afin de ne pas les prendre en compte. Les biens retenus comme durables sont les moyens de locomotion (voiture, motocyclette, vélo, etc.), les appareils électro-ménagers (téléviseur, réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, lave-vaisselle, climatiseur, chaîne de musique, radio, ventilateurs, etc.), les gros meubles (salon, table à manger et chaises, bibliothèque, autres armoires, etc.), et les

appareils électroniques et d'autres biens (ordinateur, téléphone, téléphone portable, appareils photos, instruments de musique comme la guitare ou le piano, appareils motorisés de jardinage, bijoux et montres de valeur, tapis, etc.). Ces biens sont exclus du calcul de la consommation alimentaire, ils vont faire l'objet du calcul d'une valeur d'usage. On exclut également les dépenses de fêtes et cérémonies et les dépenses de pèlerinage ainsi que les frais d'hospitalisation qui sont considérées comme dépenses exceptionnelles. Le seul cas où les dépenses de fêtes sont retenues est celui des dépenses d'habillement et chaussures des fêtes religieuses (Noël, Nouvel an, Pâques, fin de Ramadan, Tabaski, autres fêtes religieuses). La raison de ce choix réside dans le fait que les vêtements acquis pendant ces fêtes sont une vraie consommation du ménage et non des dépenses de prestige qui sont des transferts à d'autres ménages. Il est aussi important de souligner que le débat classique de savoir si les dépenses d'éducation (frais de scolarisation, frais de fournitures, etc.) et de santé (consultation, examens médicaux, pharmacopée, médicaments) sont de l'investissement en capital humain ou plutôt de la consommation, le choix a été fait de les inclure, comme cela a toujours été l'habitude en Guinée et dans les Etats membres de l'UEMOA. Néanmoins les dépenses pour les appareils médicaux thérapeutiques (béquilles, chaises roulantes, prothèses dentaires, lunettes médicales etc.) ainsi que les frais d'hospitalisation ne sont pas pris en compte. En fait même s'il fallait inclure ces derniers dans l'agrégat de consommation, ce serait plutôt comme des biens durables (appareils thérapeutiques).

### **La valeur d'usage des biens durables**

Les biens durables sont ceux qui rendent des services au ménage sur une longue période après leur acquisition. Pour ces biens, on considère qu'est c'est l'usage qu'on en fait qui est de la consommation du ménage. Il faut donc estimer cette consommation que l'on appelle valeur d'usage. Les biens retenus comme durables ont été définis ci-dessus. De plus, les biens immobiliers (terrains, immeubles) et les biens orientés principalement à un usage de production économique (pirogues et hors-bords, fusil de chasse) sont exclus.

Pour les biens retenus, la valeur d'usage est fonction de la valeur d'acquisition, de l'âge du bien, du taux d'inflation et du taux d'intérêt réel, et de l'amortissement économique (dépréciation). La valeur d'acquisition et l'âge du bien ont été renseignés pendant l'enquête, on a pris pour tous les biens un taux d'inflation annuel de 9 pour cent et un taux d'intérêt réel de 2 pour cent, la seule inconnue est le taux de dépréciation. Ce taux est calculé comme la différence entre 1 et le ratio de la valeur de revente au coût de remplacement (information renseignée lors de l'enquête) et la valeur d'acquisition, ce ratio à la puissance 1 sur l'âge du bien. Pour chaque bien et pour chaque ménage possédant le bien, si on appelle *vrempla* la valeur du bien au coût de remplacement, *vacqui*, la valeur d'acquisition et *age* l'âge du bien en années révolues, la formule pour le calcul du taux de dépréciation (*depret*) est la suivante

$$depret=1-(vrempla/vacqui)^{(1/age)}$$

Ensuite on calcule le taux de de dépréciation médian (*mdpret*) du bien pour l'ensemble des ménages. Enfin, si on appelle *s12q03* le nombre de bien d'un type donné possédé par le ménage, *s12q08* le prix d'acquisition du dernier, la valeur d'usage d'un biens donnée (*depan*) est obtenue en appliquant la formule ci-dessous :

$$depan=s12q03*s12q08*((1.09)^{age})*(mdpret+0.02)$$

La somme de cette variable pour l'ensemble des biens possédés par un ménage fournit la valeur d'usage des biens durables du ménage. Il est important de souligner que certains ajustements sont faits sur les données avant de procéder au calcul : i) pour les biens ayant moins d'un an, on a supposé que l'âge était égale à 0.5 ; ii) pour les biens de plus de 20 ans (moins de 0.2% des observations), on a limité l'âge à 20 ans ; iii) quand le nombre de biens est non-déclaré et les autres informations présentes, on impute par le mode du nombre d'observations du bien ; iv) on corrige la valeur d'acquisition de valeurs aberrantes avant de procéder aux calculs (voir correction des valeurs aberrantes ci-dessous).

### ***Le loyer imputé des ménages propriétaires***

La dernière composante de l'agrégat de consommation est le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement. Le logement est un bien d'investissement pour les ménages et quand un ménage en a construit un, il consomme l'usage du fait qu'il occupe son logement. L'approche générale pour estimer le loyer imputé a été l'approche économétrique. Dans un certain nombre de cas où le nombre d'observations était trop faible, une approche alternative a été retenue, elle est expliquée plus loin.

L'approche économétrique part du principe suivant qu'étant donné qu'il y a des personnes qui louent leur logement, on estime une fonction hédonique de logement pour les locataires sous forme d'un modèle économétrique, et cette fonction sert à imputer un loyer fictif aux ménages propriétaires et à ceux qui sont logés gratuitement. La variable expliquée du modèle est le logarithme du loyer, les variables explicatives sont typiquement les suivantes : type de logement, nombre de pièces, nature des murs, nature du toit, nature du sol, nature des toilettes, électricité, eau courante, évacuation des ordures ménagères, évacuation des eaux usées et d'autres variables communautaires telles que la distance à la route, le quartier, la commune, etc. Le modèle est estimé à l'aide de la procédure *stepwise*, qui consiste introduire progressivement les variables dans le modèle et à ne retenir que celle qui sont significatives.

Afin de tenir compte des différences notables sur le marché du logement, on considère séparément la capitale, le reste du milieu urbain et le milieu rural. Dans la capitale et le reste du milieu urbain, l'approche économétrique est systématiquement mise en œuvre. S'agissant du milieu rural, l'approche économétrique a été privilégié malgré que le marché du logement est étroit comme le montre le faible nombre de ménages locataires dans les échantillons. Le pourcentage de ménages locataires représente 3.1% en milieu rural avec 110 observations (ménage en location) sur 3552 ménages de ce milieu.

Une sorte de validation est faite en comparant les distributions du loyer effectif et du loyer imputé et les résultats sont consignés dans le tableau 1.1 de l'Annexe 1 qui portent respectivement sur la capitale, le reste du milieu urbain et le milieu rural. La comparaison entre les loyers effectif et imputé montre des écarts plutôt conséquents dans la capitale. Au niveau de la médiane, l'écart est de 30%. Néanmoins cet écart ne laisse pas toujours entendre que l'ajustement est mauvais. En effet si par exemple les caractéristiques des maisons des propriétaires sont meilleures que celles des locataires, l'écart se justifie. Les écarts peuvent aussi se justifier par le fait que l'ajustement du modèle n'est pas toujours très bon ; par exemple les enquêtes ne prennent pas compte la qualité du matériau des logements et les disparités en matière de qualité sont plus importantes dans les capitales. Les estimations de loyer imputé sont de meilleure qualité dans le reste du milieu urbain et en milieu rural, tout au

moins si la qualité se mesure par les écarts entre le loyer effectif et le loyer imputé. Dans ces milieux, les écarts sont dans un intervalle de plus ou moins 50%.

### **Les paramètres d'ajustement des aggregates de consommation**

L'agrégat de consommation n'est pas un indicateur de bien-être car il ne permet pas une comparaison équitable entre les ménages. Les ménages sont de taille et de composition différente, ils font face à des prix différents en fonction du moment où les données ont été collectées et du lieu où ils vivent. L'indicateur de bien-être doit prendre en compte tous ces facteurs.

### **La composition ou taille du ménage**

Le premier élément à considérer est la taille ou la composition des ménages. La composition des ménages a été ignorée et seule la taille est prise en compte. La composition des ménages doit être reflétée par une échelle d'équivalence et il n'y a pas de consensus sur la meilleure approche de dériver une échelle d'équivalence. Du reste, pratiquement tous les pays concernés ont pris pour habitude de ne retenir que la taille du ménage. Ainsi l'agrégat de consommation est divisée par la taille des ménages pour donner une consommation annuelle par tête. Néanmoins pour les besoins d'effectuer des tests de sensibilité, par exemple le classement des régions en matière de niveau de pauvreté, deux échelles d'équivalence sont calculés et il est aisé de produire les chiffres de pauvreté en utilisant l'une ou l'autre.

### **Le déflateur temporel**

Le deuxième élément pris en compte est le temps. Entre le début de la collecte et la fin de ces travaux il y a eu 12 mois. La collecte des données de la première vague a eu lieu juste après les récoltes et celles des données de la seconde vague pendant la période dit de soudure, éloignée des récoltes. Pendant la période de collecte les prix à la consommation évoluent. La consommation est normalisée à l'aide d'un indice temporel. Pour ce faire, l'indice national des prix à la consommation finale des ménages est le bon outil. La Guinée comme les pays de l'UEMOA disposent d'indices régionaux qui auraient pu être dans cet exercice. Mais la couverture de ces indices régionaux est limitée, ces indices couvrent plus les capitales régionales, les villes secondaires et le milieu rural sont moins bien représentés. En fait certains pays collectent les prix régionaux pour les besoins de calcul de l'indice national, mais ne calculent pas en tant que tel des indices régionaux. Par conséquent, on n'est pas très sûr de la qualité de ces indices régionaux et l'indice national est plus rassurant. Pour calculer les déflateurs temporels, si on appelle  $IPC_i$  l'indice des prix à la consommation du mois  $i$ ,  $i=1, \dots, n$  les  $n$  mois de collecte, on a calculé IPC l'indice moyen pendant la période de collecte par :

$$IPC = \frac{1}{n} \sum_i^n IPC_i$$

Et le déflateur temporel pour chaque mois de collecte est donné par :

$$def\_temp_i = IPC_i / IPC$$

Il a été souligné ci-dessus que le déflateur temporel est appliqué à la consommation annuelle de chaque produit avant la construction du seuil de pauvreté. Ainsi pour un ménage  $k$  ayant été enquêté au mois  $i$ , la dépense annuelle du produit  $m$  ( $depan$ ) est normalisée par la formule suivante:

$$depan'_{kim} = depan_{kim} / def\_temp_i$$

### Le déflateur spatial

Il est indiqué d'appliquer aussi un déflateur spatial afin de tenir compte des disparités du coût de la vie entre les différentes régions et localités du pays. Un candidat bon et naturel est le prix collecté pour le calcul des indices régionaux. Cependant comme il a été souligné ci-dessus, les prix collectés au niveau des régions ont une faible couverture des petits centres urbains et du milieu rural. Un test a été fait de les utiliser comme déflateur et on a obtenu des taux de pauvreté de plus de 70 pour cent dans certains pays et l'idée a été abandonnée. Les seuils de pauvreté construits pour les ZAE/milieu ont servi de calculer des déflateurs spatiaux. L'approche pour construire les seuils de pauvreté des ZAE/milieu est la même que l'on a utilisé pour construire le seuil national. Le même panier national est retenu. Ce panier est valorisé avec les valeurs unitaires moyennes de la ZAE/milieu pour le seuil alimentaire. Le seuil non alimentaire est également construit dans la ZAE/milieu selon la même approche que précédemment. Autrement dit, pour le seuil non-alimentaire, étant donné qu'on a retenu comme seuil non-alimentaire la moyenne du seuil minimum et du seuil maximum, on procède pareillement. Si on appelle  $z_{ae_j}$  le seuil de pauvreté de la ZAE/milieu  $j$ ,  $z_{ae}$  Le déflateur spatial de la ZAE/milieu est le ratio du seuil de la ZAE/milieu  $j$  sur le seuil national:

$$def\_spa_j = z_{ae_j} / z_{ref}$$

En définitive, pour un ménage  $k$  ayant été enquêté au mois  $i$  et appartenant à la ZAE/milieu  $j$ , si on appelle  $dtot_k$  la consommation totale annuelle du ménage,  $hsize_k$ , la taille du ménage, l'indicateur de mesure de bien-être est :

$$pcexp_k = dtot_k / (hsize_k * def\_temp_i * def\_spa_j)$$

### Le seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est la valeur de l'indicateur de bien-être permettant à chaque individu de satisfaire le minimum de ses besoins vitaux. L'approche utilisée pour construire le seuil de pauvreté est celle du coût des besoins de base<sup>10</sup>. La construction d'un seuil de pauvreté se déroule en trois étapes, construire un seuil de pauvreté alimentaire, puis un seuil non-alimentaire et de faire la somme des deux.

S'agissant de seuil alimentaire, un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir 2300 kilocalories (qui est dans l'intervalle de la norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire) est déterminé. La valorisation de ce panier fournit le seuil alimentaire. Trois points sont importants pour cette tâche: i) la population de référence pour déterminer le panier; ii) la manière de déterminer le panier; iii) le vecteur des prix utilisés pour valoriser le panier.

Sur le premier point, la population de référence doit être les ménages se situant autour du seuil de pauvreté. L'objectif est d'avoir une population de référence ayant autant que faire se peut les habitudes de consommation des ménages ni trop pauvres, ni trop aisés. Etant donné que les seuils de pauvreté se situent autour de 40 pour cent en Guinée, l'intervalle du

---

10 Voir Ravallion (1998).

deuxième au huitième décile est un intervalle acceptable. Au départ, pour l'harmonisation les déciles 3 à 8 ont été retenus pour tous les ménages. Malgré qu'il soit large, cet intervalle peut ne pas être le plus pertinent. Ainsi en prenant systématiquement l'intervalle 3 à 8, on peut avoir un seuil de pauvreté trop bas ou trop élevé dans certains cas.

Ayant retenu une population de référence, on construit un panier national couvrant entre 90 pour cent des produits alimentaires les plus consommés sur cette population de référence, excepté le repas pris à l'extérieur<sup>11</sup>. Le panier est construit non sur la dépense nominale, mais sur la dépense annuelle de chaque produit corrigée du déflateur spatial (voir le calcul du déflateur spatial dans la section 3). En procédant de la sorte on s'assure que les différences dans les prix n'affectent pas la procédure pour construire le seuil de pauvreté. Avant d'arrêter définitivement le panier, il a été vérifié qu'il représente au moins 70 pour cent de la consommation alimentaire de chaque région ou zone agroécologique (zae). Pour obtenir le seuil alimentaire, le panier est valorisé par les valeurs unitaires issues du fichier de consommation, les mêmes valeurs unitaires qui ont servi à valoriser la consommation alimentaire. Ces valeurs unitaires sont renseignées lors de l'enquête en différentes unités de consommation non standards (bouteille, bassine, tasse, tas, etc.). Les valeurs unitaires prélevées en UNS sont calculées en US à l'aide des facteurs de conversion de l'enquête sur les UNS qui a eu lieu avant la collecte des données principales.

Deux seuils non-alimentaires sont calculées. Le premier consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté. Le second consiste à déterminer comme composante non-alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

Pour le premier des deux seuils non-alimentaires ( $zref\_min$ ), on définit les ménages se situant autour du seuil de pauvreté alimentaire comme ceux ayant une consommation totale se situant à 20 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. si on appelle  $zali$  le seuil alimentaire calculé précédemment,  $alpha\_min$ , la part de la consommation alimentaire dont la consommation totale est juste égale au seuil de pauvreté alimentaire selon la définition ci-dessus, le seuil de pauvreté non-alimentaire minimum est donné par:

$$zref\_min=zali*(2-alpha\_min)$$

Pour le second des deux seuils non-alimentaires ( $zref\_max$ ), on définit les ménages se situant autour du seuil de pauvreté alimentaire comme ceux ayant une consommation alimentaire se situant à 20 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. si on appelle  $alpha\_max$ , la part de la consommation alimentaire dont la consommation alimentaire est juste égale au seuil de pauvreté alimentaire selon la définition ci-dessus, le seuil de pauvreté non-alimentaire maximum est donné par:

$$zref\_max=zali/alpha\_max$$

---

11 Les repas pris à l'extérieur ne peuvent pas être utilisés dans la construction du seuil de pauvreté. La raison en est que l'exercice requiert une correspondance entre les quantités consommées et leur apport en calories, cette information n'est pas disponible pour les repas pris à l'extérieur.

Il a été retenu comme seuil alimentaire la moyenne arithmétique simple des deux seuils. Ce choix est fait en comparant le seuil de chaque pays avec ceux des autres pays, et aussi avec les seuils des enquêtes antérieures.

## **ANNEXE 2: LA NON COMPARABILITE DE L'EHCVM 2018/2019 ET L'ELEP 2012**

Il est important de signaler avant tout que les résultats de l'EHCVM et ceux de l'ELEP-2012 ne sont pas comparables, car ces deux enquêtes ont des différences très importantes en terme d'approche, de questionnaire, de méthodologie de collecte et de traitement des données.

L'EHCVM s'inscrit dans un cadre harmonisé avec les 8 pays de l'UEMOA et le Tchad, ce qui a permis d'améliorer la méthodologie et les questionnaires sur une base des standards internationaux, afin de pouvoir faire la comparabilité des indicateurs avec les autres pays. Une autre nouveauté est la disponibilité d'une assistance technique de longue durée d'un consultant international de la Banque Mondiale pendant plus de 2 ans. Avec cette amélioration.

Cette comparaison entre les deux enquêtes n'est pas exhaustive, nous nous sommes contentées sur les points importants liés à la mesure de pauvreté

### **Différence d'approche**

#### **Différence entre les questionnaires de l'EHCVM et l'ELEP**

- L'EHCVM dispose une section spéciale qui appréhende le repas pris hors du ménage permettant de mesurer la consommation alimentaire. Quant à l'ELEP, cette section n'a pas existé
- Un questionnaire communautaire ayant permis à la valorisation des logements a été conçu pour l'EHCVM contrairement à l'ELEP
- Les données sur la consommation alimentaire dans le ménage ont été collectées pour la période des 7 derniers jours dans l'EHCVM. Quant à l'ELEP, ces données ont été collectées pour une période moyenne d'un mois ;
- Pour la consommation alimentaire dans le ménage, l'EHCVM collecte la quantité consommée au cours des 7 derniers jours, alors que l'ELEP a collectée le montant dépensé au cours du mois ;
- Pour les dépenses non alimentaires, l'EHCVM précise les produits en fonction des fréquences de consommation (7 derniers jours, 30 derniers jours, 3 derniers mois, 6 derniers, 12 derniers mois). Par contre, l'ELEP a globalisé tous les produits sans tenir compte de ces fréquences et a collecté les dépenses pour le mois (pour les produits fréquents).

#### **Différence de méthodologie de collecte**

- L'EHCVM est une enquête intégrale qui prend en compte toutes les dimensions de mesure de pauvreté ; quant à l'ELEP, comme son nom l'indique, est une enquête légère, spécifiquement conçu pour permettre de faire une évaluation à minima de la pauvreté
- La collecte des données de l'EHCVM a été faite en deux phases de 3 mois chacune (soit 6 mois). La première phase en période soudure (juillet, aout et septembre 2018) et la deuxième phase en période d'abondance (avril, mai, juin 2019). Quant à l'ELEP, la collecte des données a été faite seulement en 35 jours du 27 février au 5 mars 2012.

Cette période de collecte ne permet d'appréhender les paramètres liés à la saisonnalité et aux habitudes alimentaires des ménages dans le temps ;

- La collecte des données de l'EHCVM a été faite sur CAPI avec le Survey Solutions ; quant à l'ELEP, la collecte a été réalisée avec le papier.

### **La différence de méthodologie de mesure de pauvreté**

- Contrairement à l'EHCVM pour la mesure de la pauvreté, l'ELEP 2012 n'a pas tenu compte des agrégats suivants :
  - Repas pris hors du ménage
  - Consommation alimentaire des fêtes et cérémonies
- Pour le calcul du seuil de pauvreté, l'EHCVM a utilisé un panier pour chaque zone agro écologique (région naturelle) et milieu. Par contre, l'ELEP a utilisé un seul panier : le panier national
- Pour le calcul de la consommation individuelle dans les ménages, l'EHCVM a tenu compte des valeurs de l'équivalent adulte contrairement à l'ELEP.

## **ANNEXE 3 : CORRECTION DES VALEURS ABBERANTES ET INVRAISSEMBLABLES**

### **La correction des valeurs aberrantes**

Il est toujours difficile de faire la part des choses entre ce qui est une valeur aberrante (valeur anormalement élevée ou anormalement faible) et ce qui est simplement une valeur atypique. Une mauvaise correction des valeurs aberrantes peut réduire les vraies inégalités dans la population. Pour cette raison, les corrections sont faites avec prudence. Les corrections ont été faites en deux temps, les valeurs trop faibles et les valeurs anormalement élevées. Les valeurs trop faibles sont définies comme une consommation alimentaire nulle, ou une consommation non-alimentaire nulle. Pour ce faire, la consommation du ménage a été calculée selon quatre grandes fonctions de consommation :

- i) Consommation alimentaire, incluant les repas pris hors ménage ;
- ii) Consommation non alimentaire sans valeur d'usage des biens durables et loyer imputé ;
- iii) Valeur d'usage des biens durables ;
- iv) Loyer imputé. On a supprimé des bases de données les ménages ayant une composante i nulle ou une composante ii nulle.

La logique est simple, il est peu probable qu'un ménage ait une consommation alimentaire nulle, il est plus probable que le ménage n'a pas pu (cas d'un ménage unipersonnel par exemple étant souvent absent) ou n'a pas voulu répondre au questionnaire. De même un ménage ne saurait avoir une consommation annuelle non alimentaire nulle quel que soit son niveau de vie. Il faut bien acheter ne serait-ce que des biens de base de consommation courante (savon de ménage, pétrole lampant, allumettes, etc.). Dans un deuxième temps, une correction a été faite pour les valeurs anormalement grandes. Contrairement au cas précédent, cette correction est faite par item de consommation. On calcule le logarithme de la consommation ; on calcule ensuite l'intervalle interquartile. Une valeur est jugée anormalement grande si elle est supérieure à la médiane du logarithme de la consommation plus 2 fois l'intervalle interquartile (on appelle cette valeur le maximum autorisée). Ces valeurs sont corrigées en remplaçant la valeur par le maximum autorisée (trimming). Ce choix est fait

pour minimiser l'impact sur l'inégalité. L'inégalité de la dépense par tête non normalisée, mesurée par l'indice de Gini avant et après la deuxième correction est respectivement peut aller dans un sens ou dans l'autre (tableau 1.2 d'Annexe 1). Les corrections n'affectent pas l'inégalité

### Calage des données

L'EHCVM Guinée a été réalisée sur un échantillon de 8128 ménages reparti entre deux vagues. L'échantillon des ménages a été tiré dans 15 strates (8 strates urbaines et 7 strates rurales). Pour chaque vague, 4128 ménages ont été réellement atteints, soit un taux de réponse de 99.7%.

Les résultats de l'EHCVM ont estimé une population totale résidente à 10.702.863 individus dont 5.249.806 individus dans les zones de la vague 1 et 5.453.057 dans celles de la vague 2. Le tableau ci-dessous donne la répartition de la population selon les vagues par région administrative et milieu de résidence

**Tableau 1 : Répartition de la population résidente pondérée de vague 1 et 2**

	Vague_1			Vague_2		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Boké	145 062	282 687	427 749	148 465	449 366	597 831
Conakry	841 385	-	841 385	748 603	-	748 603
Faranah	112 152	314 901	427 053	83 631	430 989	514 620
Kankan	160 769	697 650	858 419	232 266	839 293	1 071 559
Kindia	280 047	456 686	736 733	214 100	485 779	699 879
Labé	46 733	444 309	491 042	55 774	394 202	449 976
Mamou	50 450	320 749	371 199	52 898	570 551	623 449
N'Zérékoré	225 851	870 375	1 096 226	229 904	517 236	747 140
Total	1 862 449	3 387 357	5 249 806	1 765 641	3 687 416	5 453 057

Cette population totale de vague 1 et 2 estimée à 10.702.863 individus, semble être sous estimées par rapport à la projection issue du RGPH-3 pour les années 2018 et 2019 qui est de 12.218.355 en 2019. Pour ces raisons, il est nécessaire de faire un ajustement post stratification. Le tableau 1 donne la répartition de la population guinéenne par région administrative et milieu de résidence projetée pour les années 2018 et 2019.

**Tableau 2 : Répartition de la population projetée en 2018 et 2019 par région et milieu**

Région administrative	Population projetée 2018			Population projetée 2019		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Boké	319 602	904 969	1 224 571	330 883	928 193	1 259 075
Conakry	1 877 924	0	1 877 924	1 930 838	0	1 930 838
Faranah	238 835	825 751	1 064 586	247 690	846 893	1 094 583
Kankan	455 695	1 763 010	2 218 705	472 505	1 808 715	2 281 220
Kindia	631 211	1 133 056	1 764 267	652 420	1 161 557	1 813 979
Labé	129 851	992 812	1 122 664	134 687	1 019 609	1 154 297
Mamou	115 962	710 361	826 323	120 394	729 211	849 605
Nzérékoré	430 177	1 354 299	1 784 478	445 684	1 389 073	1 834 758
<b>Total</b>	<b>4 199 257</b>	<b>7 684 258</b>	<b>11 883 518</b>	<b>4 335 101</b>	<b>7 883 251</b>	<b>12 218 355</b>

Pour le calcul du coefficient de calage post stratification, les étapes ont été les suivantes :

### **Calcul de la population moyenne projetée des années 2018 et 2019**

Comme l'EHCVM a été réalisée pendant les périodes de 2018 et 2019, la population finale doit correspondre à la moyenne de ces deux années. Cette population moyenne est égale à la division par 2 de la somme des populations projetée de 2018 et 2019, et cela pour chaque milieu de résidence et région administrative. Le tableau ci-dessous donne la population moyenne projetée pendant la période de collecte des données de l'EHCVM (2018 et 2019)

**Tableau 3 : Répartition de la population moyenne projetée en 2018 et 2019 par région administrative et milieu**

	pop moyenne projetée 2018_2019		
	Urbain	Rural	Total
Boké	325 243	916 581	1 241 823
Conakry	1 904 381	0	1 904 381
Faranah	243 263	836 322	1 079 585
Kankan	464 100	1 785 863	2 249 963
Kindia	641 816	1 147 307	1 789 123
Labé	132 269	1 006 211	1 138 481
Mamou	118 178	719 786	837 964
Nzérékoré	437 931	1 371 686	1 809 618
Total	4 267 179	7 783 755	12 050 937

### **Précision de la moitié de la population moyenne projetée de 2018 et 2019**

Le tableau 3 nous a permis de calculer la moitié de la population moyenne projetée de 2018 et 2019. Le tableau ci-dessous donne cette moitié de la population.

**Tableau 4 : Répartition de la moitié de population projetée de 2018 et 2019 par région administrative et milieu**

	moitié pop moyenne projetée 2018_2019		
	Urbain	Rural	Total
Boké	162 621	458 291	620 912
Conakry	952 191	0	952 191
Faranah	121 631	418 161	539 792
Kankan	232 050	892 931	1 124 981
Kindia	320 908	573 653	894 562
Labé	66 135	503 105	569 240
Mamou	59 089	359 893	418 982
Nzérékoré	218 965	685 843	904 809
Total	2 133 590	3 891 877	6 025 468

### Calcul du coefficient de calage

Pour le calcul du coefficient de calage, il a été reporté pour chaque région et milieu, le nombre de population estimée par la projection contenue dans le tableau 4 (moitié de la population projetée de 2018-2019), à la population de chaque vague par région et milieu contenu dans le tableau 2.

Dans chacune des quinze (15) strates, et pour chaque vague, un ratio a été trouvé qui a permis de corriger la population initialement calculée avant le calage. C'est coefficient de calage calculé sont contenue dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Répartition des coefficients de calage (cc)**

Région	Coefficient de Calage (CC)					
	Vague_1			Vague_2		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Boké	1,121047	1,621194	1,451579	1,095351	1,019860	1,038607
Conakry	1,131694		1,131694	1,271957		1,271957
Faranah	1,084521	1,327913	1,263994	1,454380	0,970236	1,048914
Kankan	1,443375	1,279913	1,310527	0,999070	1,063909	1,049855
Kindia	1,145907	1,256122	1,214228	1,498869	1,180893	1,278166
Labé	1,415156	1,132332	1,159250	1,185759	1,276263	1,265046
Mamou	1,171239	1,122039	1,128726	1,117037	0,630781	0,672039
N'Zérékoré	0,969512	0,787986	0,825385	0,952420	1,325977	1,211030
Total	1,145583	1,148942	1,147751	1,208394	1,055448	1,104971

Ainsi les coefficients de correction (cc) à appliquer aux coefficients de pondération (Pi) pour le calage sont donnés par la formule suivante :

- Pour la vague 1 :

$$cc = \frac{Pp_i^{proj_{2018,2019}}}{Pe_i^{EHCVM_{2018}}}$$

Où :

-  $Pp_i^{proj_{2018}}$  représente la moitié de la population projetée (à partir de la projection du RGPH-2014 pour la moyenne de 2018 et 2019), pour la strate i

-  $Pe_i^{EHCVM_{2018}}$  représente la population estimée avec la pondération de la vague 1 de l'EHCVM, pour la strate i .

- Pour la vague 2 :

$$cc = \frac{Pp_i^{proj_{2018,2019}}}{Pe_i^{EHCVM_{2019}}}$$

Où :

-  $Pp_i^{proj_{2019}}$  représente la moitié de la population projetée (à partir de la projection du RGPH-2014 pour la moyenne de 2018 et 2019), pour la strate i

-  $Pe_i^{EHCVM_{2019}}$  représente la population estimée avec la pondération de la vague 2 de l'EHCVM, pour la strate i .

Enfin, les poids calés ( $P_c$ ) sont obtenus de la façon qui suit :

$P_{jk} = cc \times P_i$  ( $P_{jk}$  est le poids pour chaque grappe j de la strate k)

Le poids calé est égal au produit dans chaque strate (région milieu) du coefficient de calage (cc) par le poids initialement calculé dans chaque grappe et strate.

## ANNEXE 4 : Déterminants des dépenses de consommation par tête des ménages en 2019

VARIABLES	National	Urbain	Rural
<b>Composition démographique du ménage</b>			
Nombre d'enfants de moins de 5 ans	-0.19320***	-0.20273***	-0.18008***
Nombre d'enfants de moins de 5 ans au carré	0.02250***	0.02564***	0.01795***
Nombre d'adolescents	-0.15099***	-0.18989***	-0.12548***
Nombre d'adolescents au carré	0.01110***	0.01969***	0.00666***
Nombre d'adultes	-0.06847***	-0.08247***	-0.09361***
Nombre d'adultes au carré	0.00418***	0.00454***	0.00923***
Nombre de personnes de 65 ans +	-0.06396**	-0.04389	-0.09492**
Nombre de personnes de 65 ans + au carré	0.00881	-0.00367	0.02529
<b>Sexe et âge du chef de ménage</b>			
Masculin	Réf	Réf	Réf
Féminin	-0.10779***	-0.08810***	-0.05379
Âge du chef de ménage	0.00235	0.00827***	-0.00224
Âge du chef de ménage au carré	-0.00003	-0.00008***	0.00001
<b>Présence d'un conjoint dans le ménage</b>			
Non	Réf	Réf	Réf
Oui	-0.04441**	-0.04173*	-0.00015
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>			
Sans instruction	Réf	Réf	Réf
Primaire	0.06243***	0.05164***	0.06952**
Secondaire 1	0.07957***	0.07673***	0.06081*
Secondaire 2	0.11773***	0.11139***	0.11100**
Technique	0.21023***	0.20666***	0.15369**
Supérieur	0.20753***	0.20178***	0.18752***
<b>Statut d'activité actuelle</b>			
Sans emploi	Réf	Réf	Réf
Actif occupé	0.11808***	0.08544***	0.19349***
<b>Secteur institutionnel employeur du chef de ménage</b>			
Etat/Entreprise publique/ parapublique/Organisme international /Ambassade	Réf	Réf	Réf
Entreprise Privée/Entreprise associative)	-0.04388**	-0.04440**	0.02162
Ménage comme employeur de personnel domestique	-0.15081*	-0.24496***	0.37127*
<b>Branche d'activité du chef de ménage</b>			
Agriculture	Réf	Réf	Réf
Industries	0.14331***	0.09973***	0.16357***
BTP	0.06534**	0.05435*	0.07867
Transport/Communication	0.13910***	0.12165***	0.13923***
Commerce	0.16229***	0.11808***	0.21444***
Services	0.13893***	0.11283***	0.16613***
<b>Niveau d'instruction du conjoint du chef de ménage</b>			
Sans instruction	Réf	Réf	Réf
Primaire	0.02558	-0.00515	0.11851***
Secondaire 1	0.05687***	0.05319**	0.12613**
Secondaire 2	0.03826	0.03178	0.13429
<b>Statut d'activité actuel du conjoint de chef de ménage</b>			
Sans emploi	Réf	Réf	Réf

VARIABLES	National	Urbain	Rural
Actif occupé	0.06681***	0.07154*	0.08511***
<b>Secteur institutionnel employeur du conjoint du chef de ménage</b>			
Etat/Entreprise publique/ parapublique/Organisme international /Ambassade	Réf	Réf	Réf
Entreprise Privée/Entreprise associative)	-0.10238***	-0.16042***	-0.06866***
Ménage comme employeur de personnel domestique	-0.30992***	-0.36828***	-0.07005
<b>Branche d'activité du conjoint du chef de ménage</b>			
Agriculture	Réf	Réf	Réf
Industries	0.06887***	0.08445**	0.14427***
BTP	0.93580**	0.93122**	
Transport/Communication	0.28200	0.29342	
Commerce	0.03695**	0.06679**	0.11528***
Services	0.06899***	0.08874**	0.09214
<b>Présence d'handicap majeur sur le chef de ménage</b>			
Non	Réf	Réf	Réf
Oui	-0.07542***	-0.08405***	-0.06856**
<b>Capital productif du ménage</b>			
Superficie de terre cultivée	-0.00002	-0.00097*	0.00011
Superficie de terre cultivée au carré	0.00000	0.00000	-0.00000
<b>Capital social du ménage</b>			
N'est pas membre d'une association	Réf	Réf	Réf
Est membre d'une association	0.01864**	0.01044	0.03510**
<b>Distance à une formation sanitaire</b>			
Moins d'un Km	Réf	Réf	Réf
1 à 2 Km	-0.00666	0.00724	-0.01194
2 à 5 Km	-0.00095	0.01423	-0.01227
<b>Distance à la source principale d'approvisionnement en eau potable</b>			
Moins d'un Km			
1 à 2 Km	-0.09772***	-0.02133	-0.09782***
2 à 5 Km	-0.06372	0.12760	-0.11480*
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	Réf	Réf	Réf
Rural	-0.16937***		
<b>Zone agro-écologique/Région naturelle</b>			
Conakry	Réf	Réf	Réf
Basse Guinée	-0.18607***	-0.17693***	
Moyenne Guinée	-0.13408***	-0.08424***	0.04962**
Haute Guinée	-0.07450***	-0.09615***	0.13571***
Guinée Forestière	-0.14834***	-0.18824***	0.11503***
<b>Statistique</b>			
Constante	0.68403***	0.65630***	0.18655**
Observations	8,239	4,688	3,551
R-squared	0.442	0.400	0.306
Adjusted R-squared	0.439	0.393	0.297
Log likelihood	-3797	-1951	-1703
Standard errors in parentheses			
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.10			

## **DIRECTION DU PROJET**

### **Directeur du projet**

Aboubacar KABA

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)

### **Directeur Adjoint du projet**

Mamadou CAMARA

Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique (INS)

### **Coordonnateur Technique**

Aly KOMAH

Chef du département à l'Institut National de la Statistique (INS)

### **Informaticien**

Mamady KAKORO, Chargé d'étude à l'Institut National de la Statistique (INS)

### **Assistance Technique, Consultant international**

Martin MBA, Consultant Résident de la Banque Mondiale

### **Equipe de rédaction**

Aly KOMAH, Lamine SIDIBE, Issaya BAH, Ibrahima Kalil KONATE, Marie Anne DOUALAMAOU, Aly CAMARA, Kekoura GBANAMOU, Aboubacar Sidiki CHERIF, Mariame SIDIBE, Dr Nounké KOUROUMA, Ibrahima KABA, Cece Rascard TOKPA, Dr, Youssouf Diakité, Mohamed CISSE, Bangaly Minatagbè CAMARA, Dr Abdoulaye KABA, Aminatou SIDIBE, Karim KEITA, François Xavier LAMAH, Mamady 1 CISSE

### **Equipe de Cartographes**

Abdourahamane DIALLO, Alpha Mamadou SYLLA

### **Traitement Informatique**

Aly KOMAH, Martin MBA, Mamady KAKORO, Dr Nounké KOUROUMA, Lamine SIDIBE, Aboubacar Sidiki CHERIF, Aly CAMARA

### **Personnel d'appui**

Elhadj Kabinet Kader CAMARA, Ousmane TOURE, Djènè KABA, Abdoulaye SOUMAH, Almamy SYLLA, Gnalen CONDE, Alhassane CONTE